BnF Gallica

# Revue numismatique

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Société française de numismatique. Auteur du texte. Revue numismatique. 1893.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 05545969 8

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

8
PER
321

(1893)



T32

13 pl.

# REVUE

# NUMISMATIQUE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

# REVUE

# NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

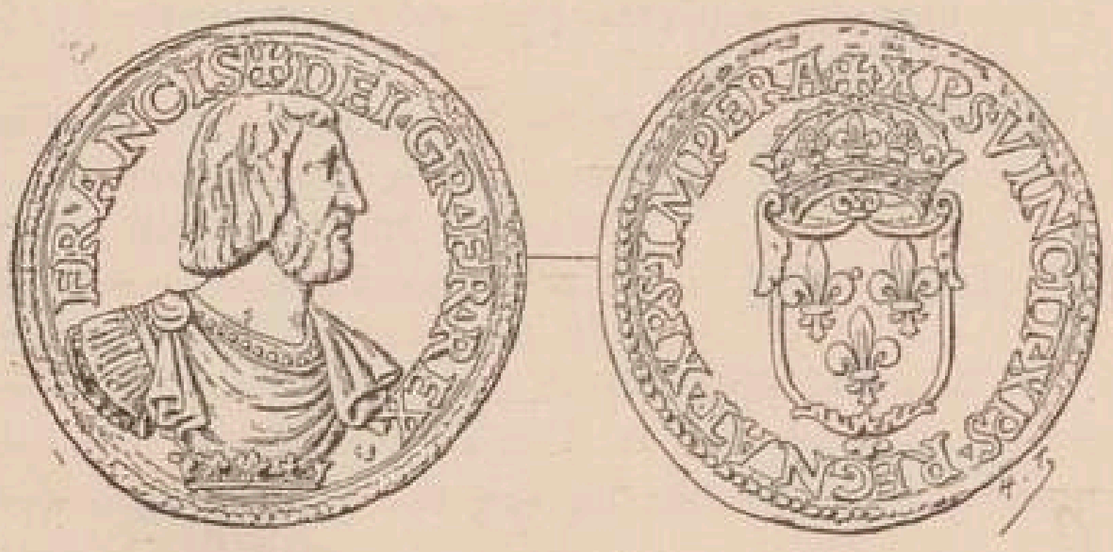
A. DE BARTHÉLEMY, G. SCHLUMBERGER, E. BABELON

Secrétaire de la Rédaction : J.-A. BLANCHET

Ostendite mihi numisma census..... Cujus
est imago hæc, et superscriptio ?
Matth., xxii, 19, 20.

---

TROISIÈME SÉRIE — TOME ONZIÈME




PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

**4, place Louvois, 4**

—

1893

MÉMOIRES & DISSERTATIONS

---

# DE LA VALEUR PROPORTIONNELLE

## DE L'OR ET DE L'ARGENT

## DANS L'ANTIQUITÉ GRECQUE

La détermination de la valeur proportionnelle des métaux précieux dans l'antiquité grecque est une question importante pour l'histoire économique, qui a préoccupé, à diverses reprises, les archéologues et les numismates [1]. Il m'a paru cependant

1. Voici l'indication, par ordre chronologique, des principaux travaux sur cette question :

Gronovius, *De sestertiis*, Amst., 1656 (surtout p. 233 suiv.).

Letronne, *Considérations sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*, Paris, Didot, 1817 (p. 104 suiv.).

Bœckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*; 1re éd., 1817; 2e éd., 1851; 3e éd. (par Fraenkel), 1886 (livre 1er, ch. 6).

— *Metrologische Untersuchungen*, Berlin, 1838 (*passim*).

J. et L. Sabatier, *Production de l'or, de l'argent et du cuivre dans l'antiquité*, Pétersbourg, 1850 (Je n'ai pas pu consulter cet ouvrage qui manque à la Bibliothèque nationale).

Ch. Lenormant, *Sur les rapports de l'or à l'argent chez les anciens*, *Revue numismatique*, 1855, p. 18 suiv.

Vasquez Queipo, *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, Paris, 1859 (tome I, p. 297 suiv.). Ouvrage où l'on trouve, à côté d'absurdités choquantes, des pages d'un bon sens éclatant.

Th. Mommsen, *Geschichte des römischen Münzwesens*, Berlin, 1860 (ou trad. française par le duc de Blacas, tome I, *passim*).

J. Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien bis auf Alexander den Grossen*, Berlin, 1866 (p. 85 suiv., 248 suiv.).

Büchsenschütz, *Besitz und Erwerb im griechischen Alterthume*, Halle, 1869 (p. 246 suiv.).

que le sujet méritait d'être repris dans son ensemble, soit parce que le nombre, malheureusement restreint, des documents s'est accru, dans ces dernières années, de plusieurs pièces intéressantes, soit parce que les textes anciennement connus n'ont pas toujours été interprétés avec exactitude.

Une idée fausse, reposant sur une généralisation hâtive, à savoir que la *ratio* (valeur proportionnelle) de l'or et de l'argent chez les Grecs a toujours été de 10 : 1, cette idée, transmise par les lexicographes alexandrins et byzantins aux érudits de la Renaissance, s'est tellement enracinée dans la science que même après les réfutations décisives dont elle a été l'objet de la part de Vasquez Queipo, Brandis, Mommsen, Büchsenschütz et autres savants, elle reparaît encore subrepticement dans les meilleurs ouvrages et vicie ou obscurcit leur exposé de la question : c'est ainsi que Hultsch, dans sa *Métrologie*, F. Lenormant, dans son *Histoire de la monnaie*

Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, Paris, 1878-9 (tome I, p. 146 suiv.).

Soetbeer, *Das Wertverhältniss zwischen Gold und Silber*, *Mittheilungen* de Petermann, *Ergänzungsheft* 57 (Gotha, 1879), p. 114 suiv. Sans valeur originale.

F. Hultsch, *Griechische und römische Metrologie*, 2e éd., Berlin, 1882 (p. 236 suiv.).

W. Ridgeway, *The origin of metallic currency and weight standards*, Cambridge, 1892 (*passim*). Ouvrage ingénieux et suggestif, mais dont toutes les parties que je puis apprécier ne résistent pas à l'examen.

Je m'abstiens de renvoyer aux ouvrages généraux des économistes sur l'histoire des métaux précieux (p. ex. A. Del Mar, *A history of the precious metals*, Londres, 1880), qui fourmillent d'erreurs grossières et retardent en général de cinquante ans sur l'état de la science — au moins en ce qui concerne l'antiquité.

*dans l'antiquité*, lui font des concessions dangereuses, naturellement aggravées par les ouvrages de seconde main.

Il m'a semblé que le seul moyen d'enterrer une bonne fois ce vieux préjugé consistait à réunir tous les témoignages des anciens sur le point qui nous occupe et à les présenter au lecteur dans le seul ordre compatible avec une étude scientifique de la matière, je veux dire l'ordre chronologique. De cette simple juxtaposition de textes, interprétés selon les règles de la critique historique, il ressortira de la manière la plus évidente : 1° que le rapport de valeur entre les métaux précieux chez les Grecs, loin d'avoir eu la fixité que la légende lui attribue, a varié au contraire pendant le cours de leur histoire dans des proportions très notables; 2° que nous sommes presque toujours en mesure d'expliquer par des faits économiques précis le motif de ces variations.

## I

Tout le monde sait que la Grèce d'Europe, depuis l'origine de son monnayage jusqu'au milieu du IV^e^ siècle avant notre ère, a vécu en principe sous le régime exclusif de l'étalon d'argent. La raison principale de ce fait, c'est que l'or en Grèce n'était guère qu'un métal importé et qui, au début, fut d'une rareté extrême ; les quelques gisements aurifères que l'on signale soit en Thessalie, soit dans les îles (Thasos, Siphnos), n'ont jamais donné, du moins à l'époque

historique, de produits rémunérateurs, et l'exploitation en a bientôt cessé complètement ; quant aux mines de la Thrace, beaucoup plus riches, elles étaient situées en pays barbare et n'ont pu, en raison de la sauvagerie des habitants, être utilisées que d'une manière intermittente ; c'est à partir de Philippe de Macédoine seulement qu'elles ont commencé à exercer une influence considérable sur le marché monétaire. Au contraire, les mines d'argent sont, sinon nombreuses, du moins abondantes en Grèce ; les plus célèbres sont celles du Laurium, qui constituèrent une des sources principales de la richesse et par conséquent de la puissance d'Athènes. On peut le dire sans exagération : sans Laurium, point de marine athénienne ; sans marine athénienne, point de bataille de Salamine ; sans bataille de Salamine, point de siècle de Périclès [1].

Quoique les Républiques grecques n'aient frappé, en règle générale, que des monnaies d'argent, l'or et l'électrum (alliage d'or et d'argent) apportés par le commerce, la politique ou les mercenaires, y ont pénétré de bonne heure et en quantité toujours croissante à mesure que se multipliaient les relations avec les pays situés sur la rive orientale de l'Archipel. Ces métaux circulaient en Grèce non seulement sous la forme de lingots, mais encore sous les espèces de monnaies étrangères, ayant un cours de fait, comme notre louis d'or en Allemagne et en

1. Pour plus de détails sur la production des métaux précieux en Grèce, cf. Boeckh-Fränkel, p. 6 suiv. ; Büchsenschütz, p. 232 suiv., J. H. Hansen, *De metallis atticis* (Strasbourg, 1885).

Orient. A côté des « chouettes » d'Athènes, des « tortues » d'Egine, des « poulains » de Corinthe, les dariques ou archers d'or du Grand Roi, les statères ou hectés (sixièmes de statères) en électrum de Cyzique, de Lampsaque, de Phocée et d'autres villes ioniennes, étaient acceptés couramment dans les transactions et s'accumulaient dans les trésors des États et des temples comme dans les coffres des particuliers.

L'or, même monnayé, n'était qu'une marchandise dépourvue de titre officiel, n'ayant ni cours forcé, ni valeur légalement fixée; son prix, comme celui des autres marchandises, était donc régi par la loi de l'offre et de la demande, qui gouverne tous les faits économiques. Comme le dit déjà Xénophon, « lorsque l'or abonde sur le marché, son prix baisse, tandis que celui de l'argent monte[1]. » Mais l'or, même dans la Grèce d'Europe, n'était pas une marchandise absolument comme toutes les autres, dont la demande dépendit exclusivement des besoins de l'industrie ou du caprice des amateurs. Cette marchandise avait ceci de particulier que sa valeur ne lui venait que pour la moindre part de sa beauté ou de son utilité industrielle, mais encore et surtout du rôle d'instrument légal d'échange qu'elle jouait, concurremment avec l'argent, dans les pays riches et immenses avec lesquels la Grèce était en relations assidues d'affaires : nous voulons parler des provinces de l'empire des Achéménides.

1. Xénophon (?), *Des revenus*, IV, 10 : Χρυσίον ὅταν πολὺ παραφανῇ, αὐτὸ μὲν ἀτιμότερον γίγνεται, τὸ δὲ ἀργύριον τιμιώτερον ποιεῖ. L'observation avait surtout de l'intérêt pour un État producteur d'argent, comme l'Attique.

Or, c'est un fait bien reconnu que toutes les fois que des États monométallistes entretiennent des rapports commerciaux avec un État bimétalliste, d'une grande puissance économique, *le prix du métal marchandise dans les premiers tendra forcément à se modeler sur le rapport légal des deux métaux dans le second.* C'est ainsi qu'à l'époque récente encore où la France monnayait indifféremment les deux métaux suivant le rapport fixe de $15\frac{1}{2}$ : 1, elle avait créé autour d'elle, comme on l'a dit, « une atmosphère de $15\frac{1}{2}$ » qui s'imposait même aux pays où régnait légalement le monométallisme or ou argent. Personne n'était disposé à échanger 155 kilog. d'argent pour moins de 10 kilog. d'or, ou *vice versa*, lorsque la monnaie de Paris admettait librement à la frappe les deux métaux sur ce pied[1]. Cette loi de rayonnement n'opérait pas dans l'antiquité avec la même efficacité que dans l'Europe du XIX^e^ siècle, et cela pour deux raisons : 1° la frappe monétaire n'était pas libre, mais constituait, comme l'exploitation des mines d'or et d'argent elle-même, un droit « régalien » ; 2° le transport des métaux en lingots revenait plus cher que de nos jours. Ces deux restrictions, surtout la première, expliquent que le prix *courant* de l'or en Grèce ait pu s'écarter notablement plus de son prix *légal* en Perse que le prix moyen de l'argent sur le marché de Londres, jusqu'en 1873, ne s'est écarté du $15\frac{1}{2}$ français. Mais si

1. Voir sur ce sujet, outre les nombreuses brochures de M. Cernuschi, E. de Laveleye, *La monnaie et le bimétallisme international*, Paris, 1891, *passim* et notamment, p. 152, la citation du rapport final de la *Gold and silver commission* anglaise (part I, sec. 193).

l'amplitude des oscillations fut plus grande dans l'antiquité que de nos jours, la loi s'y vérifie cependant d'une manière générale : le rapport légal entre les deux métaux, institué et maintenu pendant deux siècles par la Perse, a servi de régulateur au marché de l'or dans la Grèce d'Europe.

## II

Il est nécessaire de dire ici quel était ce rapport légal dans la monarchie des Achéménides. C'est ce que nous apprend, entre autres, un texte de Xénophon, dont le sens a été bien établi, pour la première fois, par Vasquez Queipo. L'historien raconte que le devin Silanos d'Ambracie ayant prédit à Cyrus le Jeune que le roi son frère ne livrerait pas bataille avant dix jours, Cyrus lui promit, s'il disait vrai, un présent de 10 talents. La prédiction s'étant réalisée, Cyrus s'acquitte en payant au devin 3000 dariques [1]. Il résulte de cette équation que 10 talents d'argent équivalaient *en Perse* à 3000 dariques d'or, ou 1 talent d'argent à 300 dariques. Le talent d'argent perse, confondu à tort par les Grecs avec le talent babylonien, et qu'ils évaluent, Hérodote à 70 mines euboïques (30 kil. 59) [2], Élien (Ctésias?) à 72 (31 kil.

1. *Anabase*, I, 7, 18. Ἐνταῦθα Κῦρος Σιλανὸν καλέσας τὸν Ἀμπρακιώτην μάντιν ἔδωκεν αὐτῷ δαρεικοὺς τρισχιλίους, ὅτι τῇ ἑνδεκάτῃ ἀπ' ἐκείνης ἡμέρᾳ θυομένῳ εἶπεν αὐτῷ ὅτι βασιλεὺς οὐ μαχεῖται δέκα ἡμερῶν· Κῦρος δ' εἶπεν, « Οὐκ ἄρ' ἔτι μαχεῖται, εἰ ἐν ταύταις οὐ μαχεῖται ταῖς ἡμέραις· ἐὰν δ' ἀληθεύσῃς, ὑπισχνοῦμαί σοι δέκα τάλαντα. » Τοῦτο τὸ χρυσίον τότ' ἀπέδωκεν, ἐπεὶ παρῆλθον αἱ δέκα ἡμέραι.

2. Hérodote III, 89, 2 : τὸ δὲ Βαβυλώνιον τάλαντον δύναται Εὐβοΐδας ἑβδομήκοντα μνέας. Cette évaluation du talent babylonien (30 kil. 59)

46)[1], pesait en réalité 33 kil. 60. En effet ce talent, comme tous les talents d'argent, se décomposait, sans aucun doute, en 3000 statères ou 6000 drachmes (60 mines) ; or, nous connaissons exactement le poids de la drachme perse ou *sigle médique* (σίγλος Μηδικός), dont nous possédons de nombreux exemplaires : ce poids est de 5 gr. 60 (86 $\frac{1}{2}$ grains Troy)[2]. La darique ou statère d'or, également représentée dans les collections par un grand nombre d'échantillons, pèse exactement les $\frac{3}{2}$ du poids du sigle, soit 8 gr. 40 (130 grains). Nous venons de voir que 300 dariques, c'est-à-dire 2 kil. 52 d'or, équivalaient à 1 talent ou 6000 sigles, c'est-à-dire 33 kil. 60 d'argent ; il en résulte : 1° que la darique valait 20 sigles ; 2° que le rapport de l'or à l'argent était comme 3360 : 252, c'est-à-dire comme 13 $\frac{1}{3}$ : 1. Telle

concorde à peu de chose près avec le chiffre qui résulte des poids de Khorsabad et de Babylone (30 kil. 24) ; il n'y a d'ailleurs aucune raison d'admettre, comme l'ont fait beaucoup de savants, que les Babyloniens eussent des talents spéciaux pour l'or et pour l'argent. Le tort d'Hérodote a été : 1° de confondre le talent babylonien avec le talent d'argent perse qui pèse 10 0/0 de plus ; 2° de s'embrouiller dans ses calculs des revenus de Darius, qu'il faut renoncer à tirer au clair. Mommsen corrige les 70 mines en 78 (j'aimerais mieux 80), mais déjà Pollux, IX, 86, ou sa source, lisait le texte comme nous.

1. Élien, *Var. hist.*, I, 22 (à propos des cadeaux faits par le roi de Perse aux ambassadeurs étrangers) : δύναται δὲ τὸ τάλαντον τὸ Βαβυλώνιον δύο καὶ ἑβδομήκοντα μνᾶς ἀττικάς.

2. Xénophon, *Anab.*, I, 5, 6, s'exprime par à peu près quand il écrit : ὁ δὲ σίγλος δύναται ἑπτὰ ὀβολοὺς καὶ ἡμιωβόλιον ἀττικούς. On obtient ainsi pour le talent d'argent perse une valeur de 7500 dr. attiques = 75 mines (32 kil. 775), c'est-à-dire sensiblement trop faible. Il est singulier qu'Hésychius (*s. v.* σίγλον), tout en citant Xénophon, évalue le sigle à 8 oboles (ce qui donne pour le talent une valeur trop forte, 34 kil. 96) : Σίγλον· νόμισμα Περσικὸν δυνάμενον ὀκτὼ ὀβολοὺς ἀττικούς. Ξενοφῶν ἐν ἕκτῃ Ἀναβάσεως (il n'est point question du sigle dans ce 6e livre) λέγει· δύναται δὲ ὁ σίγλος δύο (!) δραχμὰς ἀττικάς.

était la *ratio* des métaux précieux dans l'empire des Achéménides.

Cette proportion de 13 $\frac{1}{3}$ ou, si l'on préfère, de 40 : 3, nous est confirmée par des textes d'époque très différente, qui attestent qu'elle subsista sans changement dans l'Asie antérieure pendant toute la durée de l'empire perse. Hérodote, qui écrivait vers le milieu du v[e] siècle, convertit, dans son évaluation des revenus de Darius, les sommes d'or en sommes d'argent en prenant pour base le rapport 13 : 1 (τὸ δὲ χρυσίον τρισκαιδεκα, στάσιον λογιζόμενον)[1]. Il est clair que le nombre 13 n'est donné là que comme chiffre rond, suivant une habitude malheureusement fréquente chez Hérodote et qui, dans le cas présent, a le tort, comme on va le voir, d'obscurcir l'origine véritable du rapport. L'historien d'Alexandre, Arrien, dont le récit, emprunté aux mémoires de Ptolémée et d'Aristobule, a presque toujours la valeur d'un témoignage contemporain, raconte que, au siège de la forteresse des Sogdiens (en 328), Alexandre promit une prime de 12 talents au premier soldat qui monterait à l'assaut, 11 au suivant et ainsi de suite jusqu'au douzième qui recevrait 300 dariques[2]. C'est dire

1. Hérodote III, 95, 1 : τὸ δὲ χρυσίον τρισκαιδεκαστάσιον λογιζόμενον, τὸ ψῆγμα (le tribut de l'Inde, fixé à 360 talents euboïques d'or) εὑρίσκεται ἐὸν Εὐβοϊκῶν ταλάντων ὀγδώκοντα καὶ ἑξακοσίων καὶ τετρακισχιλίων (360 × 13 = 4680).

2. Arrien IV, 18, 7 : ἔνθα δὴ ἐκήρυξεν Ἀλέξανδρος τῷ μὲν πρώτῳ ἀναβάντι δώδεκα τάλαντα εἶναι τὸ γέρας, δευτέρῳ δὲ ἐπὶ τούτῳ τὰ δεύτερα καὶ τρίτῳ τὰ ἐφεξῆς, ὡς τελευταῖον εἶναι τῷ τελευταίῳ ἀνελθόντι τριακοσίους δαρεικοὺς τὸ γέρας.

La mention des dariques prouve bien qu'il s'agit de talents perses ; d'ailleurs Alexandre, à cette époque, n'avait probablement pas commencé son monnayage bimétallique. Quinte Curce, VII, 11, 12, s'accorde avec Arrien, sauf le détail insignifiant que l'échelle descendante ne commence qu'à 10 talents et s'arrête par conséquent au 10[e] homme.

en d'autres termes que 300 dariques valaient 1 talent d'argent, ou 1 darique 20 sigles médiques : on retrouve ainsi exactement la proportion indiquée par Xénophon ; comme d'ailleurs sigles et dariques ont conservé leur poids d'un bout à l'autre du monnayage des Achéménides, on peut en conclure que la *ratio* était bien restée la même.

Une pareille fixité dans la valeur proportionnelle des deux métaux précieux ne peut s'expliquer que par l'action de la loi; il en résulte que le bimétallisme, au taux $13\frac{1}{3} : 1$, avait en Perse un caractère officiel et obligatoire, du moins pour les deux seules pièces de monnaies revêtues de l'estampille du Grand Roi, la darique et le sigle médique. De ce système et de cette proportion, les Perses n'étaient pas les inventeurs ; ils n'avaient fait, en toute probabilité, que les emprunter aux Lydiens, les véritables créateurs de la monnaie. Dans les derniers temps du royaume lydien, en effet, nous trouvons un système monétaire qui comprend, entre autres pièces, un statère d'or de 8 gr. 10, un statère d'argent de 10 gr. 80 et un demi-statère ou drachme, du même métal, de 5 gr. 40. Les poids, on le voit, ne sont pas les mêmes que dans le système perse, mais *le rapport des poids entre le statère d'or et le demi-statère d'argent ou drachme lydienne est exactement le même qu'entre la darique et le sigle médique* ($\frac{3}{2}$). On peut en conclure avec une grande vraisemblance que, dans le système lydien tel qu'il fut réorganisé par Crésus : 1° la pièce d'or (Κροίσειος στατήρ) de 8 gr. 10 valait 10 statères d'ar-

gent, ou 20 drachmes [1]; 2° le rapport de valeur des deux métaux était de $13\frac{1}{3} : 1$.

Maintenant, où les Lydiens eux-mêmes avaient-ils pris cette proportion? L'avaient-ils, comme on l'a prétendu sans la moindre preuve, reçue toute faite de Babylone? ou s'étaient-ils contentés de traduire dans leur système monétaire le rapport *marchand* de valeur entre l'or et l'argent qui prévalait alors sur les côtes de l'Asie-Mineure? Cette dernière hypothèse me paraît la plus plausible, car s'il est vrai en théorie qu'un système monétaire peut prendre pour base et, sous certaines conditions, maintenir indéfiniment une proportion de valeur quelconque entre l'or et l'argent, le bon sens indique et l'histoire confirme qu'à l'origine de tout système bimétalliste on a dû choisir un rapport *légal* aussi rapproché que possible du rapport *réel* de valeur entre les deux métaux, considérés comme marchandises [2]. Ce rapport, à l'époque de Crésus, ne devait pas être fort éloigné de la relation 13 : 1, qui exprimait assez bien l'abondance relative des deux métaux précieux. Que si, parmi les diverses évaluations approximatives de ce rapport, on adopta l'expression, au premier abord bizarre, de $13\frac{1}{3} : 1$ (40 : 3), la raison en est toute pra-

1. Nous nous servons de ces mots faute de connaître le nom indigène des pièces d'argent lydiennes. La glose absurde d'Hésychius, *s. v.* σίγλον (ἔστι δὲ καὶ νόμισμα Σαρδιανικόν δυνάμενον ὀκτὼ ὀβολοὺς ἀττικούς), ne convient ni au statère ni à la drachme, et ne permet pas de décider laquelle de ces deux pièces était désignée sous le nom d'emprunt (sémitique) σίγλος ; nous croirions volontiers, à cause de l'analogie du système perse, que c'était le demi-statère.

2. Cette formule sera corrigée tout à l'heure : en réalité l'or et l'argent n'ont pas été comparés *directement*, mais rapportés à un dénominateur commun, l'électrum.

tique. C'est que, en partant de ce rapport, il suffisait de construire pour l'argent et pour l'or deux échelles pondérales différentes dans le rapport simple 4 : 3 pour que les statères, mines, talents d'or pussent s'échanger, sans autre calcul, contre 10 fois autant de statères, mines, talents d'argent. En outre, de cette façon, 3 statères d'argent pesaient exactement autant que 4 statères d'or, ce qui, suivant l'ingénieuse remarque de M. Cernuschi, permettait au public de vérifier promptement le poids des monnaies échangées, sans l'intervention d'un assortiment de poids spéciaux : à l'origine de la circulation monétaire, une pareille considération a dû avoir une réelle importance. Nous verrons d'ailleurs plus loin que la proportion entre l'or et l'argent n'a été fixée que postérieurement à la proportion entre l'électrum et l'argent, laquelle était de 10 : 1. Au lieu de dire par conséquent que l'or valait les $\frac{40}{3}$ de son poids d'argent, il est plus exact de s'exprimer ainsi : « la valeur de l'or fut fixée aux $\frac{4}{3}$ de celle de l'électrum, la valeur de l'argent au $\frac{1}{10}$. »

## III

Le texte d'Hérodote nous a montré que dans les colonies grecques de l'Asie Mineure, qui n'ont jamais cessé en théorie de faire partie de la monarchie perse, la valeur proportionnelle des deux métaux précieux était identique à la *ratio* légale établie par Darius et ses successeurs. Il en était autrement dans la Grèce d'Europe, où l'or perse n'avait qu'un cours

de fait et où les *sigles* d'argent médiques paraissent n'avoir jamais circulé : on peut annoncer *a priori* que tant que l'or fut rare en Grèce le prix de ce métal dut s'y tenir au dessus de la *ratio* $13\frac{1}{3} : 1$, pour descendre peu à peu jusqu'à ce chiffre et finir par tomber au dessous. Ces inductions théoriques reçoivent leur pleine confirmation de l'étude des documents, qui ne nous renseignent guère, on le comprend, que sur le marché d'Athènes.

Le premier texte précis que nous rencontrions dans l'ordre chronologique est un fragment récemment trouvé des comptes des commissaires (*épistates*) chargés de présider à la fabrication de la Minerve chryséléphantine de Phidias [1]. Comme cette statue fut inaugurée en 438-7 av. J.-C. (Olymp. 85, 3), l'inscription est antérieure, mais de peu d'années, à cette date : elle est donc à peu près contemporaine du texte d'Hérodote que nous avons cité plus haut. Le morceau qui nous intéresse est ainsi conçu :

| | |
|---|---|
| 𐅄ΔΔΔ | χρυσίον ἐωνήθ- |
| 𐅃ΤΤΧ | η σταθμὸν : 𐅃ΤΧ𐅄// |
| ΧΧΧ𐅄 | τιμὴ τούτου· ΓΗΗΗ// |
| Η𐅄ΗΗ | IIIII |

« Or acheté, poids : 6 talents, 1609 (?) drachmes, 5 oboles. Prix de cet or : 87 talents, 4652 drachmes. »

Il y a, comme on le voit, une légère incertitude sur le nombre des centaines et des unités de

1. *Corp. inscr. att.*, IV, 1, 3 (supplément du tome I), n° 298 *bis*, p. 146. L'inscription a d'abord été étudiée par M. Foucart, *Bull. corr. hell.*, XIII (1889), p. 171-2.

drachmes d'or ; les lectures extrêmes entre lesquelles on peut hésiter sont 1508 et 1709.

D'après ces données, si l'on divise le poids de l'or par son prix exprimé en argent, on obtient pour le prix de la drachme d'or 13 dr. 96 d'argent au *minimum* et 14 dr. 04 au *maximum* ; la valeur proportionnelle des deux métaux était donc voisine de 14 : 1. Si l'on compare ce rapport à la *ratio* légale de $13\frac{1}{3}$ : 1, que nous avons trouvée à la même époque en Asie-Mineure, on voit que l'or faisait un *agio* de $\frac{2}{3}$ dr. pour $\frac{40}{3}$, soit 5 0/0, sur le marché d'Athènes ; cette prime, en somme assez modérée, s'explique très bien par l'abondance de l'argent provenant des mines du Laurium, la rareté de la production aurifère sur le continent d'Europe, et la grande demande de ce métal, provoquée par les somptueuses entreprises de Périclès. La Minerve chryséléphantine de Phidias absorba à elle seule 44 talents d'or fin [1], équivalant en prix à 616 talents d'argent ou 3.696.000 fr. de notre monnaie ; en tenant compte des prix courants de l'époque, comparés à ceux de la nôtre, cette somme représentait une « puissance » actuelle d'environ 30 millions.

On doit rapprocher de cette inscription un document épigraphique plus anciennement connu, mais

1. Philochoros, fr. 97 (*Frag. hist. graec.*, I, 400). D'autres historiens donnent des nombres ronds moins dignes de foi : 40 talents (Thuc. II, 13) ou 50 (Diod. XII, 40). M. Collignon (*Hist. de la sculpture grecque*, I, 537) n'aurait pas dû admettre, même à titre de simple possibilité, en présence de notre inscription, que les 44 talents pourraient indiquer « la valeur » du métal employé, ni surtout en conclure que dans ce cas « l'or employé pour la statue représenterait à peu près 2.446.840 fr. de notre monnaie ». 44 talents d'argent ne valent que 264.000 dr.

moins bien conservé, de la même époque. C'est un fragment des comptes des commissaires chargés de la construction d'un édifice public, très probablement le Parthénon [1]. Le texte est daté de l'archonte Cratès, 434-3 av. J.-C. (Olymp. 86,3). Les commissaires exposent qu'ils ont vendu, pour faire face à une partie des dépenses, une certaine quantité d'or et d'ivoire, sans doute un solde resté sans emploi des matières acquises pour la confection de la Minerve chryséléphantine. On lit :

χρυσίου πραθέ[ντος
σταθμόν 𐅄ΔΔΔ////
τιμὴ τούτ[ου] ΧΗΗΗ𐅄ΔΔΗΗ

« Or vendu, poids : 80 (et tant de) drachmes ; prix 1372 drachmes. »

Le chiffre exprimant le poids est malheureusement incomplet : il peut flotter entre 80 dr. et 99 $\frac{5}{6}$, ce qui donne pour la valeur *minima* de la drachme d'or 13 dr. 74 d'argent, *vix minus quatuordecim*, comme disait très justement M. Kirchhoff. Je croirais volontiers qu'il faut admettre ici la *ratio* 14 : 1, qui donne pour le poids de l'or vendu exactement 98 drachmes.

Cette proportion de 14 : 1 se maintint probablement en Grèce jusque dans les dernières années de la guerre du Péloponèse. A cette époque, par suite de l'intervention de plus en plus active de la Perse dans les dissensions intestines de la Grèce, les dariques du Grand Roi commencèrent d'affluer dans les coffres des Lacédémoniens et se répandirent de là

1. *Corp. inscr. att.*, I, 300-311.

dans la Grèce entière [1]. Vers la même époque (408-7 av. J.-C.), Athènes se voyait obligée de monnayer et de lancer dans la circulation une partie des réserves d'or accumulées dans l'opisthodome du Parthénon par la prévoyance de Périclès ; un peu plus tard l'expédition des Dix Mille (dont la solde fut toujours payée en or ou en électrum), les campagnes de Thibron, de Dercyllidas et d'Agésilas, les intrigues prolongées de la diplomatie perse qui aboutirent au traité d'Antalcidas, déversèrent de nouveau sur la Grèce une partie de l'or de l'Asie.

Tous ces évènements, en augmentant dans des proportions notables le stock d'or qui circulait en Grèce, durent contribuer à faire baisser le prix de ce métal. Deux textes littéraires de la première moitié du IVe siècle vont nous fournir la preuve qu'il en fut ainsi. Le premier se trouve dans un plaidoyer de Lysias, écrit quelque temps après la mort de Conon (vers 389 av. J.-C.) [2]. Le plaideur fait le détail suivant de la fortune de ce général récemment décédé à Cypre : « Il a légué à Athéna et à Apollon de Delphes, pour des offrandes, une somme de 5.000 statères ; à son neveu, fils de son frère, qui administrait ses biens à Cypre, *environ* 10.000 drachmes ; à son frère 3 talents ; le reste, soit 17 talents, il l'a laissé à son fils. Le total de ces sommes s'élève à *environ* 40 talents. » Mettons cette énumération sous forme algébrique ; il vient :

1. Sparte reçut du Grand Roi plus de 5.000 talents (Isocrate, VIII, 97) pour la guerre contre Athènes. Il n'est guère douteux que la majorité de ces sommes ne fussent en or, comme celles que répandit plus tard Timocrate (Xénophon, *Hell.* III, 5, 1).

2. Lysias, *De bonis Aristophanis*, c. 39-40 (p. 183, Didot).

5.000 st. + 10.000 dr. + 3 tal. + 17 tal. = 40 tal.

D'où l'on tire :

5.000 st. = 40 tal. — 21 $\frac{2}{3}$ tal. = 18 $\frac{1}{3}$ tal. (110.000 drachmes).

Les statères dont il est ici question ne sont certainement ni des statères d'électrum, ni des statères d'or athéniens, numéraire frappé en petite quantité et qui devait être peu répandu, mais soit des dariques, soit des statères d'or de Lampsaque, dont la frappe, très abondante, se place vers cette époque. — Le statère de Lampsaque, taillé sur le même pied que la darique, pesait, comme celle-ci, 8 gr. 40. — 5.000 statères représentent donc 42 kil. d'or. D'autre part, 110.000 drachmes attiques représentent 480 kil. 70 d'argent. Ces deux quantités étant données comme équivalentes, il en résulte que la proportion de l'or à l'argent est de 11,45 : 1. En tenant compte de ce qu'il y a d'un peu approximatif dans les chiffres indiqués par Lysias, on peut évaluer entre 11 et 12 : 1 la *ratio* qui résulte de ce passage.

C'est le rapport 12 : 1 qui nous est donné par un autre ouvrage datant à peu près de la même époque, le dialogue *Hipparque* conservé parmi les œuvres de Platon. Ce dialogue, dont l'antiquité déjà suspectait l'authenticité [1], appartient très probablement à un autre disciple de Socrate, Simon de Mégare : Diogène de Laërce mentionne en effet parmi les œuvres de Simon un court dialogue sur l'amour du lucre [2] (Περὶ φιλοκερδοῦς), c'est-à-dire pré-

1. Elien, *Var. hist.*, VIII, 2.
2. Diogène Laërce, II, 13, 123.

cisément sur le sujet traité dans l'*Hipparque* ; en tout cas il date de la première moitié, probablement même du premier quart du IVe siècle. Or nous y lisons le passage suivant :

« Socrate. Si quelqu'un donne un certain poids d'or pour un poids double d'argent, fait-il une bonne ou une mauvaise affaire?

Hipparque. Une mauvaise affaire, Socrate ; car au lieu de douze fois le poids de son or, on ne lui en a rendu que le double. » Ἀντὶ δωδεκαστασίου γὰρ διστάσιον αὐτῷ καθίσταται τὸ χρυσίον [1].

Ainsi, dans le premier quart du IVe siècle, le prix de l'or sur le marché d'Athènes était descendu de 14 drachmes, cours avant la guerre du Péloponèse, à 12 drachmes. Là ne devait pas s'arrêter la dépréciation de ce métal. Vers le milieu du siècle, deux événements économiques d'une importance capitale se produisirent. En 354, les Phocidiens, suivant l'exemple des Arcadiens qui, dès 365, avaient rançonné le trésor d'Olympie [2], livrèrent au pillage le

1. Ps-Platon, *Hipparque*, p. 231 D (p. 560 Didot). — On peut citer un troisième texte de cette époque, à la vérité moins concluant. Lorsqu'en 383 les Lacédémoniens décrètent l'expédition contre Olynthe, on permet aux alliés de se racheter de la corvée du service militaire en payant 3 oboles éginétiques par homme et par jour (Xénophon, *Hell.*, V, 2, 21). Cette somme représentait évidemment la solde ordinaire d'un fantassin mercenaire. Or, nous savons d'autre part (*Anab.*, I, 3, 21) que cette solde était d'une darique par mois. En comptant les mois à 30 jours, on voit donc que $30 \times \frac{1}{2}$ dr. d'Egine = 15 dr. = 1 darique. La drachme d'Egine pèse 97 grains (6 gr. 28), la darique 130 (8 gr. 40), ce qui donne 94 gr. 20. $\mathcal{R} = 8$ gr. 40 $\mathcal{N}$ d'où la *ratio* 11,20 : 1. — Les 3 oboles d'Egine par jour se retrouvent dans le traité entre Athènes et Argos (Thucydide, V, 47). — Ce calcul manque un peu de précision par la raison que la solde pour des campagnes en Asie était nécessairement plus forte que pour des campagnes en Grèce.

2. Xénophon, *Hell.*, VII, 33 ; Diodore, XV, 82.

trésor de Delphes, le plus riche de tous les sanctuaires de la Grèce. Les seules offrandes en or envoyées à la fonte, puis monnayées pour les besoins de la guerre, représentaient, suivant Diodore, une *valeur* de 4.000 talents d'argent : il est vrai que le poids de l'argent lancé dans la circulation fut encore plus considérable (6.000 talents) [1]. Vers la même époque Philippe de Macédoine s'emparait des mines d'or du mont Pangée en Thrace, dans le voisinage desquelles il fondait (en 356) la ville de Philippes. L'exploitation de ces mines, jusqu'alors très languissante, fut poussée avec une telle activité que le roi de Macédoine en retira, dit-on, un bénéfice annuel de 1.000 talents (d'argent) [2], soit, au bout de 18 années, la somme considérable pour l'époque de 18.000 talents (108 millions). Ce fut alors qu'il émit, le premier de tous les rois grecs, une monnaie d'or, les fameux στατῆρες Φιλίππειοι, qui rivalisèrent bientôt avec les dariques et furent copiés jusqu'au fond de la Gaule et de la Bretagne. Cet évènement eut, au point de vue qui nous occupe, plus d'importance que les conquêtes d'Alexandre, auxquelles on attribue souvent, mais bien à tort, la chute de l'or à la fin du IV^e^ siècle. Sans doute Alexandre mit la main sur des trésors immenses : 49.000 talents à Suse, 120.000 à Persépolis [3]; sans doute encore, les distributions faites aux vétérans macédoniens, le vol d'Harpalos,

1. Diodore, XVI, 56. Théopompe rattachait avec raison à cet évènement l'abondance toute nouvelle de l'or dans la circulation hellénique (Athénée, VI, p. 231 D).
2. Diodore, XVI, 8, 6.
3. Diodore, XVII, 66 et 71.

les guerres des Diadoques lancèrent dans la circulation une quantité prodigieuse de numéraire ; mais, si cet accroissement des métaux en circulation eut pour effet une hausse générale des prix, on ne voit pas que la masse de l'or ait augmenté, par le fait de la conquête de l'Asie, dans une proportion plus forte que celle de l'argent [1]. Au contraire, l'ouverture des mines de Philippes dut avoir une influence directe et presque immédiate sur la valeur relative des deux métaux précieux.

Au surplus, la baisse de l'or dans le dernier tiers du IV^e^ siècle est un fait avéré, qui se manifeste avant que la conquête d'Alexandre ait pu produire un effet économique. Dans un fragment, récemment découvert, de comptabilité datant de l'administration de Lycurgue, 331-30 av. J.-C. [2], les trésoriers mentionnent, entre autres dépenses, la confection d'un certain nombre de couronnes d'or honorifiques votées par le peuple à ses bienfaiteurs. Chaque couronne est accompagnée de l'indication de son poids en statères (il s'agit, bien entendu, de statères attiques valant 2 drachmes). Voici ce que l'on lit dans le texte :

στεφ[άνου ᾧ ὁ δῆμος ὁ Ἀθηναίων
ἐστεφάνωσεν τοὺ[ς.....
στατῆρας ΔΔΔΔΠϚ[Ϛ]Ϛ·ἑ[τέρων ?][3]
στεφάνων δυοῖν, οἷς ὁ δῆμο[ς

1. Il résulte, en effet, de l'inventaire des revenus de Darius par Hérodote que le trésor du Grand Roi encaissait annuellement 7.600 talents (babyloniens ou perses) d'argent contre seulement 360 talents euboïques (?) d'or.

2. *Corp. inscr. att.*, II, 2, n° 741, fr. *fg.* Cf. Kœhler, *Hermes*, V, 225.

3. *Sic* Kœhler. J'aimerais mieux ἐννέ' ὀβολούς.

ὁ Ἀθηναίων ἐστεφάνωσε Ἀλέξα[νδρον,
στατῆρας ΓΔΔΔΔΓ≤≤
καὶ δραχμὴ χρυσίου·
στεφάνου ᾧ ὁ δῆμος ὁ [Ἀ]θηναίων
ἐστεφάνωσεν Τεισαμ[ε]νὸν Παιανι[έα,
στατῆρας ΔΔΔΔΓ≤≤≤[≤ ἐ]ννέ' ὀβολο[ύς.

« Couronne votée aux X... Poids 48 statères....
Deux couronnes votées à Alexandre. Poids 97 $\frac{1}{2}$ st.
Couronnes votées à Tisamène de Pæanée. Poids 49 $\frac{3}{4}$ statères. »

Et un peu plus loin [1] :

« Couronne votée à Nausiclès. Poids 100 st. »

On sait par de très nombreux exemples de décrets que les couronnes décernées par le peuple athénien étaient invariablement du *prix* de 500 ou de 1.000 drachmes d'argent [2] ; en laissant de côté la couronne exceptionnellement forte décernée à Nausiclès, un stratège mentionné par Démosthène, on voit que les couronnes énumérées dans notre texte sont évidemment de la valeur de 1000 drachmes ; or le poids en est très sensiblement de 50 statères d'or ; la petite moins-value que l'on constate, variant de $\frac{1}{4}$ de statère à 2 statères (?), représente le prix de la main-d'œuvre. Dès lors, si une couronne d'or du poids de 50 statères valait 1.000 drachmes, on peut en conclure que le statère d'or valait 20 drachmes, en d'autres termes que le rapport de l'or à l'argent était tombé à 10 : 1.

Un second témoignage épigraphique nous est

1. *Ibid.*, *Addenda*, p. 510.
2. Larfeld, *Griechische Epigraphik* (*Handbuch* de I. Müller, I, 2e éd.), § 175.

fourni par un compte de recettes postérieur d'environ vingt-cinq ans [1], où on lit sous la rubrique Archonte Corœbos (Ol. 118, 3; 306-5 av. J.-C.) l'article suivant :

Ἐπὶ Κορο[ί]βου ἄρχοντος, ἐπὶ τῆς Οἰνεῖδος δεκάτης πρυτανείας, ἐνάτηι φθίνοντος, ταμίαις τῶν τῆς θεοῦ χρήματα τάδε παρέδωκεν τὰ παρ' Ἀντιγόνου ἃ ἐκόμισεν Ξενοκλῆς Σφήττιος Κλε..... Χιωνίδης Θριάσιος ἀργυρίου Ἀλεξανδρείου δοκιμαστὰ τάλαντα [Η]Δ[ΔΔ καὶ χρ]υσ[ο]ῦς Μ[Η]ΧΧΧ· σύ[μπαν κεφά]λαιον τάλαντα ΗΔΔ[ΔΔ]· τούτων δεδώκασι, etc.

« Archonte Corœbos, 10e prytanie, 9e jour avant la fin du mois, sommes remises de la part d'Antigone... Argent d'Alexandre : 80 talents de bon aloi ; statères d'or : 18.000 ; total : 140 talents. »

Si 80 tal. + 18.000 st. = 140 tal., il en résulte que 18.000 statères valent 60 talents d'argent ou 360.000 drachmes, ce qui nous ramène bien à la proportion 1 st. = 20 dr. ou à la *ratio* 10 : 1.

Les restitutions de M. Kœhler me paraissent tout à fait certaines, et l'on remarquera que si même on retranche comme douteux les chiffres rétablis — les deux Δ aux lignes 10 et 11, — le résultat de l'opération ne sera en rien modifié ; la différence entre la somme d'argent et la somme totale restera toujours de 60 talents, qui représentent la valeur des 18.000 statères d'or.

Le rapport déduit de ces textes épigraphiques est

1. *Corp. inscr. att.*, II, n. 237. La bonne lecture est aux *Addenda*, p. 508. Cf. *Ath. Mitt.*, V, 268.

confirmé surabondamment par le témoignage des auteurs et des monnaies. C'est d'abord un fragment d'une comédie de Ménandre, le *Dépôt* (Παρακαταθήκη), cité par le lexicographe Pollux : « Je t'ai confié, dit un père à son fils, un talent d'or. » Et plus tard, parlant de la même somme, il disait : « Le beau garçon m'a mangé 10 talents [1]. » Pollux en conclut avec raison qu'au temps de Ménandre, qui florissait entre 320 et 292 av. J.-C., l'or était à l'argent dans le rapport de 10 : 1.

Les poèmes récemment découverts d'Hérondas sont du temps de Ptolémée Evergète (247-222 av. J.-C.). Dans le 7e mime, Kerdon, le cordonnier à la mode, demande à une de ses clientes une mine d'argent pour une paire de sandales (v. 79-80) :

Γύναι, μιᾶς μνᾶς ἐστὶν ἄξιον τοῦτο
τὸ ζεῦγος...

La dame se récrie sur l'énormité de ce prix, et une de ses amies, intervenant en sa faveur, demande à Kerdon à quel prix il lui cédera une autre paire dont il a dit plus haut (v. 30) et dont il va bientôt redire (v. 106) qu'elle est *de même qualité et de même valeur* que la première.

Kerdon répond (v. 99) :

στατῆρας πέντε· ναὶ μὰ θεούς, φοιτᾷ
ἡ ψαλτρί' Εὐετῆρις ἡμέραν πᾶσαν
λαβεῖν ἀνώγουσ', ἀλλ' ἐγώ μιν [ἐχθα]ίρω
κἢν τέσσαράς μοι δαρικοὺς ὑπόσχηται... [2].

1. Pollux, IX, 76 (= Ménandre, éd. Didot, p. 39).
2. Crusius ne ponctue pas après πέντε et fait dire ainsi à Kerdon l'absur-

Quelque obscurité que présentent ces vers, une chose est bien claire : c'est que les 5 statères du vers 99 équivalent à la mine du vers 79 ; on peut en conclure que pour Hérondas, comme pour Ménandre, le statère d'or vaut 20 drachmes attiques, autrement dit, que l'or vaut dix fois son poids d'argent.

Un lexicographe alexandrin, Polémarque, cité par Hésychius, sans doute à travers Didyme, écrivait : « Le χρυσοῦς chez les auteurs athéniens désigne un poids d'or de 2 drachmes ; la drachme d'or vaut 10 drachmes d'argent ; cinq χρυσοῖ équivalent à une mine [1]. » Dion Cassius, cité par Zonaras, disait de même : « Chez les Grecs, la pièce d'or s'échangeait contre 20 drachmes [2] ».

Toutes ces équivalences, qui sont la conséquence de la *ratio* 10 : 1, se rapportent au système monétaire inauguré par Alexandre le Grand, continué par ses successeurs en Macédoine, en Asie-Mineure et en Syrie. Dans ce système, copié du système attique, la drachme d'argent pèse environ 4 gr. 30 et le statère d'or presque exactement le double (8 gr. 60) ; un statère vaut 5 tétradrachmes ou 20 drachmes. On le voit : c'est précisément la même relation si com-

dité que 4 dariques valent plus que 5 statères. La note de Bücheler sur ce passage est incompréhensible, mais le texte ne l'est guère moins.

1. Hésychius, v. χρυσοῦς : Πολεμαρχός φησι δύνασθαι τὸν χρυσοῦν παρὰ τοῖς Ἀττικοῖς δραχμὰς δύο, τὴν δὲ τοῦ χρυσοῦ δραχμὴν νομίσματος ἀργυρίου δραχμὰς δέκα· μνᾶς δὲ λέγεσθαι τοὺς πέντε χρυσοῦς (Cf. encore v. δραχμὴ χρυσίου· ὁλκὴ νομίσματος, εἰς ἀργυρίου λόγον διδράχμων ε′). Il me paraît impossible de conserver le texte du premier article où l'on donne successivement à δύνασθαι le sens de *peser* et celui de *valoir* ; il faut corriger δραχμὰς δύο δραχμὰς εἴκοσι (le chiffre κ sera devenu β, ou ΔΔ δύο).

2. Zonaras, X, 540 B : Παρὰ τοῖς Ἕλλησιν εἴκοσι δραχμῶν ὁ Δίων φησὶ τὸ χρυσοῦν ἀλλάσσεσθαι νόμισμα (sans doute à propos du traité de 189).

mode que nous avons constatée dans l'empire perse, où la darique d'or valait également 20 sigles médiques. Seulement, pour obtenir la même proportion, en tenant compte de la valeur réduite de l'or, Alexandre avait dû tailler ses monnaies d'or et d'argent exactement sur le même pied, et non, comme les Perses, suivant le rapport *épitrite*. En d'autres termes, il emprunta aux Perses le système décimal ou la valeur relative des unités monétaires, et aux Athéniens le poids absolu de ces unités.

Ce système, que l'on peut appeler attico-perse, était encore partout en vigueur lorsque les Romains commencèrent la conquête du monde hellénique.

Dans le traité que Rome, en 189 av. J.-C., imposa aux Étoliens, et dont Polybe nous a conservé les dispositions, les Étoliens s'engagèrent à payer une contribution de guerre de 200 talents euboïques (c'est-à-dire attiques) d'argent, soit en monnaie attique, soit en monnaie équivalente (on sait que la monnaie attique, dès l'époque d'Aristophane, avait une juste réputation de bon poids et de bon aloi). Le traité stipule que les Étoliens pourront, à leur choix, s'acquitter d'un tiers de la somme en monnaie d'or, à raison d'une mine d'or pour 10 mines d'argent (τῶν δέκα μνῶν ἀργυρίου, χρυσίου μνᾶν διδόντες) [1], clause que Tite-Live traduit ainsi : *Pro argento si aurum dare mallent, darent convenit, dum pro argenteis decem aureus unus valeret* [2]. La traduction est mauvaise, car le « didrachme » (*argenteus*)

1. Polybe, XXII, 15, 8.
2. Tite-Live, XXXVIII, 11.

d'argent de même poids que le statère d'or était une pièce très rare à laquelle le traité ne faisait certainement aucune allusion ; mais le sens n'est pas douteux et s'accorde bien avec le texte de Polybe.

Ce renseignement prouve que la proportion de valeur entre les métaux précieux n'avait pas changé entre la fin du IVe siècle et le commencement du IIe ; c'est que, durant cet intervalle, il ne s'était produit aucun fait économique de nature à modifier d'une manière sensible l'abondance relative de l'or et de l'argent. La *ratio*, après avoir été de 14 au temps de Périclès, de 12 au temps de Platon, était descendue à 10 au temps de Ménandre ; elle reste fixée à ce chiffre. Les modifications qu'elle subit à partir du IIe siècle, même en pays grec, appartiennent plutôt à l'histoire de la monnaie romaine et sortent par conséquent de notre sujet [1].

Théodore Reinach.

*(A suivre.)*

1. Il n'y a aucune raison de supposer avec Letronne (*Récompense promise à celui qui découvrira deux esclaves*, *Journal des savants*, 1833 = *Papyrus du Louvre* n° 10, ou à la suite de l'Aristophane Didot), que sous les Ptolémées la *ratio* est remontée à $12\frac{1}{2}$ : 1. Son unique argument est la phrase d'un papyrus disant que l'esclave s'est enfui emportant χρυσίου ἐπισήμου μναιεῖα γ′ : il s'agirait d'octodrachmes d'or valant une mine d'argent. Mais Leemans et Revillout (*Ann. de numismatique*, janv.-fév. 1887) ont répondu avec raison que le cuivre était alors (sous Evergète II) l'étalon officiel et qu'il doit s'agir dès lors de pièces d'or valant 1 mine de cuivre. L'erreur de Revillout est de fixer la valeur du cuivre par rapport à l'argent à 1 : 120. Letronne avait deviné et un papyrus récemment découvert (Mahaffy, *Athenaeum*, 10 déc. 1892, p. 818) vient d'établir définitivement que la *ratio* du cuivre à l'argent était 1 : 60. Dès lors les μναιεῖα de Letronne sont des pièces du poids de $\frac{1 \text{ mine}}{60 \times 10} = \frac{1}{6}$ dr. ou 1 obole d'or : ce sont des *hémihectés*.

# SYMBOLES MONÉTAIRES

## PTOLÉMAÏQUES

MIS EN RAPPORT

## AVEC LES FÊTES DIONYSIAQUES D'ALEXANDRIE

Parmi les médaillons d'or à quatre têtes on connaît une variété répondant au signalement suivant[1] :

ΘΕΩΝ. Bustes accolés à droite de Ptolémée I Soter, diadémé et drapé, et, au deuxième plan, de Bérénice I Sotéris, diadémée et voilée; en arrière, une pointe de lance.

℟. ΑΔΕΛΦΩΝ. Bustes accolés à droite de Ptolémée II Philadelphe drapé, la tête ceinte d'un diadème orné de foudres, et, au deuxième plan, d'Arsinoé II Philadelphe, voilée et diadémée; en arrière, le monogramme ⍓.

Diamètre, 29 millimètres; poids, 27 grammes.

On ne peut apercevoir qu'un foudre, celui qui couvre la tempe droite, puisque la tête est tournée de profil; mais, par raison de symétrie, on est fondé à rétablir en pensée celui qui couvre la tempe gauche cachée. Sur les autres variétés, caractérisées par le symbole du bouclier ovale au lieu de la pointe de lance, Philadelphe porte un diadème uni, sans foudres.

1. Mionnet, VI, p. 17, n. 145. Stuart Poole, *Catalogue of Greek coins in the British Museum; the Ptolemies*, p. 40, pl. VII, f. 5.

D'après la disposition des deux mots formant la légende, il semble que l'on doit lire d'une part, Θεῶν, sous-entendu εἰκόνες, c'est-à-dire (images) des dieux (Sotères), à savoir Ptolémée I et Bérénice divinisés par Philadelphe, d'autre part, Ἀδελφῶν, sous-entendu εἰκόνες, c'est-à-dire (images) des Frère et Sœur, à savoir Ptolémée II et Arsinoé II, en rapportant chaque mot au couple de portraits qu'il surmonte. Mais sur un autre médaillon[1] les deux mots sont réunis au revers, au dessus des têtes de Philadelphe et d'Arsinoé, en sorte qu'il faut lire d'un seul tenant : Θεῶν Ἀδελφῶν, en appliquant cette dénomination au seul couple au dessus duquel elle est placée, conformément d'ailleurs aux textes épigraphiques[2] qui la réservent exclusivement à Ptolémée II et à sa sœur Arsinoé II, l'un et l'autre surnommés Philadelphes. Il devient dès lors visible que ce n'est pas le mot εἰκόνες, mais νόμισμα qui doit être sous-entendu, et que la légende signifie (médaillon) des dieux Adelphes, même lorsqu'elle est répartie sur les deux faces de la pièce ; dans ce dernier dispositif, il ne faut voir qu'un motif de symétrie artistique. Il n'en est pas moins vrai qu'il prête à une sorte d'équivoque, puisqu'il tend en apparence à faire participer le couple des portraits de Soter et de Bérénice à la dénomination de dieux Adelphes. Or il est remarquable qu'elle peut être justifiée dans une certaine mesure en ce qui

1. Cabinet de France, n° 292 ; cercle de grènetis autour des portraits, légende légèrement rognée. Diamètre moyen, 27 millimètres ; poids, 27 gr. 55; Mionnet, VI, p. 17, n. 150.

2. *Corp. insc. græc.*, n°s 4694, 4697.

les concerne. En effet, Ptolémée Soter, fils de Ptolémée Lagus et d'une première épouse nommée Arsinoé, avait épousé en dernier lieu Bérénice, fille du même Lagus et de sa dernière femme Antigona, fille du roi Cassandre; Bérénice était donc à la fois demi-sœur consanguine et femme de Soter. Quant à Ptolémée Philadelphe et à sa deuxième femme, Arsinoé II, ils étaient frère et sœur germains, comme issus l'un et l'autre du mariage de Soter et de Bérénice.

A ce propos, il convient de rappeler que Philadelphe, avant d'épouser sa sœur, en l'an 277 avant Jésus-Christ, avait répudié sa première femme également nommée Arsinoé; celle-ci était fille du roi de Thrace, Lysimaque, et de Nicaea, fille d'Antipater Cette première Arsinoé, ayant été épouse légitime, doit nécessairement porter le numéro I dans la série des reines d'Égypte du même nom, de l'an 281 à 277. Jusqu'à présent on ne lui connaît, de façon certaine, aucune monnaie, mais il serait téméraire d'affirmer, sous ce prétexte, que Philadelphe n'en avait jamais fait frapper en son honneur avant le divorce, et rien n'autorise à la déclasser. Je suis même disposé à lui attribuer provisoirement un petit bronze qui est passé des cartons de M. Rollin dans une collection malheureusement inconnue, mais dont je puis au moins reproduire la description[1] :

Tête de femme très jeune, à droite, coiffée comme Cérès.

1. Rollin et Feuardent, *Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce*, 3e partie, 1864, p. 569, n. 8376. Ce livret in-12, édité à profusion, est aujourd'hui devenu presque introuvable.

℞. ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΑΡΣΙΝ///. Corne d'abondance ornée d'un diadème.

Pour justifier cette attribution forcément conjecturale, je me fonde sur l'emploi du titre de ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ dans la légende et sur l'absence d'un surnom; la pièce ne peut donc appartenir ni à Arsinoé II (Philadelphe), ni à Arsinoé III (Philopator), dont les monnaies montrent le nom constamment suivi du surnom sans être précédé du titre royal, pour l'une ΑΡΣΙΝΟΗΣ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ, pour l'autre, ΑΡΣΙΝΟΗΣ ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ.

De son côté, M. Babelon [1] a récemment proposé de voir le portrait d'Arsinoé I sur une hémidrachme ptolémaïque d'Aradus dont l'avers montre une effigie de reine anonyme et dont le revers porte une date correspondant à l'an 177, c'est-à-dire l'année qui précède celle du divorce. M. Stuart Poole attribuait cette pièce à Bérénice II Évergétis [2].

Revenons maintenant au médaillon à quatre têtes décrit au début de cet article. La couronne de foudres qu'on y voit portée par Philadelphe est un attribut d'autant plus remarquable qu'on n'en connaît de par ailleurs aucun autre exemple. L'explication me paraît devoir en être cherchée dans les traditions de la famille de ce prince. Suidas [3] rapporte un récit fabu-

1. Article de la *Revue numismatique*, 1888, p. 520, reproduit dans les *Mélanges numismatiques* du même auteur, I, 1892, p. 96, pl. v, fig. 3.

2. *Catalogue of Greek coins in the British Museum; the Ptolemies*, p. XII.

3. Suidas, *Lexic.* v. Λάγος. Λάγος ὄνόμα κύριον, ὃς Ἀρσινόην ἔγημε τὴν Πτολεμαίου τοῦ Σωτῆρος μητέρα τοῦτον δὲ τὸν Πτολεμαῖον οὐδέν οἱ προσήκοντα ἐξεθηκεν ἄρα ὁ Λάγος ἐπ' ἀσπίδος χαλκῆς· διαρρεῖ δὲ λόγος ἐκ Μακεδονίας, ὃς λέγει ἀετὸν ἐπιφοιτῶντα καὶ τὰς πτέρυγας ὑπερτείνοντα καὶ ἑαυτὸν αἰωροῦντα ἀποστέγειν αὐτοῦ καὶ τὴν ἄκρατον ἀκτῖνα καὶ ὅτε ὗοι τὸν πολὺν ὑετον, τοὺς γε μὴν

leux suivant lequel Ptolémée, fils de Lagus, aurait été nourri dans son enfance par un aigle. Ce conte de nourrice, habilement transformé en légende, était destiné à faire naître la croyance populaire que Zeus avait pris le fils de Lagus sous sa protection spéciale. En conséquence, l'oiseau royal devint l'emblème monétaire des dynastes macédoniens d'Égypte. Soter osa même se faire représenter vêtu de l'Égide nouée autour du cou, à l'instar de Zeus Aegiochos. On comprend dès lors très bien qu'il ait donné le surnom de *Kéraunos* au fils premier-né qu'il avait eu d'Eurydice, fille d'Antipater, avant d'épouser Bérénice.

Mais, sur le déclin de sa vie, cédant aux suggestions de Bérénice, il exclut Kéraunos de sa succession au profit de Philadelphe, le fils qu'il avait de cette dernière épouse. En se parant de la couronne de foudres, Philadelphe semble avoir voulu légitimer son usurpation, à l'encontre de Kéraunos forcé à s'expatrier, comme si cette couronne signifiait que la protection de Zeus lui était acquise de fait, tandis que son frère n'en avait nominalement que l'ombre. La fable de l'aigle nourricier s'accommodait d'ailleurs très bien avec la prétention de Lagus à descendre de Zeus par Héraklès [1], tout comme Alexandre le Grand. On s'explique moins facilement la prédilection de Philadelphe pour le culte de Dionysos qu'il introduisit le premier à Alexandrie et qui devint prédominant sous ses successeurs jusqu'à la conquête romaine ; il suffit

ἀγελαίους, φοβεῖν ὄρνιθας διασπᾶν δὲ ὄρτυγας καὶ τὸ αἷμα αὐτῷ παρέχειν τροφὴν ὡς γάλα.

1. Théocrite, *Idyll.* XVII, v. 17-27.

de rappeler que Ptolémée VI Philométor faisait marquer d'une feuille de lierre [1], au fer rouge, ses sujets juifs qui refusaient de sacrifier à cette divinité favorite des Ptolémées, et que Marc Antoine, pour complaire à la fameuse Cléopâtre VII, avait adopté le costume et le vêtement de son dieu. Peut-être faut-il mettre la couronne de foudres de Philadelphe en rapport avec les circonstances qui déterminèrent la naissance prématurée de Dionysos; les mythographes rapportent que Sémélé, sa mère, ayant demandé à Zeus, père de l'enfant qu'elle portait dans son sein, de se montrer à elle dans tout l'éclat de sa puissance, ne put résister au bruit de la foudre et à l'embrâsement des éclairs, et qu'elle périt en donnant le jour au jeune Dionysos.

Des rapprochements mythologiques de ce genre font comprendre la raison d'être d'un grand nombre de symboles religieux que l'on observe sur les monnaies des Lagides. Ils sont particulièrement intéressants quand ils servent de parure personnelle à l'effigie royale; c'est ainsi qu'on voit souvent celle-ci avec un insigne à long manche appuyé sur l'épaule gauche, tantôt c'est le caducée d'Hermès [2] ou le trident posidonien [3] portés par Ptolémée III Évergète, tantôt le thyrse dionysiaque adopté par Ptolémée XIII Neos Dionysos, tantôt encore la lance armant Ptolémée V, tantôt le sceptre terminé par le lotus isiaque

1. Macchabées, III.
2. Babelon, *Mélanges numismatiques*, I, p. 97, pl. v, f. 7, 8.
3. Cet attribut fait peut-être allusion à la flotte immense équipée par Évergète dans la guerre qu'il entreprit contre Antiochus II Théos pour venger sa sœur Bérénice sacrifiée à Laodice.

cher à Arsinoé III Philopator et à Cléopâtre III. De même, au point de vue de la coiffure, il y aurait lieu de grouper ensemble la couronne de lierre de Ptolémée XIII, la couronne d'épis de Ptolémée V Épiphane, et la couronne de foudres de Ptolémé II, qui demeure le prototype de ces divers attributs divins usurpés par la royauté pour en rehausser le prestige et dont je crois retrouver l'origine dans un chapitre de l'histoire Περὶ Ἀλεξανδρείας du rhodien Callixène, incorporé par Athénée dans son *Banquet des Savants*.

Ce chapitre a pour objet la description de la pompe dionysiaque instituée à Alexandrie par Philadelphe. On y lit[1] que parmi les objets processionellement

1. Athénée, *Deipnosoph.* V, 25; Callixène, dans les *Fragm. historic. graecor.* édités par C. Müller dans la Collection des auteurs grecs, III, 8, p. 64, de F. Didot : ἐπόμπευσε δὲ καὶ θῶραξ χρυσοῦς πηχῶν δώδεκα καὶ ἕτερος ἀργυροῦς πηχῶν ὀκτωκαίδεκα, .....ἐννέα, ἔχων ἐφ' ἑαυτὸν κεραυνοὺς χρυσοῦς δεκαπήχεις δύο καὶ στέφανον δρυὸς δίαλιθον. Le mot ἐννέα, que Müller fait précéder de quelques points pour indiquer une lacune, pourrait être le résidu d'un membre de phrase incomplet, donnant les dimensions d'un objet indéterminé sur lequel auraient été posés les deux foudres; un trépied ou un trône serait en effet un support plus vraisemblable qu'une cuirasse. Meineke, dans ses *Analecta critica*, p. 89, à la suite de l'édition Teubnérienne d'Athénée (1858), considère εννέα comme une correction au mot δέκα qui précède; mais alors l'émendation aurait pour effet de substituer à ὀκτωκαίδεκα un nom de nombre ὀκτὼ καὶ ἐννέα de formation inadmissible. Enfin, un autre commentateur, Schweighauser, biffe d'un trait de plume ἐννέα, dans lequel il ne voit qu'un parasite sans valeur; le procédé est radical, et peu conforme à la saine critique, car l'incompris n'est pas nécessairement incompréhensible et rebutable. Au surplus, pour que le lecteur puisse se rendre compte de cette difficulté paléographique, je mets sous ses yeux les variantes du passage en question dans les trois manuscrits d'Athénée que l'on possède.

Ms. de Venise, Bibliothèque Saint-Marc, n° 447, f° 66, col. 1 : καὶ ἕτερος ἀργυροῦς πηχῶν ιη ἐννέα ἔχων ἐφ' ἑαυτόν, κ. τ. λ. (d'après un calque exécuté et obligeamment communiqué par M. Castellani, préfet de la Bibliothèque Saint-Marc).

Ms. de Paris, Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 3056, f° 119v, l. 7 :

exhibés, aussi précieux par la matière dont ils étaient formés que remarquables par leur exécution artistique et leurs dimensions démesurées, on admirait une cuirasse d'or de 12 coudées et une autre, en argent, de 18 coudées, sur laquelle étaient posés *deux foudres d'or* de 10 coudées et une couronne de chêne ornée de pierreries. Or le chêne est l'arbre consacré à Zeus. Ce n'est donc pas fortuitement que les foudres et la couronne sont placés ensemble sur la cuirasse; aussi je n'hésite pas à les mettre en rapport avec la couronne de foudres qui orne l'effigie de Philadelphe sur l'un de ses médaillons d'or aux quatre têtes.

Le récit de Callixène extrait, comme il le dit lui-même, des chroniques quinquennales, τὰς τῶν πεντετηρίδων γραφὰς, renferme une foule d'autres renseignements curieux; mais la longueur du morceau m'empêche de le reproduire en entier; je me bornerai donc à en analyser quelques passages.

La procession se développait le long du Stade d'Alexandrie. En tête s'avançait la pompe d'Eosphoros, pour montrer que la cérémonie commençait au lever de l'astre du matin. Puis venait la pompe des

ἀργυροῦς πηχ*. ιη. ἐννέα ἔχων ἐφ' ἑαυτὸν κεραυνούς. δεκάπηχυς, δυό, κ. τ. λ. (d'après ma copie personnelle).

Ms. de Paris, Bibliothèque nationale, fonds latin, n° 1833, f° 131r, l. 1 : καὶ ἕτερος ἀργυροῦς πηχῶν ; επο ιη· ἐννέα ἔχον ἐφ' ἑαυτον κεραυνοῦς δωδεκά πηχῦς δυό, κ. τ. λ. (d'après ma copie personnelle). Le scribe a pointé les trois lettres επο quand il s'est aperçu qu'il venait de commencer par inadvertance le mot ἐπόμπευσε, qui se répète à plusieurs reprises dans les lignes précédentes. Du collationnement des manuscrits, il résulte qu'aucune trace matérielle de lacune n'existe entre ιῆ et ἐννέα, et qu'en outre, le mot ἐννέα est écrit phonétiquement en toutes lettres, tandis que toutes les dimensions des objets spécifiés dans le conrs du récit sont *chiffrées*.

Parents des époux royaux, τοῖς τῶν βασιλέων γονεῦσι ; ensuite la pompe de tous les Dieux, avec leurs attributs respectifs et des écriteaux portant leurs notices historiques. La pompe d'Hespéros fermait le défilé.

Par là, nous apprenons d'abord que, dans les deux étoiles figurées sur quelques monnaies des Ptolémées, il faut reconnaître Eosphoros et Hespéros, les astres de l'aurore et du crépuscule.

Dans la pompe de Dionysos, une troupe de Silènes et de Satyres ouvrait la marche. A leur suite on remarquait un personnage en costume tragique, porteur d'une corne amalthéenne d'or; son nom était Eniautos, parce qu'il symbolisait l'année. Après lui, venait une belle femme, tenant d'une main une couronne de perséa, de l'autre une palme; elle personnifiait la période quinquennale et s'appelait, en conséquence, Pentétéris. Derrière elle marchaient les Quatre Heures de l'année, Ὧραι, chacune portant les produits de la saison qu'elle représentait; puis le poète Philiscus, prêtre de Dionysos, avec tous les artistes et machinistes qui avaient dessiné, construit et monté les pièces décoratives de la fête, πάντες οἱ περὶ τὸν Διόνυσον τεχνῖται, corporation dont il est aussi question dans quelques textes épigraphiques. Venaient ensuite les trépieds delphiques décernés en prix aux chefs des troupes d'athlètes, ἄθλα τοῖς τῶν ἀθλητῶν χορηγοῖς.

C'est le cas de rappeler qu'une inscription[1] de Téos, mentionne les jeux dionysiaques quinquennaux,

1. *Corp. insc. graec.* II, 3081.

τῶν πενταετερικῶν ἀγονῶν Διονυσιακῶν ; une autre inscription [1] nous apprend que l'exécution matérielle des préparatifs de fête, tant en l'honneur de Dionysos que des Ptolémées divinisés, était confiée à la même corporation d'artistes, τῶν περὶ τὸν Διόνυσον καὶ Θεοὺς Εὐεργέτας τεχνιτῶν.

Ces divers rapprochements me paraissent de nature à être utilisés au point de vue numismatique ; il est hors de doute que les monnaies royales en métaux précieux, et plus particulièrement les grands médaillons d'or et d'argent, ont été frappées à l'occasion de solennités extraordinaires, telles que l'avènement du prince au trône, l'anniversaire de sa naissance, son mariage, son apothéose, et surtout le retour périodique de chaque pentaétéride de son règne, célébrée avec un faste inouï, à en juger par le récit de Callixène [2]. Ainsi s'expliqueraient, non seulement la diversité des symboles monétaires, mais aussi les différences de style que l'on observe sur les variétés de médaillons d'un même type ; si cette conjecture est fondée, chaque émission de cette catégorie correspondrait à une célébration quinquennale. Des recherches dirigées dans ce sens peuvent éventuellement éclairer des coins obscurs de la numismatique égyptienne, encore imparfaitement débrouillée ; il y aura lieu d'examiner, par exemple, si la figure féminine, invariablement prise pour le type de la Victoire,

1. *Corp. insc. graec.* 2620.

2. L'annaliste nous donne même un très intéressant compte de dépenses : καὶ ἐγένετο τὸ δαπάνημα τοῦ νομίσματος τάλαντα δισχίλια διακόσια τριακοντα ἐννέα, μναῖ πεντήκοντα, καὶ ταῦτα ἠριθμήθη πάντα παρὰ τοῖς οἰκονόμοις δὶα τὴν τῶν στεφανούντων προθυμίαν, πρὸ τοῦ τὰς θέας παρελθεῖν.

à cause de la couronne et de la palme qu'elle tient en mains, ne serait pas plutôt, dans certains cas, la Pentétéris qui jouait un rôle allégorique dans les fêtes dionysiaques d'Alexandrie.

Reprenons l'analyse du récit de Callixène.

Sur un char à quatre roues était traînée la statue de la nymphe Nysa assise, se levant et se rasseyant automatiquement; sur un autre char, le groupe statuaire de Dionysos poursuivi par Héra et se réfugiant à l'autel de Rhéa; près de lui Priape. Notons, en passant, que cette intervention de Rhéa, protectrice de Dionysos, est peut-être symbolisée par le diadème orné d'*épis* qui ceint la tête de Ptolémée V sur quelques-unes de ses monnaies.

On voyait ensuite les statues d'Alexandre et de Ptolémée Soter couronnées de lierre d'or; elles ont manifestement servi de prototype à l'effigie monétaire de Ptolémée XIII Néos Dionysos ombragée d'une branche hédéracée. Près de Soter se tenaient Arétè, couronnée d'olivier et la figure allégorique de Corinthe diadémée d'or, suivies de femmes personnifiant les villes de l'Ionie, de l'Hellade, de l'Asie et des Iles. D'autres chars portaient un thyrse d'or de 90 coudées, une lance d'argent de 60 coudées, un phallus d'or de 120 coudées surmonté d'une étoile de 6 coudées; le rôle joué ici par cet accessoire priapique montre que parfois il peut devenir un symbole dionysiaque.

Après la pompe de Zeus et de tous les autres dieux venait celle d'Alexandre traîné sur un char attelé d'éléphants; près de lui se tenaient Nikè et Athénè.

Ce groupement remarquable n'est certainement pas étranger au choix des types qui caractérisent les statères d'or d'Alexandre, imités par Soter, à savoir la tête casquée de Pallas au droit, et la Victoire en pied au revers.

Dans la suite du récit, je relève encore une double corne d'or, δίκερας ; une corne simple en or massif, κέρας ; une *stéphanè* d'or ; un *stéphanos* posé sur le trône de Ptolémée Soter, et formé par l'assemblage de 10000 pièces d'or, στέφανος ἐκ μυρίων κατεσκευασμένος χρύσιῶν, — noter la distinction à faire entre la στεφάνη et le στέφανος.

Signalons enfin un caducée d'or de 45 coudées ; un foudre d'or de 40 coudées ; des aigles d'or de 20 coudées ; une égide d'or ; 3200 couronnes d'or ; une couronne *mystique* d'or de 80 coudées, ornée de pierreries, celle-là même qui encadrait la porte du temple de Bérénice I, τῶ τοῦ Βερενίκείου θυρώματι ; vingt boucliers d'or, etc.

Or il se trouve qu'une couronne constitue précisément le type principal du revers des monnaies de Bérénice [1] ; ce n'est donc pas un symbole banal, sans objectif déterminé, mais l'image d'un ornement monumental qui a réellement existé. Semblablement la corne d'abondance en or massif, qui occupe dans la procession un rang voisin de cette couronne *mystique* du Bérénikéion, a dû fournir le motif du symbole amalthéen figuré avec l'effigie de Bérénice au revers des monnaies de bronze de Soter. Quant à

1. Eckhel, *Doctr. num.* IV ; Mionnet, VI, p. 9, n. 88 ; p. 18, n. 159.

la double corne d'abondance, décrite par Callixène, ce doit être celle qui se retrouve sur les médaillons d'or et d'argent[1] d'Arsinoé II. On sait, en effet, par un passage d'Athénée[2], que Philadelphe avait décrété que le δίκερας serait l'attribut caractéristique des statues de sa sœur-épouse.

Le bouclier et la pointe de lance placés en symboles sur les médaillons à quatre têtes, ont vraisemblablement quelque rapport avec les boucliers et la lance colossale promenés dans la procession dionysiaque; même observation pour le caducée gigantesque que j'identifie avec celui qui se voit sur une monnaie ptolémaïque décrite par Stuart Poole dans le catalogue du British Museum, pl. XXVII, f. 10.

Quant aux dix mille pièces d'or assemblées de manière à former la couronne posée sur le trône de Soter, il est à supposer qu'elles ont été expressément frappées pour cette solennité mémorable; de là à voir daus ces χρυσοῖα les médaillons d'or ptolémaïques, il n'y a qu'un pas bien facile à franchir.

En résumé, il semble résulter des remarques précédentes que des monnaies royales en or, à distinguer des monnaies commerciales en argent et en bronze, ont été émises en quantités considérables à l'occasion des grandes fêtes dionysiaques dont les divers épisodes sont commémorés par l'image des principales pièces décoratives de ces cérémonies sous la forme réduite de types et de symboles monétaires.

Robert Mowat.

1. Mionnet, VI, p. 13-14, nos 118-119; *Suppl.* IX, pl. II, f. 5 et 6.
2. Athénée, *Deipnos*. XI.

# MONNAIES ROMAINES & BYZANTINES

## INÉDITES OU PEU CONNUES

Pl. I.

Le Cabinet des médailles de France a acquis, dans ces dernières années, plusieurs monnaies romaines et byzantines, inédites ou fort rares. En voici la description :

### DENIER DE CÉSAR RESTITUÉ PAR TRAJAN

1. Buste de Vénus, portant un diadème et un collier, à droite.

℟. IMP CAES·TRAIAN·AVG·GER·DAC·P·P·REST· Enée portant Anchise sur l'épaule gauche et soutenant le Palladium de la main droite. Dans le champ, à droite, CAESAR·

Argent. — Denier. *Pl. I, 1.*

Cette rare pièce était connue par un exemplaire du Musée de Copenhague (Voy. Cohen, n° 52, t. I, p. 18). La tête de Vénus est assez exactement copiée sur celle des deniers primitifs, mais le groupe d'Enée et d'Anchise est d'un style beaucoup moins bon sur la copie ; les détails anatomiques sont exagérés et la jambe gauche n'est pas dans la même position. L'aspect général est lourd.

### Vespasien et Titus (72 à 73).

2. IMP CAESAR VESPASIANVS AVG. Buste lauré de Vespasien, à droite.

℟. IMP·T·FLAVIVS·CAESAR·AV·F. Buste lauré de Titus, à droite.

Aureus inédit. — Poids, 7 gr. 43. *Pl. I, 2.*

### Domitien (81-96).

3. [IMP] CAES DOMITIANVS AVG GERMANIC. Buste lauré de Domitien à droite, avec l'égide sur la poitrine.

℟. PM TR POT $\overline{\text{III}}$ IMP $\overline{\text{V}}$ COS X PP. Buste de Pallas casquée à droite.

Aureus inédit frappé en 84. — Poids 7 gr. 27. *Pl. I, 3.*

D'autres pièces d'or de Domitien portent le buste de Pallas, mais le style de celle-ci est beaucoup meilleur.

### Sulpicius Uranius Antoninus

4. L IVL AVR SVLP ANTONINVS. Buste lauré, cuirassé et vêtu du paludamentum, à gauche.

℟. PMTP (*sic*) PXVIIII COSIIII P P. Lion radié, la gueule entr'ouverte, marchant à droite.

Aureus inédit. — Poids 5 gr. 36. *Pl. I, 4.*

Ce poids est, à peu près, le poids moyen des autres *aurei* du même prince conservés au Cabinet de France.

Le buste de cette pièce se trouve déjà sur d'autres exemplaires où il est associé à des revers différents.

Quant à la légende, elle présente une particularité que l'on remarque sur des monnaies du même prince, publiées auparavant. Les lettres L et P sont liées. Cette singularité paléographique a échappé à M. W. Frœhner qui, dans sa monographie des monnaies d'Uranius Antoninus, a fait suivre d'un *sic* la lecture SVP qu'il a donnée pour des pièces analogues [1].

Cependant cette ligature de lettres existe en particulier sur l'aureus au revers SAECVLARES AVGG de la collection de M. A. de Belfort; le rédacteur du catalogue de vente de cette collection et l'artiste qui a gravé la pièce s'en sont parfaitement rendu compte (Vente du 20 au 25 février 1888, n° 1417, pl. V).

Le type et la légende du revers de la pièce que je publie aujourd'hui sont évidemment empruntés à une pièce antérieure, comme le revers SAECVLARES AVGG est emprunté aux pièces des deux Philippe, ainsi que M. Frœhner l'a démontré. Pour trouver une puissance tribunitienne aussi élevée, il faut remonter jusqu'au règne de Caracalla qui nous fournit la pièce dont voici le revers :

PM TRPXVIIII COS III P P. Lion radié marchant à gauche, tenant un foudre dans sa gueule.

Cabinet de France. — Or. — Poids, 6 gr. 48 (Cohen, 2e édit., t. IV, p. 182, n° 366).

On voit que la légende est la même pour les deux pièces ; le type a été légèrement modifié, car, sur l'aureus d'Uranius Antoninus, le lion est à droite et ne porte pas de foudre dans la gueule. Comme on pouvait s'y attendre, le poids de la pièce copiée est

1. *Annuaire de la Soc. de numismatique*, t. X, 1886, p. 191, nos, 4, 5 et 6.

beaucoup plus faible que celui du prototype. Je regrette, pour ma part, que M. Frœhner n'ait donné aucun poids pour les monnaies qu'il a décrites dans son article. Quoiqu'on doive se servir avec prudence des renseignements tirés du poids des monnaies, il y a lieu cependant de ne pas les négliger.

### Dioclétien (284-305).

5. DIOCLETIANVS P AVG. Buste lauré de Dioclétien, à droite.

℟. VIRTVS AVGG. Hercule étouffant Antée qu'il soulève de terre. Hercule est barbu et Antée paraît imberbe. A l'exergue, IAN (marque de l'atelier d'Antioche).

Aureus inédit. — Poids, 5 gr. 28. *Pl. I*, 5.

On connaît déjà quelques pièces de cet empereur représentant divers travaux d'Hercule. Sur un petit bronze, le héros étouffe le lion de Némée ; sur une autre pièce en or, il terrasse la biche Cerynnite qu'il saisit par les cornes (Voy. Cohen, 2e édit., nos 505 et 506). Ces deux pièces portent la même légende que le nouvel aureus du Cabinet des Médailles. Sur une monnaie en or avec HERCVLI DEBELLAT, Hercule combat l'hydre de Lerne (Cohen, n° 139). Le même revers se présente sous Maximien. Hercule dont un autre aureus montre le héros traînant Cerbère enchaîné (Cohen, nos 253 et 259).

### Constant Ier (333-350).

6. FL CONSTANS NOB CAES· Buste lauré, cuirassé et vêtu du paludamentum, à droite.

℟. Le prince debout de face dans un quadrige. Il tient de la main gauche un sceptre surmonté d'un aigle ; il tourne la tête à droite et, de la main droite, distribue des pièces de monnaie. Le quadrige est traité d'une manière très conventionnelle et les chevaux, séparés par groupe de deux, paraissent se diriger les uns à droite et les autres à gauche. Ce défaut de composition se remarque souvent sur des médaillons contorniates qui appartiennent à la même époque. Les chevaux ressemblent plutôt à des béliers. A l'exergue : CONS.

Pièce d'or inédite. — Poids, 5 gr. 24. *Pl. I, 6.*

Le poids de cette pièce dépasse de près d'un gramme celui des *aurei* de la même époque.

Sur une pièce en or de Constantin I^er^, on voit cet empereur radié, couronné par une Victoire et représenté comme le Soleil dans un quadrige qui est disposé de la même manière que celui de la monnaie de Constant I^er^. Mais, sur cette dernière pièce, le prince laisse tomber de la main droite de petits objets ronds qui ne peuvent être que des monnaies.

On sait que les consuls entrant en charge distribuaient de l'argent au peuple. Clovis suivit cette mode lorsqu'il fut nommé consul par l'empereur Anastase en 508[1]. On pourrait donc croire que cette pièce de Constant I^er^ fut frappée à l'occasion d'un de ses trois consulats et qu'elle représente le *processus consularis*. Mais Constant, nommé césar le 25 décembre 333, ne devint consul, pour la première fois, qu'en 339, après avoir été fait auguste (9 sep-

1. Grég. Tur., *Hist. Fr.*, II, 38.

tembre 337). Dès lors, il ne reste plus que deux événements à l'occasion desquels Constant a probablement fait des largesses au peuple : lorsqu'il fut fait césar, et lorsqu'il reçut en partage l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique, en 335.

### Aelia Pulcheria, femme de Marcien (414-453)

7. AEL PVLCHERIA AVG. Buste diadémé et couvert du manteau royal, à droite. Une main céleste dépose une couronne sur la tête de la princesse.

℟. IMPXXXXII COS XVII P P. Rome casquée, assise à gauche et tenant de la main droite un globe surmonté d'une croix. A gauche, son bouclier est appuyé contre le trône. Dans le champ, une étoile. Exergue : COMOB.

Aureus. — Poids, 4 gr. 25. *Pl. I*, 7.

### Aelia Verina, femme de Léon Ier (457-474).

8. AEL VERINA AVC. Buste diadémé et vêtu d'un manteau royal, à droite.

℟. SALVS REPVBLICAE. Victoire assise à droite, tenant sur une colonne placée devant elle un bouclier sur lequel est représenté un chrisme. A l'exergue, CONE.

Bronze. — Diamètre, 0m,020. *Pl. I*, 8.

Malgré la notice de Ch. Robert qui publiait un bel exemplaire de cette monnaie, trouvé en Crimée, au milieu des substructions de la Kherson byzantine[1], Sabatier a reproduit (pl. VII, 14) un mauvais

1. *Revue numism.*, 1859, p. 44.

spécimen qui paraît être celui du musée de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg. M. A. Boutkowski vient de publier l'exemplaire cédé par lui au Cabinet de France[1]. Mais il a eu le tort de rééditer le dessin donné par la *Revue* de 1859 et qui reproduit un exemplaire autre que celui du Cabinet de France. Il est facile de s'en assurer, en examinant les contours de la pièce et les types du droit et du revers. Comme l'exemplaire publié par Ch. Robert portait REIPVBLICAE, il s'ensuit que le dessin republié par M. Boutkowski ne s'accorde pas avec la description qu'il en donne.

HERACLIUS ET HERACLIUS-CONSTANTIN, SON FILS (613-641)

9. ꝺN ЬЄRACLIO CONSULI. Deux bustes barbus de face, vêtus de robes à larges bordures ornées de perles. Au dessus, une croix.

℟. L'indice M surmonté d'une croix ; au dessus, un A ; à gauche, ANNO, à droite, le chiffre XIIII. A l'exergue, [AΛ] ЄΞANΔ.

Bronze. — Diamètre 0$^{m}$,030.

La deuxième et la troisième lettre du droit sont douteuses. M. G. Schlumberger a déjà donné dans la *Revue numismatique* de 1889, p. 263, la description et le dessin d'un follis analogue, d'après une empreinte provenant de Constantinople. Le bronze acquis par le Cabinet des médailles vient de la même ville et, sur quelques points, il complète le premier exemplaire.

1. *Recueil spécial de grandes curiosités inédites ou peu connues*, 1892, pp. 21 à 24.

### Heraclius et Martine, sa femme (614-641)

10. L'empereur et l'impératrice, debout de face. Heraclius à gauche, tenant de la main droite une croix à long pied ; sa main gauche est appuyée sur la hanche. Martine porte le globe crucigère. Entre les deux têtes, une petite croix.

℟. Indice M surmonté d'une croix, accosté de ANNO et de chiffres frustes ; au dessous, un Γ, et à l'exergue CON.

Follis en bronze, inédit. — Diamètre $0^m$,030.

Sabatier n'a décrit qu'un bronze d'Heraclius et de Martine, et il est beaucoup plus petit (t. I, p. 284, n° 105, pl. XXXI, 5).

### Justinien II et Tibère IV (705-711)

11. dNIЧSTINIANЧS ЄT|TIBERIV|S PPA. Busts diadémés de face des deux princes, tenant de leur main droite une longue croix potencée, posée sur des degrés.

℟. ƆN IbS CbS RЄ[X RЄGNANTIЧM|. Buste du Christ, de face, sur la croix, bénissant et tenant le livre des évangiles.

Tiers de sou d'or, inédit. — Poids, 1 gr. 27 (percé).

Sabatier n'a connu que le sou d'or dont le poids est en moyenne de 4 gr. 40.

### Constantin XIII Ducas (1059-1067)

12. + ΘKE BOHΘ. La vierge nimbée, de face et

debout, les deux mains élevées et étendues. A droite et à gauche, étoile ? et les sigles M̄P Θ̄Y.

℟. + Θ̄K̄Є BO | HΘЄI KΩN | CTANTINΩ | ΔЄCΠOTH | TΩΔ8KA en cinq lignes.

Argent (percée). — Poids, 1 gr. 55.

Sabatier a publié un autre exemplaire de cette pièce. Mais il n'avait pas su la lire et cependant la gravure qu'il en donne indique un bon état de conservation (t. II, p. 166, n° 6, pl. L, 7). Il a laissé de côté la légende du droit et transcrit ainsi le commencement de celle du revers : +O·KЄRONΘЄI, etc. Il est bien évident qu'il fallait lire l'invocation à la vierge, Θεοτόκε βοηθέι.

*
* *

On se rappelle les dons de monnaies des empereurs gaulois faits par le baron J. de Witte, en 1885 et 1887. Le généreux savant a légué au Cabinet des Médailles de France une série de 700 monnaies de billon ou petits bronzes et une en or qui complètent ses premiers dons. Parmi ces pièces, beaucoup n'ont d'intérêt que par suite de leur bonne conservation. Il y en a peu que J. de Witte n'ait pas signalées dans son excellent recueil intitulé *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules* (1868). Toutefois quelques-unes méritent de prendre place ici :

### Postume (258-267)

13. POSTVMVS AVG. Buste cuirassé de face.

℟. QVINQVENNALES AVG. Victoire debout, à droite,

posant le pied sur un rocher ? et tenant sur son genou gauche un bouclier où sont inscrites les lettres VOT.

Or quinaire. — Poids, 2 gr. 01. *Pl. I, 9.*

Gravé dans le *Catalogue de la collection du vicomte E. de Quelen*, n° 1765, pl. VIII. Cette pièce a été mal lue jusqu'à présent, car Cohen a vu sur le bouclier la lettre Q (2e édition, t. VI, p. 49, n° 307), et dans le catalogue de la vente de Quelen, on a donné la lecture VQ.

14. IMP C POS[TVMVS..]AVG. Buste radié à droite.

℟. DEO MAR[TI]. Mars debout dans un temple tétrastyle à fronton triangulaire.

Denier inédit. Billon.

15. IMP C POSTVMVS PIVS F AVG. Buste lauré à droite.

℟. HERCVLI DEVSONIENSI. Buste lauré, à gauche.

Grand bronze inédit. *Pl. I, 10.*

On connaît des deniers de billon et des moyens bronzes avec la représentation d'Hercule Deusoniens, mais ils sont d'un style moins bon.

## Tetricus (268-273).

16. IMP C$_{\text{ES}}$ TETRICVS P F AVG. Buste radié, à droite.

℟. ADVENTVS AVGG et à l'exergue GAL. Deux cavaliers tenant une palme et allant à droite.

Mauvaise fabrique. Petit bronze inédit.

17. IMP TETRICVS AVG. Buste radié, à droite.

℟. ARA AVG. Autel.

Petit bronze.

M. Récamier possède dans sa collection d'autres exemplaires de cette petite monnaie inédite.

J.-Adrien Blanchet.

# DESCRIPTION

DE

# MONNAIES GRECQUES

## DE L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

### TROUVÉES EN BULGARIE

Dans le but de répondre au vœu formulé récemment dans la *Revue numismatique* (1892, p. 94), je m'empresse de publier la description des monnaies composant la trouvaille faite en Bulgarie, en 1891, et qui ont des types inédits ou peu connus.

Un paysan du village « *Saradjachâh-vely* », dans l'arrondissement de *Dobritch* (département de Varna), en creusant un puits dans la cour de sa maison, a mis à jour un vase en terre cuite contenant 820 deniers impériaux romains et 640 monnaies grecques en bronze : ces dernières recouvertes d'une jolie patine bleue.

Les monnaies romaines ne présentaient qu'un intérêt relatif; leurs types sont tous décrits par Cohen et notés par lui comme communs, à l'exception d'une *Orbiana*, de deux *Albin*, de deux *Balbin* et de plusieurs pièces parmi les *Gordien le Pieux*, les *Philippe père* et les *Volusien*.

En suivant l'ordre chronologique, ces monnaies romaines se classent comme il suit : une quinzaine

de types appartenant à des règnes compris entre celui de Vespasien et celui de Marc Aurèle; cent pièces environ sont à l'effigie de Septime Sévère et des membres de sa famille; tout le reste concerne les règnes compris entre Élagabale et Trébonien Galle. Les monnaies les plus récentes sont à l'effigie des empereurs Émilien et Valérien père, représentés chacun par une seule pièce. On peut donc en conclure aisément que l'enfouissement de ce trésor n'est pas antérieur à la première moitié du III^e^ siècle de notre ère.

Par contre, les monnaies grecques donnaient à la trouvaille un certain intérêt. Sur les 640 pièces, près de 500 sont des impériales de Tomi, avec une suite ininterrompue des empereurs depuis Septime Sévère jusqu'à Philippe l'Arabe. Les autres, 140 environ, sont des impériales d'autres villes de la Mœsie, de plusieurs villes de Thrace, six seulement de Macédoine et quatre d'Asie. — En fait d'autonomes, il y avait seulement un petit bronze de Perinthus.

L'abondance, dans ce petit trésor, des monnaies de Tomi s'explique facilement par la proximité du village de « *Karadja-châh-vely* », de la petite anse d'*Anadol-Keuï*, près de Kustendjé, où était située jadis la ville illustrée par l'exil d'Ovide.

Des 500 pièces de Tomi, on a reconnu 195 types différents, en excellent état de conservation, qui ont été versés dans le Médaillier de Sophia, et 97 *duplicata* dont on a enrichi le Médaillier de Philippopoli. — Sur les 195 types dont nous venons de parler, il en est 144 qui ne figurent pas dans le

recueil de Mionnet; en outre, parmi les 51 autres types qui ont été décrits par cet auteur, on rencontre encore, pour huit types, jusqu'à trois variétés produites, non seulement par des diversités dans les détails de la gravure, mais surtout par des différences dans la composition ou la distribution des légendes, ainsi que par la situation de la marque de valeur Δ. Il en résulte naturellement que chacune de ces variétés provient d'un coin différent.

Pour éviter des répétitions inutiles, je préviens le lecteur que toutes ces monnaies de Tomi sont du module 7 de l'échelle Mionnet, correspondant à un diamètre entre 0m 026 et 0m 027.

D.-E. Tacchella.
Conservateur du Musée de Sofia.

TOMI

1. *Septime Sévère.* ΑV ΚΛ CЄΠΤΙ CЄVĦPOC. Sa tête barbue, laurée, à droite.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜЄΩC. Tête de Sérapis, barbue, coiffée du modius, à d., le cou drapé. Dans le champ, à d., Δ.

2. — ΑΚΛ CЄΠ CЄVĦPOC Π. Son buste drapé, à d., la tête barbue, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝ ΤΟΜЄΩC. Diane chasseresse marchant à d., tirant une flèche de son carquois, et tenant l'arc. A ses pieds, un chien courant. A gauche, Δ.

3. — ΑΚΛ CЄΠ CЄVĦPOC (*sic*) Π. Même buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝ ΤΟΜЄΩC. Némésis debout, à g., tenant une balance et un sceptre. A ses pieds, à g., la roue. A d., Δ.

4. — ΑV Κ Λ CCΠΤΗ (*sic*) CЄVĦPoC Π. Même buste.

℞. ΜΗΤΡoΠoΝΤΟVΤΟΜЄΩC. Victoire marchant à d., tenant une couronne et une palme. A g., Δ.

5. — Α·Κ·Λ·CЄΠ CCYHPOC (*sic*) Π. Même buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤ·ΤΟΜЄΩC. L'empereur à cheval, galopant à d., et lançant un javelot de sa main droite. A l'exergue, Δ.

6. — ΑV ΚΛ CЄΠ CЄYHPOCΠ. Sa tête barbue, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜЄΩC (écrit de d. à g.). Homme sur un char attelé d'un cheval, allant à g. Il tend sa main droite vers une femme qui le précède à pied en tournant sa tête vers lui. Au dessus, Δ.

7. — ΑΚΛ CCΠ CCVHPOC (*sic*). Même tête.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝ ΤΟΜЄΩC. Femme debout à g., tenant la haste pure et une corne d'abondance. A ses pieds, un homme couché à terre. A g., Δ.

8. — Α·Κ·CCΠΤ CCVHPOC (*sic*) Π. Son buste drapé, à d., la tête barbue, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝ ΤΟΜЄ ΩC. Temple tétrastyle dans lequel est la statue, assise, de la Concorde. A l'exergue Δ.

9. *Caracalla.* ΑV·Κ·Μ·ΑVΡΗ·ΑΝΤΟΝΙΝΟC (*sic*). Sa tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡ○ ΠΟΝΤ ΤΟΜЄΩC (écrit de d. à g.). Jupiter nu, debout à g., tenant une patère et la haste pure. A ses pieds, à g., l'aigle. A d., Δ.

10. — ΑVΤΚ.....ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC (de d. à g.). Son buste drapé, à droite, la tête imberbe, laurée.

℞ ΜΗΤΡΟ Π ○ΝΤ○V ΤΟ (entour) ΜЄΩC (exergue). Tête de Sérapis, barbue, coiffée du modius, à g. A d., Δ.

11. — ΑVΤ Κ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC. Même buste; la tête barbue.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV (entour) ΤΟΜΕΩC (exergue). Pluton, coiffé du modius, assis à g., tendant sa main d. vers le Cerbère accroupi devant lui, et tenant un sceptre de la g. A g., Δ.

12. — ΑVΚ Μ ΑVΡΗ ΑΝΤΩΝΙΝΟ (*sic*). Sa tête laurée, à barbe naissante, à d.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝ ΤΟΜЄΩC. Même type de Pluton. A d., Δ.

13. — ΑVΤΚΜ ΑVΡ ΑΝΤΟΝΕΙΝΟC (*sic*). Son buste drapé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜЄ (entour) ΩC (exergue).

Neptune nu, debout à g., tenant un dauphin dans sa main droite, et s'appuyant, de la gauche, sur le trident. A d., Δ.

14. — AV K M AVP ANTΩNINOC. Sa tête imberbe, laurée, à d.

℞. MHTPoΠ ΠoNTOV TOMЄΩ (entour) C (exergue). Pallas (ou Rome) Nicéphore, casquée, assise à g., tenant une petite Victoire et la haste. A g., Δ.

15. — C AV·K·M·AVPH·ANTΩNINO. Même tête.

℞. MHTPOΠ ΠON TOMЄ (entour) Ω (dans le champ à g.) C (à d.). Pallas casquée, debout à g., devant un autel, tenant une patère et la haste. A g., Δ.

16. — AVT K M AV ANTΩNEINOC. Buste drapé, la tête imberbe, laurée

℞. MHTPOΠ ΠoNTOV TOMЄ (entour) ΩC (exergue). Pallas casquée debout à d., tenant la haste de la main droite, et la gauche sur son bouclier posé à terre. A g., Δ.

17. — AV K M AVPH ANTΩNEINOC. Sa tête imberbe, laurée, à d.

℞. MHTPOΠ ΠONTOV TOME (entour, les deux dernières lettres en monogr.) ΩC (exergue). Cérès debout à g., tenant des épis et la haste pure. A g., Δ.

18. — AVT·M·AVP·ANTΩNINOC. Même tête.

℞. MHTPO ΠoN TOME (entour) ΩC (exergue). Apollon nu, assis à g. devant un trépied, tenant le plectrum et s'accoudant à la lyre. A g., Δ.

19. — AV K M AVPH ANTΩNINOC (les deux dernières lettres en monogr.). Buste drapé de Caracalla, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. MHTPOΠ ΠONTOV TOMЄΩC. Némésis ailé, debout à g., portant sa main droite au visage, et tenant une fronde de la gauche. A ses pieds, à g., la roue. A g., Δ.

20. — AVT KAI M AVPH ANTΩNEINOC. Son buste cuirassé, à d.. la tête imberbe, laurée.

℞. MHTPO ΠONTOV TOMЄΩC. Némésis debout à g., tenant une balance et une corne d'abondance. A ses pieds, la roue. A g., Δ.

21. — ΑVΤ Κ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Même buste drapé.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕ (entour) ΩC (exergue). Hercule nu, debout à d., regardant à g., s'appuyant, de sa main droite, sur la massue, et tenant l'arc de la gauche, la peau du lion étant enroulée au bras. A g., Δ.

22. — Μ ΑVΡΗ ΑΝΤΩΝΙΝΟC ΑVΓΟ. Même buste, la tête jeune, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟΠΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΟC (*sic*). Hercule nu, marchant à g., portant le sanglier d'Érimanthe sur son épaule droite et la dépouille du lion sur son bras gauche. A d., Δ.

23. — Α Κ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝΙΜΟ (*sic*). Sa tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩ (entour) C (exergue). Diane chasseresse marchant à d., tirant une flèche de son carquois et tenant l'arc. A ses pieds, le chien courant. A g., Δ.

24. — ΑVΤ Κ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Son buste drapé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. Esculape debout de face, regardant à g., s'appuyant, de sa main droite, sur le bâton auquel est enroulé un serpent. A g., Δ.

25. — ΑV Κ Μ ΑV ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Son buste drapé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜ (entour) ΕΩC (exergue). Mercure nu, debout à g., tenant une bourse et le caducée. A g., Δ.

26. — ΑVΤ Κ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Même buste.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕ (entour) ΩC (exergue). Bacchus nu, marchant à g., tenant une grappe de raisin et le thyrse. A g., Δ.

27. — Κ Μ ΑV ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Son buste drapé et cuirassé ; même tête.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. La Fortune, avec ses attributs, debout à g. A d., Δ.

28. — ΑVΤ ΚΑΙ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Même buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. Victoire marchant à d., tenant de ses deux mains un trophée transversal. A d., Δ.

29. — Α Κ Μ ΑV ANTONINOC (*sic*). Même buste.

℞. ΜΗΤΡΠ ΠoΝΤΟV ΤΟΜ (*sic* entour) CΩC. Δ (*sic* exergue). L'empereur en costume militaire, debout à g. devant un autel, tenant une patère et un sceptre, couronné par la Victoire, debout derrière lui.

30. — ΑV Κ Μ ΑVΡΗ ΑΝΤΩΝΙΝΟC (ces deux dernières lettres en monogr.). Même buste seulement, drapé.

℞. ΜΗΤΡo ΠoΝΤoV ΤΟΜCΩC (*sic*, écrit de d. à g.). L'empereur en costume militaire, debout à g., tenant une petite victoire sur sa main droite, et la haste pure dans la gauche. A g., Δ.

31. — Α Κ Μ ΑV ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Même buste.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠoΝ ΤΟΜΕΩ (entour) C (exergue). Femme vêtue de la *stola*, debout de face, tenant la haste pure et une corne d'abondance. A g., Δ.

32. — ΑVΤ Κ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝoC. Même buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠoΝΤoV ΤΟ (entour) ΜΕΩC (exergue). Trophée entre deux captifs assis à terre, les mains liées derrière le dos. A d., Δ.

33. — Α V Κ Μ ΑVΡΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Sa tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. Temple tétrastyle dans lequel est un idole levant les deux mains. Dans le fronton du temple, Δ.

34. — ΑV Κ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Même tête.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV (entour) ΤΟΜΕΩC (exergue). Temple tetrastyle dans lequel est la statue de Bacchus. Dans le fronton du temple, Δ.

35. — ΑVΤ Κ Μ ΑV ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Son buste drapé, à d., la tête imb., laur.

℞. ΜΗΤΡΟΠ·ΠΟΝΤΟV (entour) ΤΟΜΕΩC (exergue). Deux nymphes à demi nues, assises à terre à g.; celle de d. tenant une patère, l'autre s'accoudant à un rocher. A g., Δ.

36. ΑV·Κ·Μ·ΑV·ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC CE. Même buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. Le Génie de la ville debout à g., tenant la haste pure et une corne d'abondance. A

ses pieds, la partie supérieure d'un dieu marin (le Pont?). A d., Δ.

37. — AV K M AV·ANTΩNЄINOC. Sa tête imb., laur., à d.

℞. MHTPOΠ ΠONTOVTOME (entour) ΩC (exergue). Bacchus nu, debout à g., tenant le cantharum et le thyrse. A ses pieds, une panthère. A g., Δ.

38. — AV·C·M·AV·ANTΩNEINOC. Son buste drapé et lauré à d. A g., Δ.

℞. MHTPO ΠONT TOMЄΩC. Victoire, tenant une couronne, marchant à d. A d., Δ.

39. — *Géta*. Π CЄΠTI ΓЄTAC K. Sa tête jeune, nue, à d.

℞. MHTPOΠ ΠONTOVTOMЄΩC. Jupiter vêtu, debout à g., tenant une patère et la haste pure. A ses pieds, l'aigle. A d., Δ.

40. — Même légende et tête.

℞. MHTPO ΠONTOVTOMЄ (entour) ΩC (exergue). Jupiter à demi nu, assis à g., tenant une patère et la haste. A d., Δ.

41. — A·K·Π·CЄΠ·ΓЄTAC. Sa tête imberbe, laurée, à d., le cou drapé.

℞. MHTPO ΠONT·TOMЄΩC., Cybèle assise à g., tenant une patère de la main droite, et s'accoudant au tympanum. A d., Δ.

42. — AVT K Π CЄΠ ΓЄTAC AVΓ (les trois dernières lettres en monogr.). Son buste drapé, à d., la tête imberbe et laurée.

℞. MHTPOΠ·ΠON TOMЄΩC. Pallas casquée, debout à d., tenant la haste de la main droite, et la gauche sur son bouclier. A l'exergue, Δ.

43. — AV·K·Π·CЄΠTH ΓЄTAC. Sa tête imberbe, laurée.

℞. MHTPOΠ·ΠON·TOMЄΩC. Pallas casquée, debout à g., tenant une patère et la haste. A g., Δ.

44. — AV·K·Π·CЄΠT·ΓЄTAC. Même tête.

℞. MHTPOΠ ΠONT·TOMЄΩC. Hygiée debout à d., nourrissant un serpent, dans une patère. A g., Δ.

45. — AV K Π CЄΠ ΓЄTAC. Même tête.

℞. MHTPOΠ·ΠONT·TOMЄΩC. L'empereur à cheval, galopant à d., et lançant un javelot de sa main droite. A g., Δ.

46. — ΑVΤ Κ Π CЄΠΤ ΓЄΤΑC ΑV (les deux dernières lettres en monogr.). Même tête.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV (entour) ΤΟΜЄΩC (exergue). Deux nymphes à demi nues, assises à terre à g.; celle de d. tient une patère, l'autre est accoudée à un rocher. Au dessus, Δ.

47. — ΑVΚ Π CЄΠΤΗ ΓЄΤΑC. Même tête.

℞. ΜΗΤΡ ΠΟΝΤΟV ΤΟ (entour) ΜЄΩC (exergue). Trophée entre deux captifs assis à terre, les mains liées derrière le dos. A g., Δ.

48. — ΑVΤ Κ Π CЄΠΤ ΓЄΤΑC ΑV. Son buste drapé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜЄΩC. Femme vêtue de la *stola*, debout à g., tenant une patère et la haste pure. A d., Δ.

49. — ΑVΤ Κ Π CЄΠΤ ΓЄΤΑC. Sa tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝ ΤΟΜЄ (entour) Ω (dans le champ à g.) C (à d.). Femme vêtue de la *stola*, debout à g., tenant un oiseau sur sa main droite et la haste pure de la gauche. A g., Δ.

50. *Élagabale.* ΑVΤΟΚ ΑΙ Μ·ΑVΡΗ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC. Son buste cuirassé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜЄΩC. Cérès assise à g., tenant des épis et la haste pure à laquelle est enroulé un serpent. Exergue, Δ.

51. — ΑVΤ ΚΑΙ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC. Même buste.

℞. Même légende. Même type de Cérès. A g., Δ.

52. — ΑVΤ Κ Μ ΑVΡ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC. Sa tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜЄΩC. Apollon nu, debout à d., tenant une branche de laurier et l'arc. A g., Δ.

53. — Même légende. Son buste drapé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. Même légende. Triptolème debout sur un bige de serpents, à d., semant de sa main droite. Au dessus, une femme (la Terre), couchée à g. A g., Δ.

54. — Même légende. Sa tête laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤ ΤΟΜЄΩC. Mercure nu, debout à g., tenant une bourse et le caducée. A d., Δ.

55. — Même légende. Son buste cuirassé à d., la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩΣ. Némésis debout à g., tenant une balance et une corne d'abondance. A ses pieds, la roue. A g., Δ.

56. — ΑΥΤ ΚΑΙ Μ ΑΥΡΗ ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ. Sa tête imberbe, laurée, à d., le cou drapé.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩΣ. Esculape, avec ses attributs, debout de face. A d., Δ

57. — Μ ΑΥΡΗΛ ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ ΑΥ. Son buste drapé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. Même légende. La Concorde, debout à g., tenant une patère et une corne d'abondance. A g., Δ.

58. — ΑΥΤ ΚΑΙ Μ ΑΥ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Même buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC. Victoire marchant à d., tenant de ses deux mains un trophée transversal. A g., Δ.

59. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Même buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩΣ. Femme vêtue de la stola, debout à g., tenant une patère et la haste pure. A d., Δ.

60. — Même légende. Sa tête imberbe, laurée, à d., le cou drapé.

℞. ΜΗΤ | ΡΟΠΟ | ΛΕ ΠΟΝ | ΤΟΥ ΤΟ | ΜΕΩΣ | Δ. Écrit en six lignes dans une couronne de laurier.

61. *Cornelia Paula*. ΙΟΥΛΙΑ ΚΟΡΝΗΛΙΑ ΠΑΥΛΑ. Son buste drapé, à d., la tête nue.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ (entour) ΤΟΜΕΩC (exergue). Hygiée et Esculape, avec leurs attributs, debout et affrontés. Dans le champ, au centre, Δ.

62. — Mêmes légende et buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩΣ. Esculape, avec ses attributs, debout à d., regardant à g. A d., Δ.

63. — Mêmes légende et buste.

℞. Même légende. Mars casqué, debout de face, regardant à g., sa main droite sur son bouclier posé à terre et la haste renversée dans la gauche. A g., Δ.

64. — Mêmes légende et buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟ (entour) ΜΕΩϹ (exergue). Deux nymphes, à demi nues, assises à terre, à g., entre des plantes, celle de d. tenant une patère. La tête de chacune est surmontée d'un astre. Au dessus, Δ.

65. — Mêmes légende et buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ. La Concorde debout à g., tenant une patère et une corne d'abondance. A g., Δ.

66. Mêmes légende et buste.

℞. ΜΗ | ΤΡΟ Π | ΟΝΤ Τ | ΟΜΕΩϹ | Δ. Écrit en cinq lignes dans une couronne.

67. *Alexandre Sévère*. ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡ ϹΕΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹ. Son buste cuirassé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩ (entour) Ϲ (exergue). Cérès voilée, assise à gauche, tenant des épis et un flambeau. A d., Δ.

68. — ΑΥ·Κ·ΜΑΡ·ΑΥΡΝ· (*sic*) ϹΕΥ·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹ. Même buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ. Cérès, debout à g., tenant des épis et une corne d'abondance. A d., Δ.

69. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡ ϹΕΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹ. Même buste.

℞. Même légende. Némésis debout à g., tenant une balance et un sceptre. A ses pieds, la roue. A g., Δ.

70. — ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΥΡ·ϹΕΥ·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹ. Buste drapé, même tête.

℞. Même légende. Même type de Némésis. A d., Δ.

71. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡ ϹΕΥΗ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹ. Buste cuirassé, même tête.

℞. Même légende. Mercure nu, debout à g., tenant une bourse et le caducée; la pennula flottant au bras gauche. A g., Δ.

72. — Même légende. Sa tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟΠΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ. Mercure nu, debout à g., tenant une bourse et le caducée. Par terre, devant lui, un coq. A d., Δ.

73. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡ ϹΕΥΗ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹ. Son buste drapé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ. Diane chasseresse, marchant à d., tirant une flèche de son carquois et tenant l'arc. A ses pieds, le chien courant. A g., Δ.

74. — AVT·K·M·AVP·CEV·ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC. Même buste.

℞. MHTPOΠON TOVTOME (entour) ΩC (exergue). Cérès debout à g., tenant des épis et un long flambeau. A g., Δ.

75. — AVT K M AVP CEV ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC. Sa tête imberbe, laurée, à d.

℞. Légende disposée comme la précédente. Esculape, avec ses attributs, debout de face, regardant à g. A g., Δ.

76. — AVT K M AV CЄVH ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC. Buste drapé, tête imberbe, laurée.

℞. MHTPO ΠONTTOMЄΩC. Même type d'Esculape. A d., Δ.

77. — Même légende. Buste cuirassé.

℞. MHTPOΠ ΠONTOV TOME (entour) ΩC (exergue), Hygiée, debout à droite, nourrissant un serpent dans une patère. A g., Δ.

78. — Même légende. Tête laurée.

℞. MHTPO ΠONTOV TOMEΩC. Génie nu, debout à g., tenant une patère et la haste pure, la pennula flottant au bras gauche. A d., Δ.

79. — AVT K M AVP CEV ΑΛΕΖΑΝΔΡΟC. Même buste.

℞. MHTPOΠ ΠONTOV TOMEΩC. L'empereur, en costume militaire, debout à g., érigeant un trophée au pied duquel est assis un captif. A g., Δ.

80, — Même légende. Buste cuirassé.

℞. MHTPO ΠONTOV TOMEΩC. Femme vêtue de la stola, coiffée du modius, debout à g., devant un autel, tenant une patère et une corne d'abondance. A g., Δ.

81. Même légende. Buste drapé.

℞. Même légende. Femme debout de face, regardant à g., tenant une haste et une corne d'abondance, foulant de son pied gauche un captif couché à terre. A g., Δ.

82. — Mêmes légende et buste.

℞. MHTPO ΠONT·TOMEΩC. Femme vêtue de la stola, coiffée du modius, debout à g., tenant la haste pure et une corne d'abondance. Par terre, à d., un vase diota. A d., Δ.

83. — Mêmes légende et buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟ (entour) ΜΕΩϹ (exergue). Griffon aux ailes éployées, debout à d., posant sa patte droite sur une roue. A d., Δ.

84. — Mêmes légende et buste.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜ (entour) ΕΩϹ (exergue). Aigle éployé, debout de face, regardant en haut, tenant une couronne dans son bec. A g., Δ.

85. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥ ϹЄΥΗ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹ. Sa tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ. Urne des jeux avec deux palmes. Au dessus, Δ.

86. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΥΡ ϹΕ ΑΛΕƵΑΝΔΡΟϹ. Son buste drapé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞, ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕ (entour) ΟϹ (exergue). Serpent, à la tête radiée et tournée à d., dressé sur ses replis. A g., Δ.

87. *Maximin I.* ΑΥΤ ΜΑΙΜΕΙΝΟϹ ΕΥϹΕΒΗϹ (les deux dernières lettres en monogr.) ΑΥΓ (en monogr.). Sa tête à d., laurée et à barbe courte, le cou drapé.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ. Sérapis debout à d., regardant à g., levant sa main droite et tenant la haste transversale de la gauche. A g., Δ.

88. - ΑΥΤ ΜΑΙΜΕΙΝΟϹ ΕΥϹΕΒ ΑΥΓ. Même tête.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ (entour) ΤΟΜΕΩϹ (exergue). Triptolème nu, debout sur un bige de serpents, à d. Au dessus, Δ.

89. — Mêmes légende et tête.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ. Pallas casquée, debout à d., tenant une chouette sur sa main droite et la haste dans la gauche. Près d'elle, à d., son bouclier.

90. — ΑΥΤ ΜΑΙΜΕΙΝΟϹ ΕΥϹΕ ΑΥΓ (les trois dernières lettres en monogr). Son buste à g., la tête laurée et à barbe courte, la poitrine couverte par un bouclier, apparaissant le bout d'une lance tenue par la main droite.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ (les deux dernières lettres en monogr.). Mars casqué, debout à g., sa main droite sur le bouclier, la haste dans la gauche. A g., Δ.

91. — ΑVΤ ΜΑΞΙΜΕΙΝΟC ΕVCΕΒΗC (HC en monogr.) ΑVΓ (en monogr.). Sa tête laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. Némésis debout à d., regardant à g., tenant une baguette et une corne d'abondance. A ses pieds, la roue. A g., Δ.

92. — Mêmes légende et monogramme ; même tête.

℞. Même légende. Mercure nu, marchant à d., regardant à g., tenant une bourse et le caducée. A g., Δ.

93. — Mêmes légende et monogramme. Même tête.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. Diane chasseresse marchant à d., tirant une flèche de son carquois et tenant l'arc, accompagnée d'un chien courant. A g., Δ.

94. — Id. id.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. Hygiée debout à d., nourrissant un serpent dans une patère. A g., Δ.

95. — ΑVΤ ΜΑΞΙΜΕΙΝΟC ΕVCΕΒ ΑVΓ. Même tête.

℞. Même légende. La Concorde debout à d., regardant à g., tenant une patère et une corne d'abondance. A g., Δ.

96. — ΑVΤ ΜΑΞΙΜΙΝΟC ΕVCΕΒΗ ΑVΓ (les trois dernières lettres en monogr.). Sa tête barbue, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝ (entour) ΤΟV ΤΟΜ | ΕΩC (en deux lignes à l'exergue). Deux nymphes à demi nues, assises à terre; celle de d. tenant une patère, l'autre s'accoudant à un rocher. Sur la tête de chacune, +. A g., Δ.

97. — ΑVΤ ΜΑΞΙΜΙΝΟC ΕVCΕΒΗC (en monogr. HC et ΑVΓ). Même tête.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC (ΩC en monogr.). L'empereur en costume militaire, la tête laurée, debout à g., levant sa main droite et tenant de la gauche une haste renversée. A g., Δ.

98. — Même légende, sans monogramme. Même tête.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV (entour ΤΟΜΕΩ | C (à l'exergue en deux lignes). Arc de triomphe à trois portes surmonté de la statue de l'empereur, debout sur un quadrige, de face. Dans la porte du milieu, Δ.

99. — Id. id.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟV ΤΟ (entour) ΜΕΩC (exergue). Grif-

fon éployé, debout à d., posant sa patte droite sur une roue. A g., Δ.

100. — Id. id.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩΣ. Δ (Ω Σ en monogr.) Aigle éployé, debout de face, regardant à d., tenant une couronne dans son bec.

101. — Id. id.

℞. ΜΗ | ΤΡΟ ΠΟ | ΝΤΟΥ ΤΟ | ΜΕΩΣ | Δ | . Écrit en cinq lignes dans une couronne.

102. — *Maxime*. Τ ΙΟΥΛ ΟΥΗΡ ΜΑΞΙΜΟΣ ΚΑΙΣ. Son buste drapé. à d., la tête jeune, nue.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩΣ. Hygiée, debout à d., nourrissant un serpent dans une patère. A g., Δ.

103. *Gordien le Pieux*. ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟΣ ΑΥΓ (les trois dernières lettres en monogr.). Son buste cuirassé et drapé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕ (entour) ΩC (exergue). Jupiter assis à g., tenant une patère et la haste. A ses pieds, l'aigle. A g., Δ.

104. Même légende. Sa tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜ (entour) ΕΩC (ces trois lettres placées perpendiculairement l'une sous l'autre, dans le champ, à d.). Jupiter à demi nu, debout à g., tenant une patère et la haste. A ses pieds, l'aigle. A g., Δ.

105. — Même légende. Son buste cuirassé, à d., tête imberbe, laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩΣ (entour). Même type de Jupiter. A g., Δ.

106. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤΩΝ ΓΟΡΔΙΑΝΟΣ (les deux dernières lettres en monogr.). Tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC. Jupiter nu, debout de face, regardant à g., tenant le foudre et la haste. A g., Δ.

107. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟΣ ΑΥΓ (les trois dernières lettres en monog.). Buste drapé, tête laurée, à d.

℞. Même légende. Buste nu de Sérapis, à d., la tête barbue et coiffée du modius. Au dessus, un aigle éployé. A d., Δ.

108. — ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤΩΝ ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Buste drapé, à d., la tête imberbe, laurée.

℞. Même légende, avec ΩC en monogr. Pallas casquée, debout à d., sa main droite sur le bouclier posé à terre, la haste dans la gauche. A d., Δ.

109. — ΑVΤ·Κ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑVΓ (les trois dernières lettres en monogr.). Pallas casquée, debout à g., sa main droite sur le bouclier et la haste renversée dans la gauche. A g., Δ.

110. — ΑVΤ·Κ·Μ·ΑΝΤΩΝ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ (OC en monogr.). Même tête.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕ (entour) ΩC (dans le champ, à d., une lettre sous l'autre). Type de Pallas, comme la pièce précédente. A g., Δ.

111. — ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑVΓ (ΑVΓ en monogr.). Buste cuirassé, à d., tête laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜ (entour) ΕΩϹ (exergue). Cybèle, coiffée du modius et voilée, assise à g. entre deux lions, tenant une patère et s'accoudant au tympanum. A g., Δ.

112. — ΑVΤ·Κ·Μ·ΑΝΤΩΝ ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟ (entour) ΜΕΩC (exergue). Cérès assise à g., tenant des épis et un flambeau. A g., Δ.

113. — ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑVΓ (ΑVΓ en monogr.). Busté drapé, à dr.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV (entour) ΤΟΜΕΩC | Δ | (exergue, en deux lignes). Triptolème debout sur un bige de serpents, à g.

114. — ΑVΤ·Κ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑVΓ (ΑVΓ en monogr.). Tête laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩϹ (ΩϹ en monogr.) Hercule nu, debout à d., regardant à g., sa main droite sur la massue, tenant sur la g. les pommes des Hespérides et la dépouille du lion de Némée enroulée au bras. A g., Δ.

115. — ΑVΤ·Κ·Μ·ΑΝΤΩΝ ΓΟΡΔΙΑΝΟC (OC en monogr.). Même tête.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜϵ (entour) ΩC (de travers, dans le champ, à d.; le C est renversé). Bacchus nu, debout à g.,

tenant le cantharum et le thyrse. A ses pieds, la panthère. A g., Δ.

116. — ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑVΓ. Buste drapé, à d.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. Némésis ailée, debout à g., tenant des épis et une fronde. A ses pieds, la roue. A g., Δ.

117. | ΑVΤ Κ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Buste cuirassé, à d.
℞. ΜΗΤΡο ΠοΝΤΟV ΤΟΜΕΩC (ΩC en monogr.). Némésis debout, à g., tenant une baguette et une fronde. A ses pieds, la roue. A g., Δ.

118. — ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤΩΝΙ ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Buste drapé, à d.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. La Concorde debout, à g., tenant une patère et une corne d'abondance. A g., Δ.

119. — ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤΟ (*sic*) ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Même buste.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. La Concorde, debout à g., tenant une patère et la corne d'abondance ; près d'elle, à g., un bâton auquel est enroulé un serpent. A d., Δ.

120. — ΑVΤ·Κ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Même buste.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤοV ΤΟΜ (entour) ΕΩC (exergue). Rome-Nicéphore, casquée, assise à g., tenant une petite Victoire, et la haste renversée. A g., Δ.

121. — ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤΩΝ ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Tête laurée, à d.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕΩC. La Fortune, avec ses attributs, debout à g. A g., Δ.

122. — ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤΩΝΙ ΓΟΡΔΙΑΝΟC (les deux dernières lettres en monogr.). Buste drapé.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜΕ (entour) ΩC (exergue). Homme à demi nu, assis à d., tenant la haste pure transversale. A d., Δ.

123. — ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Même buste.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟV ΤΟΜЄΩC. Femme vêtue de la stola, debout à g., tenant une patère et la haste pure. A d., Δ.

124. Même légende. Tête laurée, à d.
℞. Même légende. Femme vêtue de la stola, debout à d., regardant à g., tenant la haste pure et une corne d'abondance. A g., Δ.

125. Même légende, plus ΑΥΓ. Buste drapé.
℞. Même légende. Type comme le précédent. A g., Δ.

126. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤΩΝ ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Même buste.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC. Femme vêtue de la stola, debout à g. devant un autel, tenant une patère et une corne d'abondance. A g., Δ.

127. — ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥΓ. Tête laurée.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕ (entour) ΩϹ (dans le champ, à d., une lettre sous l'autre). Génie de la ville debout, à g., tenant une corne d'abondance de la main droite et la haste pure de la gauche. A ses pieds, la partie supérieure d'un dieu marin. A g., Δ.

128. — ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥΓ (ΑΥΓ en monogr.). Buste drapé, à d.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜ (entour) ΕΩC (exergue). Griffon éployé, debout à d., posant sa patte droite sur une roue. A g., Δ.

129. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤΩΝ ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Même buste.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ. Aigle éployé, debout de face sur un foudre, regardant à g., tenant une couronne dans son bec. A d., au bas, Δ.

130. — Mêmes légende et buste.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩ (entour) C (exergue). Type comme le précédent. Entre les pieds de l'aigle, Δ.

131. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ○Ν ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑΥΓ. Même buste.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜ (entour) ΕΩC (exergue). Aigle éployé, regardant à d., tenant une couronne dans son bec, debout à g. sur une base ornée, entre deux enseignes militaires. A d., Δ.

132. — ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΝΤΩΝ ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Même buste.
℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC. Serpent dressé sur les replis de sa queue, tourné à d. A g., Δ.

133. — *Gordien* et *Tranquilline*. ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑΥΓ (entour) ΤΡΑΝΚΥΛ (exergue). Bustes drapés, affrontés, de Gordien, à d., la tête imberbe, laurée ; de Tranquilline, à la tête diadémée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC. Mars casqué, en costume militaire, debout à g., sa main droite sur le bouclier posé à terre, et la haste dans la gauche. A g., Δ.

134. — ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑΥΓ CЄ (entour) ΤΡΑΝΚΥΛ | ΛЄΙΝΑ (à l'exergue, en deux lignes). Mêmes bustes affrontés.

℞. Même légende. Némésis vêtue de la stola, debout à g., tenant des épis dans chaque main. A ses pieds, la roue. A g., E,

135. *Philippe père.* ΑΥΤ Μ ΙΟΥΛ ΦΙΛΙΠΠΟC ΑΥΓ. Son buste drapé, à d., la tête laurée.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥΤΟΜΕΩC. Pallas casquée, debout à g., tenant une patère et la haste renversée. Près d'elle, un bouclier. A g., Δ.

136. — Même légende, avec ΑΥΓ en monogramme. Même buste.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC. Némésis ailée, debout à g., tenant une balance et une fronde. A ses pieds, la roue. A g., Δ.

137. — Légende et buste comme au nº 135.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC. Némésis comme type précédent, mais sans ailes. A g., Δ.

138. — Légende et buste comme au nº 136.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠoΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC. La Concorde debout à g., tenant une patère et une corne d'abondance. A g., Δ.

139. — Légende comme au nº 135. Tête laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC (NT en monogr.) Génie vêtu de la tunica, lauré, debout à g., tenant la haste renversée de la main g., posant son pied droit sur une proue. A g., Δ.

140. — Légende et buste comme au nº 135.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝ (entour avec ON en monogr.) ΤΟΥ ΤΟΜΕ | ΩC (à l'exergue, en deux lignes). Deux nymphes à demi nues, assises à terre à g., celle de d. tenant une patère, l'autre s'accoudant à un rocher. Sur la tête de chacune, +. A g., Δ.

141. — Id. id.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩC. L'empereur, en costume militaire, debout à g., tenant un globe et la haste. A g., Δ.

142. — Id. id.

℞. ΜΗΤΡΟ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩΣ (ΟΝ en monogr). Femme vêtue de la stola, debout à g., tenant une corne d'abondance et la haste pure. A ses pieds, à g., un bœuf couché (?). A d., Δ.

143. — ΑΥΤ Μ ΙΟΥΛΙ ΦΙΛΙΠΠΟϹ ΑΥΓ. Sa tête laurée, à d.

℞. ΜΗ | ΤΡΟΠΟΛ | ΠΟΝΤΟΥ | ΤΟΜΕΩϹ | Δ |. Écrit en cinq lignes, dans une couronne.

144. *Philippe fils.* Μ·ΙΟΥΛ·ΦΙΛΙΠΠΟϹ ΚΑΙϹΑΡ. Sa tête jeune, nue, à d., le cou drapé.

℞. ΜΗΤΡΟΠ ΠΟΝΤΟΥ ΤΟΜΕΩϹ. Homme dans un char à g., attelé d'un bœuf, précédé par une femme marchant à pied. A g., Δ.

## CALLATIA

1. *Sept. Sévère.* ΑΥΤ ΚΛ ϹΕΠ ϹΕΟΥΗΡΟϹ Π. Buste drapé, à d., tête barbue, laurée.

℞. ΚΑΛΛΑΤΙΑΝΩΝ. Victoire marchant à d., tenant une couronne et une palme. Dans le champ, à d., Є.

Br., 0m 026.

2. *Gordien le Pieux.* ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥΓ. Buste drapé, tête imberbe, laurée.

℞. ΚΑΛΛΑΤΙΑΝΩΝ. Némésis debout à g., tenant une baguette et une fronde. A ses pieds, à g., la roue. Dans le champ, à g., Ε.

Br., 0m 026.

## DIONYSOPOLIS

3. *Alexandre Sévère.* ΑΥ Κ Μ ΑΥ ϹΕΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟϹ. Tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΔΙΟΝΥϹΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Grappe de raisin.

Br., 0m 015.

4. *Gordien le Pieux.* ΑΥ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑΥ. Tête imberbe, laurée, à d.

℞. ΔΙΟΝΥϹΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Femme vêtue de la stola, coiffée du modius, debout à g., devant un autel, tenant une patère et la corne d'abondance. Dans le champ, à d., Δ.

Bronze, 0m 027.

ISTRUS

5. *Gordien le Pieux*. ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤΩ ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Même tête.

℞. ΙCΤΡΙΗΝΩΝ. La Fortune, coiffée du modius, debout à g., tenant le gouvernail et une corne d'abondance. Dans le champ, à g., Ε.

Br., 0m 026.

MARCIANOPOLIS

6. *Sept. Sévère*. ΑV Κ Λ CЄΠΤ CЄVΗΡΟC. Buste drapé, tête barbue, laurée.

℞. V. ⊣Λ ΟVΛΠΙΑΝΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. La Concorde, debout à d., devant un autel, tenant une patère et la corne d'abondance.

Br., 0m 027.

7. — ΑVΚΛCЄΠCЄVΗΡΟC. Même tête.

℞. VΠ ΦΑVCΤΙΝΙΑΝΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Type de la Concorde comme le précédent.

Br., 0m 026.

8. *J. Domna*. ΙΟVΛΙΑ ΔΟΜΝΑ CЄΒ. Buste drapé, à d., la tête nue.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Hercule nu, debout à d., étouffant le lion de Némée.

Br., 0m 018.

9. *Géta*. ΛΟV·CЄΠ·ΓЄΤΑC·Κ· Buste drapé, à d., tête jeune, nue.

℞. VΠ·ΑV·ΓΑΛΛΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Bacchus nu, debout à g., tenant le cantharum, et s'appuyant sur le thyrse.

Br., 0m 027.

10. — *Macrin* et *Diaduménien*. ΑV Κ Μ ΟΠ CЄV ΜΑΚΡЄΙΝΟC (entour) Μ ΟΠΠЄΛ ΑΝ | ΤΩΝΙΝΟC ΔΙ | ΑΔΟVΜЄΝ (à l'exergue en trois lignes). Têtes affrontées de Macrin, barbue, laurée; de Diaduménien, jeune, nue.

℞. VΠ ΠΟΝΤΙΑΝΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. L'Équité debout à g., tenant une balance et une corne d'abondance. Dans le champ, à d., Є.

Br., 0m 027.

11. — ΑVT K ΟΠΕΛ CEV ΜΑΚΡΕΙΝΟC ΟΠΕΛ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC K. Mêmes têtes.

℟. VΠ ΠΟΝΤΙΑΝΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟ (entour) ΠΟΛΙΤ (exergue). Femme vêtue de la stola, debout à g. devant un autel, tenant une patère et la haste pure. Dans le champ, à d., Є. Br., 0m 028.

12. — ΑVT K ΟΠΕΛ CEV ΜΑΚΡΕΙΝΟC K ΟΠЄΛ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Mêmes têtes.

℟. VΠ ΠΟΝΤΙΑΝΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Femme vêtue de la stola, la tête tourelée, debout à g., tenant une patère et un sceptre. A gauche, E. Br., 0m 027.

13. *Élagabale* et *Mœsa*. ΑVT K M ΑVP ΑΝΤΩΝΙΝΟC ΑVΓ-ΙΟVΛΙΑ ΜΑΙCA ΑVΓ (ΑVΓ en monog.). Leurs bustes drapés et affrontés, la tête de l'un imberbe, laurée; de l'autre, diadémée.

℟. VΠ ΙϑΛ ΑΝΤ CЄΛЄVΚϑ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟ (entour) ΛΙΤΩΝ (exergue). Pluton coiffé du modius, assis à g., tendant sa main droite vers le Cerbère, debout devant lui, et tenant une haste de la gauche. A d., E. Br., 0m 26.

14. — Même légende. Mêmes bustes d'Élagabale et de Mœsa.

℟. VΠ ΙϑΛ ΑΝΤ CЄΛЄVΚϑ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤ (entour) ΩΝ (exergue et en monogr.). Génie nu, debout à g., tenant une patère et des épis. A g., E renversé. Br., 0m 026.

15. — Mêmes légende et bustes.

℟. VΠ ΙΟVΛ ΑΝΤ CЄΛЄVΚΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠ (entour) ΟΛΙΤΩΝ (exergue). Femme vêtue de la stola, debout à g., tenant une patère et la haste pure. A d., E. Br., 0m 026.

16. *Élagabale* et *Soemias*. ΑVT K M ΑVP ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC ΑVΓ ΙΟVΛΙΑ CΟVΑΙΜΙ. Bustes drapés et affrontés d'Élagabale, à la tête imberbe, laurée; de Soemias, à la tête nue.

℟. VΠ ΙϑΛ ΑΝΤ CЄΛЄVΚΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ (les deux dernières lettres liées). Génie nu., debout à g, tenant une patère et des épis. A g., E. Br., 0m 026.

17. *Alexandre Sévère*. ΑV K M ΑV CEV ΑΛЄΞΑΝΔΡΟC. Sa tête imberbe, laurée, à d.

℟. VΠ ΙΟV ΓЄΤΟVΛΙΚΟV ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟ (entour) ΛΙΤ | ΩΝ (à l'exergue, en deux lignes). Femme vêtue de la stola, debout à g., tenant une patère et un sceptre. Br., 0m 026.

18. — Mêmes légende et tête.

℞. ΥΠ ΙΒΛ ΓΕΤΟΥΛΙΚΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ (ΑΡ en monogr.). Génie nu, debout à g., tenant une patère et un rameau.

19. — Μ ΑΥΡ CЄΥ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC. Buste drapé, à d., tête imberbe, laurée.

℞. ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. La Fortune, avec ses attributs, debout à g. Br., 0m 015.

20. *Gordien* et *Tranquilline*. ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑΥΓCЄΒ (entour, ΑΥΓ en monogr.). ΤΡΑΝΚΥΛ | ΛЄΙΝΑ (exergue, en deux lignes). Bustes drapés, affrontés ; la tête de Gordien imberbe, laurée ; de Tranquilline, diadémée.

℞. ΥΠ ΤΕΡΤΟΥΛΛΙΑΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤ. Pallas casquée, debout à g., sa main droite sur le bouclier et la haste dans la gauche. A g., Ε. Br., 0m 027.

21. *Gordien* et *Sérapis*. ΑΥΤ (exergue) Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC (entour) Têtes affrontés, de Gordien, imberbe, laurée ; de Sérapis, barbue et coiffée du modius.

℞. ΥΠ ΜΗΝΟΦΙΛΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛ (entour) ΙΤΩΝ (exergue, ΩΝ en monogr.). Temple tétrastyle dans lequel est la statue de la Fortune. A l'exergue, Ε. Br., 0m 027.

22. — ΑΥΤ Μ (exergue) ΑΝΤΩΝΙΟC ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Bustes drapés et affrontés des mêmes, les têtes comme au numéro précédent.

℞. ΥΠ ΜΗΝΟΦΙΛΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟ (entour) ΠΟΛΙΤ (exergue) ΩΝ dans le champ, à d., une lettre sur l'autre). La Concorde, coiffée du modius, assise à g., tenant une patère et une corne d'abondance. A g., Ε. Br., 0m 027.

23. *Philippe fils* et *Sérapis*. Μ ΙΟΥΛΙΟC ΦΙΛΙΠΠΟC ΚΑΙ CΑΡ ΑΥΓ. Têtes affrontées de Philippe, jeune et nue ; de Sérapis, barbue, coiffée du modius.

℞. ΥΠ ΠΡΑCΤ ΜΕCCΑΛΛΙΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Homme nu, debout à g., regardant à d., posant son pied gauche sur un casque, son bras gauche, auquel est enroulé son pallium, appuyé sur sa cuisse gauche. Derrière lui, un tronc d'abre ; au dessous, par terre, une tortue. A d., E. Br., 0m 026.

ANCHIALUS

24. *Sept. Sévère.* ΑΥΤ Κ CЄΠ CЄΥΗΡΟC. Tête barbue, laurée, à d.

℞, ΑΓΧΙΑΛΕΩΝ. Femme debout, à g., devant un autel, tenant une patère et une corne d'abondance. Br., 0m 016.

25. *Caracalla.* ΑΥΚ Μ ΑΥΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste drapé, à d., tête imberbe, laurée.

℞. ΟΥΛΠΙΑΝΩΝ ΑΓΧΙΑΛΕΩΝ. L'empereur, en costume militaire, la tête laurée, debout à g., tenant un globe et la haste. Br., 0m 027.

26. — Mêmes légende et buste.

℞. Même légende. La Fortune, avec ses attributs, debout à g. Br., 0m 027.

27. *Maximin I.* ΑΥΤ ΜΑΞΙΜΕΙΝΟC ЄΥCЄΒΗC ΑΥΓ (ΗC et ΑΥΓ en monogrammes). Tête laurée, à d.

℞. ΟΥΛΠΙΑΝΩΝ ΑΓΧΙΑΛΕΩ (entour) Ν (exergue). Navire à la voile naviguant à d. Br., 0m 027.

28. *Gordien* et *Tranquilline.* ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑΥΓ CЄΒ (entour) ΤΡΑΝΚΥΛ | ΛΕΙΝΑ (à l'exergue, en deux lignes). Leurs bustes drapés et affrontés; la tête de Gordien imberbe, laurée; de Tranquilline, diadémée.

℞. ΟΥΛΠΙΑΝΩΝ ΑΓΧΙΑΛΕΩΝ (les deux ΩΝ en monogr.) Jupiter à demi nu, assis à g., tenant une patère et la haste. Br., 0m 026.

29. — ΑΥΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑΥΓCЄΒ (entour, ΑΥΓ en monogr.) ΤΡΑΝΚΥΛ | ЄΙΝΑ (à l'exergue, en deux lignes). Têtes affrontées, l'une imberbe, laurée; l'autre diadémée.

℞. ΟΥΛΠΙΑΝΩΝ ΑΓΧΙΑΛΕΩΝ. Jupiter à demi nu, marchant à droite, regardant en arrière, tenant le foudre et la haste. Br., 0m 027.

30. — Légende comme au n° 28. Mêmes têtes.

℞. Légende comme au n° précédent. Némésis, debout à g., tenant une patère et un sceptre; à ses pieds, la roue. Br., 0m 027.

31. — Légende et bustes comme au n° 28.

℟. Légende comme au n° 28. Femme vêtue de la stola, coiffée du modius, tenant une patère et la haste pure.
Br., 0m 026.

DEULTUM

32. *Mamée.* IVLIA MAMAEA AVG. Son buste drapé, à d., la tête diadémée.
℟. COL FL PAC DEVLT. Aigle éployé, debout à g., sur une base entre deux étendards. Br., 0m 024.

33. *Philippe père.* IMP M IVL PHILIPPVS AVG. Buste drapé et lauré, à d.
℟. COL | FL PAC | DEVL | T |. En quatre lignes dans une couronne. Br., 0m 024.

HADRIANOPOLIS

34. *Gordien le Pieux.* ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑVΓ. Buste drapé, à d., tête imberbe, laurée,
℟. ΑΔΡΙΑΝ (entour) ΟΠΟΛΕΙ | ΤΩΝ (exergue, en deux lignes). Cybèle (?) assise à g., sur un lion courant à d., tenant une haste de la main droite ; un bouclier est passé au bras gauche levé. Br., 0m 027.

MESEMBRIA

35. *Gordien* et *Tranquilline.* ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ ΑVΓ (entour) ϹΕΒΤΡΑΝΚ-VΛΛΕΙΝΑ (exergue, en deux lignes). Bustes drapés, affrontés ; les têtes, l'une imberbe, laurée ; l'autre diadémée.
℟. ΜΕϹΑΜΒΡΙΑΝΩΝ. La Fortune, avec ses attributs, debout à g. Br., 0m 027.

36. *Philippe père* et *Otacilia.* ΑVΤ Μ ΙΟVΛ ΦΙΛΙΠΠΟϹ Μ ΩΤ (entour) ϹΕΒΗΡΑ | ϹЄΒ (à l'exergue, en deux lignes, HP en monogr.). Bustes affrontés, de Philippe, à la tête barbue, laurée ; d'Otacilie, diadémée.
℟. ΜΕϹΑΜΒΡΙΑΝΩΝ. Cérès(?) debout à g., tenant une patère et un long flambeau. Br., 0m 026.

37. *Philippe fils* et *Sérapis.* ΚΑΙϹΑΡ (exergue, ΑΡ en monogr.) ΜΑΡ ΙΟVΛΙΟϹ ΦΙΛΙΠΠΟϹ (entour). Têtes affrontées, de Philippe, jeune ; de Sérapis, barbue et coiffée du modius.

℞. ΜΕCΑΜΒΡΙΑΝΩΝ. La Concorde, coiffée du modius, debout à g., tenant une patère et une corne d'abondance.

Br., 0m 026.

38. — Mêmes légende et têtes.

℞. ΜΕCΑΜΒΡΙΑΝΩΝ. Femme vêtue de la stola et de la tunica, debout à g., tenant une patère et une haste pure.

Br., 0m 026.

ODESSUS

39. *Gordien* et *Tranquilline*. ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑVΓ (entour, ΑVΓ en monogr.) ΤΡΑΝΚVΛΛ (exergue). Bustes drapés, affrontés; les têtes, l'une imberbe, laurée; l'autre diadémée.

℞. ΟΔΗCC ΕΙΤΩΝ. Femme vêtue de la stola, debout à g., tenant une grappe de raisin et un sceptre. Dans le champ, à g., Ε.

Br., 0m 027.

40. *Gordien* et *Sérapis*. ΑVΤ Κ Μ Α (exergue) ΑΝΤΩΝ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑVΓ (entour). Têtes affrontées de Gordien, imberbe, laurée; de Sérapis, barbue, coiffée du modius.

℞. ΟΔΗCCΕΙΤΩΝ. Cérès vêtue de la stola, debout à g., tenant des épis et un long flambeau. A g., Ε. Br., 0m 027.

41. — ΑVΤ Κ (exergue) Μ ΑΝΤΩ ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑVΓ. (entour). Bustes drapés, affrontés, mêmes têtes.

℞. Même légende. Cybèle assise à g., entre deux lions, tenant une patère et s'accoudant au tympanum. A l'exergue, Ε.

Br., 0m 027.

42. — ΑVΤ Κ ΜΑ (exergue) ΑΝΤΩΝΙΟC ΓΟΡΔΙΑΝΟC ΑV (entour). Mêmes bustes.

℞. ΟΔΗCC ΕΙΤΩΝ. Mars casqué, en costume militaire, debout à g., sa main droite sur le bouclier, la haste dans la gauche. A g., Ε. Br., 0m 026.

43. — ΑVΤ Κ Μ ΑΝΤ ΓΟΡΔΙΑΝΟC (entour) ΑVΓ (exergue). Mêmes bustes.

℞. ΟΔΗCCΕΙΤΩΝ. Pallas casquée, debout à g., sa main droite tenant la haste renversée, la gauche sur son bouclier. A g., Ε.

Br., 0m 027.

PERINTHUS

44. *Autonome.* ΤΟΝ ΚΤΙϹΤΗΝ ΙΩΝΩΝ (écrit de d. à g., ΝΚ et ϹΤΗ en monogr). Tête barbue d'Hercule, à g.

℞. ΠΕΡΙΝΘΙΩΝ Β ΝΕΩΚΟ (entour, ΠΕ et ΝΕ en monogr.) ΡΩΝ (à l'exergue). Bison marchant à d. Br., 0m 021.

TOPIRUS

45. *Geta.* ΑV Κ Π ϹΕΠ ΓϵΤΑϹ. Buste drapé et lauré, à d.

℞. ΤΟΠΕΙΡΕΙΤΩΝ. Fleuve nu, couché à g., tenant une plante et s'accoudant à l'urne symbolique. Br., 0m 018.

TRAJANOPOLIS

46. *Sept. Sévère.* ΑV Κ Λ ϹϵΠΤΙ ϹϵVΗΡΟϹ. Sa tête barbue, laurée, à d.

℞. ΗΓ ϹΙΚΙΝΝΙΟV ΚΛΑΡΟV ΑVΓΟVϹΤΗϹ (entour) ΤΡΑΙΑΝΗϹ (exergue). Porte de ville flanquée de deux tours; une troisième tour au centre. Br., 0m 028.

NICAEA (BITHYNIE)

47. *Sept. Sévère.* ΑV Κ Λ Ϲϵ ϹϵVΗΡΟϹ, Tête barbue, laurée, à d.

℞. ΝΙΚΑΙϵΩΝ. Aigle éployé, debout à g., dépeçant un serpent. Br., 0m 015.

CAESAREA (CAPPADOCE)

48. *Sept. Sévère.* ΑV Κ Λ ϹϵΠΤΙ ϹϵVΗΡΟϹ. Tête barbue, laurée, à d.

℞. ΜΗΤΡΟ ΚΑΙϹΑΡΙ (entour) ϵΤΙ Α | an 11 | (exergue). Le mont Argée surmontée d'une étoile. Br., 0m, 018.

# MONNAIES DE SOISSONS

## Pl. II.

La première monnaie reproduite sur notre planche est un tiers de sol mérovingien, pesant 1 gr. 37. Il appartient à M. Lebon, de Soissons. Voici la note que M. Prou a eu l'obligeance de nous donner sur cette monnaie.

SVE[SSIO]NIS FITOR. Buste à droite.

℟. MONETA E ST[I ME]DARDI. Victoire, de profil à droite, tenant une couronne, debout sur un piédestal triangulaire dont chaque angle est orné d'un annelet; dans le champ, à droite, une étoile. Cercle perlé extérieur à la légende.

Il semble bien que ce soit là une monnaie de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons.

Il n'est pas inutile de rappeler les origines de ce célèbre monastère.

Grégoire de Tours dit : « Au temps du roi Clotaire (premier), saint Médard, évêque..., mourut [1]. Le roi Clotaire le fit ensevelir avec de très grands honneurs, à Soissons, et commença à édifier sur son tom-

1. Cette mort dut arriver en 557, car Grégoire de Tours la rapporte entre les événements de l'an 556 et ceux de 558. De plus, le fait que Clotaire ne put achever la basilique qu'il éleva sur le tombeau du saint indique que cette œuvre ne fut entreprise qu'à la fin de son règne. Voy. la note d'Arndt, dans Grégoire de Tours, p. 807.

beau une basilique qu'acheva et décora son fils Sigebert[1]. » Grégoire de Tours indique encore ailleurs l'emplacement du tombeau de saint Médard : « Médard, le glorieux confesseur, repose près de la ville de Soissons[2]. » Mais une petite église s'élevait déjà en ce lieu ; Grégoire de Tours y fait allusion : « Avant que ce temple ne fût édifié, il y avait sur le sépulcre du saint une chapelle (*cellula*) faite de menus branchages[3]. » Un si pauvre bâtiment n'était pas digne d'abriter le corps d'un si grand saint. Il n'est pas probable que la basilique ait été dédiée d'abord à saint Médard. C'eût été déroger à la coutume de ces temps-là qui voulait qu'on mît les églises sous le patronage ou de la Vierge, ou de quelque apôtre, ou d'un martyr. Du reste nous voyons, par les documents postérieurs, que le monastère qui se forma autour de l'église était dédié à la Vierge, à saint Pierre et à saint Etienne ; à la suite de ces noms on ajoutait que le corps de saint Médard y reposait[4]. Mais, dans l'usage courant, c'est sous le nom de saint Médard qu'on désignait et l'église et le monastère, et cela très anciennement, puisque Grégoire de Tours, écrivant sous Childebert II et avant 588, dit qu'un certain Charimer, référendaire royal,

1. Grégoire de Tours, *Histor.*, IV, 19, éd. Arndt, p. 156. Voyez encore sur l'achèvement de la basilique par Sigebert I, la *Vita S. Medardi* de Fortunat dans *Acta sanctorum*, juin, t. II, p. 81.

2. Grégoire de Tours, *Glor. confessor.*, 93, édit. Arndt, p. 807.

3. Grégoire de Tours, *Glor. confessor*, 93.

4. Ainsi nous lisons dans le privilège faux du pape saint Grégoire : « monasterio sanctæ Dei genitricis Mariæ ac beatorum Petri apostolorum principis necnon protomartyris Christi Stephani, quod est in Suessorum civitate situm, ubi sanctus Medardus requiescere... videtur. » Migne, *Patrolog. lat.*, t. LXXVII, col. 1330.

se rendit à la basilique du saint, « basilicam sancti expetiit[1]. »

Ainsi, il n'est pas surprenant de trouver le nom de saint Médard attribué à l'église de la Vierge et des saints Pierre et Etienne de Soissons, sur une monnaie qui peut remonter au VII^e^ siècle.

Mais notre tiers de sou présente des anomalies qu'il convient de signaler. D'abord la tête n'est pas du même dessin que celle qu'on rencontre sur les monnaies mérovingiennes de Soissons connues jusqu'ici. Au revers, la Victoire rappelle les Victoires de l'ouest de la Gaule; pour la base sur laquelle elle repose je ne connais d'analogue que sur un triens de Port-Saint-Père[2] (Loire-Inférieure).

Venons à la légende du revers qu'on ne peut guère lire autrement que *Moneta e(cclesie) s(anc)ti Medardi.* La formule usitée sur les monnaies ecclésiastiques mérovingiennes est d'ordinaire *Racio ecclesie*, jamais *Moneta ecclesie.* Il est vrai qu'on a *Moneta palatii*; le mot *moneta* a le sens d'atelier. De plus E pour *ecclesie* n'a jamais été signalé; mais sur des monnaies du palais on a *Moneta E* pour *Moneta e(scole)*. Il est en outre singulier que l'église de Saint-Médard ne soit pas qualifiée *basilica* comme dans les textes cités plus haut. Enfin *sancti* s'abrège régulièrement par SCI et non par STI; il est vrai que dans une

1. « Charimeris, qui nunc referendarius Childeberthi regis habetur dum de hoc dolore laboraret, basilicam sancti expetiit... » Grégoire de Tours, *Gloria confessor.*, 93, édit. Arndt, p. 808. Charimer devient évêque de Verdun en 588.

2. Prou, *Catalogue des monn. mérov. de la Bibliothèque nationale*, n° 2336, pl. XXXII, n° 29.

inscription de l'hypogée de Poitiers on lit STS pour *sanctus*.

*Raoul, roi de France.*

2° ✠ RODVLFVS, dans le champ, REX.

℟. SVESSIO, dans le champ un monogramme mal venu. Denier Æ. (Collection de M. Lhotte).

3° ✠ RODVLFVS, dans le champ, REX.

℟. ✠ SVESSIO, dans le champ le monogramme CIVITAS, très bien conservé. Obole Æ. 0 gr. 64; trouvée à Ambleny (Aisne).

*Ives de Nesle (Comte de 1141-1178).*

4° ✠ IVO:COMES. Croix cantonnée de deux besants au 1er et au 3e, et de deux croissants au 2e et au 4e, le tout dans deux cercles de grènetis.

℟. ✠ SVESSIOMIS. Temple orné, à droite et à gauche, de grènetis en forme de cercle.

Denier de billon, 0 gr. 92; trouvé en 1891 dans la plaine de Soissons, près de Saint-Crépin.

*Raoul de Nesle (1180-1237).*

5° ✠ RADVLF' COM'. Croix cantonnée de deux fleurs de lis au 2e et au 4e, et de deux annelets au 1er et au 3e, réunis par un lien.

℟. ✠ SVESSIONIS. Temple ou porte de châtel. Denier de billon (coll. de M. Lhotte). Cette monnaie doit être la première émise des nombreuses variétés frappées sous la longue administration du comte Raoul; car, par sa forme, le temple de cette pièce est à

peu près identique à celui de l'une des monnaies émises par Conon [1] (1178-1180), frère et prédécesseur de Raoul.

6° ✠ RΛDVLF' COM' entouré d'un cercle perlé. Croix pattée, entourée d'un cercle de grènetis.

℟. SVESSIONIS. Temple avec fronton surmonté d'une croix et d'un clocheton de chaque côté.

Denier de billon, 0 gr. 89 ; trouvé à Soissons.

7. Même type.

℟. SVESSIOMIS. Temple, avec portique à trois cintres, surmonté d'une croix et de deux clochetons.

Denier de billon, 0 gr. 94 ; trouvé à Soissons.

8° ✠ RΛDVLF COM. Croix pattée cantonnée de deux fleurs de lis au 2e et au 4e, et de deux annelets réunis par un lien ; cercle de grènetis autour.

℟. ✠ .VESSIOMIS. Temple (?) disloqué.

Obole de billon, 0 gr. 69 ; trouvée en 1890 à Soissons.

*Abbaye de Saint-Médard.*

9° ✠ME✠DA✠..... Croix dans un cercle de grènetis, cantonnée au 1er d'un besant, au 3e d'un C.

℟. ✠SE✠BVS.....NIS (légende rétrograde). Cercle de grènetis dans lequel se trouve une lance? garnie d'une flamme à droite; au dessous, trois globules placés en triangle.

Denier Æ., 1 gr. 33 ; trouvé à Ambleny.

Cette intéressante monnaie qui se rapporte à une

1. Caron, *Monnaies féodales de France*, pl. 25, n° 8.

autre du même genre, sur laquelle M. Bretagne pensait pouvoir lire HENRICVS[1], permet bien d'affirmer que ces pièces sont de Saint-Médard.

Déjà, en 1882, M. Caron[2] et, en 1884, M. Maxe-Werly[3] ont donné le dessin d'une monnaie de la même série, trouvée dans un tombeau à Arcy-Sainte-Restitue, par M. Frédéric Moreau, l'heureux et infatigable explorateur d'une partie du département de l'Aisne.

Cette dernière monnaie a été attribuée par MM. Caron et Maxe-Werly à Saint-Médard. M. Caron pensait que les deux lettres ⊤N du revers pouvaient faire partie du mot SEBASTIANVS; cela n'était qu'une supposition, car ce qu'il a pris pour un ⊤ était la croix voisine de la lettre N.

M. Maxe-Werly pensait lire SAnctus sur la pièce.

La monnaie recueillie récemment à Ambleny permet de donner une lecture certaine : on voit ✠ME✠DA✠..... pour ✠ME✠DA✠RD✠VS. (Cette légende sur la pièce de M. Moreau est rétrograde.)

Au revers on lit ✠SE✠BVS....✠NIS pour ✠SE✠BAS✠⊤IA✠NIS en légende rétrograde.

10° ✠CAPV. S.. DARDI (pour CAPV⊤ S MEDARDI). Tête barbue, casquée à droite.

℟. ..G.VM SEBS⊤N (pour SIGNVM SEBS⊤N), dans un cercle de grènetis : étendard ou lance avec flamme à gauche ; sous l'étendard, S⊤ et globule.

Denier de billon, 1 gr. 02 ; trouvé dans la plaine de Soissons.

1. *Revue numismatique*, 1885, p. 122.
2. Caron, *Monnaies féodales de France*, pl. 25, n° 5.
3. *Revue numismatique*, 1884, pl. III, n° 10.

11° ✠ SCS MEDARDVS. Dans un cercle perlé : croix cantonnée de deux croissants au 2e et au 4e, et de deux besants au 1er et au 3e.

℟. ✠ SC SEBASTIANC (légende rétrograde). Crosse entre deux étendards flottants, l'un à droite et l'autre à gauche.

Denier de billon, 1 gr. 07 ; trouvé près de Soissons.

Les monnaies représentées sous les nos 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, font partie de notre collection.

Octave Vauvillé.

# PIETRO DA MILANO

Fiche faite

Parmi les noms des médailleurs de la Renaissance, il en est peu d'aussi connu que celui de Pietro da Milano (Petrus de Mediolano) [1]. Cette notoriété ne lui vient ni du nombre de ses médailles, on n'en connaît que six ; ni de son illustration personnelle ou de celle de sa famille, car, ainsi que le disait récemment M. Heiss[2] : « Quant à Pierre de Milan, s'il n'avait signé ses médailles, on ignorerait peut-être jusqu'à son nom; on en est réduit, sur ce qui concerne sa personnalité, à quelques conjectures ». Il n'est

1. Fauris Saint-Vincens (Jules-François-Paul), œuvres publiées par son fils. *Médaillon d'ivoire du Roi René* (sans paginat.). Aix, s. d., in-4° ; — Cf. Fauris Saint-Vincens (Alexandre-Jules-Antoine) *Notice sur Jules-François-Paul Fauris Saint-Vincens*. Aix, an VII, in-4°, pp. 20 et 21; — Heraeus, *Bildnisse der regierenden Fürsten und berühmter Männer...*, Vienne, 1828, in-fol., pl. 32, n° 1; — *Trésor de num. et de glyp.* Méd. italienne, 2e partie, pl. XIV; — H. Bolzenthal, *Skizzen zur Kuntsgeschichte der modernen Medaillen-Arbeit*, Berlin, 1840, in-8°, p. 46; — De Quatrebarbes, *Œuvres complètes du Roi René*, Paris, 1845-46, 4 vol. in-4° ; — Chabouillet, *Magasin pittoresque*, 1853 ; — Lecoy de la Marche, *Le Roi René*, Paris, Didot, 1875, 2 vol. in-8°, pp. 124 à 126; — E. Hucher, *Iconographie du Roi René, de Jeanne de Laval...* Le Mans, 1879, in-8°, passim (Extrait de la *Revue hist. et archéol. du Maine*) ; — Vallier, *Iconographie numismat. du Roi René et de sa famille*, Aix, 1880, 1883, 1885 (Extr. des *Mém. de l'Acad. des sc., agr., arts et belles-lettres d'Aix* ; — A. Heiss, *Les Médailleurs de la Renaissance. Francesco Laurana, Pietro da Milano*. Rothschild, 1882, in-f° avec 5 pl. ; — Friedlaender, *Jahrbuch der Königlich preussischen Kunstsammlungen*, t. III, 1882, pp. 195 à 199 et pl. XXXIX ; — Ch. Ephrussi, *Gaz. des Beaux-Arts*, février 1882 ; — Armand, *Les Médailleurs italiens*, 1883, 2e édit., t. I, pp. 38-40; t. II, 286 ; — E. Müntz, *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, Paris, Hachette, in-8°, t. I et t. II.

2. A. Heiss, *loc. cit.*, *Avant-propos*, p. 6.

même pas jusqu'à sa valeur artistique qui n'ait été, comme nous allons le voir, sérieusement mise en doute par les hommes les plus compétents.

Le médailleur favori de René d'Anjou paraît avoir participé à la popularité dont le « Bon Roi » jouissait auprès de ses sujets, et dont il continue à jouir depuis sa mort auprès des amis des arts ; la célébrité du souverain rejaillit sur son portraitiste de prédilection. Sur les six médailles connues, quatre sont consacrées à René, qui est représenté en buste, seul trois fois, une fois associé à Jeanne de Laval, sa seconde femme. L'une des deux autres pièces représente le gendre de René, Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, père de René duc de Lorraine ; l'autre, comme l'a fort ingénieusement démontré M. A. Heiss [1], nous donne le portrait de l'héroïque et infortunée reine Marie d'Anjou, dont le nom reste attaché aux souvenirs les plus émouvants de la guerre des Deux Roses.

Nous n'avons malheureusement aucune nouvelle pièce à ajouter à cette liste pourtant bien courte ; on n'a pu retrouver aucun exemplaire de la médaille du pape Sixte IV, attribuée à P. de Milan par Bolzenthal [2] et qui porterait la date de 1472 ; son existence est très problématique.

Notre but est d'abord d'attirer l'attention sur ces médailles mêmes qui, selon nous, ne méritent pas le dédain dans lequel les tenait Friedlaender ; ensuite de contribuer à rétablir l'état civil de ce grand artiste méconnu. Le fait d'avoir été tenu en si haute estime

1. A. Heiss, *loc. cit.*, pp. 46 à 49.
2. Bolzenthal, *loc. cit.*, p. 46. Voir aussi Cicognara, cité par Friedlaender, *loc. cit.*, p. 196.

par le roi René et par son entourage, et celui d'avoir été, dans notre pays, avec Fr. Laurana, l'un des premiers précurseurs de l'art italien dans toute la jeunesse de sa renaissance, me paraissent justifier les recherches sur l'œuvre et la personne de P. de Milan.

## I

Toutes les médailles de Pierre de Milan sont rares[1] ; plusieurs ne sont connues qu'à un seul exemplaire, telles sont la médaille de Ferry de Lorraine, du Cabinet de France, et celle de Marguerite d'Anjou, de la collection de M. le baron Pichon. Elles sont ordinairement mal conservées, et il n'en est pas une qui soit comparable comme fonte aux belles pièces italiennes de cette époque. Il en est qui pourraient paraître moins rares, par exemple, la grande médaille où se voient les bustes conjugués de René d'Anjou et de Jeanne de Laval au droit, et un grand monument au revers. Mais qu'on ne s'y trompe pas, un certain nombre d'exemplaires ne sont que des surmoulés modernes, procédant d'un même prototype, avec les mêmes accidents de tréflage sur les profils et le même défaut de fonte sur tout le côté gauche du revers ; ils se distinguent notamment par la retouche que l'on a fait subir aux caractères de la légende, auxquels on a donné plus de relief et aussi plus de lourdeur.

1. Je me dispenserai de décrire ici ces pièces ; je me contenterai de renvoyer à l'ouvrage de M. A. Heiss où elles sont toutes reproduites et décrites. (A. Heiss, *Les Médailleurs de la Renaissance*, 2e fasc. *Francesco Laurana, Pietro da Milano.*)

Quoi qu'il en soit, mal coulées ou mal conservées, ces pièces ont souvent un aspect rugueux et âpre, qui n'est pas fait pour séduire ceux qui s'attachent surtout à la finesse des épreuves ; elles n'ont jamais, en effet, cette délicatesse de surface, ce charme extérieur qu'ont su donner à leurs œuvres les fondeurs italiens du XV^e^ siècle.

Il faut ajouter, afin qu'il ne reste plus de doute sur ce point, qu'aucune médaille, pas plus de P. de Milan que de son émule F. Laurana, n'est sortie d'un coin gravé ; P. de Milan et F. Laurana ne sont pas des graveurs en médailles, ainsi que Hucher l'affirme à tort [1], et il est très certain que leurs pièces ne sont pas, comme l'affirme M. Lecoy de la Marche, « des médailles gravées et frappées [2]. » Je dois aller plus loin, au moins en ce qui concerne l'œuvre de P. de Milan ; non seulement toutes les pièces sont coulées, mais les bons exemplaires ne portent même pas de traces de ciselure : nous insistons sur ce dernier point [3].

Mais quelle est, au fond, la valeur artistique des œuvres de P. de Milan ? Armand s'étant interdit, dans son ouvrage sur les médailleurs italiens du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, toute considération d'esthétique, ne donne aucune appréciation sur le talent de ce maître ; M. A. Heiss et M. Emile Molinier, aussi bien, d'ailleurs, que les auteurs du *Trésor de numismatique* et M. Chabouillet [4], sont muets sur ce point. M. E. Müntz

1. Hucher, *loc. cit.*, p. 12 et 15.
2. Lecoy de la Marche, *loc. cit.*, p. 125.
3. Lecoy de la Marche, *loc. cit.*, p. 125.
4. Chabouillet, *Magasin pittoresque*, 1853.

est trop bien informé pour ne pas reconnaître la valeur de l'œuvre de P. de Milan, mais il ne classe celui-ci que parmi les médailleurs de second ordre [1]. Hucher, pour certaines pièces, le trouve inférieur à Laurana, pour d'autres, il l'avoue supérieur ; mais il ne porte pas de jugement d'ensemble. M. Ephrussi, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, lui serait assez favorable, il le placerait même, comme médailleur, au-dessus de Laurana ; mais il retire d'une main ce qu'il donne de l'autre : sa supériorité, en effet, viendrait « en grande partie de ce qu'il a puisé assez directement à la source féconde de Vittore Pisano [2]. »

Quand à Friedlaender, il est franchement hostile à Pierre de Milan. Or, nous croyons qu'il importe de n'accepter son jugement que sous bénéfice d'inventaire, et de ne se décider qu'après avoir examiné les pièces elles-mêmes. Nous ne pouvons croire, en effet, que M. Friedlaender ait vu la plupart de ces pièces autrement que photographiées, et malgré l'autorité, très légitimement établie, qui s'attache à son nom et à ses œuvres, il nous est impossible de partager sa façon de penser. Il nous paraît utile de couper court à des appréciations, qui risqueraient de conserver une éternelle autorité auprès de tous ceux qui lisent les livres, consultent parfois les reproductions graphiques ou photographiques des monuments, mais ne voient jamais les monuments eux-mêmes.

Voici les termes mêmes de ce réquisitoire, court, mais bien senti [3] ; nous examinerons chaque phrase

1. E. Müntz, *Hist. de l'art pendant la Renaissance*, t. I, p. 689.
2. *Gaz. des Beaux-Arts*, *loc. cit.*, p. 191.
3. Friedlaender, *loc. cit.*, p. 196 et 197.

l'une après l'autre. M. Friedlaender commence par dire que Pierre de Milan ne doit pas être le fils d'Amadeo da Milano, « car les médailles de Petrus de Mediolano n'ont aucune parenté avec celles d'Amadeus ou d'un autre Ferrarais, lesquelles sont en tous points meilleures. » Cette supériorité évidente des médailleurs ferrarais nous paraît assez hypothétique ; nous demandons au lecteur de vouloir bien comparer, comme nous venons de le faire, toutes ces œuvres, et nous sommes certains que cette supériorité ne lui paraîtra pas aussi évidente. Nous n'insistons pas sur ce premier point.

Mais voici l'accusation qui se précise. D'après Friedlaender, Pierre de Milan « a un relief traité d'une manière presque uniforme, plate et passablement maladroite ». Cette affirmation est tellement la contre-partie de la vérité, qu'on se demande si Friedlaender, en écrivant le nom de Pierre de Milan, ne songeait pas en réalité aux œuvres d'un artiste tout autre que notre médailleur, car ces pièces se caractérisent justement, en ce qui concerne le droit, par un relief très ressenti et une grande vigueur dans le modelé. Quant aux revers, ils sont d'un relief très bas, et il y a là évidemment un parti pris. P. de Milan a considéré le revers de ses pièces comme l'accessoire du droit, et, par suite, ne lui a attribué qu'une importance moindre ; il a voulu surtout lui donner une assiette qui lui permît de porter bien à plat. Mais la composition, même avec un relief à peine indiqué, n'en reste pas moins admirablement comprise et d'une remarquable décision ; l'œuvre est

séduisante par la légèreté de la touche et par une grande facilité d'exécution, bien loin d'avoir quelque chose d'uniforme, de plat, ou de maladroit.

D'ailleurs, on ne peut pas supposer que Friedlaender ait voulu reprocher à ce maître le peu d'accentuation du relief de ses revers, car la variété et l'effet ne sont pas en raison directe de cette accentuation. Nous ne pouvons nous empêcher de songer à ces merveilleuses sculptures de Donatello qui se modèlent avec une souplesse et des délicatesses infinies, sur des plans dont les plus extrêmes sont séparés tout au plus par une distance de quelques millimètres.

L'accusation suivante a peut-être, du moins, le mérite d'être plus spécieuse que celle qui précède. « Il n'a pas ennobli par son art, affirme Friedlaender, les laides figures de René et de son épouse représentés dans leurs costumes sans goût. » Je ne prétends pas que Pierre de Milan ne soit un maître très épris d'exactitude, réaliste comme tous les artistes de l'école napolitaine, parmi lesquels il a occupé, comme nous espérons le démontrer, une place éminente ; oui, on sent que, de tous les portraits du roi René, aucun ne doit être aussi ressemblant que ceux exécutés par Pierre de Milan. Notre artiste est franchement naturaliste, mais, à supposer qu'il ne le fût pas, je me demande comment il aurait pu arriver, à moins de trahir absolument la ressemblance, à embellir la figure lourde, épaisse, ingrate, de ce délicat amateur. Coïncidence remarquable, René d'Anjou n'est pas sans avoir quelque ressemblance

avec son célèbre prédécesseur dans le domaine de l'art et de la curiosité, le duc de Berry : mêmes joues glabres et bouffies, même nez gros et court ; seulement René dépasse en laideur le duc de Berry. P. de Milan, cela est certain, ne cherche pas à embellir son modèle, et il voit la nature telle quelle ; mais il la rend largement, puissamment et il sait animer son œuvre d'un souffle de vie. Il veut être exact et son ébauchoir va jusqu'à préciser un petit détail, une verrue, sur cette face courtaude du bon roi René ; mais il sait admirablement subordonner le détail à l'ensemble ; cet esprit pénétrant s'entend merveilleusement à dégager les traits individuels et les plus caractéristiques.

Passionné de la vérité, amoureux de la vie, il ne tombera jamais dans la mièvrerie, et si la facture paraît parfois d'une énergie un peu farouche, elle reste toujours aisée, souple, vibrante et fière. Et quelle habileté dans la disposition des silhouettes et des lignes, dans l'arrangement des détails du costume !

Que l'on examine attentivement cette médaille de 1462[1] sur laquelle Pierre de Milan, revenant le premier aux leçons de l'antiquité, a modelé sur la même face les deux bustes de René d'Anjou et de Jeanne de Laval, et qu'on la compare avec la pièce où Laurana[2], un an après, a présenté dans une pose identique les portraits des deux mêmes personnages ; je crois qu'après cet examen on ne se refu-

1. A. Heiss, *loc. cit.*, pl. IV, n° 3, et p 42.
2. A. Heiss, *loc cit.*, pl. I, n° 3, et p. 20.

sera pas à reconnaître la supériorité du premier de ces artistes. Il a certainement plus de souplesse et de richesse d'effet dans les draperies et les petits détails du costume, plus de pittoresque et d'originalité dans l'arrangement, plus d'élégance, de noblesse et de majesté dans la pose. Laurana raidit un peu son modèle afin de lui donner de la dignité, et ses plis droits ne sont pas sans quelque sécheresse et quelque pauvreté; enfin, pour tout dire en un mot, il n'a pas le charme puissant du style de son rival.

Jusqu'ici Friedlaender n'a parlé que du droit des médailles de Pierre de Milan. C'est entendu, notre artiste est inférieur aux Ferrarais, il manque d'originalité, son modèle est plat, uniforme, maladroit. Voici maintenant la conclusion, et l'éloge est complet : « Les revers manquent également de beauté ; ces travaux s'écartent de la noble simplicité des médailles italiennes. » Je me demande dès lors, si l'on admet un instant ces critiques, quelles qualités notre médailleur a pu posséder aux yeux de Friedlaender.

Heureusement, en ce qui concerne les revers, qui sont au nombre de quatre seulement, la réfutation sera plus facile, car nous aurons avec nous des répondants du talent incontestable de notre médailleur.

1° Je commence par déclarer que je ne puis partager l'opinion de M. Ephrussi, qui voit dans le revers de Ferry de Lorraine[1] une imitation de celui du François de Gonzague de Pisanello. Dans les deux

1. A. Heiss, *loc. cit.*, pl. V, et p. 44.

médailles il y a un cavalier armé, mais à cela me paraît se borner la ressemblance ; l'allure du cheval, la place de la légende, le mouvement du cavalier, le petit manteau qui flotte, la forme du champ, très légèrement convexe dans la médaille de François de Gonzague, la facture, tout, en un mot, diffère. Ce revers est bien plutôt inspiré de l'antiquité[1], mais il a une tournure originale et bien *renaissance*. J'en dirai à peu près autant, et sans m'y arrêter, de la médaille où René est représenté en buste, entre une couronne et un heaume fleurdelisé ; car en dehors du programme général, qui a pu, d'ailleurs, lui être imposé par le roi René, il n'y a rien de commun, ni comme façon de sentir, ni comme rendu.

2° On ne pourra pas, du moins, reprocher à Pierre de Milan de n'avoir été qu'un vulgaire imitateur de Pisanello et de l'antiquité, quand il modela ce charmant revers daté de 1461[2], si simple comme donnée générale et si joliment disposé. On y voit une bourse ou aumônière, en forme de pyramide tronquée, et dont les cordes nouées en haut et en bas se déroulent à leur extrémité en mille brindilles qui voltigent sur tout le champ ; l'encadrement est formé, en guise de grénetis, de tiges d'arbre ébranchées, et une légende très sobre vient compléter cet ensemble original, simple, harmonieux et très riche d'effet.

3° Tout autre est le revers de la Prudence[3]. Je ne

1. Hucher, *loc. cit.* — Cf. A. Heiss, *loc. cit.*, p. 45.

2. A. Heiss, *loc. cit.*, pl. IV, n° 1, p. 40. — *Trésor de numism.*, méd. ital., 2e partie, pl. XIV, n° 2.

3. Au droit, on voit le portrait de Marguerite d'Anjou. — A. Heiss, *loc. cit.*, pl. V, n° 2, p. 46. — Armand, *loc. cit.*, t. I, p. 38, 1.

prétends pas que le médailleur n'ait pas été inspiré par le vague souvenir de quelque jolie figure antique, par exemple par quelque élégante statuette semblable à celle que l'on distingue sous la colonnade du temple rond de Vesta[1]. Mais, à supposer que cette hypothèse soit exacte, quelle personnalité, quel charme, quelle élégance, quelle délicatesse, quel parfum de jeunesse dans cette imitation ! Naguère un de nos sculpteurs les plus connus, auquel l'Académie vient d'ouvrir ses portes et qui occupe parfois ses loisirs à modeler des médailles comme on en modelait au xv^e^ siècle, donnait des témoignages non équivoques de son admiration pour cette œuvre charmante, supérieure, selon moi, et à la Concordia augusta[2] et même à la Pax Augusti[3] des médailles de Laurana. C'est ainsi que P. de Milan repose du naturalisme puissant de ses portraits par ses envolées vers l'idéal.

4° Nous avons réservé pour la fin, à cause de son importance au point de vue de l'histoire de l'art, et plus particulièrement de l'objet actuel de nos recherches, le revers de la grande médaille de René et de Jeanne de Laval[4].

Il ne nous paraît pas inutile de le comparer avec une petite plaquette rectangulaire qui lui ressemble indiscutablement et qui, pour ce motif, a été attribuée à P. de Milan par M. Emile Molinier[5]. La copie est

1. Moyens bronzes de Domitien, de Vespasien, etc.
2. Heiss, *loc. cit.*, pl. II, n° 3, et p. 30.
3. Id., pl. 1, n° 3, et p. 20.
4. Heiss, *loc. cit.*, pl. IV, n° 3, et p. 42. — Armand, *loc. cit.*, t. I, p. 39, n° 4.
5. Emile Molinier, *Les Plaquettes*, Paris, Rouam, 1886, in-8°, t. I, p. 66. — Cf. E. Müntz, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1883, t. I, p. 493 et 495.

même si réelle, surtout en ce qui concerne l'architecture, que la plaquette permet de préciser certains points de détails peu apparents sur la médaille ; tous




les exemplaires de cette pièce proviennent, en effet, d'un original fondu grossièrement et particulièrement mal venu au côté gauche du revers.

Rappelons d'abord le sujet de la médaille, l'une des plus intéressantes, sans conteste, de la série

moderne [1]. Au milieu d'une grande place, bornée sur la gauche par un parapet formant angle droit, le roi René est assis, tenant un sceptre dans la main droite, vêtu d'une longue robe, et coiffé d'un chapeau à larges bords orné d'une grande plume ou d'une aigrette. Devant lui, un homme en chausses collantes et en jaquette ; à droite et à gauche, des groupes de personnages portant de longues robes et se donnant la main ; dans le fond, un fol (peut-être Triboulet) s'éloignant avec sa massue sur l'épaule. Au second plan, on voit un élégant monument de style « bramantesque [2] », probablement une église, qui semble affecter la forme d'une croix grecque ; la façade est ornée de six colonnes ou plutôt de six pilastres, encadrant trois baies deux par deux et surmontés d'une frise sur laquelle on voit des guirlandes ; au-dessus, un fronton triangulaire flanqué de deux petites coupoles. Une sorte de dôme à deux étages domine cet ensemble, et, au-dessus du toit du transsept, apparaissent, à droite, un édicule à colonnes, à gauche, un clocheton terminé par un toit pointu.

Au premier coup d'œil, on sent qu'on n'est pas en présence d'un de ces édifices tout d'imagination que les peintres (Benozzo Gozzoli en particulier) prodiguent dans leurs tableaux ; on voit qu'il s'agit d'une construction pondérée dans ses parties, d'un projet réalisable, aimable fantaisie d'architecte. C'est supérieur à toutes les tentatives du même genre,

1. A. Chabouillet, *Magasin pittoresque*, 1853, p. 208.

2. H. de Geymüller, *Les projets primitifs pour la basilique de Saint-Pierre de Rome*. Paris, Baudry, 1875, in-4°, p. 32 et 33. — E. Müntz, *Hist. de l'art pendant la Renaissance*, t. I, p. 483 et t. II, p. 361.

qu'on peut rencontrer jusqu'au temps de Jules II et de Léon X : ni le revers de la médaille de Jean de Calabre, par Laurana, avec son temple rond surmonté d'une statue disproportionnée, imitation alourdie de monnaies antiques romaines ; ni les édifices invraisemblables figurés par Sperandio sur la médaille de Francesco Sforza et sur celle de Giovanni Lanfredini, avec leurs masses superposées et leur effet prétentieux, ne peuvent être comparés avec l'élégante invention de Pierre de Milan. Pour trouver quelque chose d'égale valeur, il faut descendre jusqu'à l'époque où Caradosso et les graveurs de monnaies de Jules II et de Léon X copiaient des édifices déjà exécutés ou des projets étudiés par des architectes [1].

Si l'on compare la plaquette avec la médaille, on constate tout d'abord dans les deux, selon la remarque très juste de M. Emile Molinier [2], la même absence de relief et la même façon de traiter les monuments en perspective ; mais il y a plus, la disposition générale des édifices est la même, et il existe une identité très caractéristique dans certains détails, tels que les petits groupes de droite et de gauche, et surtout, en ce qui concerne le plus proche bâtiment de droite, la porte d'une forme spéciale, surmontée de trois fenêtres cintrées et d'une série assez inexplicable, de petits trous disposés symétriquement.

Mais si les ressemblances sont frappantes et indiquent que la plaquette est, en certaines parties,

1. Voir H. de Geymüller, *loc. cit.*
2. E. Molinier, *loc. cit.*, I., p. 65 à 67.

comme un calque de la médaille, les différences ne sont pas moins évidentes. En effet, si la disposition générale des bâtiments et certains détails typiques ont été minutieusement conservés, l'effet général est absolument transposé : dans la médaille, il y a une remarquable prédominance des lignes verticales, l'effet est cherché dans le sens de la hauteur ; dans la plaquette, au contraire, la façade s'allonge et il y a une prédominance de lignes horizontales, effet qui est accentué par la disparition du petit dôme qui surmonte la façade et par celle du petit clocher de gauche et de l'édicule de droite. Dans la médaille, il y a une recherche de pittoresque qui n'existe pas dans la plaquette, où il y a je ne sais quoi de plus étudié, de plus compassé, de plus froid.

Où les différences sont plus frappantes, c'est entre la disposition des groupes des apôtres qui entourent le Christ et celle des courtisans qui entourent leur souverain. Dans la plaquette, les poses, le costume, l'arrangement, le style, sont du commencement du XVI^e^ siècle et nous reportent à l'époque de Raphaël et d'André del Sarto ; dans la médaille, on se sent en face d'un art primesautier, où l'on découvre, avec une décision plus grande, un charmant équilibre de toutes choses qui ne se retrouve point au même degré dans la plaquette. Ainsi donc, d'une part, le travail large, facile et sûr d'un maître sculpteur et modeleur, de l'autre, l'œuvre cherchée et précisée d'un orfèvre. Il me paraît donc impossible d'attribuer cette plaquette à P. de Milan ; mais, par contre, je ne vois rien qui s'oppose à la donner à Caradosso, ainsi que le veulent

MM. E. Müntz[1] et Dreyfus ; en tout cas, elle appartient sûrement à un de ses contemporains, qui s'est largement inspiré de l'œuvre de notre médailleur, qui l'a même pastichée, ainsi que cela est arrivé fréquemment aux plus grands artistes de la Renaissance. Ce qui est certain, c'est qu'elle a de grandes analogies de style avec certaines monnaies et certaines médailles à relief très effacé frappées sous les pontificats de Jules II et de Léon X, attribuées sans beaucoup de fondement les unes à Francia[2], les autres à Caradosso[3], et dont quelques-unes sont plutôt l'œuvre de Pier Maria da Pescia et de Camelio[4]. Quant à nous, cette absence presque complète de relief, qui semble vivement préoccuper M. E. Molinier, nous touche assez peu ; car ce procédé a été si fréquemment employé à cette époque par les Italiens qu'il a reçu d'eux un nom spécial, le *schiacciato* ou *stiacciato* et qu'il ne peut rien prouver en particulier contre une attribution à Caradosso.

Ce n'est pas sans dessein que j'ai insisté sur ce dernier point. Il m'a paru utile, puisqu'il s'agit de juger l'œuvre de Pierre de Milan, de déterminer d'abord exactement ce qui lui appartient, de prouver ensuite en quelle estime le tenaient les artistes du commencement du XVI^e^ siècle ; or cette preuve est faite, l'un d'eux (jugé assez grand pour qu'il ait pu faire penser à Caradosso) s'est contenté de transposer en quelque sorte la médaille, en adaptant toute l'architecture au goût de son époque et à la forme de

1. *Gaz. des Beaux-Arts*, 1883, t. I, p. 495.
2. Friedlaender, *loc. cit.*, t. III, pl. XXIV, n^os^ 11 et 12.
3. Id., pl. XXXVI, n^os^ 6 et 8.
4. Armand, *loc. cit.*, t. III, p. 3.

la plaquette. De l'examen attentif des médailles signées de Pietro da Milano, résulte cette constatation que nous sommes en face de l'œuvre d'un artiste de grande valeur, en même temps sculpteur et architecte.

Architecte, il dut l'être. En effet, l'édifice figuré sur la médaille n'est pas la copie d'un monument existant[1], et il faut conclure dès lors qu'il a été inventé par le médailleur lui-même ; car on ne peut supposer, d'autre part, que P. de Milan se soit contenté de modeler son œuvre d'après le dessin d'un autre artiste, cette division du travail n'ayant été pratiquée que beaucoup plus tard. Or ce n'est pas un mérite si mince que d'avoir essayé de fixer ce rêve, encore confus dans les intelligences d'élite, d'une architecture nouvelle, destinée à ne prendre son essor que plus de dix ans après, à l'arrivée de Bramante à Milan.

## II

Quel est donc cet artiste ? Voilà le point qu'il nous reste encore à examiner.

Tout d'abord, il est vraisemblable qu'un amateur aussi éclairé et aussi raffiné que le roi René ne s'adressa pas à un inconnu, quand il s'agissait de faire modeler son portrait ou ceux de ses plus proches ; il est à croire, au contraire, qu'il choisit un artiste déjà renommé, le faisant venir probablement de ce royaume de Naples avec lequel il était en

1. Si ce monument avait existé, M. H. de Geymüller, qui a étudié si à fond les origines de l'Ecole milanaise, l'aurait sûrement connu et indiqué dans l'une ou l'autre de ses belles publications.

perpétuelles relations, et qui lui fournit Laurana, ainsi que beaucoup d'autres artistes de moindre valeur[1]. *A priori*, nous devons donc nous attendre à nous trouver en face d'un artiste Napolitain, sculpteur et architecte, ayant fait ses preuves, sinon déjà célèbre.

Pour répondre à ces *desiderata*, qui a-t-on proposé jusqu'à présent ? Un orfèvre quelconque, lequel paraît n'avoir jamais été qu'orfèvre, artiste assez peu célèbre apparemment, puisqu'on ne sait rien de lui ni de ses œuvres. On croit qu'il a été le second fils d'Amadeo da Milano, qui fut orfèvre comme lui, et de plus émailleur et graveur des monnaies de la famille d'Este.

Cette hypothèse, mise en avant par Citadella[2], a fait son chemin. M. Heiss l'a adoptée, sans beaucoup de conviction, d'ailleurs, ainsi que nous l'avons vu[3] ; il s'est livré pourtant à des calculs de probabilité afin d'établir que cet orfèvre, qui était dans toute la force de son talent et de sa renommée en 1461, pouvait être le fils cadet d'Amadeo da Milano et avoir travaillé encore à Rome en 1485. Cette filiation a été repoussée par Friedlaender ; mais ce qui lui donne une certaine force, c'est qu'elle paraît avoir été admise par M. Müntz dans son *Histoire de l'art pendant la Renaissance*[4] et par Armand dans ses *Médailleurs italiens*.

Comment des juges aussi délicats ont-ils pu

1. Courajod et Marcou, *Musée de sculpture comparée*, pp. 139 et 140.
2. *Notizie relative a Ferrara*, Ferrare, Taddei, 1864, pp. 687 et 688.
3. A. Heiss, *loc. cit.*, p. 6.
4. Cf. E. Müntz, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1883, t. I, p. 495. — Voir aussi E. Müntz cité par Heiss, *loc. cit.*, p. 40.

admettre, même provisoirement, que ces œuvres, dont nous nous sommes efforcé de faire ressortir le style puissant et si caractéristique, aient été réalisées par un simple orfèvre ? Cet artiste obscur, qui paraît n'avoir connu que Ferrare et Rome, peut-il remplir les conditions exigées par les circonstances d'époque et de lieu, ainsi que par la valeur exceptionnelle et le caractère des médailles qu'on lui attribue ?

Précisons les dates de ces médailles : deux d'entre elles portent les millésimes de 1461 et de 1462 ; la Marguerite d'Anjou a été modelée l'une ou l'autre de ces deux années ; le Ferry de Lorraine est sûrement antérieur à 1464, et il y a tout lieu de croire que les deux autres pièces ont été exécutées dans la même période de temps.

Si nous proposions maintenant, pour remplacer ce Ferrarais, fort insuffisant, il faut l'avouer, un artiste de l'école napolitaine, un compatriote de Laurana ; si nous établissions que ce Napolitain d'option a été sculpteur et architecte ; qu'à l'époque où les médailles ont été exécutées, il était déjà à la tête d'importants travaux d'architecture et de sculpture ; qu'au même temps son nom se trouve inscrit identiquement, et par les scribes dans les actes, et par lui-même sur ses médailles, considèrerait-on la preuve comme faite ?

Cette preuve deviendra peut-être plus saisissante encore si nous mettons sous les yeux du lecteur un court tableau chronologique (prospetto cronologico) de la vie de P. de Milan. Nous nous contentons de résumer ici les renseignements condensés par le

prince Filangieri[1] dans le 4e volume du grand ouvrage qu'il a consacré à l'histoire, à l'art et à l'industrie des provinces napolitaines ; nous citons soigneusement ses références.

*Tableau chronologique de la vie et des œuvres de* Maestro Pietro di Giovanni de Martino, *né à* Viconago, *petite terre dépendant de la ville de* Varese, *province de Côme, Lombardie.*

(*Pietro da Varese* dit *Pietro di Giovanni da Como*[2] est le même artiste que *Pietro de Martino di Milano* ou mieux *di Viconago.*)

1450. « Petrus Joannis de Como, » travaille au dôme d'Orvieto (Bertolotti, *Art. lombardi*).

1452 (janvier). « A maestro Pietro da Varese, ne pote di maestro Beltrame » (Beltrame di Martino ou da Varese, ingénieur et artiste, et surtout grand entrepreneur), payement de 510 ducats pour des murs construits au Capitole (Bertolotti, *loc. cit.*)

1452. « Ad maestro Pietro da Varese », quatre ducats pour une porte de marbre au Capitole (Bertolotti, *loc. cit.*)

1453 (10 octobre). « A Mo Pietro da Varese, » cent ducats pour travaux à S. Teodora (Bertolotti. *loc. cit.*)

1455 (août). « *Provido viro Petro Joannis de Varisio de Mediolano*, architectori », vingt-deux florins d'or pour travaux à Sainte-Marie-Majeure (Bertolotti, *loc. cit.*).

1456 « Maestro Pietro di Giovanni marmoraio » travaille à l'arc de triomphe d'Alfonse d'Aragon au Castelnuovo, à Naples (Minieri-Riccio, *Alcuni fatti di Alfonso I*).

1458 (31 janvier). « *Maestro Pietro da Milano*, *scultore*, » travaille à l'arc de triomphe du Castelnuovo (Arch. de Naples).

1465 (18 mai). « *Maestro Pietro de Martino*, *scultore*, » travaille au même arc de triomphe. (Arch. de Naples. — Minieri-Riccio, *Gli artisti e gli artefici che lavorano in Castelnuovo*).

1. Gaetano Filangieri, principe da Satriano, *Documenti per la storia, le arti e le industrie delle provincie Napoletane*, Naples, imp. de l'Acad. des sciences, t. IV, 1888, pp. 156 à 164.

2. Cf. E. Müntz. *Les arts à la cour des papes, XVe et XVIe siècles*, t. I.

1465 (4 juin). « Maestro Pietro, marmoraro, » reçoit cinquante ducats pour travaux à l'arc de triomphe (Arch. de Naples).

1465 (30 septembre). « *Maestro Pietro da Milano, scalpellino,* » reçoit un à compte pour des travaux au même arc de triomphe (Arch. de Naples).

1466 (31 mai). « Pietro di Guarces e *Pietro da Milano scarpellino e capo-maestro di tutte le opere di pietra del Castelnuovo,* » reçoivent un payement pour travaux au même monument (Archives de Naples) [1].

1467 (8 octobre). « A maestro Pietro, marmoraio, » à compte de cinquante ducats « per l'opera del portico del Castelnuovo » (Arch. de Naples) [2].

1468 (7 mars). « *Mº Pietro de Martino de Milano* » promet à Giov. Caracciolo d'exécuter des travaux de sculpture dans sa chapelle du Dôme (Arch. de Naples).

1469 (19 avril). Reçu de la dot constituée par le roi Ferrand aux deux sœurs Maria et Sforzina Talamanca, en vue de leur mariage avec les deux frères « Simpliciano de Martino » et « Giovanni Martino de Martino » fils de Pierre de Milan. Ce dernier est ainsi désigné dans l'acte : « *... constitutis in nostri presencia magistro Petro de Martino de Mediolano, ad presens habitatore Neapolis regio magistro marmorum sculpitore...* » (Arch. de Naples).

1470 (19 janvier). « *Magister Petrus de Mediolano, regius scultor marmorum,* » s'engage à sculpter un tombeau à S. Agostino in Arienzo pour Carlo Estendardo (Arch. de Naples).

1. Cf. Barone, *Archivio. hist. per le province Napoletane*, Naples, 1884, in-8°, t. IX, p. 211.

2. C'est à tort que le prince Filangieri a fait figurer deux fois dans son *prospetto cronologico*, en 1465 et en 1467, ce « Pietro Marmoraro » ou « Marmoraio ». C'était déjà chose délicate, en l'absence de toute indication de pays d'origine ou de filiation, de l'identifier avec notre Pietro da Milano ; mais aucun doute ne peut subsister quand on voit le même « Mro Pietro Marmoraro », pour des fenêtres de marbre à construire au Castelnuovo, recevoir un à compte le 18 janvier 1473, alors que Pietro da Milano est mort depuis plus de deux ans. (L'acte du 18 janvier 1473 est analysé par N. Barone, dans l'*Archivio hist.*, *loc. cit*, p. 387 ; cf. p. 214.)

1470 (13 octobre). Sous ce même titre de « *Magister Petrus de Mediolano regius marmorarius* », Pierre de Milan contracte un emprunt (Arch. de Naples).

1470. Pietro da Milano meurt entre le 13 octobre et la fin du mois de décembre, ainsi que le prouve l'inscription suivante placée dans l'église de S. Maria la Nuova, à Naples : « *Petrus de Martino Mediolanensis* ob triumphalem arcis novæ arcum solerter structum et multa statuariæ artis suo munere huic aedi pie oblata a divo Alphonso rege in equestrem adscribi ordinem et ab ecclesia hoc sepulcro pro se, ac posteris suis donari meruit. M. CCCC. LXX » (Summonte, *Hist. de Nap.*, t. III, p. 14 ; Sigismondi, t. II, p. 344 ; Minieri-Riccio, *Gli artisti e gli artefici*, pp. 3 et 4.)

1476 (9 mars). En marge de l'acte du 19 janvier 1470, « Joanna mulier vidua relicta quondam introscripti magistri Petri, Simpliciamus de Martino, Joannes Martinus de Martino, Bernardinus de Martino », fils de Pierre, ainsi que « Altobello de Martino et Bernardino (*sic*) de Martino », encore mineurs, donnent quittance à Carlo Estandardo, qui se déclare satisfait du tombeau exécuté à S. Agostino di Arienzo (Arch. de Naples).

Je prends tel quel l'ensemble du travail du prince Filangieri. Je ne veux pas rechercher, en effet, s'il est absolument établi que le sculpteur-architecte Pietro di Giovanni da Varese, ou da Como[1], neveu du grand entrepreneur et architecte Beltramo di Martino da Varese, est le même que notre *Pietro da Milano* ou *Pietro de Martino da Milano* (suivant que l'on désigne ce dernier seulement par le nom de son pays, ou par celui de ses ancêtres réuni à celui de son pays). La question vaudrait la peine d'être examinée, mais à d'autres ce travail

1. Voir E. Müntz, *Les arts à la cour des papes*, t. I, pp. 89, 104-105, 109-110, 121-123, 146, 150, 157, 159.

délicat. Que notre médailleur soit le neveu du fameux Beltrame, cela ne nous importe pas outre mesure, car nous n'avons pas eu la prétention d'écrire une biographie complète de Pierre de Milan, ni de nous occuper de ses travaux de sculpture et d'architecture. Il suffit, pour notre but, de constater, ainsi qu'on a pu le faire aisément en parcourant le tableau qui précède, qu'un Pietro da Milano, sculpteur et architecte, tenu en grand honneur par les rois aragonais de Naples, a dirigé les travaux du fameux arc de triomphe du Castelnuovo de 1458 à 1467, avec une interruption de quelques années, correspondant exactement à l'époque même où un sculpteur de nom identique exécute, pour le roi René et son entourage, les belles médailles que nous connaissons. Il nous paraît dès lors impossible de ne pas conclure qu'il n'y a qu'un seul et même artiste, le médailleur se confondant avec l'architecte-sculpteur.

Comment peut-il se faire, me dira-t-on, que cet artiste ait quitté Naples au moment où il était chargé de travaux si importants ?[1] — Qu'on ne s'y trompe pas, cette détermination n'a rien eu d'héroïque, P. de Milan se contentait de suivre le grand mouvement qui avait déjà jeté une foule de seigneurs napolitains dans le parti du roi René ; il est à croire qu'il trouva les offres de René avantageuses, et qu'il imita les artistes de cette époque qui se laissaient guider beaucoup plus par l'intérêt que par la fidélité. Il quitta probablement le royaume de Naples en même temps que Laurana, puisque nous les

1. Friedlaender, *loc. cit.*, p. 196.

retrouvons tous les deux en 1461 à la cour du roi René. Peut-être Laurana se montre-t-il même plus dénué de scrupules que P. de Milan : celui-ci abandonne au bout d'assez peu de temps le service du roi René pour regagner les terres napolitaines qu'il ne quittera plus ; celui-là va chercher fortune en Sicile, où il restera de 1468 à 1471 ; puis, en revenant de Palerme, il acceptera sans hésitation de travailler pour Ferdinand d'Anjou, l'heureux compétiteur du roi René ; enfin, il reviendra s'installer, définitivement semble-t-il, à Marseille, sur les terres angevines, et s'y mariera avec la fille d'un peintre napolitain[1]. D'ailleurs, remarquons-le bien, le moment paraissait des mieux choisis, et passer au parti angevin n'était pas alors un acte de dévouement. Dès 1459, en effet, le plus grand nombre des barons napolitains se déclarent en faveur des princes de la famille d'Anjou. Le valeureux fils de René, Jean de Calabre, déjà gouverneur pour le roi de France de la ville de Gênes, qui était un excellent point d'appui pour une tentative contre Naples, est chargé par son père de tenter la conquête, et le roi Charles VII le soutient ouvertement. Le 7 juillet 1460, il remporte une éclatante victoire à Sarno ; il eût été le maître du royaume de Naples s'il avait su profiter de ce succès. En 1461, malgré l'échec de René devant la ville de Gênes, qui s'était révoltée contre le roi de France, rien ne semble compromis, car Louis XI suit, en apparence, les idées de son père et favorise les Angevins ; Jean de Calabre, soutenu par Picci-

1. E. Müntz, *Hist. de l'art pendant la Renais.*, t. I, p. 115 et 116. — Courajod et Marcou, *Musée de sculpture comparée*, p. 139 et 140.

nino et par beaucoup de barons Napolitains, lutte avec sa bravoure accoutumée et rien ne paraît perdu jusqu'à la défaite de Troja (18 août 1462). On se rappelle qu'à ce moment, Jean, toujours indomptable, se réfugia à Ischia et s'y maintint jusqu'au commencement de 1464 ; sentant alors toute résistance inutile, il passa en Provence et de là en Lorraine.

Pierre de Milan fut donc l'ami des jours heureux : ce qui est un rôle facile à tous. Dès le mois de mai 1465, notre artiste a repris de nouveau ses travaux à l'arc de triomphe du Castelnuovo ; comblé d'honneurs, créé même (nous venons de le voir) chevalier de l'ordre royal, il ne cessera plus de travailler aux œuvres les plus importantes jusqu'au moment de sa mort, arrivée à la fin de l'année 1470.

Ses médailles furent exécutées probablement à la cour du roi René, les unes en Provence et les autres en Touraine. Elles sont, avec quelques-unes de celles de Laurana, les premières pièces à portrait modelées en France, et certainement les premiers monuments à date certaine exécutés dans notre pays par des sculpteurs italiens, à ce moment où la gravure en médaille se confine chez nous dans la servile imitation des monnaies. A la mâle beauté de l'œuvre et à sa nouveauté, on peut juger de l'influence que P. de Milan a pu exercer dans notre pays.

En terminant cette courte étude, je me demande si l'influence napolitaine en France pendant la seconde moitié du XV^e^ siècle a toujours été suffisamment mise en lumière. A partir du roi René, les Napolitains abondent à la cour des princes de la

maison d'Anjou, puis auprès du duc de Bourgogne et ensuite du roi de France. A la cour de Charles VIII, ils prennent un grand ascendant sur le roi et sur ses conseillers au moment où se prépare et se décide l'expédition d'Italie ; à cette époque, les barons napolitains ne quittent guère la personne du roi, et l'on peut dire qu'Antonello de San Severino, prince de Salerne, fut le premier inspirateur de l'« Entreprise ».

Au point de vue de l'art, l'influence de cette Ecole napolitaine, formée presque uniquement d'éléments étrangers à la région et pris en grande partie dans le nord de l'Italie, fut plus grande qu'on ne le croit généralement, et l'on reconnaîtra chaque jour davantage la justesse de ce jugement émis par M. Courajod, dans la *Gazette archéologique* : « C'est par l'Ecole napolitaine que la France a été mise officiellement, pour la première fois, en contact avec la Renaissance italienne[1]. » Aux noms déjà célèbres et partout mentionnés de Laurana, de Domenico Gagini, de Guido Mazzoni, on pourra désormais ajouter, croyons-nous, celui de Pietro da Milano. Nous verrons même prochainement, chose encore plus remarquable, un artiste, Napolitain de race, quitter sa patrie pour venir passer en France une grande partie de sa vie, et y jouer un rôle important comme sculpteur et médailleur, et aussi comme humaniste et diplomate.

H. DE LA TOUR.

1. L. Courajod, *Gaz. archéol.*, 1887, p. 160.

# CHRONIQUE

## TROUVAILLES DE MONNAIES

— En juillet 1892, on a trouvé à Cosne (Nièvre), un pot en terre vernissée renfermant : 29 deniers de Charlemagne frappés à Auxerre ; 8 deniers au type de la porte, frappés à Orléans ; deux deniers de Louis le Débonnaire, au temple, et deux deniers de Lothaire, au type du temple, frappés à Dorestadt.

— Le 29 février 1892, à Bellenaves (Allier), dans la forêt dite du Boullard, on a déterré un pot contenant 281 deniers de billon dont 8 deniers normands. Le reste se compose de pièces au type immobilisé d'Eudes, pour Limoges.

— En juillet 1892, à Corban, village du canton de Berne (Suisse), on a exhumé 104 deniers de Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Hadrien, Sabine, Aelius, Antonin, Faustine mère, Antonin et Marc Aurèle, et Marc Aurèle seul. Ces pièces étaient rangées l'une à côté de l'autre.

— Le 21 septembre 1892, auprès de la route d'Harbonnières et du bois de Lihons (Somme), un laboureur a trouvé, sous le soc de sa charrue, un vase en terre renfermant 1.360 monnaies romaines en argent, depuis Gordien III jusqu'à Postume, et une bague en argent avec une cornaline gravée représentant un élan couché. Au même endroit, les fouilles faites depuis ont amené la découverte de fragments de tuiles et de poteries rouges.

— A Avenches (canton de Vaud, Suisse), on a déterré un coffret en bois qui s'est réduit en poussière et qui contenait des pièces d'or de Charles le Téméraire, en bon état de conservation. (Les cinq renseignements qui précèdent sont empruntés au *Bulletin de numismatique* de M. R. Serrure).

— Dans les substructions de l'ancienne abbaye d'Yerres (Seine-et-Oise), on a trouvé six blancs de Jean le Bon, roi de France (Hoffmann, n° 28), et un denier au nom de Louis avec CASTELLVM DON (Hoffmann, *Louis VI*, n° 7), qui a été attri-

bué à Donzy, à Châteaudun et à Châteldon (*Annuaire Soc. num.*, 1892, p. 295).

— On a trouvé, en 1892, dans les environs de Bouresse (arr. de Montmorillon, Vienne), un important trésor, contenant des blancs de Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, Anne de Bretagne, François Ier et de dauphins du Viennois ; des douzains de Louis XI à François Ier, pour le Dauphiné, la Provence, la Bretagne et Perpignan (cf. *Annuaire Soc. num.*, 1892, p. 359).

— En creusant le sol pour établir les fondations d'un bureau de poste sur l'emplacement de la fameuse abbaye de Molesmes (Côte-d'Or), fondée en 1075 par Robert de Champagne, on a trouvé une vingtaine de monnaies d'or dont dix ont été données au Musée de Châtillon. Ces pièces appartiennent au commencement du XVIe siècle et, sont de Henri II, de Ferdinand et Isabelle, de Charles-Quint et d'Hercule II, duc de Ferrare.

— Le 19 août 1892, les ouvriers occupés au tunnel de la ligne Veyrier-Monnetier ont trouvé à Monnetier (Haute-Savoie), au dessus du sentier du Pas-de-l'Échelle, de nombreux deniers des évêques de Genève, au type de la tête de profil avec la légende SCS PETRVS; plus une vingtaine de variétés du denier de Frédéric (1031-1073). On sait que l'exemplaire du Musée de Genève, publié par M. E. Demole, dans la *Revue numismatique* (1887, p. 176), passait pour unique.

— Les *Jahrbücher* de Bonn, vol. LXXXX, pp. 103-157 (1891); renferment un article de M. P. Joseph sur une trouvaille de deniers allemands faite à Bonn, en 1890, et dont l'enfouissement remontait à 1402.

— A Winden, près de Düren, entre Cologne et Aix-la-Chapelle, pendant l'été de 1892, on a trouvé, en démolissant une vieille maison, un pot contenant environ 300 monnaies en argent des premières années du XVIIe siècle; ce sont en majorité des pièces françaises et papales.

— A Pomarez (canton d'Amou, au sud-est de Dax, Landes), on a trouvé, au commencement de 1892, environ 400 monnaies gauloises en argent, analogues à celles qui provenaient de la trouvaille d'Eyres-Moncube (canton de Saint-Sever, Landes), faite vers 1845. Ces pièces sont d'un type difficile à décrire et dans lequel il faut peut-être voir une dégénérescence très barbare des

monnaies de Rhoda. On a donné ces pièces aux Tarusates. Le regretté Émile Taillebois pensait qu'elles pouvaient appartenir aux Tarbelli. M. E. Dufourcet, président de la Société de Borda, a gracieusement offert au Cabinet de France six exemplaires de la trouvaille de Pomarez.

*
* *

## TROIS MONNAIES HIMYARITES INÉDITES

Je ne fais que signaler, me proposant d'y revenir plus tard, l'existence au Cabinet des Médailles de trois monnaies arabes, en bronze, au type des premiers khalifes (cf. Catalogue S. Poole, additions, nos 34-69, et Catalogue Lavoix, nos 49-87), avec lettres himyarites.

L'une (Catalogue Lavoix, n° 55), porte, au revers, un ב et un כ himyarites. La seconde lettre est très peu distincte.

Les deux autres (non cataloguées) portent, au revers, des monogrammes semblables à ceux des monnaies himyarites déjà connues. (Cf. Schlumberger, *Le trésor de Sanâ*). Un de ces monogrammes se prêterait fort bien à la lecture צנע « Sanâ ».

De toutes les inscriptions himyarites, ce sont évidemment les plus modernes. Elles datent, en effet, exactement, de la fin du VII^e^ siècle de notre ère ou du commencement du VIII^e^.

P. Casanova.

*
* *

M. Barclay Head, conservateur adjoint du département des monnaies et médailles au British Museum, est devenu conservateur en chef par suite de la retraite du professeur R. S. Poole, qui s'est retiré le 31 décembre, après quarante et un ans de service. M. Head s'occupe en ce moment de transférer les collections dans une aile nouvelle du Musée, construite spécialement pour les recevoir. M. H.-A. Grueber a été nommé à la place laissée vacante par M. Head.

*
* *

M. Ernest Babelon a été nommé conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, en remplacement de M. H. Lavoix, décédé.

M. Adrien Blanchet a été nommé sous-bibliothécaire, et M. P. Casanova, attaché au même département.

*
* *

Au mois d'avril 1892, M. Phardys expédiait à l'adresse de M. Champoiseau, correspondant de l'Académie des Inscriptions, trois monnaies de Samothrace. Toutes les trois présentant, avec de légères variantes, la tête de Pallas, et au revers la figure de Cybèle assise et la légende ΣΑΜΟ ΜΗΤΡΩΝΑ.

Ces monnaies, remises à la poste autrichienne de Dedé-Agatch (province d'Andrinople), ont été égarées ou détournées dans le trajet postal entre Dedé-Agatch et Andrinople.

Les numismatistes auxquels on proposerait ces pièces sont prévenus qu'elles n'appartiennent pas régulièrement à leur détenteur actuel, et sont priés de faire connaître le nom du dit détenteur, soit à M. Champoiseau, rue Vignon, 19, à Paris, soit à M. Nicolas Phardys, à Samothrace, par Dedé-Agatch (Turquie d'Europe).

*
* *

Le dernier fascicule du *Numismatic chronicle* (1892, III[e] partie, p. 255), contient une note de M. Grueber dont le contenu m'a paru devoir intéresser quelques-uns des lecteurs de la *Revue*.

Les collectionneurs de monnaies romaines devront se mettre en garde contre les contrefaçons fabriquées actuellement en Italie avec une grande habileté. Ce sont jusqu'à présent des grands bronzes seulement qui ont été imités.

M. John Evans a reçu d'Italie un grand bronze de Tranquilline qui, au premier abord, paraissait authentique : la lettre était bonne, la patine, d'un vert foncé, paraissait ancienne et le revers était bien gravé. Mais le buste faisait naître des soupçons. Il était d'un relief peu prononcé et avait l'apparence d'une tête ciselée de l'époque de la Renaissance. Un grand bronze de Britannicus, qui a été offert à plusieurs musées d'Europe, présente les mêmes caractères que la pièce de Tranquilline.

J'ajouterai que les extrémités des lettres sont souvent écrasées et que le Mars gravé au revers du Britannicus (type de l'exemplaire du British Museum) est lourd et d'un travail maladroit. M. Wallis, du South Kensington Museum, étant à Naples au printemps dernier, a découvert que les pièces de ce genre devaient être fabriquées aux environs de cette ville. Parmi une

vingtaine de ces pièces, il a vu, en effet, plusieurs exemplaires d'un grand bronze de Didia Clara. Les coins employés pour fabriquer ces contrefaçons sont modernes et obtenus au moyen de moulages pris sur des pièces authentiques, puis retouchés au burin. Quant aux pièces, elles sont frappées sur des flans de monnaies romaines sans valeur, mais pourvues d'une patine ancienne.

M. Wallis a offert au British Museum une de ces pièces ainsi fabriquées, contre lesquelles on sera désormais en garde.

*
* *

Dans un article intitulé *Græco-roman influence on the civilisation of ancient India*, publié récemment dans le journal de la Société asiatique du Bengale, M. Vincent A. Smith a consacré un article à l'histoire du monnayage de l'Inde.

— La collection de 800 monnaies de J. Rodgers a été achetée, pour le Musée de Lahore, par le gouvernement départemental du Pendjab (Inde anglaise). Cette collection était très riche en monnaies hindoues.

La collection J. H. Rivett-Carnac a été acquise par le gouvernement de l'Inde pour le Musée de Calcutta. Elle contient une série de plus de cent monnaies d'or de la dynastie des Guptas.

Pendant l'année 1891, le Dr Hörnle, secrétaire de la Société asiatique, à Calcutta, a examiné plus de 2.000 Monnaies, qui lui ont été envoyées en vertu de la loi sur les trouvailles. Une seule de ces pièces a mérité une notice spéciale. C'est une monnaie d'or de Chandra-Gupta II, qui appartient à M. Rivett-Carnac.

*
* *

Le livre rédigé par les conservateurs du British Museum et publié par M. Stanley Lane-Poole, sous le titre de *Coins and Medals, their place in History and Art*, vient d'avoir une seconde édition. Cet ouvrage intéressant renferme des renseignements sur la numismatique orientale qu'on ne lira pas sans profit.

*
* *

Le Musée provincial de Trèves s'est enrichi d'un grand bronze

de Constantin Ier avec le revers *Victoriae laetae principis perpetui*, considéré comme unique et trouvé à Trèves où il avait été frappé.

*
* *

La maison Spink et fils de Londres vient de commencer la publication d'une nouvelle gazette numismatique (*Monthly Numismatic circular*), qui sera mensuelle.

Le premier numéro contient : une note sur un *penny* unique d'Alfred le Grand, faisant partie de la collection de M. H. Montagu et qui porte au revers CENRED MONETA et deux figures assises ; — une autre note sur une médaille d'or de Marie-Antoinette ; — une liste des livres nouveaux et des livres en préparation ; — un sommaire des revues ; — une note sur les jetons anglais du XVIIe siècle ; — des avertissements au sujet des ventes, des trouvailles et des décès de numismatistes, et enfin un catalogue de monnaies en vente à prix marqué.

Cette circulaire est imprimée à Mâcon par MM. Protat.

*
* *

Le tome III de la *Description générale des monnaies mérovingiennes*, par M. A. de Belfort, vient de paraître.

*
* *

Le *Magasin pittoresque* (n° du 15 juillet 1892) a publié quelques poids de la collection léguée au Musée de Cluny par M. Léon Flottes. L'article, signé *Marty*, est dû à M. Xavier Mélet, rédacteur au *Temps* ; il contient des dessins très médiocres et le choix des poids laisse à désirer.

Il n'y a pas encore de travail complet sur les poids, et on ne pourra pas en faire tant que la collection Barry ne sera pas définitivement acquise par la ville de Toulouse.

*
* *

Au 9e congrès des Orientalistes, qui a été tenu à Londres au mois de septembre dernier, il a été lu deux importants mémoires sur la numismatique orientale.

L'un, de Sir A. Cunningham, est sur les monnaies des Huns

blancs (*Coins of White Huns*) qui ont été frappées dans le nord-ouest de l'Inde, du Ve au VIIe siècle, par les Ephthalites et par les Hunas, avec des légendes en caractères sanscrits, pehlvis et scythiques. L'érudit numismatiste, qui est le doyen des indianistes anglais, a pu traiter ce sujet difficile et encore mal connu des savants d'Europe, grâce aux nombreuses monnaies, la plupart inédites, qui composent sa riche collection.

Le second mémoire, intitulé *Observations on the Gupta coinage*, est de M. Vincent-A. Smith, l'auteur d'une importante monographie sur le monnayage des rois Gouptas de l'Inde, parue en 1889 (v. *Revue numismatique*, 1890). A l'aide des récents travaux épigraphiques qui ont été faits sur l'Inde (voir notamment le 3e volume du *Corpus inscriptionum indicarum*), et grâce à la splendide collection de monnaies d'or des Gouptas que possède l'Indian Museum à Calcutta et que M. Smith a examinée avec soin, ce savant a pu apporter, à son premier travail, de notables modifications au point de vue de l'histoire, de la chronologie et de la paléographie du nord de la péninsule.

Ces deux mémoires seront imprimés *in-extenso* dans le *Recueil des actes du Congrès*; nous y reviendrons.

E. D.

---

## NÉCROLOGIE

### ÉMILE TAILLEBOIS

La Société de Borda, de Dax, a fait une perte considérable dans la personne d'Émile Taillebois, son secrétaire général, qui est mort le 25 août 1892, en laissant d'unanimes regrets. Né à Villenauxe (Aube), le 18 avril 1841, Taillebois suivit l'exemple de son père, qui s'occupait d'archéologie. Lorsqu'il fut venu se fixer à Dax, il ne tarda pas à se faire connaître par ses travaux d'érudition et fut un des principaux fondateurs de la Société de Borda. Sa science et son activité lui valurent plusieurs distinctions : il devint correspondant du Ministère de l'instruction publique, inspecteur de la Société française d'archéologie dont il reçut une grande médaille en vermeil, en 1888, officier d'Académie et chevalier de l'ordre d'Isabelle la Catholique. L'Académie de Bordeaux avait décerné un prix à sa *Numismatique de la Novempopulanie*.

Il a rendu des services importants en recueillant de nombreuses trouvailles faites dans la région qu'il habitait, et il a contribué beaucoup à la fondation du Musée de Dax.

Il laisse de nombreux mémoires archéologiques et numismatiques ; je rappellerai seulement les plus importants de ceux-ci :

1. *Note sur le monnayage de Dax* (extrait du *Bulletin de la Société de Borda*, Dax, 1879, in-8°, 6 pp. fig.).

2. *Le trésor de Barcus. Découverte de 1.750 deniers celtibériens en argent* (extr. du *Bull. de Borda*, Dax, 1879, in-8°, 27 pp. fig.).

3. *Trouvaille d'Aurimont* (*Gers*). *Description de 3624 monnaies royales et baronales de Louis VI à Philippe IV* (*1108 à 1314*) (extr. *du Bull. de Borda*, Dax, 1880, in-8°, 35 pp.).

4. *Réponse de M. Ém. Taillebois à M. E. Gariel* (*à propos de l'atelier de Tournai*) (extr. de la *Revue belge de numismatique*, 1881, in-8°, 5 pp.).

5. *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie depuis les premiers temps jusqu'à nos jours* (extr. des *Mémoires du Congrès sientifique de Dax, 1882*, Dax, 1882, in-8°, 56 pp.). — Suite (extr. du *Bull. de Borda*, 1884, in-8°, 88 pp.).

6. *Le trésor de Laujuzan* (*Gers*). *980 deniers des Elusates* (extr. du *Bull. de Borda*, 1882, in-8°, 8 pp. fig.).

7. *La monnaie morlane au nom de Centulle, à propos de la découverte de 707 deniers et oboles faite à Pessan* (*Gers*) (extr. du *Bull. de Borda*, 1883, in-8°, 19 pp.).

8. *Le tiers de sol d'Aire à la légende Vico-Juli. Réponse de M. Emile Taillebois à M. G. Vallier* (extr. de l'*Annuaire de la Soc. de numism.*, 1886, in-8°, 7 pp.).

9. *La fontaine d'or. Découverte à Pontenx-les-Forges* (*Landes*), *de 45 pièces en or et de 4.116 pièces en argent de la période anglo-française* (extr. du *Bull. de Borda*, 1886, in-8°, 23 pp. 1 pl.

10. *Découverte d'une cachette de 5.395 deniers et oboles morlans à Gondrin* (*Gers*) (extr. du *Bull. de Borda*, 1886, in-8°, 7 pp.).

11. *Le trésor de Lahas* (*Gers*). *Découverte de monnaies royales et baronales en or et argent datant de 1285 à 1471* (extr. du *Bull. de Borda*, 1888, in-8°, 16 pp.).

12. *Contremarques antiques pour faire suite à l'étude de M. Arthur Engel* (extr. de la *Revue numism.*, 1888, 13 pp.).

13. *Variétés inédites. Poids monétiformes et autres poids inscrits du Midi de la France* (extr. du *Bull. de Borda*, 1889, in-8°, 46 pp.).

J.-A. Bl.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

A.-K. Markoff. — *Monnaies Arsacides inédites*, grand in-8°, Saint-Pétersbourg, 1892, 40 p. II pl. (en russe).

Dans ce mémoire, qui est extrait des *Zapiski* de la Société orientale russe, M. A. de Markoff publie différentes pièces inédites ou peu connues concernant l'époque et la dynastie des Arsacides. Ce travail dénote de savantes recherches et une grande connaissance de la Numismatique orientale ; malheureusement il est écrit dans une langue qui nous est peu familière, en sorte que, quelle que soit sa valeur, il court grand risque de passer inaperçu auprès des savants français. On nous permettra donc d'en faire une analyse plus étendue qu'un compte rendu ordinaire, afin de mettre ceux qui s'intéressent aux études numismatiques à même d'apprécier toute l'importance des questions qui sont traitées dans le présent mémoire. Je serai cependant obligé de me limiter à quelques points principaux.

I. — *Andragoras, satrape de Parthie.* Ce tétradrachme, qui provient de la collection Tchanda Mallia à Ravoul-Pindi (Pendjâb) et est actuellement au musée de l'Ermitage, est semblable à celui du British Museum, lequel possède en outre un statère d'or du même satrape. Les légendes sont en grec, c'est un point à noter, car, à l'époque de l'arrivée d'Alexandre dans la Haute Asie, il n'y avait encore aucune écriture alphabétique indigène. Sir H. Howorth, qui a eu le mérite (v. *Numism. Chron.* 1890) de lire correctement la légende *Phrataphernes* sur un autre statère publié par Percy Gardner en 1879, pensait que c'était le nom du satrape perse qui, d'après Arrien, fut nommé gouverneur de la Parthie par Alexandre ; (Justin l'appelle Andragoras). Pratapherne aurait donc changé de nom pour prendre celui

d'Andragoras quand il passa au service des Macédoniens. Ce dernier point est difficile à admettre. En tous cas, la pièce peut très bien être de l'époque d'Alexandre, car la forme des caractères phénico-araméens nous reporte bien au IVe siècle avant Jésus-Christ; mais comme il n'y a pas de pièces à légendes phéniciennes émanant de contrées au delà du Tigre, il est douteux d'admettre que le statère en question ait été frappé en Parthie, c'est-à-dire dans le N.-E. de l'Iran; par suite l'attribution au Pratapherne, satrape de cette province, reste également douteuse. Jusqu'ici les monnaies les plus anciennes trouvées en Sogdiane et Bactriane avec des légendes d'origine sémitique sont de grossières imitations de Séleucus et d'Antiochus, et ne remontent pas plus haut que l'an 300 avant Jésus-Christ; on en possède aussi un certain nombre contemporaines des premiers rois de Bactriane avec le buste d'Euthydème ou d'Eucratide (v. notamment *Num. Chron.* 1889, pl. XIII). Les caractères qui forment les légendes encore indéchiffrées de ces monnaies appartiennent à un alphabet araméen dégénéré qui a dû pénétrer en Bactriane après les conquêtes d'Alexandre et avec l'organisation administrative établie par les Macédoniens. Ce sont eux qui sont les vrais caractères *bactriens* parce qu'ils étaient usités en Bactriane et en Sogdiane, et non l'écriture improprement appelée jusqu'ici *bactrienne* qui est en réalité un alphabet *indien*, l'alphabet dit du *Nord-Ouest* usité dans la vallée de Kaboul et le Pendjâb [1].

II. — Sous le titre de *Phriapatius*, M. de M. présente un tétradrachme qui est intéressant par sa rareté et sa date. Il n'existe que deux tétradrachmes de ce souverain. L'un est au musée de Berlin et a été publié par M. de Sallet en 1874 (*Zeitschrift für Numism.*, t. I, pl. VIII n° 3, texte p. 307), buste du roi à droite ; au ℞. la déesse Tyché avec la légende *Basileôs Arsakou*, sans date ; le second, provenant de la collection Bartholomaei, est au musée de l'Ermitage. C'est celui que publie M. de M. ; il a même légende, même buste, mais, en plus, une date dont le deuxième chiffre est incertain, ce qui permet *quatre* lectures :

1. Sir A. Cunningham lui donne le nom d'alphabet *gandharien*. On le désigne généralement sous l'appellation de *arien* ou *ario-pali*, par opposition à l'alphabet du Sud-Est ou indo-pali. Une appellation toute récente, qui est employée par les savants attachés au service épigraphique de l'Inde, est celle d'*alphabet Kharôshtri*.

HKP, HIP, HMP, HNP, c'est-à-dire 128, 118, 148 ou 158 des Sél[1]. M. de M. adopte la lecture HKP ou 128, date qui coïncide avec le règne de Phriapatius qui s'étend de 121 à 136 Sél. La difficulté vient de ce que le revers de ce tétradrachme porte l'effigie de la déesse Tyché, type que l'on rencontre pour la première fois d'une manière certaine en numismatique sur les tétradrachmes de Démétrius I Soter qui n'a régné que plus tard de 150 à 162 Sél. Si notre pièce est de Phriapatius avec la date HKP, 128, ou même si elle est de Mithridate I avec la date HMP, 148, comment le roi Parthe a-t-il pu imaginer ce type de la Tyché qui était encore inconnu? Il faut donc supposer ou que la pièce est postérieure à l'an 150 Sél. ou qu'il a existé antérieurement à Démétrius un type courant en Asie, de la déesse Tyché, ce qui est contraire à l'origine même de ce type monétaire (v. E. Babelon, *Les Rois de Syrie*, p. CXVII). La lecture HNP pour la date qui est à l'exergue trancherait la difficulté, car elle nous ferait descendre jusqu'à l'année 158 Sél. qui se trouve en plein dans le règne de Démétrius. La pièce ne serait donc pas de Phriapatius et il faudrait ainsi faire bon marché de cette prétendue ressemblance que M. de M. voit entre l'effigie de notre tétradrachme et le buste de Phriapatius sur la seule pièce certaine que l'on possède de ce roi, laquelle est une drachme datée de l'an 125 Sél. (Musée de Berlin).

Pendant que je rédigeais ces notes, le Dr Imhoof-Blumer, auquel je m'étais adressé, m'a obligeamment envoyé l'empreinte d'un tétradrachme dont il ne possède malheureusement qu'un moulage en argent et dont l'original est inconnu, mais qui n'en est pas moins très intéressant, car l'authenticité est incontestable. Cette pièce est absolument pareille aux deux tétradrachmes décrits ci-dessus, et comme type et comme légende ; elle a en plus, dans le champ, les deux lettres ΘE et un monogramme (dont on voit à peine la trace sur l'exemplaire de l'Ermitage), et à l'exergue la date ΗΠΡ dont la lecture est certaine. La deuxième lettre Π, qui est la plus importante, n'est heureusement pas douteuse, ce qui donne 188 Sél. pour l'année de l'émission[2]. Or, d'après la chro-

1. Pour éviter la confusion, je ne donne que les dates en ère des Séleucides ; je rappellerai seulement que cette ère est du mois d'octobre 312 avant Jésus-Christ.

2. Cette date est célèbre par la monnaie d'Hyspaosinès, roi de Characène.

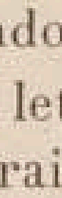
nologie généralement reçue, Artaban II, fils et successeur de Phrahate II, a régné de 184 à 189 Sél. ; ce serait donc à ce prince qu'il faudrait attribuer le tétradrachme de la collection Imhoof Blumer, mais alors la version HNP ou 158 proposée plus haut n'est pas possible, car c'est absolument le même buste. On voit que la question de la série des pièces arsacides avec tête à droite n'est pas près d'être résolue.

III. — C'est dans cette série de pièces d'attribution douteuse qu'il faut faire rentrer également le tétradrachme nº 13 que M. de M. donne à Mithridate I et qui nous est déjà connu par la publication qu'en ont faite Visconti en 1813, Bartholomaei en 1848, Longpérier en 1853, Prokesch-Osten en 1875 et P. Gardner en 1877. La légende est *Basileôs megalou Arsakou Philhellenos*. On sait que Prokesch-Osten attribuait cette pièce, ainsi que la drachme au même type, à un Valarsace « roi d'Arménie et satrape, avec le titre royal, des provinces occidentales de l'empire ». M. P. Gardner place au contraire cette monnaie, qui a la date ΓΟΡ, 173 Sél., au nombre de celles qui furent frappées par des Grecs en l'honneur de Mithridate I. L'exemplaire de l'Ermitage, qui est de la même date, porte un monogramme que M. de M., comme de Longpérier, décompose en ΦΥ qui serait la syllabe initiale de Φυλαχή, ville de la Perside, sur laquelle le savant français donne des indications importantes. Toutefois la décomposition du monogramme est encore incertaine.

IV. — Les drachmes de Phrahate I, que M. de M. étudie sous les nos 7 à 10 de la pl. III, sont particulièrement intéressantes en ce qu'elles nous donnent d'une manière très nette le portrait de ce roi qui a quelque chose d'étrange et rappelle l'origine scythique de la dynastie, et ensuite parce qu'elles portent sur la face, derrière la tête du souverain, diverses légendes encore mal interprétées et qui sont vraisemblablement des noms de localité. A cet égard la drachme de Phrahate II (nº 15) est également à signaler car elle ajoute un nom de plus à la liste, encore fort courte, des provinces conquises par les rois Parthes. Nous avions déjà ΜΑΡΓΙΑΝΗ, ΤΡΑΞΙΑΝΗ et... ΓΟΡΟΥ ΚΑΤΑΣΤΡΑΤΕΙΑ sur le sens desquels (sauf pour la Margiane qui est le pays de Merv) nous sommes très incertains ; M. de M. pense que ΤΡΑΞΙΑΝΗ est pour ΤΡΑΣΙΑΝΗ lequel serait lui-même une métathèse de ΤΑΡΣΙΑΝΑ nom d'une province située près de la Carmanie

La drachme n° 15 nous fait connaître une nouvelle province APEIA située au sud de la Margiane et décrite par Strabon et Isidore de Characène sous le nom de Ἀρία. Les deux orthographes Ἀρεία et Ἀρία étaient usitées dans l'antiquité, mais nous savons aujourd'hui que Ἀρεία est la vraie forme, car nous avons ce mot en vieux perse *Haraiva* et en zend *Haraêva*, d'où sont sorties les formes modernes *Harêv*, *Hari* et l'arabe *Herat*. L'*Areïa* de notre monnaie est donc la province dont la ville moderne Herat serait aujourd'hui la capitale.

V. — A propos d'un triobole d'argent de Mithridate II (n° 17) du poids de 1 gramme 73 c. et de deux dioboles du poids de 1 gr. 36 et 1 gr. 20 appartenant à Orodes I (n°s 20 et 21), M. de M. cherche à établir que ces pièces appartiennent au système monétaire phénicien qui admettait une drachme de 3 gr. 73, et il en conclut : 1° que les Arsacides employaient dans leur monnayage deux systèmes différents : le système phénicien et le système attique. Le premier avait la drachme de 3 gr. 73 ; le second, la pièce de 4 gr. 20 ; 2° qu'ils ont copié les Séleucides qui frappaient aussi des monnaies selon les deux systèmes, au moins pendant une certaine période ; 3° enfin que, chez les Arsacides, le type phénicien s'est substitué vers la fin du 1er siècle avant Jésus-Christ à la drachme attique et, depuis, fut le seul employé jusqu'à la fin de la dynastie parthe. Je me contente d'exposer ici l'opinion du savant russe, laissant à d'autres plus compétents que moi le soin d'apprécier cette théorie qui relève plutôt de la métrologie.

VI. — Je passe rapidement sur les drachmes d'Orode avec la contremarque de Gondopharès  , sur celles de Pacore II, de Vologèse II, avec les lettres *Pak*, *Val-m*, toutes pièces rares et utiles à signaler. Je ferai remarquer seulement que le *p* ou *ph* de *Pak* n'a pas la même forme que la même lettre sur les monnaies de Phrahate (*Phrhad*) qui sont contemporaines — et que si le groupe de caractères sur les pièces de Vologèse doit se lire *Val-malkâ*, nous aurions ici la plus ancienne forme de l'*m* pehlvi, bien différente de la même lettre qui se trouve sur d'autres monnaies du même roi et où le titre royal est écrit tout au long *malkâ*.

Le n° 24 contient la description d'une drachme unique (on ne connaît que des tétradrachmes) de Kamnaskirès et de son épouse

Anzazé. M. de Gutschmid (*Gesch. Irans* p. 53) pensait que l'Elymée avait secoué le joug des Séleucides en 187 avant Jésus-Christ et qu'une branche de la famille des Arsacides y avait été installée par Mithridate I. Par suite, il attribuait à un roi inconnu de cette dynastie arsacide de l'Elam l'Arsace tête à droite que Prokesch Osten croyait être un Démétrius II et Percy Gardner un Phrahate I. Il attribuait également à un des successeurs de cet Arsace les différentes pièces que nous possédons au nom de Kamnaskirès et dont une porte la date ΛΣ 230 Sél. (82 av. J.-C.). M. de M. adopte l'opinion de Gutschmid et fait en conséquence de Kamnaskirès un roi de l'Elam.

Depuis Raoul Rochette on a beaucoup écrit sur ce prince, mais sans arriver à une solution satisfaisante. On sait que Lucien en fait un roi parthe qui vécut 96 ans. Quant à moi, je crois que l'opinion de MM. Gutschmid et Markoff est très soutenable, mais que, dans tous les cas, il a dû y avoir plusieurs princes de ce nom : la différence de types entre les diverses médailles que nous possédons, la varieté d'orthographe dans le nom propre qui est écrit *Kamnaskirou*, *Kamniskirou*, *Kamnaskro*, la présence d'une deuxième tête au revers, etc., militent en faveur de cette hypothèse de plusieurs souverains ayant régné à des époques assez distantes l'une de l'autre. Un moment j'ai cru que le problème allait être résolu : Dans une séance de la Société asiatique (Déc. 1890), M. J. Oppert avait annoncé qu'il existait un texte astronomique en caractères cunéiformes mentionnant le nom du roi Kamnaskirès, mais M. Oppert m'a déclaré depuis qu'il n'en était rien, cette énonciation reposant sur une fausse lecture.

VII. — La numismatique arsacide n'a pas, du reste, jusqu'ici, retiré grand profit des découvertes assyriologiques. Je crois devoir, à ce propos, dire un mot de la nouvelle théorie des professeurs Oppert et Schrader au sujet des ères qui sont relatées dans les tablettes assyriennes

A propos d'une inscription cunéiforme de Goutarza qui mentionne une double date « l'an 161 qui est l'an 225 », ces deux savants assyriologues, voyant que l'ère des Séleucides (312) et l'ère des Arsacides (248) ne pouvaient se rapporter au Gotarzès, seul roi connu (lequel a régné de 40 à 52 de J.-C.), ont proposé d'admettre une première ère qui serait de l'an 182 et une deuxième de l'an 117 av. J.-C. La première de ces deux dates (182) serait,

d'après M. Oppert, celle de l'avènement de Phrahate I, « le premier conquérant parthe qui prépara les conquêtes de son frère Mithridate, » ou peut-être même l'année de l'avènement de ce dernier ; quant à la seconde date (117), elle se rapporterait à un évènement inconnu. Mais d'abord comment admettre que les rois Parthes, au lieu de se référer dans leurs ordonnances à l'ère dite des Arsacides qui fixait l'époque glorieuse de leur indépendance[1], aient créé une autre ère, celle de 182, postérieure de 60 ans à l'ère nationale, et, plus tard, une troisième ère, celle de 117, se rapportant à un évènement dont les auteurs anciens ne nous ont laissé aucun souvenir ? Ensuite, d'après les calculs de Gutschmid, qui sont aujourd'hui universellement acceptés, Phriapatius a régné de 191 à 176 av. J.-C. et Phrahate, son fils aîné, de 176 à 171. Ce n'est pas dans un règne de cinq ans que ce dernier (d'après M. Oppert) aurait eu le temps de fonder la grande puissance arsacide en étendant les limites dc la Parthie. On ne voit du reste pas comment les Arsacides, contrairement à la tendance qu'ont plutôt les peuples à reculer leur origine, auraient en quelque sorte rajeuni leur dynastie en substituant à l'ère ancienne un comput chronologique plus moderne. J'ajouterai que la lecture *Goutarza*, sur laquelle est bâti tout cet échafaudage, n'est rien moins que certaine et qu'elle a été contestée par quelques assyriologues. Il est donc plus prudent de s'en tenir, quant à présent, pour l'explication des deux dates, quand on les rencontre dans un même texte cunéiforme, aux deux grandes ères connues 312 et 248[2].

VIII. — De même que le royaume de l'Elam a été fondé par des Arsacides, de même le royaume parthe de Sacastène et de l'Indus paraît avoir été fondé par une autre branche de la famille Arsacide, dans le pays occupé par les *Sse* ou *Sacas*. Sept ou huit rois appartiennent à cette dynastie dite *indo-parthe* : Arsacès *dikaïos* est le plus ancien et Gondopharès le plus puissant et le plus connu.

Il existe de nombreuses monnaies au nom de Gondopharès

1. « Quem diem Parthi exinde solemnem velut initium libertatis observant », dit Justin XLI, 4.

2. Pour tout ce qui concerne cette question de l'Ere des Arsacides, on peut se reporter au savant mémoire de M. Terrien de Lacouperie, Louvain, in-8°. 1891 (extrait du *Muséon*).

trouvées dans l'Iran oriental et le N. O. du Pendjâb. Quelques-unes ont des légendes sanscrites : « le grand roi, roi des rois Goudaphara, sauveur, protégé par les dieux, » mais nous ne savons rien d'absolument certain sur l'époque de ce roi. Toutefois on est généralement d'accord pour placer son règne après le Christ, vers l'an 30 ou 50 de notre ère ; on sait que, d'après la légende, l'apôtre Thomas aurait converti au christianisme, dans l'Inde, un roi appelé Gundopharus. L'inscription de Takt-i-Bahi (N. du Pendjâb) qui a été étudiée successivement par Dowson, Sir A. Cunningham et, en France, par M. Emile Senart (v. *Journ. asiat.* mars 1890), fournit quelques indications chronologiques. Cette inscription, qui est une dédicace privée, ne contient que six lignes en caractères ariens et est datée « de l'an 26 du grand roi Goudouphara, année 103 du comput continu ». Comme l'ère qui avait alors cours dans le N. de l'Inde était celle dite de *Mâlava* ou de *Vikramâditya*, 57 av. J.-C., il y a lieu de penser que le *comput continu* de l'inscription de Takt-i-Bahi, a le même point de départ que cette ère[1], ce qui donnerait 46 de J.-C. (57 + 46 = 103) pour l'an 103 de ce comput correspondant à l'an 26 de Goudouphara. Par suite, l'an premier du règne a été en 21 de J.-C. La chronologie de Gondopharès étant ainsi établie, nous avons celle de ses successeurs Abdagasès et Orthagnès dont nous possédons aussi des monnaies.

Les trois drachmes de Gondopharès, que M. de M. publie sous les nos 25, 26, 27, sont de la série grecque de ce monarque. La lecture VNΔ□+EPH n'est certaine que pour le n° 25 ; mais le symbole ☿ (on peut lui comparer le signe astronomique de la planète Mercure), qui se trouve sur l'avers des deux autres, est bien l'indice monétaire connu de Gondopharès. On le rencontre, il est vrai, aussi sur les monnaies d'Abdagasès et de Goudaphara Sasa. Nous avons vu plus haut qu'il existait des drachmes d'Orodès I avec le même monogramme poinçonné en contremarque, ce qui nous montre que les monnaies parthes pénétraient jusque sur les confins de l'Indus, mais elles n'étaient reçues dans la circulation qu'après une estampille du souverain

1. C'est l'opinion de Cunningham à laquelle s'est rallié V.-A. Smith dans son récent mémoire *Graeco-Roman influence*, etc., p. 55 ; c'est aussi la plus vraisemblable, bien qu'elle soit contestée par Senart qui lui substitue une ère inconnue de l'an 27 av. J.-C. (au lieu de 57).

régnant. Je n'ai vu nulle part ailleurs que sur des monnaies le dessin de cette estampille, mais il n'en est pas de même d'un autre symbole qui est souvent associé à celui-ci sur les monnaies de Goudaphara Sasa et qui est tout à fait *bouddhique* : il se compose du triçoula et de la roue accostée de deux points et il forme un des ornements du *çripâda* ou empreinte du pied de Bouddha qui est gravé sur les plus anciens monuments bouddhiques. C'est aussi un des indices monétaires de Zeïonisès et de Hvima Kadphisès. Les figures et emblèmes bouddhiques de date certaine sont rares, et l'on est porté aujourd'hui à en diminuer l'antiquité, alors qu'autrefois c'était l'excès contraire ; nos médailles peuvent servir à cet égard de point de repère. Je signale en passant cette particularité.

IX. — Sanabarès est-il contemporain ou successeur de Gondopharès ? on le place généralement dans la série indo-parthe et après ce dernier vers l'an 70 de notre ère. C'est Bartholomaei qui, le premier, en 1858, a décrit une monnaie de ce roi qu'il attribuait faussement à Tiridate II des Arsacides avec le titre de *Shahansha*. De Longpérier avait publié une drachme du même coin (British Museum) en 1853, mais sous le nom d'Orodes II et avec la fausse date ΓΙΤ, 313 Sél. Elle est inconnue à Lindsay. C'est Ed. Thomas qui, dans son édition de Prinsep (t. II, p. 215) en 1858, lisait le vrai nom ΣΑΝΑΒΑΡΟΥ[1] et en 1871, dans ses *Early Armenian coins*, il publiait de nouveau la drachme avec la prétendue date ΓΙΤ (acceptée par P. Gardner en 1877, contestée avec raison par de Sallet en 1879) et il assimilait Sanabarès au roi indien Ἀχάβαρος ou Μάμβαρος du Périple de la mer Erythrée. Dans une édition récente du texte grec de ce Périple, Fabricius a corrigé ces deux mots : le premier, ἀχαβάρου (§ 52 du texte) était un mot imaginaire formé par les copistes de ἀπὸ Βαρυγάζων ; mais le deuxième, Μάμβαρος (τῆς Μαμβάρου βασιλείας ἀρχὴ, « le commencement du royaume de M. » § 41) a été restitué en Σαναβάρου d'après les indications de Schwanbeck, de Lassen et de M. de Sallet. Cette première correction a amené Fabricius à en faire une seconde non moins importante dans le § 52 du même

1. Le nominatif CANABAPHC est connu par trois monnaies de cuivre publiées pour la première fois par Guy Le Strange en 1880 ; elles sont actuellement au British Museum.

Périple ; c'est celle qui consiste à lire Σαναβάρην au lieu de Σανδάνην des anciens textes. Il résulte de ces deux restitutions du savant géographe allemand : que Sanabarès a bien régné dans l'Inde au moment du voyage du rédacteur du Périple (c'est-à-dire vers 75 de J.-C.) en même temps que les rois Touroushka s'établissaient à Mathura, et que son royaume était situé ou du moins commençait au golfe de Barygaza pour s'étendre ensuite du côté du bas Indus, avec Minnagara du Saurashtra (Συραστρήνη) pour une des capitales. Dans le même paragraphe, le Périple mentionne le roi Saraganes « l'ancien » ὁ πρεσβύτερος, du temps duquel la ville de Kalliana était une place de commerce importante, ἐμπόριον ἔνθεσμον, ce qui fait supposer l'existence d'un second roi du même nom au moment du passage du narrateur. Il est possible que nous trouvions un jour ou l'autre des monnaies de ces rois.

Les quatre drachmes que M. de M. étudie sous les nos 28 à 31 et qu'il attribue à Sanabarès, sont très vraisemblablement de ce roi, malgré la différence du type. Elles appartiennent, comme les pièces de Gondopharès, à la série grecque, la seule que l'on possède, mais il est fort probable qu'il a dû y avoir des monnaies de Sanabarès, comme pour la plupart des indo-parthes, frappées avec des légendes sanscrites et en caractères ariens, seuls intelligibles dans la partie indienne de son empire. Les nos 29 et 30 seuls contiennent le nom ϹANABAP ; sur le n° 31, le grec est tellement barbare qu'il n'offre aucun sens, en outre le buste avec la grosse touffe de cheveux paraît désigner un autre personnage. Il ne reste pour fixer l'attribution que les deux caractères chaldéo-pehlvis qui se trouvent sur les trois pièces derrière la tête du roi et qu'on lit d'ordinaire סא *sâ*, initiale du nom propre. Je dois avouer que cette lecture, que moi-même j'ai adoptée autrefois, ne me paraît aujourd'hui nullement justifiée. C'est, si je ne me trompe, Ed. Thomas qui le premier, en 1868, lorsqu'il dressa l'alphabet chaldéo-pehlvi, introduisit le signe ס comme représentant le *samech* araméen ; mais, dans aucune inscription chaldéo-pehlvie, pas plus celle de Hadji-âbâd [1] qui a 14 lignes, que dans les textes plus courts de Nakshi-Roustem, Nakshi-Radjeb et autres, ce

1. V. notamment le dernier travail de Fr. Müller dans le *Wiener Zeitschrift* de 1892, p. 71.

signe ne se trouve avec la valeur de *s*. Ce serait plutôt un ת ou peut-être même un ק car le *qof* a cette forme dans le mot קתר de la fin de la 10e ligne de Hadji-âbâd. Le groupe en question pourrait donc se lire *ta* ou *qa*, ce qui ne nous présente aucun sens. En tous cas, c'est un simple indice monétaire et non un nom propre, et par conséquent il ne peut servir de criterium pour reconnaître les monnaies de Sanabarès.

La plus intéressante de ces quatre pièces est certainement la drachme n° 28 qui est bilingue. C'est la seule que l'on possède. Le gén. Bartholomaei en avait fait l'acquisition un peu avant sa mort en 1870 et, depuis, elle était restée inédite dans les collections de l'Ermitage. M. de M. l'a retrouvée et a eu la bonne idée de la faire connaître. La légende grecque de cette pièce est très barbare et ne contient rien qui ressemble au nom du roi ; mais, sur l'avers, autour du buste, court une légende en caractères chaldéo-pehlvis que M. de M. a lus *mahista malka Sânabâr* « le très grand roi S. ». La photogravure est assez nette pour justifier au moins en partie cette interprétation. L'objection que l'on pourrait faire serait l'emploi du mot מהסת *mahista* qui est plutôt du persan moderne. On le trouve bien déjà en pehlvi dans le *Boundehesh* et le *Zarêr nâmeh*, ouvrages du VIe siècle de notre ère (v. *ZDMG*, 1892, p.136), mais cinq siècles auparavant, le superlatif de l'adjectif pehlvi *mas* « grand » devait être encore *masishta*, de sorte que *malka masishta*, comme traduction du βασιλεύς μέγας, serait plus correct et plus grammatical que *mahista malka*. Ensuite la seconde lettre que M. de M. rend par un ה serait plutôt un א. Quant au nom propre צאנבאר *Sânabâr*, M. de M. a été lui-même étonné de l'existence des deux *aleph*, alors que dans les inscriptions palmyréniennes ce nom est écrit צנבר, et il fait remarquer à cet égard l'incertitude et la variété de la vocalisation sémitique. Il est possible aussi que ce soient deux mots d'origine distincte et que le Sanabarès, roi de l'Iran oriental et de l'Indus, ait un nom indien en *bhara*. Quoi qu'il en soit et sous le mérite de ces réserves, je m'empresse de rendre hommage à la sagacité du savant russe. S'il est bien établi que la drachme en question est, en réalité, de Sanabarès, il est curieux de constater l'emploi de caractères araméens-pehlvis sur une monnaie frappée dans l'extrême Iran oriental, à plus de cinq cents lieues du Tigre.

X. — A la suite de son Mémoire sur les monnaies Arsacides,

M. de M. a décrit sous le nom de « rois Indo-Scythes de la dynastie des Touroushka » deux drachmes qui sont les mêmes que celles déjà signalées par M. W. Tiesenhausen à Ed. Thomas en 1870. Par le type du revers : le roi à cheval imité des pièces d'Azès, Soter megas, Azilisès, etc., par le monogramme qui se rapproche de celui d'Houvishka et par le buste royal, ces monnaies présentent un mélange de toutes les époques et de tous les pays. On ne sait si l'on doit les classer aux Arsacides, aux Indo-parthes, aux Sassanides, à l'Inde ou aux souverains du Turkestan. La légende en écriture araméenne, qui paraît être un mélange de chaldéo-pehlvi du v^e^ siècle, pourra, lorsqu'elle sera déchiffrée, nous fixer sur la nationalité et l'époque de ces curieuses monnaies. En tous cas, je ne crois pas qu'elles appartiennent à la série des Touroushka ; je pense qu'elles sont beaucoup plus modernes et qu'elles ont été frappées en Sogdiane sur le type des monnaies de Bahram Gour ; la vignette que M. de M. donne à la page 35 et qui représente une pièce de cuivre grand module de la collection Komaroff, ayant même revers et même légende, montre qu'il y a une connexion étroite entre nos pièces d'argent et le monnayage sogdien qui a eu cours plus tard à Bokhara. Elles pourraient donc avoir été frappées par les Ephthalites avant leur expulsion de la Sogdiane par les Turcs vers 555 de J.-C.

9 août 1892. E. Drouin.

*
* *

Francesco Gnecchi, *Appunti di numismatica romana* : XXIV-XXV, *Classificazione del bronzo imperiale; il medaglione senatorio*, 40 pages in-8°, 3 planches phototypiques. — XXVI, *Serie del bronzo imperatorio*, 46 pages, 1 planche phototypique. (Extr. de la *Rivista italiana numismatica*, 1892.)

M. Francesco Gnecchi, un des principaux rédacteurs de la *Rivista italiana numismatica*, qu'il a fondée avec son frère, M. Ercole Gnecchi, enrichit périodiquement ce recueil des observations que lui suggère surtout l'étude de son médaillier, l'un des plus importants qu'il soit accordé à un particulier de former. Il a eu l'heureuse idée de réimprimer en fascicules tirés à part ces divers mémoires très appréciés des hommes d'étude qui savent combien il reste encore à explorer et à expliquer dans

la numismatique romaine dont les progrès semblent passer par une période de ralentissement après les beaux travaux de Borghesi et de Cavedoni. Sans chercher à analyser en ce moment chacune des dissertations de M. Fr. Gnecchi, il me suffira de dire qu'il vient d'attacher son nom à l'élucidation de ces recoins obscurs dans lesquels Cohen, hésitant et embarrassé, reléguait tantôt les grands bronzes frappés sur flans de médaillons, tantôt les moyens bronzes qualifiés petits médaillons, faute de mieux ; il convient de signaler la tentative heureuse de l'habile numismatiste italien, en reproduisant les termes dans lesquels il a résumé lui-même, pour les lecteurs de la *Numismatic circular* de Spink [1], la théorie qu'il avait amplement développée dans les derniers *Appunti* ; c'est à ceux-ci que les intéressés feront bien de recourir pour les explications détaillées et pour le catalogue descriptif des pièces étudiées.

« Qu'est-ce qu'un médaillon ? Voilà une question qui s'est « posée depuis longtemps et à laquelle de nombreuses réponses « ont été données, ce qui revient à dire qu'aucune n'est réelle- « ment satisfaisante. Mais aujourd'hui la science est parvenue « au point où la réponse désirée peut enfin être formulée d'une « manière pour ainsi dire absolue. Tout d'abord le mérite doit « en être principalement reporté au docteur Kenner, directeur « du Musée impérial de Vienne, qui a creusé le sujet à fond dans « un article de la *Numismatische Zeitschrift* de 1887, lequel a servi « de point de départ aux présentes recherches publiées dans la « *Rivista italiana di numismatica*.

« Désormais le médaillon ne doit être considéré que comme un « *multiple de la monnaie simple*. Cette théorie, déjà admise sans « difficulté pour l'or et pour l'argent, doit l'être pareillement « pour le bronze, qui seul prêtait à controverse. Les diverses « hypothèses proposées pour le médaillon de bronze proviennent « de ce qu'on n'a jamais envisagé que sa forme extérieure, sans « tenir compte de sa masse. Aussi, on ne reconnaissait de vrais « médaillons qu'à partir d'Hadrien, et on excluait comme tels « ceux qui portent les sigles S·C, en supposant que l'absence « de ces lettres constitue l'un des caractères essentiels des « médaillons.

1. Numéro de février 1893, col. 75, article intitulé : *Il medaglione romano di bronzo*.

« Maintenant, au contraire, ces lettres n'entravent plus la « question, et nous le verrons clairement après avoir bien « établi la base de l'histoire monétaire impériale. On sait qu'à « partir d'Auguste la frappe de bronze était la prérogative du « Sénat ; mais il est constant que l'Empereur, tout en se réser- « vant la frappe de l'or et de l'argent, n'avait pas renoncé au « droit de frapper occasionnellement de la monnaie de bronze « quand les circonstances l'exigeaient. De là découle la première « grande division du bronze romain à l'époque impériale : d'une « part, la série du bronze frappé directement par le Sénat et « constituant l'immense majorité ; d'autre part, la série parallèle « frappée sur l'ordre direct de l'Empereur en très faible propor- « tion. La première est invariablement distinguée par les lettres « S·C, sigles de l'autorité du Sénat ; la seconde, au contraire, « est constamment privée de ces lettres. Maintenant, de même « que nous avons dans les deux séries les monnaies simples, as, « dupondius, sesterce, de même nous trouvons dans chacune « d'elles les multiples respectifs en doubles, en triples, etc., de « l'as, du dupondius, du sesterce, soit les médaillons, avec la « même différence constante que ceux du Sénat portent les « lettres S·C, tandis que ceux de l'Empereur en sont privés, « C'est pourquoi les multiples ou médaillons suivent une propor- « tion précisément inverse de celle des monnaies simples ; en « d'autres termes, les multiples ou médaillons de la très nom- « breuse série sénatoriale sont si rares (exception faite pour « l'époque de Trajan Dèce), qu'ils ont été jusqu'à présent presque « complètement ignorés, tandis que dans la petite série impéra- « toriale il sont relativement si nombreux, que seuls ils ont fixé « l'attention des collectionneurs et des savants, et qu'au con- « traire les monnaies simples de cette même série ont été négli- « gées et ignorées. Les médaillons, tant impératoriaux que séna- « toriaux, apparaissent dès le commencement de l'Empire ; « mais, tandis que ceux-ci conservent, pendant les trois siècles « que dura la frappe sénatoriale, le type des monnaies simples, « ceux de la frappe impératoriale débutent aussi modestement « sous le type de monnaies simples et courantes qu'ils conservent « jusqu'à Trajan, et prennent, à partir d'Hadrien des formes et « des caractères spéciaux ; dès lors, l'art y prédomine et y « déploie toutes ses ressources ; les dimensions augmentent et

« les médaillons se maintiennent à un degré de perfection supé-
« rieur à celui de la monnaie courante jusqu'à la fin de l'époque
« de Constantin et au delà.

« En résumé, le médaillon de bronze n'est qu'un multiple de
« la monnaie simple ; de même que celle-ci se distingue en séna-
« toriale et en impératoriale, de même en est-il des médaillons
« émanant les uns du Sénat, les autres de l'Empereur, sans que
« le changement dans la forme extérieure affectée par ces der-
« niers à l'époque d'Hadrien influe sur leur essence.

« Comme conséquence logique, il semble qu'on puisse en
« conclure que les uns et les autres entrèrent dans la circulation
« courante tout comme les monnaies simples; c'est ce qui
« explique comment, d'une manière générale, la conservation
« des médaillons parvenus jusqu'à nous est sensiblement la
« même que celle des monnaies simples. »

R. M.

*
* *

F. Mazerolle, *Les grands médailleurs français, Etienne de Laune et Guillaume Martin*, 19 pp. et 3 pl. (extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1892).

Malgré le grand recueil du *Trésor de numismatique*, M. F. Mazerolle a pensé, avec quelque raison, qu'il y avait encore à faire pour les médailles françaises du XVI^e^ siècle, et il a entrepris un travail d'ensemble sur ce sujet. C'est un chapitre de sa monographie qu'il nous présente aujourd'hui. M. Mazerolle confirme l'attribution déjà faite à Étienne de Laune des médailles marquées d'un S. Il lui attribue encore avec raison, d'après Mariette, une médaille d'Antoine de Bourbon, puis, par suite d'appréciations personnelles du style, trois médailles du même prince portant son buste à droite. Il en existe, au Cabinet de Munich, une quatrième inconnue de M. Mazerolle. C'est pour une simple analogie dans le mouvement de la Victoire (plutôt la Renommée) que sont attribuées au même artiste les médailles avec sujets allégoriques rappelant les succès remportés par les armées du roi. L'attribution à Guillaume Martin des belles pièces de Henri II avec le croissant couronné (déjà indiquée par Barre), est confirmée par M. Mazerolle qui donne au même graveur plusieurs

*

médailles de Henri II, de Catherine et de leur fils. Il attribue à G. Martin deux jetons avec le buste de Jeanne d'Albret dont un, frappé en 1565, pour la chambre des Comptes de la Fère. L'auteur ne connaissait pas alors un document des Archives nationales d'après lequel le jeton de la Fère paraît avoir été gravé par Jean Beaucousin. En effet, le buste qui figure sur ces jetons n'a aucune analogie de style avec celui des testons de Jeanne d'Albret qui sont certainement l'œuvre de G. Martin.

A^le^ B.

*
* *

Dr Vannaire. *Essai sur le monnayage des prieurs de Souvigny et des sires de Bourbon*, Moulins, 1891, H. Durand, in-8° de 36 pages.

Cette étude est une bonne contribution pour la classification des monnaies de Souvigny qui ont déjà exercé la curiosité de plusieurs numismatistes.

L'histoire monétaire du prieuré offre, en effet, plus d'une difficulté à éclaircir ; les prieurs semblent avoir profité du désordre monétaire qui régnait en Berry et en Bourbonnais pour s'attribuer, sans droit reconnu, un privilège que l'abbaye-mère de Cluny s'était arrogé et avait exercé pendant les XI^e^ et XII^e^ siècles; Cluny avaitdes droits sur les monnaies dans plusieurs localités de France. Souvigny paraît avoir commencé à monnayer lorsque Cluny cessa. L'intervention des sires de Bourbon, qui voulurent aussi avoir leurs monnaies et qui cherchèrent à le faire aux dépens des prieurs qui se défendirent assez bien, est aussi un fait intéressant.

M. Vannaire, profitant de ce qu'il pouvait étudier une certaine quantité de deniers de Souvigny, propose un classement qui paraît très rationnel. Il distingue les monnaies frappées par les prieurs seuls jusqu'en 1213, puis celles qui résultèrent des associations avec Gui de Dampierre, Archambaud VI, Archambaud VII, Eudes et Jean de Bourgogne, ainsi que pendant les courtes périodes où les prieurs reprirent leur liberté.

A^le^ B.

*
* *

Reginald Stuart Poole, *Catalogue of the coins of Alexandria and the Nomes*, Londres, 1892, in-8° de CI et 395 pages, avec XXXII pl. en phototypie.

Dans cet excellent volume, le conservateur du département des médailles du British Museum a eu l'ingénieuse idée de classer par types les monnaies reproduites sur les planches. On a ainsi des séries de représentations de Zeus, de Héra, de Demeter, d'Athéna, du Nil, d'animaux divers, de temples et de trophées. Dans la description, l'auteur a conservé l'ordre chronologique qui est le seul admissible. L'introduction renferme de très intéressantes remarques sur des difficultés de la chronologie des monnaies de certains empereurs.

Pour expliquer les lacunes de la série des monnaies d'Auguste et de Tibère, M. Stuart Poole pense que l'ère d'Alexandrie (30 av. J.-C.) a servi pour les monnaies jusqu'au moment où l'on inscrivit les dates du règne de Tibère. Cette hypothèse permet de diminuer le nombre des années non représentées. Il y a aussi, pour le classement des monnaies de Vespasien et de Titus, des difficultés qui ne peuvent s'expliquer que par un changement de style. Les monnaies de Faustine jeune ont aussi deux types distincts. On sait que Lucius Domitius Domitianus a frappé des pièces épaisses de système alexandrin et des *follis* de la réforme monétaire. M. Stuart Poole démontre que cette réforme a eu lieu en 296 de notre ère, date que le comte de Salis avait déjà admise dans son classement des monnaies romaines.

Les types, peu variés jusqu'à Domitien, deviennent en majeure partie égyptiens sous Trajan et Hadrien. Sous Marc Aurèle, la série des bronzes cessa ainsi que le monnayage des nômes.

M. Stuart Poole entre dans des considérations intéressantes sur l'influenee de l'art grec en Égypte. Je crois, pour ma part, que cette influence n'a pas été aussi heureuse qu'on serait tenté de le croire. Car les productions artistiques du peuple égyptien avaient un caractère d'originalité que les œuvres de la période gréco-égyptienne sont loin de nous offrir. L'art grec en Égypte est fait de recherches, et les plus belles pièces des Ptolémées n'ont pas la belle allure des monnaies de la Grèce avant Alexandre.

A l'époque impériale, l'art, en Egypte, n'est pas meilleur que dans les autres provinces : il est même bien inférieur à l'art romain du second siècle, et cependant il ne manque pas d'un certain naturalisme qui lui est propre.

Parmi les nombreuses figures de divinités que nous montrent les monnaies d'Alexandrie, on trouve la statue d'Apollon Philesios, par Kanachos, du temple des Branchides, près de Milet. Les scènes de la vie d'Hercule, représentées sur les monnaies, sont nombreuses ; on en voit deux qui sont fort rares : Hercule détruisant les vignes de Sylée et Hercule s'entretenant avec le centaure Pholos.

M. Stuart Poole considère comme la tête d'Alexandrie personnifiée le buste couvert de la dépouille d'éléphant. Peut-être faudrait-il y voir la tête de l'Afrique, qui paraît sur les deniers de Clodius Macer. Je ne puis que signaler les savantes recherches de l'auteur sur les représentations du Nil et les diverses divinités égyptiennes.

Le nouveau catalogue du British Museum est assurément un des volumes les plus intéressants de la collection, et il ne comprend pas moins de 2.750 numéros.

G. S.

*
* *

*Atlas des monnaies gauloises, préparé par la Commission de topographie des Gaules et publié sous les auspices du Ministère de l'instruction publique*, par Henri DE LA TOUR. Paris, librairie Plon, 1892. In-f° de VIII et 12 pp. et de LV pl. gravées sur cuivre.

Je suis un peu en retard pour présenter aux lecteurs de la *Revue numismatique* cet *Atlas* attendu depuis si longtemps avec impatience par les numismatistes qui s'intéressent à nos premières monnaies nationales. Dès 1876, sous le ministère de M. Waddington, la Commission de topographie des Gaules avait décidé de publier un *corpus* des monnaies gauloises. Elle en avait confié la préparation à une sous-commission composée de MM. de Saulcy, Ch. Robert et A. de Barthélemy, auxquels furent adjoints MM. A. Chabouillet et E. Muret. Ces deux derniers, après la dissolution de la Commission de topographie des Gaules, en 1883, restèrent seuls chargés de publier le *Catalogue*

*des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, qui a paru en 1889. Quant à l'*Atlas*, qui devait accompagner le *Corpus*, il était avancé, car la Commission avait fait graver par M. Dardel les planches du recueil qui vient de paraître. M. H. de la Tour, sous-bibliothécaire au Cabinet des Médailles, auquel avait déjà été confié le rangement des monnaies gauloises de notre collection nationale et plus tard la composition des tables du *Catalogue*, était tout désigné pour reviser les planches, en surveiller l'achèvement et donner aux 2.000 monnaies figurées des numéros correspondant au texte du *Catalogue*. Ce travail, en apparence très simple, a été compliqué par des difficultés dont on ne se douterait guère. Suivant la théorie adoptée par Ch. Robert, beaucoup de pièces gravées dans l'*Atlas* sont des pièces complétées au moyen de plusieurs exemplaires, et par conséquent idéales, quoique exactes.

L'*Atlas* qui vient de paraître offre une base solide pour les études futures; mais il a des défauts qui tiennent à la manière dont il a été composé, à des époques diverses, par des mains différentes. Ainsi les monnaies des Baiocasses et des Unelles (nos 6950 et 6954) sont gravées deux fois, pl. XX et pl. XXIV. De même, la monnaie de Gaius Julius Acedomapatis est gravée trois fois, d'après un exemplaire du Cabinet de France (n° 4599, pl. XV), d'après un autre de la trouvaille de Jersey (n° 10412, pl. XXV), et enfin d'après un mauvais exemplaire de la collection Danicourt (pl. LV).

Il y a aussi d'anciennes attributions qui sont contestées aujourd'hui. Ainsi les pièces à la légende *Criciru*, données maintenant aux Suessions, sont classées aux Bellovaques dans l'*Atlas*. Aux Morins est donnée une pièce attribuée par d'autres aux Atrebates, et que M. John Evans a récemment revendiquée pour l'Angleterre en l'attribuant au chef Verica.

Parmi les monnaies classées sous la rubrique *Germani*, il y en a en or qui représentent une tête barbare entourée de points, et au revers une figure ailée également entourée de points (nos 9376 et 9377, pl. XXXVIII). Cette attribution doit être abandonnée, car les exemplaires de la collection Prokesch-Osten, publiés dans la *Revue numismatique* (1860, p. 274, pl. XII, 10 et 11), provenaient d'Erzeroum où elles étaient venues des bords de la mer Caspienne, et M. de Markoff, dans un mémoire publié

récemment sur des monnaies arsacides, a reproduit un certain nombre de pièces au même type trouvées en Asie. Ce sont des imitations barbares des statères d'Alexandre le Grand.

Les critiques que je viens de formuler au sujet de l'*Atlas* ne peuvent atteindre M. H. de la Tour, qui a dû employer les planches telles qu'elles étaient composées, en aapportant tous ses soins à l'édition qu'il nous présente. On lui doit de vifs remerciements, et les revues étrangères lui ont déjà donné des éloges mérités.

Pour la chronique :

Le secrétaire de la rédaction

J.-Adrien Blanchet[1].

---

# PÉRIODIQUES

## ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE, (t. XVI, 1892).

J. Hermerel, *Numismatique lorraine* (*Essai d'attribution des deniers frappés à Thionville, au type du cavalier*). — A. Heiss, *Étude sur la démence de la reine Jeanne de Castille, sur la mort de son mari Philippe le Beau, accompagnée de notes numismatiques et iconographiques.* — A. de Belfort, *Monnaies mérovingiennes.* — F. Mazerolle, *Notes sur les médailles et les médailleurs français.* — B$^{on}$ de Ponton d'Amécourt, *Attribution à Vendôme d'un denier au type chinonais.* — E. Caron, *Répertoire chronologique des principaux enfouissements intéressant la numismatique française.* — A. de Belfort, *Essai de classification des tessères romaines en bronze.* — A. de B., *Monnaies mérovingiennes.* — Ch. Farcinet, *Un triens mérovingien attribué à tort à Aizenay* (*Vendée*). — Ch. Farcinet, *Étude sur les monnaies mérovingiennes attribuées à la Vendée.* — E. Chaix, *Les monnaies coloniales*

1. N. B. Les notices de la chronique et de la bibliographie qui ne sont pas signées sont rédigées par le secrétaire de la rédaction.

*romaines non décrites dans l'ouvrage de H. Cohen.* — R. Serrure, *Les monnaies frappées à Wessem par l'abbé de Saint-Pantaléon.* — R. Serrure, *Essai de numismatique luxembourgeoise.* — C^te^ de Castellane, *Testons de François Ier au type barbu.* — E. Caron, *Trouvaille de Pontoise.* — Arthur-J. Sambon, *Les monnaies de Charles V dans l'Italie méridionale.* — Paul Bordeaux, *Denier inédit de Henri Ier frappé à Chalon-sur-Saône.* — A. Heiss, *Un roi de Navarre numismatiste.* — Chronique ; procès-verbaux des séances de la Société.

*
* *

BULLETIN DE NUMISMATIQUE (livraisons 7 à 12 du t. I, 1892).

R. Serrure, *Numismatique lorraine ; les premières monnaies de Remiremont.* — E. Drouin, *La monnaie bilingue de Minoussinsk.* — R. Serrure, *La trouvaille de Carmona (Monnaies wisigothes).* — R. Serrure, *Jetons et méreaux rares ou inédits.* — E.-H. Tourlet, *Monnaies royales de France inédites.* — F. Mazerolle, *Le médailleur et mécanicien Nicolas Briot.* — Robert-S. Hatcher, *Monnaies commémoratives de l'exposition de Chicago* — Dr Em. Farge, *Différent d'un maître particulier de la monnaie d'Angers sous Charles VII.* — R. Serrure, *Une monnaie inédite des prieurs de Souvigny.* — E. Faivre, *Numismatique coloniale.* — C^te^ de Castellane, *Différent d'un maître particulier de la monnaie d'Angers sous Louis XI.* — R. Serrure, *Méreaux de Warneton et d'Ath.* — Livres nouveaux, *Revue des Revues*, etc.

*
* *

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE (48e année, 1892).

Th.-M. Roest, *Essai de classification des monnaies du comté, puis duché de Gueldre.* — J. Rouyer, *Points divers de l'histoire métallique des Pays-Bas ; description des jetons intéressant les Pays-Bas dont les coins sont conservés à l'Hôtel des monnaies à Paris.* — V. Lemaire, *Étude sur les procédés de fabrication des monnaies anciennes*, — Fréd. Alvin, *Léopold Wiener, graveur en médailles et son œuvre.* — Louis Charrier, *Numismatique africaine.* — B^on^ de Chestret de Haneffe, *Numismatique de la principauté de Stavelot et de Malmédy.* — A. de Witte, *Trouvaille de Beveren ; six mille deniers flamands et allemands du XIIe siècle.*

— V^te^ B. de Jonghe, *Des monnaies de Philippe de Saint-Pol, comte de Ligny et de Saint-Pol, comme ruwaard et comme duc de Brabant, à propos de quelques pièces inédites frappées à Louvain par ce prince.* — G. Cumont, *Un jeton d'or inédit de Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat.* — Roger Vallentin, *Marques de la confrérie du Saint-Esprit, de l'aumône de la rue de l'Epicerie et de l'aumône générale d'Avignon.* — E. Babelon, *Numismatique d'Édesse en Mésopotamie.* — N. van Werweke, *Deux monnaies luxembourgeoises de Henri VII et de Jean l'Aveugle.* — Aug. Delbeke, *Monnaies grecques et médailles modernes.* — V. Lemaire, *Les procédés de fabrication des monnaies et médailles depuis la Renaissance.* — V^te^ B. de Jonghe, *Un triens signé par un monétaire mérovingien inconnu jusqu'à ce jour et frappé dans un atelier nouveau.* — C^te^ Maurin de Nahuys, *Thaler commémoratif frappé à Emdem en 1571 et se rapportant aux troubles des Pays-Bas.* — Nécrologie; mélanges et procès-verbaux des séances de la Société.

Le gérant. F. FEUARDENT

Mâcon. Protat frères, imprimeurs


1




2




3




4




5




6




7




8




10

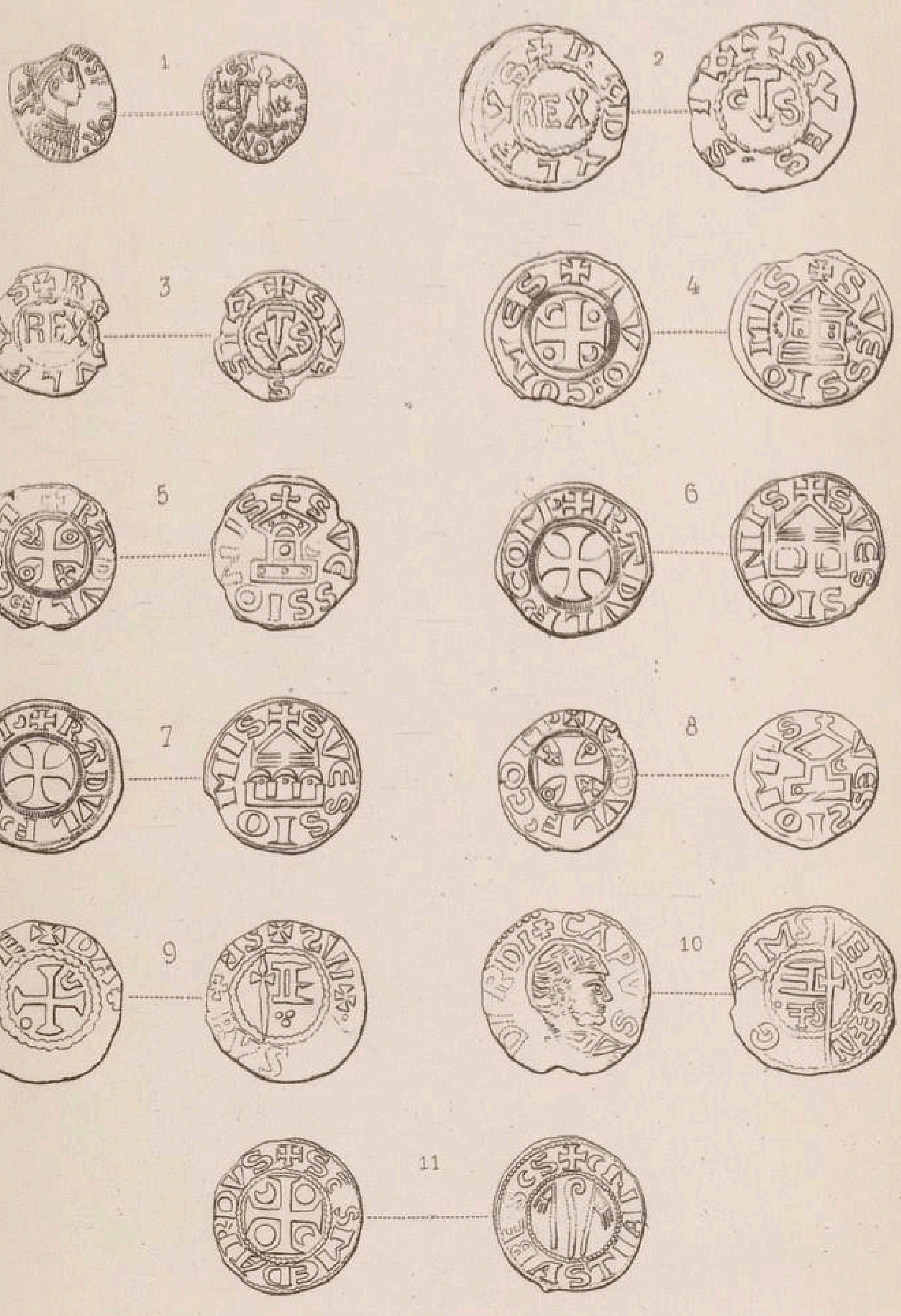

9




10

MONNAIES ROMAINES

13 planches
1891




Mérouchet sc

Imp. Dumas Varnet

MONNAIES DE SOISSONS

# DE LA VALEUR PROPORTIONNELLE

## DE L'OR ET DE L'ARGENT

## DANS L'ANTIQUITÉ GRECQUE

*(Suite et fin.)*

### IV

Nous venons de retracer, avec autant de précision que le comporte l'état actuel de la science, et en nous appuyant uniquement sur les témoignages contemporains les plus authentiques, l'histoire des variations de la *ratio* en Grèce depuis le milieu du v^e^ siècle jusqu'à la conquête romaine. Nous arrivons maintenant à un certain nombre de textes et de faits numismatiques souvent cités, que nous avons laissés provisoirement de côté parce que nous croyons qu'on n'en saurait tirer aucune conclusion positive, mais qu'il est nécessaire cependant d'examiner un instant, ne fût-ce que pour ne pas encourir le reproche de les avoir négligés.

1° Quoique les dariques d'or aient certainement continué à circuler en Asie-Mineure longtemps après la conquête macédonienne[1], les savants alexandrins, et à plus forte raison leurs successeurs de l'époque romaine et byzantine, ne tardèrent pas à perdre la notion exacte de la valeur de

1. J'incline à croire maintenant que dans les passages d'Hérondas où figurent des dariques il s'agit des doubles dariques, frappées après la conquête d'Alexandre. Ainsi s'explique qu'une somme de 4 dariques soit considérée comme très supérieure à 5 statères (Mime VII, v. 99 suiv.). On rectifiera d'après cela ce que j'ai dit dans le précédent article, p. 23-4.

ces pièces. Ils les assimilèrent, sans plus de façon, aux statères de Philippe et d'Alexandre, qui pesaient en réalité 20 centigrammes de plus ; à cette première erreur, assez vénielle, ils en ajoutèrent une seconde bien plus grave en transportant dans le passé le rapport de valeur entre l'or et l'argent qui n'était vrai que de l'époque post-alexandrine. C'est ainsi qu'Harpocration déclare que « la darique avait la même valeur que la pièce appelée χρυσοῦς par les auteurs attiques », que « d'après quelques-uns » une darique valait 20 drachmes et 5 dariques une mine d'argent [1]. De même Nicolas de Damas, reproduisant, au commencement de l'ère chrétienne, un texte de Ctésias, dit que le Grand Roi, quand il arrivait à Pasargades, distribuait de l'or aux femmes perses à raison de 20 drachmes attiques par tête [2] : il est clair que Ctésias avait écrit « une darique » ; s'il assignait à cette pièce d'or la valeur de 20 drachmes, il ne pouvait s'agir que de drachmes perses ou sigles médiques, dont le poids, on le sait, était supérieur de plus d'un gramme à celui de la drachme attique. Ce sont les confusions de ce genre qui ont engendré chez les modernes la notion radicalement fausse d'un « rapport permanent » de 10 : 1, contre laquelle nous nous élevions au début de ce travail.

2° Nous n'avons pas cité, parmi les textes du v^e^ siècle, un vers du poète comique Cratès tiré de la comédie *Lamia* et conservé par le lexicographe Pollux :

Ἡμίεκτόν ἐστι χρυσοῦ, μανθάνεις, ὀκτὼ βολοί [3].

1. Harpocration, v. Δαρεικός.
2. Nicolas, fr. 66 Müller (§ 72).
3. Pollux, IX, 62 (fr. IV, 3, Meineke)

Ce vers détaché de son contexte est d'une interprétation difficile ; aussi ne faut-il pas s'étonner que bien des savants y aient perdu leur grec. Pollux, qui l'avait certainement trouvé chez quelque lexicographe plus ancien, l'interprète en ce sens qu'une somme (ou une pièce ?) de 8 oboles s'appelait *hémiecte* : οἱ μέντοι ὀκτὼ ὀβολοὶ ἡμίεκτον ὠνομάζοντο, explication trop inepte pour qu'il y ait lieu de s'y arrêter. Les commentateurs modernes, se fondant sur l'étymologie, ont généralement vu dans l'ἡμίεκτον χρυσοῦ une pièce d'or, un douzième de l'unité principale, que le vieux poète aurait égalée en valeur à 8 oboles d'argent. Mommsen déclare [1] que « l'unité » en question est la drachme d'or attique et que l'hémiecte de Cratès « était évidemment (!) la pièce d'or bractéate de 0 gr. 35. » Par malheur, les bractéates n'étaient pas des monnaies, la pièce d'or de 0 gr. 35 ne s'est jamais rencontrée, l'*hémiecte* ne pourrait tout au plus désigner que le 12e d'un statère et non d'une drachme (la monnaie d'or ne se mesurant jamais par drachmes), enfin, *last*, *not least*, la monnaie d'or d'Athènes n'existait pas à l'époque où fut jouée la *Lamia* de Cratès, car le poète est mort antérieurement à l'an 425-4 av. J.-C. [2] et la frappe des monnaies d'or athéniennes ne date que de l'an 408-7 [3]. Pour toutes ces raisons il est superflu de discuter le rapport de valeur 16 : 1 que Mommsen a cru pouvoir extraire de notre vers. Les tentatives de Hultsch et de Fr. Lenor-

1. *Histoire de la monnaie romaine*, trad. Blacas, I, 78.
2. Aristophane, *Chevaliers*, v. 536 suiv.
3. Cf. Babelon, *Les monnaies d'or d'Athènes* (*Mélanges numismatiques* p. 189, suiv.).

mant, qui ont voulu reconnaître dans notre *hémiecton* soit le 12e, soit le 24e d'un statère d'électrum de Phocée ou de Cyzique, ne sont pas plus heureuses que celle de Mommsen : l'hypothèse de Lenormant offusque la grammaire; quant à celle de Hultsch, elle conduit à assigner au statère d'électrum une valeur (12 × 8 oboles ou 16 drachmes) manifestement absurde, puisqu'elle serait inférieure de près de moitié à celle qui est attestée pour l'époque de Démosthène.

La vérité, déjà entrevue par Meineke, nous paraît beaucoup plus simple. Le mot ἡμίεκτον s'il a pu, dans certains usages locaux, désigner une pièce de monnaie[1], n'a pas ordinairement ce sens : synonyme de ἡμιέκτευς et de ἡμιέκτεον, il signifie une certaine mesure de capacité employée au jaugeage des blés, le 12e d'un médimne (environ 4 litres); c'est en ce sens que le prennent non seulement les lexicographes, mais encore Démosthène, Plutarque, les inscriptions[2]. Pour une oreille attique, surtout pour un public de théâtre, le mot ἡμίεκτον ne pouvait pas éveiller d'autre idée : il correspondait exactement à notre « demi-setier ». Dès lors il est évident que Cratès parle d'une certaine denrée, sans doute le blé, qui était montée à un prix exorbitant, huit oboles l'hémiecte : on n'oublie pas qu'en temps ordinaire, au Ve siècle, le médimne de blé valait à peine 3 drachmes, soit $1\frac{1}{2}$ obole l'hémiecte; encore au IIIe siècle le prix de 8 oboles est mentionné comme un prix de famine dans le décret d'Olbia en l'honneur

1. *Inscr. juridiques grecques*, n° 1 (inscription de Lygdamis à Halicarnasse), l. 26-7, où le salaire des juges est fixé à un hémiecte.

2. Bekker, *Anecd.*, I, 262; Démosthène, *C. Phorm.*, 37; Plutarque, *Sylla*, 13; *Corp. inscr. gr.*, III, 5640, etc.

de Protogène [1]. Le personnage de la comédie déclare qu'à ce prix-là ce n'est plus un hémiecte de blé, mais un hémiecte d'or : c'est absolument comme lorsque nous disons, pour exprimer la cherté d'une marchandise, qu'elle se vend « son pesant d'or »; mais de même qu'il serait la plupart du temps ridicule de prendre cette métaphore au pied de la lettre, de même on aurait tort de vouloir tirer de la plaisanterie de Cratès la moindre lumière sur la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent au siècle de Périclès.

3° On sait qu'en 408-7 av. J.-C. (archonte Antigénès), les Athéniens, à bout de ressources, envoyèrent à la Monnaie une partie de la réserve d'or du Parthénon, notamment huit « Victoires » sur dix. C'était la première fois qu'Athènes émettait une monnaie d'or et elle le faisait non pas par ostentation, mais par nécessité. Evidemment la valeur des nouvelles pièces dut être fixée par un tarif légal, obligatoire dans les limites du territoire athénien, mais quel était ce tarif? en d'autres termes, quel rapport de valeur établit-on entre les nouvelles pièces d'or et les anciennes pièces d'argent qui constituaient encore le gros de la circulation métallique? C'est ce qu'aucun auteur ancien n'a pris la peine de nous dire, car il faut bien se garder de rapporter à ce monnayage exceptionnel les renseignements des lexicographes sur la valeur du χρυσοῦς « chez les Attiques », renseignements qui se réfèrent au siècle de Philippe et d'Alexandre et aux monnaies d'or frappées par ces princes.

1. Dittenberger, *Sylloge*, n. 248.

En réalité, nous ne pouvons émettre à ce sujet que des conjectures assez vagues fondées sur le poids et les subdivisions des statères athéniens. Il est naturel, cependant, de penser : 1° que le rapport de valeur adopté ne s'écartait pas beaucoup du rapport légal établi en Perse et du rapport marchand que nous trouvons à Athènes au commencement du IV^e^ siècle ; 2° qu'on dut s'aranger en sorte que non seulement le statère mais encore toutes ses subdivisions pussent s'échanger, sans aucune soulte, contre un nombre rond de pièces d'argent de l'ancien système.

Si maintenant l'on remarque que le statère d'or attique pèse 2 drachmes, et qu'il se subdivise en demi-statères, quarts, sixièmes et douzièmes, on sera tout naturellement conduit à admettre que la valeur du statère avait été fixée à 24 drachmes d'argent, ce qui mettait les pièces divisionnaires à 12, 8, 6 et 4 drachmes l'une. La *ratio* qui résulte de ces équivalences est 12 : 1, c'est-à-dire précisément celle que nous offrent les textes de l'*Hipparque* et de Lysias une vingtaine d'années plus tard. Trente ans plus tôt nous avons trouvé, il est vrai, un rapport plus élevé (14 : 1), mais, comme nous l'avons déjà remarqué, les années qui suivirent le désastre de Sicile furent marquées par un abondant afflux d'or perse en Grèce, qui dut faire baisser assez rapidement le prix de ce métal.

4° La détermination de la *ratio* dans le monnayage bimétallique de Philippe de Macédoine n'offre pas de moindres difficultés, en l'absence de tout renseignement littéraire ou épigraphique. La frappe

des monnaies d'or macédoniennes commence peu de temps après la fondation de la ville de Philippes, siège de l'exploitation des mines d'or du Pangée, que Diodore place en 356 av. J.-C. La pièce principale, le statère, pèse presque exactement deux drachmes attiques (8 gr. 62; 133 grains Troy), la drachme d'argent est du poids dit phénicien (3 gr. 62; 56 grains), mais la principale pièce d'argent est le tétradrachme de 14 gr. 52 qu'on retrouve dans les premières émissions d'Alexandre le Grand. Ici encore on ne saurait douter qu'il n'y eût un rapport légal entre la valeur des pièces d'or et d'argent; mais quel était ce rapport? Droysen, dans une page [1] qui n'aurait dû attester que le peu d'aptitude de l'auteur aux questions numismatiques, déclare, sans la moindre preuve à l'appui, que Philippe « se conformant au rapport commercial de la valeur des deux métaux, *qui était 1 : 12,51*, tailla ses pièces d'argent (didrachmes), *dont 15 valaient un statère d'or*, sur le pied de 7 gr. 24, etc. » Alexandre le Grand aurait ensuite abandonné ce « malencontreux essai de bimétallisme » pour revenir à l'étalon unique d'argent, « l'or étant ramené à son rôle de marchandise. » Il est inconcevable que des assertions aussi dénuées de fondement aient pu être acceptées pour paroles d'évangile par des numismates de la valeur de M. Head; si jamais un système fut nettement bimétalliste, ce fut assurément celui d'Alexandre le Grand, qui fixa la valeur proportionnelle des deux métaux au taux qu'elle devait conserver pendant cent cin-

1. *Geschichte des Hellenismus*, I, 153, suiv.

quante ans! Quant au bimétallisme de Philippe, on ne saurait, croyons-nous, lui assigner pour base le rapport 12 $\frac{1}{2}$ : 1, et cela pour deux raisons principales : 1° Nous avons vu que, dès la première moitié du IV^e^ siècle, la *ratio* était tombée à 12 : 1; comment croire que les statères de Philippe, dont l'émission correspondait à une nouvelle augmentation du *stock* d'or, eussent pu être acceptés au dessus de ce cours? 2° Le philippe d'or se subdivise en demi-statères, quarts, huitièmes, et douzièmes; avec l'équivalence proposée, qui compte 30 drachmes pour un statère, ni les 8^mes^ ni les 12^mes^ n'auraient pu être convertis en un nombre rond de drachmes; en particulier, la conversion du 8^me^ de statère = 3 $\frac{3}{4}$ drachmes aurait été complètement impossible, puisqu'il n'existe aucune pièce de monnaie représentant $\frac{1}{4}$ de drachme. Pour ces raisons, nous croyons probable que Philippe admit dans son monnayage l'équivalence 1 st. = 24 dr., qu'il trouvait déjà établie dans le système athénien de 408-7 av. J.-C.; car le philippe d'or n'est autre chose que la copie exacte du statère attique de 407 et n'a rien à voir avec la darique, à laquelle Droysen et d'autres ont voulu l'assimiler. L'idée de Mommsen [1] que la frappe de ces pièces était « comme un acheminement éloigné à la conquête de la Perse que Philippe projetait déjà » est une fantaisie qui a eu plus de succès qu'elle ne méritait; M. Kœhler, dans un excellent mémoire [2] récemment publié, à fait justice de la légende qui attribue à Philippe la

1. *Op. cit.*, I, 69. Cf. aussi Bœckh, *Metrol. Untersuchungen*, p. 130.
2. U. Kœhler, *Ueber das Verhältniss Alexanders des grossen zu seinem Vater Philipp* (*Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1892).

première pensée de la conquête de la Perse; il visa tout au plus à l'affranchissement des villes grecques de la côte de l'Asie-Mineure ; avec le projet de détrôner le Grand Roi tombe celui de supplanter sa monnaie.

En admettant que le statère d'or de Philippe valait 24 drachmes, on voit que la *ratio* servant de base à ce système était déjà de 10 : 1 (24 dr. à 3 gr. 62=86 gr. 8, soit presque exactement le poids de 10 statères ; les statères de Philippe, comme ceux d'Athènes, sont toujours un peu au dessous du poids normal). On ne s'étonnera pas de voir le rapport 10 : 1 adopté en Macédoine avant la conquête d'Alexandre. La véritable raison qui fit baisser le prix de l'or dans la seconde moitié du IVe siècle fut, nous l'avons déjà dit, l'exploitation des mines du Pangée et non pas la conquête de l'Asie, où la *ratio* était au contraire plus élevée qu'en Grèce; et cela est si vrai que dans les comptes de Lycurgue de l'an 331-0 — époque où la conquête des trésors des Achéménides, qui n'eut lieu qu'en 330, n'avait certainement pas encore pu produire son effet sur le marché d'Athènes — nous avons déjà trouvé le cours de l'or ramené à ce niveau.

5° Dans cette même inscription athénienne du temps de Lycurgue que nous venons de rappeler [1], on a voulu trouver l'indication d'un rapport de valeur bien différent de celui qui résulte du poids des couronnes d'or valant 1000 drachmes. L'objet principal de l'inscription est de rendre compte des recettes effectuées et des sommes déboursées pour la confection

1. *Corp. inscr. att.*, II, 2, n. 741.

ou la réfection d'une partie du mobilier sacré en or, ainsi que des couronnes votées par le peuple. Le compte se termine ainsi (côté B, fragment *c*) :

σύμπαν κε]φ[άλ]αιον σταθμ[οῦ τῶν
ὑποδερί] δων καὶ τῶν ἀμφιδεῶν
καὶ]τῶν στεφάνων : TTTXXXHHΔΔ·
χρυ]σοῦ ἐξ ἀκροπόλεως ἐλάβομεν
ἀφε]ιρημένης τῆς ἀφεψήσεως
4 lettres] ΓΔΔΔIIIIICT
χρυσοῦ] ὃ προσεπριάμεθα
6 lettres] ΔΓHHHHT
οὗτοι στατῆ]ρες γίγνονται
9 lettres] ⊂⊂⊂⊂
8 lettres χρ]υσίου καὶ ταρτημό[ριον
11 lettres ε]ἴκοσι καὶ τριῶ[ν ?
12 lettres] ΔTTTTXXX[ΓΔΔΓ

On voit que le total général de l'or employé à la confection des ornements et des couronnes est connu ; il s'élevait (l. 5) à 3 talents 3220 dr. De cet or, une partie se trouvait déjà à l'Acropole et on n'avait eu qu'à l'envoyer à la fonte ; le reste, il avait fallu l'acheter. Ces deux éléments du total étaient exprimés par deux nombres dont il ne s'est conservé que les unités inférieures. M. Kirchhoff a proposé, d'après le nombre de lettres manquantes, la restitution suivante acceptée par M. Kœhler (l'inscription est écrite στοιχηδόν) :

| | | |
|---|---|---|
| l. 8 | TTX[Γ] [Γ]ΔΔΔIIIIICT | 2 tal. 1580 dr. 5 ob. $\frac{3}{4}$ |
| l. 10 | TX[ΓHΔΔ]ΔΓHHHHT | 1 tal. 1639 dr. 0 ob. $\frac{1}{4}$ |
| qui font bien ensemble | | 3 tal. 3220 dr. |

On remarquera qu'il y a déjà ici un premier élément d'incertitude, car les chiffres manquants peuvent se suppléer de plusieurs autres manières; par exemple on peut avoir :

l. 8. TX[H] [ΔΔΔIIIIICT = 1 tal. 1680 dr. 5 ob. $\frac{3}{4}$
l. 10. TTX[ΔΔ]ΔΓHHHHT = 2 tal. 1539 dr. 0 ob. $\frac{1}{4}$
ensemble 3 tal. 3220 dr.

ou encore

l. 8 XX[H][ΔΔΔIIIIICT = 0 tal. 2680 dr. 5 ob. $\frac{3}{4}$
l. 10 TTT[ΔΔ]ΔΓHHHHT = 3 tal. 539 dr. 0 ob. $\frac{1}{4}$
ensemble 3 tal. 3220 dr.

A la ligne 12, les éditeurs allemands ont rétabli le nombre de statères que représente la quantité d'or acquise, soit 1 talent, 1639 dr., $\frac{1}{4}$ ob. = 3819 statères, 1 dr., $\frac{1}{4}$ ob. Ils écrivent donc :

l. 12 XXX[HHHΔΓ]ϛϛϛϛ
l. 13 δραχμή τε (?) χρ]υσίου καὶ ταρτημό[ριον.

Le point d'interrogation est de M. Kœhler. Si l'on avait admis l'une des deux autres répartitions de la somme totale, que nous avons proposées à titre d'exemple, on aurait obtenu 6769 statères 1 drachme $\frac{1}{4}$ obole, soit [X[HH[ΔΓ]ϛϛϛϛ, ou 9269 st. 1 dr. $\frac{1}{4}$ ob. soit [XXXXHH[ΔΓ]ϛϛϛϛ. Je dois dire que le compte des lettres est plus favorable à la restitution des éditeurs allemands.

Restent les deux dernières lignes, pour lesquelles ils n'ont proposé aucun supplément; mais Mommsen [1], suivi par Büchsenschütz, Huschke,

1. *Geschichte des Römischen Münzwesens*, p. 855. Je n'ai pu retrouver cette note dans l'édition française. Faut-il en conclure que l'illustre savant s'est déjugé ?

Lenormant, etc., les interprète en ce sens que le nombre de statères d'or évalués en drachmes d'argent à raison de 23 drachmes le statère (εἴκοσι καὶ τριῶν) représente une somme de 14 talents 3525 drachmes, c'est-à-dire la somme inscrite à la ligne 15. Par malheur ce calcul n'est matériellement pas exact, car 3819 $\frac{1}{2}$ statères $\frac{1}{4}$ obole multiplié par 23 donnerait 87849 dr. 2 $\frac{3}{4}$ ob., soit 14 tal. 3849 dr. 2 $\frac{3}{4}$ ob. Il y a donc une différence de près de 325 dr., beaucoup trop grande pour être admise dans un document officiel où les calculs sont d'une précision minutieuse poussée jusqu'au $\frac{1}{4}$ d'obole. Mommsen et Hultsch essaient de se tirer d'embarras en remplaçant le multiplicateur 23 par 22 dr. 5 $\frac{1}{2}$ ob., ce qui diminue le produit de 318 dr. Mais outre que même ainsi les résultats ne cadrent pas, les mots εἴκοσι καὶ τριῶν de la l. 14, deviennent alors inintelligibles; il faudrait εἴκοσι καὶ δυοῖν, ὀβολῶν πέντε, ἡμιοβολίου. De toute façon, le calcul aboutit à des contradictions insolubles. Sans chercher à substituer une explication hypothétique à celle des éditeurs allemands, je crois qu'il n'est pas licite de conclure, comme on l'a fait, de leur restitution aventureuse « que Lycurgue avait acheté une certaine quantité d'or au prix de 22 dr. 5 $\frac{1}{2}$ ob. le statère, ce qui fixe le rapport des deux métaux au taux de 11 $\frac{1}{2}$ : 1 ». Ce résultat, sans être absolument *impossible* (car la demande d'une grande quantité d'or à la fois pourrait en faire monter le prix), est d'autant moins vraisemblable que *dans le même document*, de l'aveu même de Kœhler, nous trouvons la *ratio* calculée à 10 : 1. Une critique pru-

dente doit, dans l'état actuel du texte, renoncer à tirer partie de notre fragment pour l'histoire de la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent.

## V

Il ne me reste plus, avant de conclure, qu'à dire quelques mots du troisième métal monétaire employé par les anciens Grecs : je veux parler non du cuivre, qui n'obtint le rang d'une monnaie libératoire qu'en Egypte [1], mais de l'électrum. Tout le monde sait qu'on désigne sous le nom d'électrum — « l'or blanc » d'Hérodote (χρυσὸς λευκός) [2] — un alliage d'or et d'argent que les anciens recueillaient surtout dans les flancs du Tmolus et du Sipyle ainsi que dans les sables du Pactole. L'électrum peut revendiquer l'honneur d'avoir été le plus ancien métal monétaire : c'est lui, en effet, qui servit à fabriquer les flans des premiers statères émis par les rois de Lydie, plus d'un siècle avant l'introduction du monnayage bimétallique par Crésus. Après la chute de la monarchie lydienne, un grand nombre de villes grecques de la côte d'Asie-Mineure continuèrent ce monnayage d'électrum d'après leurs systèmes pondéraux respectifs, quelques-unes concurremment avec la frappe de l'argent. Les plus importants centres de cette fabrication furent Cyzique, Lampsaque et Phocée, qui avait conclu une union

1. On a vu plus haut (p. 26, note 1), que la valeur légale du cuivre en Egypte fut fixée au $\frac{1}{60}$ de celle de l'argent : un talent de cuivre représente une mine d'argent.

2. Hérodote I, 50.

monétaire avec Mytilène ; les statères des deux premières villes, les *hectés* de la troisième, sont très souvent mentionnés dans les inventaires des trésors publics ou des fortunes particulières au v^e^ et au IV^e^ siècle ; à côté des dariques perses et des monnaies d'argent de la Grèce d'Europe, ils constituaient un des grands éléments de la circulation métallique des deux côtés de la mer Egée. L'émission de ces pièces ne paraît avoir cessé que peu de temps avant la conquête d'Alexandre.

Dans tous les documents officiels du v^e^ et du IV^e^ siècle, la monnaie d'électrum est rangée parmi les monnaies d'or : χρυσίου στατῆρες. Mais on prend soin de spécifier immédiatement de quel or il est question, ajoutant l'épithète : de Cyzique, de Lampsaque ou de Phocée. C'est dire assez clairement que ces prétendues pièces d'or devaient être soigneusement distinguées de l'or pur des dariques ; aussi formaient-elles un article à part dans les inventaires. Reste à savoir quelle était la valeur marchande ou légale qu'on attribuait aux pièces d'électrum. Nous ne possédons de renseignements que sur les statères de Cyzique ou *Cyzicènes*, la plus importante d'ailleurs des trois catégories.

Mentionnons d'abord deux textes de Xénophon, malheureusement peu explicites. Dans le premier, un des officiers des Dix Mille, Timasion de Dardanum, gagné par les marchands de Sinope et d'Héraclée, promet de ramener ses camarades en Troade et de leur payer jusque-là une solde de un cyzicène par mois (ὑπισχνοῦμαι δὲ ὑμῖν... ἀπὸ νουμηνίας μισθοφορὰν

παρέξειν κυζικηνὸν ἑκάστῳ τοῦ μηνός) [1]. Dans le second passage, le roi thrace Seuthès, pour obtenir le concours militaire des Dix Mille, leur fait la même offre : ὑπισχνοῦμαι ὑμῖν δώσειν τοῖς στρατιώταις κυζικηνόν [2]. Or, au commencement du même ouvrage, Xénophon nous raconte que, pour calmer les scrupules des mercenaires, qui soupçonnaient qu'on les menait contre le Grand Roi, Cyrus avait promis d'élever leur solde de moitié, c'est-à-dire de leur payer, au lieu d'une darique par mois, 1 $\frac{1}{2}$ darique (ὑπισχνεῖται... ἀντὶ δαρεικοῦ τρία ἡμιδαρεικὰ τοῦ μηνὸς τῷ στρατιώτῃ) [3]. On a conclu de là que la solde d'un cyzicène, offerte par Timasion et Seuthès, devait être supérieure à la solde primitive des mercenaires, et équivaloir à leur solde augmentée. Ce fait est possible, probable même, mais Xénophon n'en dit rien, et l'on peut objecter que les raisons spéciales qui avaient fait surélever la solde par Cyrus ne se rencontraient plus après Cunaxa. Aussi d'autres savants ont-ils prétendu au contraire tirer de ces textes la preuve que le cyzicène valait exactement une darique. Nous croyons que tout ce qu'on peut en conclure en réalité, c'est que la valeur de cette pièce, à la fin du IV[e] siècle, était comprise entre 1 darique et 1 $\frac{1}{2}$ dar., soit entre 20 et 30 sigles médiques : encore ce renseignement n'est-il valable que pour la côte nord de l'Asie-Mineure et la Thrace.

Le second témoignage est celui de Démosthène

1. *Anabase*, V, 6, 23.
2. *Anabase*, VII, 3, 10.
3. *Anabase*, I, 3, 21.

dans le plaidoyer contre Phormion, discours prononcé après la ruine de Thèbes par Alexandre, dont il y est fait mention. Phormion prétend avoir payé 120 cyzicènes à Panticapée pour s'acquitter d'une dette de 2600 drachmes, valeur due à Athènes. Démosthène conteste l'exactitude de ce fait, en alléguant l'absurdité d'un pareil payement anticipé, car, dit-il, le cyzicène valait « là-bas » 28 drachmes attiques (ὁ Κυζικηνὸς ἠδύνατο ἐκεῖ εἴκοσι καὶ ὀκτὼ δραχμὰς ἀττικάς) et le payement fait par Phormion équivaudrait par conséquent à $28 \times 120 = 3360$ drachmes. Payer 3360 drachmes quand on en doit 2600, et les payer à l'avance, n'est-ce pas le comble de l'absurdité [1] ? Cela est si absurde même qu'on se demande si Démosthène n'a pas présenté les faits avec mauvaise foi et abusé de la crédulité de ses auditeurs : peut-être, suppose M. Gardner [2], le cours de 28 drachmes représente-t-il la valeur du cyzicène sur le marché d'Athènes, valeur à laquelle était habitué l'auditoire de Démosthène, tandis qu'à Panticapée cette monnaie ne valait réellement que $21\frac{2}{3}$ dr. A ce cours-là, en effet, les 120 cyzicènes payés par Phormion équivaudraient à 2600 dr. attiques. Quoi qu'il en soit, la valeur assignée par Démosthène au cyzicène doit être vraie *au moins pour Athènes*, vers l'an 330. Le statère de Cyzique, dont nos collections ne possèdent pas moins de 172 variétés, pèse à très peu de chose près 16 grammes ; 28 drachmes attiques représentent un poids de 122 gr. environ ; il

1. *C. Phormion*, c. 23 (p. 914).
2. *Numismatic Chronicle*, 1887 (III, 7), p. 185.

en résulte que la valeur proportionnelle de l'électrum *de Cyzique* et de l'argent était alors de 7,60 : 1, soit à très peu de chose près les $\frac{3}{4}$ de la *ratio* de l'or.

Un troisième renseignement, à peu près contemporain de Démosthène, nous est fourni par une inscription d'Olbia en Sarmatie, que Dittenberger et Latyschew attribuent à la première moitié du IV^e^ siècle [1]. C'est un décret dont l'objet est de règlementer le commerce des métaux précieux sur la place d'Olbia. Ce commerce sera libre à la condition : 1° qu'il se fasse exclusivement dans un endroit déterminé du marché ; 2° que les achats et ventes soient toujours réglés en monnaie d'Olbia : πρὸς τὸν χαλκὸν καὶ τὸ ἀργύριον [τὸ] Ὀλβιοπολιτικόν.

Voici maintenant le passage qui nous intéresse particulièrement :

τὸ δὲ χρυσίον πωλεῖν καὶ ὠνείσθ[αι τὸ-
ν μὲν στατῆρα τὸν κυζικηνὸν...
τ̣ο(υ) ἡμιστατήρο(υ) καὶ μήτε ἀξιώτερο[ν μή-
τε τιμιώτερον, τὸ δ' ἄλλο χρυσίον τὸ [ἐ-
πίσημον ἅπαν καὶ ἀργύριον τὸ ἐπίση[μον
π]ωλεῖν καὶ ὠνεῖσθαι ὡς ἂν ἀλλ[ήλους
πείθωσι, etc.

Ainsi le prix d'échange de toutes les autres monnaies d'or ou d'argent sera réglé au gré des parties ; exception est faite au profit du statère de Cyzique, pour lequel le décret fixe un cours légal, qui ne

1. Dittenberger, *Sylloge*, n. 354 ; Latyschew, *Inscr. orae septentrionalis Euxini*, I, n. 11. L'inscription a été publiée pour la première fois par Mordtmann, *Hermes*, XIII, 373. Cf. aussi Dittenberger, *Hermes*, XVI, 189.

pourra être ni dépassé, ni diminué. Par une fatalité vraiment irritante, c'est précisément ce prix, c'est-à-dire le mot le plus intéressant de l'inscription, qui a disparu de la pierre; il était évalué en statères et demi-statères d'Olbia : il ne reste du nombre que la syllabe finale (του) qui indique qu'il s'agit d'un nombre ordinal. M. Dittenberger a rapproché avec raison de notre texte une glose de Pollux [1] : καὶ τρίτον ἡμίδραχμον, αἱ δύο ἥμισυ δραχμαί. Le $n^e$ hémistatère signifie $(n-1)$ statères $+\frac{1}{2}$ statère. Le même savant a montré en outre par le compte des lettres que le mot manquant ne peut être que ἐνδεκά]του ou δωδεκά]του. Le statère d'Olbia est une pièce rare, dont les collections publiques ne possèdent que peu d'exemplaires. Les deux spécimens du Cabinet de France, que j'ai pesés, ont respectivement 12 gr. 50 et 12 gr. 32. Celui du Cabinet de Berlin, mal conservé, pèse 11 gr. 85; celui du Musée Britannique 193 grains ou 12 gr. 55. Il est probable que le poids normal est le même que celui du statère d'Egine, 194 grains ou 12 gr. 57. D'après cela, si l'on admet la restitution ἑνδεκάτου on voit qu'un statère de Cyzique de 16 gr. d'électrum valait $10\frac{1}{2} \times 12$ gr. 57 d'argent = 132 gr. Ar. La *ratio* serait alors presque exactement 8,25 : 1. Avec la leçon δωδεκάτου au contraire, il vient $11\frac{1}{2} \times 12$ gr. 57 = $144\frac{1}{2}$ gr. Ar d'où la *ratio* 9. Si l'on se rappelle qu'au temps de Démosthène l'électrum vaut les $\frac{3}{4}$ de

1. Pollux, IX, 62. Ce mode d'expression est fréquent chez Hérodote : I, 50, Τρίτον ἡμιτάλαντον ἕκαστον ἕλκοντα; I, 51, ἕλκων σταθμὸν ἕνατον ἡμιτάλαντον.

son poids d'or, et que dans la première moitié du IVe siècle le prix de l'or était de 12 : 1, on sera porté à préférer la leçon δωδεκάτου qui donne exactement la *ratio* cherchée. Appliquant la même proportion aux textes de Xénophon, cité plus haut, on voit que le cyzicène de 16 gr. devait valoir effectivement environ les $\frac{3}{2}$ d'une darique de 8 gr. 40.

La valeur légale et vénale que nous sommes ainsi conduit à donner au principal statère d'électrum est sensiblement supérieure à celle que lui assignerait la proportion d'or fin qu'il renferme. Un seul cyzicène, il est vrai, a été soumis jusqu'à présent à une analyse quantitative[1] (il a donné la proportion : or 57,9; argent 39; cuivre 39,1); mais, en outre, depuis une dizaine d'années, un grand nombre d'exemplaires ont été pesés dans l'eau par MM. Hultsch, Hofmann et Percy Gardner[2]; on en a déduit, d'après le principe d'Archimède, le poids spécifique de la pièce et par conséquent le titre de l'alliage. La moyenne des résultats obtenus ne donne qu'une proportion de 46 0/0 d'or[3]. Sans doute ces résultats ne sont qu'approximatifs; il est certain que les cyzicènes, comme les hectés de Phocée, de Milet et de Lesbos, contiennent une petite quantité de cuivre, et comme

1. Par M. Prior sur la demande de M. Head (*Cat. Mus. Brit., Ionia*, p. XXVIII).

2. Hoffmann, *Numismatische Zeitschrift*, 1884, p. 33; Hultsch, *Zeitschrift für Numismatik*, XI, 165; Percy Gardner, *Numismatic Chronicle*, 1887, p. 188 et suiv. Pour les autres monnaies d'électrum, cf. B. Head, *Numism. Chronicle*, 1887, p 301 suiv., *Brit. Mus. Cat.*, *Ionia*, passim.

3. Maximum 58,7 0/0; minimum 27 0/0. Pline se trompe donc (XXXIII, § 84) en prétendant que l'électrum où la proportion d'argent excède $\frac{1}{5}$ ne résiste pas à l'enclume.

ce métal est plus léger que l'argent, la proportion d'or déduite du calcul est généralement trop faible. Néanmoins, et même en tenant compte de la valeur de l'argent, on ne se trompera guère en évaluant la *valeur* intrinsèque moyenne du cyzicène, d'après nos idées modernes, à celle d'un poids d'or fin égal à 50 ou 60 % du poids total. Mais il faut bien se garder d'en conclure avec M. Percy Gardner que telle fût sa valeur légale ou marchande dans l'antiquité, en d'autres termes que le cyzicène fût regardé comme équivalant à la darique. Les Grecs du v^e^ et du iv^e^ siècle, en effet, qui ne connaissaient ni le principe d'Archimède, ni l'analyse chimique, n'avaient aucun moyen pratique de déterminer le titre exact des monnaies d'électrum [1], et une pareille détermination eût été d'ailleurs illusoire, à cause des irrégularités extrêmes que l'on constate dans la composition de ces monnaies, non seulement d'une ville à l'autre et d'une émission à l'autre, mais entre les différentes pièces d'une même émission. On avait donc pris le parti très raisonnable d'assigner une valeur fixe aux monnaies d'électrum d'une provenance déterminée (celles de Phocée passaient pour les plus mauvaises) [2]; cette valeur tenait compte dans une certaine mesure de la valeur intrinsèque du métal, puisqu'elle était inférieure à celle d'un poids égal d'or fin, mais elle n'était nullement en rapport avec le titre précis de l'alliage, lequel variait à l'infini. On a dit que le prix

1. Bien entendu il ne s'agit que du titre *exact*; quant au titre approximatif, on s'en préoccupait certainement et Athènes avait même un δοκιμαστής spécial pour les monnaies étrangères (*Ath. Mitt.*, V, 277).

2. Hésychius : Φωκαεῖς, τὸ κάκιστον χρυσίον.

de l'électrum avait été fixé aux $\frac{3}{4}$ du prix de l'or ; il serait plus exact de renverser la proposition et de dire que le prix de l'or avait été fixé à l'origine aux $\frac{4}{3}$ de celui de l'électrum, car les monnaies d'électrum, on l'a vu, sont antérieures de beaucoup aux monnaies d'or. Le principal statère d'électrum des premières émissions lydo-ioniennes pèse environ 14 gr. 18 ; ce statère paraît avoir été remplacé au temps de Crésus par le statère d'or pur de 10 gr. 67 qui pèse à peu près exactement les $\frac{3}{4}$ du statère d'électrum. On a supposé avec beaucoup de vraisemblance [1] que les deux statères étaient équivalents ; par conséquent, comme le statère d'or était évalué à $13\frac{1}{3}$ fois son poids d'argent, l'électrum valait 10 fois ce poids [2].

Voici donc comment paraissent s'être passées les choses. A l'origine du monnayage lydien, étalon unique d'électrum. Dans les échanges avec les pays à monnaie d'argent, notamment la Grèce d'Europe, l'électrum est évalué à 10 fois son poids d'argent, relation simple et conventionnelle qui facilitait beaucoup les calculs. Sous Crésus, adjonction du bimétallisme or et argent au monométallisme électrum, soit par

1. Head, *Historia numorum*, p. 546.

2. On peut remarquer que cette proportion était *à peu près* conforme à la composition de l'électrum de Crésus. Nous savons en effet par Hérodote (I, 50) que des briques d'or et d'électrum de même volume offertes par Crésus au temple de Delphes pesaient les unes $2\frac{1}{2}$ talents, les autres 2 talents. S'il s'agit de talents euboïques à 26 kil. 2, il en résulte que l'électrum se composait de 66 parties d'or et 34 d'argent ; si l'on admet avec Hultsch (*Métrologie*, 2e éd., p. 578) qu'il s'agit de talents lydiens à 24 kil. 5, on obtient 70 0/0 et 30 0/0, chiffres que Hultsch corrige arbitrairement en 73 0/0 et 27 0/0. Il est inconcevable que M. Ridgway ait pu écrire (*op. cit.*, p. 207) que les chiffres de Hultsch étaient les résultats « de l'analyse moderne de l'électrum du Tmolus ! »

suite de l'ouverture des mines d'Abydos, soit en conséquence d'un progrès technique dans l'affinage des minerais lydiens. L'or étant plus apprécié pour sa beauté que l'électrum et plus difficile à obtenir, il était naturel de le taxer plus cher ; on fixa cette surtaxe à $\frac{1}{3}$ de la valeur de l'électrum[1], ce qui mit le prix de l'or à $13\frac{1}{3}$ fois son poids en argent. C'est ce rapport que la Perse a hérité de la Lydie, et qui a dominé depuis lors toute l'histoire des métaux précieux jusqu'au XVII[e] siècle.

Dans tout ce raisonnement, nous supposons que l'électrum était un alliage naturel et non pas artificiel. D'une part, en effet, Sophocle oppose l'électrum de Sardes à l'or pur de l'Inde comme deux produits naturels[2]; d'autre part, si l'alliage avait été artificiel, il en serait résulté une spéculation trop facile, et les villes monnayantes auraient réalisé un bénéfice dont la grandeur même aurait vite attiré l'attention. Il est inadmissible que l'espèce de fraude colossale supposée par François Lenormant[3] et d'autres auteurs ait pu se continuer pendant deux siècles sans être démasquée et réprimée par un peuple de commerçants aussi avisés que les Grecs. Si, au contraire, l'alliage était naturel, si l'électrum tiré de sa gangue

1. Fr. Lenormant suppose avec vraisemblance que cette convention est la source de l'erreur des écrivains de la décadence (Servius, *ad. Aen.*, VII, 402; Isidore, *Orig.*, XVI, 24), qui affirment que l'électrum contient régulièrement les trois quarts de son poids en or. Ils auraient dû dire qu'il valait régulièrement les trois quarts de son poids d'or.

2. *Antigone*, v. 1037 suiv. Κερδαίνετ', ἐμπολᾶτε τὸν πρὸς Σαρδέων Ἤλεκτρον, εἰ βούλεσθε, καὶ τὸν Ἰνδικὸν Χρυσόν...

3. *Histoire de la monnaie dans l'antiquité*, I, p. 196 ; art *Cyziceni* du *Dictionnaire* de Saglio.

était envoyé tel quel à la monnaie, il n'y avait aucun inconvénient à lui assigner une valeur fixe, ou tout au moins liée à celle de l'or par une proportion constante [1]. L'électrum jouait ainsi le rôle d'un troisième métal monétaire, tout à fait *sui generis*, et dont la grande valeur sous un faible volume, et par conséquent la commodité d'emploi, était en raison de sa production très limitée. Le système monétaire sous lequel ont vécu les Grecs d'Asie et dans une certaine mesure ceux d'Europe jusqu'à l'époque d'Alexandre peut donc être très exactement désigné sous le nom de *trimétallisme*. Si l'on a fini par y renoncer et par interrompre la frappe des monnaies d'électrum, c'est sans doute pour trois raisons : 1° parce que l'afflux plus abondant de l'or thrace et indien, à partir des conquêtes de Philippe et d'Alexandre, dispensait désormais d'avoir recours à ce métal hybride qui avait été, en somme, le très utile succédané de l'or ; 2° parce que les gisements lydiens s'étaient peu à peu épuisés ou que le titre du métal s'était de plus en plus appauvri ; 3° parce que les progrès de la science et de la technique pouvaient faire redouter la fabrication d'un électrum artificiel dont jusqu'à nouvel ordre nous refusons d'admettre l'existence au v^e^ et au iv^e^ siècle, mais qui apparaît réellement dans les monnayages de Carthage, de Syracuse et du Bosphore cimmérien.

1. Tout ce morceau était écrit lorsque j'ai eu le plaisir de trouver dans l'ouvrage récent de M. Head (*Brit. Mus. Cat.*, *Ionia*, p. xxv suiv.) des idées absolument conformes à celles que j'expose ici. Toutefois la relation de valeur que M. Head semble admettre entre l'argent et l'électrum (8 : 1) me paraît inadmissible.

## VI

Je crois utile de résumer en quelques propositions, à l'usage principalement des économistes, les résultats de la longue analyse qui précède :

1° Le monnayage du monde méditerranéen a débuté par le système de l'étalon unique : monométallisme électrum en Lydie et dans les villes grecques de l'Asie-Mineure, monométallisme argent dans la Grèce d'Europe et les îles (Egine). Dans les relations commerciales entre les deux groupes, la valeur proportionnelle des deux métaux fut fixée, par convention, à 10 : 1.

2° Sous Crésus, probablement à la suite de l'ouverture des mines d'or d'Abydos, la Lydie adopte le *trimétallisme* légal, électrum, or et argent. La valeur du statère d'or est fixée aux $\frac{4}{3}$ de celle du statère d'électrum de même poids; le rapport entre l'électrum et l'argent reste fixé à 10 : 1; par conséquent celui entre l'or et l'argent est de 40 : 3 ou 13 $\frac{1}{3}$ : 1.

3° Sous Darius, la Perse, devenue maîtresse des mines d'or de l'Inde, renonce au monnayage de l'électrum qu'elle abandonne aux villes grecques d'Asie et inaugure le bimétallisme or et argent. Elle conserve d'ailleurs pour ses deux métaux la proportion adoptée par les Lydiens, 13 $\frac{1}{3}$ : 1, et cette *ratio* légale subsiste pendant deux siècles jusqu'à la chute de la dynastie Achéménide.

4° Pendant cette même période la Grèce d'Europe reste sous le régime du monométallisme argent ; les monnaies étrangères d'or ou d'électrum circulent

librement, avec un cours variable suivant les fluctuations de l'offre et de la demande, mais qui tend à se modeler sur la proportion légale établie en Perse. Au milieu du v^e^ siècle, l'or fait encore prime sur le marché d'Athènes : il vaut 14 fois son poids d'argent. Cette proportion baisse par suite de l'exploitation des mines de Thrace (Skapté Hylé) et des largesses de la diplomatie perse depuis la dernière partie de la guerre du Péloponnèse; elle n'est plus que de 12 : 1 dans le premier quart du IV^e^ siècle et peut-être dès l'an 408-7 av. J.-C., époque où Athènes frappe ses premières monnaies d'or.

A l'appui des arguments qui m'ont servi plus haut à fixer la *ratio* sur le marché d'Athènes au début du IV^e^ siècle, je puis encore citer un texte qui m'est obligeamment signalé par M. Paul Foucart. Dans un inventaire des trésoriers d'Athéna datant de l'an 398/7 av. J.-C. (*Corp. inscr. att.* II, 2, n° 652) on lit, l. 36 : στέφανος θαλλοῦ χρυσοῦς, ὃν ἡ πόλις ἀνέθηκεν τὰ νικητήρια τοῦ κιθαρῳδοῦ, σταθμὸν τούτου [H]ΔΔΔΓ. « Couronne d'olivier en or, consacrée par la ville pour la victoire du Citharède, poids 85 (drachmes). » Les couronnes de ce genre étaient d'un prix déterminé, ici certainement 1000 dr. d'argent. Il en résulte que la *ratio* était 1000 : 85 ou 11,76. En tenant compte du prix de la main d'œuvre, on peut admettre que le rapport des métaux bruts était compris entre 11,50 et 11,75.

5° Dans la seconde moitié du IV^e^ siècle, le pillage des trésors de Delphes et l'exploitation fructueuse des mines du Pangée par Philippe provoquent une

nouvelle baisse de l'or ; dès l'année 331, et probablement dès l'émission des statères d'or de Philippe, nous trouvons la proportion descendue à 10 : 1. Cependant le prix de l'électrum reste lié à celui de l'or d'après l'ancienne proportion de 3 : 4. Dans la première moitié du IVe siècle l'électrum vaut donc 9 fois son poids d'argent ; vers 330 av. J.-C. il est descendu à $7\frac{1}{2}$. Le monnayage de l'électrum cesse vers cette époque.

6° Alexandre le Grand adopte, à l'exemple des rois de Perse, le bimétallisme or et argent ; il lui donne pour base un rapport légal calqué sur le rapport marchand qui régnait en Grèce au moment de son avènement, soit 10 : 1. Cette proportion, maintenue invariablement par ses successeurs, subsistait encore dans toute l'étendue du monde hellénique au moment de la conquête romaine.

# MONNAIES

## DE LA REINE SASSANIDE

# BORAN OU POURANDOKHT

1. L'histoire des derniers Sassanides est confuse et difficile à établir. Entre Khosroès II Parviz, qui mourut en février 628, et l'avènement au trône de Yezdegerd III, le dernier monarque de cette dynastie célèbre, à la fin de 632, c'est-à-dire pendant un espace de quatre ans, près de dix souverains ou prétendants se succédèrent. Cette confusion vient, d'une part, de la briéveté du règne de chacun de ces monarques, et d'autre part, des historiens orientaux qui ne sont d'accord ni sur le nombre de ces princes ni sur leurs noms. Il y a presque autant de listes différentes que d'historiens : Tabari, Hamza, Firdousi, Mirkhond, Maçoudi, Aboulféda, l'auteur du Modjmel (je ne cite que ceux que j'ai consultés), chez les musulmans ; Michel le Syrien, Sebêos chez les Arméniens ; Elias de Nisibe, Aboulfaradj chez les Syriens, Théophane le chronographe et Eutychius, chez les Byzantins, nous fournissent autant de variantes désespérantes dans la série royale des derniers Sassanides. C'est encore par la numismatique que l'on pourra peut-être jeter quelque lumière sur ce chaos.

2. A titre de renseignement et pour faciliter l'intellignece de la présente notice, voici la liste de ces rois combinée d'après Tabari, Hamza et Michel Ie Syrien :

1° Kobâd-Shiroïé.
2° Ardeshir III.
3° Shahr-Barâz (ou Shariar).
4° Borân ou Pourândokht.
5° Firouz Koshenzâd (ou Tchashinzâd).
6° Azermidokht.
7° Khorzâd-Khosroès.
8° Ferroukhzâd-Khosroès (peut-être le même que le précédent).
9° Hormisdas V.
10° Yezdegerd III.

Sur cette liste nous avons jusqu'ici d'une manière certaine les monnaies de :

Kobâd-Shiroïe (sur ses monnaies il porte les noms de Kobâd-Firouz).
Ardeshir III
Borân
Khorzâd-Khosroès
et Yezdegerd.

Quant aux prétendues monnaies de Shahr-Barâz, Kesra, et Azermidokht, publiées par S. de Sacy, Longpérier et Mordtmann, il faut les rejeter comme étant le résultat d'une fausse lecture. Ainsi la monnaie de Shahr-Barâz, décrite sous le nom de Shariar par S. de Sacy (erreur bien excusable en 1793), est de Sapor II (*Shahpouri*). Celle sur laquelle Mordtmann a lu *Kesra* (ZDMG 1880, p. 145) est d'une lecture tout à fait

incertaine (Ed. Thomas avait proposé *Iarashf* en 1872) ; la forme arabe *Kesra* (formée beaucoup plus tard) est impossible sur une monnaie sassanide où le mot serait écrit en pehlvi *Khosrouï*. Quant à la pièce d'Azermidokht (et non *Arzemi* comme l'ont écrit à tort quelques auteurs arabes, *azarm* en persan a le sens de « chaste ») que Longpérier a décrite en 1840, elle est de 150 ans postérieure, ayant été frappée par Hani, gouverneur arabe du Tabéristan en l'an 137 (*haft si sat*) de l'ère de cette province (788 de J.-C.).

3. Le nombre des monnaies certaines se trouve donc réduit à quatre ou cinq souverains ; nous n'avons à nous occuper ici que de la reine Borân.

Et, d'abord, quelle est sa vraie appellation? Les Persans l'appellent Pourândokht پوران دخت et c'est ainsi qu'elle a été et qu'elle est encore désignée chez tous les historiens orientaux postérieurs et chez les Européens; mais son vrai nom nous a été conservé par les historiens byzantins contemporains, qui ne la désignent jamais que sous le nom de Βοράνη, *Borân*. Quelques auteurs (Michel le Syrien, Bar Hebraeus, Cedrenus) écrivent *Baram* Βαράμ ou *Boram*, mais la consonne finale est bien un *n*. Tabari, qui a écrit en arabe (où le *p* n'existe pas du reste) a conservé la forme بوران *Bourân*, *Borân*, et, de même, les auteurs qui l'ont suivi comme Ibn-el-Athir, Aboulféda, Maçoudi; mais les écrivains persans de l'époque musulmane ont substitué un *p* à la première lettre : پوران *Pourân* et ont ajouté les

terminaisons *dokht* دخت « fille » pour indiquer qu'il s'agit d'une princesse[1].

*Pourândokht* est donc une forme persane factice qui doit être rejetée, ainsi que le mot *Tourândokht* توراندخت né du déplacement des points diacritiques sur la première lettre et qui est devenu célèbre au moyen âge dans les récits orientaux et de l'Europe occidentale.

La vraie orthographe du nom est donc *Borân* (suivant la prononciation perse conservée par le grec Βοράνη, *Bourân* suivant la prononciation arabe postérieure). Quant à l'histoire de cette princesse, il n'est peut-être pas sans intérêt d'en donner ici un aperçu.

4. Borân était fille de Khosroès-Parviz. En arrivant au trône, Kobâd-Shiroïé avait fait périr tous ses frères au nombre de seize (d'après Tabari, vingt d'après les auteurs arméniens), mais il laissa la vie sauve à ses deux sœurs Borân et Azermi, issues comme lui de l'un des mariages de Parviz avec la princesse Marie, fille de l'empereur Maurice.

Ardéshir III, fils de Shiroïé, à peine âgé de dix ans, succéda à son père sous la tutelle de Milir Adar Goushnasp au mois de septembre 628, mais il fut tué par Shahr-Barâz, général des armées perses, qui se fit ensuite proclamer empereur avec l'assistance d'Héraclius (avril 630). Cet usurpateur ne régna que quelques jours et fut massacré à son tour par les Perses mécontents d'avoir pour souverain un rebelle

1. *Pourândokht* ne signifiait donc pas « fille de Pourân » pas plus que *Azermidokht* « la fille d'Azermi », mais « la princesse Pourân, la princesse Azermi ».

qui n'était pas de race royale. C'est dans ces circonstances que Bôran, l'aînée des deux filles survivantes de Parviz fut appelée au trône (mai 630)[1].

Les historiens font un grand éloge de cette princesse qui, tout en soutenant la guerre à l'extérieur, sut réformer la justice, les impôts, rendre son peuple heureux. S'étant assuré l'amitié de l'empereur Héraclius au moyen de la restitution[2] du Bois de la Croix qui avait été enlevé à Jérusalem par Chosroès II en 614, elle put diriger ses armées contre les Arabes qui avaient envahi l'Iraq et menaçaient le trône de la Perse. Tabari nous a laissé le récit de cette guerre qui devait se terminer, quelques années plus tard, sous Yezdegerd III, par la destruction de l'empire et de la dynastie des Sassanides. Malgré ses efforts, la malheureuse reine succomba dans la lutte ; ses généraux Roustam, Bahman et Mihrân furent successivement battus par Abou-Obéïd et par Mouthanna lieutenants d'Omar. A la suite de ces désastres, les habitants de Madaïn (la capitale occidentale de l'empire) se révoltèrent : Borân fut déposée (octobre 631). A partir de ce moment elle disparaît de l'histoire, on ne sait rien sur sa mort. L'année suivante le jeune Yezdegerd, fils de Shahriar, qui était caché au fond du Saouâd, fut placé sur le trône.

5. Nous arrivons — un peu tard peut-être — aux monnaies de Borân. On n'en connaît qu'un petit

1. Suivant Dinavari, cité par Mirkhond, il y aurait eu, entre Shahr-Baràz et Borân, un roi intermédiaire, Djouanchir-Kesra, fils d'une sœur de Bahram-Tchoubin.

2. Suivant les auteurs musulmans. D'après les historiens arméniens cette restitution fut faite en 629 sous Ardéshir III.

nombre qui appartiennent, pour la plupart, à des collections particulières. Elles sont datées des années un, deux et trois du règne.

*Monnaies de l'an I* (*aïoki*)[1] : deux exemplaires dans l'ancienne collection de Soubhi-Pacha, cités par Mordtmann (*ZDMG* 1865, p. 458 et 1880, p. 144).

Un troisième exemplaire a été acquis en 1890 par le Musée de Berlin et a été publié par le Dr Henri Nützel dans le *Z. für Numism.* 1892, p. 199.

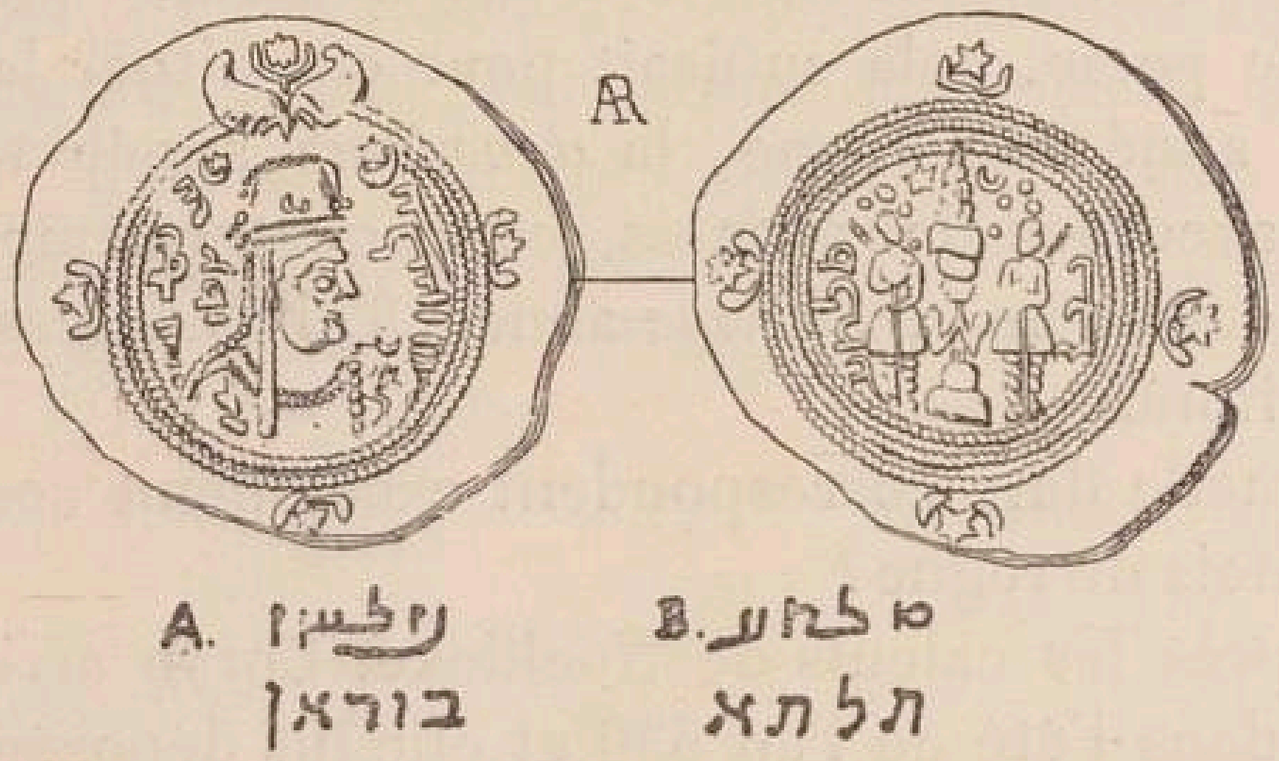
Un quatrième exemplaire est celui de ma collection.

Je dois faire remarquer ici : 1° que la pièce que Longpérier a publiée (pl. XII de son *Essai sur les médailles de la dynastie sassanide*) au nom de *Pourân* est en réalité une monnaie de Ferhân, gouverneur du Taberistan, datée de l'an 76 (*shash haftad*) (728 de J.-C.); 2° que la vignette qui se trouve à la fin du mémoire précité de Mordtmann (*ZDMG* 1880, p. 162) appartient bien à Borân, mais que la date est illisible sur ce dessin.

*Monnaie de l'an II* (*tarein* ou *tarin*) : Une pièce unique au Musée de Berlin (acquise en 1890) publiée par le Dr Nutzel dans le *Zeitschr. für Num.* 1892, p. 199, avec vignette. Av. légende *Borân gedeh afzoutou* « que sa majesté soit prospère, majestas augea-

1. *Aïoki*, *aivaki* telle est la vraie lecture (vieux perse *aiva*, persan mod. *yak*). On sait que les nombres deux à dix en pehlvi ont été empruntés au sémitique (*tarein*, *telata*, *arba*, etc.), mais que le nombre *un* est resté iranien. Par suite de la confusion des lettres dans l'écriture pehlvie et notamment du *d* avec le *k*, on a un moment lu sur les monnaies le nombre un *ahadi* ou *aindi*, mais par contre, sur d'autres monnaies et notamment sur la pièce du Musée de Berlin, la lecture *aioki* n'est pas douteuse.

tur ». ℞. *tarin*, an deux; frappé à Yezd. — Je ne connais pas d'autre exemplaire.




*Monnaie de l'an III* (*telatâ*). C'est la pièce dont le dessin se trouve ci-dessus.

Av. Buste de la reine tourné à droite, la tête coiffée d'une tiare ronde surmontée du globe ailé; de longues tresses pendent sur les épaules; dans le champ et sur les marges, astres et croissants lunaires, symboles ordinaires des Sassanides. Av. à droite *Bôrân* בוראן en caractères pehlvis (v. le fac-simile A) : à gauche la légende *gedeh afzoutou*. ℞. Pyrée anthropoïde dégénéré, avec les deux assistants : à gauche *telatâ* (an trois), à droite le nom de l'atelier monétaire, Yezd, comme sur la pièce précédente. — Cette pièce unique fait partie de la collection Friedländer à Paris.

6. La majorité des historiens donnent à Borân seize à dix-sept mois de règne, comment alors expliquer qu'il y ait des pièces de l'an III ? Il faut se rappeler à cet égard que les souverains Sassanides comptaient

leurs années de règne en suivant le calendrier et non par année révolue, en sorte qu'il pouvait arriver que tel roi étant monté sur le trône le dernier mois de l'année perse, cela suffisait pour constituer la *première* année de règne, la *deuxième* année suivait alors avec ses douze mois, et le quatorzième mois commençait une *troisième* année. Tel est le cas de la reine Borân.

A quelle date correspondent exactement ses dix-sept mois de règne ?

D'après les calculs de Noeldeke, Borân arriva au trône dans l'été de l'an 630 et elle fut déposée dans l'automne de 631. Or l'année perse allait de juin à juin. En plaçant, par exemple, l'avènement de cette reine au mois de mai 630 [1], on aurait :

Mai à juin 630, un mois de règne, 1re année.
17 juin 630 à 16 juin 631, 2e année.
17 juin 631 à octobre 631, 4 mois de règne, 3e année, soit en tout 17 mois.

Le Tabari persan dit que Mahomet mourut du temps de Pourândokht ; or, comme le Prophète est mort le 12 Rabi-el-Aouel an XI de l'Hégire, c'est-à-dire le 7 juin 632 de J.-C., il s'en suit que la reine Borân aurait régné jusqu'après cette date. Mais ceci est impossible, car nous savons d'une manière certaine que Yezdegerd III fut appelé sur le trône précisément à la fin de l'année 632 (qui avait commencé d'après le calendrier Sassanide le 16 juin), date qui

1. L'année 630 du calendrier Julien correspond à la 98e année du 8e cycle de 120 ans du Calendrier perse. V. mon Mémoire sur l'*Ere de Yezdegerd et le calendrier perse*, 1889, p. 22,

est du reste le point de départ du comput chronologique connu sous le nom de *Ere de Yezdegerd;* et, comme il y eut plusieurs souverains entre Borân et Yezdegerd, il faut leur laisser une place, quelque courts qu'aient été leurs règnes respectifs. Nous croyons donc devoir maintenir, pour le règne de Borân, les deux dates extrêmes : mai 630 et octobre 631.

Ed. Drouin.

# NOTES

DE

# NUMISMATIQUE HIMYARITE

## I. Les anciennes monnaies

Malgré les savants travaux de MM. B. Head, G. Schlumberger et J.-H. Mordtmann, il est resté quel ques points encore obscurs dans cette numismatique, de création d'ailleurs si récente. Je ne me flatte pas de les éclaircir, mais j'espère apporter une contribution à leur éclaircissement.

*A. La date.* — Par des considérations purement numismatiques, M. G. Schlumberger a fixé l'époque des premières monnaies himyarites « vers la dernière moitié du second siècle avant Jésus-Christ[1]. » Il est, dès lors, un rapprochement qui s'impose, si je ne me trompe. Les inscriptions nous ont appris, en effet, que les Himyarites avaient une ère locale, qui correspond à l'année 115 av. J.-C.[2]. Nul évènement, à la connaissance des historiens, ne paraît justifier cette particularité. Je ferai seulement remarquer que cette époque coïncide avec la formation de royaumes indépendants dans le voisinage de l'Arabie, je veux parler surtout de la Characène, dont les rois frappent un

1. *Trésor de Sanâ*, p. 56.

2. Voir à ce sujet, *Corpus inscr. semit.*, IV° partie, I, p. 18, et J. H. Mordtmann *ZDMG.* XLIV p. 174.

monnayage indépendant, vers l'année 124 av. J.-C.[1]. M. G. Schlumberger remarque avec beaucoup de justesse que « les coiffures calamistrées que portent certains rois de la Characène et de la Nabatène nous donnent des dates entièrement concordantes[2] ».

Or, que se passait-il à cette époque dans l'Arabie? Les légendes arabes sont bien confuses. Toutefois, s'il faut leur accorder quelque créance, il en résulterait que les Himyarites ont sillonné, à diverses reprises, de leurs migrations, toute la vallée inférieure du Tigre et de l'Euphrate. D'ailleurs, le Bahreïn, dont la population était probablement himyarite, comme celle de l'Hadhramaut ou de l'Yémen, faisait partie du royaume de Characène. Y a-t-il quelque exagération à croire que les Himyarites ressentirent le contre-coup des révolutions voisines, et l'influence directe des nouveaux rois de Characène? Que si quelque dynastie nouvelle s'est élevée à cette époque chez eux, elle aura adopté un monnayage indépendant. D'ailleurs, cette hypothèse expliquerait fort bien l'adoption d'une ère nouvelle.

Mais il serait imprudent de s'aventurer sur ce terrain. Je me contente de résumer les faits incontestés, et de signaler les coïncidences.

Entre 150 et 100 av. J.-C. les Himyarites adoptèrent un monnayage original, où l'on trouve d'abord l'imitation des procédés d'Athènes, des Séleucides, des rois de Characène.

En 124 av. J.-C., les rois de Characène se décla

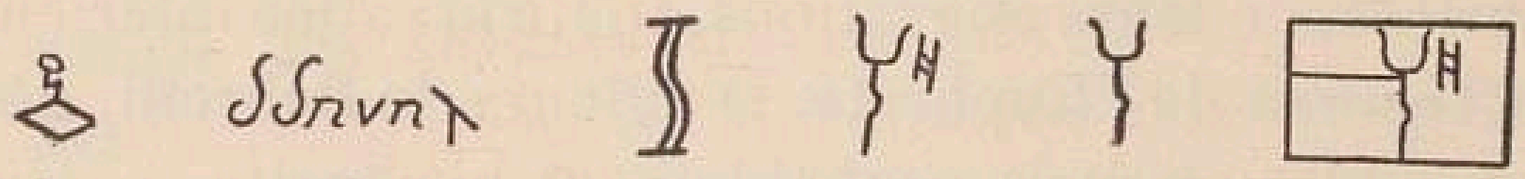
1. Cf. Waddington, *Revue numismatique*, 1866.
2. *Op. cit.* p. 56.

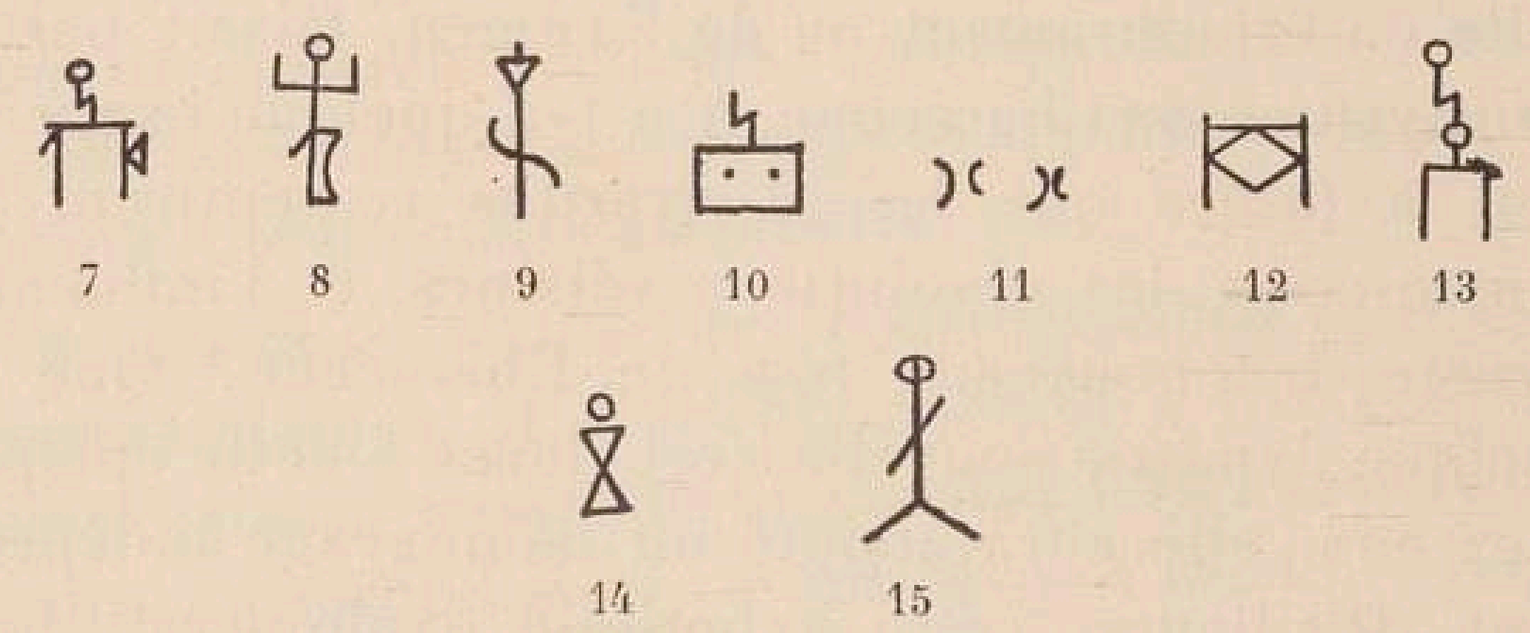
rèrent indépendants, et frappèrent des monnaies à leur nom.

En 115 av. J.-C. les Himyarites adoptèrent une ère locale.

Le lecteur jugera si l'on peut considérer comme très vraisemblable que les anciennes monnaies des Himyarites datent exactement de cette année 115.

SIGNES RELEVÉS SUR LES MONNAIES HIMYARITES




*B. Les légendes.* — Les monnaies publiées dans le livre de M. G. Schlumberger ont d'abord les légendes suivantes : le monogramme himyarite n° 1, un groupe de six caractères (n° 2), les trois lettres grecques ΑΘΕ, le signe n° 3 et enfin les deux caractères n° 4. Sauf le signe n° 3, tout cela disparaît dans les autres pièces.

Le monogramme n° 1 qui se retrouve, isolé, sur d'autres monnaies est généralement interprété 𐩣𐩵𐩺 *ianaf* « excellent », titre du prince. Cette interprétation me paraît être la bonne.

Les six caractères qui viennent après sont-ils himyarites? Je ne le pense pas. Comme le fait remarquer M. G. Schlumberger, il y a « des variations considérables. » D'autre part, les très nombreuses inscriptions himyarites que nous possédons attestent la remarquable persistance de ces caractères carrés, qui ont si bien mérité le nom arabe *mousnad* « solides ». Nous n'avons nul exemple, dans les inscriptions, de caractères à formes arrondies et même sinueuses, comme ceux des monnaies. Il est hors de doute que nous avons affaire à une légende de langue étrangère plus ou moins déformée. Un Sabéiste consommé, comme M. J. H. Mordtmann, n'a pu s'y tromper, et y a vu une légende pehlvie. Mais il reconnaît lui-même, dans une note, qu'il a eu des hésitations ; son père, si versé dans l'étude des monnaies à légendes pehlvies, y répugnait pour des raisons paléographiques[1].

J'avoue que, pour des raisons historiques, je partage cette répugnance. L'influence grecque, celle de la Characène sont évidentes et compréhensibles, mais celle de la Perse (M. Mordtmann lit en pehlvi le nom de Vologèse) est difficilement explicable en 115 av. Jésus-Christ. Plus tard, les petits princes indépendants qui régnaient dans les régions comprises entre la Perse et l'Arabie (les *moulouk at tawaïf* des écrivains arabes) ayant été balayés par les Sassanides, les relations entre l'Arabie et la Perse furent des plus étroites. Mais pour le moment, il me paraît inexplicable que des Himyarites aient emprunté une légende à des rois si éloignés d'eux.

1. *Wiener Numism. Zeitschr*, XII, p. 298.

Cependant les six caractères en question ont bien un certain air de parenté avec le pehlvi, mais aussi avec le mandéen et les autres alphabets qui paraissent avoir été employés dans toute la région de l'Euphrate. Précisément le monnayage de la Characène porte des légendes de ce genre. Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas oublié la savante étude de M. Drouin à ce sujet. Je me demande si ce n'est pas encore à l'influence de la Characène qu'il faudra demander l'explication des six caractères.

On m'excusera de n'en point tenter le déchiffrement. Si mon hypothèse est juste, la légende des monnaies himyarites est une altération d'une légende inconnue. Il est donc sage d'attendre que les alphabets voisins aient été définitivement déchiffrés dans les inscriptions où ils ne sont pas altérés.

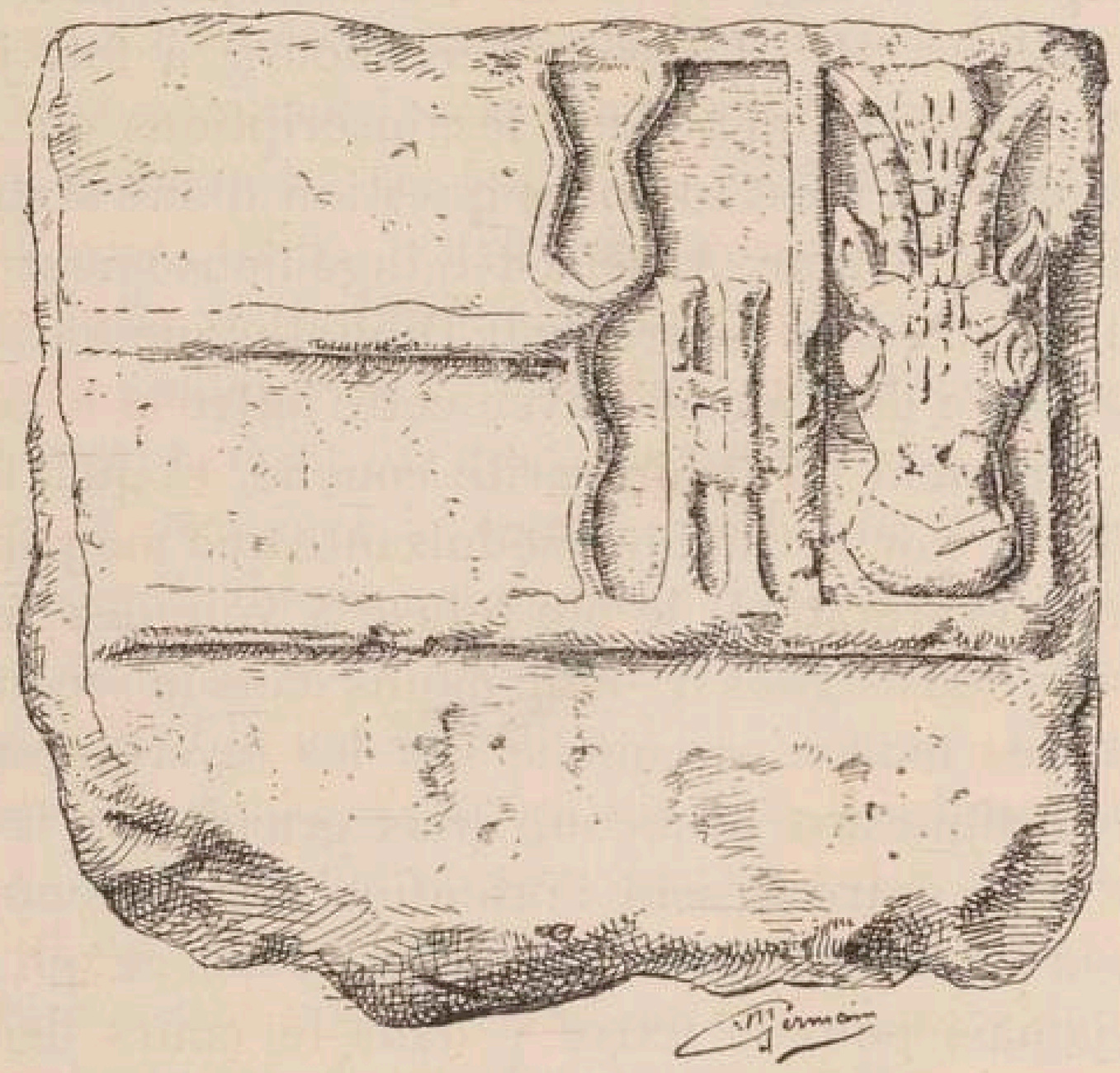
Sur les lettres ΑΘΕ il n'y a plus à revenir, après les judicieuses remarques de M. B. Head.

Le signe n° 3 se retrouve, comme on l'a déjà remarqué plusieurs fois, en tête des inscriptions[1]. Il me paraît avoir quelque signification religieuse comme le bucrâne qui se trouve au commencement des inscriptions, comme les signes n° 4 qui se voient également à la fin et au commencement d'un grand nombre d'inscriptions.

Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale possède une pierre fort curieuse où les deux derniers emblèmes sont associés. Elle a déjà été

1. *Corp. Inscr. Sem.*, IV^e p^ie, I, p. 13.

décrite par M. Hartwig Derenbourg[1]. J'en donne ici le dessin :



On y remarque une tête qui rappelle le bœuf par le museau et la gazelle par les cornes. Entre ces cornes est une aigrette formée, je pense, par les poils disposés ainsi pour quelque cérémonie religieuse. A gauche de la tête, séparés par un trait vertical sont les deux signes n° 4. Le tout est enfermé dans un cadre. Il convient d'ajouter que le signe n° 5 porte un prolongement qu'on ne retrouve ni sur les autres pierres, ni sur les monnaies.

La tête de bœuf a un caractère incontestablement

1. Hartwig Derenbourg, *Les monuments sabéens et himyarites de la Bibliothèque nationale*, p. 37.

religieux. On la trouve fort souvent sur les bas-reliefs, et, comme je l'ai dit, au commencement des inscriptions[1]. Elle représente, à n'en pas douter, le dieu Athtar. M. Hartwig Derenbourg a fort justement remarqué que, dans les inscriptions où cette tête apparaît, il est toujours question d'une statue en or élevée à Athtar. Aussi a-t-il ingénieusement conjecturé que sur la pierre de la Bibliothèque Nationale l'appendice du 5 formait avec cette lettre et le bas de l'encadrement un 𐩱 himyarite couché, et qu'il fallait lire 𐩱𐩣𐩧𐩺 « or ». Quelque séduisante que me paraisse cette interprétation, je me refuse à voir des lettres dans les deux signes n° 4, au moins dans le second.

Sur les monnaies comme sur les inscriptions, le second signe est beaucoup plus grand que le premier. Sur notre dessin l'intention est évidente. De plus la partie inférieure en est sinueuse, ce qui ne se voit jamais pour la lettre 𐩣 dans le cours des inscriptions. Cela est si vrai que M. Müller y voit un 𐩤 — ce qui le conduit à une interprétation incontestablement ingénieuse pour ces signes dans les inscriptions et les monnaies, mais inadmissible pour notre pierre[2].

Pour moi, je n'hésite pas à voir là des représentations de divinités, des symboles du culte. La tête de bœuf ou gazelle s'explique aisément chez des peuples sémitiques. La signification exacte des autres carac-

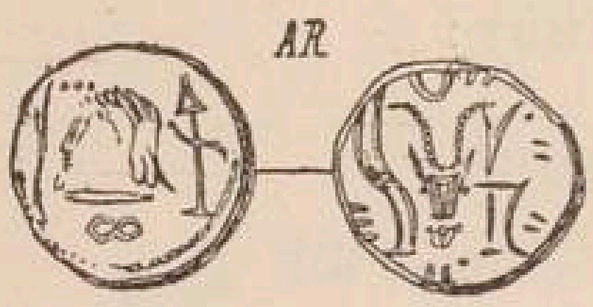
1. Voir, entre autres, les planches de *Corp. Insc. Sem.*, inscriptions nos 37 et 102.

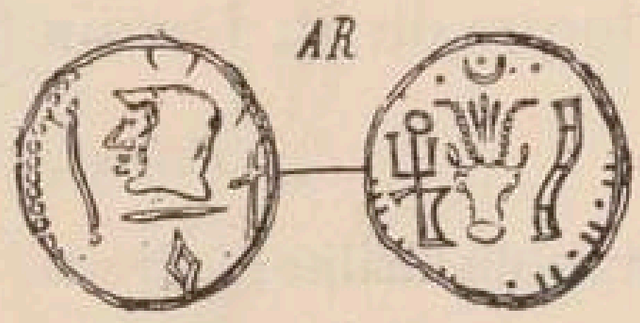
2. *ZDMG.* XXXVII, p. 391. M. Müller y voit l'abréviation de 𐩲𐩵𐩬𐩤𐩨 « éponyme ». Or sur notre pierre on ne peut songer à voir « eine contrasignatur des Eponymos ».

tères m'échappe; mais j'ai la ferme conviction qu'on ne la trouvera que par une connaissance approfondie du culte des Himyarites.

Le signe n° 3 se trouve associé à la tête de gazelle dans deux monnaies appartenant au Cabinet des Médailles, et déjà décrites par M. G. Schlumberger dans cette Revue (1886). Je crois intéressant d'en donner une nouvelle reproduction. Dans la seconde surtout, il y a une analogie remarquable avec la tête sculptée sur la pierre, dont j'ai donné le dessin plus haut.

Dans la première le museau de l'animal est plus fin et rappelle mieux celui d'une gazelle. Les Arabes paraissent avoir voué un culte spécial à la gazelle, si l'on se rappelle ces gazelles d'or, cachées dans le temple de la Mecque par les seconds Djorhum. Dozy les considère comme un souvenir du culte des veaux d'or[1]. Il est de fait que les monnaies et les inscriptions himyarites nous présentent une divinité dont la tête tient à la fois du veau et de la gazelle.




J'ajouterai quelques courtes observations sur ces deux monnaies.

Le signe 9, qui est à droite de la tête du prince sur la face de la première, me paraît être le même que celui qu'on retrouve en tête de l'inscription n° 236 d'Halévy.

1. *Die Israeliten zu Mekka*, p. 20.

Le monogramme 8 au revers de la seconde me paraît devoir être lu 𐩱𐩢𐩣 qu'on peut rapprocher du 𐩣𐩱𐩢𐩣𐩲 de l'inscription n° 29 du *Corp. Inscr. Semit.*

Ce rapprochement me conduit à un autre. La même inscription est accompagnée du monogramme n° 7 qui est, sans contredit, celui de 𐩣𐩧𐩺𐩠𐩧 mentionné dans l'inscription. Or le même monogramme est fréquent sur les monnaies himyarites. M. J.-H. Mordtmann l'a lu 𐩣𐩧𐩺𐩠𐩢, ce qui est fort acceptable. Peut-être le rapprochement que j'indique rend-il plus vraisemblable ma lecture.

## II. Monnaies himyarites au type arabe.

J'ai signalé, dans la chronique du dernier numéro de cette Revue, une pièce de cuivre au type des premiers khalifes omméïades portant des lettres himyarites.

Voici comment cette pièce est décrite dans le catalogue de M. Lavoix (au n° 55) :

*Fels sans nom de ville.*

Effigie du khalife ; à droite, محمد ; à gauche, رسول الله

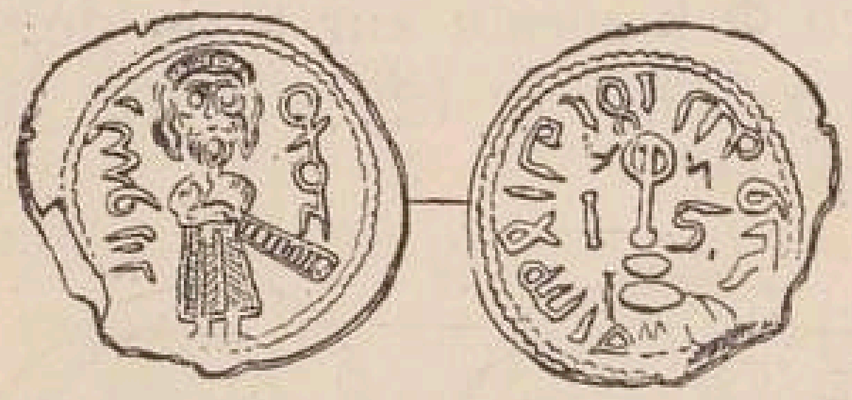
℟. Croix en Φ haussée sur trois degrés ; à gauche, 1 ; à droite, S.

Légende circulaire, inscrite de droite à gauche,

بسم الله لا اله الا الله وحده

Il faut ajouter à la description du revers : à droite de la croix, en haut, un 𐩺 himyarite ; à gauche, en haut, un 𐩧 himyarite. Les deux lettres sont renversées. Le 𐩺 est peu marqué, mais parfaitement dis-

tinct. Le 𐩵, au contraire, n'est visible qu'avec une grande attention.



J'ignore quelle peut être la signification de ces lettres isolées. Le 𐩶 serait-il, comme dans les pièces de huit siècles antérieures, l'initiale de l'atelier monétaire Nagran ? C'est peu vraisemblable. Le 𐩵 est encore plus énigmatique.

J'ajouterai qu'au bas, à gauche, il semble qu'il y ait trace d'un signe rappelant le 𐩱 himyarite. Mais ce n'est peut-être qu'un accident de frappe.

Cette monnaie est assurément des plus intéressantes, car elle nous prouve que les caractères himyarites étaient encore usités sous la domination musulmane. Elle atteste la persistance de cette écriture pendant au moins huit siècles. Elle semble aussi indiquer que les Himyarites durent conserver une certaine autonomie après la conquête.

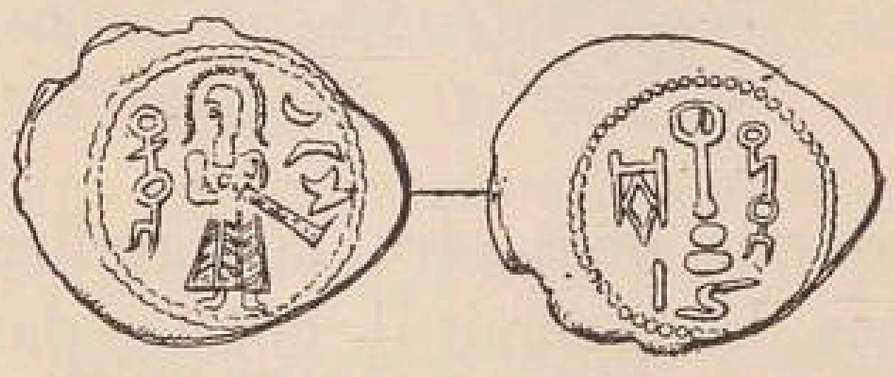
En tout cas, elle apporte un élément tout nouveau dans les numismatiques himyarite et arabe, qu'on pouvait considérer jusqu'ici comme parfaitement distinctes et qui se trouvent associées pour la première fois.

M. Tiesenhausen[1] décrit, et le Cabinet des médailles possède la monnaie arabe suivante :

1. Tiesenhausen, *Monnaies des khalifes orientaux*, p. 8, n° 51.

Effigie du khalife; à gauche, محمد; à droite, n° 11 (M. Tiesenhausen lit : حران).

℟. Croix en Φ haussée sur trois degrés; sous la croix, I S; à gauche, n° 12; à droite, n° 13 (M. Tiesehausen lit : محمد).



Le monogramme 13 ressemble un peu à محمد écrit en travers, comme sur la face de la pièce. Mais avec un peu d'attention, on en voit les différences. Si elles ont échappé à l'œil exercé de M. Tiesenhausen, c'est que l'idée d'un monogramme himyarite était inadmissible *a priori*, tant qu'on ignorait que des monnaies de même type pouvaient porter des caractères himyarites.

La mention répétée de محمد sur les deux faces serait assez étrange. De plus, pourquoi le même mot est-il écrit de deux manières différéntes? Enfin, s'il est besoin de justifier mon opinion, j'en appelle à tous les paléographes arabes. Le ـحـ médian ne s'écrit jamais autrement à cette époque que par un trait oblique sur la ligne ـــ ou ـــ. La forme de la ligature qui unit la lettre précédente *au dessus de la ligne* est une des caractéristiques du neskhi moderne. De plus, le د final ne devrait pas dépasser la ligne au dessous. Dans l'écriture carrée, dite koufique, il prend toujours la forme ـــ Donc il est impossible d'admettre comme arabe

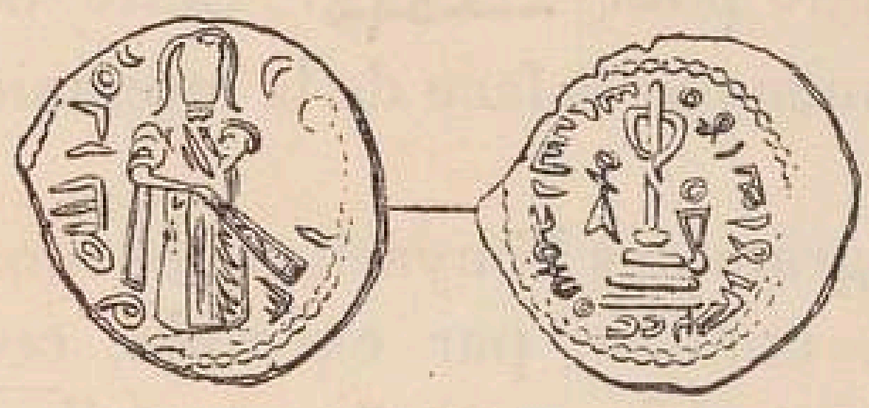
la forme 𐩱𐩣𐩵 pour 𐩱𐩣𐩺. Cette dernière, qui nous est donnée par la face de la monnaie, est la seule possible.

Les monogrammes himyarites des monnaies et des inscriptions, comme. par exemple, celui dont j'ai parlé plus haut n° 7 , ne présentent-ils pas, au contraire, avec celui-ci, un air de famille incontestable? La monnaie à lettres himyarites rend fort vraisemblable une monnaie à monogramme himyarite. Or, comment ne pas être confirmé dans cette idée si nous remarquons que symétriquement est disposé un monogramme qui se décompose à son tour en deux lettres himyarites 𐩣𐩵. Deux monogrammes disposés symétriquement, c'est bien encore un type fréquent sur les anciennes monnaies himyarites.

Le monogramme n° 13 contient les lettres 𐩺𐩣𐩧, ce qui s'accommoderait fort bien avec le nom de *Sanà*. Précisément, il occupe la place réservée dans ces sortes de pièces au nom arabe de la ville, comme قنسرين (voir Lavoix, catalogue I, nos 42-54).

On y trouve aussi les lettres 𐩲𐩱𐩣𐩲, ce qui donnerait la transcription arabe ينبى « il prophétise ». J'ai dit que ce monogramme ressemblait assez au mot arabe محمد « Mouhammed » pour avoir trompé l'œil exercé de M. Tiesenhausen. Y a-t-il eu quelque intention mystique dans cette imitation? La coïncidence est étrange, et je la signale au risque d'encourir le reproche de trop subtiliser.

Une troisième pièce, toujours de même style, présente au revers, à gauche de la croix, le monogramme assez peu net 19, et à droite 20.



Le premier est parfaitement semblable à celui que donne le *Corpus Insc. Sem*, n° 70, et qui se lit כאש « excellent » ; c'est le synonyme de *ianaf* que nous avons vu sur les anciennes monnaies himyarites.

Le second est un groupe de deux lettres ⋁o qui rappelle celui de la pièce précédente.

Il convient de constater la grande ressemblance que présentent les monogrammes de cette troisième pièce avec ceux des pièces byzantines de cette époque[1]. En est-ce une copie maladroite ou une altération voulue de façon à les ramener à un type himyarite? J'incline plus volontiers vers la seconde hypothèse, et je range cette pièce, comme la précédente, dans une série toute nouvelle, celle des pièces à monogrammes himyarites de type byzantino-arabe.

Je n'ajouterai qu'une observation. La date de ces pièces est facile à déterminer approximativement, car le type du khalife sur une face appartient au règne d'Abd el Melik (Hégire, 65-86). Or, dans les deux dernières pièces les lettres ⊓◇ et ⋁o pourraient être les dates 82 et 77. De nouveaux monuments de la même espèce permettraient seuls de décider de la valeur de cette conjecture.

1. Voir Sabatier, *Monnaies byzantines*, vol. I, p. XXXI, n° 6.

Les lettres de la première pièce pourraient aussi se prêter à cette interprétation, si l'on se rappelle que, d'après Makrizî, Moawiah (41-60) déjà s'était fait représenter sur ses monnaies dans l'attitude que présente la face de nos pièces[1]. Le ϟ donnerait la date de 50 de l'Hégire.

Il est à souhaiter que cette série nouvelle s'enrichisse vite. Peut-être aurai-je réussi à attirer l'attention des numismatistes sur ces curieuses pièces de cuivre, qui avaient déjà pour nous l'intérêt de donner les premières imitations arabes de la monnaie byzantine et qui se compliquent maintenant de signes himyarites. Quelques légendes jugées jusqu'ici indéchiffrables se retrouveront peut-être dans les cabinets d'Europe et viendront compléter et éclaircir ces premières données.

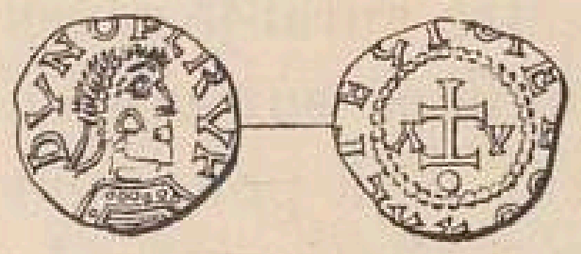
P. Casanova.

1. Cf. H. Lavoix, *Monnaies musulmanes*, I, préface, p. XIV et XV.

TIERS DE SOU

DE

# DUNODERU



La Bibliothèque nationale a récemment acquis un triens mérovingien sur lequel on lit DVNODERV F. C'est là, je crois, un nom d'atelier nouveau. La lettre *f* est l'abréviation de *fit* qui indique que le triens a été frappé à *Dunoderu*. Ce dernier mot est donc un ablatif, une variante de la forme plus correcte *Dunodero*. Je n'ai pas besoin de justifier cette assertion, car la substitution de l'*u* à l'*o* est un phénomène, connu, de la phonétique des temps mérovingiens. L'aspect du nom de lieu *Dunodero* révèle une origine gauloise. On peut le décomposer ainsi *Duno-dero*. *Dunodero* doit être rapproché des noms de lieux, tels que *Autizio-dero*, *Hicciodero*, *Isarnodero*, *Ternodero*, pour n'emprunter d'exemples qu'à la numismatique mérovingienne. Mais il est incontestable que la terminaison *dero* du latin du VII^e^ siècle n'est qu'une modification de la terminaison *duro* ou *doro*. Pour les noms que j'ai cités, les documents plus anciens ou plus corrects témoignent de formes en *duro* ou *doro*. Tous les linguistes s'accordent à attribuer à *durum*, le sens de

forteresse; ce mot correspond à l'ancien irlandais *dūr*. Quant au premier terme de *Duno-dero*, il fait songer à *dunum* qui dans les noms de lieux apparaît comme synonyme de *durum*. On admettra difficilement qu'un nom ait été formé de deux substantifs synonymes. Le second terme *dero* pourrait être un adjectif; *Duno-dero* s'interprèterait alors *Château fort*. Dans cette hypothèse, les termes qui entrent dans la composition de *Duno-dero* devraient être renversés. Mais si nous considérons tous les noms de lieux de la Gaule terminés en *durum*, nous verrons que dans tous ceux dont les savants, et au premier rang M. d'Arbois de Jubainville, ont pu déterminer la signification, le premier terme est un nom d'homme. Ainsi *Albio-durum*, forteresse d'Albius; *Autessio-durum*, forteresse d'Autessius; *Iccio-durum*, forteresse d'Iccius; *Isarno-durum*, forteresse d'Isarnus; *Nemeto-durum*, forteresse de Nemetus; *Velatu-durum*, forteresse de Velatus; *Vitu-durum*, forteresse de Vitus. Il paraît donc légitime de reconnaître un nom d'homme dans le premier terme de *Duno-dero*. Il est possible que nous nous trouvions en présence d'une forme altérée, mais il est possible aussi que *Dunos* ait existé comme nom d'homme gaulois.

Le P. de Vit (*Onomasticon*, t. II, p. 679) a relevé dans une inscription latine le nom *Dunus*, qui serait en gaulois *Dunos* et qui prouve tout au moins la vraisemblance de notre hypothèse. Si l'existence du gaulois *Dunos* n'est pas certaine, il n'en est pas de même d'un nom qui doit lui être apparenté, *Donnos*, devenu

le cognomen latin *Donnus*; ainsi s'appelait le roi des Alpes Cottiennes, père de M. Julius Cottius. *Donnos* entre dans la composition du nom de lieu *Donno-briga* aujourd'hui Deneuvre[1].

En résumé, *Duno-dero* signifierait : forteresse de Dunos.

Je n'ai pas pu identifier *Dunoderu*, mais je crois qu'il faut en chercher l'emplacement dans l'Orléanais. En effet, le buste gravé au droit du triens qui nous occupe, présente le style des bustes qui ornent les triens frappés à Orléans. C'est ce dont on pourra se convaincre en le comparant au triens n° 664 du Cabinet de France, frappé à *Sauliaco*, atelier qu'on identifie avec Sully-sur-Loire, mais qui, en tout cas, était peu éloigné d'Orléans; car le buste et la croix au droit et au revers de ce triens procèdent incontestablement des monnaies de l'atelier d'Orléans.

En outre, la croix figurée au revers du triens de *Dunoderu* est accostée des lettres AV, où l'on peut voir les initiales d'*Aurelianis*.

Ceci admis, la monnaie de *Dunoderu* me fournit un argument en faveur des identifications que j'ai proposées pour les noms de lieux, *Bellomonte*, *Duno*, *Petraficta* et *Vosonno*, inscrits sur des monnaies qui présentent au droit un buste assez différent du buste proprement orléanais, mais au revers une croix du même type que celle que nous remarquons sur le triens de *Dunoderu*. Longtemps on a placé *Bellomonte* à Beaumont-lès-Valence à cause des lettres VA qui figurent aux côtés de la croix sur les triens de cet ate-

1. Voyez H. d'Arbois de Jubainville, *Les noms gaulois chez César*, p. 66.

lier ; quelques-unes des pièces de *Duno*, où l'on avait lu *Virduno*, avaient été données à Verdun ; d'autres, à Dun-sur-Meuse ; *Petraficta* était Pierrefite-sur-Aire (Meuse) ; quant à *Vosonno*, il était difficile de ne pas l'identifier avec Vouzon (Loir-et-Cher), car on ne trouvait pas dans l'Est de nom moderne qui correspondît à *Vosonno*. Comme tous ces triens forment avec ceux des ateliers de *Briennone*, *Climone*, *Marciliaco*, *Sauliaco* et *Sesemo*, dont quelques produits sont de style orléanais, un groupe homogène, j'ai été amené à considérer les signes VA de *Bellomonte* comme étant les initiales retournées d'*Aurelianis*. J'ai pu retrouver au sud-est d'Orléans, soit dans la cité d'Orléans, soit dans la cité de Bourges, mais sur les confins de l'Orléanais, un ensemble de localités voisines les unes des autres et dont les noms dérivent des noms latins énumérés plus haut.

Le triens de *Dunoderu*[1] me paraît confirmer l'attribution à la région orléanaise du groupe de triens caractérisé par le buste au cou détaché tout à la fois de la tête et des épaules et par la croix dont le pied est soudé à un degré et haussé sur un globule.

M. Prou.

1. Je dois compléter la description de ce triens en donnant la lecture du nom du monétaire inscrit au revers : *Altegiselus*.

# OBSERVATIONS SUR LES MINES D'ARGENT

ET

# L'ATELIER MONÉTAIRE DE MELLE

## SOUS LES CAROLINGIENS

Pendant la période carolingienne et les premiers temps féodaux, la numismatique poitevine est presque exclusivement représentée par les produits d'un seul atelier monétaire, celui de Melle. Tandis que, dans les autres régions de la France, les centres de fabrication sont de grandes villes, d'anciens chefs-lieux de cités gallo-romaines, en Poitou, c'est d'une infime bourgade que sortent les monnaies royales en quantité prodigieuse.

On ne saurait expliquer ces deux faits si on ne les rapproche pas d'un troisième, à savoir l'existence à Melle de mines de plomb argentifère. De nos jours, et même dès le règne d'Henri IV, la présence de ce minerai a été scientifiquement reconnue sur plusieurs points du Poitou, mais c'est à Melle seulement que l'on a constaté les traces d'une exploitation ancienne, qui paraît avoir été fort active; tantôt elle s'y est faite à ciel ouvert, tantôt elle s'est prolongée sous terre et a amené l'ouverture de profondes galeries, aux entrées souvent dissimulées, et qui s'étendent sous la ville et dans les communes avoisinantes de Saint-Martin et de Saint-Léger.

Aujourd'hui les filons sont épuisés, mais tout porte à croire, qu'à un moment donné, leur rendement fut considérable.

Les Romains, si experts en matière d'industrie minière, devaient connaître les mines de Melle, et l'exploitation, commencée par eux, si elle ne leur est pas antérieure, fut sans nul doute continuée sous les Mérovingiens.

Cette dernière présomption a pour elle un texte, il est vrai quelque peu ambigu, de la vie de Dagobert, où il est dit que ce prince donna pour couvrir l'église abbatiale de Saint-Denis une censive de 8.000 livres de plomb provenant de Melle, *ex Metallo*, qui lui était payée tous les deux ans. Le mot *metallum* a prêté à la discussion, mais l'opinion des érudits les plus sûrs, opinion à laquelle nous nous rangeons, est qu'on doit le considérer comme un nom propre « Melle », et non pas comme un nom commun « métal », dont l'emploi dans ce passage serait difficile à expliquer [1].

Les termes de la donation de Dagobert, faite sans restriction, tendent à faire croire que la mine de Melle ne produisait alors que du plomb, ou à tout le moins que l'on n'avait pas encore entrepris d'extraire de ce métal les parties d'argent qu'il pouvait contenir. A quelle époque doit-on rapporter cette recherche? Serait-ce au règne de Pépin le Bref. Ce prince, qui démonétisa la monnaie d'or et la remplaça par celle

1. *Gesta domini Dagoberti*, 541, dans Duchesne, *Hist. Franc. script. cætanei*, t. I, p. 585. « Denique eodem tempore plumbum quod ei ex Metallo censitum « in secundo semper anno solvebatur, libras octo millia ad cooperiendam « eamdem supradictorum beatorum martyrum ecclesiam eo ordine conces- « sit. »

d'argent, n'aurait pas manqué, si la découverte de l'argent dans le minerai de Melle s'était produite de son temps, d'établir un atelier monétaire au lieu d'extraction de ce minerai ; de plus, le produit des mines lui aurait permis de donner une grande extension au nouveau monnayage, afin d'amener à bref délai la disparition de celui qui venait d'être légalement supprimé. Or, le nom de Melle ne se lit sur aucune des pièces de ce prince, et comme en fait, l'émission monétaire de Pépin fut assez restreinte, on peut affirmer que les mines de Melle ne produisaient pas d'argent sous son règne, et que la matière des monnaies qu'il frappa était fournie par les pièces romaines ou autres que l'on soumettait à la refonte.

Cette situation changea-t-elle sous Charlemagne? Il y aurait lieu de le croire si l'on admettait les théories émises par MM. Engel et Serrure, dans leur *Traité de numismatique du Moyen âge* [1], sur le monnayage du grand empereur ; mais nous laisserons, pour le moment, ce point en suspens, car l'examen de cette question fait précisément l'objet de la présente étude.

Aucun texte à notre connaissance ne mentionne l'atelier de Melle sous Charlemagne et sous Louis le Débonnaire, mais on possède une preuve certaine de son importance au milieu du IX^e^ siècle. Tandis que Charlemagne empereur avait interdit la fabrication des monnaies en dehors de son palais, Louis le Débonnaire laissa établir des ateliers un peu par-

1. *Traité de numismatique du Moyen âge*, par A. Engel et R. Serrure. Paris, Leroux, 1891, tome I, p. 222-224.

tout : on connait le nom de quarante-six de ces ateliers, fonctionnant sous son règne. La situation ne fut pas modifiée par l'avènement de Charles le Chauve à la couronne, elle empira même, car le nombre des localités aujourd'hui connues, où l'on a frappé monnaie au nom de ce prince, s'élève à soixante-dix-neuf ! C'était un abus qui, dans la période de troubles que traversait la royauté carolingienne, avait les plus graves inconvénients ; aussi, par l'édit de Pîtres, promulgué en 864, le roi réduisit-il à dix les lieux de fabrication de la monnaie. De tous les ateliers de l'ouest et du sud du royaume, plus particulièrement exposés aux incursions des Normands, il n'en conserva qu'un seul, celui de Melle, METVLLVM.

Pour expliquer cet acte et comprendre comment il se fait que cette villa ait pu être préférée non seulement à Poitiers, le chef-lieu du comté dont elle faisait partie, mais encore aux cités de Tours, de Bordeaux et de Toulouse, il faut admettre que Charles le Chauve avait pour agir ainsi un motif véritablement supérieur.

Celui-ci apparaît lumineux si l'on admet qu'à ce moment l'exploitation des mines de Melle était en pleine activité, et il ne peut en être autrement : leur existence justifie la création de l'atelier monétaire de Melle et sa conservation, tandis que, par contre, l'existence de cet atelier implique une grande production locale de minerai.

La mine était exploitée directement par les agents du roi, par le fisc, et l'argent, détaché du plomb dès sa sortie de la carrière, était immédiatement

transformé en monnaie. Supprimer cet atelier, c'était renoncer aux bénéfices énormes que procurait la mine, car il ne fallait pas songer à transporter au loin le minerai : il aurait couru risque de ne pas arriver à destination. C'est pour les mêmes causes que le roi établit à Melle un vicomte, dont le rôle devait consister, d'un côté à surveiller la fabrication de la monnaie, et de l'autre, à protéger l'atelier contre les entreprises que la cupidité pouvait suggérer.

Le renom de la petite localité était, en effet, immense à cette époque et il le devait, non seulement à un fait réel, l'existence de ses mines d'argent, mais encore à un jeu de mots fourni par son nom et produit par le simple changement d'une des lettres qui le composaient. Des monnaies mérovingiennes nous ont conservé deux formes du nom de Melle : MEDOLVM, METOLVM [1]. Les Carolingiens en firent METALLVM, la ville du métal, autrement dit de l'argent, de même que nous avons aujourd'hui *Oil city*, la ville de l'huile. Les pirates normands, au fond de leurs repaires, devaient rêver de cette ville de l'argent qui leur semblait autre qu'elle n'était en réalité, et c'est sans nul doute ce mirage, caressé par eux, qui les porta à faire en 848, à travers les terres, loin de leurs barques, une pointe sur la villa de Melle qu'ils incendièrent après l'avoir dévastée.

Le récit de ce fait est consigné dans les annales de Saint-Bertin, et il y aurait lieu de s'étonner de voir un simple épisode des invasions normandes relevé par un annaliste fort éloigné du lieu où il s'est passé,

1. Prou. *Les monnaies mérovingiennes*, 1892, p. 477-478.

si le nom de Melle n'eût pas joui d'une grande notoriété. Or il ne pouvait la devoir qu'à une surabondante production de monnaies, production qui ait en outre duré un temps assez long pour que la réputation de l'atelier fût solidement établie dans tout le royaume et que sa marque fût universellement connue.

Pourtant, si l'on ouvre le *Traité de numismatique du Moyen âge*, on voit que ses auteurs n'indiquent pas Melle parmi les ateliers de Louis le Débonnaire, qu'ils ne le donnent à Charles le Chauve qu'à partir de la captivité de Pépin II en 852[1], en un mot qu'ils veulent faire croire que depuis le commencement du IXe siècle jusqu'à cette date de 852, Melle n'aurait pas frappé monnaie pour les rois de France.

Cette hypothèse est inadmissible. Elle est en contradiction absolue avec la popularité incontestée de l'atelier de Melle pendant cette période de temps, et avec son importance certaine attestée par l'édit de Pitres en 864. Or, cet édit ayant été promulgué huit années seulement après l'époque qui serait assignée au début du monnayage royal à Melle, il aurait donc suffi de ce court espace de temps pour faire de Melle le principal atelier du royaume ? Poser cette question, c'est la résoudre, et MM. Engel et Serrure auraient été les premiers à l'envisager dans le même sens que nous, s'ils avaient procédé par le détail à son examen. Tout au contraire, envisageant l'histoire du moyen âge dans ses généralités, ils se sont laissé pénétrer par cette théorie de M. de Coster, à savoir que « Charlemagne fut le créateur de tous les types monétaires

1. *Traité de numismatique du Moyen âge*, p. 228 et 239.

carolingiens » et, par suite, ils ont été amenés à attribuer faussement au grand empereur, comme nous espérons le prouver, des pièces émises par son petit-fils Charles le Chauve; de plus, séduits par la vive imagination de M. Gariel, ils en sont venus à déclarer comme lui qu'il fallait bien se garder de voir dans la légende METALLVM le nom de la ville de Melle. De l'association de ces deux idées est résultée cette conséquence qu'ils n'avaient pas prévue, à savoir la non existence de l'atelier de Melle, pendant la période de temps où précisément il a joui de la plus incontestable célébrité.

Pour appuyer les inductions historiques que nous venons d'exposer, il y a lieu maintenant de procéder à l'examen des pièces sorties de l'atelier de Melle et d'établir leur ordre de succession.

Tout d'abord occupons-nous des pièces qui portent à leur revers le mot METALLVM. Il s'en trouve au nom de deux princes, Louis et Charles : Louis le Débonnaire et Charles le Chauve pour nous ; Charlemagne et Louis le Débonnaire pour les auteurs du *Traité de numismatique du Moyen âge*.

On ne saurait mettre en doute l'attribution faite à Louis le Débonnaire et admise par tous les écrivains numismatistes des pièces portant en exergue le nom de HLVDOVVICVS IMP. C'est sous ce prince qu'il a été émis le plus de monnaies avec cette indication de METALLVM au revers ; on peut même dire qu'il n'est pas de trouvailles de l'époque carolingienne où l'on n'en rencontre quelques exemplaires, surtout en Poitou.

Cette légende METALLVM appartient en propre à Louis le Débonnaire, car, inaugurée par lui au commencement de son règne, elle persista jusqu'à la fin. La longue durée de ce monnayage est attestée par l'existence de trois types de monnaies différentes, ayant tous de nombreuses variétés de coins :

1° Le denier portant au droit la tête de l'empereur tournée à droite, avec cette légende HLVDOVVICVS IMP. AVG. et, au revers, 2 marteaux et 2 coins de monnaie posés en croix entourés du mot METALLVM. Cette belle pièce, Lecointre-Dupont l'a mise comme vignette sur le titre de son *Essai sur les monnaies du Poitou*[1] ; MM. Engel et Serrure ont agi de même pour leur *Traité de numismatique du Moyen âge*, mais, tandis que Lecointre-Dupont la signale comme le joyau de la numismatique poitevine, MM. Engel et Serrure la placent en tête de leur livre comme un point d'interrogation.

L'obole correspondant à ce denier en diffère au droit, la tête de l'empereur ayant fait place à quatre coins de monnaie disposés en croix autour d'un point, tandis que de la légende, il ne reste plus que HLVDOVVICVS IMP [2].



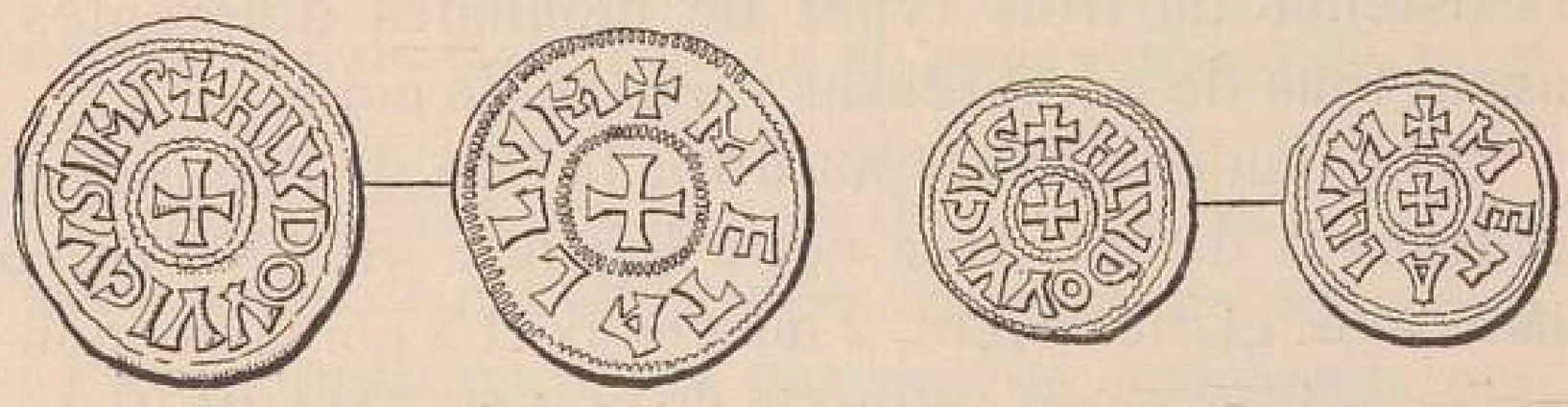
2° Le denier où le nom de l'empereur HLVDOVVI-

1. Lecointre-Dupont, *Essai sur les monnaies frappées en Poitou et sur l'histoire monétaire de cette province*. Poitiers, Saurin, 1840.

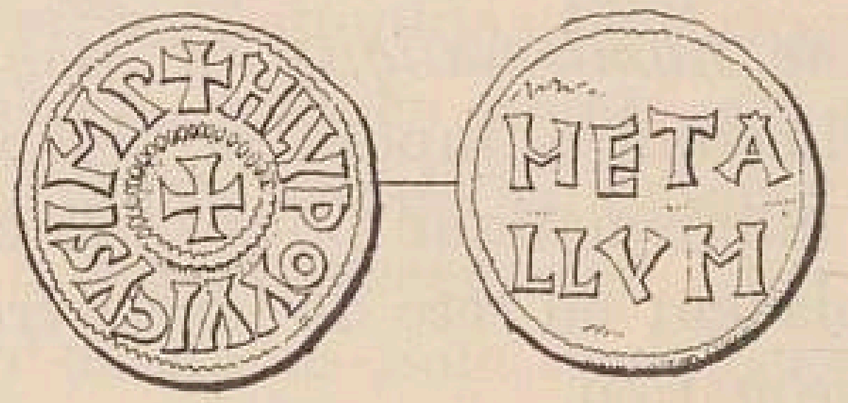
2. Sur le dessin le P de IMP a été omis à tort.

CVS IMP. au droit et celui de METALLVM au revers entourent chacun une croix.

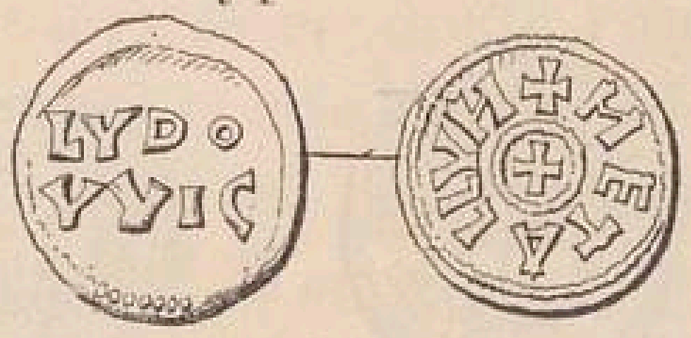
L'obole ne diffère du denier que parce que le nom de l'empereur n'est pas suivi du mot IMP.



3° Le denier dont le droit est semblable au précédent, mais dont le revers porte METALLVM en deux lignes, le mot étant coupé après la lettre A.



On ne connaît pas d'obole correspondant à ce type, à moins qu'il ne faille considérer comme telle l'obole portant au droit le nom de HLVDOVVIC en deux lignes, coupé après l'O, avec un revers semblable à l'obole du deuxième type [1].



Ce n'est pas sans raison que nous avons assigné l'ordre qui précède aux monnaies frappées par Louis le Débonnaire au différent METALLVM. Il est naturel

1. C'est par erreur que le dessin ne porte pas la lettre H devant LVDOVVIC.

de penser que, parvenu à l'empire, ce prince imita dans sa première émission le type impérial, inauguré par son père Charlemagne et qui a été placé par nous en première ligne dans cette classification. C'est du reste le système adopté par les auteurs du *Traité de numismatique du moyen âge*, qui divisent en quatre groupes les monnaies de Louis le Débonnaire : 1° groupe à tête ou groupe impérial; 2° groupe intermédiaire avec le nom de l'empereur sans la tête ; 3° groupe avec légende du revers dans le champ (ces trois groupes correspondant aux trois types de monnaies à la légende METALLVM que nous venons de décrire) ; 4° groupe de monnaies caractérisées par un temple tétrastyle au revers, lesquelles ne semblent pas aux auteurs du *Traité de numismatique* plus qu'à nous-même avoir eu cours dans l'Aquitaine.

Or, étant donnée cette succession des types des monnaies de Louis le Débonnaire, nous nous demandons comment MM. Engel et Serrure ont pû être amenés à gratifier Charlemagne des monnaies au type de CARLVS REX avec le METALLVM en deux lignes qu'ils placent dans le troisième groupe des monnaies de Louis le Débonnaire. Il semble, au contraire, tout naturel d'admettre que de même que

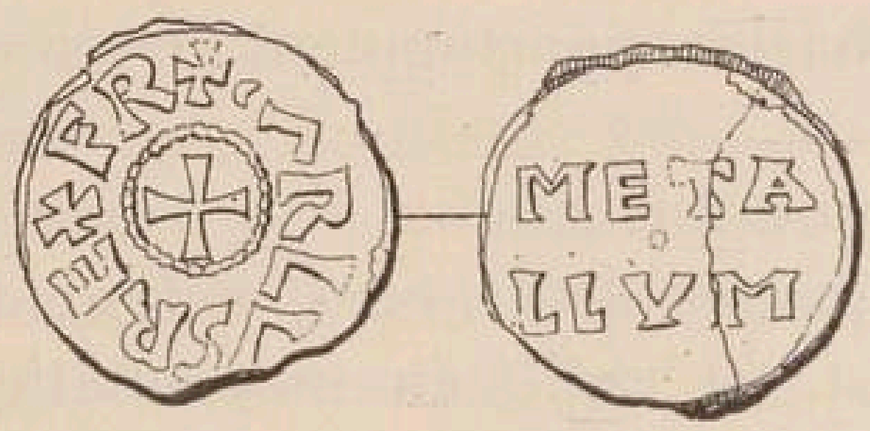



Louis le Débonnaire, empereur, reproduisit dans les premières pièces qu'il frappa le type impérial, der-

nière création de Charlemagne, de même Charles le Chauve, lorsqu'il monta sur le trône de France, conserva tout d'abord le type des dernières monnaies émises par son père, lequel est HLVDOVVICVS IMP. avec le METALLVM en deux lignes, que nous venons de décrire comme troisième type des monnaies de ce prince.

Tout au contraire, MM. Engel et Serrure attribuent ces pièces portant le nom de Charles à ce même Charlemagne, non pas empereur, mais seulement roi, car leur légende est CARLVS REX FR, ce qui reporterait leur émission avant l'année 800! Ainsi le grand empereur, n'étant encore que roi de France, aurait frappé les belles pièces que nous allons décrire, et à partir de son élévation à l'empire, il aurait arrêté totalement l'émission des monnaies à ce type, lequel aurait été repris sans motifs par Louis le Débonnaire à la fin de son règne!

Il y a là une anomalie. Cette opinion est contredite par les faits, et nous ajouterons aussi, par les monuments, car il suffit de rapprocher les pièces de Louis le Débonnaire à la légende METALLVM en deux lignes de celles de Charles le Chauve d'un type identique, pour reconnaître que ces pièces sont de fabrication tellement semblable, que le mot METALLVM semble parfois appartenir aux mêmes coins. Des monnaies offrant une telle ressemblance sont donc contemporaines, et conséquemment, les unes appartenant sans conteste à la fin du règne de Louis le Débonnaire, les autres ne peuvent provenir que de son successeur immédiat, Charles le Chauve.




Pendant longtemps ces dernières sont restées d'une rareté insigne. On n'en connaisait que deux spécimens, deux deniers portant au droit la légende CARLVS REX FR entourant une croix, et au revers METALLVM en deux lignes, coupé absolument comme sur les deniers de Louis le Débonnaire, et présentant cette seule différence d'un point sur l'V. Un de ces deniers, cité par Lecointre-Dupont en 1840, faisait alors partie de la collection Briquet à Niort et se trouve aujourd'hui au Musée de cette ville ; l'autre nous appartient et nous l'avons recueilli en 1858 dans les fondations d'une maison de la rue des Halles, à Saint-Maixent[1].

En 1878, une importante trouvaille faite à Brioux a fourni 70 de ces deniers et 2 oboles, celles-ci absolument pareilles aux deniers ; dans la même cachette on rencontra en outre 22 deniers et 39 oboles de Pépin II d'Aquitaine. Toutes ces monnaies étaient dans un bel état de conservation et il y a lieu d'insister sur ce point, car de cette constatation importante il ressort une double déduction, à savoir : 1° que les monnaies en question sont à peu près contemporaines ; 2° que comme il n'y a aucun doute à élever sur l'attribution des pièces de Pépin, celles qui sont

1. Ce denier a été publié par M. Rondier, *Revue numismatique*, 1863, p. 131.

au nom de Charles appartiennent forcément à Charles le Chauve.

Ces faits une fois admis, il y a lieu de tirer une autre conséquence de la composition du trésor de Brioux. Il est de règle en numismatique de tenir grand compte du lieu de provenance des pièces; dans le monde ancien et au moyen âge, par suite de la difficulté des communications, elles circulaient beaucoup moins que de nos jours, et la fréquence des découvertes d'une pièce de monnaie dans un pays, permet d'attribuer presque à coup sûr l'émission de cette monnaie à ce pays même. Le fait est bien plus probant lorsqu'il s'agit d'un trésor, c'est-à-dire d'une réunion de monnaies qui a été faite sur place, car il s'y joint des données à peu près sûres sur la date de l'émission de ces pièces, tirées de leur état d'usure et de leur comparaison avec d'autres pièces, de dates certaines, rencontrées avec elles.

Or, si l'on remarque que toutes les monnaies de Charles le Chauve au revers METALLVM ont été trouvées en Poitou, à Melle ou dans les localités voisines, Brioux et Saint-Maixent, il faudrait avoir des preuves bien concluantes pour s'obstiner à ne pas reconnaître dans le mot METALLVM le nom de Melle, et par suite pour affirmer que les pièces portant ce nom ne sortent pas de l'atelier établi dans cette localité.

Afin d'éclairer, s'il est possible, ces questions ardues, il est bon de jeter un coup d'œil sur l'histoire du comté de Poitou au IX^e^ siècle. Ce pays faisait partie de l'Aquitaine que Charlemagne avait, en 781, érigée en royaume et donnée à son fils, Louis le Débon-

naire. Ce prince, peu après son arrivée à l'empire, en 817, abandonna l'Aquitaine à son fils Pépin Ier qui mourut à Poitiers le 13 décembre 838. On ne connaît pas de monnaies de Pépin Ier portant la marque de l'atelier de Melle et ce fait, qui frappe au premier abord, ne doit pas étonner si l'on admet que de cet atelier sont sorties les monnaies de l'empereur à la légende METALLVM ; en mettant son fils à la tête de l'Aquitaine, Louis se serait simplement réservé les mines de Melle et leurs produits.

Après la mort de Pépin Ier, l'empereur reprit l'Aquitaine et la donna à son plus jeune fils, Charles le Chauve, au détriment de son petit-fils Pépin II. Celui-ci fut, pendant toute son existence, en compétition avec son oncle, mais c'est dans l'Aquitaine du Sud qu'il rencontra ses plus forts appuis. L'Aquitaine du Nord resta plus particulièrement attachée à Charles le Chauve qui, avant son avènement à la couronne de France, avait fait de Poitiers sa résidence et s'était créé dans le pays de nombreux partisans.

C'est évidemment au début de son règne que ce prince, continuant les errements de son père, frappa les monnaies à la légende CARLVS REX FR, avec METALLVM au revers. Mais il ressort aussi de la rareté de ces pièces que leur émission n'a été que de courte durée, et cette fois encore, l'histoire vient à l'appui des indications fournies par la numismatique.

Les récits des Annalistes, relatifs aux luttes engagées entre Charles le Chauve et Pépin II, sont fort confus ; on sait seulement que ce dernier prince fut à diverses reprises maître du Poitou et particulière-

ment une fois de Poitiers, but constant de ses efforts, car cette ville était généralement considérée comme la capitale de l'Aquitaine. Le jour où Melle lui appartint, il y fit frapper monnaie à son nom ; seulement, pour que l'on pût distinguer à première vue ses pièces de celles de son oncle, et afin de marquer ainsi d'une façon ostensible sa prise de possession du pays, il dut leur faire subir d'importantes modifications. Tout en mettant au droit son nom et son titre dans la forme ordinaire, il remplaça au revers les deux lignes du METALLVM par la légende circulaire METVLLO encadrant le monogramme de son nom. On connaît même deux variétés de ces deniers, qui semblent correspondre à deux de ces occupations temporaires du pays dont nous venons de parler : l'une, la plus commune, et qui concorde évidemment avec l'occupation la plus prolongée, porte au droit PIPINVS REX EQ; l'autre, qui n'est connue jusqu'ici que par la trouvaille de Brioux et sur laquelle on ne lit plus que les mots PIPINVS REX[1].

Les auteurs du *Traité de numismatique du moyen âge* prétendent que Pépin ne fut pas le créateur de ce type de monnaies à la légende METVLLO, et que son monogramme est une imitation flagrante de celui de *Carolus*, créé selon eux par Charlemagne, et dont l'emploi aurait été restauré en France par Charles le Chauve. Cette proposition, parfaitement admissible en ce qui concerne l'imitation par Pépin des monnaies de Charles le Chauve, est sujette

1. Bardonnet, *Sur un trésor carolingien provenant de Brioux*. Saint-Maixent, Reversé, 1882.

à caution quand on veut faire remonter le type de ces dernières à Charlemagne. Elle n'est que la conséquence poussée à l'extrême de leurs théories sur l'origine du monogramme carolingien, qui les ont amenés, parce que celui-ci se rencontre sur des pièces de Melle, à faire rentrer cet atelier dans le groupe de ceux qui, en vertu de capitulaires et particulièrement de celui de 794, auraient employé dès cette époque le *nomisma* royal. Ils attribuent donc à Charlemagne les deux pièces suivantes :

1° Oboles ayant au droit le monogramme carolingien et au revers + METVLLO, en légende circulaire autour d'une croix ;

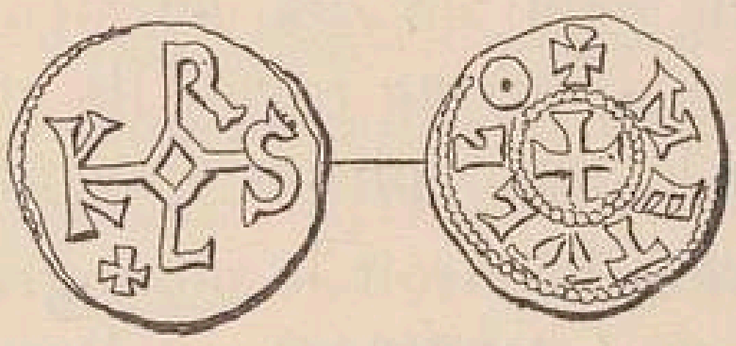
2° Deniers ayant au droit CARLVS REX FRANCO entourant un temple avec un revers semblable à celui de l'obole.

Nous n'avons pas l'intention de faire notre partie dans la grande discussion, depuis si longtemps soulevée, au sujet du monogramme carolingien et de l'époque où il a vu le jour.

Le sujet que nous traitons est restreint aux produits de l'atelier de Melle, et nous tenons à ne pas nous en écarter ; mais, dans le cas présent, il nous est impossible de ne pas nous trouver en contradiction avec MM. Engel et Serrure et les auteurs qui partagent leur manière de voir. Notre conviction est que les deux pièces que nous venons de décrire n'appartiennent pas à Charlemagne, mais bien à Charles le Chauve.

Comme preuve matérielle, il n'y a qu'à rapprocher les oboles au monogramme carolingien attribuées à

Charlemagne de celles qui ont été indubitablement émises par les comtes de Poitou après la mort de Charles le Chauve. Elles sont absolument identiques, et on ne peut les distinguer que grâce à la présence d'un signe, une croisette sur le côté du monogramme, qui ne se trouve pas sur les pièces royales ; les unes ont immédiatement succédé aux autres.



Quant à la preuve historique, elle nous est fournie par les auteurs même du *Traité de numismatique*, plus complète que nous ne le pouvions espérer; elle découle de ce fait que, si l'on admettait leur manière de voir, l'atelier de Melle, après avoir eu de 781 à 800 une existence fort active, aurait sans motif cessé sa fabrication lors de l'élévation du roi de France à l'empire, tandis que les ateliers d'Arles, de Duurstede, de Lyon, de Rouen et de Trèves, fonctionnant en même temps que lui, auraient continué la leur, et ce sommeil aurait duré jusqu'au règne de Charles le Chauve !

Il est difficile de soutenir cette théorie qui, pour tout esprit non prévenu, doit être considérée comme inadmissible. Or, du moment que l'on doit enlever à Charlemagne les deux seules pièces qui constateraient l'existence de l'atelier de Melle sous son règne, on est forcément amené à conclure que cet atelier n'était pas encore ouvert.

Y a-t il aussi lieu d'appliquer cette formule néga-

tive à l'exploitation des mines? Le cas est assez embarrassant à résoudre ; nous le tentons cependant, bien qu'aucun texte ne vienne à l'appui du système que nous allons exposer.

Parmi les pièces attribuées à Charlemagne, roi de France, il en est un certain nombre qui ont exercé la sagacité des numismatistes, sans que les idées qui ont été émises à leur sujet aient réussi à dissiper l'obscurité qui les entoure, et donné une signification précise aux légendes qu'elles portent. Ce sont des deniers portant au droit CARLVS REX FR entourant le monogramme carolingien, et au revers ces mots en légende circulaire autour d'une croix : EX METALLO NOVO, EX MEALLO NOVO, voire même EX LLETALO NOVO.

Lecointre-Dupont a formellement déclaré que le faire de ces monnaies, qu'il attribue à Charles le Chauve, ne rappelait en rien celui de l'atelier de Melle; MM. Engel et Serrure restituent ces pièces à Charlemagne, mais déclarent ne pouvoir expliquer le sens de l'inscription qu'elles portent.

Nous ne savons si l'interprétation que nous allons hasarder a déjà été émise, mais il nous semble qu'elle a pour elle un caractère de vraisemblance qui engage à la prendre en considération ; elle fournit en effet comme conséquence la solution de deux questions controversées, à savoir l'attribution à Louis le Débonnaire et à Charles le Chauve des pièces à la légende METALLVM, et le maintien à Charlemagne de la création du monogramme carolingien.

Il est avéré qu'à la suite des voyages qu'il fit en

Italie à partir de 776, le roi de France ramena de ce pays des ouvriers habiles ; ce fait est particulièrement spécifié par les historiens à l'occasion du séjour qu'il fit à Rome en 787. Parmi les industries auxquelles il donna une impulsion nouvelle ou qu'il transforma, celle des mines ne doit pas être oubliée et les recherches faites dans le minerai de Melle durent conduire à la découverte de l'argent qu'il contenait, ou tout au moins, à l'emploi de procédés nouveaux et plus actifs pour le dégager du plomb auquel il était mêlé.

Que devenait l'argent ainsi recueilli ? Evidemment il entrait dans le trésor royal sous forme de lingots ; il est même probable que l'opération qui consistait à produire ces lingots était faite à proximité de l'empereur, voire même dans la dépendance de son palais. Le plomb était donc extrait de la mine par des opérations ordinaires, puis transporté à la résidence royale où l'on procédait en secret à son épuration. C'est avec le métal d'argent ainsi obtenu que durent être fabriquées les pièces portant les légendes EX METALLO NOVO, pièces dont l'émission doit être placée entre les années 794 et 800 puisqu'elles sont frappées au nom de Charles, roi de France, et qu'elles portent le monogramme ou *nomisma* qui, en vertu du capitulaire de Francfort de l'an 794, devait se trouver désormais sur les monnaies ayant cours légal.

Charlemagne ayant été reconnu empereur en l'an 800, on devrait retrouver des pièces à la légende EX METALLO NOVO portant son nouveau titre ; il n'en a pas encore été signalé ; en tout cas,

leur production a dû être assez limitée, car une loi de 805, édictée à Thionville, complétée par le capitulaire de Nimègue de 808, restreignait le monnayage de l'empire à l'atelier établi dans le palais.

Cet atelier fut assurément alimenté par les produits des mines de Melle auxquels il semble que, vers la fin du règne, vinrent s'ajouter de nouveaux éléments. On a signalé en effet dans ces dernières années un denier qui prend place dans la série des monnaies de Charlemagne empereur, et qui porte au revers l'inscription METALL GERMAN entourant des instruments de monnayage. L'adjonction du qualificatif *German* nous semble donner une plus grande autorité à l'opinion qui voit dans METALLVM le nom de Melle. Pendant plusieurs années la signification des mots METALLO NOVO ne dût prêter à aucune ambiguïté : on savait que la pièce de monnaie portant cette désignation avait été fabriquée, non pas au moyen de la refonte d'anciennes pièces, mais avec du métal encore vierge, récemment sorti de la mine, de la seule mine connue, à savoir de Melle ; les recherches faites dans les minerais de la Germanie, pendant l'empire, amenèrent à y découvrir de l'argent et pour distinguer ce produit de celui qui était anciennement connu sous le seul nom de METALLVM, on y adjoignit la désignation de son pays d'origine. Il nous paraît difficile d'arriver, autrement que nous venons de le faire, à donner une explication plausible de cette légende METALL GERMAN.

Les pièces impériales de Charlemagne postérieures à 805 ou, à tout le moins, à 808, ne portent pas d'in-

dication de lieu : d'un côté est le nom de l'empereur avec sa tête, de l'autre se lisent les mots XPISTIANA RELIGIO entourant un temple. Telle est la fabrication palatine qu'alimentèrent les mines de Melle ; mais, à partir de Louis le Débonnaire, la situation changea.

Ce prince ne marcha pas dans la voie de son père. Pour des motifs que nous n'avons pas à rechercher ici, il abandonna la centralisation monétaire organisée par Charlemagne, et ouvrit tout d'abord un certain nombre d'ateliers sur divers points du royaume. On en connaît aujourd'hui huit : Melle, METALLVM, fut l'un d'eux.

On remarquera que nous n'hésitons pas à reconnaître dans Melle le nom de METALLVM, tandis que MM. Engel et Serrure font des monnaies à la légende METALLVM une série particulière de pièces dont l'origine serait inconnue. Nous avons exposé plus haut les raisons qui nous ont porté à identifier Melle avec METALLVM, nous n'y reviendrons donc pas.

Les pièces de Melle, frappées d'abord, comme nous l'avons dit, au type impérial et portant un revers dont le denier à la légende METAL GERMAN a dû fournir le modèle, subirent ensuite une modification analogue à celle que l'empereur apporta à ses monnaies lorsqu'il eut multiplié le nombre des ateliers. D'un côté, se trouvait son nom entourant une croix ; de l'autre, en deux lignes, le nom de la localité où la pièce avait été frappée.

Ce monnayage, qui se perpétua pendant tout le règne de Louis le Débonnaire, fut d'abord continué par son successeur Charles le Chauve. Mais il vint un

moment où le roi changea de système, et particulièrement en arriva à modifier sur ses pièces le nom de Melle et à remplacer le mot METALLVM par METVLLO, forme ablative de METVLLVM. Quel fut le motif de ce changement ?

Un coup d'œil jeté sur l'histoire de l'Aquitaine, dont nous avons commencé plus haut l'étude, va encore nous permettre de répondre à cette question.

Pépin II, avons-nous dit, disputa toute sa vie le royaume d'Aquitaine à son oncle Charles le Chauve. A diverses reprises, il se rendit maître du Poitou ; quand il fut en possession de l'atelier de Melle, il y fit frapper monnaie à son nom. On conçoit que, peu désireux de continuer le monnayage de son compétiteur, il ait abandonné le type alors en vigueur à la légende bi-linéaire et en ait créé un nouveau, fort rapproché, du reste, de celui que le roi de France venait d'inaugurer dans ses états, et que l'on pouvait par suite considérer comme un type royal.

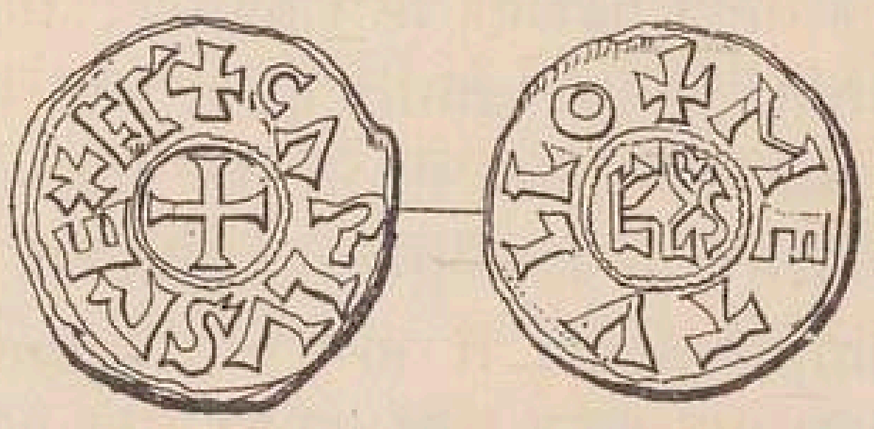
Toutefois, tout en adoptant la disposition générale des monnaies de Charles le Chauve, il ne les imita pas servilement. Ainsi tandis que, sur les monnaies de France, on voit au droit le monogramme de *Carolus* entouré par la légende GRATIA DEI REX qui en est le complément, il mit en légende circulaire son nom PIPINVS REX EQ[VITANIE] entourant une croix[1]. Il fit aussi subir au revers une modification identique. Charles ayant adopté une croix entourée par un nom de ville, il conserva bien le nom de la

1. Fougère et Conbrouse, *Descript. complète et raisonnée des monnaies de la deuxième race royale de France*, 1837, n° 228 ; Lecointre-Dupont, pl. II, n° 3.

ville, mais à la place de la croix il mit son monogramme. On sent dans cette façon d'agir un certain désir de similitude avec la volonté toutefois de rester original.

Les monnayers du roi de France ayant adopté la forme ablative pour les noms de lieux il suivit leur exemple en restituant toutefois à Melle son véritable nom, que Louis le Débonnaire avait, nous l'avons dit, modifié pour en faire un mot à double sens et METALLVM devint METVLLO.

Quand Charles le Chauve eut remis la main sur le Poitou, la fabrication des monnaies à son nom recommença; mais, au lieu de reprendre le monnayage caractérisé par l'inscription du nom de lieu en deux lignes dans le champ de la pièce, qu'il avait employé dans les premiers temps de son règne, il dut considérer comme plus politique de conserver celui qui avait été popularisé par Pépin, en se contentant seulement de mettre son nom et son monogramme à la place de ceux de son neveu.



Le rapprochement de ces deux pièces en dit plus que toute description.

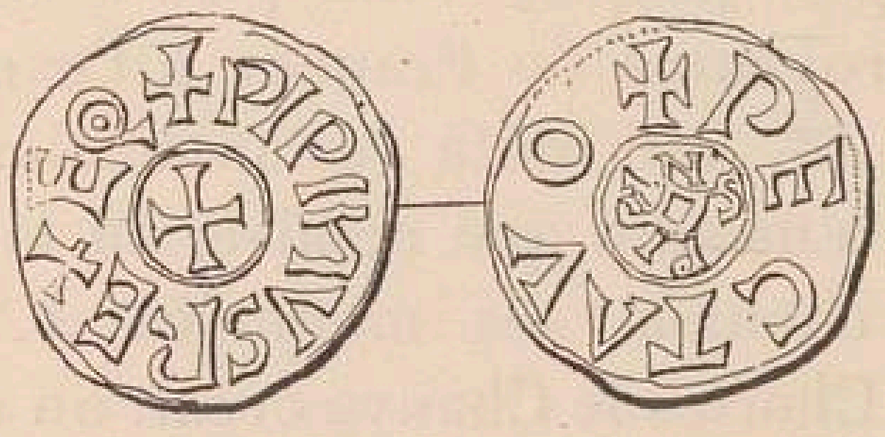
L'attribution à Pépin II de la transformation des monnaies de Melle n'est pas, on pourrait le croire, une simple supposition de notre part; nous l'étayons de deux témoignages qui sont :

1° La composition du trésor de Brioux, où l'on ne rencontre en somme que des monnaies de Charles le Chauve au METALLVM et des monnaies de Pépin au METVLLO. Ces pièces sont donc contemporaines : or, comme il est établi que Charles le Chauve ne fit frapper des *Metallvm* qu'au début de son règne, avant que Pépin ait pu lui enlever le Poitou, il résulte du rapprochement de ces pièces que celles de Pépin au *Metvllo* succèdent immédiatement à celles de Charles au *Metallvm* ; autrement dans la cachette de Brioux les *Metallvm* et les *Metvllo* de Charles auraient été à tout le moins confondus. Ces derniers *Metvllo* sont donc postérieurs à ceux de Pépin.

2° La disposition du monogramme carolingien sur les pièces de Charles le Chauve frappées en Aquitaine. Il est difficile de concevoir, si ce prince eût été l'auteur de la transformation des monnaies de Melle, qu'au moment où il changeait le type des monnaies de son royaume, il aurait été faire une exception pour celles de Melle et en imaginer une contre-partie en plaçant son monogramme à la place de la croisette et réciproquement. Toute autre était la situation de Pépin ; il voulait avoir un type aquitain, particulier au royaume auquel il prétendait, mais ses visées n'allaient pas jusqu'à l'indépendance absolue à l'égard du royaume de France ; à l'exemple de son père Pépin Ier, qui imita les monnaies de Louis le Débonnaire à mesure que celui-ci en modifiait l'empreinte, il changea ses monnaies d'Aquitaine au moment où Charles le Chauve créait un nouveau type en France. Comme, après sa conquête par ce dernier

prince, le royaume d'Aquitaine continua à exister nominalement, il est naturel d'admettre la conservation du type spécial de ses monnaies et de leurs légendes dans lesquelles le nom seul du roi fut changé.

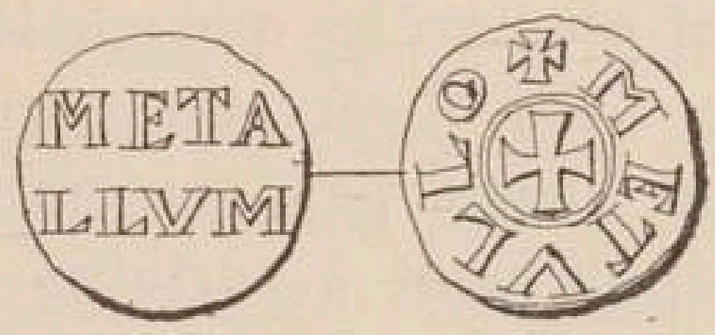
On ne saurait dire au reste si, lorsque Pépin II opéra la transformation des monnaies poitevines, il l'inaugura dans l'atelier de Melle. Il existe de lui un rare denier dont nous possédons un exemplaire (celui qui est reproduit dans les *Monnaies féodales de France* de Poey d'Avant, sous le n° 2.350) qui, au lieu d'avoir au revers le nom de Melle porte celui de Poitiers. Ce fait peut aussi bien être l'expression d'une tentative pour ouvrir un atelier monétaire dans la capitale du Poitou, que la mise en relief d'un acte que Pépin désirait monumenter, à savoir qu'il avait pris réelle possession du pays contesté entre lui et son oncle. Or ce denier, d'un module plus grand que celui alors en usage, ce qui est l'indice de sa fabrication anormale, porte au droit cette légende + PIPINVS REX EQ entourant une croix, et au revers + PECTAVO, entourant le monogramme de PIPINVS. C'est absolument le type des Pépins et des Charles à la légende METVLLO auxquels il ne serait pas impossible qu'il fût, comme nous l'avons dit, antérieur.



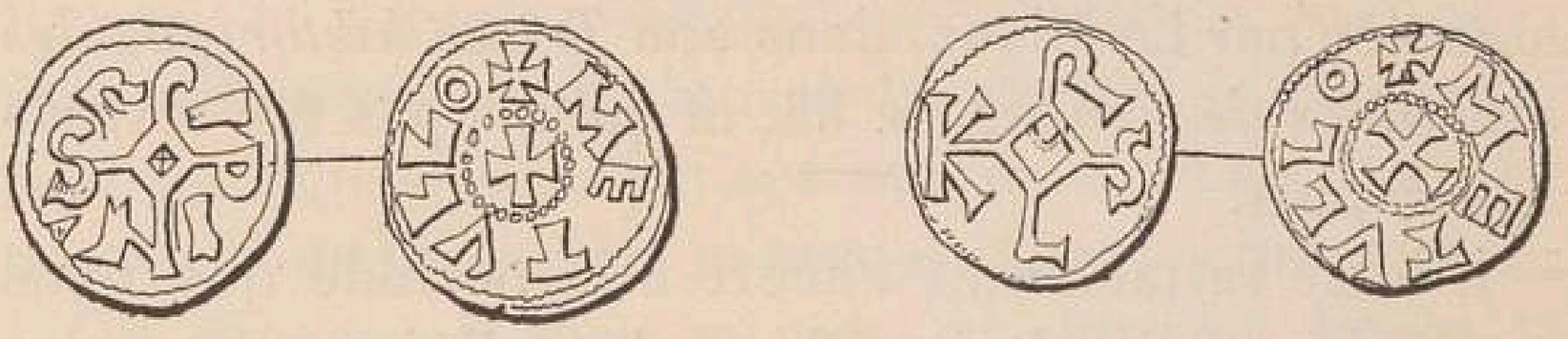
A ce denier fort rare, il faut joindre une autre pièce

signalée par Le Blanc, dans son *Traité historique des monnoies de France*, p. 88, et qui n'a pas été retrouvée depuis.

Elle se rattacherait encore à la période que nous étudions et viendrait aider à la solution d'une des questions controversées que nous venons de passer en revue. Ce denier porterait d'un côté le METALLVM en deux lignes de Louis le Débonnaire et de Charles le Chauve, et de l'autre le METVLLO de Pépin et de ce même Charles. Si cette pièce n'est pas le résultat de l'erreur de frappe d'un ouvrier, qui aurait employé par inadvertance les deux coins du revers des pièces de Charles et aurait mis la marque de l'atelier à la place du nom du prince, elle aurait eu pour objet de caractériser un fait, ainsi que l'histoire monétaire du Poitou nous en offre quelques cas, à savoir que METALLVM et METVLLO ont la même signification.




Outre les deniers émis par Pépin et par Charles le Chauve au type identique que nous venons de faire connaître, ces princes ont aussi fait frapper des oboles dans lesquelles l'imitation servile par Charles le Chauve des monnaies de son neveu est encore frappante. Elles portent à l'avers le monogramme de Pépin d'abord, puis de Charles, et au revers METVLLO entourant une croisette.

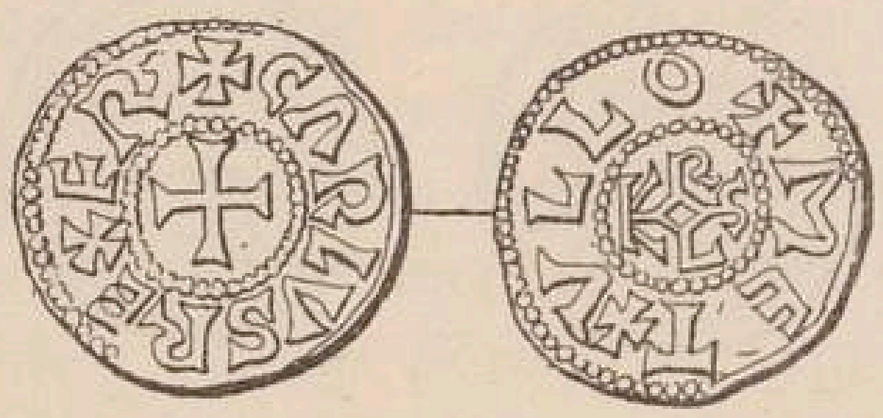


Ce sont ces dernières pièces au monogramme carolingien, que les auteurs du *Traité de numismatique* attribuent en partie à Charlemagne, car ils veulent bien reconnaître qu'il en est que l'on ne peut enlever à Charles le Chauve. La seule différence que l'on puisse constater entre elles, disent-ils, résulte de certaines particularités de fabrication : « Les deniers frappés sous Charles le « Chauve auraient un relief beaucoup moins pro- « noncé que les pièces de Charlemagne, la frappe « des premiers serait souvent peu nette, empâtée, « l'empreinte marquée d'un côté apparaîtrait fré- « quemment en creux de l'autre ; les lettres seraient « plus petites et plus grêles que sur les monnaies de « Charlemagne. » Ces observations, qui ont un caractère général, ne visent pas seulement l'atelier de Melle, elles s'appliquent à certains autres ateliers que MM. Engel et Serrure revendiquent pour Charlemagne ; de ceux-ci nous ne pouvons rien dire, mais il est certain qu'à Melle on ne saurait enlever à Charles le Chauve les oboles au monogramme carolingien. Si l'on constate entre quelques-unes de ces pièces les différences signalées par ces érudits, on ne sort pas de la règle générale admise à l'égard des productions d'un même atelier, du temps de la frappe au marteau. Ces différences n'ont donc pas lieu de

nous surprendre, vu l'abondance des émissions des pièces de Melle, émissions faites dans les conditions particulières que l'on connaît, pendant une des périodes les plus troublées de l'histoire du IXe siècle.

L'examen attentif d'un grand nombre de ces pièces au monogramme nous a même conduit à contredire les observations présentées plus haut par les auteurs du *Traité de numismatique* et tirées de l'aspect qu'elles présentent. Il nous a semblé, à mesure que l'on avance vers la fin du règne de Charles le Chauve, que les lettres que portent ces oboles au monogramme ont un relief plus accentué, et que le faciès qui leur est donné par ce relief se retrouve dans les monnaies placées immédiatement après Charles le Chauve par ces auteurs, aussi bien que par Lecointre-Dupont et les numismatistes poitevins.

Ces dernières monnaies, dont il nous faut maintenant parler, ne diffèrent de celles qui ont été émises par ce prince que par l'introduction d'un signe, d'une croisette, dans leurs légendes. Sur les deniers, cette croisette est placée entre les lettres T et V de METVLLO, ce qui fait qu'on lit METXVLLO, tandis que sur les oboles elle se trouve entre les lettres K et L du monogramme [1].



Lecointre-Dupont a supposé, et les numisma-

1. Voy. la figure à la page 210.

tistes poitevins, Poey d'Avant et Fillon, se sont, sans hésiter, rangés à sa manière de voir, que l'adjonction de la croisette sur les monnaies au nom de Charles le Chauve était du fait des comtes de Poitou qui, dès la mort de ce prince, auraient mis la main sur le monnayage de Melle. Cette croisette fut leur empreinte, le signe de leur possession que portèrent toutes les pièces de cet atelier jusqu'au jour où, ainsi que l'a victorieusement démontré Lecointre-Dupont, ils adoptèrent un type nouveau de monnaies où le METXVLLO devint METALO.

Deux seules exceptions se présentent dans l'uniformité de production au type CARLVS REX FR = METXVLLO. L'une et l'autre confirmant la proposition que nous venons d'émettre, nous jugeons bon de les décrire, car la mise au jour de ces pièces est postérieure à l'apparition de l'ouvrage fondamental de Lecointre-Dupont.

L'une est un denier au nom de Carloman ; l'autre, un denier au nom de la ville de Poitiers, ayant tous les deux le même revers, à savoir le type invariable de la monnaie poitevine, METXVLLO, entourant le monogramme de Charles le Chauve.



Ces pièes se sont rencontrées à l'état d'unités dans la trouvaille de Bonnevaux composée presque uni-

quement de pièces au nom de Charles, roi de France, avec le revers METXVLLO.

Benjamin Fillon, qui a étudié la composition de ce trésor, a constaté que, par suite de la présence de six deniers d'Eudes sortis de l'atelier de Limoges et à fleur de coin, il devait avoir été confié à la terre vers l'an 890 [1].

Au sujet du denier où le nom de Poitiers, PICTAVI CIVI, remplace celui du roi, cet érudit a émis l'avis qu'il doit se rapporter à la tentative faite par Rainulfe, comte de Poitou, pour se faire proclamer roi d'Aquitaine ; ou, tout le moins, qu'il marque les visées d'indépendance absolue du comte de Poitou à l'égard du roi de France. Cette tentative, qui n'a pu se produire que pendant les années 888 ou 889, n'eut pas de suites, mais l'émission de la monnaie où le nom du roi de France est supprimé, témoigne bien du sentiment qui dirigeait à cette époque les actions du comte de Poitou.

Le denier de Carloman qui, au lieu de CARLVS REX FR porte simplement CARLEMAN RE, est aussi un reflet de la fluctuation des idées du comte Rainulfe ; le partage passé à Amiens, en mars 880, entre Louis le Bègue et Carloman, ayant attribué l'Aquitaine à ce dernier, le comte, pour des motifs que nous ne connaissons pas, a dû juger bon de faire acte de déférence envers son nouveau suzerain, mais la présence de la croisette sur la pièce de monnaie indiquait à tous que, bien qu'elle portât le nom du roi, elle

1. Fillon, *Etudes numismatiques*. Paris, Charvet, 1856, p. 41, 48 et 50.

n'était pas la sienne, mais bien celle du comte de Poitou.

Cette pièce est la dernière manifestation de l'ingérence, plus ou moins avérée, de la suprématie royale dans le monnayage poitevin ; à partir de ce jour, il devient exclusivement baronal. Aussi, bien que l'interprétation de certaines monnaies des comtes de Poitou, portant le nom de Melle, soulève des difficultés qui n'ont pas encore été résolues, nous arrêtons là notre étude qui s'applique exclusivement aux monnaies de Melle émises par les rois carolingiens.

Nous étant surtout appliqué à soutenir une thèse, il convient maintenant d'en exposer les conclusions qui sont :

1° L'atelier monétaire de Melle n'existait pas sous Charlemagne. L'argent provenant des mines de cette localité, qui étaient déjà en exploitation à ce moment, a servi à fabriquer d'abord les pièces portant la légende EX METALLO NOVO, et plus tard les monnaies palatines.

2° Louis le Débonnaire a ouvert l'atelier de Melle, qui a émis sous ce prince des pièces de monnaie de divers types avec la légende METALLVM.

3° Charles le Chauve a commencé par suivre les errements de son père en frappant des pièces à la légende METALLVM, puis il a continué le type au monogramme imaginé par son neveu Pépin II avec la légende METVLLO.

4° L'émission des pièces au nom de Charles le Chauve à la légende METVLLO a été continuée après

sa mort par les comtes de Poitou qui caractérisèrent leur monnayage par l'addition d'une croisette au milieu des légendes de la pièce. Ce type immobilisé se maintint jusque dans les premières années du x^e^ siècle, époque où, par un retour vers une des formes de la légende METVLLVM, celle-ci devint METALO en deux lignes.

Les opinions que nous venons d'émettre sont en grande partie celles de nos regrettés amis et devanciers Lecointre-Dupont et Benjamin Fillon; nous avions cru pendant longtemps que leur manière de voir était admise sans opposition par la science numismatique, et nous l'avions exposée sans ambage dans le Cours d'histoire du Poitou que nous faisons à la Faculté des lettres de Poitiers. Mais, il y a quelques mois, une question qui nous fut posée par notre éminent maître, M. Léopold Delisle, nous poussa à examiner de plus près l'histoire du fonctionnement de l'atelier monétaire de Melle ; nous vîmes que des faits regardés par nous comme absolument prouvés étaient discutés ; c'est alors que, reprenant l'œuvre de nos prédécesseurs et la complétant autant qu'il était en notre pouvoir, nous sommes arrivé aux conclusions que nous avons établies plus haut, et que nous soumettons à l'examen des maîtres en la matière.

Alfred Richard.

# MONNAIES INÉDITES

# DE CHARLES X, ROI DE LA LIGUE

## DOUZAIN DES POLITIQUES

## ET PIEDFORTS DE LOUIS XIII

Pl. III.

Chaque jour de nouvelles découvertes permettent de compléter les séries de la numismatique royale française. Quelques recherches dans les pays de la vallée du Rhône nous mettent à même de faire connaître diverses pièces qui n'avaient pas encore été publiées.

§ I

### LIARD AU C COURONNÉ ENTRE TROIS FLEURS DE LYS

C surmonté d'une couronne royale et placé entre trois fleurs de lys. Lég. + CAROLVS·X·D·G·FR.... EX·1590.

℟. Croix fleurdelysée. Lég. & SIT·NOMEN·DNI· BENEDICT·

Deux exemplaires au Musée de Marseille, l'un portant : &, l'autre : R, comme différents monétaires.

Poids : 1 gr. 15 cent. et 0 gr. 95 cent.

Planche III, nos 1 et 2.

Le cardinal de Bourbon, reconnu roi de France par

les Ligueurs sous le nom de Charles X, décida, par édit du 15 décembre 1589, que la frappe des francs et demi-francs au nom de Henri III cesserait d'être effectuée à partir du 1er janvier suivant. Il prescrivit en même temps que les ateliers monétaires du royaume fabriqueraient, *à son nom*, les monnaies, au mêmes conditions que sous le règne précédent.

Quatre mois après, par lettres patentes du 12 mai 1590, Henri IV, de Bourbon-Navarre, décria les espèces émises par son compétiteur et portant en légende CAROLVS·X·D·G·FRANCORVM REX [1].

A la suite de ces ordres contradictoires, chaque atelier de France frappa monnaie, soit au nom de Charles X, soit au nom de Henri IV, suivant qu'il appartenait aux ligueurs, ou aux partisans du Roi, soit même au nom de Henri III, lorsque le pouvoir qui gouvernait la ville, siège de l'atelier, préférait ne prendre parti, ni pour la Ligue, ni pour la famille de Bourbon-Navarre.

Les seules petites divisions monétaires frappées au nom de Charles X, qui avaient été trouvées jusqu'à présent, étaient les suivantes : le liard au C, en billon, le double tournois et le demi-tournois de cuivre. Cette série va être augmentée maintenant de trois nouvelles pièces.

1° Le liard au C entre trois lys reproduit pl. III, nos 1 et 2.

2° Le double tournois de billon aux trois lys couronnés. Pl. III, n° 3.

3° Le patard de Provence à la croix de Jérusalem. Pl. III, n° 4.

1. Leblanc, *Traité des Monnaies de France*, p. 370.
Archives de la Monnaie, ms, 4°, tome 39.

Ces deux dernières monnaies seront l'objet des paragraphes suivants.

Des ordonnances constatent que la Ligue chercha à se rendre populaire en fournissant en abondance au peuple la petite monnaie dont il avait besoin. La faction des Ligueurs trouvait ainsi le moyen de se procurer des fonds.

Les lettres patentes délivrées au nom de Charles X les 15 juin 1590 et 1er mars 1591 prescrivirent la frappe à Paris, dans la Monnaie des étuves, de doubles et de deniers tournois en cuivre fin, pour une valeur de 8.000 écus d'or, dans l'intérêt de la population parisienne, « afin de faciliter les achats de menues denrées, les charités et aumosnes des pauvres, qui affluent de toutes parts en grand nombre [1]. »

La Ligue se conduisit de même en Provence et en Languedoc. Il existe une ordonnance de Charles X de janvier 1590, nommant un sieur de Fietz monnayer de l'atelier d'Aix-en-Provence [2]. Cette investiture montre que le pouvoir central de Paris a immédiatement pourvu à l'administration des monnaies en Provence, voulant que les nouvelles espèces, notamment celles dont nous nous occupons, y fussent ouvrées au nom de Charles X, Roi de la Ligue.

Le premier des liards ci-dessus a justement été frappé à Aix, dont il porte le différent monétaire, et à la suite de cet édit.

Il est la copie faite pour Charles X du liard de

1. Archives Nationales, carton Z 1b, 538.
2. Archives de la Monnaie, ms 4e, tome 39.

Henri IV de 1590, publié récemment comme inédit par M. Vallentin[1].

Le liard de Henri IV et celui de Charles X ne sont que la répétition sous des formes très peu différentes du liard de Henri III, rapporté dans Hoffmann (pl. 77, n° 50).

Puisque l'ordonnance énoncée ci-dessus a prescrit que les pièces de Charles X seraient frappées aux conditions antérieurement fixées, la taille de ce liard est de 256 au marc. Chaque pièce doit peser 18 grains ou 0 gr. 956 mil. Nos exemplaires sont à peu de chose près conformes à ce poids.

Le titre avait été fixé par Henri III en 1577 à un denier 12 grains, c'est-à-dire à 127 millièmes d'argent fin. La pièce est en effet de billon. Elle n'a qu'une valeur intrinsèque de 2 centimes et un tiers de notre monnaie, si l'on ne tient compte que de l'argent fin contenu dans l'alliage.

Néanmoins le cours de la pièce était de trois deniers tournois. Elle équivalait à un quart de sou tournois ou de douzain.

Le second exemplaire porte le différent R et a été frappé en 1593 à Beaucaire et non à Villeneuve-lez-Avignon.

Il est vrai que la lettre R indique la plupart du temps, c'est-à-dire depuis 1539, l'atelier monétaire de Villeneuve Saint-André-lez-Avignon. Mais on doit

1. *Revue belge*, 1890, p. 65. — Certains numismatistes ont émis des doutes sur l'attribution de cette pièce à Henri IV et n'ont voulu reconnaitre qu'un liard de Henri III postdaté : l'N de la légende étant la dernière lettre de FRAN et non l'initiale de Navarre. La trouvaille d'un exemplaire à légende complète tranchera ultérieurement cette question.

reconnaître maintenant, que, pendant la Ligue, un atelier créé à Beaucaire a travaillé pour Charles X, en usant de la lettre R comme différent, et a remplacé Villeneuve-lez-Avignon.

Le maréchal duc de Montmorency fit fermer en 1586 les ateliers de Villeneneuve-lez-Avignon et de Montpellier, fit faire défense aux Maîtres et Officiers d'y travailler et fit établir un nouvel atelier monétaire à Beaucaire. Il fit frapper dans cette dernière ville à partir de 1586 , des gros de Nesle et des demi-gros de Nesle ou pièces de 6 blancs et de 3 blancs *avec la lettre R.*

Henri III, par ordonnance du 25 mars 1586, décria ces espèces parce qu'elles n'étaient pas de bon aloi. Il précisait en même temps, dans les termes où nous venons de le faire, les actes du maréchal duc de Montmorency[1].

Cet édit de décry ne fut pas respecté. La fabrication fut continuée à Beaucaire avec la lettre R et reprise à Montpellier avec la lettre N, mais en étant toujours de mauvais aloi.

Le 23 juillet 1591, Henri IV renouvela le décry des pièces de 6 blancs et de 3 blancs frappées dans la Monnaie de Montpellier avec la lettre N, et dans la Monnaie de Beaucaire avec la lettre R, après le mot BENEDICTVM de la légende du revers[2].

Cette deuxième ordonnance contient en outre la

1. Ordonnance de Henri III du 25 mars 1586. Plaquette, Paris, Rosset, libraire, 1586.

Archives de la Monnaie. Edits des Monnaies, M$^s$ 4°, année 1586.

2. Ordonnance de décry de Henri IV du 23 juillet 1591. Plaquette, Tours, Metayer, imprimeur, 1591.

Archives de la Monnaie, M$^s$ 4°, tome 39.

phrase suivante : « que, nonobstant lesdites défenses, les maîtres desdites monnaies *continuent cette fabrication encore à présent, et y ouvrent des espèces* en très grande quantité ».

Si la première partie de cet édit, concordant avec celui de Henri III, a trait par conséquent à des gros de Nesle et demi-gros de Nesle de ce Prince, le paragraphe qui vient d'être cité textuellement paraît bien concerner des monnaies de Charles X.

Une hésitation est possible, parce qu'il existe une ordonnance du 14 janvier 1590, signée au camp de Meulan, par le duc de Mayenne, lieutenant général de Charles X, nommant Antoine Ferrier contre-garde des monnayeurs de Villeneuve-lez-Avignon en remplacement de Nicolas Mauperlier[1]. Seulement cette ordonnance semble avoir ignoré la situation vraie, telle qu'elle existait alors à Villeneuve, et n'a probablement pas été suivie de réalisation.

Ce Mauperlier était un négociant de Villeneuve adonné à son commerce, et il ne se soucia pas de faire les frais de la réorganisation d'un atelier monétaire. Le registre de la Monnaie de Villeneuve-lez-Avignon, tenu de 1549 à 1662, nous donne des renseignements précis sur ce qui s'est passé dans cet atelier pendant la Ligue[2]. Nous y voyons que la Monnaie de Villeneuve a bien ouvré en 1589 en ayant Pierre Thiery comme maître particulier, qu'elle a chômé depuis 1590 et qu'elle n'a recommencé à ouvrer qu'en août 1593 sous la direction de Jean Barbier.

1. Archives Nationales, carton Z, 1$^{b}$, 538, liasse 1590.
2. Archives Nationales, carton Z, 1$^{b}$, 339.

On peut dès lors considérer comme certain que l'atelier de Villeneuve-lez-Avignon a été en chômage pendant trois années, de 1590 à 1593. Un arrêt de la Cour des Monnaies du 26 août 1594 énonce nettement que : *c'est seulement vers la fin de l'année 1594*, que la Monnaie de Villeneuve-lez-Avignon *recommença à ouvrer*, en usant à nouveau de la lettre R comme différent monétaire [1].

En conséquence, Beaucaire doit être relevé comme atelier temporaire de la fin du règne de Henri III et du règne de Charles X, ayant ouvré de 1589 à 1594 avec R comme différent.

Le second liard publié ci-dessus émane bien de cette officine.

## § II

### DOUBLE TOURNOIS DE BILLON AUX TROIS LYS COURONNÉS

Trois fleurs de lys surmontées d'une petite couronne. Lég. A CAROLVS·X·D·G·FR.... 1591.

℟. Croix fleurdelysée. Lég. A SIT·NOMEN·DNI. BENEDITV.

Poids, 85 centig. Ma collection.

Planche III, n° 3.

Un second exemplaire qui existe au cabinet des médailles de Paris, paraît être un essai frappé sur argent de ce double tournois.

Poids, 1 gr. 66. Lettre monétaire A.

Date difficile à déchiffrer, probablement 1592.

1. Archives de la Monnaie. M$^s$ 4°, tome 39.

La première question est de savoir la dénomination de cette pièce de billon.

La monnaie n'est pas un liard, car elle ne porte dans le champ aucun des sigles caractéristiques du liard à cette époque, tels que : un dauphin ou une lettre initiale comme F — H — C.

De plus, nous avons déterminé, dans le paragraphe précédent, un deuxième type du liard de Charles X : le premier étant le liard au C.

Généralement, le double tournois se reconnaît à la présence de trois fleurs de lys dans le champ, tandis que le denier tournois n'en a que deux.

La première émission du double tournois de Charles IX fut faite au type de trois lys dans un écu à trois arceaux, en vertu de lettres patentes du Roi du 3 mars 1566. Degré de fin. 1 den. 6 grains AR, soit 106 millièmes. Taille 252 au marc. Poids normal : 97 centigr. [1].

La seconde émission de doubles tournois fut ordonnée par lettres patentes de Charles IX du 17 octobre 1571, enregistrées par arrêt de la Cour des Monnaies du 15 décembre 1572. La pièce de cette deuxième émission, que Delombardy a parfaitement spécifiée dans son catalogue Rignault sous le n° 314, fut frappée au type de trois lys sous une petite couronne. Mais l'écu à trois arceaux de l'émission précédente disparut [2].

C'est le type même de notre pièce. Celle-ci fut par

1. Archives de la Monnaie. M$^s$, 4°, tome 34.

2. Hoffmann, *Monnaies royales*, pl. 74, n° 45, qualifie cette pièce denier tournois, par inadvertance, car il publie sous les n$^{os}$ 48 et 51 les vrais deniers tournois de billon aux deux lys des deux émissions qui viennent d'être citées.

conséquent une refrappe au nom de Charles X du double tournois de billon de la deuxième émission de Charles IX.

Les conditions prescrites pour cette émission, en 1572, étaient : degré de fin, 1 denier 2 grains de loy AR, ou 92 millièmes avec 2 grains de remède. Taille, 250 pièces au marc. Poids normal : 98 centigr.

Elles durent être conservées sous Charles X. Ces prescriptions diffèrent un peu de celles indiquées par Delombardy, mais nous les avons relevées sur l'arrêt même de la Cour des Monnaies, qui enregistra les lettres patentes [1].

Ce type du double tournois de la seconde émission de Charles IX fut continué sous Henri III [2]. Il persista sous Charles X, Roi de la Ligue, aux mêmes conditions de poids et de degré de fin, en exécution de l'ordonnance du 15 décembre 1589, rapportée ci-dessus.

Depuis 1575, date de la création du denier tournois de cuivre pur, les Monnaies du royaume n'ont plus fabriqué de denier tournois de billon. Jusqu'à ce jour du moins, il n'a été trouvé aucun denier tournois d'alliage de Henri III, et les ordonnances de ce Prince ne font aucune mention de deniers tournois autres que ceux de cuivre pur.

La pièce dont nous nous occupons ne peut donc être un denier tournois, et se trouve forcément le double tournois spécifié plus haut.

Il est établi désormais que la Ligue a, comme Henri III, fait frapper d'une part des doubles tour-

1. Archives de la Monnaie. M$^s$, 4$^e$, tome 35.
2. Hoffmann, *Monnaies royales*, pl. 77, n° 47.

nois de billon tels que le nôtre, et d'autre part, des doubles tournois de cuivre pur.

Le différent monétaire A, qui figure sur les deux spécimens retrouvés jusqu'à présent, indique l'atelier de Paris. Les ordonnances de 1590 et 1591, rapportées dans le premier paragraphe et qui ont prescrit la frappe à Paris de 8.000 écus de doubles tournois, ont peut-être été interprétées par les monnayeurs en ce sens qu'une petite partie de ces doubles tournois aurait été émise en billon.

## § III

### PATARD DE PROVENCE A LA CROIX DE JÉRUSALEM

La lettre P surmontée de deux lys. Lég. CAROLVS·X·DG·FRANC... R. 1591.

℟. Croix de Jérusalem cantonnée de quatre croisettes. Lég. SIT'NOMEN·DNI·BENEDIT.

Poids : 1 gramme. Musée Calvet, à Avignon.

Pl. III, n° 4.

Cette pièce est la copie du patard de Provence de Henri II[1]. On ne connaît pas jusqu'à présent de patards de Provence des rois Charles IX et Henri III. Les partisans de la Ligue ont eu intérêt à faire frapper à nouveau des divisions monétaires aussi minimes, parce qu'elles circulaient facilement parmi le peuple, et qu'elles répondaient aux nécessités des petites transactions.

Le type de la monnaie ne laisse aucun doute sur son nom ainsi que sur sa valeur de circulation.

1. Hoffmann. *Monnaies royales*. Pl. 69, n° 87.

Le patard ou patac provençal courait pour deux deniers coronats, c'est-à-dire deux deniers de Provence, ainsi que nous l'apprend M. Blancard. Le patard était le 1/8 du gros provençal. Le gros provençal équivalait à un blanc au soleil ou à un douzain [1].

Le gros de Provence avait cours pour 12 deniers tournois ou pour 16 deniers coronats.

Le denier coronat valait donc un quart de moins que le denier tournois. 2 deniers coronats couraient pour un denier tournois et demi.

Par suite, notre patard de 2 deniers coronats équivaut, en monnaie de Paris, à un denier tournois et demi, ou à un demi-liard, puisque le liard courait pour 3 deniers tournois.

Des patards provençaux avaient été émis à diverses reprises, avec un type presque semblable, sous les règnes de Charles VIII, de Louis XII, de François Ier et de Henri II. M. de Saulcy a classé les patards de François Ier de l'atelier de Marseille parmi les doubles tournois [2]. Nous venons de voir que cette dernière évaluation est erronée, puisque le patard ne valait qu'un denier tournois et demi.

En fait, l'atelier de Marseille a émis sous François Ier, d'une part des doubles tournois aux trois lys courant pour deux deniers tournois, et d'autre part des patards avec deux lys et un F, courant pour un denier tournois et demi. Le type était différent comme la valeur elle-même.

1. *Revue numismatique française*, 1883, *Numismatique de Charles VIII*, par M. Blancard, p. 92.

2. F. De Saulcy. *Histoire numismatique de François Ier*, p. 230.

Marseille paraît être le seul atelier qui ait pu frapper des patards tels que celui reproduit ci-dessus, pendant les guerres de la Ligue.

Cette pièce porte la date de 1591, mais il est impossible de déchiffrer un différent monétaire. Le P placé au dessous des deux fleurs de lys, et qui est à la fois l'initiale de Provence et de patard, indique que la monnaie a été frappée en Provence et probablement à Marseille, comme les patards de François Ier.

Les partisans de la Ligue rouvrirent en effet à leur profit l'atelier monétaire de Marseille.

Le 9 mars 1591, le Conseil de Marseille fit acte d'autorité souveraine en nommant François d'Armand maître de la Monnaie de Marseille, à la condition d'obtenir ultérieurement une autorisation régulière[1]. Une délibération du Conseil de Marseille du 7 mai 1591 constate que, *dès cette époque*, l'atelier monétaire de la Ville *a commencé son fonctionnement*[2].

Des lettres patentes signées au nom de Charles X par le duc de Mayenne et datées seulement du 24 novembre 1591, autorisèrent la réouverture de la Monnaie de Marseille, pour y fabriquer *des espèces « de poids, loys et remèdes prescrits par les ordonnances antérieures*[3] ». Ces lettres ne furent enregistrées par la Cour des Monnaies de Paris que le 22 octobre 1592, c'est-à-dire *quand l'atelier ouvrait déjà depuis 18 mois*.

1. *Notice sur le monnayage de Marseille*, par M. Laugier. Marseille, 1891, p. 39.
2. Archives de la Mairie de Marseille, registre des délibérations.
3. Archives de la Monnaie, Mr 4e, tome 39.

La Monnaie de Marseille avait autrefois émis des patards sous Charles VIII et sous François Ier. Les types étaient connus et étaient restés en circulation dans la ville. La première idée des monnayeurs a dû être de continuer ces émissions anciennes, comme le disaient du reste les lettres patentes du Roi. Nous sommes redevables de la plupart de ces renseignements à l'obligeance de M. Laugier, le savant conservateur du Musée numismatique de Marseille. Nous lui en témoignons toute notre gratitude dans l'intérêt de l'avancement des études sur les ateliers monétaires de la Ligue.

C'est vraisemblablement en vertu de ces décisions successives que l'atelier de Marseille frappa notre patard qui fut émis presque semblable à ceux antérieurs. Cette pièce est d'autant plus intéressante que l'on n'avait pu encore retrouver aucune monnaie émanant de l'atelier de Marseille entre 1591 et 1596.

Les faits que nous venons de rapporter montrent sous un jour nouveau le fonctionnement des ateliers, qui ouvraient au nom de Charles X. Beaucoup de villes ont dû ainsi émettre des espèces de leur autorité propre et chercher seulement plus tard à obtenir une ordonnance qui n'a pas dû toujours être rendue.

Henri IV ne réduisit Marseille en son pouvoir que le 17 mai 1596. La Monnaie de Marseille fut aussitôt fermée ; car un arrêt de la Cour des Monnaies du 20 novembre 1594 avait ordonné la fermeture des ateliers monétaires ouverts pendant les troubles de la Ligue, *sans lettres patentes régulières de Henri IV* [1].

1. Archives de la Monnaie, Ms 4°, tome 147.

Marseille, qui avait résisté longtemps à Henri IV, était plus qu'aucune autre ville dans ces conditions. Par suite, elle fut contrainte de laisser clore ses ateliers, qui ne travaillèrent pas pendant le règne de ce Prince.

## § IV

### QUART D'ÉCU AVEC LE NOM DU ROI DU COTÉ DE L'ÉCU

Ecu aux trois fleurs de lys, surmonté d'une couronne royale et accosté de II — II.

Lég. CAROLVS·X·D·G : FRANC : REX : D.

℟. Croix fleurdelysée. Lég. † : SIT·NOMEN·DNI· BENEDICT'A·M·1593 : un point dans les O et trois points dans les C.

Poids : 9 gr. 50 cent. Ma collection.

Pl. III, n° 5.

Nous devons ajouter aux trois petites divisions monétaires ci-dessus un quart d'écu d'argent présentant une variante des exemplaires connus jusqu'à ce jour. Tous les 1/4 d'écu ou 1/8 d'écu, publiés dans les recueils numismatiques, avaient le nom de Charles X disposé autour de la croix fleurdelysée remplissant le champ. Notre exemplaire, frappé à Lyon en 1593, porte cette fois, autour de l'écu royal, la légende donnant l'indication du nom du Roi. Sa gravure diffère un peu de celle des 1/4 d'écu courants. Il porte, comme différent du Maître de la Monnaie de Lyon, un point dans les O, trois points dans les C, et A· M· à la fin de la légende du revers. Ces diffé-

rents, qui existent d'une façon plus ou moins complète sur les espèces frappées à Lyon au nom de Charles X, servent à indiquer qu'André Morel était maître particulier et fermier de l'atelier de Lyon. Le trèfle étant l'ancienne marque des espèces de cette ville [1].

André Morel exerça les fonctions de maître particulier de la Monnaie de Lyon pendant les dernières années du règne de Henri III et pendant toute la durée de la Ligue. A partir de février 1594, le maître particulier de Lyon, nommé par Henri IV, fut Jehan Filliard et il eut pour différent les lettres I· F· mises à la fin de l'une ou de l'autre des deux légendes.

Lyon resta fidèle à la Ligue jusqu'au 7 février 1594, date à laquelle cette ville fit sa soumission à Henri IV.

Cet André Morel était le deuxième du nom, d'après les renseignements que nous avons recueillis à Lyon. Un premier André Morel avait été Maître de la Monnaie de Lyon en 1543, et avait usé du même différent A· M [2]. Les points secrets relevés dans les O et les C avaient peut-être pour objet de différencier les espèces du deuxième maître de celles du premier Morel.

Le 1/8 d'écu à ce type nouveau n'existe pas au Musée de Lyon, ni dans les collections de la ville. Il nous a été impossible de savoir s'il en a été émis, car le cahier des délivrances de l'année 1593 n'existe pas aux Archives, tandis que nous avons pu consulter

1, Archives nationales, carton Z, 1[b], 889. Cahiers de délivrances de boites de la Monnaie de Lyon, année 1592.

2. F. de Saulcy, *Histoire des ateliers monétaires*, p. 33.

ceux des années qui précèdent et ceux des années suivantes.

## § V

### DOUZAIN DE 1594 ÉMIS PAR LE PARTI DES POLITIQUES

Il n'est pas possible de s'occuper de la numismatique de cette époque si mouvementée de la Ligue, sans citer encore un douzain frappé par le parti des Politiques en 1594 au type de Henri III. Cette pièce acquiert un réel intérêt, parce qu'il est possible, pour la première fois, de préciser la ville où elle a été monnayée et les circonstances politiques qui ont amené son émission.

M. Amardel, dans un mémoire très curieux et qu'il n'était possible de rédiger qu'avec l'aide des Archives de la ville de Narbonne, vient de nous révéler l'existence d'un atelier monétaire à Narbonne pendant la Ligue[1].

Il a constaté :

1° Que les Etats du Languedoc, réunis à Toulouse le 15 juillet 1589, avaient décidé l'ouverture d'un atelier monétaire à Narbonne, afin de frapper les espèces nécessaires pour payer l'armée du maréchal de Joyeuse et pour augmenter le nombre de ses soldats.

2° Que les coins d'un certain nombre des monnaies ainsi émises existaient actuellement au Musée de Narbonne. Il en a donné la description. Ce sont un demi-

1. *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1891.

franc de 1591, un douzain de 1594, un double tournois de 1594, tous au type de Henri III.

M. Amardel regrettait en même temps qu'aucune des espèces frappées avec ces coins n'eût pu encore être retrouvée.

Cette lacune est maintenant comblée, en partie du moins, et nous publions le douzain de 1594, frappé avec l'un de ces coins. Pl. III, n° 6.

C'est le type ordinaire des douzains de Henri III.

Il est seulement utile de remarquer les points secrets qui caractérisent le coin et le douzain :

1° Un point sous la deuxième lettre de la légende de l'avers et du revers.

2° La lettre ·I· à la fin de la légende du revers et avant la date 1594.

3° Un point de chaque côté de la croisette commençant la légende du revers.

4° La lettre Q qui existe au dessous de l'écu de France de l'avers. Ce différent monétaire est visible sur le coin, mais il n'est pas possible de le déchiffrer complètement sur le douzain par suite d'un défaut de frappe.

Les sigles caractéristiques des monnaies ainsi frappées à Narbonne sont dorénavant bien déterminés.

Si l'on prétend que rien ne prouve que les coins existant au Musée de Narbonne ont servi à l'atelier monétaire de cette ville, M. Amardel nous a mis à même de répondre à cette objection. Nous pouvons en effet, grâce à lui, faire connaître la filière de la propriété de ces coins. MM. Raynal, Jallabert et Tournal les avaient recueillis mêlés à tout le maté-

riel de l'atelier monétaire de Narbonne, et ce sont ces messieurs qui les ont donnés directement au Musée de cette ville.

D'autre part, la lettre Q n'a servi à désigner la monnaie de Châlons-sur-Marne que jusqu'en 1572, date de la fermeture de cet atelier. Châlons-sur-Marne a été désigné, pendant la Ligue, par le différent CH enlacé, et a émis des espèces tant en argent qu'en cuivre au nom de Henri IV avec ce différent dès 1591. Les monnaies portant les lettres Q et I et émises pendant la Ligue appartiennent certainement à Narbonne. Un arrêt de la Cour des Monnaies du 1er juin 1590 a décrié les pièces de 10 sols et 5 sols, 6 blancs et 3 blancs nouvellement forgées ès monnaies de Toulouse, Narbonne et Montpellier et a indiqué que les espèces ainsi frappées à Narbonne, à cette époque, portaient comme différent la lettre Q [1].

La lettre I placée à la fin de la légende du revers avant la date, ne figure que sur les coins et sur les pièces portant des dates variant entre 1591 et 1594. Cette lettre est probablement l'initiale du nom du maître de la Monnaie.

Nous établirons plus loin que le parti des Politiques a pris fin dans le Midi de la France en avril 1594. Par suite, l'atelier de Narbonne a été fermé en cette année par application de l'arrêt de la Cour des Monnaies du 20 novembre 1594, cité plus haut § III. Il n'existe donc pas d'espèces de l'atelier de Narbonne d'une date postérieure à 1594.

1. Plaquette de 11 pages. Paris. Ve N. Roffet, 1590, contenant l'arrêt de la Cour sur ce descry.

Une Monnaie ne fut ouverte de nouveau dans cette ville que beaucoup plus tard, vers 1650.

Notre douzain n'est pas seulement intéressant au point de vue numismatique, il est également curieux au point de vue historique. Il est en effet l'une des dernières, si ce n'est la dernière pièce émise par le parti des Politiques et il nous permet de préciser dans quelle région de la France ce parti s'est maintenu le plus longtemps.

Nous avons vu plus haut qu'après la mort de Henri III, trois factions rivales s'étaient disputé en France la prééminence :

1° La Ligue, qui avait nommé Charles X comme Roi de France et qui fit frapper de nombreuses monnaies au nom de ce Prince, jusqu'en 1597 comme date extrême.

2° Le parti, que je pourrai qualifier de national, qui, pour succéder à Henri III, avait choisi le Roi de Navarre, et lui avait donné le nom de Henri IV. Ce parti, qui ne possédait pas la capitale de la France, émit des espèces au nom de ce nouveau Roi dans les diverses villes de France, au fur et à mesure qu'il s'en emparait.

3° Le parti des Politiques, qui ne reconnaissait ni Charles X, ni Henri IV, et qui voulait se réserver le plus longtemps possible la faculté, soit de choisir entre ces deux Princes, soit même de rétablir en France le régime de l'aristocratie féodale. Souvent ce parti ne se différenciait que d'une façon très légère de la faction de la Ligue.

Les Politiques frappèrent monnaie en émettant,

soit des espèces au nom de Henri III dans les villes dont ils étaient maîtres, bien que Henri III fût mort, depuis trois, quatre et cinq ans, soit quelques rares monnaies sans nom de Roi, et ayant la légende SIT· NOMEN·DNI·BENEDICTVM à l'avers et au revers. Toutes les collections numismatiques renferment des pièces de cette nature, frappées, notamment dans le Languedoc et à Toulouse, pendant les quatre premières années qui ont suivi la mort de Henri III, c'est-à-dire jusqu'en 1593. Mais, en 1593, ce parti se fondit peu à peu dans celui de Henri IV, à la suite de l'abjuration de ce Prince.

Notre douzain, qui est, je crois, la seule monnaie du Parti des Politiques que l'on ait trouvée frappée cinq ans après la mort de Henri III, nous apprend que l'une des dernières villes, si ce n'est la dernière, qui tint pour ce parti, fut assurément Narbonne. Il nous montre, en outre, que la faction qui faisait la guerre civile dans le Midi, appartenait plutôt au parti des Politiques qu'au parti de la Ligue. Ses chefs n'avaient d'autre but que de se faire payer le plus haut prix possible par le Roi qui voudrait conquérir la France.

Le maréchal de Joyeuse était mort en 1592. Il avait eu pour successeur, comme chef du Parti dans le Midi, son fils Scipion de Joyeuse, grand Prieur de l'Ordre de Malte en Languedoc. Ce dernier se noya dans le Tarn en octobre 1592 et fut remplacé par un autre membre de la famille des Joyeuse, le comte du Bouchage, plus connu sous le nom de : Capucin Frère Ange.

Ce moine défroqué reprit la cuirasse comme Che-

valier de Malte, grâce à une autorisation spéciale du Pape, et il se mit à la tête du parti des Politiques dans le Midi. Narbonne était sous ses ordres, quand notre douzain y fut émis.

Le Journal de Pierre de l'Etoile nous apprend que c'est le 8 mai 1594 qu'arriva à Paris la nouvelle de la soumission de Toulouse et du Languedoc à Henri IV[1]. Ce roi n'obtint la réduction du Midi qu'en payant à M. du Bouchage de Joyeuse, 1.470.000 livres tant pour la reddition de Narbonne que pour celle de Toulouse et autres villes du Languedoc, aux termes du traité qui intervint entre eux à ce sujet[2]. Frère Ange exigea en outre le grade de maréchal de France.

Si ce capucin défroqué n'était pas un politicien, qualification qui n'existait pas encore, il était du moins sous tous les rapports un *Politique*. Ce triste maréchal de France résigna ces fonctions et rentra dans les Ordres en 1599, blessé qu'il fut du propos de Henri IV, lui disant un jour à table, qu'il existait à la Cour quatre singuliers personnages : un pécheur converti, un ligueur repenti, un Capucin diverti et un Huguenot perverti. Sa Majesté, dit l'Etoile, parlait d'elle-même, du duc de Mayenne, du duc de Joyeuse et du duc de Lesdiguières.

1. *Journal du règne de Henri IV*, de Pierre de l'Etoile, La Haye, 1741, vol. 2, p. 65 et 445.

2. *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, collection Michaud et Poujoulat. Tome XI, 1re série, p. 568 et seq.

## § VI

### PIEDFORTS DES DEMI-ÉCU, QUART ET DOUZIÈME D'ÉCU D'ARGENT DE LOUIS XIII AVEC LVD XIII

Buste de Louis XIII de profil à droite avec draperie et épaulières. La tête est laurée et pénètre dans la légende qu'elle sépare en deux parties.

Lég. LVD·XIII·D·G· — FR·ET·NAV·REX.

℟. Ecu de France couronné. Lég. SIT·NOMEN·DOMINI·BENEDICTVM. 1643.

Tranche †(Croix de Malte) EXEMPLVM PROBATI NVMISMATIS.

Piedfort du demi-écu. Planche III, n° 7. 2 exemplaires.

Cabinet des Médailles de Paris. Poids : 56 gr. 25

Collection de Marchéville. Poids : 54 gr. 85

Piedfort du quart d'écu. Planche III, n° 8. 6 exemplaires.

3 au Cabinet des Médailles de Paris.

Poids : 27 gr. 37 à 27 gr. 41.

1 au Musée de Marseille. Poids : 27 gr. 30

1 au Musée de la Monnaie à Paris.

1 Ma collection. Poids : 27 gr. 15.

Piedfort du 1/12 d'écu. Pl. III, n° 9.

2 exemplaires Cabinet des Médailles de Paris

Poids : 9 gr. 14.

Ma collection. Poids : 9 gr. 00.

Tranche semblable sur tous les exemplaires de ces divers piedforts.

Ces essais diffèrent des demi, quart et douzième d'écu blanc courant de Louis XIII, en ce que :

1° Le nom du Roi n'est indiqué que par les initiales LVD au lieu de l'être par le mot LVDOVICVS;

2° Le haut de la tête sépare la légende en deux parties ;

3° Il existe un point secret devant LVD sur le piedfort du demi-écu.

Ce type de trois des divisions de l'écu d'argent n'a pas encore été publié. Hoffmann a fait connaître seulement les piedforts des pièces plus petites ayant cours pour 30 et pour 15 deniers et portant cette légende. Pl. 88, nos 103 et 106.

Le buste de Louis XIII, sur l'écu d'argent de 1642, premier poinçon de Warin, porte une simple draperie autour du cou.

Le buste de Louis XIII, sur l'écu d'argent de 1643, deuxième poinçon de Warin, porte une cuirasse avec épaulières et draperie. La légende restant toujours continue.

Les piedforts ci-dessus nous révèlent un troisième poinçon de Warin, qui devait peut-être servir de type pour les écus d'argent de Louis XIII, qui auraient été frappés à la fin de l'année 1643 et en 1644. Mais Louis XIII mourut le 14 mai 1643, en sorte qu'il ne fut donné aucune suite à cet essai, dont ces pièces resteront les seules constatations.

Ce qui porte à croire que ces piedforts étaient le type des écus blancs de Louis XIII, que l'on devait continuer d'émettre en 1643, c'est que les écus courants de Louis XIV enfant, frappés *dès cette même*

*année 1643*, portent de même LVD·XIIII avec le haut de la tête partageant la légende. Warin a donc copié complètement pour Louis XIV enfant, le type des pied-forts que nous publions, sauf le changement des traits du monarque et l'adjonction d'un I à l'indication numérique du roi.

Quelques numismatistes prétendent que, lorsque dans une même série de piedforts, les uns portent sur la tranche : EXEMPLVM PROBATI NVMISMATIS, les autres : LVDOVICO XIII MONETAE RESTITVTORI, les premiers étaient destinés aux Officiers de la Cour des Monnaies chargés de surveiller l'émission des espèces, et les seconds aux grands Officiers de la Couronne. Nous mentionnons cette opinion sans prendre parti, car elle n'a encore été appuyée d'aucun texte. Si elle est exacte, ce serait une autre preuve que les divers piedforts ci-dessus devaient donner naissance à un type nouveau d'écus courants de Louis XIII.

Le seul différent de graveur, qui existe sur ces essais, consiste dans le point commençant la légende de l'avers et celle du revers.

Delombardy énonce qu'il y avait, en 1642 et 1643, à la Monnaie du Louvre, quatre graveurs par quartier :

1° J. Warin,
2° N. Briot,
3° P. Régnier,
4° Gaignères,

et que la disposition des points et des quintefeuilles permet de reconnaître leurs œuvres. Or, nous remar-

quons sur les écus de l'époque les différents suivants :

1° Un point •

2° Deux points ••

3° Un quintefeuille ❀

4° Un quintefeuille avec un point de chaque côté • ❀ .

Ces sigles sont peu apparents et étaient tenus d'autant plus secrets, qu'aux termes de l'article V de l'ordonnance royale de mai 1631, les maîtres graveurs de la Monnaie avaient seuls le droit de distinguer leurs œuvres par un petit différent de cette nature[1].

Il est à peu près certain qu'un point unique est le différent de Warin, surtout quand s'y ajoute un point placé devant le premier mot de la légende de l'avers. Car c'est un point que nous trouvons au commencement des légendes de divers essais de Warin, et notamment avant le mot LVDOVICVS sur l'essai de l'écu d'argent au type de la Monnaie assise, qui est incontestablement de Warin.

L'ordre des graveurs donné par Delombardy doit peut-être alors concorder avec l'ordre des différents ci-dessus.

Ces piedforts, frappés avec les balanciers de la Monnaie royale du Louvre, doivent être comme l'écu d'argent à 11 deniers de fin, c'est-à-dire doivent contenir 917 millièmes d'argent fin.

Leurs poids de 54 gr. 85, de 27 gr. 30 et de 9 gr. 14 représentent exactement le quadruple du poids légal

1. Abot de Bazinghen, *Dictionnaire. Traité des Monnaies*, tome 1, p. 555.

du demi-écu d'argent, qui pesait 13 gr. 713, du quart d'écu ou pièce de 15 sols, qui pesait 6 gr. 857, et du douzième ou pièce de 5 sols, qui pesait 2 gr. 286 : ce qui est de règle pour tout piedfort.

Il est probable que le piedfort de l'écu à ce type a également été frappé. Nous espérons que la publication qui vient d'être faite permettra de le retrouver dans une collection française.

Paul Bordeaux.

# MÉDAILLON DE JEAN HÉROARD

PAR G. DUPRÉ

Pl. IV.

Le Musée des arts décoratifs de Vienne (*K. K. Museum für Kunst und Industrie*) possède un admirable médaillon en bronze, dont voici la description :

IEAN·HEROARD·SR. DE·VAVGRIGNEVSE·CR. DESTAT·ET·PR·MEDECIN·DV·ROY·LOIS·XIII. Buste, de trois quarts, tête nue, portant une collerette molle et un habit à une rangée de petits boutons serrés les uns contre les autres.

Sans revers, diamètre, 35 centimètres. Relief très fort, de 25 millimètres environ vers la partie supérieure du visage[1]. (Voy. pl. IV.)

Jean Héroard — on prononçait souvent *Hérouard* — était né à Montpellier, vers 1550. Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique*, place sa naissance à la date du 22 juillet 1551. Il est vrai que, d'après une épitaphe qui existait dans l'église de Vaugrigneuse[2],

1. Ce médaillon est indiqué d'une manière sommaire dans le *Wegweiser durch das K. K. Oesterreichische Museum für Kunst und Industrie*, 1891, p. 27. Il a été payé 1.000 florins par le musée. Le marchand qui l'a cédé a prétendu qu'il provenait de la collection B. Fillon. En réalité, il l'avait acquis, pour la somme de 150 fr., dans une petite vente d'objets divers. La reproduction que nous en donnons a dû être réduite, à cause des grandes dimensions de l'original.

2. Héroard possédait une maison dans cette localité, située aujourd'hui dans le département de Seine-et-Oise.

du temps de l'abbé Lebeuf, Héroard mourut, en 1628, en l'an *soixante septième* de son âge, ce qui placerait sa naissance en 1561.

Mais, en admettant qu'elle ait été bien copiée, cette inscription est sûrement erronée, car dans ses *Mémoires pour servir à l'Histoire de la faculté de Montpellier*, Jean Astruc écrivait, vers 1760, que Jean Héroard fut immatriculé sur le registre de la Faculté de médecine de Montpellier, le 27 août 1571, et qu'il prit ses degrés en 1575. Ces dates doivent avoir été relevées sur des documents authentiques. D'après le médecin Charles Guillemeau, le compétiteur et le grand ennemi de Jean Héroard [1], le père de celui-ci était un barbier de Montpellier qui appartenait, ainsi que son fils et toute sa famille, à la Religion réformée. Jean aurait été présenté à Ambroise Paré et serait ainsi entré dans la maison du roi.

Que les assertions moqueuses de Guillemeau aient reposé sur quelques fondements de vérité ou que ce soient de simples calomnies, il est certain toutefois qu'elles ont été écoutées, car Guy Patin, dans une lettre écrite en 1663, à son ami André Falconet, médecin de Lyon, disait qu'Héroard « étoit bon courtisan, mais mauvais et ignorant médecin ».

D'autre part, lorsque notre personnage eut été choisi comme médecin du dauphin, né le 27 septembre 1601 [2], L'Estoile, dans son *Journal*, écrivit : « Pour médecin de M. le Dauphin, on y mit Erouard, « à la faveur et recommandation de M. de Bouillon, »

1. Il écrivit contre Héroard plusieurs diatribes en latin.
2. Ce dauphin devint, par la suite, le roi Louis XIII.

et cet auteur ajoute que « ledit Erouard étoit de la « Religion ».

Héroard s'était fait connaître par son *Hippostologie, c'est-à-dire discours des os du cheval* (Paris, Mamert-Patisson, 1599, in-4°), travail qui lui avait été commandé par le roi Charles IX. Il avait écrit aussi, en français, un traité sur l'éducation d'un prince, que Jean Degorris, conseiller et médecin du roi, traduisit en latin et publia sous ce titre : *De Institutione principis, liber singularis* (Paris, 1617, in-8°). Enfin, Héroard prit note, depuis la naissance de Louis XIII, d'une quantité de faits sur l'éducation et la vie de ce prince. Ce journal donne des détails curieux sur Henri IV et sa famille et sur divers personnages de cette époque.

On connaissait déjà une médaille représentant Héroard. En voici la description :

I·HEROARD·S·D·VAVGRIGNEVSE·P·MEDECIN D·ROY. Buste de trois quarts, tête nue, portant une collerette molle et un habit à une rangée de petits boutons. Sous le buste, ·WARIN·

℟. IOVE DIGNVS APOLLINIS ARTE. Au dessus d'un sol herbagé, écu à un chevron et trois étoiles, deux en chef et une en pointe, soutenu de deux lions et timbré d'un heaume à lambrequins avec une demi-aigle éployée pour cimier. A l'exergue : ·OB·XI· FEB·1628· (*Obiit XI Februarii 1628*).

Argent, bronze, plomb, diamètre, 44 mill. Cette médaille a été indiquée dans le *Trésor de numismatique et de glyptique, médailles françaises* (2e partie, p. 13, pl. XIX, n° 5), mais les auteurs de ce travail

n'ont pas vu la signature *Warin* et ont classé à tort la médaille dans l'œuvre de Dupré.

De ce que la médaille est signée *Warin*, il semblerait que le grand médaillon doive être attribué au même artiste. Je vais exposer les raisons pour lesquelles il ne peut en être ainsi.

D'abord, la médaille, portant la date de la mort d'Héroard, est nécessairement postérieure à cet évènement. Si on la compare avec le médaillon, on verra que les traits de la figure sont vieillis, épaissis, que les détails de la chevelure sont modifiés, que tout enfin a été combiné de façon à donner au visage de la médaille l'aspect âgé que devait avoir Héroard lorsqu'il mourut, en 1628, ayant atteint sa soixante-dix-huitième année.

Héroard est qualifié de *premier médecin du roi Louis XIII* sur le médaillon qui, par conséquent, ne peut avoir été fait avant 1610. Mais l'apparence peu âgée du personnage ne permet pas non plus de reculer beaucoup la fabrication du médaillon.

On sait que les détails de la vie de Jean Warin sont obscurs avant 1629[1]. Si l'on admet les renseignements fournis par les lettres de naturalisation qui lui furent accordées, en 1650, cet artiste serait venu à Paris vers 1626[2].

Le médaillon du musée de Vienne ne peut donc avoir été modelé par lui. Le grand médailleur, à

1. Voy. Blanchet dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 1888, pp. 84 à 90. Cf. *Revue numism.*, 1888, p. 121.

2. Art. de J.-J. Guiffrey, *Nouvelles archives de l'Art français*, 1873, p. 236. — D'après une déclaration de 1660, Warin serait venu à Paris seulement en 1627 (Art. de M. N. Rondot, *Revue numism.*, 1889, p. 255).

l'époque de la jeunesse de Louis XIII, est Guillaume Dupré. Or, des passages du journal d'Héroard nous montrent clairement que le médecin du dauphin et le grand médailleur se sont trouvés en relations continuelles. Voici le texte du journal :

Le 6 juin 1607, mercredi, à Fontainebleau. — « Il « (*le dauphin*) va à l'entrée de la galerie, où il s'amuse « à tirer en cire Descluseaux pendant que le sieur « Paulo le tire en cire ; amusé jusques à trois heures « et un quart ; goûté ; il s'amuse, avec de la cire, à « faire un visage, pendant que M. Dupré, statuaire « du Roi, le tire pour en faire une médaille ; il sait « tout ce qu'il faut faire et travaille fort dextrement, « polit, fait les cheveux, perce les yeux, les oreilles, « tout sur la trace grossière que M. Dupré lui en « avoit faite. »

Le 7 juin, jeudi, à Fontainebleau. — « Il (*le dau-* « *phin*) dit qu'il me veut peindre[1] pendant que « M. Dupré l'achèvera, et qu'il me fera la barbe « pointue[2] comme une épingle[3]. »

Il existe plusieurs œuvres signées par G. Dupré. Je me contenterai de citer le grand médaillon du chancelier Nicolas Brulart de Sillery, conservé au

1. Ici *peindre* veut dire *représenter*.

2. Le médaillon montre qu'Héroard portait, en effet, la barbe en pointe.

3. *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII* (1601-1628), *extrait des manuscrits originaux et publié avec autorisation de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique*, par MM. Eud. Soulié et Ed. de Barthélemy, t. I, 1601-1610 ; t. II, 1610-1628. Paris, Firmin-Didot, 1868, 2 vol. in-8°, t. I, pp. 267 et 268. Dans un autre passage, Héroard parle de « Guil- « laume Dupré, natif de Sissonne, près de Laon » (t. I, p. 89). Cf. *Bullet. de la Soc. académique de Laon*, 1872, p. 75.

musée du Louvre, qui est signé sous le buste G·DVPRE·F·1613[1].

En établissant la comparaison, on reconnaîtra le même faire, large et puissant, et l'on sera convaincu, comme moi, que Jean Warin, en modelant la petite médaille du médecin du roi, a simplement copié, en la modifiant, l'œuvre admirable de Guillaume Dupré.

C'est une constatation qui ne manque pas d'intérêt.

Avant de terminer, je signalerai encore une estampe qui représente Héroard et que l'on attribue à Abraham Bosse[2]. Sur cette gravure, le médecin du roi, représenté de trois quarts à droite, dans une bordure octogone posée sur une console, montre la figure plus pleine, les cheveux plus courts, les tempes dégarnies, la bouche moins dure que sur son médaillon. Le buste est accompagné de l'inscription suivante : I·HEROARD S·D·VAVGRIGNEVSE· Pr MEDECIN DV ROY LOVIS XIII. Sur la console, on voit un écusson armorié, surmonté d'un heaume à lambrequins et soutenu de deux griffons. Au dessus, on lit, sur une banderole, la devise : JOVE DIGNVS APOLLINIS ARTE. On connaît deux états de l'estampe : 1° Le fond de l'écusson est d'argent; 2° le fond est d'azur.

Il me paraît probable que le revers de la médaille a

1. Ce médaillon a exactement le même diamètre que celui d'Héroard, c'est-à-dire 35 centimètres.

2. Georges Duplessis, *Catalogue de l'œuvre d'Abraham Bosse* (extrait de la *Revue universelle des arts*), 1859, p. 127, n° 1248.

été emprunté par Warin à la gravure anonyme qu'on attribue à Abraham Bosse, car cette estampe a dû être faite du vivant d'Héroard.

J.-Adrien Blanchet.

# GIOVANNI PAOLO

Etre admis à la cour, monter dans les carrosses du roi était considéré comme un grand honneur par les plus anciennes familles de France. Approcher du roi ou de son entourage était, pour un artiste, une faveur encore plus insigne et plus rare. Cela suffisait à l'illustrer.

Tel fut le sort, sûrement très envié, de cet artiste célèbre alors, inconnu de nos jours, Giovanni Paolo. A ce nom tombé dans l'oubli, restituons tout d'abord sa forme italienne, défigurée par les fantaisies orthographiques de l'époque, puis efforçons-nous de lui rendre un peu de son ancienne célébrité.

Non seulement Paolo était reçu à la cour d'Henri IV, ainsi que nous l'apprend le témoin le plus précis et le mieux informé de ce temps-là, mais il était admis auprès de la personne même du dauphin et, en quelque sorte, dans son intimité. Plusieurs fois il modela, d'après nature, le portrait du jeune Louis XIII, enseignant en même temps à son modèle l'art de la plastique, et plusieurs fois le vieil Héroard de Vaugrigneuse vit le jeune souverain se jouant avec les cires et l'ébauchoir de l'artiste.

Ces faits suffisent à prouver en quelle estime a été tenu notre Paolo. Il jouit d'une très grande réputation, qu'il mérita probablement, au moins en partie;

aussi estimons-nous qu'on doit lui faire une place dans l'histoire de l'art français.

Les portraits en cire furent, ainsi que les portraits aux crayons, très en faveur pendant la seconde partie du XVI^e siècle ; seulement la vogue dura plus longtemps pour les premiers que pour les seconds ; pour les premiers, elle s'étendit jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

Giovanni Paolo paraît s'être adonné à peu près exclusivement à cet art aimable du modelage en cire coloriée ; mais il faut ajouter qu'il n'y avait rien de commun entre lui et les faiseurs de portraits à bas prix. Ces petits portraits ne sont signés qu'exceptionnellement, et ce n'est qu'à moitié regrettable, car ils sont la plupart du temps d'une désespérante banalité ; les prix élevés qu'ils atteignent dans les ventes dénotent seulement le peu de goût de ceux qui se font adjuger, pour des sommes exorbitantes, ces insignifiants petits bibelots.

Il n'est pas douteux que Paolo ne soit un véritable artiste. On lui commande des portraits officiels destinés à être envoyés en Italie ; il est admis à la cour en même temps que G. Dupré ; il travaille côte à côte avec ce grand artiste, et ses œuvres peuvent supporter la comparaison avec les meilleures du XVII^e siècle.

Nous ne connaissons de Paolo aucune cire originale, et peut-être en sera-t-il de lui, toute proportion gardée, comme de Pisanello, le peintre. Les grandes compositions de ce dernier sont anéanties, et ses médailles signées : OPVS PISANI PICTORIS restent son plus beau titre de gloire ; de même, le nom de

Paolo, le céroplaste, n'échappera peut-être à l'oubli que grâce à quelques rares médailles reproduites en métal. Il est à craindre que tout le reste n'ait disparu ; car, si nous avons encore quelques spécimens de cet art jadis si goûté, c'est que les portraits en cire ont été exécutés à profusion et recopiés à l'infini.

La cire a toujours été la matière plastique la plus habituellement employée par les médailleurs pour la création de leurs types — les modèles en bois, en pierre ou en métal n'ayant jamais été qu'exceptionnels —; mais elle n'est alors qu'un intermédiaire pour arriver à la réalisation de l'œuvre en bronze. Paolo a été plutôt un céroplaste qu'un médailleur ; c'est en cire qu'il réalise habituellement son œuvre ; et, sur ce point, il ne peut y avoir de doutes. Nous voyons, en effet, que les petits portraits qu'il exécute, soit pour Catherine de Bourbon, soit pour Louis XIII, sont toujours en cire et que nulle part il n'est question de les jeter en métal. D'ailleurs, l'aspect des pièces que nous lui attribuons révèle le procédé, aussi bien par la largeur, l'aisance du modelé et les vivacités de l'ébauchoir, que par les traces de l'outil laissées dans la cire et transmises par celles-ci au bronze ou à l'argent. A cette technique, nous croyons pouvoir attribuer quelque chose de l'originalité de sa manière, comme médailleur ; quelques-unes de ses qualités et peut-être quelques défauts que nous remarquons dans ses œuvres.

En tout cas, c'est un fait bien caractéristique que de rencontrer, à la fin du XVI^e^ siècle et au commencement du XVII^e^, un modeleur dont les qualités distinc-

tives sont l'originalité et la vigueur de la touche. Il est piquant de trouver en France, à ce moment-là même où l'art italien se perd dans la mièvrerie et le procédé, un artiste qui méprise les élégances un peu molles de Primavera ou les fades rondeurs de Pastorino. C'est également une chose digne de remarque que de voir un artiste, après avoir quitté sa patrie, ne rien garder du style de son pays d'origine. Je me hâte cependant de dire qu'il y a des faits analogues. Nous pouvons citer notamment, pour la même époque, un médailleur habile et des plus féconds, Antonio Abbondio, le jeune, chez lequel nous remarquons une transformation du même genre. Après son départ de l'Italie, il ne s'inspirera plus des œuvres charmantes de ceux qui furent ses maîtres; ses médailles prendront peut-être alors plus de style et d'ampleur, mais elles tomberont fréquemment dans une rigidité et une lourdeur très allemandes.

D'où venait Giovanni Paolo? Nous l'ignorons. Peut-être était-il Lombard? Ce que nous savons, du moins, c'est qu'il était d'origine italienne; un document nous le dit, et les formes données à son nom suffiraient, d'ailleurs, seules à le prouver.

Il serait possible qu'il fût parent de Pierre Paulle, dit l'Italien, architecte du roi, décédé à Paris en 1637, et dont l'épitaphe se voyait dans l'église de l'*Ave Maria* à Paris[1]. Peut-être était-il apparenté avec le capitaine Jehan Petro Paolo, que nous trouvons cité dans les *Lettres de Catherine de Médicis* (t. III, 19) et dans les *Lettres missives de Henri IV* (1^er^ août

1. Auvray, *Dict. général des artistes de l'éc. française*, t. III, supplément.

1571) ; peut-être appartenait-il à la même famille que Paulo de Crémone, écuyer du duc de Guise et cité, notamment en 1585, dans une lettre de Giulio Busini à Belisario Vinta[1]. Enfin on pourrait se demander s'il n'a rien de commun avec ce « Giovan Paulo, qui sait baller » et qui est désigné comme huissier de l'antichambre de la reine catholique[2]. Mais ce ne sont là que de simples hypothèses auxquelles il ne faut pas s'arrêter.

Le premier document écrit qui nous fasse connaître Paolo — nous parlerons plus loin des médailles — se trouve dans les Archives des Basses-Pyrénées. Il nous a été signalé par notre excellent collègue, M. Blanchet, qui a bien voulu nous en communiquer une copie. Il n'y est question, remarquons-le, que de petits portraits en cire. Voici, d'ailleurs, cette pièce, *in-extenso ;* elle n'est pas longue :

Archives des Basses-Pyrénées. B. 142.

1598. Au sieur *Johan Pol*, *Ystallien*, la somme de trois cens escuz, de laquelle Madame lui a faict don en considération de *plusieurs petits portraits en cire* qu'il a donnés à son Altesse, ainsi qu'il est plus à plain contenu par son mandement donné à Angers le troisième jour d'apvril, année de ce compte.

Signé, Catherine.

Plus bas, Delafond.

Veu par le dit sieur d'Attigny et scellé ; cy rendu avec la quittance dudit Paul.

Cy la dicte somme de IIIc

Quant à ces cires originales, à supposer qu'elles

1. *Négociat. diplomat.*, t. IV, p. 255. Collect. des documents inédits.
2. *Négociations sous François II*, p. 355. Collect. des doc, inédits.

n'aient pas été détruites, il serait assez difficile de les reconnaître, sans autre désignation et sans signature; d'autre part, on ne peut supposer *à priori*, étant donné que Paolo est plutôt céroplaste que médailleur, qu'elles aient été coulées en métal.

La signataire du compte, « Madame Catherine », est Catherine de Bourbon, duchesse de Bar, sœur unique du roi Henri IV, mariée en 1599 à Henri II de Lorraine. Peut-être pensera-t-on que son portrait se trouvait parmi ceux dont elle avait fait la commande, et peut-être en voudra-t-on, malgré tout, voir une reproduction dans la médaille ovale appartenant au Cabinet de France, et publiée par Armand dans le tome II de ses *Médailleurs italiens*, p. 280, n° 11? D'un côté, se voit l'effigie de la duchesse, et de l'autre, sont représentées les trois Grâces, avec la légende : OV QUATR (*sic*) OV VNE.

G. Paolo est-il l'auteur de cette pièce? Je ne sais. Ce que je puis dire, c'est que cette hypothèse n'est pas absolument inadmissible. La date, le style ne contredisent pas formellement cette attribution; le modelé a quelque chose de cette décision et de cette largeur que l'on admire dans la médaille de Catherine de Médicis; mais cet exemplaire de la Catherine de Bourbon est trop retouché pour que l'on puisse se prononcer avec sécurité. Le prototype paraît bien avoir été une cire; mais on a tant fait de cires à cette époque, qu'il faut rester défiant.

Il ne serait pas impossible non plus que Paolo fût l'auteur de la belle médaille de Jeanne d'Albret, publiée par M. Schlumberger dans la *Numismatique*

*du Béarn* (t. II, pl. x, n° 4). C'est une œuvre largement vue, sûrement exécutée et d'un relief très vif.

Nous signalerons encore une précieuse médaille du Cabinet de France. On voit, d'un côté, l'effigie de Henri d'Orléans, duc de Longueville, âgé de 16 ans; de l'autre, Hercule au berceau étouffant les serpents. Cet exemplaire est coulé sur une cire et sans retouches; au droit, l'écharpe est disposée en guirlande sur la cuirasse, comme dans la médaille du duc de Joyeuse; mais le style général est différent. D'ailleurs, encore une fois, il importe de ne s'avancer que très prudemment; nous sommes à l'époque du complet triomphe de la sculpture en cire peinte, et il a dû venir plus d'une fois aux modeleurs la fantaisie de faire jeter leurs petits médaillons en bronze ou en argent.

Nous ne nous arrêterons pas aux cires du Musée de Breslau, à celles du moins qui sont reproduites dans le beau volume de M. Bapst, sur l'*Histoire des joyaux de la Couronne*[1]. Ces effigies, trop petites pour le cadre, sont d'un faire trop banal, d'une composition trop gauche, avec leur tête de profil uniformément posée sur un buste de face, pour qu'on puisse les attribuer à un artiste aussi renommé que le fut Giovanni Paolo. Quoi qu'il en soit de toutes ces hypothèses, la présence de G. Paolo à la cour de Henri IV pendant les années 1604 à 1607 est un fait parfaitement établi, et qui nous porte à croire que

1. Bapst, *Hist. des joyaux de la Couronne*, Paris, 1889, pp. 49, 59, 87, 113. — Cf. Courajod et Em. Molinier, *Bull. de la Soc. des ant. de France*. — Voir aussi Courajod, *La collection des médaillons de cire du musée de Breslau*, Paris, 1884, in-8°. (Extrait de la *Gaz. des Beaux-Arts*.)

notre artiste jouissait, à ce moment, d'une célébrité à peu près égale à celle de Guillaume Dupré.

Les mentions du *Journal de Jean Héroard* sont courtes, mais explicites en ce point[1].

« Août 1604. Le 20, vendredi. Il (le dauphin, plus tard Louis XIII) baise un portrait en cire de la Reine, assez mal fait, qu'il reconnut; il est tiré en cire avec sa nourrice par le sieur *Paolo*, pour être porté en Italie[2]. »

Une autre fois, le vendredi 28 octobre 1605, « il se joue tenant un portrait du roi, fait en cire dans une boîte en ivoire, et s'amuse à travailler sur la cire comme il avoit vu faire au sieur *Jehan Paulo*[3]. »

Enfin, Paolo fait encore un portrait de Louis XIII, en 1607. « Le 6 juin, mercredi, à Fontainebleau. Il (le dauphin) va à l'entrée de la galerie, où il s'amuse à tirer en cire Descluseaux, pendant que le sieur *Paulo* le tire en cire; amusé jusques à trois heures et un quart; goûté; il s'amuse, avec de la cire, à faire un visage, pendant que M. Dupré, statuaire du Roi, le tire pour en faire une médaille; il sait tout ce qu'il faut faire et travaille fort dextrement, polit, fait les cheveux, perce les yeux, les oreilles, tout sur la trace grossière que M. Dupré lui en avait faite[4]. »

Nous insistons encore sur ce fait que les portraits commandés à G. Paolo, aussi bien ceux exécutés pour Catherine de Bourbon que ceux exécutés pour

1. Soulié et Barthélemy, *Journal de Jean Héroard*, Paris, Didot, 1868, 3 vol. in-8°.
2. Héroard, *loc. cit.*, t. I,p. 81.
3. Héroard, *loc. cit.*, t. I,p. 158.
4. Héroard, *loc. cit.*, t. I, p. 267.

Louis XIII, sont en cire, et qu'il n'est jamais question de les « jeter en fonte », comme le dit le même Héroard, par exemple, quand il s'agit des modèles en cire auxquels travaillait « le sieur Francisco[1] ».

Paolo faisait d'ordinaire des petits portraits en cire, et probablement en cire coloriée ; plus rarement, il modelait des médailles destinées à être coulées. L'examen attentif des pièces que nous possédons confirme pleinement ces indications ; car, on ne peut le nier, ses procédés relèvent plutôt du sculpteur en cire que du médailleur. Il suffira pour s'en convaincre de comparer les médailles de Paolo avec celles de son illustre contemporain, Guillaume Dupré.

Passons à l'examen détaillé de ces médailles elles-mêmes. (Voy. pl. v et vi.)

Elles sont peu nombreuses, quatre, en tout ; encore l'attribution de la quatrième n'est-elle pas absolument certaine. La première en date est signée en toutes lettres : *Paulus f.;* la plus récente, celle de François Miron, ne porte que les initiales P. F. A côté de cette dernière, figure celle de Catherine de Médicis, identique (malgré la grande différence de dates) comme facture et comme style. Pour compléter la planche vi, nous avons ajouté une quatrième pièce, de même époque, de même module, de même apparence et, autant qu'on peut en juger sur un exemplaire retouché, très analogue aux deux précé-

1. *Journal d'Héroard*, t. I, pp. 143 et 149.

dentes, je veux parler de celle de saint Charles Borromée.

*Anne, duc de Joyeuse, amiral de France.*

ANNA DVX IOIEVSE PRÆFECTVS REI MARITIME. Buste du duc de Joyeuse, à droite, cuirassé, cheveux mi-longs relevés sur le front et rejetés en arrière, moustache et barbiche, une perle pendue à l'oreille; rabattu sur la cuirasse, le petit col, tel qu'on le voit sur les premières médailles d'Henri IV; autour du buste, une écharpe formant guirlande et maintenue à l'épaule par une tête de lion ailée; au cou, le cordon de l'ordre du Saint-Esprit.

℟. VICTIMA PRO SALVO DOMINO FIT IN ÆTHERF (*sic*) SIDVS. Un guerrier armé à l'antique et dans l'attitude du combat, l'épée haute et le bouclier en main, debout sur un autel; à ses pieds, un agneau mort se consumant au milieu des flammes. En haut, au dessus d'une zone de nuages, le signe du bélier. Sur le côté gauche de l'autel, la signature : *Paulus f* (en lettres italiques).

Cabinet de France. Argent. Diamètre : 76 millim. — (Voy. pl. v). *Trésor de num. et de glypt.*, méd. fr., 1re partie, pl. XLIX, 1. — Armand, *Les médailleurs italiens*, 2e édit., t. I, p. 292.

La légende et le type de cette médaille se complètent mutuellement et doivent s'expliquer l'un par l'autre. Le guerrier debout sur l'autel du sacrifice est évidemment le duc de Joyeuse, qui est symbolisé aussi par l'agneau qui se consume sur l'autel comme victime expiatoire. Cet agneau, une

fois consumé, monte au ciel, où il se transforme en un astre brillant, l'étoile du bélier; ce qui signifie, plus simplement, que le duc de Joyeuse a mérité le ciel par son dévouement et par sa mort courageuse.

Aussi ne faut-il pas traduire, avec les auteurs du *Trésor de numismatique*[1] : « Victime pour le Seigneur, dans le ciel il devient un astre, » négligeant ainsi le mot SALVO; mais : « Victime pour le salut de son maître..., » c'est-à-dire du roi. Il est fait allusion ici à la mort du duc de Joyeuse tombé à Coutras, en combattant à la tête des troupes royales contre l'armée du roi de Navarre, se sacrifiant ainsi pour le service de son maître et méritant la couronne céleste. Cette médaille n'a donc pu être exécutée qu'après la mort d'Anne de Joyeuse, c'est-à-dire au plus tôt à la fin de l'année 1587.

Cette pièce ne se trouve pas dans *La France métallique* de Jacques de Bie[2], et nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire authentique, celui du Cabinet de France. Il est en argent, mais, malheureusement, a été complètement repris par le ciseleur. Le relief de cette pièce est d'une hauteur considérable et la tête s'enlève presque en ronde bosse sur le champ, la facture est originale, l'effet puissant. Le ciseleur, il est vrai, a fait soigneusement disparaître les traces du travail à la cire; mais l'ensemble de la technique indique bien plutôt le modeleur de portraits que le médailleur. Quant aux détails, ils sont d'un joli arrangement et toujours exécutés avec décision. Au

1. *Trés. de num.*, loc. cit., p. 39.
2. Paris, Camuzat, 1636, in-f°.

revers, l'autel pourra paraître lourd et le champ, un peu vide ; le sujet est traité avec quelque sècheresse, mais il est vrai de dire que celle-ci doit tenir au ciseleur, qui a plus ou moins défiguré l'œuvre de Paolo.

*François Miron.*

Buste de François Miron, tête nue, barbu, avec le manteau, la toge et le large collet rabattu. A l'entour, un grènetis formé de globules serrés et très en relief. Pas de légende.

℟. Dans le champ, inscription en six lignes : FR. MIRON ‖ CONER DESTAT ‖ LIEVTN. CIVIL ‖ ET. P̄VOST. DES ‖ MARCHANS ‖ 1605. En bas, à droite et à gauche de la date, les deux lettres P. F. (*Paulus fecit*). Le tout encerclé d'un grènetis très accentué.

Bibliothèque nationale. Argent et bronze. Diamètre de l'exemplaire en argent : 50 millim. (Voy. pl. VI, n° 1). —*Trésor de numismatique*, méd. fr., 1re partie, pl. LIII, n° 6, et p. 44. – A. d'Affry de la Monnoye, *Les jetons de l'échevinage parisien*, pp. 60 à 61.

En 1605, Miron parvint à obtenir du roi la modification d'un projet de révision des rentes existant sur l'hôtel de ville de Paris ; mais il s'est rendu célèbre par ses grands travaux d'embellissement et surtout par la reprise (après une interruption d'un demi-siècle) de la construction de ce même hôtel de ville[1].

Dans le Joyeuse, le travail du ciseleur a fait dispa-

1. F. de Guilhermy, *Inscript. de la France*, II, 34.

raître les traces de l'ébauchoir ; les deux exemplaires du Miron sont, au contraire, dans toute leur fleur, et on peut le juger en pleine connaissance de cause. C'est l'œuvre d'un maître modeleur qui, sûr de sa main et de ses effets, termine complètement sa médaille avant de la livrer au fondeur, et ne prend pas la peine de la réparer après la fonte. On retrouvera encore, sur l'argent et sur le bronze, les bavures que l'ébauchoir a produites en labourant la cire molle. Examinez cette médaille, et voyez quelle compréhension de l'effet d'ensemble et quelle justesse dans le rendu ! Ce n'est certes pas parmi les comparses dans l'art du portrait en cire qu'il en faut chercher l'auteur, mais parmi les plus habiles artistes de l'époque. Cette pièce a, d'ailleurs, les plus grandes analogies de style avec celle de Joyeuse : même haut relief, même forme des lettres de la légende, même grènetis touchant le bord de la pièce et composé de globules élevés et pressés les uns contre les autres. Comment se refuser dès lors à interpréter par Paulus l'initiale de cette signature ?

Pour éviter toute confusion, il importe d'écarter les deux autres médailles de Fr. Miron, publiées par A. d'Affry de la Monnoye[1] ; l'une est une médaille hybride ; l'autre, une pièce d'un art banal et très éloigné du faire de G. Paolo.

Dans la composition de la première, on a fait entrer notre buste de face ; il avait apparemment un certain succès. A l'entour, un médailleur quelconque a ajouté cette légende : FR. MYRON. PROP. ET PRAEF.

1. A. d'Affry, *loc. cit.*, pp. 61 et 62.

VRB., dont les lettres petites et banales n'ont rien de commun avec celles de Paolo qui sont grandes et nerveusement dessinées. Au revers, on voit F. Miron, debout, offrant un miroir à la ville de Paris assise. On lit au dessus du miroir : ET DECVS ET SPECVLVM; autour du champ : VIIS FONTIBVS PORTIS AEDIFICIISQVE PVBL; à l'exergue : LVTETIA DECORATA.

Ce revers, qui a été adapté ainsi au buste exécuté par Paolo, appartient en réalité à un droit où Miron est représenté de profil et avec la date 1606. Cette seconde médaille est l'œuvre d'un artiste habile, mais dépourvu d'originalité, auquel il convient d'attribuer un certain nombre de pièces du commencement du XVII^e^ siècle.

*Catherine de Médicis.*

KATHARIN·D·G·FRANCORVM. REGINA. fleuron. Buste à gauche, de Catherine de Médicis en voile de veuve, et portant un col étroit, uni et montant; au dessous, 1589 et une croisette. —

℟. Deux feuilles sortant d'une même tige ARDOREM·EXTINCTA·TESTANTVR·VIVERE·FLAMMA. Amas de pierres de chaux vive, d'où s'échappent d'épaisses vapeurs et sur lequel un nuage laisse tomber de grosses gouttes de pluie en forme de larmes[1]. C'est une allusion, assez obscure d'ailleurs, à la douleur restée toujours vive dans le cœur de la

1. Ce sujet, accompagné de sa légende, se retrouve sur plusieurs jetons, sur quelques reliures et sur des dessins du recueil de N. Houel, au département des Estampes de la Bibliothèque nationale.

reine veuve ; et c'est ainsi, je crois, qu'il faut interpréter ce revers : ces vapeurs prouvent l'ardeur de la chaux vive, ardeur qui continue à exister à l'état latent, alors qu'est éteinte la flamme qui avait servi à former cette chaux elle-même. Il est à remarquer que la légende du droit et celle du revers sont encerclées chacune dans une cordelière qui touche la tranche de la médaille.

Bibliothèque nationale. Exemplaire unique, en argent. Diamètre, 51 millim. (Voy. pl. VI, n° 2). *Trésor de numismatique*, méd. franc., 1re partie, pl. XXII, n° 3, et p. 17. — Cf. Jacques de Bie, *La France métallique*, pl. 60. — Heraeus, *Bildnisse der regierenden Fürsten und berühmter Männer...*, pl. 61, n° 15.

Cette médaille prouverait à elle seule, en dépit de toutes les flatteries, que Catherine de Médicis non seulement ne fut jamais jolie, mais qu'elle avait fini par être franchement laide. Encore, notre médailleur l'a-t-il peut-être moins maltraitée que le délicat Primavera. Les grosses lèvres, la lourde mâchoire sont copiées d'après nature ; mais ce buste est fièrement campé, la draperie du voile est souple et belle, la facture est originale et énergique ; c'est d'un naturalisme intelligent et plein d'ampleur.

### *Saint Charles Borromée.*

Nous avons gardé pour la fin la médaille de saint Charles Borromée, bien qu'elle soit probablement antérieure à celle de F. Miron. Mais le seul exemplaire que nous ayons eu sous les yeux est trop

retouché pour que l'on puisse, en l'absence de signature et d'après le style seul, proposer une attribution en toute certitude.

B. CAR. BORROMEVS CARD. ARCHIEP. MEDI. (Beatus Carolus Borromeus cardinalis archiepiscopus Mediolani.) Buste à gauche, sans nimbe, du *bienheureux* Charles, avec barette et camail.

℟. SOLA GAVDET HVMILITATE DEVS. Agneau couché sur un autel et levant la tête vers des rayons[1] qui descendent d'un nuage.

Cabinet de France. Bronze. Diamètre : 76 millim. (Voy. pl. VI, n° 3). — Mazzuchelli, LXXXV, 2. — Koehler, XIV, p. 377. — *Trésor de num.*, Ital., 1re partie. — Armand, 2e édit., t. II, p. 263, n° 5.

L'agneau couché sur un autel doit être considéré ici comme l'emblème de la douceur, de la simplicité, de l'humilité[2]. Ce type, combiné avec la légende, est en même temps un hommage rendu à l'héroïque humilité du saint et une allusion à cette devise des Borromée, HUMILITAS, que Charles avait si bien faite sienne dans la pratique de la vie. Ce mot *humilitas*, écrit en lettres gothiques, figure partout sur le riche tombeau du saint, à Milan. Il apparaît, surmonté d'une couronne, dans deux intéressantes médailles de Charles Borromée; l'une antérieure, l'autre postérieure à la canonisation.

A. — La première est en argent et d'un très petit module. Au droit, la légende : B. CAROL. BOR· CAR·S·P. Æ. MI., avec buste semblable à celui de

1. Pour le *Trésor de num.*, c'est le feu du ciel.
2. J. de Bie. *Les familles de la France*, Paris, 1636, in-fol., p. 30.

notre médaille de la planche VI, et au dessous, la signature, G. M. (Gaspard Molo).

Au revers : ET EXALTAVIT HVMILES, et dans le champ, le mot *humilitas* (en minuscule gothique) surmonté d'une couronne et placé sur une tête d'ange.

Cabinet de France. Diamètre : 24 millim.

B. — La seconde est en bronze et de forme ovale. S. CAROLVS BORR. CARD. S. P. ARCH. MLI. Buste à gauche, tête nue et nimbée.

℟. ET EXALTAVIT HVMILES. Un autel, sur lequel est un agneau couché ; c'est le type du revers de la médaille de Paolo. Sur la face antérieure de l'autel, on retrouve la légende même que nous avons transcrite ci-dessus : SOLA GAVDET HVMILITATE DEVS. En haut, le mot humilitas couronné et soutenu par deux anges.

Cabinet de France. Diamètres : 45 et 39 millim.

Nous retrouvons dans cette pièce quelques-uns des caractères communs aux trois médailles de Paolo ; mais elle se rapproche plus particulièrement de la Catherine de Médicis. Même relief ressenti, même décision dans la silhouette, lettres semblables, à peu près même façon de représenter les pierres ou le terrain [1]. Il semble que Paolo, surtout portraitiste, soit moins à l'aise quand il s'agit de composer un revers.

La date de l'exécution de la médaille de Charles Borromée concorde avec les dates que nous connaissons. Saint Charles est sans nimbe, mais il porte le titre de bienheureux ; la pièce n'est donc ni anté-

1. Cf. le type du ℟. avec celui du Joyeuse : agneau, couché sur un autel également nu et encombrant.

rieure à sa mort, arrivée le 3 novembre 1584, ni postérieure à 1610, date de sa canonisation. Il est très difficile, sinon impossible, de préciser davantage. On sait que Charles Borromée, déjà célèbre de son vivant par ses talents et sa vertu, eut, immédiatement après sa mort, la réputation d'un saint et fut invoqué comme tel par le peuple de Milan, qui devançait ainsi les décisions de l'Eglise. « Le jour de ses funérailles, nous dit son dernier biographe, M. l'abbé Ch. Sylvain[1], le portrait du cardinal fut vendu par centaines de mille; on fit ses statuettes en bronze, en cire, on fit frapper des médailles pour les porter au cou[2]. » En 1601, le cardinal Baronius, confesseur du pape Clément VIII, écrit pour faire solenniser, à Milan, le jour anniversaire de la mort du saint cardinal. Cette décision accroît encore les hommages rendus à cette mémoire sainte; « et la population place partout le portrait de saint Charles. » Il est difficile de dire à laquelle de ces deux dates notre médaille a été modelée, et, en admettant qu'elle soit l'œuvre de G. Paolo, si elle a été exécutée en Italie ou en France. J'avoue que je pencherais plutôt vers cette dernière hypothèse, car la France fut l'une des premières parmi les nations européennes à célébrer la mémoire de saint Charles Borromée et à saluer sa canonisation. Je serais même assez porté à croire que cette pièce a été faite à l'instigation du duc de Joyeuse ou de l'un de ses proches.

On sait, en effet, que le cardinal Borromée entre-

1. *Hist. de saint Charles Borromée*, Lille, 1884, in-8°, t. III, p. 372 et 373.

2. La petite pièce d'argent décrite ci-dessus pourrait bien être une de celles-là.

tint de longues négociations avec la cour de France, à l'époque du concile de Trente, et qu'il eut plus tard, en 1574, à Monza, une entrevue avec Henri III fuyant son royaume de Pologne et retournant en France. Mais ce que l'on ignore davantage, ce sont les relations de Charles Borromée avec les Joyeuse et, en particulier, avec l'amiral de France. En 1580, le jeune cardinal de Vaudémont, frère de la reine, et beau-frère de l'amiral, écrit au cardinal Borromée pour se mettre sous son égide et lui demander ses conseils avant d'entreprendre un voyage à Rome. Le frère de l'amiral, le cardinal François de Joyeuse, est en relation épistolaire avec saint Charles, qui s'empresse de le féliciter dès qu'il apprend son élévation au cardinalat. Enfin, au mois d'août 1583, Anne de Joyeuse, de retour d'un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, eut un long entretien[1] à Milan, avec Charles Borromée. Aussi, quand il voulut obtenir du pape la dispense ou la commutation d'un vœu très imprudent qu'il avait fait, pour obtenir la guérison de sa femme, Marguerite de Vaudémont — il avait promis d'offrir au sanctuaire de Lorette le pesant d'or de la duchesse — il confia la défense de ses intérêts au cardinal Borromée, qui fut bon avocat et obtint du pape la faveur demandée[2]. Est-il, dès lors, trop hardi de supposer que notre médaille a pu être modelée en France, par le médailleur du duc de Joyeuse, à la demande même de ce

1. Nous connaissons cet entretien, au moins dans ses grandes lignes, grâce au compte rendu qu'en donne saint Charles Borromée, dans une lettre au nonce Castelli.

2. L'abbé Sylvain, *loc. cit.*, pp. 391-397.

dernier, de sa veuve ou tout au moins de quelque membre de cette famille de Joyeuse si liée avec saint Charles. Cela n'est, il est vrai, qu'une hypothèse ; mais elle est des plus vraisemblables.

Pour clore cette courte étude, voici les points que nous croyons avoir établis. Giovanni Paolo, Italien d'origine, céroplaste et médailleur, travailla en France, où il paraît avoir fourni une longue carrière ; sa première médaille, celle de Joyeuse, datant de 1587 probablement, et la dernière, de 1609. Sa réputation fut grande, car, dès 1587, on lui confie l'exécution de la médaille du duc de Joyeuse, le grand favori du roi ; deux ans après, il modèle le portrait de Catherine de Médicis ; enfin, nous le voyons, après avoir obtenu des commandes de Catherine de Bourbon, attaché à la cour de France pendant les années 1604, 1605, 1607, et travaillant côte à côte avec notre illustre médailleur, Guillaume Dupré.

Tout cela est peu et ne suffit pas pour esquisser une biographie. Nous avons voulu simplement appeler l'attention sur un artiste inconnu, retirer son nom de l'injuste oubli dans lequel il restait plongé, lui attribuer quelques médailles rares, intéressantes et d'une facture très personnelle. Nous espérons avoir ainsi posé quelques utiles jalons et indiqué une voie dans laquelle nous comptons bien que l'on marchera après nous.

H. DE LA TOUR.

# CHRONIQUE

Ghâlib Bey, conseiller d'Etat à Constantinople, à qui nous devons un excellent traité de numismatique ottomane[1], vient de publier le catalogue des monnaies Seljoucides qui font partie de sa riche collection[2]. Rappelons que les Turcs Seljoucides dits de *Roum* ou d'*Iconium* ont régné en Asie-Mineure de 470 à 708 de l'Hégire et sont les prédécesseurs des Ottomans; ils appartiennent à la famille de Seljouk du Turkestan d'où descendent également les *Grands Seljoucides* de la Perse. Leur histoire est confuse, les dates ne sont pas toujours certaines, la fin de la dynastie notamment est assez obscure; la numismatique parviendra sans doute à élucider les points douteux sur lesquels les historiens musulmans sont muets ou incomplets.

La collection du *British Museum*, qui est la seule connue jusqu'ici, comprend près de trois cents médailles des Seljoucides de Roum et renferme presque toutes les variétés; la collection Ghâlib, quoique moins étendue (elle ne compte que 180 pièces), n'en est pas moins remarquable, car, sauf les trois premiers souverains dont le monnayage manque encore, elle possède toute la série des sultans de cette famille depuis Rokneddin Messoud I ben Kilidj Arslan (510 Hég.) jusqu'à la destruction de la dynastie par les Mongols en 708. Les indications données par Ghâlib Bey sur la fin des Seljoucides doivent être complétées par les travaux de M. H. Sauvaire qui, dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, a publié, à diverses reprises, des médailles inédites des derniers sultans d'Iconium.

E. Drouin.

1. V. la *Revue numism.*, 1891, p. 91.

2. Le titre est *Taqvim-i-Meskoukât-i-Seljoukych* ou « Traité des monnaies des Seljoucides ». Constantinople, 8°, 1303 Hég., XXVI et 143 p., 5 pl. (en turc).

## LA COLLECTION BARTHOLOMAEI AU MUSÉE DE L'ERMITAGE

M. A. de Markoff a publié (en russe), dans le *Bulletin de l'Institut archéologique de Saint-Pétersbourg*, une fort intéressante Notice sur la collection des monnaies orientales de feu le lieutenant-général Bartholomaei, qui est entrée dans le Musée de l'Ermitage en 1888. On connaît la haute compétence que Bartholomaei avait acquise en numismatique et notamment en ce qui concerne les monnaies des Arsacides et des Sassanides. Pendant son long séjour au Caucase dont le sol « est imprégné de monnaies anciennes », et à une époque où la contrefaçon n'existait pour ainsi dire pas, il avait pu profiter de toutes les trouvailles et se former une collection de pièces rares et authentiques. A sa mort arrivée à Tiflis au mois d'octobre 1870, cette collection, qui comprenait 2300 pièces, fut vendue au prince Shakovski qui la céda à son tour au Musée de l'Ermitage. Elle se décompose de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| Arsacides argent et cuivre | 1050 |
| Sassanides, or, argent et cuivre | 1002 |
| Bactriane, indo-scythes, indo-sassanides | 240 |
| Total | 2292 |

Les principales raretés de la série arsacide ont été publiées tout récemment par M. de M. et nous avons rendu compte de cette publication dans le dernier fascicule de la *Revue numismatique*, nous n'y reviendrons pas. Parmi les monnaies sassanides, il faut mentionner 14 pièces d'or émanant des rois suivants : Pâpek, Sapor I, Hormizd I, Bahram II (3 dinars dont l'un le représente seul et deux avec sa femme, dont le nom est inconnu, et son fils Bahram III), Hormizd II, Sapor II (3 exemplaires), Khosroes I Anouchirvân, Bahram VI Tchoubin et Kobâd II Shiroïé. Les dinars de Pâpek et de Shiroïé sont très rares et, croyons-nous, uniques ; les autres souverains sont connus par d'autres collections. Le monnayage d'or sassanide devient de moins en moins rare par suite des trouvailles faites en Orient et de la vigilance des numismatistes ; il est cependant encore dans une proportion très restreinte relativement au monnayage d'argent qui est très abondant. En effet, sur 33 ou 34 souverains de la dynastie perse (en comptant Pâpek, le père d'Ardéshir I), on ne

possède de monnaies d'or que de *dix-huit* de ces rois. Voici les noms de ceux dont (à notre connaissance) on n'a trouvé jusqu'à présent aucune monnaie de ce métal précieux : Bahram III, Bahram V Gour, Hormizd III, Balash, Kobâd I, Djamasp, Hormizd IV, Khosroès II Parviz, Bestam, Ardeshir III, Borân, Hormizd V, les derniers Sassanides et Yezdegerd III[1]. Cette inégalité ou plutôt cette pénurie du monnayage d'or laisse bien croire, comme on l'a soutenu jusqu'ici sur l'autorité de Procope, que l'emploi de l'or comme monnaie courante était inconnu chez les Sassanides et que les quelques pièces qui sont parvenues jusqu'à nous n'étaient que des médailles de circonstance. En tout cas, ces médailles devaient circuler dans tout l'empire iranien et même chez les voisins, car M. T. de Lacouperie a trouvé un texte chinois qui nous apprend que la monnaie d'argent et d'or de la Perse était connue dans la province du Shensi sous la dynastie des Tcheou du Nord (557-581). Parmi les monnaies d'argent sassanides, M. de M. signale une pièce de Sapor frappée en Arménie ? des monnaies d'Hormizd IV, une de Khosroès II Parviz, de l'an 37 de son règne, sur laquelle ce monarque a le titre de *Khoutef* « Khédive » ; des oboles de Sapor I, Bahram II, Narsès, Hormizd II, Sapor II, Sapor III, Kadi-Yezdegerd II et Peroz. Dans les monnaies de cuivre, la plus remarquable de la collection est un chalque d'Ardéchir I avec son fils Sapor, dont il n'existe que deux ou trois exemplaires en cuivre (et un seul en argent au British Museum publié par Ed. Thomas en 1873). La grande majorité des monnaies sassanides rassemblées par Bartholomaei était déjà connue par ses 22 planches que l'Académicien B. Dorn a fait graver et publier en 1873 avec une notice, et qui se trouvent entre les mains de tous les collectionneurs.

Enfin parmi les 240 pièces qui composent la série bactrienne, indo-scythe et indo-sassanide, M. de M. mentionne cinq pièces d'or admirablement conservées de Vasou-deva et « quelques dinars au type sassanide avec légendes indiennes. La plupart des monnaies de cette dernière classe sont demeurées jusqu'ici tout à fait inconnues à la science », *astavalise sovershenno neizvëstnuimi Naukë*). Si vraiment ce sont des pièces complètement inconnues

1. Si cette notice tombe sous les yeux de quelque savant pouvant nous signaler d'autres monnaies d'or connues, nous lui serions reconnaissant de sa communication.

(et non pas seulement *indéchiffrées*), M. de M. rendrait un grand service aux travailleurs s'il publiait ces intéressants documents dans un de ses prochains Mémoires.

E. Drouin.

*
* *

## ACQUISITIONS PROVENANT DE LA COLLECTION ASKAROFF.

Le même cabinet numismatique de l'Ermitage vient de s'enrichir par l'achat de 500 monnaies musulmanes provenant de la collection d'un riche propriétaire sarte, Akram Askaroff, décédé à Taschkend l'année passée. Ces pièces ont été choisies par le conservateur de la section orientale du cabinet des médailles de l'Ermitage dans la collection entière, qui comptait plus de 15000 monnaies orientales. Ces pièces appartiennent aux différents dynastes mahométans ayant régné dans la Transoxiane et les pays limitrophes. Les monnaies les plus remarquables de la collection sont les suivantes : un dinar du Kharezmschah Tekesch, frappé le 10 moharrem de l'année 611 de l'hégire. Les nombreux dirhems (268 pièces) des Ileks du Turkestan, frappés à Ouzkend, Khokand, Schasch, Taraz, Isfidjab, Tounket, Ilak, Kara-Ordou, Akhsiket, Khodjendeh, Osrouschnah, Kaschghar, Barkend, Yarkend, Samarkand, Bokhara, Kesch et Ferghanah, dans les années 393-573 de l'hégire. La majeure partie de ces dernières monnaies est tout à fait inconnue aux numismatistes. Ensuite viennent les dirhems Djaghataïdes anonymes frappés à Khodjendeh, Belad Otrar, Taraz, Osch, Almalyk, Kasch et autres, dans les années 677-688, et les pièces d'argent rarissimes de Kibak, frappées à Ordou Bazar (qu'il ne faut pas confondre avec la ville du même nom qui était située en Crimée au IX$^{e}$ siècle de l'hég.) en 721, de Youssoun Timour, frappée en 745 à Samarkand, la grande pièce de Mohammed, frappée à Almalyk au mois de Schaban l'an 746 de l'hég., qui est le premier monument numismatique qui nous soit connu du règne éphémère de ce prince à peine noté par l'histoire. Non moins intéressantes sont les monnaies d'argent des deux khans Octaïdes, ayant pendant un très court laps de temps occupé le trône de Djaghataï. — celles de Danischmend Schah, appelé communément par les historiens orientaux Danischmendjeh, et celles d'Ali (2 pièces)

dont une datée de l'an 740 nous autorisent à attribuer au même khan la monnaie grand module, exactement semblable à la nôtre, qui se trouve dans la collection du comte Stroganof; cette dernière pièce a été classée parmi les incertaines par le savant éditeur de ladite collection, M. le baron de Tiesenhausen (v. Notice sur la collection du comte Stroganof, p. 28, n° 50). Parmi les pièces Scheibanides, dont la dynastie est particulièrement bien représentée dans la collection Askaroff, nous devons noter la monnaie d'argent de Koudjkoundji (s. d.), frappée à Sirmerd-Ordou, celle d'Abdallah I (Sirmerd-Taschkend, 946) qui a régné seulement six mois, et surtout les pièces en argent des représentants des deux branches collatérales de la dynastie Scheibanide : celle de Bokhara est figurée par une monnaie du khan Seïd Bourkhan, et celle de Samarkand par les deux pièces du sultan Saïd. Ces deux dynastes, jusqu'à ce jour, n'avaient pas de monnaies connues. Il serait superflu d'insister sur la valeur scientifique d'une pareille collection, dont l'acquisition vient d'embellir le médaillier, déjà si riche en monnaies orientales, de l'Ermitage impérial.

Saint-Pétersbourg, avril 1893.

Alexis de Markoff

*
* *

Un voyageur français, M. Édouard Blanc, qui a visité l'Asie centrale et a examiné la collection Askaroff quand ce dernier vivait encore, nous a affirmé qu'elle contenait un certain nombre de monnaies inédites de la Bactriane ainsi que des monnaies sogdiennes à légendes totalement inconnues. Nous serions désireux de savoir ce que sont devenues ces pièces qu'Askaroff ne voulait pas vendre de son vivant et que M. Blanc se proposait d'acquérir lors de son retour (prochain) à Tashkend. La commission russe en a-t-elle fait l'acquisition?

E. D.

*
* *

### LA PLAQUETTE DE DASSIER DU MUSÉE DE CLUNY.

Dans le quatrième fascicule de la Revue de 1892, à la page 505, il s'est glissé une erreur typographique qui dénature complète-

ment un article que j'ai publié dans l'*Annuaire de Numismatique* (1892). J'ai placé la date de la fabrication d'une plaquette signée *Dassier*, appartenant au Musée de Cluny, au commencement du XVII^e^ siècle, et non du XVIII^e^ siècle, comme il est dit dans la Chronique de la Revue. Quoi qu'on en ait dit, je considère toujours cette plaquette comme une œuvre du commencement du XVII^e^ siècle, me basant sur son style. Il me semble absolument impossible qu'elle soit de Jean Dassier, le graveur bien connu (1676-1763).

F. MAZEROLLE.

*
* *

Dans le volume de M. Léonce Lex, intitulé *Eudes comte de Blois*, etc. (Troyes, 1892, in-8°, 200 pages, ext. des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*), nous trouvons un appendice consacré à la numismatique d'Eudes II, numismatique assez pauvre d'ailleurs. M. Lex n'a, sur ce sujet, trouvé aucun document nouveau. Il a réuni et discuté les résultats obtenus par ses devanciers. Surtout on lui saura gré de sa brièveté et de sa prudence. Dans des matières nécessairement obscures et destinées à rester toujours telles, les érudits ont une tendance à combler trop rapidement les lacunes et à accumuler les hypothèses gratuites et inutiles. C'est une faute dont M. Lex a su se garder. Parmi les monnaies anonymes de la fin du X^e^ et du commencement du XI^e^ siècle frappées dans les villes soumises à Eudes, il est impossible, dans l'état actuel de la numismatique, de désigner celles qui sont contemporaines de ce comte. On ne peut donc attribuer à Eudes qu'une série de deniers, à la tête de face, frappés à Reims, et dont le prototype porte en légende ODO COMES et REMISCIVITA.

M. P.

*
* *

*Le Journal de la Société d'Archéologie lorraine* (n° 2, février 1893, pp. 28-36) contient un plaidoyer en faveur de Nicolas Briot, médailleur et mécanicien (1580-1646), par M. Louis Jouve. Le savant bibliothécaire de l'Arsenal est loin d'admettre les conclusions du travail récent de M. Mazerolle[1]. Pour

1. Voy. Mém. du Congrès numismatique de Bruxelles et *Bulletin de numismatique*, 1892, p. 153.

M. Jouve, des preuves sérieuses n'ont pas été fournies pour démontrer le prétendu manque de talent et d'invention de Briot ; il convient donc de continuer à considérer ce personnage comme un inventeur et un artiste qui a joué un rôle capital dans l'histoire de l'art monétaire.

E. B.

*
* *

Le tome XXX des *Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes du Nord* (Saint-Brieuc, 1892), contient un mémoire considérable de M. Fornier sur les *jetons de Bretagne*. Le travail est divisé en deux parties : jetons religieux (méreaux, jetons de mariage, jetons d'évêque) ; jetons civils (Ducs, Etats de Bretagne, Chambre des Comptes, impôts et billots, maires, procureurs, notaires, marchands de draps de Nantes ; maires, échevins, administration municipale de Rennes ; personnages, rentes féodales, compagnie des Indes) ; jetons satiriques, jetons sans attribution.

L'auteur fait appel aux collectionneurs à l'effet de lui signaler les jetons bretons qui ne figuraient pas dans son travail.

A^le^ B.

*
* *

Le Cabinet des Médailles vient d'acquérir récemment deux lingots en or, provenant de la trouvaille faite en 1887 dans le comté de Háromszeker (Transylvanie). Le premier de ces lingots pèse 372 grammes et porte les estampilles suivantes :

1° LVCIANVS ✠ OBR·I·SIG

2° DDD NNN avec trois bustes. diadémés de face.

3° SIRM. La Fortune de Sirmium assise à gauche ; devant, ✠.

Le second lingot, pesant 472 gr., montre les estampilles suivantes :

1° FL·FLAVIAN VS PRO·SIG répété quatre fois. AD DIGMA palme.

2° LVCIANVS OBR·I·SIG ✠

Ces monuments, dont l'intérêt historique et archéologique est capital, ont déjà fait l'objet de nombreux travaux ; il reste

encore des doutes sur l'interprétation des estampilles. Je me bornerai à donner ici une bibliographie de la question.

V. Domaszewski et F. Kenner, *Römische Goldbarren mit Stämpeln* dans les *Archaeologisch-Epigraphische Mittheilungen aus Oesterreich-Ungarn*, XII, 1888, p. 66-73, pl. II et III; Fr. Kenner, *Römische Goldbarren mit Stempeln*, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, XII, 1888, pp. 19-46, pl. II, III et IV; E. Babelon, *Revue numismatique*, 1889, p. 143; W. Frœhner, *Annuaire Soc. Num.*, 1889, Procès-verbaux, p. 3; Th. Mommsen, *Goldbarren aus Sirmium*, dans la *Zeitschrift für Numismatik* XVI, 1888, p. 351-358.

*
* *

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le prix Allier de Hauteroche à M. Ernest Babelon pour le second volume du Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale intitulé : *Les Perses Achéménides, les satrapes et les dynastes tributaires de leur empire; Cypre et Phénicie.*

*
* *

M. Paul Habel vient de publier, dans le *Philologus*, t. LI, 2, p. 351 et s., des remarques intéressantes sur la signification du *bucranium* qui figure sur des monnaies de l'empire romain. On y a vu à tort un symbole des *Sodales Augustales* (V. Borghesi et Mommsen-Marquardt, *Manuel des Ant. rom.*, trad. fr., t. II, p. 222). Deux inscriptions publiées par M. Dessau, dans ses *Additamenta* au t. XIV du *C. I. L.*, démontrent que le *bucranium* est simplement un ornement (cf. *Revue de l'Histoire des religions*, 1892, t. XXVI, p. 377).

*
* *

M. le baron J. de Baye a publié un mémoire sur le *Trésor de Szilagy-Somlyo* (*Transylvanie*) (Paris, 1892), dans lequel il a reproduit un médaillon d'or de Maximien Hercule, conservé au Musée de Vienne. Cette pièce est sertie dans un cercle décoré de grenats (ou pâte de verre rouge) maintenus par des cloisons.

*
* *

Dans le dernier numéro de 1892 du *Moyen-Age* (pp. 240-

242), M. M. Prou a publié une note, intitulée : *Les légendes des monnaies mérovingiennes et la langue gauloise*, dans laquelle il relève les fausses lectures trop facilement admises par M. Alfred Holder dans son *Alt-celtischer Sprachschatz* (Leipzig, 1891-1892, 3 fasc. parus).

*
* *

Les Pays-Bas ont maintenant leur revue numismatique. La *Tijdschrift van het Nederlandsch Genootschap voor Munt-en-Penningkunde*, publiée à Amsterdam, chez Boom et fils, est rédigée en hollandais et en français. Nous souhaitons à la nouvelle revue une longue existence et de savants articles.

*
* *

Dans le *Magasin pittoresque* (n° du 1er mars 1893), M. G. Labadie-Lagrave a donné un article sur les *Nouvelles monnaies anglaises*. La nouvelle effigie de la reine Victoria est expressive, mais elle a peu de relief; elle a été gravée par M. T. Brock. Le revers des pièces d'or de 5 et 2 livres sterling, du souverain et du demi-souverain, porte un saint Georges terrassant le dragon, gravé avec talent par M. Poynter. Le saint Georges, qui se voit également sur les pièces d'argent de cinq shillings (*couronnes*), est remplacé sur les *demi-couronnes* par les armes du royaume. Les florins de deux schillings portent deux sceptres posés en sautoir et trois écussons; les shillings ne présentent que les trois écussons et les pièces de six, quatre et trois pences montrent seulement la couronne royale entourée de branches de chêne et de laurier.

*
* *

La monnaie d'Utrecht a frappé en 1892 des pièces de 1 gulden, de 25 et de 10 cents avec le buste de la jeune reine Wilhelmine.

*
* *

Au moment de la discussion du budget de 1893, on a demandé de faire cesser le monopole absolu dont a joui jusqu'à

présent la monnaie pour la fabrication des médailles, en vertu d'un arrêté du 5 germinal an XII (26 mars 1804) dont l'article 1er est ainsi conçu : « Il est expressément défendu à toutes personnes, quelles que soient les professions qu'elles exercent, de frapper médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent et d'autres métaux, ailleurs que dans l'atelier destiné à cet effet dans la galerie du Louvre, à Paris, à moins d'être munie d'une autorisation spéciale du Gouvernement. »

Cette autorisation n'a jamais été accordée, quoiqu'elle ait été réclamée plusieurs fois par la Société des artistes graveurs français, qui pense qu'une liberté plus grande serait profitable aux intérêts de l'Art. On a constaté en effet que certaines commandes étaient faites aujourd'hui à l'industrie anglaise. D'autre part, le privilège de la Monnaie a pour but d'empêcher diverses fraudes et de fournir du travail à cet atelier que la fabrication de la monnaie ne suffit pas à occuper. On a donc résolu de sauvegarder le privilège ; mais l'administration pourra désormais accorder des autorisations spéciales aux artistes et aux industriels qui offrent des garanties contre la fraude.

*
* *

Pendant l'année 1891, la Monnaie de Paris a frappé des pièces françaises de 20 fr., des pièces de 1, 2, 5 et 10 centimes ; des pièces en or de 25 piastres tunisiennes (15 fr.), des pièces de 20 et 10 fr. en or, de 2 fr., 1 fr. et 50 centimes en argent, de 1, 2, 5 et 10 centimes en bronze pour la Tunisie ; des pièces de 100 fr. en or, à l'effigie d'Albert Ier, prince de Monaco (gravées par O. Roty) ; des pièces de *cinco francos*, *uno franco*, *50 centesimos*, de 10 et de *5 centimos*, en bronze, pour la république dominicaine ; des pièces en bronze de 20 et 10 reis à l'effigie de Charles Ier, roi de Portugal ; des pièces de 5 onces, 2 1/2, 1 et 1/2 once en argent pour le gouvernement marocain, comme celles de 1881 et de 1882 (L. Sudre, *Annuaire Soc. num.*, 1893, 54-57). La monnaie de Paris a préparé aussi des flans d'argent destinés à recevoir la frappe en Portugal (Cf. *Journal officiel* du 6 avril 1893).

*
* *

M. Imhoof-Blumer vient de publier une seconde édition corri-

gée de l'opuscule rédigé pour l'usage des écoles et intitulé : *Portraits sur les monnaies romaines de la République et de l'Empire* (en allemand, Leipzig, 16 p. et 4 pl. 4°). C'est une œuvre de vulgarisation qu'on aimerait à voir imiter en France.

*
* *

Le t. XI de la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis* (1891) contient des notices sur les monnaies mérovingiennes trouvées à Herpes et une note intitulée *Numismatique saintongeaise*.

Le *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze* pour 1891 contient des *Notes sur un écu d'or d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie*, par MM. Ph. Lalande et A. de Barthélemy.

*Le Bulletin de la Société archéologique de Touraine* (t. VIII, 1891), renferme un article de M. Peyron, intitulé : *Observations sur l'attribution aux Turones des monnaies aux légendes Caledu-Senodon et Ateula-Ulatos*.

Dans l'année 1891 des *Mémoires de la Soc. nationale d'Agriculture, sciences et arts d'Angers*, M. Farge a publié une *Note de numismatique angevine : Thevenin Braque* (1254-1360).

Dans la *Revue des Etudes juives*, 1891 (t. XXII), MM. Schwab et Gudemann ont publié des notes sur les médailles juives de la collection Strauss donnée au Musée de Cluny.

*
* *

Sous la signature de M. Quarré-Reybourbon, *l'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, du 30 mars 1893 (n° 613, col. 357), donne une liste de billets émis pendant la guerre de 1870-1871, par l'imprimerie L. Danel, liste qu'il me paraît intéressant de reproduire :

Banque d'émission de Lille, 1.662.000 billets à 1 fr. ; 810.000 billets à 5 fr. ; 490.000 billets à 10 fr. ; total : 10.612.000 fr. — Ville de Lille, 302.000 billets à 1 fr. ; 240.000 billets à 5 fr. ; 30.000 billets à 20 fr. ; total : 2.102.000 fr. — Ville de Saint-Omer, 40.000 billets à 1 fr. 12.000 billets à 5 fr. ; total : 100.000 fr. — Chambre syndicale de commerce de Calais, 13.000 billets à 5 fr. ; 13.500 billets à 10 fr. ; total : 200.000 fr. — Ville de Saint-Pierre-les-Calais, 10.000 billets à 1 fr. ; 8000

billets à 5 fr. ; 2.500 billets à 10 fr. ; total : 75.000 fr. — Banque d'émission d'Arras, 100.000 billets à 2 fr. ; 98.000 billets à 5 fr. ; 50.000 billets à 5 fr. ; total : 1.190.000 fr. — Crédit industriel, 300.000 billets à 5 fr. ; 25.000 billets à 20 fr. ; 20.000 billets à 50 fr. ; Total : 3.000.000 fr ; — Manufactures de Saint-Gobain, 200.000 billets à 1 fr. ; 161.000 billets à 5 fr. ; total : 1.005.000 fr. — Mines d'Anzin, 51.000 billets à 20 fr. ; total : 1.020.000 fr. — Mines de Lens, 24.000 billets à 1 fr. ; 26.000 billets à 5 fr. ; total : 154.000 fr.

---

## NÉCROLOGIE

### LOUIS DANCOISNE.

Nous nous acquittons, dans ces lignes, d'un hommage de bon souvenir et de regrets envers le savant aimable, et dont le bienveillant accueil était si connu de tous, que perdait naguère la numismatique en la personne de Louis-François-Joseph Dancoisne, décédé à Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), le 19 septembre 1892.

Nous ne pouvons pas dire que cette perte ne dût pas être prévue. M. Dancoisne était dans sa quatre-vingt-troisième année. Notaire en exercice dès l'âge de vingt-sept ans, il était devenu notaire honoraire après trente ans de services, et il avait ensuite vécu assez longtemps encore pour voir son fils, qui lui avait succédé dans sa charge, parvenir lui-même à l'honorariat. Cela, remarquons-le en passant, dit suffisamment quelles étaient dans la famille les traditions d'honneur et de probité. Nous rappellerons encore, de la vie publique de notre ami, qu'ayant été élu maire d'Hénin sous l'Empire, il exerça, à la grande satisfaction de ses concitoyens, les fonctions de sa magistrature aussi longtemps que les évènements et ses convictions politiques lui permirent de les conserver. Dancoisne était, de plus, vice-président honoraire du comice agricole de son canton.

De ses titres scientifiques, nous nous bornerons à dire qu'il était de l'Académie d'Arras, et que la Société nationale des Antiquaires de France se l'était associé en qualité de correspondant dès 1873.

Mais ce que nous devons surtout signaler, c'est la part qu'a prise notre confrère, durant plus de cinquante ans, et sans négliger les autres branches des sciences auxiliaires de l'histoire, au mouvement des études que la numismatique a particulièrement pour objet.

A peine avait-il vingt-six ans, qu'il publiait, en 1836, avec la collaboration du docteur A. Delannoy, le *Recueil de monnaies, médailles et jetons pour servir à l'histoire de Douai et de son arrondissement*. L'ouvrage est marqué au coin d'une saine critique, ce qui était bien rare encore à cette époque, pour les travaux de l'espèce. On remarquera que l'année 1836 est précisément celle dans laquelle MM. de la Saussaye et Cartier commencèrent à faire paraître la *Revue numismatique*, qui devait rendre à la science des services mieux appréciés de jour en jour, et qui, nonobstant quelques tranformations, œuvres du temps, est encore notre *Revue* actuelle. Souscripteur dès le début à cet organe divulgateur, Dancoisne en devenait, en 1842, l'un des collaborateurs par la publication qu'il y fit d'une *Notice sur quelques monnaies inédites de la Flandre et des pays voisins*. Beaucoup d'autres travaux du savant archéologue, et de non moins de valeur, parurent par la suite tant dans cette même *Revue* que dans la *Revue belge de numismatique*, les *Mémoires de l'Académie d'Arras*, et les *Bulletins de la Commission historique du Pas-de-Calais*.

A part son inclination pour les monnaies romaines, ainsi que pour les tessères de même origine, Dancoisne avait limité à la Flandre et à l'Artois l'objet de ses études scientifiques et de ses collections préférées. Ces dernières, favorisées par mille circonstances heureuses, par des achats intelligents et par une attention incessamment fixée, dans de fréquents voyages et toujours, sur les moyens de les augmenter, ont nécessairement pris les proportions les plus considérables. Les exemplaires de premier choix, comme les raretés de premier ordre, ne s'y comptent pas. Aussi avons-nous appris avec un grand plaisir que ces mêmes suites seront, pour la plupart, conservées dans leur intégrité ainsi que la riche bibliothèque numismatique du défunt, achetée par la ville de Lille. C'est dans les musées de cette même ville, qui en a fait aussi l'acquisition, que pourront désormais être consultées également les superbes séries dont nous parlons et qui

concernent, veut bien nous écrire notre confrère lillois, M. Ed. Van Hende, « la Flandre wallonne, le Hainaut, le Cambrésis, enfin tout ce qui correspond au département du Nord. » C'est une nouvelle qui sera, nous n'en doutons pas, accueillie généralement avec satisfaction. On aime à se reposer sur cette pensée que de semblables collections, qu'il aurait été presque impossible de reconstituer dans un si complet ensemble, n'auront pas le sort de tant d'autres, que quelques jours de vente publique ont suffi pour disperser.

Les nombreux travaux, numismatiques et autres, que Dancoisne a publiés, assurent à sa mémoire, sans contredit, une des places les plus honorables parmi les archéologues du Nord de la France dont il a été le contemporain. Nous ne citerons plus de lui que quelques-unes de ses œuvres les plus importantes, à savoir : les *Recherches historiques sur Hénin-Liétard*, 1847, in-8°; le *Canton de Carvin*, 1877, et le *Canton de Lens*, 1878, 2 vol. in-8°, formant la part que l'auteur a prise à la rédaction du *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, publié par les soins de la Commission historique du département; la *Numismatique béthunoise, monnaies, méreaux, médailles et jetons de Béthune et de son arrondissement*, 1859, in-8°; et enfin, les *Médailles religieuses du Pas-de-Calais*, 1880, in-8° de 300 pages et 39 planches. Ce volume sera, des productions numismatiques du savant, objet de nos regrets, la dernière que nous signalerons, afin de ne pas nous attarder à faire la nomenclature, généralement exacte, qui en a été insérée dans le *Répertoire des sources imprimées de la Numismatique française*, de MM. Engel et Serrure. Les *Médailles religieuses du Pas-de-Calais* forment un livre qui mérite bien, d'ailleurs, d'être mentionné spécialement, tant pour la nouveauté du sujet, qui n'a été traité, jusqu'ici, d'une manière aussi complète, pour aucune autre contrée, qu'à cause de l'importance des matériaux historiques mis en œuvre dans le texte comme sur les planches. Beaucoup des médailles de piété qui figurent sur celles-ci remontent au XVI^e^ siècle, quelques-unes même au XV^e^. Beaucoup aussi n'ont encore été retrouvées que par unités, tout en émanant de lieux de pèlerinage des plus généralement renommés dans les siècles de foi, tels que les sanctuaires de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer et de Notre-Dame des Ardents, d'Arras.

On peut dire qu'il a fallu à l'auteur toute la somme de persévérance dont il était capable pour lui permettre d'atteindre aux résultats qu'il a obtenus.

J. Rouyer.

*
* *

### CHARLES DE ROZIÈRES

Les rangs des numismatistes lorrains s'éclaircissent, hélas! de jour en jour. En moins de six années, la mort était venue frapper MM. Laprevote, Ch. Robert et Bretagne ; puis, il y a un mois, un nouveau vide se faisait en la personne de M. Charles de Rozières, gentilhomme de Laveline.

Né en 1827, M. de Rozières avait eu dès sa jeunesse une prédilection marquée pour les souvenirs de ce pays de Lorraine où sa famille tient depuis plusieurs siècles un rang distingué. Il réunit une bibliothèque remarquable par le choix et la rareté des volumes, ainsi qu'une précieuse collection de monnaies et médailles concernant principalement la Lorraine et les Trois-Évêchés. En matière de bibliographie et de numismatique, ses conseils et ses avis empreints d'une grande justesse d'appréciation étaient toujours suivis par ses confrères, et son caractère bienveillant avait créé autour de lui un cercle d'amis fidèles.

Malheureusement, atteint depuis quelques années, et jeune encore, par une cruelle et implacable maladie, il lui devint impossible de s'occuper de ses chères collections, ce qui ajouta encore à l'amertume de son état de santé. Mais, doué d'une grande énergie et d'une résignation chrétienne admirable, il s'est éteint doucement le 10 avril 1892, laissant d'unanimes regrets chez ses confrères et ses amis.

L. Quintard.

*
* *

### A. SOETBEER.

Le 23 octobre 1892 est mort à Göttingen le professeur Ad. Soetbeer, né à Hambourg en 1814 et qui s'était fait connaître par ses remarquables études sur l'histoire monétaire des périodes mérovingienne et carolingienne, publiées dans les *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, vol. 1, 2, 4, 6 (1862-1866).

*

Il s'apprêtait à aborder de nouveau cette question dans la *Zeitschrift* de Quidde, quand la mort est venue le surprendre.

M. P.

*
* *

J. DIRKS.

M. Jacob Dirks, membre de l'Académie royale des Pays-Bas, est mort à Leeuwarden, le 25 novembre 1892. Il était né le 19 juin 1811. Il s'est signalé par des études de numismatique et d'archéologie relatives à son pays. Malgré son grand âge, il avait pris une part active au Congrès de numismatique de Bruxelles et y il avait lu un mémoire sur les fouilles faites en Frise.

---

## PRIX D'ADJUDICATION
## DE LA VENTE DE LA COLLECTION SPITZER

*Vacations des 8 et 9 mai 1893.*

### MÉDAILLES ITALIENNES.

| N°s | | |
|---|---|---|
| 1301 | Goro Gualteruzzia | 115 |
| 1302 | Le cardinal Pietro Bembo | 180 |
| 1303 | Alessandro Sforza et Costanzo Sforza | 1700 |
| 1304 | Jean Dumas, seigneur de Lisle | 350 |
| 1305 | Antoine | 390 |
| 1306 | Antonio de Santa-Maria | 355 |
| 1307 | Vittorino de Feltre | 550 |
| 1308 | Consistoire de Paul II | 95 |
| 1309 | Jeanne de Laval | 400 |
| 1310 | André Tiraqueau | 660 |
| 1311 | Inconnu | 250 |
| 1312 | Baptista Salvatorini | 90 |
| 1313 | Girolamo Donato | 710 |
| 1314 | Girolamo Fabiani | 300 |
| 1315 | Andrea Briosco dit Il Riccio | 220 |
| 1316 | Alessandro Bassiano et Giov. Cavino | 40 |
| 1317 | Luca Salvioni | 30 |

| N°s | | |
|---|---|---|
| 1318 | Gianfrancesco Trivulzio | 65 |
| 1319 | Ferdinando Loffredi | 210 |
| 1320 | Luis de Zuniga y Requesens | 130 |
| 1321 | Marguerite d'Autriche | 115 |
| 1322 | Jacopa da Correggio | 60 |
| 1323 | Vittore Gambello | 40 |
| 1324 | Le cardinal Pietro Bembo | 55 |
| 1325 | Isabelle d'Este | 20 |
| 1326 | Niccolo Puzzolo | 375 |
| 1327 | Vittore Pisano | 105 |
| 1328 | Le cardinal Scarampi | 15 |
| 1329 | Le pape Léon X | 265 |
| 1330 | L'empereur Auguste | 310 |
| 1331 | Elia Delatas | 145 |
| 1332 | Marc-Aurèle | 90 |
| 1333 | Le pape Sixte IV | 60 |
| 1334 | Costanzo Sforza | 305 |
| 1335 | Caracalla | 390 |
| 1336 | Alphonse II d'Avallos | 125 |
| 1337 | Philippe de Médicis | 230 |
| 1338 | Hercule II d'Este | 660 |
| 1339 | Isabelle | 185 |
| 1340 | Alfonse d'Este | 80 |
| 1341 | Faustine Sforza | 305 |
| 1342 | Louis III | 25 |
| 1343 | Girolamo, comte de Panico, et Pompeo Lodovisi | 105 |
| 1344 | Gracia Nasi | 210 |
| 1345 | Lodovico Regio | 2350 |
| 1346 | Charles le Téméraire | 115 |
| 1347 | Personnage inconnu de la famille Carrara ? | 1150 |
| 1348 | Louis, duc de Montalte | 30 |
| 1349 | François Ier, roi de France | 2600 |
| 1350 | Marie Tudor | 125 |
| 1351 | Médaille de piété | 35 |
| 1352 | Jeanne, fille de Charles-Quint | 520 |
| 1353 | Albert et Wenceslas | 40 |
| 1354 | Charles-Quint et Philippe | 115 |
| 1355 | Charles-Quint | 125 |

| Nos | | |
|---|---|---|
| 1356 | Charles-Quint | 480 |
| 1357 | Maximilien et Marie de Bourgogne | 195 |
| 1358 | Autre des mêmes | 410 |
| 1359 | Marguerite de Foix | 460 |
| 1360 | Jean-Gaston Ier | 45 |
| 1361 | La reine Christine de Suède | 25 |
| 1362 | Malatesta Novello | 205 |
| 1363 | Niccolo Piccinino | 950 |
| 1364 | Le pape Clément VII | 55 |
| 1365 | Antonia des Baux | 205 |
| 1366 | Andrea Griti | 40 |
| 1367 | Femme inconnue | 630 |
| 1368 | Andrea Caraffa | 210 |
| 1369 | Jean II Bentivoglio | 375 |
| 1370 | Alphonse d'Aragon | 185 |
| 1371 | Niccolò Orsini | 20 |
| 1372 | Tiberio Deciano | 45 |
| 1373 | Gian Battista Orsini | 140 |
| 1374 | Cosme de Médicis l'ancien | 120 |
| 1275 | Lionello Pio de Carpi | 250 |
| 1376 | Giovanni Dulci | 30 |
| 1377 | Francesco Quirini | 30 |
| 1378 | Isotta Atti, de Rimini | 1350 |
| 1379 | Tiziano Vecelli | 65 |
| 1380 | Girolamo Grimani | 235 |
| 1381 | Marco Barbadigo | 350 |
| 1382 | Helena Marsupini | 310 |
| 1383 | Le cardinal Alidosi | 200 |
| 1384 | Sigismond Pandolfe Malatesta | 1120 |
| 1385 | Gian-Paolo Zuponi | 30 |
| 1386 | Jean-François II de Gonzague | 175 |
| 1387 | Philippe-Marie Visconti | 380 |
| 1388 | Le cardinal Domenico Grimani | 170 |
| 1389 | Lionel d'Este | 220 |
| 1390 | Eléonore d'Autriche | 55 |
| 1391 | Gianello della Torre | 135 |
| 1392 | Sigismond Pandolfe Malatesta | 150 |
| 1393 | Julien de Médicis | 380 |

Nos
1394 Alexandre et Cosme de Médicis..... 75
1395 Claire de Gonzague..... 120
1396 Alphonse II d'Aragon..... 135
1397 Le cardinal Granvelle..... 65

MÉDAILLES ALLEMANDES.

1398 Albert Dürer..... 95
1399 Martin Luther..... 60
1400 Charles-Quint..... 350
1401 Charles-Quint..... 50
1402 Charles-Quint..... 520
1403 Ferdinand et Anne, archid. d'Autriche..... 410
1404 Ferdinand Ier..... 65
1405 Charles-Quint et Ferdinand..... 440
1406 Stephan Westner..... 505
1407 Jean Burgkmair..... 295
1408 Jean Scheyfve..... 355
1409 Jean de Leyde..... 150
1410 Sigismond de Herberstein..... 850
1411 Etienne Schlick..... 415
1412 Jean Neudorffer..... 205
1413 Jean-Frédéric, électeur de Saxe..... 105
1414 Guillaume II et Guillaume III, princes d'Orange... 65
1415 Conrad Peutinger..... 1275
1416 Gaspard Nœvius et sa femme Barbara Stromer..... 185
1417 Christophe Ungelter..... 545
1418 Ulrich Hein..... 1500
1419 Maurice de Nassau, prince d'Orange..... 95
1420 Hans Hebner..... 85
1421 Buste d'homme
1422 Buste de femme } ..... 305
1423 Personnage inconnu..... 605
1424 Charles-Quint..... 290
1425 Charles-Quint..... 600
1426 Willibald de Redwitz, évêque de Ramberg..... 1500
1427 Le Pape Adrien VI..... 305
1428 Philippe, duc de Bavière ..... 820

MÉDAILLES FRANÇAISES.

| N^os | | |
|---|---|---|
| 1429 | Louis XII et Anne de Bretagne | 580 |
| 1430 | Henri II, roi de France | 120 |
| 1431 | Henri II, roi de France | 85 |
| 1432 | Le connétable Anne de Montmorency | 75 |
| 1433 | Antoine de Bourbon | 850 |
| 1434 | Henri IV et Marie de Médicis | 100 |
| 1435 | Marie de Médicis | 130 |
| 1436 | Louis XIII et Marie de Médicis | 310 |
| 1437 | Anne d'Autriche | 50 |
| 1438 | Le cardinal de Richelieu | 105 |
| 1439 | Marie-Madeleine d'Autriche | 99 |
| 1440 | Charles de Valois | 90 |
| 1441 | Coyrenot | 60 |
| 1442 | Max-Morillon | 180 |
| 1443 | Jacque Boiceau | 80 |
| 1444 | Charles Grolier | 190 |
| 1445 | Christine de Lorraine | 165 |

Le cabinet de France a acquis à cette vente les n^os 1303, 1307, 1311, 1335, 1365, 1375, 1379, 1380, 1397, 1433, 1436 et 1442.

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

G. Amardel. *Les monnaies de chefs gaulois attribuées à Narbonne*, in-8° de 29 pages (Extr. du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1893).

M. Amardel, qui s'occupe spécialement de la numismatique narbonnaise, note, dans cette brochure, une série de bronzes antiques qui se trouvent presque exclusivement dans la région habitée par lui. Un travail de ce genre est véritablement utile

parce qu'il établit la présence constante de ces monnaies dans un pays qui est très probablement leur lieu d'origine.

Il s'agit de ces pièces qui portent des noms royaux, gravés en caractères grecs, et par leur fabrique, ont une grande analogie avec les bronzes de Béziers à la légende BHTAPPATIC. Ces rois, inconnus dans l'histoire, se nomment Bitovios, Caiantolos, Riganticos, Amytos, Bitoviococos.

Le « Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale » range ces pièces à la suite de celles des Longostalètes ; l'*Atlas*, qui est le complément du *Catalogue* les classe franchement à ce peuple ; Saulcy proposait de les considérer comme appartenant aux Bébryces ou Elisyces, dont Narbonne aurait été la capitale. M. Amardel, plus prudent, sans contester la présence des Bébryces entre Narbonne et les Pyrénées, n'est pas convaincu que ce territoire, à l'époque où les monnaies en question furent frappées, n'était pas occupé par une autre population.

J'estime que cette appréciation est juste. Vers 250 avant l'ère chrétienne, Toulouse, Béziers et Narbonne étaient occupées par les *Volcae* ; les rois cités plus haut régnaient très probablement sur cette peuplade ; ils avaient adopté un monnayage et des types empruntés à la Sicile où ils guerroyaient alors comme soldats mercenaires des Carthaginois. Il reste un problème dont la solution définitive est encore à trouver : les monnaies des Longostalètes sont très communes à Narbonne et aux environs ; ce peuple n'est connu que par la numismatique ; avons-nous là le nom de la tribu des *Volcae* qui était établie à Narbonne ?

Nous remarquons dans cette statistique la présence dans le pays narbonnais des bronzes de Béziers qui y sont souvent recueillis quoique dans une proportion moindre que les bronzes des Longostalètes. Il n'est pas sans intérêt, au sujet des premiers, de rappeler ici un fragment de la correspondance de Peiresc avec Luc Holste, en 1629. J'en dois la connaissance à l'obligeante amitié de mon confrère Tamizey de Larroque.

« A quoy j'ay creu debvoir adjouster qu'il s'est trouvé depuis quelque temps en Languedoc en un lieu nommé Merviel, *muro veteri*, par delà Mompelier, une quantité de médailles grecques antiques de cuivre dont il m'est tombé quelques-unes en main ; elles sont, la plupart, de la ville de Marseille, seulement il y en a quelques autres meslées de deux sortes, l'une où il y a d'un costé un lyon fort grossièrement faict qui est possible tout autre animal qu'un lyon, au dessous duquel se lisent clairement ces lettres BHTEPPAT,

comme si c'estoit pour Besiers qui n'est pas loing de là, n'y ayant qu'une teste, ce semble, de femme de l'autre costé. L'autre sorte est un peu plus grandette et a d'un costé une teste de Mercure avec son petasus et son caducée, et au revers un tripos d'Apollon avec l'inscription ΛΟΓΓΟCΤΑΛΗ-ΤΩΝ, lequel nom de ville m'est tout à fait incogneu, et je vouldrois bien que vous m'en peussiez deschiffrer quelque chose.

En un autre lieu du Languedoc, il s'est en mesme temps trouvé plusieurs autres médailles de Marseille sur une montaigne qui se nomme vulgairement le Mont Teuton, parmy lesquelles il s'en est rencontré plusieurs fort petites et fort pareilles aux Marseillaises, où est représenté d'un costé une teste d'Apollon, et de l'autre un sanglier avec les lettres EAT [1]. Je vouldrois bien que vous vissiez un peu si vous vous souviendriez d'avoir rien veu qui eut du rapport à cela en cez quartiers icy. Je vous ay envoyé des empreintes en plomb de celles de Besiers et de cet aultre lieu qui pourrait bien dépendre possible d'un lieu de cette coste ici que nous nommons vulgairement l'Esterel prez de Lyrins, s'il ne se trouve chose plus certaine. » (2 mars 1629.)

Voici la réponse que fit Holste, le 23 mars 1629 (*Lucae Holstinii epistol.* — Ed. Boissonade, Paris, 1817, p. 136) :

« In postremis tuis multae me delectarunt, tum quae de nummis antiquis nuper ad vos repertis nuntias, quorum inscriptiones libenter vidi, quod insigniter eae rem geographicam adjuvent. De Βηταρρατων nummo non dubito quin verum dixeris, eum Stephanus noster Βαιταρραν commemoret quam *Bliteram*, *Billeram* et *Boetiras* vel *Beternas* alii vocant, quam recte non disputo. Sane Stephani locus non solum eo nummo illustratur, sed et emendatur : nam gentile a Βαίταῤῥα non Βαιταῤῥιτης, ut vulgo editur, sed Βαιταῤῥητης, vel, ut nummus habet Βηταῤῥατης, legendum puto, quemadmodum in eadem Narbonensi Gallia a *Tolosa*, *Tolosates*. Tum vero et illud inde apparet ubi Plinium (lib. XIV, c. 6.) Beterrarum vina commendantur, non opus esse Ortelei reformatione in *Bliterarum* ; neque obest quod idem plenius *Bliteras* alio loco vocat eam civitatem ; cum Plinium promiscue ex diversis auctoribus suum illum *Naturae Thesaurum* concinnasse constet. Quid si Plinium ipsum ex Βαιτεραι fecisse dicam Βλιτεραι, qualis error sexcenties apud Stephanum et Scylacem commissus fuit, quamvis apud Strabonem quoque Βλίτερα ex manuscriptis pro Βῖλτερα legatur? Quinam illi Λογγοσταληται sint, respondere non possum. »

Plus hardi que le savant hambourgeois, je proposerai, sous toutes réserves, un classement des monnaies sur lesquelles M. Amardel fournit des détails intéressants qui facilitent ma tâche.

Les plus anciennes pièces de cette série sont celles des rois Bitovios, Caiantolos, Riganticos, Amytos ; elles peuvent dater du commencement du IIe siècle ou de la fin du IIIe avant l'ère

1. Il s'agit ici évidemment des bronzes de Nîmes à la légende NAMΑΣATIC.

chrétienne. — Viennent ensuite les monnaies de Bocios et de Lucoricnos, qui ne sont pas accompagnées du titre royal, mais de l'ethnique des Longostalètes, et une légende composée de quatre lettres celtibériennes; la présence de ces lettres et le type du trépied, emprunté aux monnaies de Marseille, place cette seconde série à la fin du IIe siècle. — Toutes ces monnaies peuvent être attribuées aux Longostalètes qui, pendant cette période, auraient occupé Narbonne devenue le siège d'une colonie romaine en 118 avant J.-C.

Faisons des vœux pour que quelque monument épigraphique vienne confirmer mon hypothèse et établir que la colonie Narbo Martius fut établie chez les Longostalètes, tribu des *Volcae*. Si l'on me trouve quelque peu téméraire dans cette note, j'invoquerai pour ma défense un autre passage de la lettre d'Holste à laquelle j'ai déjà fait des emprunts :

Ex universa geographia vix quidnam incertius vel obscurius esse Provinciae vestrae nominibus, cum veteres Celtae propria vernacula se habuerint, Graeci deinde Asiatici alia invenerint quibus Romani sua tandem admiscuere.

A. DE BARTHÉLEMY.

*
* *

Roger Vallentin. *Du prétendu monnayage des barons de Mévouillon*, Valence, 1892, in-8° de 15 p.

Plusieurs auteurs ont avancé que les barons de Mévouillon avaient frappé monnaie dans cette ville et que les conventions du 10 juillet 1293, par lesquelles Raymond IV de Mévouillon se reconnut vassal du dauphin Humbert Ier, avaient conservé au baron le droit d'émettre des espèces à son nom. En réalité, la clause de ce traité relative à la monnaie autorisait le baron à en frapper, seulement dans le cas où il aurait un privilège. L'empereur pouvait seul conférer les droits régaliens dans cette région et les droits du dauphin n'avaient pas d'autre origine. M. Vallentin passe en revue divers documents qui fournissent de précieux renseignements sur les ateliers du Viennois et des fiefs environnants : Pont-de-Sorgue, Mornas, Saint-Remy, Nice, Tarascon, Apt, Courthézon, Mondragon, Saint-Paul, Lazer, Largentière, Mollans, Mirabel, Visan. Cette dernière localité, qui possédait des mines d'or et d'argent, appartenait en 1294 à

Béatrix de Mévouillon, mais l'atelier qui y était établi fonctionnait pour le compte des dauphins. En résumé, les barons de Mévouillon n'ont pas frappé monnaie.

*
* *

Roger Vallentin. *Observations sur le monnayage des évêques de Gap*, Gap, 1892, in-8° de 16 p.

M. Vallentin passe en revue les monnaies connues de Gap. En raison des troubles fréquents dont Gap fut le théâtre, au XIII^e^ siècle, M. Vallentin pense que l'atelier monétaire des évêques était situé à Lazer, village assez considérable, où il y avait un château, rendu par le dauphin, en 1255.

Le type de la rosace à six feuilles a dû persister plus longtemps que ne le pense M. Maxe-Werly et la frappe s'est prolongée probablement jusqu'au XIV^e^ siècle, car la monnaie de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui porte BE appartient certainement à l'évêque Benoît (1288-1289).

*
* *

Roger Vallentin, *Un atelier monétaire à Courthézon* (1270), Avignon, 1892, in-8° de 7 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse.*)

M. Vallentin nous apprend, d'après un texte du cartulaire de Saint-Paul, conservé aux archives de la Drôme, que l'évêque de Saint-Paul, Bertrand de Clansayes, se rendit à Carpentras, en septembre 1270, pour protester contre un édit qui venait d'être signé par le sénéchal du Venaissin et qui mettait en interdiction les ateliers de *Curtedone*, de Mondragon, de Viviers et des évêques de Saint-Paul et de Gap. Au XIII^e^ siècle, Courthézon était un fief appartenant à la puissante famille de Baux et, en 1270, le château à Raymond II, seigneur de Suze, qui mourut en 1279. Ce seigneur était prince d'Orange, avec Raymond I^er^, son oncle, et avec ses deux cousins Guillaume IV et Bertrand IV. M. Vallentin ne peut indiquer avec certitude la monnaie d'imitation qui est sortie de l'atelier de Courthézon et qui l'a fait mettre en interdiction. L'atelier d'Orange n'étant pas cité dans le document, M. Vallentin en conclut qu'il était fermé à cette époque. Mais, s'il n'est pas cité, c'est peut-être seulement parce qu'il n'y avait pas lieu de le traiter comme les autres.

*
* *

Emile Lalanne. *Notes sur la numismatique bordelaise*, Bordeaux, 1892, in-4° de 18 p. et 1 pl.

L'auteur reproduit la planche des monnaies mérovingiennes de Bordeaux, déjà publiée par M. Jullian ; il passe en revue les différentes séries monétaires de cette ville, en analysant les travaux de ses prédécesseurs. Un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Bordeaux donne la liste des différents ateliers français en 1455. A cette époque, le différent de Bordeaux est une épée que l'on n'a pas retrouvée sur les monnaies. Le navire, déjà employé par Charles d'Aquitaine, a été aussi la marque de l'atelier, car on le voit sur les monnaies en cuivre appelées *deniers bordelais*. On trouve du reste ce navire associé à la lettre K. M. Lalanne recherche la situation de l'Hôtel des Monnaies. Il signale ensuite, d'après Venuti et Cleirac, une grande médaille de Charles d'Aquitaine ; d'après Darnal et le *Mercure françois*, deux médailles en or, faites par les frères Mabareaux, célèbres orfèvres de Limoges, qui furent offertes à Louis XIII et à Anne d'Autriche, le 29 novembre 1615, quatre jours après leur mariage. M. Lalanne termine son intéressante notice en citant divers jetons, poids et assignats.

*
* *

Alphonse de Witte, *Conférence monétaire internationale tenue à Bruges en 1469*, Bruxelles, 1893, in-8° de 16 p.

Edouard IV, roi d'Angleterre, et Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, pour étendre la circulation de leurs monnaies et faciliter les relations commerciales entre l'Angleterre et les Pays-Bas, réunirent à Bruges, le 23 août 1469, une conférence qui choisit comme unité de poids l'esterling anglais « qui est denier en Flandre ». On convint de considérer comme or pur le nouveau noble anglais appelé *royal* et comme argent pur le gros anglais ou *stoter* ; les deux métaux furent placés dans le rapport de 1 à 12 et, sur ces bases, on établit le cours des différentes monnaies en usage. M. de Witte en a dressé un tableau. Mais les délégués de cette convention ne purent s'entendre sur l'établissement de livres de compte équivalentes et sur quelques autres

points. On ne sait si cette conférence de Bruges aboutit à une solution définitive. M. de Witte termine son intéressante notice en signalant d'autres conventions monétaires entre l'Angleterre et les Pays-Bas (en 1499 et en 1520), et publie le texte latin de la conférence de Bruges.

Pour la chronique :

Le secrétaire de la rédaction,

J.-Adrien Blanchet.

---

# PÉRIODIQUES

Zeitschrift für Numismatik, t. XVIII, 1891-1892.

M. Hartmann, *Deux monnaies en argent, inédites, du sultan Mameluk Salamisch.* — M. Fränkel, *Les monnaies de Pergame avec le portrait de Drusille.* — L. Fikentscher, *Essais sur la numismatique médiévale de Henneberg et de la Hesse.* — Rud. Scheuner, *Un groschen de la ville de Görlitz.* — Rud. Scheuner, *Quelques points de numismatique silésienne.* — Rud Scheuner, *Une trouvaille de deniers wendes dans la Haute Lusace.* — Rud. Scheuner, *Les monnaies de la ville de Görlitz.* — J.-V. Kull, *Niederolm, atelier du premier comte palatin de Deux-Ponts-Veldenz* (1464-1465). — H. Nützel, *Monnaies des Rasoulides avec un abrégé de l'histoire de cette dynastie du Yemen.* — F. Friedensburg, *Etudes de l'histoire monétaire de la Silésie au XVI^e siècle.* — A. V. Sallet, *Les acquisitions du cabinet royal des médailles* (de Berlin) *du 1^er avril 1889 au 1^er avril 1890.* — E. Wunderlich, *La trouvaille de Remlin, 1890.* — L. Hamburger, *Les émissions de monnaies d'argent faites pendant la dernière révolte des Juifs contre Rome, classées d'après une trouvaille faite dans le voisinage de Chebron.* — Nécrologie : *C. Ludwig Müller.* — Comptes rendus ; petites communications.

Le gérant, F. Feuardent.

---

Mâcon. Protat frères, imprimeurs



1 1 2

3 4

5

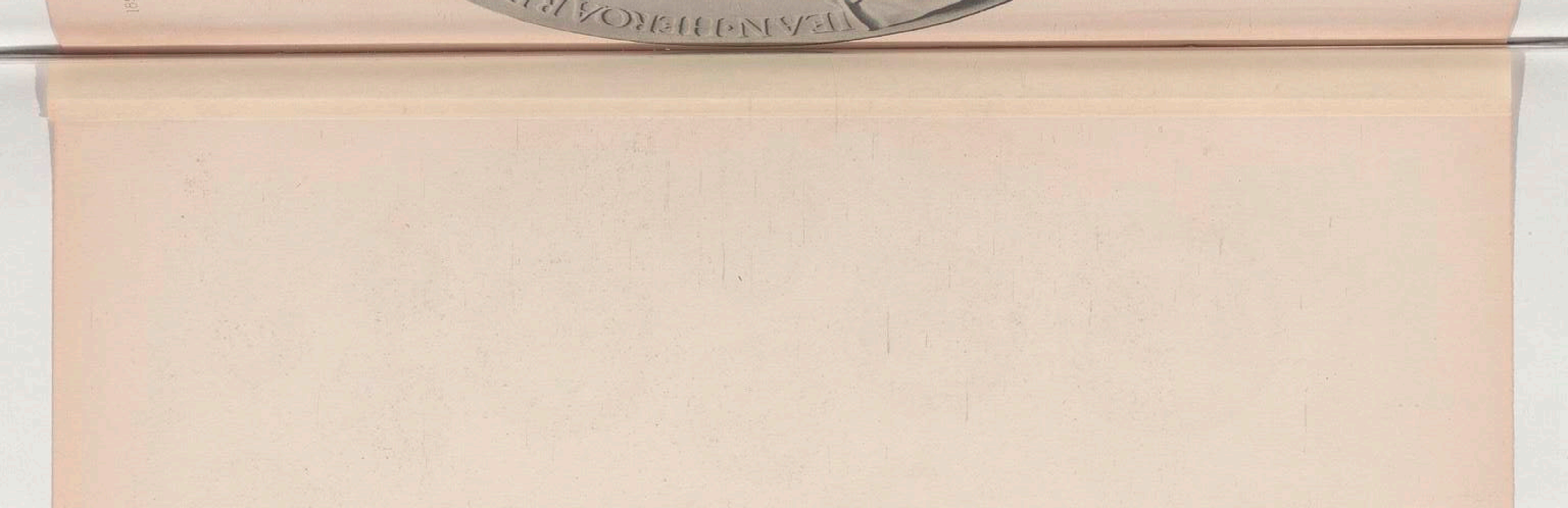
6 9

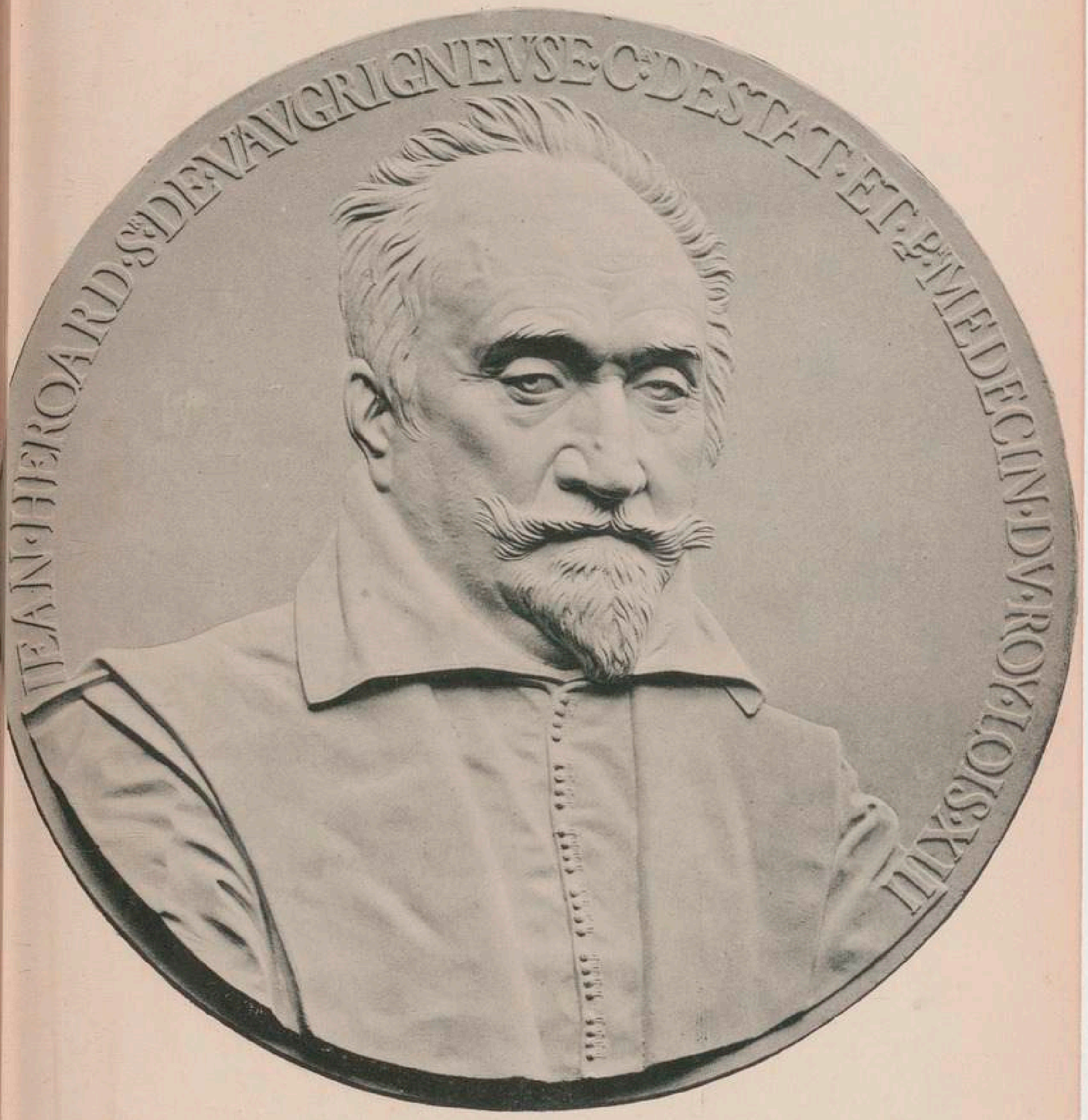
8

7

Marcellin Germain, del. et sc. Imp. Barnier Verrier

MONNAIES FRANÇAISES INÉDITES


IEAN·HEROA·PR




MÉDAILLON DE JEAN HÉROARD

(PAR G. DUPRÉ)

2
305




GIOVANNI PAOLO MÉDAILLEUR

305 3



1





2





3



GIOVANNI PAOLO MÉDAILLEUR

PHOTOCOLLOGRAPH

3054

# MONNAIES GAULOISES

TROUVÉES

## DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE[1]

Pl. VII et VIII.

### 1° MONNAIES PROVENANT DE L'OPPIDUM DE POMMIERS

1. Tête d'Apollon, à gauche.

℞. MA dans les rayons d'une roue. (Analogue au n° 689 de l'*Atlas de monnaies gauloises*, par M. H. de la Tour, 1892.)[2] *AR.* 0 gr. 39. 3

2. Tête d'Apollon, à droite.

℞. MAΣΣA. Taureau cornupète, à droite. (N° 1673 du *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, 1889.) *BR.* 2 gr. 09. 1

3. Imitation des monnaies de Marseille,

1. Cet inventaire des monnaies que j'ai recueillies dans les enceintes de Pommiers (*Noviodunum* des Suessions), et d'Ambleny, depuis 1886, est destiné à faire suite aux articles publiés dans la *Revue numismatique*, 1886, p. 194 à 200.

2. Les numéros qui seront indiqués, dans la suite, sans renvoi à quelque publication, se rapportent au même Atlas ; les mêmes numéros se rapportent au *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*.

3. Les chiffres indiqués à la fin de chaque article donnent le nombre d'exemplaires trouvés.

pièce fortement convexe et concave. Du côté convexe, tête?

℞. Croix. *AR.* 0 gr. 43. 1

4. Tête d'Apollon, à gauche.

℞. Sanglier courant à gauche (2516). *BR.* 0 gr. 92. 1

5. Tête tourelée, à droite; devant, la lettre A.

℞. Taureau marchant, à droite. (2519.) *BR.* 0 gr. 89. 1

6. Tête d'Apollon laurée, à gauche.

℞. Sanglier courant, à gauche (2698). *BR.* 1 gr. 32. 1

7. Buste jeune, imberbe, casqué, à droite.

℞. EPAD. Guerrier, debout, tenant de la main droite une enseigne militaire; de la gauche un bouclier. (Comp. nos 3901 à 3912 du *Catalogue*.) *BR.* 1 gr. 45 à 3 gr. 18. 3

8. Tête, à gauche.

℞. Cheval courant, à gauche. (4117 du *Catalogue*.) *AR.* 1 gr. 68 et 1 gr. 86. 2

9. Tête, à gauche, les cheveux en grosses mèches.

℞. ABVDOS. Cheval courant, à gauche; au dessus, 3 annelets centrés. (Comp. 4154 du *Catalogue*.) *BR.* 3 gr. 04 et 3 gr. 26. 2

10. DVRAT. Tête diadémée, à gauche.

℞. IVLIOS. Cheval galopant, à droite; au dessus, temple. (4478.) *AR.* 2 gr. 57. 1

11. Tête de Diane, à droite.

℟. LITA. Cavalier, à droite. (5072.) *AR.* 1 gr. 39. 1

12. Tête diadémée, à gauche.

℟. Cheval courant, à gauche. (Comp. 5086.) *BR.* 2 gr. 38. 1

13. Tête casquée, à gauche; derrière, quatre points disposés en forme de croix.

℟. Cheval galopant, à gauche ; au dessus et au dessous, cercle. (5138.) *AR.* 1 gr. 31. 1

14. Tête casquée, à gauche.

℟. Cheval courant, à gauche ; au-dessous, grand cercle. (Comp. 5252.) *AR.* 1 gr. 94. 1

15. Tête à gauche, chevelure bouclée.

℟. Sanglier passant à gauche. (Comp. 5342 du *Catalogue.*) *AR.* 1 gr. 79. 1

16. Tête barbare, à gauche.

℟. Taureau cornupète, à gauche, la queue relevée sur le dos. (Comp. 5368.) *Potin* 1 gr. 76 à 2 gr. 69. 6

17. Tête casquée, à gauche.

℟. Q DOCI..... (Comp. 5405-5411.) *AR.* 1 gr. 77. 1

18. TOGIRIX. Tête casquée, à gauche.

℟. TOGIR..... Cheval sanglé, galopant, à gauche. (5550.) *AR.* 1 gr. 39 à 1 gr. 71. 5

19. Tête, à gauche.

℞. Cheval, à gauche ; au-dessous, Q. (5611.) *Potin*. 2 gr. 48. 1

20. IIMIOCI. Tête, à gauche.

℞. Cheval galopant, à gauche; dessous, SΔΛ. (5639.) *AR*. 1 gr. 64. 1

21. Tête jeune, à droite.

℞. Aigle, aiglon, à droite, serpent, croisette cantonnée de quatre points. (6088.) *BR*. 2 gr. 55 1

22. Tête, à droite.

℞. Aigle, à droite, croisette cantonnée de quatre points. (6108.) *BR*. 3 gr. 32. 1

23. Tête barbare, à droite.

℞. Aigle éployé, à droite, serpent et rouelle. 6117.) *BR*. 2 gr. 66 et 2 gr. 97. 2

24. Tête, à gauche.

℞. Cheval courant, à gauche, dessous, croisette cantonnée de quatre points. (6202.) *BR*. 1 gr. 62 et 2 gr. 55. 2

25. ΕΛΚΕSOOYIZ. Tête diadémée, à droite; derrière, une feuille.

℞. TASGIITIOS. Pégase galopant, à droite. (6295.) *BR*. 3 gr. 29. 1

26. Tête barbare, à gauche.

℞. Bige, à gauche. *OR* bas. 1 gr. 84. 1

(La tête de cette monnaie est identique à celle du n° 7016 du catalogue; le revers rappelle celui du 7015.)

27. PIXTILOS. Tête diadémée, à droite.

℟. Griffon, à droite. (Comp. 7078.) *BR.* 2 gr. 38 et 3 gr. 68. 2

28. PIXTILOS. Buste imberbe, casqué, à gauche, le cou orné d'un torques.

℟. PIXTILOS. Lion courant, à gauche, la queue relevée; au dessus, cercle centré accosté d'un symbole en forme d'aile éployée. (7105.) *BR.* 2 gr. 99. 1

29. Aigle éployé.

℟. SIMIS)SOS PVBLICOS LIX(OVIO. Fleur à quatre pétales, dans un cercle de grènetis. (7166.) *BR.* 7 gr. 01. 1

30. Personnage nu, courant, à droite, regardant en arrière.

℟. Cheval, à droite, astre au dessus. (7258.) *BR.* 2 gr. 02 et 2 gr. 94. 2

31. Personnage fuyant à gauche.

℟. Cheval, à droite; dessus, astre. (7322.) 1
*BR.* 1 gr. 94.

32. RATVMACOS. Tête, à droite.

℟. Cavalier, à droite. (7372.) *BR.* 4 gr. 48. 1

33. Tête casquée, à gauche.

℟. Cheval, à gauche; dessus et dessous, globules. (7405.) *Potin.* 1 gr. 31. 1

34. Deux chèvres dressées; au centre, un globule, grènetis autour.

℟. Loup et sanglier dressés. (7458.) *Potin.* 3 gr. 44 et 3 gr. 48. 2

35. Tête jeune nue, à droite.

℟. ECCAIOS. Cheval marchant à droite, la tête tournée en arrière ; dessous, personnage à gauche. (7471.) *BR.* 2 gr. 98. 1

36. GIAMILOS. Tête, à droite.

℟. SIINVI. Oiseaux picorant, à gauche. (7565). *BR.* 2 gr. 71 à 3 gr. 31. 3

37. Tête barbare, à gauche ; derrière, SO.

℟. Aigle, à gauche, dévorant un poisson ; derrière, SO. (7606.) *BR.* 2 gr. 32. 1

38. Tête dégénérée?

℟. Cheval courant, à droite. *BR.* 2 gr. 59. 1

Cette monnaie a une certaine analogie avec la pièce d'or de ROVECA (7631) ; serait-ce une monnaie en bronze de ce chef?

39. ROVECA. Tête nue à gauche.

℟. POOVICA. Cheval galopant, à gauche. (7660.) *BR.* 2 gr. 38 et 2 gr. 79. 2

40. ARCANTODAN. Devant, tête casquée tournée à gauche ; derrière, ROVECA.

℟. Griffon femelle, à droite, posée sur une ligne perlée. (Comp. 7687.) *BR.* 2 gr. 87 et 3 gr. 10. 2

41. Tête, à droite.

℟. Cheval, à gauche ; dessus, S couché ; le tout dans un cercle de grènetis. (7820.) *Potin.* 2 gr. 75. 1

42. VENEXTOC. Tête, à gauche, les cheveux à grosses mèches.

℞. Cheval androcéphale, à droite; dessus, oiseau; devant, deux annelets centrés; dessous, et annelet centré. (Comp. 7850.) *BR.* 5 gr. 44. 1

43. VANDII[LOS]. Buste à gauche. Aigle éployé, à gauche; dans le champ, pentagone et deux cercles centrés. (7988-7991.) *BR.* 2 gr. 73. 1

44. Grand œil de profil.

℞. Cheval, à gauche; dessous, une roue. *BR.* 3 gr. 79. 1

Cette monnaie paraît être l'âme en bronze d'une pièce fausse en or. (8018.)

45. ATISIOS REMOS. Tête imberbe, à gauche; derrière, rosace.

℞. Lion courant, à gauche; dessous, dauphin. (8054.) *BR.* 4 gr. 31 à 5 gr. 36. 4

46. ATISIOS REMOS. Tête, à gauche.

℞. Lion, à gauche; dessous, cercle perlé centré. (8082.) *BR.* 4 gr. 19 à 5 gr. 77. 3

47. NIDE. Tête nue à droite; la chevelure en grosses mèches.

℞. ABƀOAIIOC. Cheval courant, à droite; dessous, trois annelets. (Comp. 8100 du Catalogue.) *AR.* 2 gr. 04 et 2 gr. 43. 2

48. Tête de Janus barbue.

℞. Lion courant, à gauche; la queue relevée sur le dos en forme de S; dessous, rosace. (8106.) *BR.* 2 gr. 36 à 3 gr. 26. 6

49. Guerrier marchant, à droite, tenant la lance et le torques.

℟. Ours? à droite; au dessus, serpent. (8124.) *Potin.* 4 gr. 77 (trois pièces cassées). 4

50. Personnage accroupi, vu de face, se tirant de chaque main une natte de cheveux.

℟. Sanglier marchant à droite. (8145.) *Potin.* 4 gr. 95. 1

51. Deux profils accolés en sens inverse.

℟. Sanglier, à gauche. (Comp. 8319.) *Potin.* 2 gr. 57. 1

52. Trois croissants reliés à un cercle centré.

℟. Trois S et trois globules. (8329.) *Potin.* 1 gr. 85 à 3 gr. 78. 4

53. Tête de bœuf de face, entre deux S.

℟. Ours dévorant un serpent. (8351.) *Potin.* 5 gr. 44 et 6 gr. 02. 2

54. Tête casquée, à droite; devant, deux S.

℟. Cheval courant, à droite; sur la croupe, un oiseau? Annelets et globules dans le champ. (Comp. 8424.) *BR.* 2 gr. 13. 1

55 Cheval, à gauche; dessus, bucrâne; dessous, globule.

℟. Cheval courant à gauche. (Comp. 8494.) *BR.* 1 gr. 71. 1

56. Tête barbare à droite.

℟. Cheval marchant, à droite. (8533.) *BR.* 2 gr. 92. 1

57. Tête dégénérée.

℟. Cheval, à droite. (8620.) *Potin*. 3 gr. 27 et 5 gr. 07. 2

58. Tête dégénérée.

℟. Cheval à droite; globules dessus et dessous. (Comp. 8642.) *BR*. 3 gr. 46. 1

59. Tête dégénérée. 1

℟. VATICE. Cheval, à droite, entre deux globules. (8645.) *BR*. 3 gr. 22. 1

60. Tête à gauche.

Champ divisé en deux : dans la partie supérieure, S ; dans la partie inférieure, trois traits. (Comp. 8661 du Catalogue.) *Potin*. 2 g. 68 et 3 gr. 04. 2

61. Cheval, à gauche ; dessous, lys.

℟. Taureau cornupète. (8669.) *Potin*. 4 gr. 75. 1

62. ANDOBRV. Buste jeune, imberbe, à gauche.

℟. CAR(MA)NOS. Cavalier trottant, à gauche. (Genre de 8673.) *BR*. 3 gr. 03. 1

63. ARDA. Tête barbare, à droite.

℟. Cavalier, à droite. (8839.) *BR*. 4 gr. 15. 1

64. Quatre bustes de cheval disposés en forme de croix, annelets dans les cantons.

℟. Cheval, à droite; trois annelets centrés au dessus, un au dessous. (8866 du Catalogue.) *BR*. 1 gr. 90. 1

65. Quatre bustes de cheval disposés en forme de croix.

℞. AV)AVCIA. Cheval, à gauche. (8881-8885.) *BR.* 4 gr. 49. 1

66. Tête barbare, à gauche.

℞. Sanglier, à gauche. (9189.) *Potin* (ébréché). 1

67. Tête nue, à droite.

℞. Taureau, à gauche. *BR.* 3 gr. 08. 1

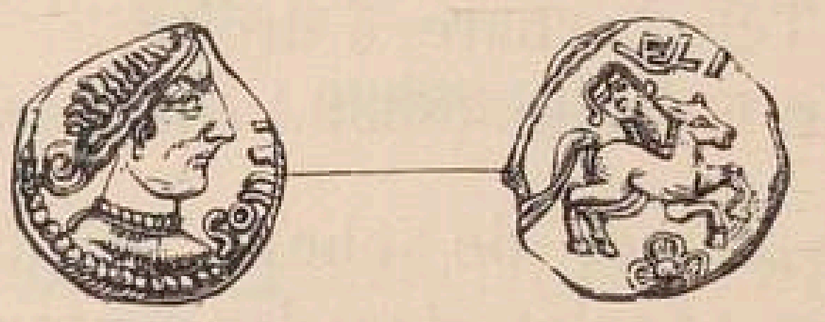
Cette monnaie rappelle celle de GERMANVS INDVTILLII. (9243.) La tête est cependant différente.

68. Tête casquée, à droite.

℞. Cheval marchant, à droite ; sur sa croupe, un animal assis? (*Revue archéologique*, 1881, pl. VI, n° 29. *BR.* 3 gr. 43.) 1

69. SV)TICOS. Buste, à droite.

℞. VELI[OCAOI ?]. Cheval galopant, à droite ; au dessus, une tête ; au dessous, fleur à quatre pétales. Voici la reproduction de cette monnaie. *BR.* 2 gr. 43.



M. A. de Barthélemy (*Revue numismatique*, 3e série, t. 2, p. 12) a publié cette monnaie d'après un exemplaire incomplet, trouvé au Mont-Beuvray,

l'antique Bibracte. Il la signalait comme une variété des bronzes gravés par Lelewel (Pl. VI, n° 34), d'après le marquis de Lagoy; par Hucher, dans l'*Art gaulois*, 2e partie, p. 103; par l'*Atlas des monnaies gauloises*, pl. 39, n° 7360, et par le *Dictionnaire d'archéologie celtique*, n° 46. Notre exemplaire est complet en ce qu'il présente au dessus du cheval une tête coupée et au dessous une fleur à quatre pétales; sa légende SVTICOS, VELIOCAOI, ne laissant aucun doute sur son origine véliocasse.

Rappelons que M. de Barthélemy, à propos de cette tête coupée, proposait un rapprochement avec la tête qui figure sous un sanglier, au revers de bronzes coulés attribués aux *Leuci*, sur le territoire desquels ils se rencontrent beaucoup moins fréquemment que les bronzes analogues qui, au lieu de la tête, portent un fleuron.

70. Archer à droite; devant, un sanglier.

℟. Cheval galopant, à gauche; derrière, grènetis. Pl. VII, n° 1. *BR*. 2 gr 34. 1

71. Archer à gauche; devant, oiseau? percé d'une flèche.

℟. Cheval galopant à gauche; dessus, oiseau, devant, deux annelets, dont un centré. Pl. VII, n° 2. *BR*. 2 gr. 59. 1

Cette monnaie est beaucoup plus complète que celle du n° 8426.

72. Tête imberbe, à droite; devant, traces de légende.

℞. Cheval ailé marchant, à droite ; traces de légende au dessus et au dessous. Pl. VII, n° 3. *BR.* 2 gr. 93. 1

73. Tête, à gauche ; grènetis devant.

℞. Cheval galopant, à droite ; dessus, croisette. Pl. VII, n° 4. *BR.* 2 gr. 67. 1

74. Tête barbare, à gauche.

℞. Trois objets en forme d'S ; quatre globules, dont un au centre. Pl. VII, n° 5. *Potin.* 4 gr. 17 1

75. Tête à gauche.

℞. Cheval courant, à gauche ; 3 annelets centrés au dessus, un autre au dessous. Pl. VII, n° 6. *BR.* 2 gr. 38. 1

76. Tête, à droite, la chevelure en grosses mèches.

℞. Même type, en creux.

Cette monnaie est incuse. Pl. VII, n° 7. *BR.* 3 gr. 59. 1

77. Tête, à droite ; le cou allongé.

℞. Cheval courant, à droite ; au-dessus, quatre annelets. Pl. VII, n° 8. *BR.* 2 gr. 47. 1

78. Tête, à gauche ; cercle autour.

℞. Aigle, à droite, tenant un oiseau dans son bec. Pl. VII, n° 9. *Potin*, 4 gr. 66. 1

79. Tête, à droite, les cheveux hérissés ; grènetis autour. 1

℞. Cheval courant à gauche ; dessus, cercle

centré et globule ; cercle de grènetis autour. Pl. VII, n° 10. *Potin*. 5 gr. 11. 1

80. Tête nue, à gauche ; dessous, annelets ; derrière, S.

℟. Cheval galopant, à gauche ; dessus, traces de légende ; dessous, cercle perlé. Pl. VII, n° 11. *BR*. 2 gr. 09. 1

81. Homme nu courant, à gauche ; devant, globule en forme de serpent ; devant la tête, autres globules.

℟. Cavalier, à droite. Pl. VII, n° 12. *BR*. 2 gr. 22. 1

82. Tête dégénérée ?

℟. Quadrupède à droite ; la bouche très ouverte ; un globule au devant, trois autres au-dessus. Pl. VIII, n° 13. *Potin*. 3 gr. 19. 1

83. Tête dégénérée ? ou grande Ƨ et IIIV.

℟. Cheval galopant, à gauche ; dessus, croissant ; dessous, globules. Pl. VIII, n° 15, *Electrum*. 1 gr. 05. 1

Autres exemplaires se rapportant au même type. 2

84. Tête dégénérée ?

℟. Cheval courant, à gauche ; au-dessus, espèce de serpent. Pl. VIII, n° 16. *Electrum*. 1 gr. 32. 1

Autres exemplaires du genre de la monnaie décrite précédemment.

85. KORA. Tête imberbe, à gauche; grènetis devant.

℟. Cheval bridé galopant, à gauche; trois annelets centrés au dessus, un autre annelet au dessous. Pl. VIII, n° 25. *BR.* 2 gr. 95. 1

86. Tête de Janus; sur la droite, deux annelets; dessous, espèce de serpent en fleuron.

℟. Lion très barbare, à gauche; dessus, trois globules; dessous, un annelet. Pl. VIII, n° 17. *BR.* 3 gr. 94. 1

87. Tête de Janus; devant et de chaque côté, un annelet centré; dessous, quatre annelets réunis deux à deux en forme d'S.

℟. Lion barbare, à gauche; devant, un annelet centré; dessus, un globule, trois annelets centrés et un ornement ovale. Pl. VIII, n° 18. *BR.* 2 gr. 58. 1

88. Tête de Janus; devant et dessous, six annelets centrés.

℟. Lion un peu moins barbare que sur les monnaies des n^os^ 87 et 88; trois annelets centrés au dessus et un au dessous. Pl. VIII, n° 19. *BR.* 2 gr. 05. 1

Autres monnaies en bronze au type de Janus, avec figure imberbe, se rapportant aux n^os^ 86, 87 et 88. 89

89. Tête à droite, casquée avec jugulaire;

℟. CRICIRV. Pégase sanglé, galopant à gauche; cercle de grènetis autour. Pl. VIII, n° 14. *BR.* 3 gr. 38. 1

90. Tête à gauche.

℞. CRICIRONIC. Pégase courant, à gauche.
Pl. VIII, n° 21. *BR.* 3 gr. 16. 1

91. Tête imberbe, diadémée, à gauche; devant et derrière, fleuron, grènetis autour.

℞. Cheval sanglé galopant, à gauche; dessous, un annelet et un dauphin à gauche. Pl. VIII, n° 22. *AR.* 2 gr. 41. 1

92. Tête nue et barbue à gauche; devant, un rameau; grènetis autour. 1

℞. CRICIRV. Cheval sanglé courant à gauche; dessous, dauphin. Pl. VIII n° 23. *AR.* 2 gr. 37. 1

Autres monnaies de CRICIRV, en argent ou en bronze de types variés.

93. Tête, à droite; le cou orné du torques. Légendes variées.

℞. Cheval galopant, à gauche; dessus et dessous, annelets centrés. *Revue numismatique*, 1886, pl. XI, n$^{os}$ 12 et 13. 1

Ces monnaies du genre de celle n° 7739, précédemment attribuées à Galba, chef des Suessions, ont une légende difficile à lire exactement.

Le Cabinet de France possède 23 de ces monnaies (7738 à 7761); sur ce nombre, une vient du camp de la Cheppe (Marne), une de Naix (Meuse) et une de Maubeuge; 20 n'ont pas d'origine connue.

L'enceinte de Pommiers seule a fourni de

nombreux exemplaires de ces monnaies ; on peut même espérer que, par la comparaison des pièces de cette provenance, on arrivera à lire exactement la légende. Ces monnaies, comme l'a fait remarquer M. Maxe-Werly[1], ont une certaine analogie avec celles en argent portant la légende NIDE, dont plusieurs exemplaires ont été recueillis dans l'enceinte de Pommiers (n° 47 du texte qui précède).

94. EVICIAC. Tête à droite.

℟. Cheval à droite ; dressant la tête devant un épi ; dessous, rosace. (7207.) *BR.* 5

Ces monnaies, d'après le *Catalogue des monnaies gauloises*, sont attribuées aux Calètes.

Le Cabinet de France en possède 13 exemplaires (7207 à 7219 du Catalogue) ; sur ces monnaies, quatre proviennent de Paris et une de Meaux ; les huit autres n'ont pas d'origine connue. La présence des mêmes monnaies dans l'enceinte du *Noviodunum* des Suessions (*Revue numismatique*, 1886, p. 199) permet de croire que ces monnaies appartiennent aux Suessions plutôt qu'aux Calètes.

95. Monnaies gauloises, frustes ou indéterminées, dont 2 fragments de potin (n° 7873). 16

Le présent inventaire comprend donc un total de 431 monnaies gauloises.

Une note publiée dans le *Bulletin de la Société*

1. *Revue belge de numismatique*, 1888, p. 442.

*archéologique de Soissons* en 1884, sur 176 monnaies gauloises découvertes isolément dans l'enceinte de Pommiers, donnait une proportion de 39 p. 0/0 de monnaies de CRICIRY ; pour celles à la tête de Janus, avec le lion barbare, au revers, la proportion était de 28 p. 0/0. L'inventaire des monnaies provenant de la même enceinte, publié en 1886 dans la *Revue numismatique*, donnait la proportion de 252 CRICIRV sur 471 monnaies, ou 53 p. 0/0.

Ce nouvel inventaire de 431 monnaies de même origine, donne 162 pièces de CRICIRV, plus de 37 0/0.

Les monnaies au type de la tête de Janus, au lion plus ou moins barbare, sont de 92, ou dans la proportion de près de 22 p. 0/0.

Comme toutes ces monnaies gauloises ont été trouvées isolément dans l'enceinte, il est évident que les monnaies de CRICIRV et celles à la tête de Janus, avec le lion barbare, sont des pièces locales et appartiennent bien aux Suessions.

### *Monnaies romaines*

Quelques monnaies romaines ont été recueillies dans l'enceinte de Pommiers ; ce sont des deniers de la République : ARRIA, CLAVDIA et RVBRIA, et deux petits bronzes d'Auguste et de Tibère. Il est intéressant de faire remarquer que de toutes les monnaies gauloises, recueillies jusqu'alors à Pommiers, aucune ne se rapporte à celle, si commune, des Rèmes, à la légende REMO avec trois têtes. Cette remarque, de même que le très petit nombre de

monnaies romaines recueillies dans l'enceinte, prouve bien que cette position a été abandonnée peu après la conquête.

La présence des quelques monnaies romaines s'explique très bien par suite de l'occupation permanente des grottes du Villé, bordant l'enceinte, qui ont été occupées sédentairement jusqu'à nos jours, et cela très probablement depuis l'époque néolithique.

Une monnaie grecque a été trouvée en 1886. Cette monnaie, assez mal conservée, paraît être de Thessalie, au type de l'homme terrassant un taureau.

## 2° MONNAIES GAULOISES D'AMBLENY

Sur le territoire d'Ambleny, entre les hameaux du Pressoir et de Montaigu sur la montagne, il existe une enceinte antique assez importante. Aux abords et dans l'intérieur de cette enceinte, qui n'a pas été fouillée dans le but d'en déterminer l'époque de formation, il a été recueilli, avant 1886, un certain nombre de monnaies gauloises qui ont été décrites dans la *Revue numismatique*, 1886, p. 200.

Depuis 1886, d'autres monnaies gauloises ont été trouvées au même endroit; voici la description de ces monnaies :

1. Tête barbare, à gauche.

℟. Quadrupède agenouillé, tourné à gauche.

*Revue archéologique*, 1881, pl. VII, n° 44. *BR.* 3 gr. 74. 1

2. Tête barbare, à gauche.

℟. Taureau cornupète, à gauche ; la queue relevée au dessus du dos. (5368.) *Potin*, 4 gr. 42. 1

3. Tête à droite.

℟. Aigle à droite ; dessous, croisette cantonnée de quatre points ; dessus, pentagone. (6108.) *BR.* 2 gr. 83. 1

4. Deux chèvres dressées.

℟. Loup et sanglier dressés. (7458.) *Potin* (ébréché). 1

5. Tête, à droite ; les cheveux divisés en mèches.

℟. Oiseau, à gauche, buvant dans un vase ; derrière, un globule et un annelet centré ; dessus, croix cantonnée de quatre points. (Comp. 7550.) *BR.* 2 gr. 83. 1

6. Tête à droite ; chevelure et collier formés de grènetis ; le tout entouré d'annelets.

℟. Cheval, à gauche ; dessous annelet et △ ; grènetis et annelets au pourtour. (7862.) *Potin.* 5 gr. 96. 1

7. Fleuron entouré d'un grènetis.

℟. Cheval, à droite, cercle de grènetis autour. (Comp. 7873.) *Potin* (Pièce cassée). 1

8. Guerrier marchant, à droite, tenant devant lui une lance ; derrière, un torques.

℟. Quadrupède, à droite ; au dessus, serpent ? (8124.) *Potin*, 5 gr. 09.

9. Tête, à droite ; entourée de grosses mèches représentant les cheveux et la barbe.

℞. Lion barbare courant, à gauche ; devant, croissant et globule. (Comp. n° 8577.) *BR.* 2 gr. 77. 1

10. Tête barbare, à droite ; le cou orné du torques.

℞. Cheval galopant, à gauche ; dessus et dessous, rouelles. *BR.* 1 gr. 33. 1

Cette monnaie appartient à la série n° 93 de Pommiers, anciennement attribuée à Galba.

11. Tête de Janus.

℞. Lion barbare. (Comp. n° 19), pl. VIII. *BR.* 2 gr. 65. 1

12. CRICIRV. Tête barbue casquée, à gauche.

℞. Cheval galopant, à gauche ; dessous, annelet centré. *BR.* 3 gr. 08. 1

13. Tête barbare, à droite ; devant, deux S.

℞. Sanglier, à droite ; dessous, grand cercle centré, cinq globules et espèces de torques fortement ouvert. (Variétés de 7905. *Potin.*) 3 gr. 76 à 4 gr. 17. 10

14. Deux grandes ƨ, deux annelets et un globule ; dessous, sanglier, à droite ; devant, demi-cercle perlé.

℞. Cheval marchant, à droite, dessus, annelets ; dessous, croix cantonnée de quatre points. Pl. VIII, n° 24. *BR.* 1 gr. 58. 1

Avec les 24 monnaies décrites précédemment, on a trouvé quatre rouelles en bronze à quatre raies; elles varient d'un diamètre de 15 à 17 millimètres, et le poids de 1 gr. 09 à 1 gr. 74. L'une de ces rouelles a les rayons garnis de grènetis analogue à celui de certaines monnaies ; les autres rouelles sont sans ornement.

Ces rouelles ont été coulées en bande et cassées ensuite isolément; ce procédé a été employé pour la plus grande partie des flans qui ont servi à frapper les monnaies gauloises en bronze de la région.

Il est intéressant de constater que l'ensemble des monnaies gauloises en bronze ou en potin, découvertes aux enceintes de Pommiers et d'Ambleny, diffèrent beaucoup quoiqu'elles ne soient distantes que d'environ huit kilomètres ; mais ces enceintes sont séparées par la rivière d'Aisne, cours d'eau de plus de 60 mètres de largeur.

A Pommiers, les monnaies en bronze de CRICIRV et celles à la tête de Janus, au lion barbare au revers, sont dans une proportion considérable ; au contraire, à Ambleny, les mêmes monnaies sont rares.

A Ambleny, les monnaies en potin à la tête barbare, ayant un sanglier au revers, sont très communes; par contre ces monnaies sont très rares à Pommiers.

Comme les monnaies en potin, si fréquentes sur Ambleny sont attribuées aux Bellovaques et que les mêmes monnaies sont rares à Pommiers et que le contraire a lieu pour les monnaies de CRICIRV et celles à la tête de Janus, il est permis de se demander :

1° Si la rivière l'Aisne, séparant les enceintes de Pommiers et d'Ambleny, était un obstacle suffisant pour empêcher la circulation des monnaies entre les populations de Pommiers et d'Ambleny.

2° Si la partie comprenant l'enceinte d'Ambleny était comprise sur le territoire des Bellovaques ou sur celui des Suessions.

Pour être renseigné sur ce sujet, il serait intéressant de s'assurer d'abord de l'époque d'origine de l'enceinte d'Ambleny, afin de savoir si c'est bien là un oppidum comme celui de Pommiers.

O. VAUVILLÉ.

# RÉCENTES ACQUISITIONS

## DU CABINET DES MÉDAILLES

---

### LYCIE, PHRYGIE, PISIDIE

### Pl. IX.

Par un heureux concours de circonstances le Cabinet de France s'est récemment enrichi d'un nombre considérable de monnaies de la Lycie. La plupart de ces pièces nouvelles appartiennent aux dynastes qui, dans le cours des v^e^ et iv^e^ siècles, ont battu monnaie à leur nom dans différentes villes lyciennes : cette série intéressante du médaillier national, demeurée stationnaire dans son accroissement, depuis plus d'un quart de siècle, vient tout d'un coup d'être à peu près doublée en nombre et en importance.

J'ai eu l'occasion de décrire et de faire reproduire ces monnaies des dynastes lyciens dans le volume du Catalogue des monnaies grecques qui vient de paraître, et qui a pour titre générique *Les Perses achéménides*. Les personnes compétentes qui voudront bien jeter un coup d'œil sur le chapitre consacré aux dynastes de Lycie, se rendront compte, au premier coup d'œil, de l'intérêt exceptionnel des acquisitions faites par le Cabinet de France. Elles

apprécieront, en premier lieu, la richesse de notre suite des monnaies lyciennes primitives sans noms royaux ; puis elles relèveront des noms de dynastes inconnus jusqu'ici, comme *Utévès* et *Khadritimès* ; elles constateront la variété des types monétaires de Spintaza, de Tethiveibis, de Kuperlis, de Kheriga, de Kreis, le héros national lycien, dont la gloire est célébrée sur la grande stèle de Xanthos ; de Vexérès, de Denevelès, de Périclès. Les planches du Catalogue leur révèleront des types étranges, tels que la triquêtre dont les bras se terminent par des têtes de coq ou des têtes de cygne ; elles y trouveront aussi de belles têtes de dynastes, les effigies monétaires les plus anciennes qui aient jamais été frappées, si l'on en excepte l'image des princes achéménides qui figure en pied sur les dariques.

Mais je n'ai point l'intention d'étudier ici cette série nouvelle, dont j'ai, d'ailleurs, essayé de faire ressortir la portée historique dans la préface du Catalogue. Tout n'est pas dit sur la suite monétaire des dynastes lyciens. Loin de là ; on sent, à chaque instant, que le sol manque sous les pas, et l'on n'avance qu'à tâtons, les monnaies jusqu'ici connues étant encore trop peu nombreuses, trop isolées, pour jalonner avec précision la route de l'historien. Peut-être qu'avant quelques années il ne restera rien de mon commmentaire ; mais dans tous les cas, les belles pièces que j'ai eu la bonne fortune de pouvoir livrer aux méditations des savants, demeureront toujours la pierre angulaire de l'édifice qui est encore à construire. Je tenais seulement à les signaler à l'attention : je n'insiste pas autrement.

Avec elles, sont venues au Cabinet des Médailles quelques pièces de la même région, mais d'une époque postérieure et qui ne rentraient pas dans le cadre de mon *Catalogue*. J'ai donc dû les laisser de côté; je pense qu'on me saura gré de les faire connaître ici par une description sommaire. Elles sont loin, incontestablement, de présenter l'intérêt historique de celles auxquelles je viens de faire allusion; leurs types mêmes sont, en général, d'une banalité rebelle à tout commentaire; mais elles comblent des lacunes, complètent, et même, pour quelques-unes, inaugurent la numismatique de certaines villes; enfin ce sont des pièces fort rares. Elles appartiennent en majorité à la Lycie; les autres sont de quelques villes cariennes, phrygiennes et pisidiennes voisines, en général, des frontières de cette contrée.

## I. Lycie

### *Antiphellus.*

1. ΑΥΤ·ΚΑΙ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ·ϹЄΒ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℟. ΑΝΤΙΦЄΛΛЄΙΤΩΝ. Tyché debout à gauche, la tête tourelée, tenant de la main droite un gouvernail, et de la gauche une corne d'abondance. Grènetis.

Æ. 30 millim. Pl. IX, fig. 1.

Variété de la pièce décrite par Mionnet (*Descr.*, t. III, p. 431, n° 5), d'après Sestini.

*Balbura.*

2. Tête casquée d'Athéna, à droite. Grènetis.

℞. ΒΑΛΒΟΥ | ΡΕΩΝ. Chouette debout sur un casque. Couronne de laurier au pourtour[1]. Æ. 13.

*Bubon.*

3. Tête d'Artémis, à droite, diadémée et portant sur l'épaule l'arc et le carquois. Grènetis.

℞. ΒΟΥ. Cerf à droite, levant et détournant la tête. Æ. 16. Pl. IX, fig. 2.

Variété de l'exemplaire de la collection du chevalier Ivanoff, publié par M. Waddington[2].

4. ΣΕΒΑΣΤΟΣ. Tête laurée d'Auguste, à droite.

℞. ΒΟΥΒΩ | ΝΕΩΝ. Artémis chasseresse, debout, vêtue d'un chiton court serré à la taille, et s'appuyant de la main droite sur sa lance posée à terre; elle porte un carquois sur le dos. Dans le champ, à droite, les lettres ΕΝ (?). Æ. 15.

*Choma.*

5. Tête laurée et barbue de Zeus, à droite.

℞. ΧΩ. Cavalier allant à droite; il est coiffé d'un casque corinthien et brandit son épée au dessus de sa tête.

Æ. 16. Pl. IX, fig. 3.

1. Sur les monnaies de Balbura, voyez Borrell, dans le *Numism. Chronicle*, 1847 (t. X), p. 81; B. Head, *Hist. numor.*, p. 577; Löbbecke, dans *Zeitschrift für Numismatik*, t. XV, 1887, p. 46.

2. Waddington, *Voyaye numismatique en Asie mineure*, p. 117; rapprochez la pièce au type d'Apollon, publiée par Borrell, dans le *Numismatic Chronicle*, t. X, p. 82.

M. Löbbecke[1] a publié récemment un autre exemplaire de ce bronze; il est à rapprocher de celui de l'ancienne collection Ivanoff qui a pour type une massue. Quand M. Waddington a fait connaître cette dernière pièce, c'était la première fois que la ville de Choma faisait son apparition dans la numismatique[2]. M. B. Head a enregistré un bronze de Gordien le Pieux, avec l'ethnique ΧΩΜΑΤΕΙΤΩΝ[3].

*Cyane.*

6. ΑΒ·ΤΡΑΝΚΥΛΛΕΙΝΑ·CΕΒ. Buste drapé de Tranquilline, à droite, avec le croissant lunaire émergeant des épaules.

℞. ΚΥΑΝΕΙΤΩΝ. Gordien le Pieux sur un cheval au galop, à droite; l'empereur est casqué, et il brandit un javelot de la main droite[4].

Æ. 30. Pl. IX, fig. 4.

*Gagae.*

7. ΑΥ·Κ·ΜΑΡ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC·CЄΒ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℞. ΓΑΓΑΤΩΝ. Temple à deux colonnes et à fronton

1. Löbbecke, dans *Zeit. für Numismatik*, 1887, t. XV, p. 46.
2. Waddington, *Voyage*, etc., p. 118; cf. *Numism. Chronicle*, 1861, p. 220.
3. B. Head, *Hist. numor.*, p. 577.
4. Sur les monnaies de Cyane, v. Koner (Pinder et Friedlaender, *Beiträge zur alteren Münzkunde*, Berlin, 1851, p. 115), qui a décrit huit pièces de cette ville déjà signalées par Borrell, *Numism. Chron.*, X, p. 83; cf. J. de Witte dans *Revue num.*, 1862, N. S., t. VII, p. 171. Mionnet (*Supplément*, VII, p. 10), signale une monnaie de Gordien le Pieux, dans le cabinet de Millingen, mais il la décrit mal. M. Löbbecke possède une pièce de Cyane, à l'effigie de Gordien, qui a, au revers, l'Artémis éphésienne debout (*Zeit. für Numismatik*, t. X, p. 79, n° 35.)

triangulaire, sous le portique duquel on voit une divinité debout à côté d'un trophée. Grènetis.

Æ. 32. Pl. IX, fig. 5.

La ville de Gagae n'était pas, jusqu'ici, représentée au Cabinet de France. En publiant la première pièce connue de Gagae, M. Waddington a donné d'intéressants détails sur la situation géographique de cette ville et sur la pierre appelée λίθος γαγατὴς, qu'on voyait dans le voisinage [1].

*Limyra.*

8. ΑΥ·Κ·ΜΑΡ·ΑΝ·ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ·ϹЄ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℟. ΛΙΜΥΡЄΩΝ. Tyché debout, à gauche, la tête surmontée du tutulus, tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la main droite un gouvernail. Grènetis [2].

Æ. 31. Pl. IX, fig. 6.

9. ΑΥΤ·ΚΑΙ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟϹ·ϹЄΒ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête radiée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℟. ΛΙΜΥΡΟϹ. Le fleuve Limyros couché à gauche, le buste nu, les jambes enveloppées dans sa chlamyde; il a la tête surmontée de pattes de homard, comme Oceanos; de la main droite, il tient une

1. Waddington, *Revue numismatique*, N. S., t. III, 1858, p. 169, et *Mélanges*, 1861, p. 30.
2. Cf. Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 12, n° 42.

plante marine, et du bras gauche il est accoudé sur une urne d'où s'échappent des flots. Grènetis[1].

Æ. 26 Pl. IX, fig. 7.

10. CAB·TPANKYΛΛEINA·CEB. Buste de Tranquilline, à droite, posé sur le croissant lunaire.

℞. ΛIMYPEΩN. Zeus nicéphore assis, à gauche, sur un trône à dossier.

Æ 30. Variété de la pièce publiée par M. Waddington[2].

*Myra.*

11. Tête laurée d'Apollon, à droite.

℞. ΛYKIΩN. Lyre séparant les lettres M—Y. Dans le champ, à gauche, un caducée. Le tout dans un carré creux.

Æ. 14. (Cf. Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 15).

12. Buste d'Artémis Myrea, à droite, diadémée, avec l'arc et le carquois sur l'épaule. Devant, les lettres ΛY. Cercle au pourtour.

℞. MY. Cerf debout, à droite. Devant, le symbole égyptien d'Isis. Grènetis au pourtour. Æ. 19.

13. Buste d'Artémis Myrea, à droite, avec l'arc et le carquois sur l'épaule.

℞. Cerf debout à droite, séparant les lettres M—Y.

1. Un autre exemplaire, très mal conservé, a été décrit par Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 436, n° 30. A rapprocher les deux pièces publiées par M. Waddington, *Voyage*, etc., p. 120.

2. Waddington, *Voyage*, etc., p. 120, n° 2. M. Löbbecke a fait connaître une monnaie de Limyra, de sa collection, à l'effigie de Tranquilline et au type de Zeus (*Zeit. für Numism.*, 1890, t. XVII, p. 12); voyez aussi Boutkowski, *Dictionnaire numismatique*, t. I, p. 634.

Dans le champ, à gauche, le symbole égyptien d'Isis. Grènetis au pourtour.

Æ. 24. (Cf. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 438[1].)

*Olympus.*

14. Tête laurée d'Apollon, à droite.

℟. ΟΛΥΜ. Lyre; à gauche, une palme; à droite, le murex. Le tout dans un carré creux.

Æ. 14. (Variétés dans Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 440, et *Supplément*, t. VII, p. 17.)

15. Tête d'Athéna, coiffée d'un casque corinthien, à droite.

℟. ΟΛΥΜΠΗΝΩΝ. Foudre. Grènetis[2].

Æ. 19. Pl. IX, fig. 8.

*Rhodiapolis.*

16. ...ΜΑΡ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC·C. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum.

℟. ΡΟΔΙΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Artémis chasseresse, en chiton court, debout à droite; de la main gauche elle tient son arc, et de la main droite elle prend une flèche dans son carquois suspendu sur son dos. Devant elle, un cerf. Grènetis[3].

Æ. 29. Pl. IX, fig. 9.

1. Voyez d'autres monnaies de Myra publiées par Prokesh-Osten dans la *Revue numismatique*, 1860, N. S., t. V, p. 275; par Borrell, dans le *Numismatic Chronicle*, t. X, pp. 85-86. Cf. B. Head, *Hist. numor.*, p. 577.

2. Voyez une monnaie à l'effigie de Gordien et au type d'Hephaestos forgeant le bouclier d'Achille. Imhoof, *Monn. grecques*, p. 326.

3. Voyez la monnaie à l'effigie de Tranquilline, publiée par M. Waddington, *Voyage*, p. 122.

17. ΑΥΤ·Κ·ΜΑΡ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum.

℟. ΡΟΔΙΑΠΟΛΕΙΤΩΝ. Pallas debout à droite, casquée, vêtue du double chiton, la poitrine couverte de l'égide ; elle tient son bouclier du bras gauche, et de la main droite elle s'appuie sur sa lance ; à ses pieds, le serpent Erichtonius. Grènetis.

Æ. 31. Pl. IX, fig. 10.

Ce grand bronze provient de la collection Subhi-Pacha.

*Telmessus.*

18. Tête radiée de Hélios, de face (type rhodien et carien).

℟. ΤΕΛΕΜΗΣ[ΣΕΩΝ]. Apollon assis sur l'omphalos, à gauche, comme sur les monnaies des rois de Syrie, tenant de la main droite une flèche et s'appuyant de la main gauche sur son arc posé à terre. Grènetis

Æ. 14. Pl. IX, fig. 11.

18 *bis*. Variété, avec ΤΕΛΜΗΣ[1].

*Tlos.*

19. Tête laurée d'Apollon, à droite.

℟. ΛΥΚΙΩΝ. Lyre séparant les lettres Τ—Λ. Dans le champ, à gauche, un casque. Le tout dans un carré creux. Æ. 15[2].

20. Tête laurée d'Apollon, à droite.

1. V. les monnaies de Telmessus, publiées par Imhoof, *Monnaies grecques*, p. 328 ; B. Head, *Hist. numor.*, p. 532 et 580.

2. V. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 329 ; Warren, dans le *Numismatic Chronicle*, 1863, N. S., t. III, p. 43.

℞. ΤΛ. Carquois. Grènetis.
Æ. 16. (Variété dans Mionnet, *Supp.*, t. VII, p. 23.)

21. ΑΥΤ·ΚΑΙ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC CЄ. Buste de Gordien le Pieux, à droite, la tête radiée, la poitrine couverte du paludamentum.

℞. ΤΛΩЄΩΝ. Tyché debout (de style barbare), tenant une corne d'abondance et un gouvernail.
Æ. 24.

*Xanthos?*

22. Tête laurée de Hélios, de face (type rhodien et carien).

℞. ΛΥΚΙΩΝ. La Chimère marchant à droite; elle a une double tête de lion et de cerf, et une queue terminée en tête de serpent.
Æ. 14. Pl. IX, fig. 12.

## II. Phrygie

*Cibyra.*

23. ΑΥΤ·ΚΑΙCΑΡ ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC. Tête laurée d'Antonin le Pieux, à droite. Grènetis.

℞. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Héraclès barbu, nu, debout à droite, se reposant sur sa massue qui est revêtue de la peau de lion et appuyée sous son aisselle droite; à ses pieds, un petit Hermès, drapé, de face.
Æ. 35. Pl. IX, fig. 13.

24. ΙΟΥΛ·ΔΟΜΝΑ CЄΒΑCΤΗ. Buste drapé de Julia Domna, à droite.

℞. ΚΑΙC·ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ· ЄΠΙ·ΠΟ·ΑΙΛ·ΚΑΠΙΤΩΝΟC· Femme debout à gauche, vêtue du chiton talaire, la

tête surmontée d'un haut tutulus avec un long voile qui descend sur ses épaules puis est enroulé autour de son bras.

Æ. 29. Pl.. IX, fig. 14.

25. ΑΥΤ·Κ·Μ·Ο·CЄ·ΜΑΚΡЄΙΝΟC. Buste de Macrin, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum et de la cuirasse. Grènetis.

℟. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ. Asclépios debout à gauche, à demi nu, les jambes drapées dans sa chlamyde; de la main droite, il s'appuie sur son bâton autour duquel est enroulé un serpent. Grènetis. Æ. 32.

26. ΑΥ·Κ·Μ·ΟΠ·CЄΒ·ΜΑΚΡЄΙΝΟC. Tête laurée de Macrin, à droite. Grènetis.

℟. ΚΙΒΥΡΑ | ΤΩΝ. Corbeille d'osier (*κίβυσις, κιβωτά*). Grènetis. Æ. 22. (Pièce trouée.)

27. ΑΥ·ΚΑΙCΑΡ·ΓΑΛΛΙΗΝΟC. Buste de Gallien, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte de la cuirasse. Grènetis.

℟. ΚΙΒΥ | ΡΑ | ΤΩΝ, en trois lignes, dans le champ. Cybèle assise sur un trône placé sur un char traîné par des lions bondissant à droite; elle est vêtue d'un chiton talaire et elle a un long voile; elle porte sur sa tête une corbeille qu'elle soutient de la main gauche; de la main droite, elle tient à la fois une torche et les rênes avec lesquelles elle dirige les lions. Le groupe entier est posé sur une base, comme si le type monétaire était la reproduction d'une œuvre sculpturale. Grènetis.

Æ. 31. Pl. IX, fig. 15.

28. ΑΥ·ΚΑΙCΑΡ·ΓΑΛΛΙΗΝΟC. Buste de Gallien, à

droite, la tête laurée, la poitrine couverte de la cuirasse. Grènetis.

℞. KI—BY | PATΩN. Temple à six colonnes et à fronton triangulaire. Grènetis [1].

Æ. 30. Pl. IX. fig. 16.

## III. Pisidie.

### *Adada* (?)

29. Bucrane de face, orné de bandelettes et surmonté d'une étoile à six rayons. Grènetis.

℞. ΑΔΑ, entre les jambes d'une triquêtre à pieds humains.

Æ. 14. Pl. IX, fig. 17.

M. Imhoof-Blumer a déjà publié un exemplaire de cette pièce qu'il attribue à Adada [2]. Cependant les autres monnaies de cette ville n'ont ni les mêmes types ni le même style, et l'ethnique se présente sous les formes ΑΔΑΔЄ et ΑΔΑΔЄΩΝ. Les pièces avec la légende ΑΔΑ ont des types qui paraissent mieux convenir à la Pisidie qu'à la Lycie, bien que notre exemplaire provienne de ce dernier pays.

### *Andeda.*

30. ΑΥ·Κ·Μ·ΑΝΤ·ΓΟΡΔΙΑΝΟC. Buste de Gordien le

1. Sur les monnaies de Cibyra, les plus récents travaux sont les suivants : Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, pp. 395-397, et *Griechische Münzen*, nos 657 et 666. M. Löbbecke a publié une intéressante monnaie de Cibyra, avec l'effigie de Q. Vetranius, légat de Germanicus en Asie (*Zeit. für Numism.*, 1887, t. XV, p. 51); une autre pièce, avec la tête de Zeus au droit, porte au revers la légende KIBYPATΩN BABA(ζόντων ?). Löbbecke dans *Zeit. für Numism.*, 1890, t. XVII, p. 21. V. aussi nos *Mélanges numismatiques*, 2e série, p. 26.

2. Imhoof-Blumer, *Monn. grecq.*, p. 336.

Pieux à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum.

℞. ΑΝΔΗΔΕΩΝ. Tyché tourelée, debout à gauche, s'appuyant de la main droite sur un gouvernail et tenant de la main gauche une corne d'abondance. Grènetis. Æ. 19.

*Baris.*

31. CABEINIA·TPANKVΛΛEINA. Buste diadémé de Tranquilline, à droite. En contremarque, la lettre B, initiale de Baris.

℞. BAPHNΩN· Hermès nu, assis à gauche sur un rocher, tenant une bourse de la main droite et un caducée de la main gauche. Grènetis. Æ. 25.

*Colbasa.*

32. IOYΛIA MAMAIA·C. Buste de Julia Mamaea, à droite. Grènetis.

℞. KOΛBACCEΩN. Étoile dans un croissant.

Æ. 18. (Pièce trouée.)

Les monnaies de cette ville sont extrêmement rares. M. Head en signale une seule, à l'effigie de Sévère Alexandre, avec la légende KOΛBACCEΩN et le type d'un guerrier debout [1].

*Conana* [2].

33. IOYΛIAN·MAMEAN·C. Buste diadémé de Julia Mamaea, à droite. Grènetis.

℞. KONANEΩN. Dionysos jeune, nu, debout à

1. *Berliner Blätter*, t. II, p. 184; B. Head, *Hist. numor.*, p. 590.
2. Voyez nos *Mélanges numismatiques*, 1re série, p. 54.

gauche, s'appuyant de la main gauche sur un thyrse et versant de la main droite, avec un canthare, du vin que recueille une panthère à ses pieds. Æ. 24.

34. ΑΥΤ·Κ·ΠΟ·ΛΙΚ·ΓΑΛΛΙΗΝΟC·CЄΒ. Tête laurée de Gallien, à droite. Grènetis.

℟. KONANЄΩN. Héraclès debout, marchant à droite, coiffé de la peau de lion et tenant son arc et sa massue. Grènetis. Æ. 30.

35. Même droit.

℟. KONANЄΩN. Zeus debout à gauche, drapé dans sa chlamyde et s'appuyant de la main gauche sur un long sceptre. Dans le champ, à gauche, la lettre Θ. Grènetis. Æ. 34.

*Lysinia.*

36. ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΥΡ·ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC. Buste de Caracalla, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℟. ΛΥCΙΝΙЄΩΝ. Tyché debout à gauche, tenant une corne d'abondance et un gouvernail. Grènetis.
Æ. 25. Pl. IX, fig. 18.

37. Π·CЄΠ·ΓЄΤΑC·Κ. Buste de Géta, à droite, la poitrine couverte du paludamentum.

℟. ΛΥCΙΝΙЄΩΝ. Le dieu Lunus, debout à droite, le pied gauche sur un subsellium ; il est coiffé du bonnet phrygien et il a le croissant lunaire sur les épaules ; sa chlamyde est enroulée autour de ses reins et de ses jambes. De la main droite, il s'appuie sur une longue

lance, et de la main gauche portée en avant, il tient une petite Victoire. Grènetis.

Æ. 20. Pl. IX, fig. 19.

La ville de Lysinia n'était pas représentée au Cabinet des Médailles. On ne connaissait jusqu'ici de cette ville que deux bronzes à l'effigie de Caracalla, l'un au type de Cybèle assise entre deux lions, l'autre au type d'Apollon tenant sa lyre [1].

*Palaeopolis.*

38. Buste casqué d'Athéna, à droite, la poitrine couverte de l'égide. Grènetis.

℟. ΠΑΛΑΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Dionysos imberbe, debout à gauche, versant de la main droite le vin d'un canthare et s'appuyant de la main gauche sur un thyrse. Grènetis. Æ. 16.

Cette pièce est la seule de Palaeopolis que possède le Cabinet des Médailles [2].

*Prostanna.*

39. ΠΟΛΙϹ. Buste tourelé de Tyché, à droite. Grènetis.

℟. ΠΡΟϹΤΑΝΝΕΩΝ. Poseidon debout, drapé dans sa chlamyde, tenant sur la main droite un dauphin, et s'appuyant de la gauche sur un trident. Æ. 20.

40. ΑΥΤ·Κ·Μ·ΑΥΡ·ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Buste de Caracalla,

1. Panofka, dans les *Annali dell' Instit. arch. di Roma*, 1833, pp. 114 e 128; Mionnet, *Supplément*, t. VII, p. 120; B. Head, *Hist. numor.*, p. 591.

2. Sur les monnaies de cette ville, voyez en particulier : B. Head, *Hist. numor.*, p. 591, et Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, nos 497 à 498; Löbbecke, dans la *Zeit. für Numismatik*, t. XV, 1887, p. 47.

à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis.

℟. ΠΡΟCΤΑΝΝЄΩΝ. Aphrodite debout à gauche, à demi nue, tenant une pomme dans sa main droite. Grènetis. Æ. 26[1].

*Verbis.*

41. ΑΥΤ·Μ·ΑΥ·ΚΟΜ·ΑΝΤΩΝЄΙΝΟC. Tête laurée de Commode, à droite.

℟. ΟΥЄΡΒΙΑΝΩΝ. Dionysos jeune, debout à gauche; il tient de la main gauche un canthare avec lequel il verse du vin que recueille une panthère; de la main droite, il s'appuie sur un cep de vigne que supporte un jeune satyre debout à ses pieds. Grènetis. Æ. 25.

42. ΙΟΥΛΙΑ·ΔΟΜΝΑ·C. Buste de Julia Domna, à droite.

℟. ΟΥЄΡΒΙΑΝΩΝ. Tyché tourelée, debout à gauche, s'appuyant de la main droite sur un gouvernail et tenant de la main gauche une corne d'abondance. Æ. 23.

Verbis n'était pas, jusqu'ici, représentée au Cabinet des Médailles, mais on connaissait déjà quelques rares monnaies de cette ville aux effigies de Faustine, Commode et Mamaea, avec les types d'Artémis, de Pallas et de la Fortune[2].

E. Babelon.

1. Voyez les monnaies de Prostanna publiées par Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 510, et *Suppl.*, t. VII, p. 121; Imhoof-Blumer, *Griechische Münzen*, nos 501 à 503. Le Musée Britannique a fait l'acquisition d'un exemplaire de notre n° 39, qui a été publié par M. Warwick Wroth dans le *Numism. chronicle*, 3e série, t. IX (1889), p. 263.

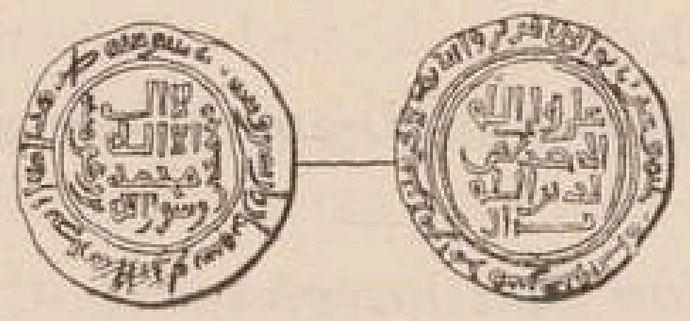
2. B. Head, *Histor numor.*, p. 594.

# MONNAIE DES ASSASSINS

## DE PERSE

Dans la *Revue numismatique belge*[1], Bartholomæi a, pour la première fois, signalé un dinar au nom de Mohammed Bouzourgoûmîd, troisième grand maître des Assassins de Perse. Mais il n'a pu aller plus loin et déchiffrer, avec exactitude, les légendes, d'ailleurs insolites, de cette curieuse monnaie. Plus heureux que lui, j'ai pu, par la comparaison de trois exemplaires du même dinar, entrés récemment au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, en établir la lecture, et en tirer quelques éclaircissements nouveaux sur cette secte si célèbre.

Voici la description du dinar :



Légende circulaire :

بسم الله ضرب هذا الدينار بكرسى الديلم سنة
اثنين واربعين وخمسمائة

(exemplaire de Bartholomæi)

ثمان واربعين واحدى وخمسين، خمس (?) وخمسين

(exemplaires de la Bibliothèque nationale).

1. 3e série, tome III, p. 432. — Bartholomæi a cédé la pièce en question au musée de l'Ermitage.

Dans le champ :

لا اله
الا الله
محمد
رسول الله

℟. Légende circulaire.

امير المومنين صلوات الله عايه وعلى ابائه الطاهرين وابنائه الاكرمين

Dans le champ :

علي ولى الله
المصطفى
لدين الله
نزار

Poids : exempl. Bartholomæi ?
Bibliothèque nationale 1 gr. 14
1 gr. 20
1 gr. 01

Traduction :

*Au nom de Dieu, frappé au « Siège du Deïlem » en l'année 442* (Bartholomæi), *448, 451 et 455* (?) Bibliothèque nationale).

*Il n'y a de Dieu que Dieu. Mohammed est le prophète de Dieu.*

*Mohammed ibn Bouzourgoûmid.*

℟. *Aly est le favori de Dieu.*

*El Mostafâ lidin Allah, Nizâr, chef des croyants, que les bénédictions de Dieu soient sur lui, et ses ancêtres les purs, et ses descendants les illustres.*

Pour bien comprendre les particularités de ce texte, il est nécessaire d'avoir une idée bien nette de l'histoire des Assassins de Perse. Après les savants travaux de S. de Sacy, de Hammer, de Defre-

mery, de Guyard, de Goëje, etc., il est facile d'en présenter un résumé court, mais parfaitement précis[1].

Tout le monde connaît la division profonde des musulmans en Sunnites ou orthodoxes, et Chiîtes ou hérétiques. Les doctrines de ces derniers, nées en Perse et alimentées par les antiques croyances de l'Iran, se résument surtout dans la théorie d'une perpétuelle incarnation de la Divinité en un *Imâm*. Cet Imâm est de la famille de Mohammed, et le premier, sans conteste, est Alî, gendre de Mohammed. La série des sept premiers imâms est également incontestée; mais, depuis, les Chiîtes cessèrent de s'entendre sur les divers personnages dignes de ce titre. De là autant de sectes. Au bout de quelques générations, un membre quelconque de la famille du prophète, ou un aventurier se prétendant tel, pouvait revendiquer le titre d'imâm, et provoquer une guerre civile. Le nouvel imâm qui prenait aussi le titre de *Mahdi* « le dirigé par Dieu » arrivait quelquefois à fonder une dynastie. Les deux exemples les plus célèbres, en Orient, sont la dynastie des Fatimides et celle des Assassins. Cette pratique subsiste encore aujourd'hui : qui ne connaît l'histoire du Mahdî d'Egypte, dont le successeur règne actuellement au Soudan?

Les Fatimides, dont je viens de parler, s'appelaient ainsi de Fatima, fille du prophète et femme d'Alî, dont ils se prétendaient descendus. Leur puissance, née dans le Maghreb, au x^e^ siècle de notre ère,

1. Lire surtout le lumineux exposé de Guyard. *Un grand maître des Assassins au temps de Saladin* (extr. du *Journal asiatique*). E. Leroux, 1877.

s'étendit en Sicile, en Egypte, en Syrie, jusqu'à la Mecque, et même, un temps, jusqu'à Bagdad. Durant l'année 450 (1058), l'autorité de l'imâm fatimide fut reconnue au siège même de l'orthodoxie. Mais, depuis, cette puissance ne fit que décroître sous les attaques des Turcs Seldjoukides, des Normands et des Croisés. Enfin les Assassins formèrent une secte nouvelle, qui contribua, pour sa part, à l'affaiblissement de l'imâm fatimide.

Voici dans quelles circonstances :

Un Persan, nommé Hasan ibn Sabbâh, s'affilia, vers 1070 de notre ère, aux sociétés secrètes qui reconnaissaient comme imâm le fatimide el Mostanser billah, et, en l'année 1078, alla en Egypte se présenter directement à lui. Or el Mostanser billah avait deux fils, l'un qui devait lui succéder, sous le nom d'el Mostalî billah, l'autre, Nizâr, qui avait plus de droits au trône, et se faisait appeler par ses partisans, el Mostafâ lidîn Allah. Hasan ibn Sabbâh se déclara pour ce dernier. Ibn al Athir rapporte qu'il demanda à el Mostanser « qui sera mon imâm après toi ? » et el Mostanser répondit : « ce sera mon fils Nizâr. » L'historien ajoute : *les Ismaïliens, jusqu'à ce jour* (vers 1220 de notre ère), *reconnaissent l'imâmat de Nizâr*[1].

Ce nom d'*Ismaïliens* s'applique ici aux *Assassins*[2], mais, d'une manière générale, il s'applique à ceux des Chiîtes qui reconnaissent un imâm Ismaïl

1. Ibn al Athir, *texte arabe*, édit. Tornberg, IX, 305, X, 161.

2. Je n'ai pas besoin de rappeler l'origine de ce nom de *hachîchîs* (buveurs de hachîch), dont nous avons fait *Assassins*, et qui a prévalu en Occident pour désigner les partisans d'Hasan ibn Sabbâh.

non reconnu par d'autres. Le lecteur aura une idée un peu claire de ces schismes se greffant les uns sur les autres par le petit tableau suivant :

*Imâmat d'Ali* — Secte principale des Chiîtes.
*Imâmat d'Ismaïl* — Secte principale des Chiîtes.
— division des Ismaïliens.
*Imâmat de Nizâr* — Secte principale des Chiîtes.
— division des Ismaïliens.
— sous-division des Assassins.

Il résulte de là que la véritable désignation des Assassins, au point de vue doctrinaire, est celle de *Nizâriens*. Elle leur est, en effet, donnée par quelques historiens arabes. Mais après la disparition de la dynastie fatimide, cette sous-division n'eut plus de raison d'être, et les Assassins redevinrent des Ismaïliens, purement et simplement. Or, pendant la période où est frappée notre monnaie, l'imâm fatimide règne en Egypte, et l'antagonisme est bien marqué. Il éclate, d'une façon bien curieuse, dans le texte même de notre monnaie. Ainsi se trouve confirmée l'assertion d'Ibn al Athir, à laquelle on n'avait pas pris garde jusqu'ici. En l'année 555, de l'Hégire (551 au moins), le nom de Nizâr, avec son titre de Khalife : el Mostafâ lidîn allah[1], celui de chef des croyants, etc., est mis en la place d'honneur sur une monnaie. Or il y a longtemps que Nizâr est mort, puisque son frère el Mostalî, en 487, s'est installé sur le trône et a fait disparaître l'imâm rival. Ce

1. Les Khalifes, en montant sur le trône, prenaient un titre officiel, rappelant leurs fonctions spirituelles, régulièrement terminé par le nom d'Allah. Voir les noms des Khalifes abbassides, à partir du huitième, ceux des Khalifes fatimides, etc.

culte de l'imâm est des plus caractéristiques. Pour les Assassins ou Nizâriens, Nizâr est l'imâm définitif celui qui n'a pas à proprement parler de successeur, qui n'est pas mort, qui reviendra quelque jour comme le Messie. C'est ainsi qu'une secte, presque aussi célèbre, celle des Druzes, reconnaît comme dernier imâm un autre fatimide, je veux parler du fameux el Hâkem biamr Allah[1]. Hamza a enseigné aux Druzes qu'el Hâkem n'était que disparu et non mort; cette croyance vit encore chez eux. Par analogie, on peut affirmer qu'Hasan ibn Sabbâh a enseigné aux Assassins que Nizâr n'était que disparu, et cette croyance s'est maintenue, au moins jusqu'à l'époque de notre monnaie.

C'est ainsi qu'il faut interpréter la phrase d'Ibn al Athir, citée plus haut, et notre monnaie. Remarquons, en effet, que Nizâr n'est point seulement mentionné comme Mohammed, comme Ali, comme les premiers Khalifes ou d'autres personnages historiques, déjà morts, sur les monnaies et inscriptions arabes. Il porte le titre de « chef des croyants », ce qui ne convient guère qu'à un prince régnant. Il est fait allusion à « ses fils les illustres ». Evidemment, si Nizâr était considéré comme mort, ce titre ne pouvait plus convenir qu'à un de ses successeurs. La fiction admise est donc que Nizâr règne toujours.

C'est donc cette monnaie, dont on apprécie dès lors toute l'importance, qui nous renseigne exactement sur un point que Guyard avait laissé dans l'obscurité.

1. Voir S. de Sacy, *Exposé de la religion des Druzes*.

Guyard dit, en effet : « nous savons que Hasan ne rompit jamais les liens qui le rattachaient aux grands pontifes du Caire (les imâms fatimides), » et plus loin : « les grands pontifes du Caire, les imams avaient toujours conservé une autorité nominale sur les grands-maîtres[1] ». Notre monnaie contredit formellement ces paroles, mais en revanche elle confirme admirablement ce que le savant orientaliste avait soupçonné quand il expliquait la doctrine d'Hasan en ces mots : « se donner lui-même pour l'imâm, il ne l'eût point osé ; mais il lui suffisait d'en être le lieutenant et de prétendre n'agir que par les ordres du pontife[2]. » Or ce pontife, c'est Nizâr, qui est vivant, dit-on, mais que nul ne peut voir. Je répète qu'en cela Hasan ne faisait que copier les procédés de Hamza, apôtre des Druzes.

La formule de souhait qui accompagne le nom de Nizâr sur la monnaie est assez curieuse. Cette formule est réservée au prophète et à sa famille. Les Sunnites disent : « les bénédictions de Dieu sur Mohammed, sa famille et ses compagnons. » Les Chiites ajoutent à « sa famille » « les purs ». Ils disent aussi : « les bénédictions de Dieu sur Alî. » Ici elle est plus complète et détache Nizâr dans toute la famille du prophète de la façon la plus remarquable. Nizâr est le point de départ : Ali et le prophète lui-même sont confondus dans la dénomination d'ancêtres ; toute la gloire de la race est en lui. S'il existait quelque monnaie des Druzes, j'imagine que le nom d'el Hakem y jouerait le même rôle.

1. Op. cit., p. 22 et 25.
2. Op. cit., p. 21.

Si nous ajoutons que, par un phénomène insolite, il n'y a aucun verset du Coran sur ces dinars, nous aurons constaté l'originalité exceptionnelle de ce monument numismatique, ce qui n'a pas lieu de surprendre les lecteurs versés dans l'étude des sectes musulmanes. Les Assassins, comme les Druzes, sont plus que des hérétiques : ils ne reconnaissent pas la loi du Coran, ou en altèrent le texte par l'interprétation « ésotérique » ; d'où le nom qui leur est encore donné de *Baténiens* « les ésotériques, les partisans du sens *caché* ».

Ainsi, pour me résumer, Hasan ibn Sabbâh apportait, comme innovation, dans la secte fatimide (dérivée elle-même de la secte ismaïlienne) la reconnaissance de Nizâr comme imâm. C'était une différence non de dogme, mais de discipline. Par comparaison avec les divisions de l'Eglise chrétienne, on peut dire qu'Hasan se couvrait du nom d'un antipape, mais gardait les mêmes doctrines. C'est ce qu'établit très bien la lettre écrite en 567 par les prétendants fatimides, qui appelaient à leur secours les Assassins de Syrie. « Ils écrivirent à Sinân, chef des Hachîchîs, lui représentant que leur doctrine était la même, qu'ils étaient unis par le même dogme, qu'il n'y avait entre eux divergence que sur des points qui ne pouvaient ni créer un schisme, ni l'empêcher de leur porter secours[1]. » Hasan et ses successeurs feignirent de croire en la perpétuité de Nizâr, c'est ce qui nous est prouvé par la monnaie. Toutefois, les

1. Abou Chama *Kitâb al raudataïn* (texte arabe, édit. de Boulak, I, p. 221). Cf. *Journal asiatique*, mars-avril 1891, p. 327 et *Mémoires de la Mission archéologique française du Caire*, VI, p. 422.

historiens nous apprennent qu'en 557, à la mort de Mohammed ibn Bouzourgoûmîd, son fils Hasan se déclara imâm en personne, et renonça, par conséquent, à cette fiction. On peut donc prédire que si l'on retrouve la monnaie de ce quatrième grand-maître des Assassins, le nom de Nizâr ne s'y trouvera plus à la place d'honneur que nous lui voyons ici.

On sait quelle fut la tactique d'Hasan et de ses successeurs : s'emparer par surprise de forteresses inaccessibles, de là envoyer les *fidawis* ou sectaires, ivres de hachîch, contre leurs ennemis, tel fut le plan exécuté avec une infernale audace pendant un siècle et demi par les grands maîtres des Assassins en Perse et en Syrie.

En 1090 Hasan ibn Sabbâh s'empara d'Alamoût qui resta le siège de la puissance des Assassins de Perse, jusqu'en 1256, époque de l'invasion des Mongols. Alamoût est situé, à quelque distance de la mer Caspienne, dans la région appelée *Deïlem*, qui était depuis longtemps le foyer des doctrines chiites. Il est donc à peu près certain que la ville dont parle notre monnaie كرسى الديلم « le siège du Deïlem » n'est autre qu'Alamoût. Soret avait proposé, d'après l'exemplaire décrit par Bartholomæi : كربج الدنار pour كربج دينار, mais sur nos trois exemplaires le م final est absolument certain, et de la comparaison ressort l'incontestable lecture que je donne. Quoi de surprenant, d'ailleurs, à ce que les Assassins aient ainsi désigné la citadelle, qui était effectivement le siège

de leur puissance ? Nous avons ainsi le nom *officiel*, inconnu jusqu'ici, de la capitale des Assassins.

Hasan Ibn Sabbâh mourut en 518 de l'Hégire (1124). Son lieutenant Bouzourgoûmîd, qui lui succéda, régna jusqu'en 532 (1138). Les historiens arabes orthographient son nom بزرك اميد, ce qui ne diffère que par la forme, et non par la prononciation, du nom inscrit sur la monnaie de son fils. On joint d'ordinaire à son nom le titre de كيا qui, en persan, signifie « prince », si on prononce *Kia*, et « diable » si on prononce *Keya*. Ce n'est probablement pas sans quelque intention satirique que les Orientaux, assez friands de ces jeux de mots, ont choisi ce titre équivoque pour désigner un chef de bandits. Ce titre de *Kia* paraît caractéristique, car Ibn el Athîr ne connaît Mohammed ibn Bouzourgoûmîd, fils et successeur du précédent, que sous le nom « du *Kiâ*, de la secte d'ibn Sabbâh, maître d'Alamoût, et chef des Ismaïliens[1] ».

الكيا الصباحى صاحب الموت مقدم الاسماعيلية

C'est le même dont le nom est sur les monnaies qui font le sujet de cet article. Son règne s'étend de 532 à 557 (1138-1162). Après lui, comme nous l'avons vu, son fils Hasan se déclara imâm. Je renvoie aux divers écrits sur les Assassins pour les détails relatifs aux successeurs de Mohammed ibn Bouzourgoûmîd : car ils n'offrent plus de relation avec la curieuse monnaie, dont je me suis efforcé de démontrer la valeur historique.

P. Casanova.

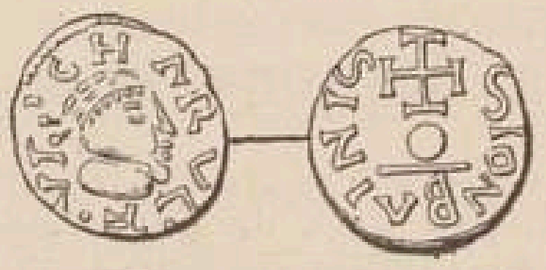
1. Edit. Tornberg, XI, 190.

# MONNAIES MÉROVINGIENNES

## A LA LÉGENDE BAINISSION.

Tous les numismatistes qui s'occupent des monnaies mérovingiennes ont pu se convaincre combien il est parfois difficile d'en lire correctement les légendes. Frappées généralement avec peu de soin, les coins ne couvrant pas toujours entièrement le flan, il arrive bien souvent qu'au droit ou au revers de certains triens les lettres des légendes n'apparaissent pas dans leur entier. De plus, comme les caractères employés par les ouvriers graveurs étaient loin d'avoir une forme régulièrement fixe dans tous les ateliers, il en est résulté de fréquentes erreurs de lecture qui, pendant longtemps, ont pu faire croire à l'existence de plusieurs variétés qu'un examen plus approfondi devait ramener à une seule.

Quoique ce fait soit suffisamment démontré depuis le jour où l'étude des monnaies mérovingiennes a été sérieusement reprise, il n'est peut-être pas inutile d'y revenir à propos d'un triens encore inédit, dont une empreinte en plâtre s'est rencontrée dans un lot que M. A. de Barthélemy a soumis à mon examen.



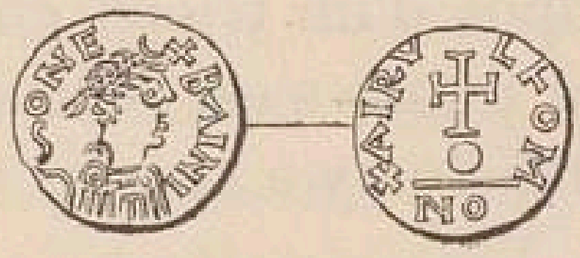
CHARVL·F·VS[1] Buste, à droite, rappelant le faire

1. La *liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovin-*

tout particulier des plus anciens triens frappés en Austrasie, si caractérisé par la saillie de l'occiput et la forme du cou.

℟. BAINISSION Croix potencée, placée sur un globe reposant sur un degré.

Cette variété nouvelle d'un triens bien connu et souvent décrit, dont les légendes jadis mal lues ont été depuis quelques années seulement correctement rétablies, montre comment à cette époque la déformation s'opérait dans les noms primitifs des individus et sans doute aussi dans ceux des localités. D'où on peut conclure que les longues listes de noms de monnayeurs et d'ateliers appartenant à la période mérovingienne, publiées à ce jour, peuvent subir une notable réduction et être ramenées à des proportions moins considérables. En faisant connaître cette pièce, dont malheureusement il ne nous est pas possible d'indiquer la provenance, notre but est d'appeler l'attention des numismatistes sur le nom jusqu'alors inconnu de *Charulfus*, forme primitive de celui du monétaire *Airulfus* qui a signé les triens de Binson.



De plus, nous désirons faire remarquer que,

*gienne*, publiée, en 1881, par M. A de Barthélemy, ne mentionne point le nom de *Charulfus*; mais, tout récemment, M. le vicomte de Jonghe a rencontré la forme *Chariulfus* sur un triens qu'il attribue dubitativement à une localité du Limousin appelée *Castrum Novum ad Sartam* (voir *Revue belge de numismatique*, 1892, p. 526).

dans l'ordre chronologique de son émission, le premier triens doit être de beaucoup antérieur aux autres tiers de sou d'or connus frappés pour cette localité.

*Charulfus* et *Airulfus*, ne nous paraissent point, comme on nous le proposait, désigner un seul et même monétaire dont le nom aurait été mal reproduit par les graveurs des coins ; le premier, de forme plus correcte, serait selon nous le plus ancien et, par suite de l'adoucissement du *Ch.*, aurait produit plus tard la forme *Airulfus*.

Cette chute des lettres initiales *Ch.*, si fréquente dans la composition des noms d'origine germanique, se remarque déjà dans les légendes de bon nombre de monnaies de l'époque mérovingienne.

Chadoaldus s'est tranformé en Adoaldus,
Chodomarus en Odomarus,
Chagobardus en Agobardus,
Charimundus en Arimundus,
Charivaldus en Arivaldus et Aribaldus,
Childericus en Idelricus.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler ici les opinions diverses qui se sont produites au sujet des légendes entrevues dans les différents examens des triens attribués à Binson.

Lelewel qui le premier en donna la description, sans toutefois réussir à identifier le nom de l'atelier, croyait y lire BAIMISONE—KAITVLFO[1] ; cette lecture fut contestée par M. E. Johanneau qui, dans une lettre

1. *Numismatique du Moyen-Age*, 1re partie, p. 79.

adressée à Duchalais, proposa CHADVLFO[1]. En décrivant l'exemplaire de la collection d'Ennery, Cartier acceptait la lecture indiquée par Lelewel[2] et Guillemot hasardait, on ne sait pourquoi, BARMIONE[3]. C'est seulement en 1865, dans la *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*[4], que M. A. de Barthélemy a donné la seule lecture acceptable BAINISSONE, puis, plus tard[5], celle du nom du monétaire AIRVLFVS qui, l'une et l'autre, sont aujourd'hui définitivement acceptées[6].

L'attribution des triens à la légende BAINISSONE a été proposée, en 1873, en faveur de Binson, ancien chef-lieu du *pagus Bagensonensis*, dont M. A. Longnon a fait connaître le nom et indiqué les limites dès 1869[7].

Cette localité, qui avait disparu et qui renaît aujourd'hui[8], était située autrefois en face de Port-à-Binson, au passage d'une voie antique qui, suivant toute apparence, venait de Soissons[9] et franchissait la Marne sur le *pons Baisonensis* ou *Bansionensis* dont parle Flodoard[10]. Cette dénomination se retrouve

1. *Revue numismatique*, 1839, p. 187.
2. *Revue numismatique*, 1840, p. 230, n° 500.
3. Catalogue, n° 172.
4. Bibliothèque de l'École des chartes, 6e série, t. I.
5. *Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne*. Lettre à M. d'Arbois de Jubainville.
6. Maurice Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale*, les monnaies mérovingiennes.
7. *Revue archéologique*, 1869. *Le pagus Otmensis et le pagus Bagensonensis*. Voir *Atlas historique de la France*, p. 121.
8. Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1884, *Notes sur quelques ateliers monétaires mérovingiens de Brie et Champagne*.
9. Ponton d'Amécourt croyait que cette voie, qu'il qualifiait de premier ordre, reliait autrefois les deux cités de Sens et de Reims.
10. *Historia Ecclesiæ Remensis*, l. II, ch. 17 et 19.

dans un diplôme de 868 mentionnant le village de Bailleux, voisin de Châtillon-sur-Marne, comme étant situé *in pago Bansionensi*[1], forme que justifie la légende de notre triens BAINISSION, de même que celles du tiers de sou d'or SVESSIONIS explique la dénomination du *pagus suessonicus* ou pays de Soissons.

L'examen de la pièce que nous décrivons n'aura pas été sans présenter un certain intérêt au point de vue numismatique, si l'on veut bien accepter avec nous que le type du droit fixe forcément son émission à une époque antérieure à celle des triens BANISSONE. D'autre part si les légendes du droit et du revers, plus anciennes et conséquemment plus correctes, offrent aux philologues de nouveaux exemples de la transformation subie à cette époque, soit dans les noms d'hommes, soit dans les noms de lieux, celle du revers BANISSION fournira aux géographes un argument des plus formels en faveur de la dénomination primitive du *pagus Bansionensis*.

L. Maxe-Werly.

1. A. Longnon, *Revue archéologique*, 1869, I, p. 372.

# RÉSUMÉ HISTORIQUE

# DE LA MONNAIE ESPAGNOLE

Quand il s'agit des monnaies, l'étude des différentes situations initiales, des régimes et des mesures particulières auxquels elles ont été soumises, puis des conséquences obtenues, est peut-être la plus instructive partie de leur histoire. Les trois grandes nations de l'Europe qui ont de beaucoup devancé les autres dans la constitution d'un Etat unique, centralisé et fortement administré, c'est-à-dire la France, l'Angleterre et les Espagnes, nous offrent seules un champ suffisant pour pouvoir aboutir à des conclusions d'un intérêt général, relativement à l'influence de la conduite adoptée sur la destinée de la monnaie. Elles sont en effet les seules où les procédés du pouvoir ont pu avoir une action pleinement efficace et durable dans l'intérieur du pays, tant à cause de la puissance qu'y possédait l'autorité centrale, que par suite de l'étendue même de leur territoire, absorbant facilement et forcément les monnaies émises, et soustrayant la masse des provinces au dangereux voisinage des espèces étrangères, toujours fréquentes à proximité des frontières.

Nous avons déjà recueilli, à la suite de nos études précédentes, une assez grande quantité de faits pour comprendre facilement que les grands royaumes n'ont

jamais pu se permettre qu'exceptionnellement, et dans de faibles proportions, les fabrications franchement abusives dans lesquelles la masse des possesseurs de fiefs battant monnaie, les principautés, villes souveraines et petits états immédiats de l'Empire et de l'Italie, ont eu l'habitude, au moyen âge et au commencement des temps modernes, de chercher des ressources continuelles et sans aucune modération. Ces mauvaises monnaies, émises en dehors de toute proportion avec le nombre des sujets, inondaient bientôt les pays voisins; elles y arrivaient même quelquefois directement à la suite des arrangements pris avec les changeurs étrangers. Entrant alors en concurrence avec les meilleures espèces de type à peu près semblable, elles en faisaient hausser les cours, en même temps que les prix communs à l'ensemble de la région. C'est l'invasion des espèces étrangères qui a certainement été la première en importance parmi les différentes causes de la hausse continuelle de la monnaie supérieure aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, dans les pays qui n'ont pas su s'y soustraire. C'est cette invasion qui a fait la fortune de quelques grandes et riches cités impériales et italiennes, qui, ayant pu amasser des capitaux suffisants, sont devenues les banquiers de toute l'Europe occidentale, offrant un marché international à toutes les espèces en cours.

Dans de précédentes études, nous avons cherché à éclaircir pour la France quelques points de l'histoire que nous avons ici en vue ; et dans celle qui a pour objet l'évaluation des anciens prix, nous avons été

amené à donner sommairement un aperçu de la monnaie anglaise depuis l'invasion des Normands[1]. Nous voudrions résumer également l'histoire de la monnaie espagnole, au moins dans ses points les plus caractéristiques, pensant que de cette triple comparaison pourrait jaillir plus de lumière que de toutes les monographies possibles. Nous avons déjà eu occasion de dire ailleurs que de ces trois nations, l'Angleterre était la seule qui avait maintenu, presque sans aucune faiblesse, une rigoureuse sagesse dans le régime de ses monnaies. La France, malgré quelques égarements passagers, a su limiter dans des bornes acceptables les hausses successives de ses espèces supérieures, en réduisant, d'assez bonne heure, le bas billon à l'état de monnaie d'appoint. L'Espagne n'a eu aucune de ces précautions, ni pendant les derniers siècles du moyen âge, ni pendant toute la durée de l'ère moderne. Si le sujet est très instructif, il est, en même temps, très difficile ; nous verrons, dans un instant, qu'il est aussi excessivement obscur, au moins jusqu'à la fin du xv[e] siècle, et nous allons chercher à donner tout de suite une idée de cette double difficulté, espérant qu'elle nous servira d'excuse pour nos nombreuses lacunes. L'intérêt du sujet est assez grand pour expliquer notre hardiesse.

La division initiale de la Péninsule espagnole en petits royaumes indépendants, conquis pied à pied sur les débris de la riche civilisation arabe, rendait

1. *Des malentendus habituels au sujet des anciens procédés monétaires. — Du rapport de l'or à l'argent sous saint Louis. — Des difficultés inhérentes à l'évaluation des anciens prix.* — (Extraits des *Mémoires de l'Académie de Stanislas* et de l'*Annuaire de Numismatique*).

prépondérante dans leur pauvre milieu l'influence du voisinage et des souvenirs de cette civilisation, surtout pour tout ce qui touchait à la monnaie, expression principale de la richesse disponible. Le peu d'étendue de ces nouveaux états a communiqué à leur frappe cette sorte d'irrégularité féodale habituelle aux petits fiefs, qui n'a cessé que bien après la réunion de toutes les couronnes en une seule. Jusqu'au dernier quart du XV^e^ siècle, marqué par l'avènement des Rois catholiques et la réunion définitive des royaumes, de graves désordres intérieurs, des guerres presque continuelles et le peu d'importance du commerce extérieur n'avaient laissé de fixité qu'à un seul type d'argent, sans parler de l'or. Cependant, depuis plus de deux siècles et demi, la fusion de la Castille avec les royaumes de Léon et de Galice, avait permis à l'état le plus vraiment national de la Péninsule qui en était résulté, de prendre une extension et une puissance inconnues jusqu'alors à aucun d'entre eux. A partir du XVII^e^ siècle, après cent ans à peine de bonne tenue, le peu d'attention apportée aux proportions admise pour le bas billon, et l'émission illimité de cuivre pur, amenèrent des soubresauts, extraordinaires pour l'époque, dans les valeurs qui lui furent fiduciairement attribuées. Ce n'est que sous le règne contemporain d'Isabelle II que l'ancienne unité de compte fut remise d'accord avec la pièce réelle qu'elle ne représentait plus, car elle était tombée presque au tiers de sa valeur initiale.

La livre d'argent, base commune de la monnaie dans le reste de l'Europe chrétienne, ne paraît pas avoir

été connue originairement en Léon et Castille, comme unité monétaire. Ce fut une pièce d'or effective (*le maravedi*) qui semble avoir servi d'abord d'unité supérieure, en continuant les habitudes des derniers siècles de l'Empire romain, perpétuées dans l'Empire d'Orient et dans les pays soumis à la domination arabe, où l'*hyperperon* ou *besant* et le *dinar* étaient les bases réelles de la monnaie, ainsi rapportée à l'or. Dès que l'équivalent de cette pièce d'or ne fut plus représenté en Espagne que par un compte de billon, l'affaiblissement de cette unité se précipita, et, dès la fin du XIV^e^ siècle, elle ne servait plus que de commune mesure inférieure entre les menues espèces de bas billon, la pièce unique d'argent (*le réal*) et la monnaie d'or. Le réal suivit la même pente deux siècles après, entraîné par la masse du cuivre qui était censé le représenter, procurant aux fortes pièces effectives une hausse nominale de plus de deux fois et demi leur valeur initiale. On assiste alors à l'introduction d'une troisième unité, l'Escudo, qui, de pièce d'or de 10 réaux sous Charles-Quint, devint, comme monnaie de compte, la somme de 4 réaux d'argent *qui en valait 10 de cuivre*, phénomène tout semblable à celui que l'on peut suivre avec l'écu de France, le florin d'Allemagne et quelques ducats de différents pays[1].

1. L'écu d'or fut longtemps à 3 livres en France, à partir de 1575. La première grosse pièce d'argent, qui fut émise en 1641, s'appelait Louis d'argent et valait 3 livres. Quand l'écu d'or eut été complètement décrié en 1689, le louis d'argent prit par la suite le nom d'Ecu blanc. D'où le nom d'Ecu s'est perpétué pour signifier abstraitement un compte de 3 livres, même quand cet écu blanc fut monté à 5 livres et même après qu'il eut été remplacé comme pièce par l'écu de 6 livres de 1726. Par une transformation analogue, le louis d'or de 1640, qui fut émis alors pour 10 livres et qui équivalait exactement à la pistole espagnole, eut beau monter à 12 et 15 livres, le peuple continua longtemps à appeler pistole un compte de 10 livres.

Ce qui est bien remarquable en Espagne, c'est la persistance extraordinaire des pièces réelles, vis à vis d'un agiotage effréné sur le bas billon et, par suite, de soubresauts étonnants pour le cours des pièces supérieures au dessus de ce billon. En France, l'ensemble de la monnaie haussait lentement et progressivement ses cours, sauf pendant les quinze dernières années de Louis XIV et les deux années critiques du système de Law, où les réformes successives amenèrent un désordre excessif, mais heureusement momentané. Les résultats sur la richesse publique furent très différents dans les deux pays ; mais il est curieux de constater que depuis le commencement du XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours, la hausse définitive du cours des espèces atteignit très sensiblement la même proportion de près du triple d'un côté comme de l'autre des Pyrénées.

Aucun contraste ne peut être plus frappant que l'excessive diffusion de la monnaie espagnole dans le monde, mise en face du mauvais régime qu'elle subissait à l'intérieur. Cette diffusion était d'ailleurs aussi bien la conséquence de ce mauvais régime que de la grande abondance de la monnaie frappée. C'est à propos de l'Espagne que Le Blanc écrit dans son *Traité historique des Monoyes* : « L'Espagne pour en « avoir usé autrement (pour n'avoir pas limité dans « les paiements les quantités de cuivre et de bas « billon), s'est vue réduite aux dernières extrémités. « Elle a été obligée tout nouvellement d'y remédier « pour éviter la ruine entière de son commerce. Heu- « reux les états qui prennent grand soin de leurs « monnaies ! »

On sait la vogue de la pistole d'Espagne dans le monde entier. Cette pièce est le Doublon ou double écu d'or de 20 réaux, créé en 1537 par Charles-Quint; elle a servi de monnaie d'or à l'univers avec les quadruples et les doubles quadruples. Elle fut imitée en 1640 en France par Louis XIII (louis d'or), et plus tard dans plusieurs autres pays. Elle n'a disparu que sous le règne d'Isabelle II, après avoir eu cours au siècle dernier sous le nom de quart d'once, avec des demi-onces et des onces.

C'est le Duro ou pièce d'argent de 8 réaux qui, créé tel quel en 1497 par les Rois catholiques, a eu l'honneur de servir pour ainsi dire de monnaie universelle au monde, sous les noms de Peso duro ou fuerte, ou simplement *Peso* ou *Duro*, de pièce de 8, de *Thaler*, de *Talaris*, *Dollar* et *Piastre* (*Plaster*). Il n'y a pas plus de 30 ans que cette pièce, qui s'est depuis légèrement modifiée pour rentrer dans le système métrique, constituait la monnaie presque exclusive de l'Amérique entière, comme piastre ou dollar. Aujourd'hui encore, c'est elle qui se préfère en Afrique, en Océanie, en Chine et dans tout l'extrême Orient, en Perse même, et naguère en Grèce et dans les îles Ioniennes.

Si un sujet aussi important est loin d'être simple, la rareté et l'insuffisance des documents le rendent excessivement obscur pendant de longues périodes. On sait que, par leur cédule du 13 juin 1497, les Rois catholiques ordonnèrent d'annuler et de détruire toutes les espèces d'or, d'argent et de cuivre qui avaient pu circuler jusque là. L'exécution trop complète de cette mesure a rendu réellement rares les

pièces antérieures à cette date. Les collections et les catalogues ne présentent aucune suite suffisante. Les séries sont habituellement incomplètes ; elles offrent tellement d'irrégularités qu'il faut en tirer la conviction qu'il y a manque d'identité voulu pour plusieurs types. On ne connaît même pas une grande partie des fabrications ; pour d'autres, on n'en connaît que les premières dispositions qui, ne coïncidant pas avec les échantillons qui devraient s'y rapporter, montrent qu'on est certainement en présence d'affaiblissements ordonnés ultérieurement. Comme on en ignore l'origine et l'importance et qu'ils se dissimulent parfois derrière des protestations mensongères, les lacunes et les inexactitudes qui en proviennent enlèvent aux recherches les plus consciencieuses le caractère de certitude qu'on y voudrait trouver et nous laissent dans la nécessité de bâtir les hypothèses les plus probables sur le peu de données que nous avons, d'après les analogies étrangères et les déductions du bon sens. Cette période d'incertitude commence avec les premières monnaies nationales elles-mêmes. Aucun titre n'en fait mention, en Castille et Léon, avant la prise de Tolède (1085), par Alphonse VI, et c'est à ce prince que sont rapportés les premiers et incertains échantillons que l'on possède.

De même en Aragon, les séries ne commencent qu'avec Sancho Ramirez qui vivait à la même époque. Les premières pièces d'or retrouvées appartiennent aux règnes de Ferdinand II de Léon et d'Alphonse VIII de Castille, qui règnaient vers 1160. Ces pièces sont

calquées sur les maravédis arabes dont elles portent encore les caractères. Ce qui fait penser que c'est ce dernier prince qui en a commencé la frappe, c'est le nom d'Anfoux (Anfus) qu'elles ont pris à l'étranger d'après celui d'Alfonsies qu'elles ont conservé pendant un siècle en Espagne.

Le XIII^e^ siècle est particulièrement obscur et offre de grandes difficultés en même temps qu'un point de passage des plus curieux et des plus importants pour l'histoire de la monnaie espagnole. Ce n'est qu'à la fin du XIV^e^ siècle qu'on trouve une première définition concernant les poids et les titres qui jette quelque lumière en arrière et permet de remonter jusque dans les premières années de ce siècle. Auparavant, on ne possède que des comparaisons de monnaies avec d'autres plus anciennes, et des décompositions en deniers ou en sous, qui ne précisent absolument rien.

Quoique plus connu comme système, le XV^e^ siècle est presque aussi confus comme fabrication, à cause des nombreux expédients de Jean II et des extraordinaires désordres du règne d'Henri IV. Ce n'est réellement qu'en 1479, au moment de la réunion des couronnes, que l'on peut faire commencer la période de certitude complète dans l'histoire qui nous occupe.

Les auteurs espagnols qui ont entrepris d'écrire sur les anciennes monnaies nationales et de collationner les anciennes chroniques et les anciens textes de loi, les règlements de droits, d'amende et les contrats, sont remplis d'erreurs évidentes dans leurs

tentatives de reconstitution des valeurs des monnaies dans ces temps reculés. Ils ont cherché leurs bases, soit dans les mesures de l'antiquité grecque et romaine, soit dans le sens attribué à leur époque aux différents mots. Les plus habiles,qui ont su éviter ces sources d'erreurs, n'ont pas échappé aux équivoques entre les noms et les pièces, ni aux confusions entre les valeurs fiduciaires ordonnées et les valeurs intrinsèques. Ils ont surtout voulu lire dans les textes ce qui n'y était pas, en se laissant aller à généraliser trop facilement des idées préconçues.

Nous devons à l'extrême obligeance de M. Aloïs Heiss la communication de plusieurs de ces auteurs dont il s'est servi lui-même pour son grand ouvrage sur les monnaies hispano-chrétiennes; mais c'est bien à lui seul que nous devons la meilleure partie de tout ce qui va suivre. Cet intéressant recueil est avant tout numismatique, c'est-à-dire descriptif, ne donnant à la discussion historique que le développement nécessaire à l'établissement de la nature et de la valeur de ses sources, et sans y attacher l'importance que nous sommes forcé de lui attribuer, puisque c'est le but presque exclusif de notre travail. Même dans les points délicats où nous avons cru devoir arriver à des déductions différentes plus conformes aux données, ce sont ses citations auxquelles nous avons eu recours. Nous avons aussi utilisé les ouvrages de Covarrubias, de Cantos Benitez, du père Liciniano Saëz[1] et de quelques autres moins

1. Don Pedro de Cantos Benitez a écrit en 1763 un ouvrage très intéressant sur les monnaies, intitulé : « Escrutinio de Maravedises, y monedas de oro, etc., » où il cite et corrige Covarrubias, Caballero, Berganza, Otalora et

importants, que nous devons encore à son inépuisable complaisance. Tandis que M. Heiss n'avait à se débarrasser que des contradictions les plus grossières parmi celles que l'on trouve dans les divers auteurs qu'il a mis à profit, nous avons dû serrer le sujet davantage et rejeter complètement toutes les interprétations que n'autorisaient pas les textes. Cherchant à suivre de loin la méthode de Fustel de Coulanges, dont le nom regretté fera toujours époque pour tous ceux qui s'occupent de critique historique, nous nous sommes absolument interdit les rapprochements issus de l'imagination, qui font trouver dans les documents ce qui n'y a jamais été, et à la suite desquels on a bâti des systèmes sans aucun fondement, mais qui deviennent, en peu de temps, de véritables articles de foi indiscutables pour le grand nombre. Il ne faut qu'un chef de file dans tous ces sujets difficiles à vérifier, pour qu'après lui chacun répète la même assertion, qui fera bientôt partie de l'enseignement officiel.

Quand, en 1479 à la mort de son père, Ferdinand V monta sur le trône d'Aragon, il était déjà roi de Castille et Léon par sa femme Isabelle, et roi de Sicile par avancement d'hoirie. La réunion définitive des couronnes qui s'en suivit enleva dès lors toute importance aux fabrications locales continuées dans les provinces à *fueros*, fabrications qui n'ont complètement cessé que sous Philippe V, en 1728. On ne connaît plus

autres. En 1786, le père Liciniano Saëz fit paraître l'appendice à la chronique de Jean II, où il donne un traité fort complet des monnaies du XV^e^ siècle, et où il reprend à son tour Cautos Benitez.

dans le monde, en fait de monnaies espagnoles, que la monnaie de Castille et l'on peut constater, ici encore, combien il est vrai de dire que c'est dans ce royaume de Castille et Léon qu'il faut chercher la véritable âme de la nation comme de la langue espagnole. Le royaume d'Aragon, qui semblait dans le principe devoir disputer à celui de Castille la prépondérance intérieure, en fut détourné de bonne heure vers le domaine maritime des Baléares, de la Sicile et de la Sardaigne, puis du royaume de Naples. Il était préoccupé d'autre part par la possession des anciens fiefs de la couronne de France, le comté de Barcelone, le Roussillon, la Cerdagne et le comté de Montpellier. Dans la Péninsule même, il ne gagna jamais que le royaume de Valence.

C'est en 1230 que saint Ferdinand réunit définitivement les couronnes de Castille et de Léon avec la Galice. Depuis ce moment, tous les rois successivement arrachèrent aux Maures, morceau par morceau, les anciennes provinces de l'antique royaume des Goths, Séville dès 1230, l'Estramadure, l'Andalousie, Cordoue, Murcie, Jaen en 1245. Dès cette époque, les deux tiers du territoire et presque toute sa richesse étaient acquis à la Castille. Deux siècles et demi après, Grenade, l'immense empire des Indes et tout le domaine maritime et colonial de la Monarchie lui furent rattachés. En fait de monnaie, ce sont celles de Castille, avec leur régime, leurs principes et toutes leurs habitudes, qui sont devenues sans conteste celles de toute cette domination sur laquelle le soleil ne se couchait pas. Pour un résumé aussi sommaire

que celui que nous entreprenons, nous sommes tout à fait conduit à ne pas compliquer un sujet déjà trop embrouillé et à ne faire l'historique que des seules monnaies de Castille, en évitant à ceux qui voudront bien nous lire la fatigue d'une triple exposition jusqu'en 1479. Nous ne parlerons donc qu'accidentellement des monnaies d'Aragon, et pas du tout de celles de Navarre. Nous ne ferons pas même d'exposé distinct pour les monnaies antérieures à la réunion des deux royaumes de Léon et de Castille.

Disons encore, avant de commencer, que pendant presque tout le moyen âge, en Espagne et surtout en Castille, la chronologie se rapportait à une ère spéciale, témoignage de la plénitude de la conquête romaine. Jusqu'en 1393, en Castille, toutes les dates partent de l'an 38 avant J.-C., époque du sénatus-consulte d'Auguste pacifiant définitivement le pays. Cette ère s'appela l'ère de César, transformée en Saphar par les Arabes qui l'employaient en Espagne concurremment avec celle de l'Hégire[1].

Le marc généralement adopté au moyen âge, et devenu plus tard le marc royal de Castille, était presque exactement de 230 grammes, très voisin de celui des grandes villes du Rhin, et des 8 onces de l'ancien poids anglais de la Tour, base du système estrelin. C'est celui que nous avons appelé en France marc de La Rochelle, et qui a servi de base officielle à nos monnaies depuis saint Louis, jusqu'aux premières années des Valois. Le marc de Catalogne était

1. Dans les livres postérieurs, les dates rapportées à cette ère s'écrivent : « era 1197, » par exemple, au lieu de « año 1159 » qui se rapporterait à l'ère chrétienne habituelle.

plus fort de 3 grammes et exactement égal au marc de Cologne plusieurs fois communiqué à Tolède depuis le règne d'Alphonse X. Le poids original pour l'argent était à Burgos, et celui de l'or à Tolède. Ils ne différaient pas comme poids total, à notre connaissance, mais leurs sous-divisions étaient différentes[1].

La division générale de notre sujet se fera très simplement sur la date de 1479 qui est celle de l'avènement des Rois catholiques aux deux couronnes de Castille et d'Aragon. La première période aura pour principal caractère la rareté et l'irrégularité des échantillons, les affaiblissements plus ou moins ignorés du public et la fraude plus ou moins voulue. Dans la seconde, c'est le régime économique et le système des primes au change qui attireront plus particulièrement notre attention, avec l'extraordinaire exportation des métaux précieux qui en fut la conséquence.

1. Le poids d'argent se divisait en 8 onces, 64 ochavas, 384 tomines et 4.608 grains. Le poids d'or en 50 castellanos, 400 huitièmes et 4.800 grains. — Il est difficile de déduire l'origine du marc des anciennes unités, et nous ne sommes pas en mesure de le rattacher à la conquête arabe. Remarquons, d'autre part, que le type estrelin, excessivement répandu, a toujours été à 11$^{d}$ 2 $g$, de fin, soit $\frac{668}{720}$; que le titre du Réal de Castille, depuis Jean I$^{er}$ en 1380, a toujours été de 11$^{d}$ 4 $g$, soit $\frac{670}{720}$; que l'un et l'autre de ces titres paraissent être de légers affaiblissements du titre de 11 $^{d}$ 6 $g$ ou $\frac{675}{720}$, généralement adopté dans toute l'Europe pour la vaisselle et les lingots, soit $\frac{15}{16}$. La livre romaine de 327 gr. 35 augmentée d'un quinzième d'alliage donnera exactement 349 gr. 2, l'ancien poids de la Tour, base du système Estrelin, correspondant à un marc de 233 gr. qui est celui de Cologne. Le marc de Castille, de 230 gr. 05, en serait un très léger affaiblissement.

## I — DU COMMENCEMENT DES MONNAIES NATIONALES JUSQU'A L'AVÈNEMENT DES ROIS CATHOLIQUES

C'était bien probablement le sou d'or de Constantin, légèrement affaibli, qui était resté l'unité supérieure de la monnaie des Wisigoths, au moment de la conquête arabe (711), comme dans tous les autres pays, détachés de l'empire romain, qui vivaient avec des lois et des habitudes romaines sous des princes barbares. Ce sou était initialement de 72 à la livre romaine, ou de 51 au marc de Castille. Dès les derniers temps de l'empire, il était tombé plus bas. Avec les rois Goths et les émirs arabes, il n'était plus guère que de 4 grammes à peine, c'est-à-dire de 57 au même marc. Tout nous porte à croire que c'est cette même pièce qui a circulé sous le nom de Dinar dans le monde arabe, plus ou moins affaiblie suivant les dynasties et les époques. En Espagne et dans les pays limitrophes, elle avait pris le nom latin de *Marabotinus*, maravedi en langue vulgaire.

La monnaie d'argent qui se retrouve au moment de la conquête barbare dans toute la partie occidentale de l'empire romain, est une petite pièce pesant un peu plus d'un gramme et pouvant être initialement, d'après son poids, soit le tiers de l'ancien denier de Néron, restauré par Dioclétien, soit la demi-silique de la réforme attribuée à Constantin, le demi-carat ou κερατιον grec, tous noms nouveaux dont l'usage n'a pas prévalu dans la partie occidentale de l'empire[1].

1. La silique ou carat était par définition le 24e du sou d'or, représentée par

Constantin avait créé, pense-t-on, en même temps que le sou d'or, une pièce d'argent de même poids, continuation de la drachme si populaire dans le monde grec, et que les Arabes appelèrent *dirhem*; on croit que c'est le *Miliarense*, μιλιαρησιον, ainsi nommé de ce qu'il en fallait mille pour équivaloir à une livre d'or, et qui a persévéré dans le Bas-Empire, jusqu'à sa ruine, sous le nom d'αργυριον. Cette pièce ne semble pas avoir fait partie de la monnaie des Wisigoths, et tout porte à croire que le sou d'argent dont ils parlent dans leurs lois n'a jamais été que la collection de 12 deniers, comme dans les autres royaumes contemporains qui se fondirent dans l'empire de Charlemagne, *sou* dont la loi des Ripuaires semble donner l'une des premières manifestations.

Le denier de Reccarède appartient à ce système dans lequel la pièce d'or reste toutefois l'unité supérieure, contrairement à ce qui s'est passé dans toute l'Europe occidentale. Rien ne nous autorise à penser que le mot de sou ait pu désigner en Espagne une pièce d'argent de même poids que la pièce d'or, comme l'ont avancé sans aucune preuve les anciens auteurs espagnols qui pensaient à la drachme grecque (ce qui serait démenti par l'absurdité qui en résulterait pour le rapport de l'or à l'argent à cette époque). Plusieurs textes font au contraire équivaloir la pièce d'or à 4 sous d'argent. Si nous prenons le sou comme étant la collection de 12 deniers, nous en

une pièce d'argent dont le poids avait été calculé dans la proportion de valeur de 1.000 : 72 de l'or à l'argent. On croit que Julien l'avait abaissé à la moitié d'un miliarense, c'est-à-dire à $\frac{1}{144}$ de livre ; la $\frac{1}{2}$ silique aurait donc été $\frac{1}{288}$ de livre = 1 gr. 136.

aurons 24 à la livre romaine, car le denier pèse un peu plus d'un gramme. Si l'on voulait en faire le 6e de l'once comme l'ancien sou d'or, il y en aurait 72 à la même livre. Dans le premier cas on arrive à un rapport très voisin de 12 : 1 de l'or à l'argent, qui est celui qui semble avoir prévalu à cette époque dans tous les pays voisins et qui a été officiellement décrété à Pistes en 864. Dans le second, on trouverait 4 : 1 que le plus bas billon n'a jamais atteint, et qu'il ne nous est pas permis de déduire sérieusement d'aucune monnaie en Europe.

La monnaie réelle, la plus infime de l'époque, paraît être la *meaja*, l'obole n'ayant probablement jamais été frappée dans les nouveaux royaumes chrétiens. La *meaja* était-elle à ce moment la moitié du denier ou bien le tiers du denier, ancien tremissis, comme semblerait le croire le père Saëz? Au commencement du XIVe siècle, elle devient sans conteste le sixième du denier, ce qui ferait penser que dans la première transformation d'Alphonse X, que nous étudierons plus tard, le denier avait été reporté, comme valeur nominale, au double de l'estimation précédente.

C'est en 1020, croit Cantos Benitez, qu'apparaît pour la première fois dans un texte espagnol le mot de Maravedi, à propos du testament de la comtesse de Cerdagne; on a un texte plus certain de 1045, relatif aux Fueros accordés par Ferdinand le Grand au monastère de Cardeña. Ce mot qu'on écrivait *marabotinus* en latin, *marabet* en arabe, et qui est tou-

jours traduit par maravedi en espagnol, a été très discuté au point de vue de son étymologie[1]. Cantos Benitez y voit une sorte de surnom arabe de la monnaie en général, et en particulier des pièces qui constituent essentiellement la monnaie. C'est le seul sens acceptable à notre avis. Cette pièce d'or a eu cours chez les diverses nations du bassin de la Méditerranée et en particulier dans les nouveaux royaumes chrétiens de la Péninsule, longtemps avant qu'on y eut recommencé la frappe de l'or. Elle y fut l'analogue du besant, plus particulier à l'empire grec et aux ports du Levant.

Au commencement du XIII^e^ siècle, on commence à trouver dans quelques textes le mot de *Maravedi de plata*. Nous ne pouvons véritablement pas y voir avec Cantos Benitez une pièce réelle en argent, équivalant à la pièce d'or; c'est bien nos quatre sous d'argent, compte de 48 deniers, qu'il faut y voir; ils se prennent depuis longtemps pour la pièce d'or, et tous les princes successivement vont les affaiblir. Une première régularisation par affaiblissement fut faite dans le royaume de Léon vers 1160, par Ferdi-

1. On a donné l'absurde morobotin (butin des Maures) de Du Cange; le nom d'Almoravide, al-marabit en arabe (Carranza), a été longtemps accepté, l'invasion des tribus appartenant à cette secte ayant eu un assez grand retentissement pour donner de la réputation à leur monnaie. Mais la très courte durée de leurs succès et de leur domination (1097-1170), leur caractère de fanatiques à peu près barbares laissent peu de probabilité à une diffusion aussi étonnante de ce nom, qui du reste apparait antérieurement à leur arrivée en Espagne. Marabet, dont nous avons fait marabout, veut dire religieux, saint. Cantos Benitez se range au sens donné par Lopez Tanariz, antique interprète officiel à Grenade, dans son dictionnaire arabe. Le maravedi, c'est essentiellement : la monnaie, la sainte; c'est un présent de Dieu garanti par la religion et par les invocations tirées du Coran qui y sont inscrites.

nand II, qui décida de prendre 8 sous ou 96 *deniers leoneses* au maravedi. En 1223, Ferdinand III fut amené, en Castille, à en faire 15 sous ou 180 deniers, de plus en plus affaiblis « pour soutenir ses guerres et ses grands travaux ». Ces deniers prirent le nom de *pepiones*, et coururent dans les deux royaumes définitivement réunis.

Si nous pensons que vis à vis de ce billon, le rapport officiel de l'or à l'argent ne devait certainement pas dépasser 8 : 1, il faut croire que le maravedi d'or, qui ne pesait pas plus de 4 grammes d'or, n'était alors plus représenté en monnaie que par 32 grammes *au plus* d'argent fin[1]. Les échantillons attribués à ce prince sont des pièces d'assez bas titre d'un peu plus d'un gramme en moyenne. C'est bien ce à quoi nous arrivons, avec un titre d'un peu moins de 2 deniers, en partageant les 32 grammes de fin en 180 petites pièces.

Au moment de l'avènement d'Alphonse X à la double couronne de Castille et de Léon avec la Galice (1252), et de la prise de possession de l'Estramadure, des royaumes de Cordoue, Jaën et Murcie, et de toute l'Andalousie à l'exception de Grenade, la pièce d'or avait habituellement pris le nom d'Anfus ou d'Alfonsies et l'usage prévalait de ne plus se servir du mot de maravedi que pour en exprimer l'équivalent en billon. Il y avait près de cent ans qu'Alphonse VIII en Castille et Ferdinand II en Léon avaient recommencé la frappe

1. Il est évident qu'on ne peut pas tirer un rapport commercial entre les métaux de la comparaison des monnaies, quand la monnaie d'argent n'est représentée que par du billon. Ce billon n'a plus alors qu'une valeur locale toujours exagérée par le pouvoir royal.

de l'or dans les royaumes chrétiens d'Espagne. La pièce de Ferdinand II est la mieux conservée et pèse encore 3 gr. 85, ce qui dénote un poids initial de 4 gr. environ, avec un titre probable de 23 carats 3/4. C'est le poids moyen supérieur de toutes les pièces d'or jusqu'aux Doblas de Pierre le Cruel qui montent à 4 gr. 60 (c'est-à-dire de 50 au marc de Castille).

En somme, en 1252, il est à peu près certain qu'*il n'y avait pas en Espagne de pièce d'argent*, et que le maravedi était représenté indifféremment à l'intérieur du royaume par une pièce d'or de près de 4 grammes, ou par 180 deniers de bas billon pourvus d'une valeur fiduciaire dont nous établirons plus tard la valeur. La création d'une pièce d'argent supérieure, contemporaine du gros de saint Louis et peut-être du gros Estrelin, quelque peu postérieure d'autre part au sol impérial de Frédéric II, va marquer pour l'Espagne le commencement d'une véritable confusion monétaire, tant par suite des fabrications désordonnées dont elle sera l'origine, que par suite de l'équivoque qui en résultera pour nous, après avoir abusé les contemporains eux-mêmes, entre les sens anciens et nouveaux du mot maravedi. Ce mot, en effet, après avoir d'abord signifié la pièce d'or, unité supérieure de la monnaie, puis son équivalent en billon fiduciaire et irrégulier, va passer à la pièce d'argent devenue principale unité monétaire, pièce variable dans les systèmes successifs. Il signifiera de plus en plus ce qu'on appelait en France *denier de taille*, quel que soit le type frappé, jusqu'à ce que n'étant plus frappé lui-même, mais devenu simple unité inférieure de

compte, il ne servira plus que de commune mesure d'évaluation pour les espèces supérieures comparées entre elles.

Alphonse X avait pour mère Béatrix de Souabe, cousine germaine de l'empereur Frédéric II; il eut avant et après son avènement de nombreuses relations avec l'Allemagne. Après la mort de Conrad IV, il fut candidat à l'empire et la mort de Conradin le laissa seul héritier légitime des Hohenstaufen. Son règne fut des plus tourmentés, tant à la suite de ses prétentions impériales, qu'à la suite des révoltes continuelles que suscita sa mauvaise administration. Après avoir perdu son fils aîné et en avoir deshérité les enfants, son second fils se souleva lui-même contre lui et il avait à peu près perdu son royaume au moment où il mourut. Le surnom d'El Sabio, le Sage, ou mieux le Savant, qui lui est resté, contraste singulièrement avec l'histoire de son règne. Au point de vue monétaire, il le commença et le termina dans la mauvaise monnaie avec laquelle il désaffectionna d'abord ses sujets et appauvrit son pays.

En commençant l'étude des maravedis d'Alphonse X, Cantos Benitez nous dit que les anciens auteurs des trois derniers siècles qui ont voulu s'en occuper, ont tenté sans résultat de pénétrer dans ce labyrinthe[1]. Il croit avoir été plus heureux à force de

1. Juan de Otalora, auteur du XVI^e^ siècle, confesse que ne trouvant que confusion dans la matière, il pria le ministre du Conseil qui s'occupait de la recompilation des règlements monétaires par ordre de Charles V de lui donner les moyens de le sortir d'embarras. Celui-ci lui répondit que toutes ses études ne lui avaient encore permis de rien fixer et qu'il n'avait rien pu élucider. Aussi Jean de Otalora cessa de se consumer à cette question inextricable. (D'après Cantos Benitez.)

persévérance; cependant, il en arrive parfois à des aveux d'impuissance, et la conclusion générale même qu'il apporte comme solution, est la somme de deux impossibilités matérielles. Sans avoir la prétention de faire une lumière complète sur une question aussi obscure, en l'absence d'échantillons certains et de documents nouveaux, nous allons chercher à poser les limites entre lesquelles peuvent varier les véritables chiffres, en nous servant des textes, sans rien y ajouter. D'après Cantos Benitez, le dernier maravedi d'Alphonse X serait celui qui s'est longtemps appelé *noven*, ayant persévéré pendant le siècle suivant, et ce maravedi serait le dixième du premier maravedi d'Alphonse, le maravedi de burgaleses, qui serait lui-même le sixième de celui de Ferdinand III ou de pepiones. Dans l'espace de 30 ans, le maravedi serait donc tombé officiellement au soixantième de sa valeur primitive. Comme les textes de la fin du XIV^e^ siècle nous permettent d'établir le maravedi noven à un peu plus d'1 gr. 3 d'argent fin, le poids d'argent composant le maravedi de Ferdinand III serait ainsi au moins de 78 gr., sans tenir compte des autres affaiblissements successifs que nous pourrons constater dans l'intervalle et sans parler des affaiblissements frauduleux. En faisant entrer en ligne le minimum possible de ces affaiblissements, le poids initial serait de 120 gr. Ce serait entre l'or et le billon de cette époque un rapport de 30 : 1 impossible à admettre. De plus, le premier maravedi d'Alphonse aurait, d'après cela, comporté une pièce d'argent de 20 grammes de fin, absolument inadmissible à cette époque. Nous ne réfutons même

pas l'idée qui consiste à imaginer, *sans preuves*, une monnaie tombant officiellement et définitivement en 30 ans au soixantième de la valeur initiale. Etudions les textes ; et d'abord éclairons-nous de notre mieux en revenant sommairement sur les procédés qui ont eu cours dans les deux pays voisins dont nous avons étudié particulièrement les monnaies, sans y trouver les mêmes difficultés. Nous montrerons ensuite qu'Alphonse X n'a pas pu frapper de novenes et que son dernier maravedi se relie bien plus étroitement que ne le pensait Cantos Benitez à celui des pepiones.

Ce qui constitue une mauvaise fabrication de monnaie, c'est l'exagération subite de valeur donnée à une nouvelle frappe, relativement aux valeurs des types analogues des systèmes précédents et du reste de la monnaie subsistante. Elle nécessite le cours forcé, et a pour objet un prélèvement considérable, mais de peu de durée, sur les matières destinées à la nouvelle frappe. Elle ne peut avoir lieu qu'en abaissant fortement les titres usuels, ce qui ne s'est fait que sur le moyen et le bas-billon, et jamais sur les pièces frappées sur le fin et très près du fin. Cette attribution de valeur fiduciaire ne doit s'appliquer habituellement qu'à une partie limitée de la monnaie existante ; mais sans, ou malgré, l'intervention des pouvoirs publics et en dépit de toutes les défenses, les effets s'en étendent presque subitement à toutes les autres espèces, surtout aux espèces supérieures, auxquelles ils communiquent une hausse de valeur plus forte que celle qui résulterait d'une exacte proportion. Ces exagérations ne peuvent donc avoir

qu'une durée très courte, les profits disparaissant bientôt complètement et les dommages en grandissant sans cesse. C'est alors qu'il faut revenir à la forte monnaie.

En dehors de ces mauvaises fabrications momentanées, et ne portant matériellement et directement que sur une partie de la matière monnayée, il nous faut constater un affaiblissement successif continuel du poids de fin contenu dans les différents types, affaiblissement qui alterne avec de légères augmentations de cours pour les anciennes pièces qui gardent leur poids. Cet abaissement s'accuse plus nettement lorsque l'on change de types ; le courant fatal qui entraîne de plus en plus bas les poids de métal précieux est toujours absolument définitif et ne remonte jamais sa pente. Mais les transitions sont lentes et progressives, et les différentes parties de la monnaie, soit d'or, soit d'argent, y conservent sensiblement les précédentes proportions entre leurs valeurs. Cette exactitude de la proportion a toujours été observée en Angleterre. En France, il y a eu presque toujours de légères dénivellations qui ont favorisé les agioteurs. Les prix montent peu, sans à-coup, imitant la marche descendante de l'affaiblissement qui s'accomplit sans violence. Parfois cet abaissement définitif est accepté comme un bienfait quand il est une régularisation des désordres antérieurs. Parfois on ne peut y voir qu'un prélèvement créant une ressource immédiate, à la suite de l'obligation imposée à la monnaie de repasser sous le marteau. Plus souvent encore, surtout à partir du XVI$^{e}$ siècle et du grand développement du

commerce international, on invoque pour motif la nécessité de lutter contre la prime faite aux monnaies nationales par l'étranger qui les soutire en échange d'espèces de moindre valeur, large porte ouverte à la spéculation.

C'est à la suite d'affaiblissements modérés qu'en Angleterre, où la monnaie d'argent n'a jamais été frappée qu'à un même titre très près du fin, la livre de compte est tombée, en 300 ans, juste au tiers de sa valeur initiale. En France, pendant le même temps, avec des alternatives plus mouvementées, le marc d'argent qui fournissait environ 3 livres tournois en 1293, en donnait un peu plus de 20 en 1602. La livre était donc tombée à peu près au septième de sa valeur.

L'Espagne, qui a pratiqué largement les deux précédents procédés, nous met en présence d'un troisième phénomène qui a manqué à la France et à l'Angleterre : c'est le transport du nom de l'unité supérieure de compte à des pièces réelles de beaucoup moindre valeur, en sorte qu'il fallut établir une correspondance légale entre la nouvelle unité et l'ancienne pour l'exécution des différents contrats, du règlement des revenus, des impôts et des amendes. Les conséquences de cette troisième cause viennent s'ajouter à celles des deux premières. Aussi comprend-on facilement que le désordre ait pris en Espagne des proportions plus grandes que dans les autres pays.

En dehors de ces correspondances officiellement établies, nous ne possédons aucun texte donnant les

tailles et les titres avant la fin du XIV^e^ siècle, et le règne de Henri III. Ces textes nous permettent de remonter à peu près certainement jusqu'au commencement du même siècle, sous le règne de Ferdinand IV, et même, quoique avec plus d'hésitation, jusqu'à la fin du XIII^e^, sous le règne de Sanche IV. Les chroniques et les historiens ne nous donnent en plus que le simple nom de quelques pièces, ainsi que le fractionnement de l'unité de compte, que l'on retrouve aussi défini dans des documents plus authentiques. Nous n'avons rien qui puisse nous indiquer même approximativement l'importance et l'étendue des mauvaises fabrications momentanées, dont plusieurs ne nous sont que signalées par les auteurs, et seulement à cause des mauvais effets produits. Quant aux affaiblissements irréguliers et moindres, nous ne pouvons que les deviner d'après les fabrications plus récentes qui leur ont succédé.

La chronique d'Alphonse X, écrite environ 50 ans après sa mort, par ordre de son arrière petit-fils Alphonse XI, nous apprend qu'après être monté sur le trône, « son fils (Alphonse X, fils de Ferdinand III), « ordonna de détruire la monnaie des Pepiones, et fit « fabriquer celle des Burgaleses. Dans cette monnaie « 90 deniers faisaient un maravedi, et les petits achats « se faisaient en sous et deniers; 6 deniers de cette « monnaie faisaient un sou, et 15 sous le maravedi. » Cette monnaie qui montre pour la première fois une grosse pièce de haut billon est celle que les anciens auteurs appellent celle des Blancos, Blancos de la Guerra, primeros Blancos, et peut-être Gruesa

moneda[1]. « Et, continue la chronique, les petites acquisitions se faisaient en sous. » Il est au moins probable qu'en montant sur le trône, Alphonse n'a pas créé de système, mais qu'il a frappé des blancos et des doubles deniers; que chaque blanco valait 15 nouveaux doubles deniers et qu'il a voulu imposer l'équivalence d'un nouveau denier à deux anciens. Ce nouveau denier aurait par suite valu 6 mailles.

*(A suivre.)*

M. DE VIENNE

1. Il n'est pas possible de décider si cette expression s'applique à cette monnaie, à la précédente ou à la suivante. La monnaie suivante des prietos, étant plus alliée, devait être plus pesante, mais de moindre valeur.

# MÉREAUX DE CUIVRE

## FRAPPÉS A PARIS, DANS LE XVII^e SIÈCLE,

### POUR L'USAGE DES PROTESTANTS

Les méreaux, à l'usage des églises du culte réformé établies en France, ont été souvent l'objet de l'attention des érudits.

Il est question des méreaux de cette sorte dans le Glossaire de Du Cange, édition de 1733, où l'on peut lire ce passage, plusieurs fois rappelé depuis : *Dantur etiam* (*merelli*), *in ecclesiis reformatis*, *iis qui ad cœnam admittendi sunt*. Une mention concernant ce même usage se trouve aussi dans le Dictionnaire de Trévoux, édition de 1773.

Mais c'est surtout depuis 1853 que de nombreux travaux ont été publiés sur les méreaux des protestants[1], comme il résulte des recherches du dernier historien de ces marques, M. Henri Gelin, qui leur a consacré un volume sous le titre suivant : *Le méreau dans les églises réformées de France, et plus particulièrement dans celles du Poitou*[2]. Ajoutons que l'au-

1. Dans cette *Revue* même, année 1854, pp. 67 à 80, J. de Pétigny affectait aux monuments numismatiques de l'espèce une notice spéciale intitulée : *Méreaux des églises calvinistes*. La notice dont il s'agit, remarquable pour l'époque, peut encore aujourd'hui être lue avec fruit.

2. Saint-Maixent, 1891 ; in-8 de 124 pages et 8 planches. Le tout est extrait des *Mémoires de la Société de statistique, etc., des Deux-Sèvres*.

teur a su mettre dans son travail, dont le sujet est si aride en apparence, tout ce qu'il fallait pour intéresser, en même temps que pour instruire. Quand on prend connaissance des pages qui lui sont dues, on ne tarde pas à se sentir en présence d'un bon livre; on ne peut, d'autre part, s'empêcher de songer à tout ce qu'il reste encore à retrouver en fait de méreaux de la réforme, dût-on se tenir uniquement, pour cela, aux documents que M. Gelin a mis en œuvre.

Très longtemps en France, dans la plupart des églises du culte réformé [1], et ainsi qu'il ressort de maintes délibérations des consistoires, rapportées par M. Gelin [2], les protestants n'ont été admis, par leurs coreligionnaires, à prendre part à la communion, dite la cène, que sur la production d'une pièce de contrôle consistant en un *méreau*, appelé aussi *marreau*, *marron*, ou *marque*, qu'ils avaient eu à se procurer dans de certaines conditions, et qu'ils remettaient, au moment de la communion, soit au pasteur, soit à un fonctionnaire de l'église, ou bien encore à quelqu'un des *anciens*, préposé pour les recevoir. Cet usage, qui avait pris naissance au XVI^e^ siècle, s'était répandu dans le royaume en quantité d'endroits, surtout dans le Midi, où la réforme avait fait le plus de progrès. Déjà, en 1562, on le trouve établi à Nîmes, sans que l'on sache depuis quand. Le même usage, singulièrement contrarié, comme on le peut bien penser, par les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, sur-

1. On sait que ces églises suivaient en général la doctrine de Calvin.
2. H. Gelin, *loc. cit.*, pp. 14 à 52.

vécut néanmoins à ces persécutions. Dans le Poitou et dans quelques autres régions, il n'a été entièrement abandonné qu'en ce siècle-ci ; la désuétude n'aurait été complète que vers 1840[1].

Bien peu des méreaux du culte réformé, retrouvés et publiés jusqu'ici, remontent au XVII^e^ siècle, si même, dans le nombre, il en est d'aussi anciens. Rien de plus grossier, généralement, que le travail de leur gravure, dont le type de la coupe eucharistique fait surtout les frais, outre l'indication du lieu d'origine, exprimée quelquefois en toutes lettres, mais le plus souvent par des initiales, le tout avec ou sans la date d'émission.

Nous parlerons bientôt d'un type mieux réussi, appelé habituellement le « type du Berger » dans les études où il en est question. Mais nous devons, préalablement, rappeler ce que nous trouvons, au sujet de la fabrication trop habituellement défectueuse des méreaux des protestants, dans une brochure que faisait paraître à Paris, en 1872, le pasteur Ch.-L. Frossard, archiviste du synode. « Les méreaux de communion, dit-il[2], étaient le plus souvent fabriqués par les anciens de l'église, ce qui explique leur infériorité au point de vue de l'art numismatique. La gaucherie des inscriptions... est le fait de personnes peu exercées à graver un moule. La forme, souvent étrange, fautive parfois, des coupes eucharistiques et autres détails symboliques qui ornent ces jetons, est le fait de ces artistes improvisés... Certaines pièces sont frappées, d'autres fondues... »

1. H. Gelin, *loc. cit.*, p. 65.

2. *Description de quarante et un méreaux de la communion réformée* ; Paris, 1872, brochure in-8. V. aux pp. 5 et 6.

Qu'il fût frappé, ce qui était rare, ou qu'il eût été obtenu par le moyen de la fonte, le méreau huguenot était habituellement d'étain ou de plomb, ou bien encore de plomb et d'étain, mélangés [1].

A côté de la série des méreaux au type de la coupe eucharistique se range une autre série beaucoup moins considérable quant au nombre, mais dont les types et les attributs en général doivent nous intéresser davantage ici, à cause des rapprochements que nous aurons à établir. Nous voulons désigner les méreaux au type du Berger.

Ces méreaux, que M. H. Gelin considère comme « particuliers au Sud-Ouest de la France », et dont, fait-il remarquer, « on ne connaît encore que cinq ou six variétés [2], » sont le plus souvent caractérisés comme il suit :

Berger près d'un arbre. Vêtu d'un costume rustique qui semble bien accuser le XVI^e^ siècle, il prend soin d'un troupeau qui paît à ses pieds. Il tient une houlette et sonne de la trompe. Le tout est surmonté d'une croix à laquelle est attachée une bannière à double flamme qui s'agite dans les airs.

*Revers* : Bible ouverte au dessous d'un soleil radieux, et sur les feuillets de laquelle il est écrit : NE CRAINS RIEN PETIT TROUP^U^ . S^T^ LUC. C^E^ XII, V^T^ 32 [3].

1. H. Gelin, pp. 17, 32, 109, etc.
2. H. Gelin, p. 90.
3. Sur des variétés peu anciennes (H. Gelin, pl. V, fig. 49), au lieu du texte tiré de l'Evangile selon saint Luc, il y a : MES BREBIS ENTENDENT MA VOIX ET ME SUIVENT, ce qui est tiré de l'Evangile selon saint Jean (X, 27), parabole du bon Pasteur : *Oves meæ vocem meam audiunt et sequuntur me.*

Le texte dont il s'agit est, en effet, la traduction de ce passage de l'Évangile selon saint Luc, chapitre XII, verset 32 : *Nolite timere, pusillus grex.*

Des auteurs ont pensé que les plus anciens exemplaires retrouvés, qui ne manquent pas d'un certain cachet d'art, laissant voir, à n'en pas douter, qu'ils ont été faits par des graveurs de profession, pourraient remonter au XVI^e^ siècle. Il ne nous paraît pas douteux que la création du type du Berger remonte bien à ce temps-là ; mais aucun des exemplaires du méreau signalés jusqu'ici ne présente les caractères d'une semblable ancienneté. Pour nous servir d'expressions empruntées à M. Gelin, ils sont le résultat soit d'une « reproduction », soit d'une « réédition » plus ou moins dégradée « par imitations successives d'un type primordial [1] ». Il est même de conviction pour nous que c'est à peine si l'on pourrait assigner, aux plus anciens de ces exemplaires connus, une date d'exécution antérieure à la fin du XVII^e^ siècle. La forme des U, ou V *voyelles*, franchement arrondie par le bas, dans l'inscription du revers, ne peut laisser de doute en pareil cas, tant cette forme est de grande rareté dans l'épigraphie numismatique, antérieurement à l'époque que nous venons d'indiquer.

Quant aux lieux d'emploi des méreaux de ce groupe, que l'on a songé, avons-nous dit, à considérer comme n'ayant pas dépassé le Sud-Ouest de la France, c'est une opinion qu'il nous paraît, quant à nous, difficile de partager. Peut-être conviendrait-il d'étendre les limites vers le Sud-Est, et même de remonter vers le Centre.

1. H. Gelin, *loc. cit.*, p. 90.

Le résumé très succinct, que nous venons d'esquisser, de ce qui nous concerne plus particulièrement dans les études déjà publiées au sujet du méreau huguenot, ne peut être ici un hors-d'œuvre. Il nous aidera, en tout cas, à faire ressortir l'intérêt que mérite bien d'éveiller, à divers points de vue, la pièce tout à fait inédite que nous livrons, en premier lieu, aux investigations de la science.

On a vu plus haut que les méreaux provenant des églises protestantes de France, retrouvés et publiés jusqu'à présent, sont tous en étain ou en plomb. Nous voici maintenant en présence d'un autre métal. Le méreau, de notre collection, que nous avons à faire connaître, est en laiton. Il est, en outre, d'un travail correct et gracieux qui révèle la main d'un maître[1].

Nous possédons notre pièce depuis plusieurs années. Il nous aurait été fort agréable, disons-le, de la communiquer à l'auteur de la dernière monographie du méreau huguenot, si, en dépit de l'ignorance dans laquelle nous ne sommes que trop généralement des travaux en cours de publication, nous

1. Un ami nous écrivait : « Votre méreau, du commencement du XVII[e] siècle, est une œuvre digne de Nicolas Briot, qui était protestant, et qui travaillait de son art à Paris pour les monnaies et les jetons, à l'époque où le méreau a été fait. »

Nous devons dire, pour aller au devant d'une opinion que nous serions plus tard obligé de combattre, que nous avons fait une étude toute particulière (que nous publions même en ce moment dans la *Revue belge de Numismatique*) des *poinçons* spécialement utilisés par Briot pour son œuvre, et que nous ne voyons pas qu'aucun des poinçons caractéristiques dont il s'agit ait été employé à la confection de notre méreau. C'est un point que nous pouvons garantir, et que chacun, au surplus, sera aussi en position que nous de juger, quand notre notice sur les jetons faisant partie de l'œuvre de Briot aura entièrement paru.

avions eu la bonne chance d'être avisé de l'œuvre de M. Gelin avant son entier achèvement. Le contraire ayant malheureusement eu lieu, nous devons nous résigner à publier nous-même notre découverte.

Nous donnons, sans autre préambule, la description du méreau qui nous est échu. Nous ne le présentons pas, d'ailleurs, comme quelque chose d'unique, notre exemplaire étant le troisième qui nous est connu dès maintenant[1] :




Un ange de forme humaine, la tête entourée d'une auréole radiée, les ailes à demi éployées, vêtu d'une longue tunique élégamment ajustée à la taille, marche au centre d'un petit troupeau qu'il fait paître. Il tient une houlette de la main droite; de la main gauche il indique le ciel.

Le revers est occupé par une inscription en cinq lignes :

IN VNUM
CONDVCAM
RELIQVVM
ISRAEL.
MICH. 2.

1. Les deux autres exemplaires font partie de deux collections bien connues, celle de M. Alphonse de Schodt, à Bruxelles, et celle de M. Preux, à Douai. Nos confrères sont morts ; mais leurs collections ont été conservées par les héritiers. M. de Schodt, dont les séries, en fait de méreaux de toutes sortes, étaient incomparables, s'était procuré à Paris son exemplaire du méreau protestant. C'est également à Paris que nous avons pu nous procurer le nôtre.

La dernière ligne de cette inscription indique qu'il s'agit d'un texte tiré du livre de Michée le prophète, chapitre 2. Disons, pour compléter la citation, que c'est au douzième verset, mais avec une légère différence sur la version de la Vulgate, où on lit : *In unum conducam reliquias Israel.*

Des raisons, dont on se rendra aisément compte en continuant la lecture de nos recherches, nous ont toujours fait considérer notre méreau comme ayant été frappé plus particulièrement pour l'usage des protestants en résidence à Paris ou aux environs, qui avaient à se rendre à Charenton pour y participer aux exercices de leur culte pratiqués en commun. Pour ce qui est de l'époque à laquelle il nous semblait convenir également d'en rapporter l'émission, c'était à la période comprise entre 1606, année où l'établissement du protestantisme à Charenton fut autorisé [1], et 1620 ou environ. Aussi, et bien que nous n'eussions été conduit que par le résultat de notre expérience à admettre ces deux points-là, on comprendra sans difficulté combien nous avons été peu étonné, en même temps qu'agréablement surpris, à la lecture de la savante monographie de M. Gelin, d'y trouver, concernant « Paris et Charenton », comme il le dit, les renseignements que nous allons

1. Nous devons dire que nous ne verrions pas d'impossibilité absolue, sous le rapport du travail du méreau, à ce qu'il eût été frappé quelques années avant 1606. Nous ne pouvons faire sans prévoir ce cas, parce qu'alors il aurait commencé par avoir été en usage à Ablon, avant de l'être à Charenton. Antérieurement à 1606, en effet, c'était à Ablon que les protestants de Paris et des environs étaient autorisés à faire leurs assemblées. Il convient de ne pas perdre de vue cette question ; mais nous la signalons sans insister, parce qu'elle ne nous paraît pouvoir être d'application ici que bien médiocrement.

reproduire, tirés du *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*. Afin de prévenir tout malentendu possible, nous conserverons les expressions mêmes qu'a employées M. Gelin pour l'exposé de ces documents :

« Les réformés de Paris célébraient leur culte dans le temple de Charenton. Voici, d'après une relation contemporaine due à la plume de J.-G. Neumayr de Ramsle, précepteur du duc Jean-Ernest de Saxe, qui avait accompagné ce dernier dans un voyage en France, le récit très circonstancié de l'administration de la cène, telle qu'elle fut pratiquée, le 19 décembre 1613, dans le temple de Charenton [1] :

« Une longue table recouverte d'une nappe blanche « était disposée près des colonnes, de chaque côté « de la chaire, laquelle s'élevait librement au milieu « du chœur. Les assistants s'en approchaient à tour de « rôle. A trois pas, environ, de chacune des tables, « se tenait une personne à laquelle chaque commu- « niant remettait sa *marque* en fer-blanc [2]. Car qui- « conque veut communier est tenu de s'annoncer à « l'avance à Paris chez le ministre, et de se faire déli- « vrer une marque sans laquelle personne n'est « admis. Le ministre était debout derrière la table, « et, à ses côtés, se tenait un des pères ou anciens de « l'église. Le ministre avait devant lui un grand pla-

1. « *Bulletin de l'histoire du Protestantisme français*, n° du 15 décembre 1886, p. 501. »

2. Nous devons dire qu'en parlant de *fer-blanc*, pour désigner de quelle matière étaient les marques ou mèreaux de communion, le traducteur de la relation de Neumayr nous paraît avoir commis une erreur. Nous reviendrons sur ce sujet.

« teau avec de longues tranches de pain, et l'ancien,
« deux petits verres de vin. Celui qui avait remis sa
« marque s'approchait aussitôt de la table sans s'in-
« cliner. Le ministre coupait alors un petit morceau
« de pain et le lui mettait dans la main en pronon-
« çant ces mots : *Le pain que nous rompons est la*
« *communion au corps de N. S. Jésus-Christ, qui s'est*
« *donné à la mort pour la rémission de nos péchés.*
« Le communiant mangeait le pain. Deux personnes
« s'avançaient chaque fois ensemble. Ensuite l'ancien
« remettait les deux verres au ministre, qui les pré-
« sentait aux personnes en disant : *Ayez mémoire que*
« *Jésus-Christ a répandu son sang à la croix pour la*
« *rémission de vos péchés.* Après en avoir bu un peu,
« ils s'essuyaient la bouche à un petit linge placé sur
« la table et se retiraient. Au haut de la table se
« tenait un homme qui versait le vin d'une grande
« cruche dans une petite; et de celle-ci l'ancien le
« versait ensuite dans les verres. Ce dernier avait
« toujours un verre plein devant lui. Après les
« hommes, ce fut le tour des femmes. D'après l'ordre
« établi, tous les communiants s'approchaient des
« tables par le milieu de l'église, de sorte qu'on put
« tous les voir et les compter... On nous assura que
« plus de 3.000 personnes prirent part cette fois à la
« sainte cène. »

« D'après les Manuscrits de la Reynie (*V. Bull. du Protestantisme français*, du 15 avril 1885, p. 185), le nombre des communiants compté d'après celui des *marreaux* s'éleva, dans le temple de Charenton le 29 avril 1685, au chiffre de plus de 3.000. »

La relation qu'on vient de lire prouve jusqu'à l'évidence que, déjà en 1613, il était habituel, dans le temple de Charenton, de faire usage de méreaux pour l'administration de la cène. Il résulte non moins clairement des papiers laissés par de la Reynie que le même usage existait encore à Charenton en 1685, et par conséquent en l'année de la révocation de l'édit de Nantes, révocation vérifiée en Parlement le 22 octobre, et suivie de la démolition du temple entreprise dès le soir du même jour[1]. Ajoutons que le nombre des méreaux distribués pour la participation des religionnaires à la communion, dans les jours de fête accoutumés, ne s'était pas modifié d'une manière bien appréciable entre 1613 et 1685.

Mais la dénomination de *marques en fer-blanc*, donnée à ces méreaux dans la traduction en français, que nous venons de voir, du passage emprunté à la relation allemande de Neumayr, dénoterait, si la traduction est exacte quant à la matière employée à leur fabrication, un fait trop singulier pour que nous puissions le laisser passer sans examen. M. Gelin, de son côté, n'avait pas été moins frappé de ce fait que nous-même. Voici, en effet, ce qu'il avait écrit sur le sujet, en cherchant à l'expliquer :

« Le méreau de Paris et Charenton partage la mauvaise chance de tous les méreaux contemporains : il n'a pas encore été retrouvé. Il se peut que ce méreau ait été réellement de fer-blanc. Cependant il est présumable que le voyageur s'est mépris sur la nature de

1. Voir la *Description historique du bourg de Charenton*, dans les *Nouvelles Recherches sur la France*, Paris, Hérissant fils, 1766, t. I, p. 187.

la matière employée, et que cette médaille, comme toutes ses congénères connues, était de plomb ou d'étain. »

On voit qu'ici la question se complique. Si, en effet, le méreau dont Neumayr a parlé était en fer-blanc, comme le donnerait à entendre la traduction en français qui a été publiée de ses remarques, il ne serait donc pas celui dont nous donnons la figure, et dont les trois exemplaires que nous en connaissons sont tous en laiton, sans trace d'étamage aucun. Nous pensons, toutefois, qu'une semblable conclusion n'aurait de logique que l'apparence, et qu'elle éloignerait de la vérité ceux qui croiraient devoir y conformer leur opinion. Non seulement Neumayr a pu ne pas se rendre compte très exactement de la matière de pièces qu'il ne paraît pas avoir vues de bien près et dont l'éclat était de nature à le tromper, mais il est possible aussi que l'on ait mal traduit, en la rendant de nos jours en français, l'expression dont l'auteur s'était servi pour désigner le métal employé. Il faut bien dire que des jetons ou des méreaux en fer-blanc, quel qu'en dût être l'usage ou la destination, auraient été quelque chose d'absolument insolite en France, surtout à l'époque du règne de Louis XIII, où il n'existait encore dans le royaume aucune manufacture de ce produit [1].

1. Il est dit dans le *Dictionnaire des Origines*, édition de 1777, à l'article concernant la fabrication du fer-blanc, que ce fut Colbert qui parvint, sous le règne de Louis XIV, à introduire cette iudustrie en France, ce qui nous éloigne déjà suffisamment de 1613.

Un savant confrère, non moins versé dans les origines de la langue germanique que dans celles de la langue française, nous donne l'assurance qu'il ne serait nullement surprenant qu'une méprise eût été commise par le traduc-

Il est d'ailleurs facile de se convaincre, non seulement que le méreau à l'ange est de fabrique française, mais, en outre, qu'il a été frappé à Paris, dans l'établissement de la Monnaie au Moulin. Aussi ne voit-on pas pour quel autre usage il aurait pu préférablement être fait que pour celui des réformés de Paris, dans leurs assemblées de Charenton.

Nous ne supposons pas que l'origine protestante du méreau au type de l'ange soit à démontrer pour personne, tant le fait ne nous paraît pouvoir être qu'unanimement acquis. Le grand rapport qu'il présente pour l'idée créatrice, avec le méreau au type du berger, suffirait pour établir la conformité d'origine. Mais ce qu'on pouvait se demander, nous a-t-il semblé, c'est si la figure de personnage que l'on voit diriger le troupeau, à la place du berger ordinaire, est bien celle d'un ange et non pas celle de la Religion représentée à peu près de même au titre de différents livres calvinistes anciens et modernes[2]. Un

teur moderne de la relation de Neumayr, en interprétant en français par le mot *fer-blanc* l'expression allemande dont celui-ci se serait servi avec l'intention de désigner du laiton. Il faudrait, d'ailleurs, pour trancher définitivement la question, avoir sous les yeux le texte de Neumayr, et, malheureusement, ce texte nous fait défaut.

On sait positivement aujourd'hui que Georges Shultes, l'un des fabricants les plus féconds de jetons de pacotille, tant en laiton qu'en cuivre rouge, mis au jour à Nuremberg vers le milieu du XVI^e^ siècle, était un *spengler*. Nous avons de lui deux jetons datés de 1553, sur lesquels il prend ce titre. Or un *spengler* n'était pas alors un *ferblantier*, comme on le dit aujourd'hui par suite des modifications successives survenues dans les attributions du métier : c'était un fabricant d'agrafes, de boucles et d'autres menus objets de mercerie, de quincaillerie, de bimbeloterie, en divers métaux, et notamment en laiton. Le mot *Spengler* et sa racine *Spange* (boucle, agrafe) sont très anciens : ils ont certainement précédé de plusieurs siècles l'invention du *fer-blanc*.

1. Voir notamment la vignette, ou marque, de la librairie Grassart, de Paris, où se vendait, en 1872, le mémoire du pasteur Ch.-L. Frossard, intitulé : *Des-*

de nos confrères dont nous estimons le savoir, et que nous avons cru pouvoir consulter en raison même de la religion qu'il professe, nous a trop bien et trop aimablement renseigné pour que nous n'utilisions pas ici sa réponse. « Je crois, nous a-t-il dit, que le personnage ailé portant une houlette est un ange. Dans le passage de Michée, chapitre 2, verset 12, c'est Dieu qui parle; or, dans la Bible, les messagers par lesquels Dieu s'adresse aux hommes sont généralement des anges. La citation de Michée, *in unum conducam reliquum Israel*, me fait penser comme vous que la pièce peut remonter aux temps où, après l'édit de Nantes, les protestants français ont pu espérer de voir finir les persécutions, et de rassembler de nouveau les membres dispersés de leur église. »

Il est de fait que, pour les protestants, leur église était un nouvel Israël, qu'ils se représentaient dans leurs chants comme protégé de Dieu :

C'est luy qui jamais ne sommeille
Pour son Israël garantir [1] !

*cription de* 41 *méreaux de la communion réformée*. Une marque semblable, au type de la Religion accompagnée de la devise : *Fides impetrat quod lex imperat*, se voyait déjà au titre de livres imprimés pour le libraire Jean Borel, à Paris, que l'on sait avoir exercé de 1565 à 1580. (Silvestre, marques typographiques, Paris 1868, t. 1er, fig. 607.)

1. *Poésies huguenotes du XVIe siècle*, publiées par M. Charles Schmidt ; Strasbourg, 1882, in-12. La stance dont nous citons un fragment fait partie d'un cantique d'action de grâces remontant à 1573. Voir à la page 38.

Au résumé le RELIQVVM ISRAEL de notre méreau était bien toujours le *pusillus grex*, que l'on rendait en français par le *petit troupeau* ; c'était bien toujours aussi le groupe collectif des réformés ou des huguenots. Dans les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, 1861, t. V, p. 205, nous lisons, à propos de la Maréchale de Châtillon, sous Louis XIII : « Quoi qu'on ait chanté parmi les huguenots, cette femme-là n'étoit pas si grand'chose qu'on disoit. Mais sa vertu et son zèle, quelquefois assez inconsidérés, faisoient que le *petit troupeau* en était persuadé à un point étrange. »

Il nous reste à dire quelques mots au sujet de la fabrique du méreau au type de l'ange.

Les numismatistes qui ont étudié avec quelque attention les produits de la Monnaie au Moulin, de Paris, déclareront tous, sans hésitation, que le méreau dont il s'agit est sorti de cet établissement. Le travail, généralement net et régulier, l'air de famille le plus accentué, l'identité des poinçons utilisés pour la confection des coins, tout se réunit à l'effet de ne laisser aucun doute sur ce sujet.

Durant le premier quart du XVII^e^ siècle, la Monnaie au Moulin a mis au jour des quantités considérables de pièces de toutes sortes, et dans le même module que notre méreau au type de l'ange pasteur, soit, par conséquent, d'après les mesures actuelles, d'un diamètre de 20 à 21 millimètres. Les méreaux frappés durant le même temps pour les églises et autres institutions catholiques sont en très grand nombre. Fontenay en a reproduit quelques-uns dans son *Manuel de l'amateur de jetons*, notamment celui de l'« Œuvre sainte Opportune », de 1621, mentionné aux pp. 93 et 226, et dont la parenté matérielle avec notre méreau protestant est facile à saisir pour la disposition du travail dans son ensemble.

Mais, dans ce même module restreint, ce sont surtout les jetons de compte, dont l'usage convenait pour ainsi dire à tout le monde, qui ont été frappés en quantités considérables, dans le même établissement et dans la même période de temps, prolongée en outre jusqu'à la fin du règne de Louis XIII. On remarquera, à ce propos, que les artistes graveurs chargés de la

façon des coins étaient les mêmes pour les méreaux que pour les jetons, et l'on ne s'étonnera pas que les mêmes poinçons fussent tour à tour utilisés pour la composition des coins de jetons et des coins de méreaux. Il est constant, par exemple, pour les méreaux à l'image de l'ange pasteur, que le corps de la figure principale a été obtenu au moyen d'un poinçon dont on se servait également, au temps de Henri IV et de la jeunesse de Louis XIII, pour représenter la Renommée, sur le revers de différents jetons au nom ou à l'effigie du roi.

Nous avons fait connaître un de ces jetons remontant au règne de Henri IV[1]; nous en possédons d'autres, du règne de Louis XIII, sur lesquels l'identité est complète pour ce qui concerne le type de la Renommée. Pour transformer celle-ci en ange pasteur, ou bien pour transformer l'ange pasteur en Renommée, sur les coins affectés à la frappe des jetons et des méreaux, il suffisait d'adapter au corps du personnage obtenu au moyen du poinçon de grosse œuvre, des attributs caractéristiques résultant de poinçons secondaires : la palme et la trompette longue quand on voulait avoir l'image de la Renommée; la houlette simplement, quand il s'agissait de représenter l'ange pasteur.

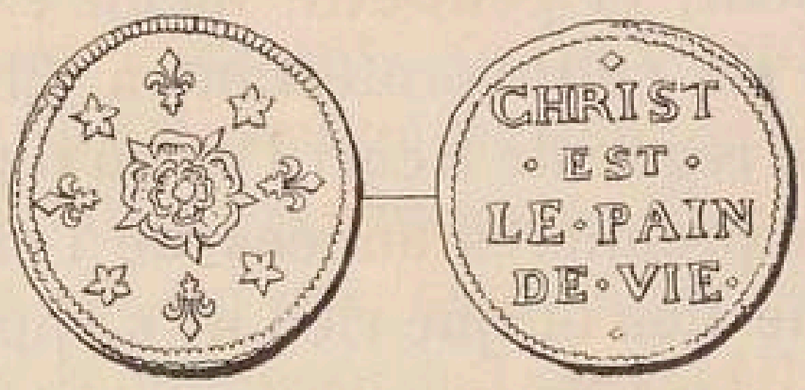
Pour nous résumer avec autant de précision qu'il nous est possible d'en mettre dans un exposé s'appuyant en partie sur des points peu déterminés,

1. Nous devons, pour ce sujet, renvoyer à l'étude que nous avons publiée dans la *Revue belge de numismatique*, année 1884, pp. 17 à 43, sous le titre suivant : *Jetons historiques, de petit module, des règnes de Henri V et Louis XIII.* Consulter notamment la planche V, fig. 3.

nous dirons que, à notre avis, le méreau en laiton et au type de l'ange pasteur, frappé à Paris dans l'établissement de la Monnaie au Moulin, a été fait plus particulièrement, et peut-être même exclusivement, pour l'usage du culte protestant à Charenton, dès avant la fin du règne de Henri IV ; qu'il peut très bien remonter aux premières années de l'exercice de ce culte au même lieu et que rien ne s'oppose à ce qu'il soit le méreau dont Neumayr constatait l'emploi dans les cérémonies de la cène, et dès les premiers temps du règne de Louis XIII. Nous n'allons pas d'ailleurs jusqu'à penser qu'il n'y ait eu que ce méreau-là en usage dans le temple de Charenton, depuis le début de la mesure qu'il servait à constater jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes en 1685, suivie bientôt après de la destruction du temple. Il nous paraît bien douteux, en effet, que le méreau que l'on utilisait en 1685, ainsi qu'il résulte des manuscrits de la Reynie cités plus haut, fût encore celui que Neumayr avait eu l'occasion de voir en 1613. Une pareille longévité pour un méreau, nous voulons dire une persistance d'emploi d'une pareille durée, aurait quelque chose de surprenant.

Quoi qu'il en soit, l'avenir pourrait bien réserver encore aux curieux que passionne l'amour de notre numismatique nationale, plus d'une découverte sur le sujet que nous n'avons pu aujourd'hui qu'effleurer. On en jugera par le fait suivant. Nous venions à peine de terminer ce mémoire quand nous avons eu la bonne chance de remarquer dans la collection de M. Ch. Richard, à Paris, une seconde pièce inédite,

en laiton comme la nôtre, et dont il nous a paru très facile à première vue de déterminer la destination. En voici, au surplus, la figure :




Ce second méreau intentionnellement, sans doute, n'a été marqué que d'un type bien banal : une rose entourée de quatre fleurs de lis et de quatre étoiles à cinq rais, alternées. L'inscription du revers, CHRIST·EST·LE·PAIN·DE·VIE. — traduction mise à la troisième personne d'un passage de l'Évangile selon saint Jean, chapitre 6, versets 35 et 48 (*Dixit autem eis Jesus* : EGO SVM PANIS VITÆ), — est d'une signification beaucoup plus tranchée que le type, et ne laisse aucun doute sur l'usage du méreau dans l'administration de la cène.

La pièce que possède M. Richard est d'un bon travail. Nous pensons qu'elle a été frappée vers le milieu du XVII^e^ siècle et qu'elle est sortie des balanciers du Louvre qui avaient succédé à la Monnaie au Moulin. Elle nous a d'autant moins paru de nature à nous rien faire changer dans ce que nous avions écrit, que nous la considérons comme ayant servi à l'exercice du culte réformé dans les mêmes conditions que la précédente, et de préférence aussi sans doute à Charenton. Nous ferons simplement remarquer, à titre de synchronisme, le rapport de ressemblance, quant

au type, existant entre le méreau de M. Richard et certaines pièces du règne de Louis XIV que nous devons nous borner à mentionner. La première, datée de 1656 au droit et de 1657 au revers, est qualifiée *essai de liard* par M. Hoffmann dans ses *Monnaies royales de France*, p. 186, n° 238; les autres, datées uniformément de 1657, et dont nous connaissons au moins cinq variétés entièrement différentes pour l'un des côtés, constituent toute une petite série de jetons demeurés énigmatiques ou inexpliqués, dont on trouvera l'un des plus curieux spécimens représenté dans le *Manuel de l'amateur de jetons*, par J. de Fontenay, p. 55.

Des faits qui se dégagent de notre travail, le moins saillant n'est pas celui qui nous montre, frappés en cuivre ou, plus exactement, en laiton, et dans les ateliers royaux, à Paris, pour l'exercice du culte réformé, deux méreaux artistement gravés, qui n'ont rien à envier aux productions les mieux conçues en ce genre.

Ce n'est pas, à coup sûr, le résultat que l'on pouvait attendre, en se basant sur plusieurs découvertes faites antérieurement, desquelles il semblait même ressortir que les moyens défectueux employés, en général [1], à la confection du méreau protestant lui fussent

1. Il y a bien pourtant quelques réserves à faire pour plusieurs des méreaux déjà examinés par M. H. Gelin, et notamment pour ce qui concerne les plus anciens, en étain, au type du Berger, dont on ne possède encore, à défaut d'exemplaires originaux, que des copies qui paraissent satisfaisantes, et dans la confection desquelles on doit reconnaître assez d'habileté pour dénoter, de la part des auteurs, un talent déjà éprouvé dans l'art de graver des moules. Rien, d'ailleurs, n'empêche de croire que ces graveurs-là étaient huguenots, et que les consistoires qui se seront adressés à eux pour la confection des marques ne l'auront fait qu'au vu et au su de leur capacité.

comme un titre d'honneur, le peu d'aptitude matérielle des auteurs étant supposé racheté par le soin que l'on prenait de ne confier la fabrication qu'à des religionnaires éprouvés, et sous le contrôle des consistoires.

Mais nous devons constater simplement la nouvelle situation, et nous laissons bien volontiers aux savants qui se sont occupés avec le plus de succès des matières de l'espèce le soin de tirer de cette même situation les conséquences qu'elle comporte.

Nous ne nous trouvons pas en mesure, dans l'état de choses actuel, de soutenir d'une manière absolue que les deux méreaux en laiton, et de fabrique parisienne que nous venons de publier, n'aient pas pu être employés, en même temps que dans les assemblées de Charenton, dans d'autres assemblées encore. Si le fait a eu lieu, peut-être serait-ce surtout dans le Nord de la France, et, de plus, en descendant vers le Centre, que l'on aurait à rechercher les traces d'emploi. D'après les documents recueillis par M. Gelin, il était fait usage de méreaux avant la révocation de l'édit de Nantes, par diverses églises réformées situées dans la Picardie, la Normandie, la Beauce, l'Orléanais, etc. [1]; et ces méreaux n'ont pas encore été retrouvés ou reconnus. Il n'a pas été possible jusqu'à présent de se faire une opinion motivée de ce qu'ont été les types de ces pièces ; mais il serait assez rationnel de penser qu'elles devaient, par leurs emblèmes, former quelques groupes spéciaux à ces régions, comme on sait actuellement qu'il en a existé pour des régions

1. H. Gelin, pp. 15, 23, 48, etc.

du Midi. Nous ne voulons pas, toutefois, nous livrer ici, et sur ce propos, à un développement d'idées que nous reconnaissons ne pouvoir qu'être privées de base solide. Nous tenons pour principe qu'on ne saurait, quand on entreprend une étude, montrer trop de réserve sur les diverses parties du sujet qui peuvent le plus servir encore de thème aux hypothèses. C'est sur cette observation que nous terminerons notre mémoire, en mettant ainsi le principe en action.

J. Rouyer.

# INTERDICTION

FAITE

## PAR CHARLES IV, ROI DES ROMAINS

## A PIERRE IV D'ANDRÉ, ÉVÊQUE DE CAMBRAI

### DE FRAPPER DE LA MONNAIE D'OR

Charles IV de Luxembourg fut élu roi des Romains et couronné comme tel en 1346, mais son élection rencontra une telle opposition dans une grande partie de l'Allemagne, qu'il se décida, en 1349, à se faire consacrer de nouveau.

Son oncle, Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves, fit les frais de ce second couronnement auquel il procéda solennellement à Aix-la-Chapelle, le 25 juillet de cette année. L'appui donné par l'archevêque à son neveu n'était point entièrement désintéressé. Baudouin s'était fait attribuer le gouvernement du comté de Luxembourg, avec le droit de frapper la monnaie au nom de Charles et, naturellement, de percevoir les profits de la fabrication monétaire.

Cédant à ses instances, Charles IV voulut également interdire à l'évêque de Cambrai le droit d'émettre des espèces d'or et prétendit faire reconnaître à Baudouin de Luxembourg celui de battre à Cambrai même des monnaies d'or royales. Les lettres que Charles IV écrivit dans ce sens à Pierre d'André sont datées

d'Aix-la-Chapelle, le 25 juillet 1349, c'est-à-dire du jour même du second couronnement. Bien qu'elles soient imprimées depuis fort longtemps, ces lettres paraissent avoir échappé aux recherches de tous les numismatistes français, mon savant et regretté maître P.-Ch. Robert n'en eut pas connaissance. Elles méritent donc d'être reproduites :

« Karolus Dei gratia Romanorum rex semper Augustus et Boemie rex, venerabili Petro episcopo Cameracensi principi et devoto nostro dilecto gratiam regiam et omne bonum. Cum intellexerimus quod in civitate Cameracensi et alibi moneta aurea de tuo jussu per aliquod tempus jam facta et fabricata existat. Quare devotioni tue mandamus et precipimus seriose, catenus ullam monetam auream nec aliam quamcunque a Romano imperio sive regno tibi et ecclesie tue non indultam per te alium vel alios cudi seu fabricare permittas absque nostra speciali licentia pariter et consensu. Et quia venerabili Baldewino archiepiscopo Treverensi principi et patruo nostro karissimo, ut monetam nostro nomine fabricari seu cudi facere possit et valeat prout ei videbitur expedire, indulsimus gloriose, in quo ipsum per nos seu quemvis alium aliqualiter nolumus impediri, igitur devotionem tuam pretactam requirimus et hortamur seriose, ut si idem noster patruus in Cameraco vel in comitatu Cameracensi nostro nomine monetam fabricari seu cudi de novo voluerit, ut eidem et suis quos ad hoc ad te et ad dicta loca deputandos decreverit, tuis opportunis consiliis et auxiliis nostre celsitudinis ob respectum promotivus existas, cum eidem nostro patruo monetam ea de causa commisisse dinoscimur ut per suam expertam industriam ac sollicitudinem solerter precaveat nequicquam fraudis circa eandem committi valeat quovis modo. Datum Aquisgrani XXV die mensis julij, regnorum nostrorum Romani anno quarto, Boemie vero tertio. »

C'est à W. Gunther que j'emprunte cette copie prise par lui sur l'original avec sceau en placard, conservé aux archives de Coblence[1].

1. W. Gunther, *Codex diplomaticus Rheno-Mosellanus*, t. III, Coblence

J'ignore la réponse que fit l'évêque de Cambrai aux injonctions du roi des Romains ; mais il est certain qu'il n'en tint aucun compte. Un document cité par Robert prouve qu'en 1362 l'atelier de Cambrai frappait des espèces d'or copiées de celles du roi de France et les pièces répandues dans les collections démontrent surabondamment que sous l'épiscopat de Pierre d'André la fabrication des monnaies d'or ne cessa pas d'être très active.

Raymond SERRURE.

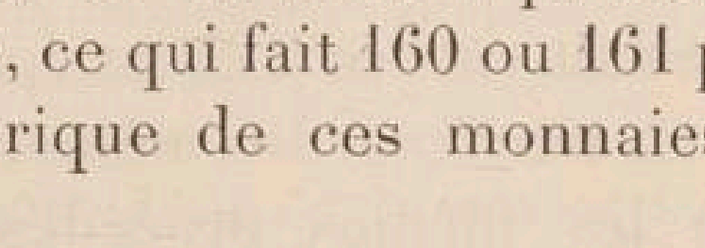
1824, p. 525, in-8°. — Voyez aussi, *Comptes rendus de la commission royale d'histoire*, de Belgique, t. V, 1842, p. 74, et Huber, *Die Regesten des deutschen Kaiserreichs unter Karl IV*.

# DOUBLES TOURNOIS DE HENRI IV

## FRAPPÉS A SAINT-PALAIS

Dans mon *Histoire monétaire du Béarn* (p. 75), j'ai dit que, de février à avril 1595, on avait frappé dans l'atelier de Saint-Palais des monnaies qui portent sur le registre de délivrances le nom de *doubles tournois toullosains*. La taille de ces pièces, émises en dix délivrances, est de 13 sous 5 pièces ou 13 sous 4 pièces au marc, ce qui fait 160 ou 161 pièces au marc. Le poids théorique de ces monnaies est donc de 1 gr. 529.

Malgré mes recherches, je n'avais pu retrouver les doubles tournois de cette émission, avant la publication de mon travail. Depuis, grâce à l'obligeance de M. Letessier, conservateur du cabinet numismatique de la Société archéologique du Vendômois, j'ai eu connaissance de deux pièces, entrées depuis peu dans cette collection et dont voici la description :



1° HENRI·4·D·G·FRAN·[N]AVAR.... Buste lauré du roi Henri IV à droite. Sous le buste, un écusson aux armes de Navarre.

℟. + DOVBLE·TOVRNOI[S· 1]595. Trois fleurs de lis au milieu du champ. Cuivre.

2° HENRI·4·D·G·.... Buste lauré à droite; au dessous, l'écusson de Navarre.

℟. ✠ DO[VBLE TOVR]NOIS. 1593. Trois fleurs de lis au milieu du champ. Cuivre.

La seconde de ces pièces est très usée et les deux, frappées sur des flans irréguliers, sont d'une fabrication négligée qui contraste avec le faire soigné et élégant des doubles tournois émis en 1592 à Chalon-sur-Saône.

Aussi bien, les doubles tournois que je viens de décrire sortent de l'officine de Saint-Palais, dont le différent monétaire est l'écusson de Navarre. Or, ce vieil atelier émettait encore à cette époque des monnaies frappées au marteau. De même, à Morlàas, on fabriquait, avec les mêmes procédés, les affreuses baquettes qui suscitèrent des réclamations de la part du public.

La pièce de 1595 provient de l'émission signalée par le document conservé aux archives des Basses-Pyrénées.

Enfin la pièce de 1593 démontre qu'on fit plusieurs émissions de cette monnaie de cuivre. L'épithète de *toulousains* donnée par le document aux doubles tournois frappés à Saint-Palais me porte à croire que ces pièces devaient avoir cours surtout dans la région de Toulouse et non en Béarn. En effet, le double tournois n'existe pas dans la série béarnaise proprement dite, et si cette monnaie, essentiellement française, eut cours en Béarn, ce fut probablement lorsque la réunion eut été rendue définitive.

J.-Adrien Blanchet.

# CHRONIQUE

## DE TROIS TERMES EMPLOYÉS MAL A PROPOS EN MATIÈRE DE NUMISMATIQUE

*A M. Anat. de Barthélemy, membre de l'Institut, directeur de la Revue numismatique.*

Mon cher ami,

J'ai appelé, depuis longtemps, l'attention de nos confrères sur trois locutions vicieuses que l'on rencontre trop souvent dans les publications numismatiques, savoir :

1° « Avers », pour désigner la face ou le côté droit d'une monnaie, par opposition au mot « revers » ;

2° « Médaille », pour « monnaie » ;

3° « Numismate », pour « numismatiste ».

M. A. Boutkowski-Glinka, frappé, à son tour, de l'usage irrégulier de ces termes, a inséré un judicieux article sur ce sujet, dans la *Numismatic circular*, publiée à Londres, par MM. Spink et fils (n° de juin courant, col. 246). Cet article offre d'autant plus d'intérêt pour nous, les disciples d'Adrien de Longpérier, qu'il se compose presque entièrement d'une lettre adressée, en 1876, à M. Boutkowski-Glinka par l'éminent et regretté archéologue. Il me paraît utile de le reproduire dans notre Revue, dont la publicité spéciale ne peut manquer d'augmenter son efficacité, et, dans ce but, je vous en transmets le texte.

« Il serait fort à désirer qu'on supprimât dans les ouvrages numismatiques l'emploi des deux mots techniques « Avers » et « Numismate ».

« Voici ce que m'écrivait à ce sujet l'illustre savant, M. Adrien de Longpérier, dans une lettre, datée de Paris, en 1877, et que je transcris ici en partie :

« Je n'ai pas encore vu le premier volume de votre *Diction-*
« *naire*, mais j'en ai reçu quelques livraisons, qui m'ont fait voir
« à quel travail considérable vous vous êtes livré.

« Me permettrez-vous, Monsieur, en raison de mon grand-
« âge, de vous adresser une petite observation. Je désirerais
« qu'un dictionnaire comme le vôtre, qui va être dans les mains
« d'un grand nombre de travailleurs, ne contribuât pas à
« répandre l'usage de deux mots techniques qui ne sont pas
« logiques.

« *Avers* est la traduction exacte du mot allemand *Rückseite*.
« Les archéologues, qui, comme l'illustre Eckhel, écrivent en bon
« latin, emploient l'expression *aversa pars* pour exprimer notre
« mot *revers*. L'ancien mot français *droit*, pour dire la face oppo-
« sée au *revers*, est toujours en usage, et il n'y a aucune raison
« pour lui substituer le mot *avers*, qui a le sens contraire. Le
« mot anglais *obvers* serait le plus régulier pour remplacer le
« mot vicieux *avers*.

» Il en est de même en ce qui concerne le mot *numismate*,
« qu'il faut, une fois pour toutes, remplacer par le mot « *numis-*
« *matiste* », car le mot *numismate* est un substantif simple au
« premier degré, qui représente *numismata*, monnaies. *Numis-*
« *matiste* offre, en plus, un suffixe d'agent, comme artiste,
« légiste, linguiste ; c'est un substantif au second degré, qui
« rend parfaitement le rôle de l'homme qui traite des mon-
« naies [1]. »

M. Boutkowski-Glinka ajoute : « Il serait aussi grandement temps de remplacer le mot « *médaille* » par celui de « monnaie », car le mot médaille ne signifie qu'une grande pièce italienne du temps de la Renaissance, ou toute autre pièce commémorative n'ayant pas eu cours comme moyen d'échange dans le commerce. »

Voilà, mon cher Barthélemy, des observations que vous jugerez avec moi, je n'en doute pas, très sensées, absolument concluantes, et qui ont leur place marquée dans notre recueil.

Votre affectionné confrère et ami,

M. Deloche.

1. Sur le mot *numismatiste*, v. Sauley, *Revue franç. de num.*, 1837, p. 11, et Cartier, *Revue belge de num.*, 1847, p. 447-451.

*
* *

Dans une *Note sur quelques anciens talismans de bataille*[1], M. Edm. Le Blant a été amené à étudier la légende IESVS AVTEM TRANSIENS PER MEDIVM ILLORVM IBAT, qui est inscrite sur les nobles d'or d'Edouard III, roi d'Angleterre, et il s'est demandé si ces monnaies n'avaient pas été considérées comme des talismans de combat.

*
* *

Dans la *Revue belge de numismatique*, 1893, p. 371, M. C.-F. Thrachsel, de Lausanne, a décrit un demi-quart de livre sur lequel il lit ℳ·I·Ꞓ·ᘜ·⋗ꞒPO, en transcrivant *mies dero*. ℟. + ᗡ·L·I·O·ℕ·Ǝ. Ce poids, qui porte d'un côté trois tours carrées et de l'autre un édifice à trois étages (types des poids de Toulouse), est attribué à la ville de Lyon. S'il s'agissait réellement d'un poids de Lyon, le fait serait très intéressant, car les poids dits *monétiformes* étaient jusqu'à présent localisés dans la Guyenne et le Languedoc. Les poids de la vallée du Rhône ont une forme différente. Mais je crois fermement qu'il s'agit d'un demi-quart de livre de Toulouse sur lequel il faut lire : *Mieg. Cart.*, et au revers : *d. livra* (cf. mon *Manuel de numismatique du moyen âge*, t. II, p. 482, n° 17, où je décris un exemplaire du Cabinet de France qui pèse aussi 49 gr.).

*
* *

Le manuscrit connu sous le nom de *recueil de Haultin* (qui n'est pas toujours digne de foi) fournit une indication curieuse, relative aux fonctions des généraux des monnaies, et qui me paraît intéressante à signaler.

« Premiere invention de faire Artillerye. Le XVII^me^ may
« M III^c^ IIII ledit sieur Roy estant averteut de l'invention de fere
« artillerye trouvée en Allemaigne par ung moyne nommé Ber-
« tholde Schwartz, ordonna aulx generaulx des monnoyes faire
« dilligence d'entendre quelle quantité de cuyvres estoient audict
« royaume de France tant pour advise des moyens d'iceulx faire
« artillerye que semblablement pour empescher la vente diceulx

1. Extrait des *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XXXIV, 2^e^ partie, 1893, 15 p. in-4°.

« a estrangers et transport hors le royaulme. » (BB. N., Fr. « 5524, f° 85.)

Le même manuscrit nous apprend aussi le fait suivant : « Le « XIIII^e^ jour de may mil V^c^ XIIII par mandement du roy donné à « Paris les generaulx des monnoies furent commis pour venir « priser, livrer, fondre, grenailler et affiner certaine quantité de « vesselle d'argent empruntée par le roy sur engaigement de « ses domaynes, aydes, greniers à scel, quatre^mes^, VIII^es^ et « gabelles, pour subvenir au faict de ses guerres mesmes contre « les Anglois et du déchet en estre faict certiffication par les « généraulx ou lung deulx commis à ce que dessus, desquelles « vesselles fut ordonné, le VI^eme^ jour de juin ensuyvant mil « V^c^ XIIII, l'ouvrage estre faict qui s'ensuyt en certaines mon- « naies du royaulme (f° 189).

*
* *

Dans le *Bulletin de la Société d'études sur la question Louis XVII* (n° 1, janvier 1893), on a publié sous la signature « Baron Georges de Biet » un article intitulé *Louis XVII, roi des François en 1792*, dans lequel est reproduite une pièce en cuivre de Louis XVII. On avait déjà publié un sou en cuivre avec l'effigie du prince et la légende PIECE D'ESSAI, 1792, dans le *Monde illustré* de 1864 (Courrier de Paris, p. 338). Voici la description de la pièce reproduite aujourd'hui : LOUIS XVII ROI DES FRANÇOIS. Buste du prince avec les cheveux longs, le col rabattu et la grande cravate de dentelle, à gauche. Sous le buste, une étoile. Au revers : REGNE DE LA LOI, type du génie entre le bonnet de la liberté et le triangle maçonnique, sous lequel sont deux étoiles ; à l'exergue : REPUBLIQUE FRANÇAISE. Le signataire de l'article du *Bulletin* prétend que l'essai et la monnaie auraient pu être fabriqués à l'instigation du duc d'Orléans qui pensait devenir régent de son jeune cousin. Le nom de Robespierre est mis aussi en avant et on le soupçonne d'avoir conseillé à Louis XVI d'abdiquer en faveur de son fils qui eût été proclamé *roi des Français*. Cette dernière hypothèse a été vigoureusement réfutée dans la *Liberté* du 28 janvier 1893. Pour ma part, je crois qu'il faudrait être absolument sûr de l'authenticité des deux pièces, avant de les présenter comme preuves à l'appui d'une théorie aussi chancelante.

*
* *

Signalons dans le *Journal des économistes* (avril 1893), un article de Ch. Gomel : *Une refonte de la monnaie d'or sous Louis XVI.*

Dans la *Revue de l'Art français* (nº de décembre 1892), sous la signature de M. A. Aug. Caqué, une notice sur les médailles de Duguay-Trouin, Parny, Chevert, Chénier, Montgolfier, le maréchal de Villars et Dauville. Dans la même Revue, sous les initiales M. H. I., on trouve une note sur la médaille d'Arnault d'Andilly, par Depaulis.

*
* *

L'Académie des Sciences morales et politiques a décerné une récompense de mille francs à M. Denise, attaché au secrétariat de l'administration des monnaies, pour son mémoire intitulé : *Des refontes de monnaies sous l'ancien régime.*

*
* *

M. C. Curtius a publié un article sur la trouvaille de Travemunde et les petites monnaies de Lübeck, dans la *Zeitschrift des vereins für Lüb. Geschichte und Altertumskunde*, t. VI, 1892, p. 161-199, 1 pl.).

*
* *

## LA PLAQUETTE DE DASSIER DU MUSÉE DE CLUNY [1]

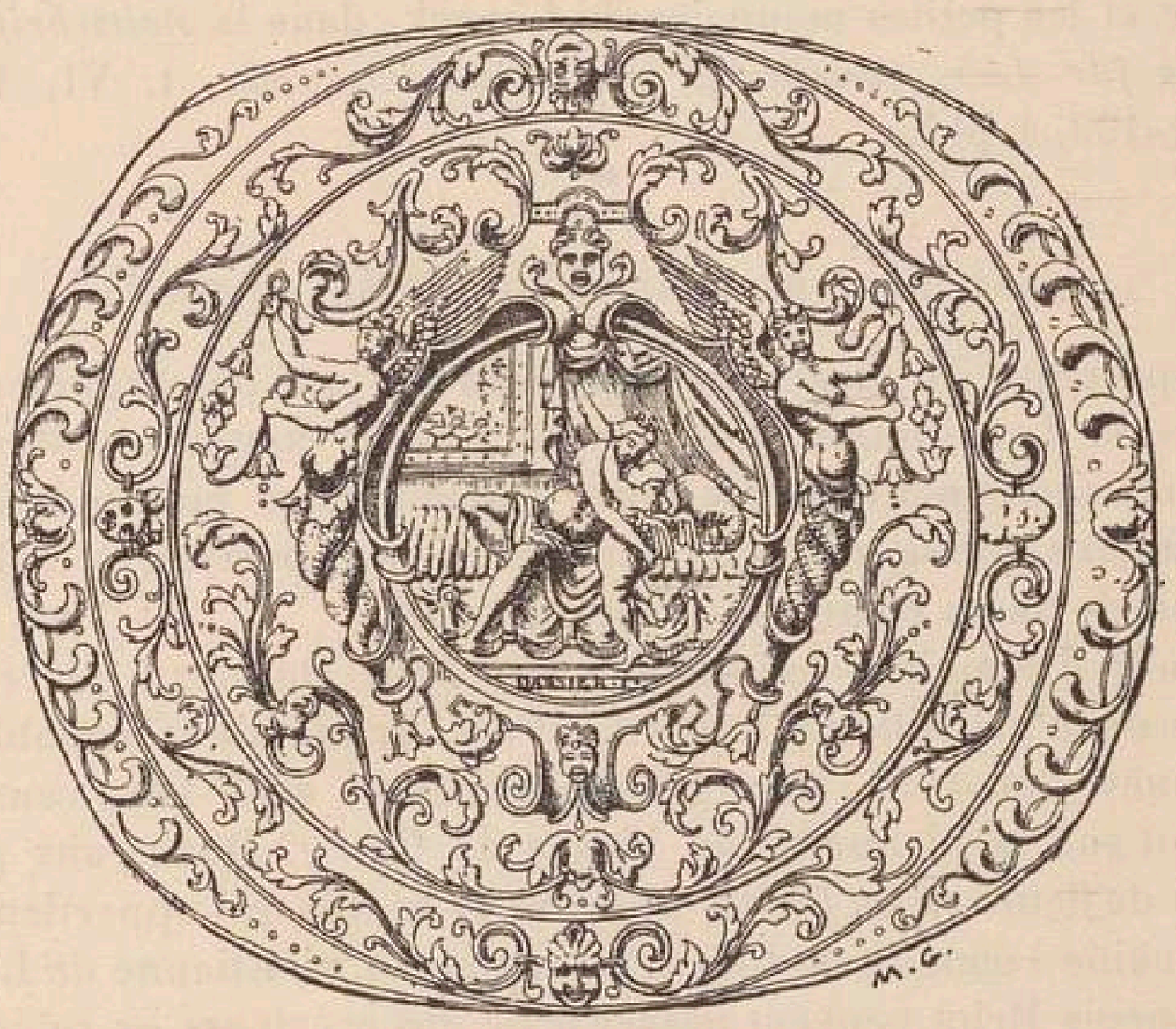
J'espère que M. Mazerolle apportera un jour des arguments à l'appui de l'attribution que j'ai cru devoir contester. Pour le moment, aucun motif ne me porte à abandonner mon opinion et je maintiens que la plaquette peut fort bien appartenir à la fin du XVII[e] siècle ou au commencement du XVIII[e].

Il suffit d'examiner les Amours que Jean Dassier a placés au revers de la médaille de Louis Le Fort, syndic de la république de Genève, en 1734, pour reconnaître qu'il a pu faire ceux qui figurent sur la plaquette du Musée de Cluny. Quant aux guirlandes de fleurs et de fruits, ce sont des motifs qui appartiennent au domaine commun de tous les artistes, et, si Etienne de Laune et François Briot peuvent passer pour des créateurs en ce genre,

1. *Revue numism.*, 1892, p. 505, et 1893, p. 283.

il est certain que les imitations de Gaspard Enderlein, répétées à profusion, en ont répandu le goût dans les ateliers des orfèvres allemands.

Si la plaquette du musée de Cluny était le seul monument de ce genre qui portât la signature *Dassier*, on pourrait conserver quelques doutes. Mais, comme je l'ai dit, Jean Dassier a gravé des boîtes de montre dont plusieurs sont la propriété du Musée des Arts décoratifs de Genève. Sur deux de ces boîtes, dont les moulages m'ont été envoyés par M. S. Perron, il y a des amours dessinés avec la même gaucherie que ceux de la médaille de Louis Le Fort et de la plaquette du Musée de Cluny. Enfin, parmi les couvercles de tabatières qui sont la propriété de M. Paul Strœhlin, le savant directeur de la *Revue Suisse de Numismatique*, il y en a un qui représente Vénus et l'Amour dans un médaillon entouré de rinceaux et qui porte la signature DASSIER·I· (la lettre qui termine la signature paraît figurer l'initiale du prénom *Jean*; mais ce pourrait être aussi la lettre F de *fecit*). MM. P. Strœhlin et S. Perron ont bien voulu m'autoriser à reproduire ce couvercle dont le rapprochement avec la plaquette au Bacchus



s'imposait. On trouvera peut-être que le couvercle de tabatière est d'un travail plus fin, plus fouillé. Mais M. Mazerolle a reconnu

lui-même que la plaquette du musée de Cluny n'avait pas été ciselée après la fonte. Cette plaquette n'est, par conséquent, qu'un modèle, un projet, tandis que le couvercle de tabatière est une œuvre achevée. Il ne faudrait pas non plus s'étonner de trouver quelques différences de style dans les œuvres d'un graveur qui a vécu quatre-vingt-sept ans et qui a certainement subi des influences diverses, après avoir été l'élève de Mauger et des Rœttiers. Pour terminer, je me permettrai de citer une phrase que M. S. Perron, qui s'occupe spécialement des Dassier, m'a écrite à propos de la plaquette du Musée de Cluny : « La plaquette doit, jusqu'à preuve du contraire, rester attribuée à Jean Dassier. » C'est toujours mon opinion et l'on conviendra qu'il y avait quelque intérêt, en parlant de la plaquette au Bacchus, à signaler un objet analogue portant la même signature.

J.-Adrien Blanchet.

---

## NÉCROLOGIE

### ALOÏSS HEISS

Nous avons le vif regret d'apprendre aux lecteurs de la *Revue* la mort de notre collaborateur M. Aloïss Heiss, né à Paris le 8 janvier 1820, décédé à Aulnay (Seine), le 20 mai 1893.

Il n'est pas un numismatiste qui ne connaisse son nom, et qui n'ait eu à consulter quelques-uns des volumes de cette véritable encyclopédie de la numismatique espagnole, parue de 1865 à 1872. Inutile d'insister sur cette publication devenue en quelque sorte classique.

On n'a sûrement pas oublié, non plus, ses récents mémoires sur les *portraits de Gonzalve de Cordoue*, sur le *médailleur Jean de Candida*, son *Essai sur le monnayage des Suèves*, et le dernier article donné par lui à la *Revue numismatique* : *Coup d'œil sur l'état actuel de la numismatique de l'Espagne antique*.

La mort a surpris ce travailleur infatigable au moment où il mettait sous presse un ouvrage auquel il travaillait depuis de longues années : *Charles Quint et son temps*.

Cependant cette grande publication, pas plus que les mémoires qu'il publiait dans diverses revues, ne le détourna de ses grands travaux numismatiques ; et c'est ainsi qu'il allait pouvoir prononcer l'*exegi momumentum* pour ses *Médailleurs de la Renaissance*. Il ne restait plus que deux fascicules à publier : le 1er consacré aux médailles milanaises et à celles du nord de l'Italie ; le 2e, aux médailles non comprises dans les fascicules déjà parus. Le manuscrit est prêt. Nous espérons que l'éditeur ne faillira pas, de son côté, à la tâche entreprise, et qu'il voudra donner à cette œuvre son indispensable couronnement.

Depuis quelques mois, les amis de M. Heiss voyaient avec peine sa santé décliner ; mais, lui, il travaillait toujours avec le même acharnement à cette œuvre qu'il aurait pu appeler d'un autre titre : le *Corpus* des médailles italiennes de la Renaissance. Personne, en effet, sauf M. Armand, qui s'est abstenu de donner des reproductions, n'a publié, sur ce sujet, œuvre aussi complète.

Que toutes les attributions soient inattaquables et que le travail soit définitif, on ne peut s'y attendre. Il fallait même, j'ose le dire, un certain courage pour essayer, après tant d'autres, de débrouiller ce chaos parfois inextricable d'écoles et de maîtres italiens.

Le premier fascicule compte parmi les meilleurs. Il est consacré tout entier à Pisanello, le peintre de génie qui traça la voie aux médailleurs modernes ; il est rempli de dessins inédits, dont un grand nombre sont empruntés à la précieuse collection Vallardi.

Le second fascicule n'est pas moins réussi. Il met en relief l'œuvre des deux initiateurs, en France, de l'art de la médaille, P. de Milan et F. Laurana. Il est plein de rapprochements ingénieux et de découvertes heureuses ; par exemple, celle d'un portrait inédit de Triboulet, le fou du roi René, et celle, plus précieuse encore, d'une effigie de l'infortunée reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou.

Les autres fascicules ne sont pas moins nourris d'aperçus nouveaux, et ils sont de plus en plus riches d' « illustrations ». M. Heiss a voulu rendre son œuvre attrayante, et forcer à la fois l'attention des artistes et celle des savants. Plus il avançait dans son travail et plus il se passionnait ; il se faisait le concitoyen

des personnages dont il parlait; aussi se laissait-il emporter à travers pays, errant au milieu des villes, des palais, des églises, des villas, des chefs-d'œuvre sans nombre. Quoi qu'on fasse, on se laisse en sa compagnie entraîner parfois soi-même un peu loin de la numismatique, au milieu de toutes ces charmantes choses.

Dans son volume sur Venise (fascicule VII), cette tendance s'accentue. A côté des artistes et de leurs œuvres, M. Heiss étudie les institutions, les mœurs, les coutumes; il nous fait assister à la procession du doge, aux épousailles de la mer, aux fêtes et aux divertissements de toutes sortes.

En arrivant à cette autre ville enchanteresse, Florence, M. Heiss ne sait pas mieux résister à la tentation. Mais le moyen de résister, je vous prie! Comment passer, sans donner un coup d'œil aux chefs-d'œuvre de Michel-Ange ou de cette pléiade de Florentins de génie! Comment passer, sans jeter un regard sur tous ces monuments si nombreux, si variés, si pleins de caractère! Comment ne pas se laisser tenter par les beaux ombrages des Cascines ou des jardins Boboli, par les merveilleux paysages de Fiesole ou de San Miniato in Monte! Puis, de Florence, comment ne pas rayonner un peu dans cette Toscane aux sites ravissants, ne pas visiter Pise, « la morte », avec son dôme, son baptistère et son *campo santo*; San Giminiano avec ses tourelles élancées; Sienne, avec sa cathédrale, et Lucques, et Volterra, et Arezzo, et vingt autres villes si riches de souvenirs et de chefs-d'œuvre! Que ceux qui, ayant vu ces merveilles, ne rêvent pas de les revoir, lui jettent la première pierre.

Pourtant c'est aller un peu loin, par exemple, que de donner, à propos d'une effigie de Philippe II, une scène de l'inquisition à Valladolid; ou le portrait de Luther, à propos d'une médaille de Léon X; ou celui d'Ignace de Loyola à propos d'une pièce de Pie II.

Autre léger reproche : M. Heiss est si plein de son sujet, qu'il s'imagine le lecteur aussi instruit que lui, et qu'il fait figurer parfois, sans aucun avertissement, dans ses planches ou parmi ses bois, des médailles qui ne sont que des restitutions. Aussi engageons-nous nos lecteurs à se tenir en garde, surtout en ce qui concerne les deux derniers fascicules.

Toutefois cette œuvre restera, car elle fournit un ensemble

considérable de documents numismatiques, iconographiques et artistiques ; une foule de notices intéressantes sur des personnages inconnus, ou sur de nombreux artistes, dont l'auteur s'est efforcé de classer par groupes les innombrables médailles, labeur des plus difficiles, assurément, et des plus méritoires.

Enfin, M. Heiss a complété, heureusement, par de bonnes et nombreuses tables, ces volumes auxquels on ne trouve guère à reprocher qu'une chose, leur excessive richesse.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en leur donnant ci-après une bibliographie détaillée des travaux numismatiques de M. Aloïss Heiss.

H. DE LA TOUR.

### PUBLICATIONS DE M. ALOÏSS HEISS

*Descripcion general de las monedas hispano-cristianas, desde la invasion de los Árabes.* Madrid, 1865-69, 3 vol. in-4°.

*1er volume. Castille et Léon.* — 435 pages de texte, dont 157 de documents justificatifs ; 70 planches de monnaies ; 18 portraits de rois d'Espagne, gravés sur acier ; 3 planches de sceaux de rois de Castille et deux reproductions photolithographiques de privilèges monétaires du XIIe s. — Madrid, 1865 (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

*IIe volume. Aragon, Comté de Barcelone, Valence, Majorque Roussillon, Montpellier, Sicile, Naples, Sardaigne.* — 502 pages de texte, dont 74 de documents justificatifs ; 73 planches de monnaies et deux portraits de rois d'Espagne. — Madrid, 1867.

*IIIe volume. Navarre, Milan, Pays-Bas, Franche-Comté, Portugal, Angleterre ; monnaies obsidionales.* — 380 pages, dont 81 de documents justificatifs, 60 planches de monnaies et 5 portraits de rois d'Espagne. — Madrid, 1869.

*Description générale des monnaies antiques de l'Espagne.* — Paris, Imprimerie nationale, 1870, in-4°. — 548 pages, 68 planches de médailles et plusieurs gravures sur bois de monnaies.

*Description générale des monnaies des rois wisigoths d'Espagne.* — Paris, Imprimerie nationale, 1872, in-4°. — 185 pages de texte, 13 planches de monnaies et un grand nombre de bois insé-

rés dans le texte (Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

*Les médailleurs de la Renaissance*. Paris, Rothschild, in-fol.

*Ier fascicule. — Vittore Pisano.* — 48 pages de texte; 11 planches phototypées et 63 vignettes dans le texte. — Paris, 1881.

*IIe fascicule. — Francesco Laurana et Pietro da Milano.* — 56 pages de texte, 5 planches phototypées et 60 vignettes dans le texte. — Paris 1882.

*IIIe fascicule. — Niccolò, Amadio da Milano, Marescotti, Lixignolo, Petrecini, Baldassare Estense, Coradini*, et autres médailleurs ayant travaillé pour la maison d'Este. — 60 pages de textes, 8 planches phototypées et 130 vignettes dans le texte. — Paris, 1883.

*IVe fascicule. — Léon-Baptiste Alberti et Matteo de Pasti et anonyme de Pandolphe IV Malatesta.* 60 pages de texte, 8 planches phototypées et 100 vignettes dans le texte. — Paris, 1883.

*Ve fascicule. — Niccolò Spinelli, anonymes d'Alphonse Ier d'Este, de Charles VIII et d'Anne de Bretagne, Giovanni delle Corniole, Antonio del Pollajudo*, les *della Robbia, Gentile Bellini, Bertoldo di Giovanni, Costanzo, les anonymes de Lucrèce Borgia, de Laurent le Magnifique et de Mahomet II.* — 88 pages de texte, onze planches phototypées et 100 vignettes dans le texte. — Paris, 1885 (Couronné par l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres).

*VIe fascicule. — Sperandio de Mantoue et les médailleurs anonymes des Bentivoglio*, seigneurs de Bologne. — 84 pages de texte, 16 planches phototypées, 3 héliogravures et 160 vignettes dans le texte. (Paris, 1886).

*VIIe fascicule. — Venise. An., Guidizani, Ant., Giovanni Boldu, C. T. F., Pietro da Fano, I. O. F., Fra Antonio da Brescia, Vittore Camelio, Spinelli, Giovanni Guido Agrippa, Alessandro Vittoria, Anonymes des doges de Venise et d'autres personnages antérieurs au XVIIe siècle.* — 216 pages de texte, 17 planches phototypées et 450 vignettes dans le texte. — Paris, 1887.

*VIIIe fascicule. — Florence, première partie. Michelozzo Michelozzi, Ludovico da Foligno, Averlino, Petrecini, Ant. del Pollaiuolo, Bertoldo di Giovanni, A. P.F., Andrea Guazzalotti, Niccolò Fiorentino et son école, Domenico di Bernardo, Cennini, le médailleur à*

*la tenaille, le médailleur à l'aigle, le médailleur à l'Espérance, le médailleur à la Fortune, Francesco da san Gallo, Benvenuto Cellini et médailleurs anonymes de personnages florentins antérieurs au XVIII^e s.* — 179 pages de texte, 22 planches phototypées, 5 eaux-fortes hors texte et 360 vignettes dans le texte. — Paris, 1891.

*IX^e fascicule. — Florence, deuxième partie. Girolamo dal Prato, Domenico di Polo, R. C., V. G. L. F. P., G. R. F., Gian Paolo Poggini, Domenico Poggini, Mazzafiri, C. S., D. S., Giuliano Giannini, Rancetti, F. M. F., S. D. A., Pastorino, médailleurs anonymes de personnages florentins ou toscans, les quatre derniers grands-ducs de la maison de Médicis et la Zecca de Florence.* — 292 pages, 24 planches phototypées, 6 héliogravures ou eaux-fortes, 1020 vignettes.

Sous presse : *Charles Quint et son temps*. 2 vol. in-fol., illustrés.

## *Articles de Revue*

### MEMORIAL NUMISMATICO ESPAÑOL

*Conjeturas sobre los siglos que llevan varios bronces celtiberos de Emporiae.* — Barcelone, 1860.

*Breves apuntes sobre la epoca de las monedas celtiberas y el idioma en que estan escritas.* — Barcelone, 1866.

*Ensayo de restitucion del Antiguo alfabeto celtibero.* — Barcelone, 1868.

### COMPTES RENDUS DE LA SOCIÉTÉ DE NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE

*Les monnaies espagnoles depuis l'antiquité jusqu'à la chute de la monarchie wisigothe.* — Paris, 1870.

*Conférence sur les monnaies celtibériennes.* — Paris, 1870.

*Communication sur la médaille de Marin Le Pigny, par le médecin Robinet.* — Paris, 1873, pp. 30-32.

*Note sur une médaille de Diane de Poitiers.* — 1873, pp. 148-150.

*Atelier monétaire impérial à Tarragone (Espagne).* — 1873, pp. 105-107.

*Médaille de Don Juan d'Autriche.* — 1873, pp. 139-140.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE NUMISMATIQUE ET D'ARCHÉOLOGIE

*Une monnaie inédite de Montpellier.* — 1867, pp. 297-299, vignette.

*Monnaies antiques de bronze, avec la légende* : HISPANORVM. — 1868, pp. 278-281, partie de la pl. VIII.

*Notice sur une médaille inédite de François Laurana, représentant Jeanne de Laval, seconde femme de René d'Anjou, roi de Sicile.* — 1877-1881, pp. 137-142, pl. II.

*La Société française de numismatique à l'Exposition du Trocadéro, en 1870. Médailles artistiques.* — 1877-1881, pp. 396-409.

*Médaille inédite de François Laurana, représentant Triboulet, un des fous de René d'Anjou, roi de Sicile.* — 1877-1881, pp. 450-455, pl. VI.

*Portraits de Nicolas III d'Este, d'Ugo et de Parisina sur des médailles du XV^e^ siècle.* — pp. 194-200, pl. VI.

*Médailles de personnages français exécutées en 1494 par Niccolò Spinelli de Florence.* — 1884, pp. 81-89, pl. II.

*Compte-rendu de l'ouvrage de MM. F. et É. Gnecchi, Le monete di Milano.* — 1885, pp. 178-179.

*A propos des médailles et des portraits de don Carlos, fils de Philippe II, roi d'Espagne.* — 1891, pp. 113-132, pl. IV.

*Étude sur la démence de la reine Jeanne de Castille, sur la mort de son mari Philippe le Beau, accompagnée de notes numismatiques et iconographiques.* — 1892, pp. 19-53, pl. I.

*Un roi de Navarre numismatiste,* — 1892, pp. 335-354, pl. III et IV.

REVUE NUMISMATIQUE

*Note sur les portraits de Gonzalve de Cordoue.* — 1890, pp. 366-376, pl. IX.

*Jean de Candida, médailleur et diplomate sous Louis XI, Charles VIII et Louis XII.* — 1890, pp. 453-479, pl. XI.

*Essai sur le monnayage des Suèves.* — 1891, pp. 146-164, pl. VI et VII.

*Coup d'œil sur l'état actuel de la numismatique de l'Espagne antique.* — 1892, pp. 148-158.

*Catalogues.* M. Heiss, qui était un amateur éclairé en même temps qu'un érudit, avait formé de belles collections de pièces

espagnoles et portugaises, et de médailles de la Renaissance. Il avait dû s'en séparer ; mais il rédigea lui-même le catalogue de ses deux ventes, qui eurent lieu à quelques années d'intervalle : la première, en mars 1872, comprenant des monnaies espagnoles et portugaises anciennes et modernes ; la seconde, en mai 1880 et ne contenant que des médailles de la Renaissance.

*
* *

## Etienne Récamier

Etienne Récamier, né le 9 mars 1834, était le fils aîné du Dr Joseph Récamier et le neveu de la célèbre Madame Récamier. Il suivit d'abord la carrière du barreau, mais il fut contraint de l'abandonner à cause d'une maladie des yeux.

Il s'adonna alors à la numismatique et rassembla une collection fort nombreuse de monnaies romaines. D'après le catalogue manuscrit, fait en 1880, par M. A. Boutkowski-Glinka, sa collection comprenait alors 76.000 pièces, dont environ 40.000 pour les règnes des empereurs gaulois, et le reste pour les règnes de Gallien, d'Aurélien, de Probus, de Tacite et des empereurs jusqu'à Constantin le Grand. Etienne Récamier avait manifesté l'intention de publier un travail destiné à compléter le recueil de planches du baron J. de Witte. Assurément, pour mener à bien une pareille œuvre, personne ne possédait d'aussi riches matériaux. Tout le monde sait qu'il avait recueilli une importante série de plombs trouvés à Lyon, dans la Saône et le Rhône. On dit que ces richesses ne seront point dispersées. La *Revue numismatique* a publié en 1884, un article de M. Récamier, intitulé : *Du sens de la lettre S sur les anciens deniers lyonnais*.

Etienne Récamier est mort, le 25 mai dernier, à Jérusalem, des suites d'une chute de cheval.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

*Catalogue of chinese coins* from the VII[th] cent. BC, to A.D 621, including the series in the British Museum, by Terrien de Lacouperie, Phil. Doct. — edited by R. S. Poole, gr. 8°, London, 1892, and Paris, Rollin et Feuardent, LXXI et 443 p., nombreuses vignettes dans le texte[1].

Depuis un demi-siècle, et surtout depuis les vingt-cinq dernières années, l'étude de la langue, de l'histoire et des antiquités chinoises a pris une grande extension dans notre Europe occidentale. La numismatique, c'est-à-dire la science du déchiffrement et du classement des monnaies chinoises, qui sont abondantes dans les collections particulières et publiques, n'était pas, on peut le dire, à la hauteur du développement et des résultats acquis dans les autres branches de l'érudition. Aucun sinologue n'avait daigné ou pu jusqu'ici consacrer quelques années d'étude à la numismatique chinoise. Le seul ouvrage important connu sur cette matière est celui du baron de Chaudoir, paru en 1842, mais on sait aujourd'hui combien cet ouvrage contient de fausses attributions et d'erreurs historiques, ne renfermant à peu près rien sur les monnaies antérieures à l'époque des Han. Un travail de révision et de classification de toute la série monétaire chinoise était donc nécessaire ; mais il ne pouvait être entrepris que par un sinologue compétent, *ami des médailles* et ayant à sa disposition une collection importante à examiner et un patronage suffisant pour l'aider dans sa publication. C'est ainsi que les Trustees du British Museum, qui ont déjà tant fait pour cet établissement, ont eu l'heureuse idée de confier à M. T. de L. la rédaction du catalogue des anciennes monnaies chinoises. Ces monnaies étaient jusqu'alors confondues avec celles du Japon, de l'Indo-Chine ou autres de l'Extrême-Orient et il a fallu débrouiller près de 20 mille pièces pour en retirer ce qui concerne la

1. Cet ouvrage vient d'obtenir à l'Académie des Inscriptions, le prix Stanislas Julien destiné à récompenser le meilleur ouvrage concernant la Chine (séance de juin 1793).

Chine. Ce travail difficile de classification de déchiffrement et de mise en ordre, M. T. de L. a eu le mérite de l'entreprendre et de le mener à bonne fin après dix ans d'étude. Le volume qui en est sorti aurait pu être plus considérable, et en effet l'auteur avait préparé une importante introduction, mais par suite de nécessité budgétaire elle a dû être réduite de plus de moitié.

Tel qu'il est aujourd'hui, le catalogue de M. T. de L. n'en est pas moins une œuvre capitale et de premier ordre qui va renouveler toutes nos connaissances sur la numismatique chinoise[1]. L'auteur a dû faire table rase des anciennes traditions indigènes pour ne s'en rapporter qu'aux monuments eux-mêmes. Les nombreuses erreurs commises par les savants d'Europe qui se sont occupés de cette matière, venaient surtout des Chinois eux-mêmes, qui, dans les traités qu'ils nous ont laissés, donnaient trop souvent carrière à leur imagination et à la fantaisie, présentant comme authentiques des dessins de monnaies qui n'ont jamais existé et faisant remonter à une époque reculée des objets monétaires qui sont en réalité d'une période beaucoup plus récente. Il était donc nécessaire de remonter aux sources, même au delà de Ma Touan Lin dont les compilations sont souvent sujettes à caution, et de faire en outre la critique de ces sources auxquelles les numismatistes chinois ont puisé. Par suite de cet examen préparatoire et des éliminations qui en ont été la suite, les rares ouvrages en chinois moderne que M. T. de L. a pu consulter avec fruit sont au nombre de cinq ou six dont la liste se trouve p. 68 de l'introduction, en dehors bien entendu de ce que l'on rencontre dans les anciennes annales ou *shu* spéciales à chaque dynastie.

Le catalogue qui nous occupe comprend la description des monnaies chinoises depuis l'époque la plus ancienne jusqu'au milieu du VII^e^ siècle de notre ère ; un 2^e^ volume sera consacré au monnayage moderne, c'est-à-dire depuis le VII^e^ siècle jusqu'à nos jours. Le travail a porté à la fois sur la collection du British Museum et sur les collections C. Gardner et W. Lockhart qui ont été achetées depuis par le Musée anglais, et sur la collection

1. Il serait toutefois injuste de ne pas mentionner ici l'excellent ouvrage de W. Vissering *On chinese currency* qui a paru à Leide en 1877, et qui est une étude d'économie politique fort intéressante, avec traduction de nombreux textes, sur l'histoire du monnayage, métal et papier, en Chine.

de Li-Tso-hien. L'auteur a également consulté les collections de la Bibliothèque nationale à Paris, du Cabinet des Médailles à Vienne et celle laissée par M. G.-B. Glover de Shanghaï.

Au point de vue de l'antiquité de la monnaie chinoise il faut bien en rabattre sur ce que les livres nous ont appris à cet égard. Dans son introduction, qui contient un aperçu de l'histoire de la monnaie chinoise, l'auteur a été obligé de traiter ce point spécial de chronologie et de ramener à des chiffres plus certains les chiffres fantastiques que donnent les annales indigènes. Ainsi les Pères Jésuites et les anciens historiens de la Chine calculent les années de règne des premières dynasties au moyen du cycle sexagésimal, mais il paraît établi que ce cycle de 60 ans n'était pas appliqué en Chine avant l'année 104 av. J.-C. Ce fut le fameux historien Szema-Tsien qui, dans son grand ouvrage le *She-Ki* « Mémoires historiques », eut l'idée, le premier, de se servir de ce cycle pour calculer les dates remontant jusqu'à 841 av. J.-C., époque à partir de laquelle on peut établir une chronologie certaine. Au delà de 841 et jusqu'à l'an 2697, date généralement adoptée par les chronologistes pour le commencement de l'histoire chinoise, il y a beaucoup d'incertitude ; on sait du reste que toutes les dates de cette période de près de deux mille ans ont été remaniées au XI^e^ siècle de notre ère et basées sur l'adoption de prétendus cycles ou autres modes de comput qui n'ont en réalité jamais été employés. La cause de l'erreur vient principalement de ce que, l'année chinoise étant lunaire et par conséquent plus courte que l'année solaire, il a fallu admettre l'intercalation d'un 13^e^ mois tous les deux ou trois ans dans le cours du cycle. M. T. de L. croit pouvoir fixer à l'an 2332 (au lieu de 2697) la date la plus ancienne c'est-à-dire le commencement des temps historiques ; mais la dynastie des Hia, fondée par Yu le Grand ne part que de l'année 1954. Un point de repère certain est l'éclipse solaire du 12 mai 1904 qui fut observée à Tchen-Sin sous le règne de Tchoung-Kang. Dès cette époque l'art d'extraire et de travailler les métaux était connu. C'est sous la dynastie des Shang (1686 à 1110 av. J.-C.) que commence le monnayage, d'abord sous la forme d'anneaux (comme en Arménie), en or, en argent et bronze anépigraphes, puis sous la forme d'instruments aratoires tels que la faucille, la bêche avec sa douille ou appendice creux et autres objets dont les

petites dimensions et une sorte de poids régulier rendaient l'échange facile.

La collection Gardner possède un spécimen de monnaie en forme de bêche (*Pi-tchan*) et deux exemplaires de la monnaie en forme de fer à cheval ou de pont (*Kiao-pi*) qui sont de la dynastie des Shang ; mais les échantillons de cette époque reculée sont très rares ou d'une authenticité douteuse, car ces formes bizarres ayant été conservées et reproduites plus tard, les exemplaires que l'on rencontre aujourd'hui sont de cinq à six cents ans plus modernes. C'est en effet seulement sous la dynastie des Tchéou (1110-255) et surtout au milieu du VII^e^ siècle avant notre ère que la monnaie est règlementée en Chine. C'est de cette époque que datent en réalité les monnaies en forme de bêche, celles en forme d'écaille de tortue *Pou* et les fameux *Tao* ou couteaux de nos collections [1]. C'est également du VII^e^ siècle que datent les anciennes monnaies rondes et les lingots. Toutes ces diverses formes de monnaie avaient cours dans chaque province et même d'une province à l'autre; cependant la monnaie ronde avec trou carré finit par l'emporter et remplacer toutes les autres. Voici comment M. T. de L. établit la chronologie approximative de la monnaie chinoise pour la période historique :

Du XVII^e^ au VIII^e^ s. av. J.-C. monnaies sans légendes, consistant en coquillages, anneaux de métal, objets en forme de bêche, de fer à cheval, etc.

675, apparition de la monnaie *à légendes*. M. T. de L. a constaté que l'émission de cette monnaie, qui eut lieu à Tsihmoh sur le golfe de Kiao-tchou (sud du Shan-toung) se rattache à l'établissement, dans cette région, d'une colonie de marchands étrangers qui introduisirent en même temps, entre autres notions occidentales, les mesures de longueur et de poids en usage dans l'Asie antérieure. (*Introd.*, p. XI, XLVI, etc.)

670 à 221 période des *tao* ; de 317 à 228, émission de nombreuses pièces petit module en forme de couteaux, dans les provinces de Ming, Tchao, Kan-tan.

1. Il existe au Musée de Minousinsk (Sibérie) une collection importante d'objets de l'âge de bronze, haches, couteaux, faucilles, poignards,etc., dont la forme rappelle les *tao* chinois. V. l'ouvrage de F. R. Martin, 4°, Stockholm, 1893.

600 à 350, monnaies en forme de bêche *pi-tchan*, dans l'Ouest de la Chine.

665-345, monnaies en forme de tessère ou tortue *pou*, dans la province du Shen-si.

600 à 336, monnaies rondes (*tsiouen*) avec trou rond, dans le S.-O. de la Chine.

613-221, monnaies en forme de lingots (*touan*), à peu près dans toutes les provinces.

En 135 av. J.-C. toutes les anciennes monnaies sont retirées de la circulation, défense aux provinces et aux corporations de frapper monnaie. L'empereur seul a ce droit. La pièce ronde de cuivre devient sous les premiers Han la forme officielle du monnayage.

Sous l'usurpateur Wang-Mang de 7 à 22 de J.-C. réapparition des *tao* et des *pou*, émission nombreuse de ces sortes de monnaies ; mais, à partir des seconds Han (25 de J.-C.) jusqu'à nos jours, la forme ronde redevient le type général de toute la monnaie chinoise avec le *fang-hao* ou trou carré connu depuis l'an 523 av. J.-C.

Comme nous l'avons dit, l'apparition de la légende est très ancienne puisqu'elle remonte au VII^e^ s. avant l'ère chrétienne. On ne mettait d'abord que la valeur, ou l'année du cycle, ou une épithète « bon, précieux, courant, change », ou le nom de la ville ou autre indication géographique, puis des sentences comme « grande source, paix établie, valeur précieuse, grande paix », etc. Les mots *toung pao* « valeur courante », si connus par le monnayage moderne, ne datent que du VII^e^ s. de J.-C. Sous les seconds Han apparaissent les premiers *Nien-hao*, mais très irrégulièrement; le plus ancien est le nien hao *taï ping* de l'an 256 de J.-C. (n° 1829). C'est seulement beaucoup plus tard, à partir du VII^e^ s., que ce mode de comput est employé régulièrement sur la monnaie.

La description des pièces du Brit. Museum, telle que la donne M. de L., se divise comme suit :

I. N^os^ 1 à 3. Ancien Pit-chan anépigraphes antérieures au VII^e^ s.

II. N^os^ 4 à 1578. Monnaies avec légendes de la dynastie des Tcheou, de la période féodale et de la guerre civile 770 à 255 av. J.-C. comprenant :

N^os^ 4 à 114 *pitchan* nouveaux.

Nos 115 à 137 *pou* avec indication du poids sous les Tchéou.

Nos 138 à 881. Diverses variétés de *pou* carrés, arrondis, etc.

Nos 882 à 1575. Monnaies *tao* sous les Tcheou, les Tsin (255 à 206), les premier Han (206 av. J.-C. à 9 après).

Nos 1575-1578. Monn. en forme de balles coniques dites *Kouei-tou*, « têtes de fantômes, » ayant circulé de 612 à 589 av. J.-C. Le Cabinet de France possède plusieurs exemplaires de ce type rarissime.

III. Nos 1579 à 1597. Nouveaux *pou* de l'époque des Han et du rebelle Wang Mang, 206 av. J.-C. à 22 après.

IV. Nos 130 à 144. Nouveaux *tao* de la même époque des Han et de Wang Mang.

V. Nos 1598 à 1798. Monnaies rondes anciennes avec trou rond,puis avec trou carré (*fang hao*),sous les Tcheou depuis l'an 950,les Tsin (255 à 206 av. J.-C.). Les premiers Han (206 à 24 de J.-C.), et sous Wang Mang le rebelle, 9 à 22 de J.-C.

VI. Nos 1799-1802. Monnaies de peuples étrangers, mais avec des légendes chinoises pendant les deux premiers siècles avant l'ère chrétienne.

Nos VII. 1803 à 1882. Monnaies rondes à trou carré sous les seconds Han, 25-220 de J.-C. — Pendant la période des Trois Royaumes (220-277), — les Tsin occidentaux (265-316), — les Tsin orientaux (317-419), — les seize royaumes (dont M. Des Michels a récemment traduit l'histoire), en réalité au nombre de dix-neuf dynasties tartares sur lesquelles quatre seulement en dehors des Hiou et des Weï ont frappé monnaie : — les Soung (420-478), — les Tsi (479-502), — les Liang (502-577), — les Tchen (557-588), — les Weï du Nord (386-534), — les Tsi du Nord (550-577), — les Tcheou du Nord (557-582) et enfin les Souï (581-621). C'est là que s'arrête le catalogue de numismatique ancienne de la Chine.

De nombreuses illustrations dans le texte, le fac-simile de presque toutes les légendes en caractères archaïques avec la transcription en chinois moderne et en lettres latines donnent au travail de M. de L. une valeur considérable et permettent en même temps le contrôle et les identifications.

L'introduction, quoique très écourtée par rapport au travail primitif (pour les raisons que j'ai dites plus haut), n'en contient pas moins des renseignements techniques, historiques et géogra-

phiques fort importants et la plupart inédits. Sous huit chapitres l'auteur y traite successivement les points suivants : chronologie numismatique, glossaire des termes chinois, formes du monnayage depuis la période de l'échange jusqu'à la monnaie proprement dite (chapitre fort curieux), fabrication de la monnaie, écriture et légendes, poids et mesures, liste alphabétique, géographique et historique de près de 300 ateliers monétaires chinois, chapitre également très important et dans lequel l'auteur traite de l'union monétaire formée entre les corporations de marchands pour faciliter les transactions. Les pièces frappées sous ce régime portent des indications géographiques qui ont permis à M. de L. de reconstituer l'ensemble des différents centres de commerce qui aboutissaient tous comme débouché sur l'Océan au sud de la presqu'ile de Shan Toung. Cette union monétaire a régné de 580 à 380 av. J.-C. entre les pays de Tsih-Moh, Kiü, Konan Tchoung, etc. Enfin le chapitre huitième traite de la bibliographie des ouvrages chinois sur la matière.

Un index général termine ce magnifique volume qui fera honneur à la science et dont il faut remercier et l'auteur et la grande Administration qui l'a patronné.

E. Drouin.

*
* *

Radet (Georges). *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades* (687-546). Un vol. in-8° de 330 pages. — Du même auteur, *De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis*. Un vol. in-8° de 91 pages.

Ces deux ouvrages sont les thèses de doctorat de M. G. Radet, l'un des plus brillants professeurs de la Faculté des Lettres de Bordeaux, et bien qu'ils ne traitent pas directement de sujets numismatiques, il convient de les signaler aux lecteurs de la *Revue* qui y puiseront, pour leurs travaux, les plus utiles renseignements historiques et géographiques. M. Radet a exploré la contrée qui fut la Lydie, et la Lydie, suivant une tradition grecque que confirment les monuments, a été le berceau de l'art monétaire. Les productions naturelles du pays, l'origine du peuple lydien, l'histoire de Gygès et de ses successeurs, celle de Crésus, de ses richesses proverbiales et de l'extension de son

empire, sont les principaux points abordés par M. Radet; mais le savant auteur consacre aussi de longues pages à l'invention de la monnaie et aux caractères économiques du nouveau signe d'échange. Il nous montre, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, les aptitudes particulières des Mermnades au commerce, et l'ingéniosité mercantile des sujets de Gygès aboutissant presque nécessairement à l'invention de la monnaie. On lira avec fruit, même après les recherches approfondies de Fr. Lenormant et de M. B. Head, l'étude de M. Radet.

La thèse latine de l'auteur sur les colonies macédoniennes dans l'Asie-Mineure, en deçà du Taurus, est surtout intéressante au point de vue géographique. M. Radet y fait d'heureuses identifications de villes ; parfois il est en désaccord avec la *Géographie historique de l'Asie-Mineure*, fruit des voyages d'exploration de M. Ramsay. M. Radet, en outre, détermine l'époque de la fondation de chaque colonie, précise les privilèges dont elle jouissait, expose son organisation intérieure, et pour tous ces points il fait un judicieux usage de la numismatique.

E. B.

*
* *

Babelon (E.). *Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale.* II. *Les Perses Achéménides, les satrapes et les dynastes tributaires de leur empire. Cypre et Phénicie.* Un vol. gr. in-8°, de CXCIX-412 pages, accompagné de 39 pl.

Ce second volume du Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale comprend la description de 2362 pièces qui se répartissent sur des séries dont l'importance historique est capitale. La numismatique et l'histoire, un peu comme l'aveugle et le paralytique, se prêtent un mutuel concours et l'importance de notre science favorite s'accroît au fur et à mesure que les documents écrits se font plus rares. C'est le cas en particulier pour l'histoire de la domination des Perses Achéménides sur les contrées occidentales de l'Asie; la numismatique est la source essentielle des renseignements qui servent ou qui serviront à l'écrire, et l'on ne peut donc trop recommander aux historiens de l'Asie avant Alexandre les monuments numismatiques que M. Babelon met à leur portée.

Le plan adopté par M. Babelon, tant dans son introduction que dans le texte même du Catalogue, n'avait été suivi par personne avant lui, car les livres de Brandis et du duc de Luynes, bien que se rapportant à la même période, répondent à des préoccupations d'un autre ordre et ont un cadre tout différent. Ici, nous trouvons d'abord les monnaies du grand Roi : la darique et le sicle médique. Puis, les monnaies des satrapes de l'empire perse et des dynastes tributaires du grand Roi : les rois de Cilicie, Tiribaze, Tissapherne, Pharnabaze, Datame, Mazaios, les dynastes-pontifes de Hiéropolis; les dynastes de Gaza ; Thémistocle à Magnésie ; les Gongylides et les Démaratides à Pergame et dans les villes voisines ; Oronte ; Spithridate ; Memnon le Rhodien, à Ephèse ; Abrocomas et Ariarathe, à Sinope ; Tymnès à Terméra ; les satrapes héréditaires de Carie ; les dynastes de Lycie. Pour avoir le tableau complet de l'empire perse il ne manque, dans l'énumération qui précède, que les monnaies des dynastes de Cypre et de la Phénicie. Nous les trouvons dans les deux dernières parties de l'ouvrage ; seulement ici, M. Babelon forcé de céder à des considérations d'ordre matériel, donne les monnaies de Cypre et de la Phénicie, non seulement pour la période qui précède Alexandre, mais pour les siècles qui suivent et pour la période romaine, jusqu'à extinction. Le lecteur ne s'en plaindra pas, puisqu'il a le tableau complet de la numismatique de Cypre et de la Phénicie, depuis les origines jusqu'à l'empereur Gallien. Les tables du volume sont très développées ; les orientalistes apprécieront, tout aussi bien que les numismatistes, les tables alphabétiques des légendes araméennes et phéniciennes ; des légendes lyciennes ; des légendes cypriotes.

L'*Introduction* est, dans ce volume comme dans le tome consacré aux rois de Syrie, le commentaire perpétuel du Catalogue ; l'auteur y explique et y justifie son classement et ses attributions ; il y indique les points historiques éclairés par les médailles. Il a eu l'heureuse idée d'y faire figurer les plus importantes des monnaies qui appartiennent à d'autres collections publiques ou privées et qui manquent à la Bibliothèque nationale. Par là, les catalogues de M. Babelon constituent de véritables *Corpus* numismatiques, auxquels il ne manque que des variétés secondaires.

La critique sans doute trouverait à s'exercer dans un livre comme celui-ci, embrassant des matières si complexes et si délicates. J'aurais bien certaines réserves à formuler sur le classement *iconographique* des dariques et des sicles médiques, tout en reconnaissant que les hypothèses de M. Babelon, à ce point de vue, reposent sur des arguments de valeur. De même, des drachmes de Sinope, récemment découvertes, prouvent que, si sur certaines pièces on peut lire le nom d'*Abrocomas*, sur d'autres ce nom paraît remplacé par un autre encore indéchiffré dans lequel deux *samech* prennent la place du *caph* et du *mim*. L'avenir révèlera, sans doute, encore d'autres imperfections. Le long chapitre consacré aux monnaies des dynastes lyciens renferme à la vérité beaucoup de documents nouveaux ou mieux interprétés et des plus intéressants; il est capital pour l'histoire de la Lycie sous la domination des Perses, et cependant on sent, presque à chaque pas, que le sol manque sous les pieds de l'auteur; que les monnaies jusqu'ici connues et si difficiles à déchiffrer sont clairsemées, et qu'elles n'ont pas encore entre elles ces liens et cet enchaînement qui permettront, sans nul doute un jour, de constituer sans lacune la suite chronologique des dynastes qui gouvernaient, sous l'hégémonie perse, les divers cantons de la Lycie.

Mais à côté de ces chapitres nécessairement destinés à un remaniement, il en est qui apportent à l'histoire des résultats définitivement acquis. Ce sont, entre autres, celui qui concerne l'émission des monnaies de Tissapherne à Cyzique et à Aspendus; celui qui rétablit le véritable nom de Datame (lu à tort *Tarcamos*) et montre le rôle de ce satrape en Cilicie et en Paphlagonie; ceux qui fixent la chronologie et la numismatique des rois de Salamine, de Citium, de Paphos; celui enfin qui détermine les séries numismatiques des rois d'Aradus, de Tyr, de Byblos, de Sidon. Je rappellerai que j'ai déjà annoncé aux lecteurs de la *Revue numismatique* (1891, p. 96) que M. Babelon a réussi par les monnaies à reconstituer la suite chronologique des rois de Sidon, année par année, jusqu'à Alexandre. Un des points les plus curieux de cette découverte, et qui trouve sa confirmation positive dans Diodore de Sicile, concerne le roi de Salamine Evagoras II qui, chassé de son trône cypriote, trouve une compensation à Sidon dont le roi de Perse lui offre la souveraineté. M. Babelon a déterminé les monnaies qu'Evagoras a

frappées d'abord à Cypre, puis à Sidon. Les pièces cypriotes avaient été classées, par certains auteurs, à la Cilicie, opinion invraisemblable, puisque en Cilicie on se sert de l'écriture araméenne et que les monnaies d'Evagoras ont une légende nettement phénicienne, comme il convient à l'île de Cypre. J'ajouterai enfin que les monnaies données par M. Babelon à Straton II ne sauraient, comme l'ont cru certains critiques, être attribuées à Abdalonyme, intronisé à Sidon par Alexandre; les années 1 à 13 inscrites sur ces pièces rendent cette opinion absolument insoutenable.

En résumé, le volume de M. Babelon apporte une foule de faits essentiels pour l'histoire et la numismatique, et il est permis de dire que les séries dont il traite, s'y trouvent entièrement renouvelées.

*
* *

*Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale.* — *Les monnaies mérovingiennes*, par M. Maurice Prou, sous-bibliothécaire au département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale. Paris, Rollin et Feuardent, 1892, in-4° de CXX et 630 pages, 36 planches et une carte.

Il serait aujourd'hui superflu de s'étendre sur l'utilité des catalogues des collections conservées dans les dépôts publics. Pendant trop longtemps, ceux-ci ont été avares des richesses qu'ils possédaient, et les initiés étaient seuls appelés à en profiter, mais depuis quelques années un mouvement scientifique puissant, qui pousse les esprits toujours en avant, a rompu les anciennes barrières, les habitudes surannées disparaissent, et non seulement musées et bibliothèques ouvrent libéralement leurs salles au public, mais encore, par la divulgation de leur contenu, ils en multiplient l'utilité.

A la tête de ce mouvement se trouve naturellement la Bibliothèque nationale, et dans l'œuvre élaborée par ses diverses sections, le Cabinet des Médailles se distingue particulièrement. Le caractère des catalogues qu'il publie est en effet spécial. Il ne s'agit plus de rédiger la mention sommaire d'un volume, d'un manuscrit, d'une carte, il faut décrire l'objet lui-même et souvent l'interpréter, c'est-à-dire que le catalographe doit être doublé d'un érudit, et lorsqu'à cette description raisonnée se joint la repré-

sentation figurée de l'objet lui-même, reproduit à l'aide de procédés qui permettront de le mettre dans tout son jour sous les yeux du travailleur, on peut alors dire que l'œuvre est complète. Telles ont été les œuvres auxquelles MM. Chabouillet, Muret, Babelon et Lavoix ont attaché leurs noms; telle est celle que vient de nous donner M. Prou par son *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale*.

Entreprendre cette dernière publication était faire une œuvre ardue entre toutes. La numismatique mérovingienne est une anomalie dans le monnayage, et pour l'étudier, il faut sortir des règles ordinaires. Généralement, pour opérer la classification d'une série monétaire quelconque, aussi bien des temps anciens que de l'époque moderne, on suit l'ordre chronologique des émissions, soit que celles-ci proviennent de chefs d'Etat, de localités ou même de particuliers. Ici, rien de semblable, ou du moins ce système ne saurait être appliqué qu'à un si petit nombre de monuments, qu'il n'est pas possible de s'y arrêter.

Les monnaies mérovingiennes, pour la très grande partie, ne sont pas sorties, comme il est d'usage, d'ateliers parfaitement déterminés, établis en vertu d'une règlementation connue, et dans lesquels auraient été frappées des monnaies reproduisant des types précis. Ce sont des œuvres individuelles et qui paraissent au premier abord n'avoir entre elles aucun lien.

Tout au contraire il semble que les rois mérovingiens se désintéressaient du monnayage, et que celui-ci était abandonné à des particuliers, aux percepteurs ou peut-être aux fermiers de l'impôt.

On ne saurait du reste rien affirmer, car à cette époque tout est obscur, et comme les textes écrits font absolument défaut, il faut deviner une organisation quelconque.

Par ces particuliers nommés monnayers, *monetarii*, l'or et l'argent, surtout l'or, sont convertis en monnaies sur lesquelles ils apposent la marque qui leur plaît. D'un côté, autour d'une tête rappelant vaguement les empereurs de Rome, ils placent leur nom ; de l'autre, ils mettent des symboles, plus particulièrement une croix, accompagnés d'un nom de lieu, sans doute celui de la localité où ils ont opéré.

La première conséquence de cette façon d'agir est l'impossi-

bilité à peu près absolue d'établir une série chronologique de ces pièces. M. Prou ne l'a pas tenté, et avec raison.

Devra-t-on adopter, pour le classement, un ordre alphabétique rigoureux, soit celui des monnayers, soit celui des localités? Dans l'un et l'autre cas, cette façon de procéder n'aboutirait qu'à de simples énumérations d'où le caractère scientifique serait totalement absent. De plus, elle aurait le très grand inconvénient d'occasionner aux personnes qui consulteraient ce catalogue, à ce public à qui il est destiné, une besogne à laquelle il n'est souvent pas préparé. Les homonymies, soit de particuliers, soit de localités, sont fréquentes, et si un premier travail de sélection n'est pas fait par une personne que ses études générales ont mise à même de l'exécuter, il ne reste que confusion dans l'esprit du travailleur, généralement cantonné dans un champ d'étude assez restreint.

C'est ce qu'a senti M. Prou. Il a cherché à faire entrer les monuments qu'il avait à décrire dans un cadre qui répondît à une idée scientifique utile, et il s'est arrêté au suivant : grouper les ateliers par régions, celles-ci représentées par les cités de la Gaule.

Les rois barbares avaient conservé l'organisation administrative romaine. Les cités, qui correspondaient aux évêchés, n'avaient pas cessé d'être les circonscriptions officielles, régies par des agents spéciaux et particulièrement placées sous l'autorité religieuse, souvent même temporelle des évêques.

Or, quelle que soit l'indépendance dont les monnayers semblent faire preuve les uns à l'égard des autres, ils n'ont toutefois pu échapper à l'influence des milieux et plusieurs ont souvent, dans la circonscription d'une cité, adopté un type uniforme pour les monnaies qu'ils frappaient.

Cette identité de types, bien qu'elle ne soit pas générale, suffit pour justifier la méthode qui, à ce caractère scientifique, en joint un autre singulièrement utile, celui de mettre en bloc, sous les yeux de l'historien provincial, tous les produits de la région qu'il étudie.

Mais cette première difficulté du système de classement à adopter étant résolue, il en est bien d'autres qui viennent compliquer le travail de l'auteur du catalogue des monnaies mérovingiennes.

D'abord la difficulté de la lecture des inscriptions qu'elles portent. La petitesse de ces monnaies, tiers de sou d'or ou deniers d'argent, est telle que le marteau du monnayer a souvent frappé à côté du flan, ne marquant qu'une partie de la légende.

Puis ce sont les malfaçons des coins dues à la barbarie de l'époque. L'ignorance des graveurs était telle qu'ils ont souvent opéré des interversions de lettres qui rendent les légendes à peu près indéchiffrables.

Il y a encore la difficulté de l'interprétation de ces légendes, de celle des noms de lieux et de la reconnaissance des formes modernes de ceux-ci. Pour arriver à ce dernier résultat, on ne peut, ainsi que pour les séries des pièces gauloises ou baronnales qui circulaient peu, tenir grand compte du lieu de provenance des trouvailles. Comme aussitôt leur fabrication les pièces des monnayers, qui devaient représenter le produit de l'impôt, étaient versées dans le trésor royal, celui-ci les mettait en circulation souvent fort loin de leur lieu d'origine. Il faut donc se mettre en garde contre la tendance qui a égaré nombre de numismatistes, et qui leur a fait attribuer à tort une pièce mérovingienne à la région où elle a été recueillie.

Il n'y a pas non plus à recourir aux textes écrits. Ceux-ci, avons-nous dit, font presque totalement défaut à cette époque et ce sont justement les noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes qui constituent la plus grande partie de nos connaissances géographiques sur la France aux VII^e^ et VIII^e^ s. Il faut là encore se garder d'émettre des déterminations hâtives, car pendant ces deux siècles, où la langue latine vulgaire subissait un mouvement continu de déformation, le même phénomène s'est produit dans l'onomastique locale.

Ainsi prenons pour exemple le nom d'un atelier du Poitou dont la forme la plus ancienne connue est *Teodericiaco*. Ce nom, suivant les règles admises pour la formation des noms de lieux, signifie l'habitation de Thierry. Cette interprétation est confirmée dans le cas présent par le nom d'homme gravé sur le revers des monnaies qui portent ce nom de lieu, et qui est celui du monnayer *Teodericus* (n^os^ 2356-2358), d'où l'on peut inférer que cette monnaie a été émise dans la demeure du monnayer Thierry. Ce nom de *Teodericiaco* a été la forme primitive

de celui de la localité, mais ce n'est pas à elle qu'il faut s'arrêter pour trouver son équivalent en français, car les autres pièces que le catalogue attribue à ce lieu portent les déformations suivantes : *Teoderica*, *Tiderica*, *Tidiricia*, *Tiriciaco*. C'est à cette dernière forme seulement qu'il faut s'arrêter, selon M. Prou, qui est ainsi arrivé à établir que *Teodericiaco* est devenu Trizay (page 484).

On voit quelles difficultés, et nous en passons, soulève la confection d'un catalogue de monnaies mérovingiennes. Elles n'ont pas arrêté M. Prou, qui décrit dans son beau volume les 2916 pièces dont se composait au 1er août 1892 la collection du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale.

Ayant pris pour base de son système l'atelier de frappe, groupé par régions, il a d'abord mis à part les pièces, en petit nombre, ne portant aucune mention, qui puisse faire reconnaître l'atelier où elles ont été émises. Il les a classées en :

Monnaies pseudo-romaines, c'est-à-dire frappées à l'imitation des monnaies des empereurs d'Orient, nos 1-31 ;

Monnaies royales, nos 32-71 ;

Monnaies du palais, nos 72-75 ;

Monnaies de l'école du palais, nos 76-80 ;

Monnaies du fisc, nos 81-85.

Toutes les pièces dont l'origine a été déterminée ont été ensuite décrites par ordre alphabétique des ateliers groupés par cités, celles-ci se succèdant suivant l'ordre des provinces romaines dont elles faisaient partie, nos 86-2479.

Malgré le soin, malgré la perspicacité de M. Prou, il n'a pu arriver à faire entrer dans la série précédente toutes les pièces dont il a la garde. Celles-là, il les a classées par ordre alphabétique :

de noms de lieux, nos 2480-2664,

de noms de monnayers, quand ceux-ci ne sont pas accompagnés d'un nom de lieu, nos 2665-2672,

de légendes quand elles sont incomplètes, soit d'un côté, soit de l'autre, nos 2673-2718,

et enfin de monogrammes, nos 2719-2722.

Viennent ensuite les pièces sans légendes, nos 2723-2725,

les pièces incertaines, nos 2726-2731,

et les flans monétaires, nos 2732-2733.

Les mêmes divisions ont été suivies pour les monnaies d'argent, bien moins nombreuses que celles d'or, car elles ne comptent que 168 numéros, de 2734 à 2902.

Le volume se termine par un supplément consacré à 12 pièces survenues pendant l'impression du catalogue, et dont les numéros indiquent la place qu'elles auraient dû occuper dans celui-ci.

Les auteurs qui préconisent l'ordre alphabétique absolu trouvent ensuite leur satisfaction dans une table très complète des légendes, des noms propres inscrits sur les monnaies, et des principales matières traitées par l'auteur.

Trente-six planches, donnant la reproduction photographique de 1081 pièces, permettent au lecteur de vérifier immédiatement les attributions du Catalogue, et enfin le volume se termine par la carte des ateliers monétaires mérovingiens.

C'est à l'occasion de cet indispensable complément que nous commencerons nos critiques.

Elle est intitulée : « *Carte des ateliers monétaires mérovingiens.* » Or, pour être dans le vrai, cette mention aurait dû se terminer par ces mots : « *dont le Cabinet des Médailles possède des produits.* »

Malheureusement, en effet, bien que ce Cabinet soit unique au monde, il ne contient pas des spécimens de tous les ateliers mérovingiens, et par suite la carte de ces ateliers, dont il fournit les seuls éléments, est incomplète. Néanmoins, telle qu'elle est, elle est fort instructive ; ainsi, à peine le regard s'est-il fixé sur elle, que cette question vient aux lèvres : Pourquoi tant d'ateliers dans l'Ouest de la Gaule, pourquoi s'en trouve-t-il si peu dans l'Est et le Sud ?

M. Prou nous répondra quelque jour, et ce sera un complément à ajouter à l'introduction dont il a fait précéder son catalogue.

Cette introduction est une œuvre magistrale, un résumé précieux des connaissances que l'on possède sur la matière et qui se déroule dans 118 pages substantiellement ordonnées.

Elle débute par un examen des institutions monétaires des Francs à l'époque de leur établissement en Gaule, et elle suit ensuite les divisions du catalogue.

De nombreux documents originaux, les travaux multiples dont la numismatique mérovingienne a été l'objet et particulièrement

ceux de M. A. de Barthélemy, ont été mis à contribution, et le texte est toujours éclairé par des exemples pris parmi les pièces décrites dans le volume.

Là encore on pourrait regretter que M. Prou se soit cantonné dans le médaillier de la Bibliothèque nationale ; mais d'un autre côté, s'il avait fait des emprunts à des publications particulières, son œuvre aurait perdu ce caractère d'authenticité qui en fait la force. Elle a une base certaine, solide, c'est l'édifice principal, auquel viendront successivement se rattacher des annexes qui le complèteront, mais qui le conserveront intact. Nous comprenons M. Prou.

Les chercheurs locaux, tout en profitant de l'immense travail de l'auteur du Catalogue des monnaies mérovingiennes ne manqueront pas d'éplucher son œuvre, et comme il arrive à tout initiateur, ils pourront la rectifier ou la compléter, et en particulier discuter ses identifications. Nous ne pouvions manquer de nous livrer à une opération semblable et, pour la cité de Poitiers, qui occupe le deuxième rang dans la liste des ateliers mérovingiens reconnus, nous aurons quelques observations à lui présenter.

Ce n'est pas ses attributions d'ateliers à la cité de Poitiers que nous relèverons, mais bien quelques-unes de ses identifications où il nous semble avoir erré, faute de ces connaissances locales qu'il n'est pas toujours facile de posséder. Ainsi, nous proposons de rattacher au département de la Charente deux ateliers placés par M. Prou dans celui de la Vienne. Ces deux localités ont, de de tout temps, fait partie de l'évêché, c'est-à-dire de la cité de Poitiers, et leur antiquité est bien connue; l'une est *Benaiasco*, que nous traduisons par Benest, commune du canton de Champagne-Mouton et de l'ancien archiprêtré d'Ambernac, et l'autre, *Nantogilo*, qui est pour nous Nanteuil-en-Vallée, commune du canton et de l'archiprêtré de Ruffec. Les deux villages du département de la Vienne, situés non loin de Poitiers, adoptés par M. Prou, ne possèdent aucun souvenir antique qui leur permette de prétendre à l'honneur d'avoir été chefs-lieux d'atelier. Quant à *Neioialo castro*, nous tendons à y voir Nueil-sous-Faye (Vienne) ou Nueil-sous-les-Aubiers (Deux-Sèvres), plutôt que Nueil-sous-Passavant (Maine-et-Loire), qui apparaît dans les textes de l'époque mérovingienne comme un domaine, une villa du chapitre

*

de Saint-Hilaire le Grand de Poitiers, sous les noms de *Nociogilos* et de *Novisolio*, et dont le nom n'est jamais suivi, depuis l'année 615, date du premier texte connu, de la qualification de *castrum*.

M. Prou attribue aussi à la cité de Poitiers sept ateliers pour lesquels il ne propose aucune identification. Nous sommes plus hardi pour deux au moins : *Bas por* ne nous paraît pouvoir être interprêté autrement que par ces mots : *Bassiaco portu* qui se rapporteraient au village de Bessac, faubourg de Niort, sur la Sèvre-Niortaise, lequel, sous le nom de *Bassiacus*, fut le chef-lieu de la *Vicaria Bassiacensis*.

Quant à *Bracedone vico*, ce lieu nous semble le même que le chef-lieu de la *Vicaria Bracidunensis*, citée dans le cartulaire de Saint-Maixent, en 848, et que nous avons sûrement identifié avec Bresdon, commune de la Charente-Inférieure, canton de Matha. Cette localité est à restituer à la cité de Saintes, mais elle est si rapprochée du Poitou que l'on comprend comment il se fait que, sur la seule inspection de son style, M. Prou ait pu la donner à la cité de Poitiers. Ce fait prouve la sûreté des interprétations de M. Prou, basées sur le style des monnaies.

Pas plus que lui, nous n'avons pu identifier les cinq autres ateliers qu'il donne au Poitou. Y a-t-il lieu de s'en étonner? Trois départements, la Vendée, la Loire-Inférieure, la Charente-Inférieure, où pourraient se trouver ces localités, ne sont pas encore pourvus d'un dictionnaire des lieux habités, et si l'on ne possède pas cet indispensable instrument de travail, on ne peut assurer avoir épuisé tous les éléments d'informations qui permettraient de retrouver un atelier mérovingien.

C'est que ce n'est pas seulement parmi les chefs-lieux de paroisses qu'il faut chercher ces ateliers; on les trouve encore dans d'infimes localités, parfois même dans des maisons isolées, jadis mottes féodales ou chefs-lieux de seigneuries. Ce fait, qui résulte de l'examen des noms de lieux à détermination certaine de la cité de Poitiers, mérite une grande attention. Elle aidera peut-être à comprendre le rôle des monnayers et la nature de leurs attributions. C'est l'intuition que nous avons eue en compulsant l'œuvre de M. Prou.

Après avoir relevé le nom d'*Areduno*, Ardin, ancienne loca-

lité gallo-romaine, devenue archiprêtré, nous rencontrons, à 3.500 m. de distance, *Turturonno*, Tourteron, et à 8 kil., *Curciaco*, Courçais. Tourteron n'est qu'un méchant village, Courçais, qu'un groupe d'habitations sans eau, sans bois, perdues dans les plaines, mais l'un et l'autre chefs-lieux de seigneuries au moyen âge.

Un cas analogue se présente dans le nord du même département des Deux-Sèvres. Non loin de *Vultaconno*, aujourd'hui Voultegon, vieille localité citée dans Grégoire de Tours, M. Prou place l'atelier de *Viriliaco*, qu'il a identifié avec Vrillé, village de la commune de Moutiers, à 13 kilom. de Voultegon, mais qui pourrait, à plus juste titre, être reconnu dans Vrilly, village de cette même commune de Voultegon et situé à 4.500 m. de son chef-lieu.

Le même groupement d'ateliers se remarque au sud du Poitou pour *Antebrinnaco*, Ambernac, *Nantogilo*, Nanteuil-en-Vallée, *Benaiasco*, Benest, situés à 10 et 8 kilom. les uns des autres.

Constater ces faits, c'est poser un problème que nous soumettons à la sagacité de M. Prou. Il en a résolu bien d'autres dans son *Introduction*.

Le simple exposé que nous venons de faire nous paraît suffisant pour donner une idée des horizons que fait découvrir le dépouillement du volume que l'érudit sous-bibliothécaire au département des Médailles a conçu et exécuté avec une si sûre méthode.

Les travailleurs, qui sauront profiter de son œuvre, lui en sont reconnaissants.

Alfred Richard.

*
* *

Schlumberger (Gustave) *et* Blanchet (J.-Adrien), *Numismatique du Béarn*, 2 vol. in-8°, Paris, Ernest Leroux, 1893.

Les monnaies frappées au nom des souverains du Béarn, les médailles et jetons gravés pour eux ou en leur honneur, avaient jusqu'ici fait l'objet de publications isolées ou très incomplètes ; les figurations et descriptions qu'on en avait données étaient éparses dans de nombreux recueils. MM. Schlumberger et Blanchet viennent de mettre au jour un remarquable travail d'ensemble sur cette numismatique provinciale.

Dans l'un des deux volumes, dont leur ouvrage se compose, M. Schlumberger a fait le classement et la description des monuments, dont la série s'étend de Centulle IV, comte de Foix, vicomte de Béarn (1058-1088) jusqu'à l'année 1774, date de la mort de Louis XV, roi de France et de Navarre.

Aux pièces déjà connues, notre savant confrère en a ajouté de nouvelles, qui sont pour la plupart empruntées à sa collection particulière, et ses notices sont accompagnées de 15 planches gravées au burin et de 6 planches en phototypie d'une belle exécution. Point n'est besoin de dire qu'il a accompli cette tâche délicate et laborieuse avec la grande compétence et la sûreté de critique qu'on lui connaît.

L'histoire monétaire du Béarn, qui remplit l'autre volume de l'ouvrage, a été composée par M. Blanchet à l'aide de nombreux documents inédits. Elle est divisée en sept chapitres. Le premier traite de l'administration du monnayage, à partir du milieu du XVI^e^ siècle où elle reçut une organisation régulière. Sous les ordres d'un Maître général de monnaies, il y avait, pour chacun des trois ateliers de la province, un maître particulier ou directeur assisté de gardes-juges pour la police, de contre-gardes pour l'inspection des travaux et la comptabilité, un essayeur des métaux et des espèces fabriquées, un graveur et divers agents inférieurs.

Quant à la provenance du métal employé, M. Blanchet a constaté que l'argent venait principalement d'Espagne, mais que les mines du Béarn en fournissaient une partie.

Dans le 2^e^ chapitre, nous sommes initiés au fonctionnement de trois ateliers, établis, le premier à Morlàas dès avant 1088, un autre à Saint-Palais en 1351 et le troisième à Paris en 1524. L'auteur a dressé, pour chaque officine, des listes nominatives et chronologiques des officiers et agents qui y étaient employés. Quant au matériel, à l'aide d'un inventaire inédit de 1556, il nous fait connaître dans ses détails l'outillage d'un hôtel des monnaies à cette époque.

Le 3^e^ chapitre nous présente un groupement des monnaies par époques et par espèces frappées sur les trois métaux : florin, écus d'or, doubles ducats, testons, pièces de 20, 16, 15, 10 et 8 sous, liards, baquettes, etc.

Dans le chapitre suivant, l'auteur distingue et caractérise :

1° les types successivement adoptés dans les monnayages béarnais depuis Gaston IV jusqu'à Henri IV ; 2° les différents monétaires ou marques de l'atelier producteur.

A ce propos et dans le chapitre précédent, M. Blanchet a traité d'intéressantes questions relatives à la signification des mots PAX et HONOR, inscrits sur les monnaies des Centulles (XI^e-XV^e siècles) et du S barré gravé sur des jetons [1]. Les solutions adoptées par le savant auteur nous inspirent des doutes sérieux, mais l'exposition et la justification de ces doutes exigeraient des développements qui ne peuvent trouver place ici, et nous les réservons pour en faire l'objet d'un article spécial.

Après avoir étudié, dans le 5^e chapitre, le cours de la monnaie béarnaise, qui circulait hors de cette province, dans celle d'Auch, en pays bordelais, et même au royaume de France, en vertu des édits de nos rois, notre auteur a dressé un tableau des valeurs comparatives des produits des trois ateliers monétaires durant les périodes successives de leur existence : tableau instructif, dont les numismatistes et les historiens lui seront reconnaissants.

Enfin les 6^e et 7^e chapitres sont consacrés : 1° aux médailles des dynastes béarnais, parmi lesquelles il faut signaler la magnifique pièce d'or au cavalier de Gaston de Foix (1456-1471) ; 2° aux curieux jetons dont la fabrication commencée vers le premier tiers du XVI^e siècle, paraît s'être arrêtée en 1623.

Cette étude historique est suivie de 50 pièces justificatives du plus haut intérêt, presque toutes inédites et tirées des riches archives du département des Basses-Pyrénées.

Telle est, dans ses parties essentielles, cette importante monographie rédigée avec une méthode excellente et un talent remarquable.

En résumé, le livre que nous devons à la collaboration de MM. Schlumberger et Blanchet, est assurément un de ceux qui, depuis nombre d'années, ont apporté les plus utiles contributions à notre numismatique provinciale, et il est digne de servir de modèle aux érudits qui entreprendront des œuvres du même ordre.

M. DELOCHE.

1. *Pax* serait une allusion à la *Paix* ou *Trêve de Dieu*, si populaire au XI^e siècle ; *Honor* désignerait une seigneurie ou une terre allodiale ; le S barré répondrait au jeu de mots *fermesse* (S fermé), usité, au XVI^e siècle, dans le vocabulaire galant.

*
* *

Louis Guibert, *La monnaie de Limoges*, Limoges, 1893, in-18 de 39 p. (Extrait de l'*Almanach limousin* de 1893).

Ce travail sur la monnaie de Limoges, depuis les temps les plus antiques jusqu'à la suppression de l'hôtel des monnaies de cette ville en 1837, n'est pas une monographie, mais plutôt un canevas détaillé qui donnera certainement à quelque Limousin, peut-être à M. Guibert lui-même, l'idée de faire une véritable histoire, avec planches, de la monnaie de Limoges ; les documents ne manquent pas ; les uns sont peu connus, les autres sont inédits et leur simple indication sommaire laisse deviner que l'on y trouvera une riche mine d'indications précieuses ; celles-ci touchent à la monnaie elle-même, aux droits que certains particuliers y avaient, à l'histoire des monnayeurs. Lorsque l'on relit ce qui a été déjà publié au sujet des monnaies de Limoges, dans les ouvrages spéciaux, on n'est pas longtemps à constater qu'il y a là un sujet qui n'a pas encore été abordé sérieusement.

A^le^ B.

*
* *

A. Sagnier, *Numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du département de Vaucluse* (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*), Avignon 1891 et 1892, in-8°.

M. Sagnier s'est occupé de noter soigneusement les provenances des monnaies trouvées dans diverses localités. A Cavaillon, on a trouvé de nombreuses monnaies de Marseille et de Nîmes, des pièces de la colonie de Cabellio, en argent et en bronze, des bronzes d'Avenio et d'Antipolis et des monnaies impériales, parmi lesquelles celles de Gallien, de Tétricus, de Postume et des Constantins sont les plus nombreuses.

Parmi les monnaies marseillaises trouvées à Cavaillon, il n'y a que deux pièces analogues à celles de la trouvaille d'Auriol. A Barri-Aeria, M. Sagnier a noté la découverte de 159 monnaies de Marseille, d'Avenio, de Cabellio, de Nîmes, des Volkes, des Sequanes et même de deux monnaies celtibériennes en bronze, de 22 pièces au bouquetin et au cheval attribuées aux Cavares et

aux Voconces. A Cairanne, on a trouvé les ruines d'un temple avec des fûts de colonne et une statuette en bronze de dieu au maillet.

On ne saurait trop louer M. Sagnier du zèle avec lequel il explore la région qu'il habite et il arrivera certainement à d'intéressantes constatations.

*
* *

Saulcy (F. de), *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François Ier*, tome II, Caen, 1888; t. III et IV, Protat, Mâcon, 1887 et 1892; in-4°.

Ces trois volumes, formant la suite du volume publié par F. de Saulcy en son vivant, ont été édités aux frais de la veuve du regretté savant, et la surveillance de l'impression a été confiée à M. W. Frœhner. C'est un recueil qui rendra de grands services et permettra d'entreprendre l'œuvre définitive dont Leblanc a laissé le modèle dans son excellent traité. Le tome II du recueil posthume de F. de Saulcy rassemble les documents des règnes de Charles VI, de Henri V et de Henri VI, de 1380 à 1453; le tome III renferme les règnes de Charles VII, Louis XI et Charles VIII; le tome IV, qui comprend les documents de Louis XII et de François Ier, est terminé par deux tables, l'une des ateliers monétaires, l'autre des officiers et ouvriers monétaires. L'auteur des tables n'aurait pas dû s'arrêter en si bonne voie et il eût bien complété son travail en donnant une table des espèces monétaires citées. Quoi qu'il en soit, ce recueil est certainement une précieuse mine d'où sortiront des résultats nouveaux pour le classement de nos monnaies nationales.

*
* *

Piton (C.), *Les Lombards en France et à Paris, II (Numismatique)*, Paris, 1893, in-8° de 132 pp. avec nombreuses figures.

M. A. de Barthélemy a déjà rendu compte dans cette revue de la première partie du livre de M. Piton. Pour la seconde, je signalerai seulement les recherches nombreuses auxquelles s'est livré l'auteur au sujet des jetons en général et, en particulier sur une catégorie de jetons, considérés comme italiens par la plupart

des collectionneurs. Ces pièces portent le plus souvent un écusson, des lettres ou des monogrammes, avec une bordure circulaire de gros points. M. Piton, qui a formé un utile *corpus* de tous ces jetons, les attribue à des marchands lombards. Je ne crois pas que cette attribution repose sur des bases solides. A la page 68, M. Piton a publié un document, daté du 24 novembre 1366, dans lequel il est question d'un « geton de Mouche « Bezainnes qui avait esté trouvé d'espave en un arbre ». En rapprochant cette phrase du nom de Pierre Bazanes, porté par un lombard, M. Piton a cru qu'il s'agissait du jeton d'un marchand lombard, jeton dont la trouvaille aurait été le sujet d'une curieuse procédure. En réalité, le mot *geton* a ici le sens d'essaim d'abeilles quittant la ruche; de plus, le mot *bezainnes*, en vieux français, signifie *abeille*, *mouche à miel*. On voit que le document en question n'a rien à faire avec la numismatique.

Cet amusant quiproquo n'empêche nullement le recueil de M. Piton d'être utile pour les numismatistes.

*
* *

Sambon (Arthur-G.). *Incisori dei conii della moneta Napoletana*, Milan, 1893, in-8° de 16 p. et 2 pl. (Extrait de la *Rivista Italiana di Numismatica*).

M. Sambon nous donne de précieux renseignements sur les graveurs des monnaies de Naples. De 1266 à 1271, c'est un certain Geoffroy de Messine qui est graveur des coins de l'atelier de Messine. A Naples, en 1278, on trouve l'orfèvre Giovanni Fortino. Sous Charles II et Robert d'Anjou, le principal graveur est un certain Perotto, artiste français (Perroctus Gallicus). Les autres graveurs que citent M. Sambon sont : Nicolino Giunta, de Lucques, en 1313; Ottavio, fils de Peretto, et Giovanni de Madio, de 1313 á 1329; Nicola de Murrone, de 1329 à 1343; Francesco Toccio, de 1399 à 1401; Guglielmo Novello et Nicolo Rispolo, en 1401; Paolo de Roma, de 1437 à 1448; Guido d'Antonio, en 1441; Francesco Liparolo, de 1450 à 1462; Giovanni de Lamanna et Ferrante Miroballis, en 1460; Girolamo Liparolo, 1462 à 1497; Guido Mazzoni; Bernardino de Bove, 1497 à 1505; Agostino de Augusto, de 1505 à 1528; Domenico de la Musica, de 1528 à 1539; Giovanni Antonio Ennece, 1539 à 1555; Camillo Fontana, 1555-1571 et Giovanni Andrea Magliulo, de 1571 à 1600.

M. Sambon reproduit un certain nombre de pièces qu'il attribue à plusieurs de ces artistes.

Son excellent travail intéresse à la fois les numismatistes et les historiens de l'art.

Pour la chronique :
Le secrétaire de la rédaction,
J.-Adrien Blanchet.

---

# PÉRIODIQUES

Revue Suisse de Numismatique, 2e année, 1892.

Adolf Inwyler, *Médailles suisses.* — Hartmann Caviezel, *Catalogue des coins et des cylindres à monnayer conservés au Musée de Coire.* — G. E. von Haller, *Cabinet suisse de monnaies et médailles.* — Roger Vallentin, *Du mode de nomination des prévôts généraux de la monnaie d'Avignon.* — J.-Adrien Blanchet, *Ecu d'or inédit des trois cantons.* — J. Guillaumet-Vaucher, *Ancienne monnaie brésilienne.* — H. Morin-Pons, *Encore le sceau de Vautier Bonjour.* — Jules Feist, *Médaille inédite de Strasbourg.* — L. Le Roy, *Edit relatif au descriement des monnayes de Vaulvilliers, Francmont et Montoye.* — F. von Jecklin, *La trouvaille de Schleins.* — Dr Th. von Liebenau, *La monnaie dans le pays des Rhucantes* (Ragatz). — A. Fluri, *Ordonnance monétaire de Berne de 1566.* — E. Th. Haller, *Collectanea ad Rhætiam numismaticam.* — A. Ladé, *Les monnaies anonymes des comtes de Savoie.* — F. von Jecklin, *Un « bluzger » falsifié de l'évêché de Coire.* — Dr Aug. Ladé, *Une monnaie inédite d'Héraclius.* — Prof. W. Wavre, les médailles du tir cantonal du Locle, 1892, — Franz Haas, Jean Baptiste Frener, graveur de coins, de Lucerne. — Burckhardt Reber, *fragments numismatiques sur le canton d'Argovie, Zofingue et Laufenbourg.* — Paul-Ch. Stroehlin, *Refrappes et falsifications.* — Fritz von Jecklin, *« Bluzger » inédits de Jean Luzius et de Gubert von Salis-Haldenstein.* — Mélanges.

*
* *

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE,
11e année, 1892.

A. Cahorn, *Médailles du général Bonaparte par Ferrier de Genève.* — A. Ladé, *L'origine du mot schilling.* — A. Ladé, *Le trésor du Pas-de-l'Echelle.* — J. Mayor, *Médaille C. Vogt.* — Michaud, *Ecus falsifiés de Berthier, prince de Neuchâtel.* — B. Reber, *Une médaille pharmaceutique.* — Mélanges, Bibliographie.

*
* *

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, 5e année, 1892.

Francesco Gnecchi, *Contributions à la numismatique romaine.* — Elia Lattes, *Note sur l'inscription étrusque du Semis romain d'Arezzo.* — Ercole Gnecchi, *Contributions à la numismatique italienne* (monnaies de Campi, Castiglione, Ponzone, Ravenne et Camerino). — Giuseppe Gavazzi, *Gros inédit de Jean-Galéas Visconti pour Vérone.* — Bernardo Morsolin, *Une médaille d'Alphonsine Orsini.* — Vincenzo Capobianchi, *Poids proportionnels des livres romaine, mérovingienne et de Charlemagne.* — Emilio Tagliabue, *Tarif monétaire suisse.* — Costantino Luppi, *Vies des illustres numismatistes italiens; Giorgio Viani, Giulio Cordero di S. Quintino.* — Ettore Gabrici, *Quelques observations sur le denier de L. Memmius.* — Nicolo Papadopoli, *Le Bimétallisme à Venise au moyen âge.* — Bernardo Morsolin, *Trois médailles en l'honneur du frère Giovanni de Vicence.* — Cesare Poma, *Sur une petite monnaie inédite de l'atelier de Messerano.* — Alfredo Comandini, *Médailles italiennes de 1890.* — Nicolo Papadopoli, *Francesco Foscari et ses monnaies.* — Art. G. Sambon, *Sur quelques monnaies inédites d'Alphonse Ier et Ferdinand Ier, rois de Naples, et sur les deux ateliers napolitains connus jusqu'à ce jour.* — Bernardo Morsolin, *Médaille en l'honneur de Giuseppe da Porto.* — Giuseppe Castellani, *Médaille du port de Fano.* — Solone Ambrosoli, *Sur un grand bronze inédit du nome Tanite.* — Giuseppe Ruggero, *Notes de numismatique génoise; petites monnaies et leurs multiples anépigraphes.* — Umberto Rossi, *Gian-Marco et Gian Battista Cavalli.* — Umb.

Rossi, *Proclamations relatives au cours des monnaies milanaises à Reggio d'Emilie.* — Bernardo Morsolin, *Médaille en l'honneur de Fra Domenico da Pescia.* — Chronique, etc.

*
* *

THE NUMISMATIC CHRONICLE AND JOURNAL OF THE NUMISMATIC SOCIETY, 1892 (3e série, vol. XII).

Warwick Wroth, *Monnaies grecques acquises par le British Museum en 1891.* — H. Montagu, *Sur quelques monnaies grecques rares et inédites de ma collection.* — A. Cunningham, *Monnaies des Kushans, ou Grands Yue-ti.* — John Evans, *Monnaies d'Henri Ier d'Angleterre, trouvées en Italie.* — F. B. Baker, *Quelques types monétaires de l'Asie-Mineure.* — S. Lane-Poole, *Fasti Arabici.* — Hermann Weber, *Sur quelques monnaies, grecques rares ou inédites.* — Falkland Warren, *Notes sur quelques monnaies du moyen âge de Cypre.* — H. Montagu, *Trouvaille de gros (anglais) à Wallingford.* — H. Grueber, *Médailles de personnages anglais depuis 1760.* — Alfred E. Packe, *Les types et légendes des monnaies du moyen âge et des temps modernes de l'Angleterre.* — L. A. Lawrence, *Sur un trésor de gros des XVe et XVIe siècles.* — Comptes rendus; Miscellanea.

*
* *

ARCHIV FÜR BRACTEATENKUNDE, 2e vol., nos 7 à 10, 1892.

Th. Stenzel, *Bractéates d'Anhalt de la trouvaille de Piesdorf.* — Dr P. J. Meier, *Essais pour contribuer à la connaissance des bractéates du Harz septentrional; trouvaille de Mödesse.* — E. Wunderlich, *La trouvaille de Alt-Bauhof, près Dargun* (Bractéates du Nord).

*
* *

NUMISMATISCHE ZEITSCHRIFT, t. XXIII, 1891.

Dr Julius von Schlosser, *Types monétaires de l'Asie Mineure et de la Thrace, à l'époque impériale.* — B. Pick, *Inedita de la collection Mandl à Budapest; contributions à la numismatique grecque de l'époque impériale* (M. de la Dacie, de la Mésie, de la Thrace et de la Bithynie). — B. Pick, *Deux nouveaux médail-*

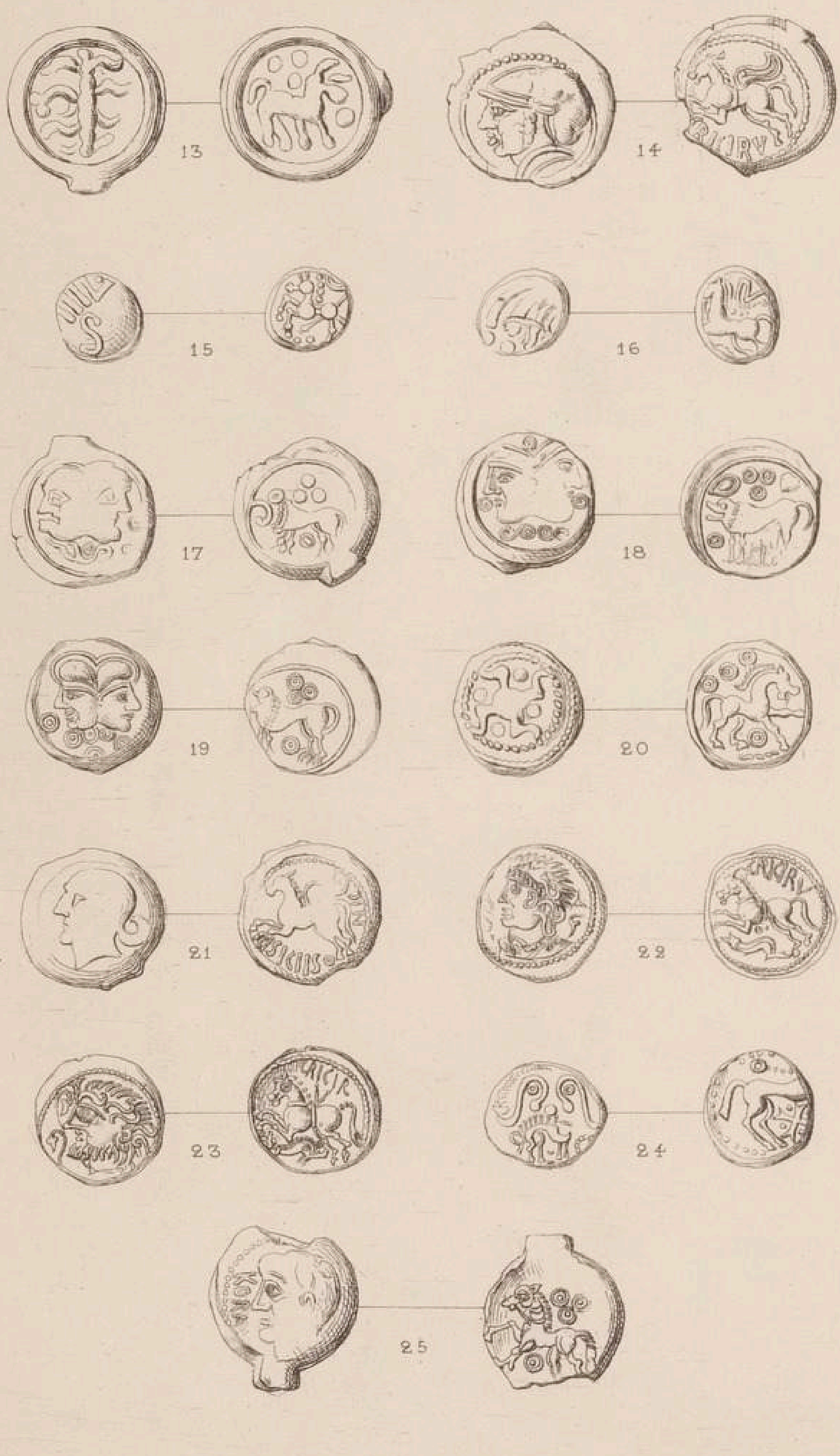
*lons de Thyateira*. — Dr Joseph Hampel, *Une trouvaille monétaire à Bregetio* (Médaillons d'or de Maximien Hercule). — Dr. Fr. Kenner, *Au sujet de la trouvaille de Bregetio*. — M. Bahrfeldt, *Sur les monnaies de la République romaine, conservées dans la collection de monnaies du grand duché de Bade, à Karlsruhe*. — Dr Josef Scholz, *Rapport au sujet des monnaies trouvées en construisant le musée impérial d'art* (à Vienne). — Dr Karl Domanig, *La trouvaille de Thomasberg* (Deniers des XIIIe et XIVe siècles). — Dr Alfred Nagl, *Sur le rapport de l'or à l'argent au XIVe siècle*.— Dr Alfred Nagl, *Une trouvaille monétaire dans la boule surmontant le clocher de l'église de Sterzing dans le Tyrol*. — Edouard Fiala, *La monnaie des Comtes Schlick*. — Edouard Forcheimer, *Le thaler du prince Charles Eusèbe de Liechtenstein*. — Th. Stenzel, *Rares monnaies d'Anhalt au cabinet ducal de Dessau*. — Dr Friedrich Kenner, *Les monnaies et médailles au musée impérial d'art*. — Karl Schalk, *L'économie politique et la numismatique dans leurs rapports*. — Bibliographie.

Le gérant, F. Feuardent

Mâcon. Protat frères, imprimeurs



MONNAIES GAULOISES




Marcellin Germain, del et sc. Imp. Dumas-Vorzet

MONNAIES GAULOISES

455 2




1 Æ


2 Æ




4 Æ


7 Æ


5 Æ


3 Æ




6 Æ


10 Æ


9 Æ


14 Æ


11 Æ


17 Æ


12 Æ


18 Æ


8 Æ


19 Æ


15 Æ


13 Æ


16 Æ

LYCIE_PHRYGIE_PISIDIE

PHOTOCOLLOGRAPHIE CHÊNE S.

453

# MONNAIES GRECQUES

## INÉDITES OU PEU CONNUES

Pl. X.

Les monnaies que je présente aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue* font partie de la collection de Son Altesse le prince Pierre de Saxe-Cobourg, qui se proposait de les décrire ici même lorsqu'il fut atteint d'une maladie implacable. Les dessins de ces pièces étant faits en partie, il restait à en écrire la description que voici :

*Andros.*

1. Tête jeune d'Apollon, couronnée de lauriers, à droite.

℞. Dionysos, vêtu d'un long chiton, debout à gauche, tenant dans la main droite un canthare et s'appuyant de la gauche sur un thyrse. En bas, les lettres A—N.

*Argent*. Tétradrachme. Poids, 14 gr. 08. Diamètre, 26 millimètres. Pl. X, 1.

Cette pièce, d'un bon style, paraît inédite ; elle ne porte pas la tête de Dionysos qu'on trouve le plus souvent sur les monnaies d'Andros, mais, comme quelques-unes de ces monnaies offrent le type

d'Apollon Citharède [1], il n'y a pas lieu de s'étonner de la présence de ce dieu. Le type de Dionysos debout, au revers, se voit sur d'autres pièces d'Andros [2].

*Nicomédie de Bithynie.*

*Marc-Aurèle.* AV·K·M·AV·ANTΩNЄINOC. Buste lauré de Marc-Aurèle, à droite.

℞. MHTPOΠ NЄΩ[K...]NIKOM (ce dernier mot à l'exergue). La louve allaitant Romulus et Rémus.

*Bronze*, 23 mill. Pl. X, 2.

*Hecté incertaine d'Asie Mineure.*

Tête barbue et laurée, à droite ; devant la bouche, un serpent qui se dresse et paraît sortir de la barbe.

℞. Buste de la Victoire, de face, mais regardant à droite. Ses ailes sont éployées ; elle est laurée et porte des pendants d'oreille et un collier. En haut, dans le champ, à droite et à gauche, une étoile. Le tout dans un encadrement.

*Or*. Poids, 2 gr. 055. Diamètre, 0$^{m}$ 010. Pl. X, 3.

Cette charmante petite pièce a déjà été publiée par Sestini qui a parfaitement reconnu qu'il fallait y voir la tête d'Esculape accompagnée d'un serpent [3].

C'est donc à tort que l'on a décrit une tête de Zeus sur un autre exemplaire appartenant au Musée

1. British Museum, *Catalogue of the greek coins of Crete and the Aegean Islands*, 1886, p. 88, pl. xx, 19.

2. *Ibid.*, pl. xx, 20.

3. D. Sestini, *Descrizione degli stateri antichi*, 1817, p. 70, pl. vii, fig. 8, (dessin très mauvais) ; classée à Pergame.

de Berlin[1]. C'est encore la tête d'Esculape qu'il faut reconnaître sur une autre petite pièce en or qui est probablement sortie du même atelier :

Tête barbue et laurée, à droite.

℞. Serpent à mi-corps, se dressant, à droite, dans un encadrement[2].

Deux exemplaires au Cabinet de France, pesant 2 gr. 53 et 2 gr. 55.

*Pordosilene* ou *Poroselene* (île située entre Lesbos et le continent).

Buste d'Athéna, casquée, la poitrine couverte de l'égide, à droite.

℞. ΠΟΡΟCЄΛΗΝΕΙΤΩΝ. Télesphore vêtu de son manteau, debout de face.

*Bronze*, 14 mill. Pl. X, 4.

Mionnet (*Suppl.*, t. V, p. 492, n° 1248) a décrit un bronze de Julia Domna avec le type de Télesphore.

*Teos d'Ionie.*

*Valérien père.* — ·Α·Κ·ΠΟ·ΛΙΚ·ΟΥΑΛЄΡΙΑΝΟC (les trois dernières lettres, placées devant le visage de l'empereur, forment une seconde ligne). Buste drapé et lauré, à droite.

℞. CΤΡ·ΚΛ·ΠΑΝΚΡΑΤΟΥ·ΤΗΙΩΝ (les deux premières lettres du dernier mot sont placées dans le champ ;

1. J. Friedlaender et A. von Sallet, *Das Königliche Münz-Kabinet*, 1877, p. 67, n° 118 (je dois ce renseignement bibliographique à M. B. Pick).

2. Pellerin, *Recueil de médailles de peuples et de villes*, 1763, t. III, pl. 115, 4; *Catal. d'Ennery*, 1788, p. 63, n° 38 ; Sestini, *op. laud.*, p. 70, pl. VII, fig. 7.

les trois dernières le sont à l'exergue). Dionysos, assis à gauche, tenant un thyrse de la main gauche et un canthare de la droite.

*Bronze*, 28 mill. Pl. X, 5.

Mionnet (t. III, p. 264, n° 1507) a décrit une pièce avec le même nom de magistrat et au type de Bacchus debout.

*Harpasa de Carie.*

*Domitien*. — KAICAP ΔOMITIANOC. Buste lauré, à droite.

℞. APΠACHNΩN. Jupiter Nicéphore assis à gauche.

*Bronze*, 17 mill. Pl. X, 6.

*Maionia de Lydie.*

IЄPA CVNKΛHTOC. Buste jeune, diadémé, du Sénat, à gauche.

℞. ЄΠI AYP ΑΠΦΙΑΝΟΥ Β ΑΡΧ ΜΑΙΟΝΩΝ (les deux dernières lettres sont placées dans le champ). Junon Pronuba entre un épi et un pavot.

*Bronze*, 23 mill. Pl. X, 7.

Mionnet (t. IV, p. 65, n° 250) a décrit un bronze au même type, avec APX·A.

*Saitta de Lydie.*

*Caracalla*. — AYT·K·M·AYP·ANTΩNЄINOC. Buste lauré, drapé et cuirassé, à droite.

℞. ЄΠI·AYP·ATTINA·APXIЄPЄΩC·APXON·A·TO B·

[C]AITTHNΩN (ce dernier mot est à l'exergue). Esculape et Hygie, debout face à face.

*Bronze*, 35 mill. Pl. X, 8.

Le dieu et la déesse de la Santé se trouvent assez souvent associés sur les monnaies. Je citerai seulement un médaillon d'Odessus de Thrace.

### *Temenothyrai de Phrygie.*

*Salonin.* — AY·K·CAΛΩNINOC OYAΛЄPIANOC (cette dernière lettre est placée sous le buste). Buste lauré et drapé, à droite.

℟. TITIANOC APXI ЄPЄYC THMЄ NO ΘY PЄY CIN (les huit dernières lettres sont placées dans le champ). Sérapis debout, regardant vers sa main droite qui est levée et tenant un sceptre de la gauche.

*Bronze*, 25 mill. Pl. X. 9.

Le nom du magistrat se rencontre sur une pièce de Valérien père (Mionnet, t, IV, p. 149, n° 846).

### *Tlos et Kragos de Lycie.*

Tête laurée d'Apollon, à droite. En bas, devant et derrière, trace des lettres ΛY.

℟. Trépied. A gauche et à droite, KP et TΛΩ.

*Bronze,* 26 mill. Pl. X, 10.

Cette monnaie d'alliance entre les deux villes de Tlos et de Cragos[1] est à rapprocher d'une autre qui

1. Elle a été décrite, mais non figurée, dans les *Monnaies grecques* de Imhoof-Blumer, p. 329, n° 24.

porte la tête de Diane et au revers un cercle avec les lettres ΤΛϢ et ΚΡ [1].

J.-Adrien Blanchet.

1. Sestini, *Descrizione delle medaglie del museo Hedervariano*, t. II, p. 253 pl. XXI, 13. Mionnet, *Suppl.*, t. VII, p. 23, n° 91.

# MONNAIES MÉROVINGIENNES

## RECUEIL DE DESSINS

DONNÉ A LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PAR

M. A. DE BARTHÉLEMY, membre de l'Institut.

## Pl. XI.

C'est le privilège des vrais savants de ne pas chercher à tirer de leurs efforts et de leurs découvertes un profit personnel, uniquement préoccupés qu'ils sont des progrès de la science. D'un pareil désintéressement M. Anatole de Barthélemy a fait preuve en donnant à la Bibliothèque nationale, le 4 janvier 1893, trois mille sept cent vingt-neuf dessins et empreintes de monnaies mérovingiennes laborieusement recueillis de toute part depuis quarante ans. Nous répondons certainement aux sentiments du généreux donateur en associant à son nom ceux du très regretté Charles Robert et de M. Maxe-Werly, aux crayons desquels sont dus un grand nombre de ces dessins.

L'intérêt de cette collection n'échappe à personne. Son dépôt au département des médailles de la Bibliothèque nationale favorisera singulièrement les études de numismatique mérovingienne, tout d'abord en

plaçant sous nos yeux des pièces conservées dans plusieurs musées français et étrangers. De plus, beaucoup de monnaies dont on ne sait pas les possesseurs actuels et dessinées lors des ventes publiques ou pendant leur passage dans les médailliers des marchands parisiens, ne seront pas d'ici longtemps autrement connues. Si nombre de pièces qui figurent dans ce recueil ont été publiées, — et cela souvent grâce à M. A. de Barthélemy, toujours prêt à faire part aux autres des documents qu'il a découverts et aussi de ses idées, — même pour celles-ci le recueil Barthélemy devra être consulté, car les dessins qu'il contient sont presque toujours plus exacts que ceux qui ont été gravés dans les livres, outre qu'ils sont accompagnés de notes précieuses sur les lieux de trouvaille. Ajoutez enfin les monnaies inédites. Quelques-unes d'entre elles ont été reproduites sur la planche qui accompagne cette note : ainsi prendra-t-on une idée du soin avec lequel ont été exécutés les dessins si libéralement mis par M. A. de Barthélemy à la disposition du public.

1. (122)[1] *École palatine* (style limousin). — + SCOLARE MO. Buste au diadème perlé, à droite.

℟. + AVDOALDVS MONE. Croix fichée à un globule, le champ entouré d'un grènetis.

Tiers de sou d'or. — Cabinet de Berlin.

1. Le numéro placé entre parenthèses est le numéro d'ordre du dessin dans le Recueil Barthélemy. Il n'est pas inutile de dire que les dessins ont été classés et inventoriés suivant le plan adopté pour le *Catalogue des monnaies mérovingiennes* de la Bibliothèque nationale.

Les légendes de plusieurs monnaies mérovingiennes mentionnent la *scola*. Il s'agit de la *scola palatina*; cela n'est pas douteux, puisque sur certaines pièces nous trouvons réunis les mots *palatium* et *scola*, puisque aussi un même monétaire, par exemple *Eligius*, signe des espèces pour le *palatium* et pour la *scola*. Mais qualifier de palatine cette *scola*, ce n'est rien dire; il importe de déterminer le caractère de cette institution. M. d'Amécourt l'a tenté. Il a consacré aux *Monnaies de l'École palatine*[1] un mémoire duquel il nous eût été difficile de dégager la conclusion si l'auteur ne l'eût fait lui-même. *Palatium* et *scola* sont pour lui une seule et même chose. *Palatium* désigne la résidence, *scola* le personnel qui l'habite. J'ai proposé à mon tour une interprétation du mot *scola*[2]. J'y ai vu l'ensemble des jeunes gens élevés au palais, hypothèse en faveur de laquelle je reconnaissais ne pouvoir invoquer aucun texte. Mon opinion me paraissait si peu fondée que j'ajoutais ce correctif : « L'hypothèse qui verrait dans la *scola regia* de l'époque mérovingienne la suite des *scolæ palatinæ* du Bas-Empire, c'est-à-dire l'ensemble de tous les fonctionnaires du palais, serait aussi très admissible. » La lecture d'un article du savant professeur H. Brunner, inséré dans le *Zeitschrift der Savigny Stiftung*[3] en 1888, mais dont je n'ai eu qu'une connaissance tardive, m'a amené à un nouvel examen des monnaies de la *scola*.

1. *Annuaire de la Soc. fr. de numismatique*, t. IX, pp. 258 à 281.

2. *Catal. des monnaies fr. de la Bibl. nat., les monnaies méroving.*, introduction, p. L.

3. *Zur Geschichte der Gefolgswesens ; die Antrustionen und der Hausmeier*, dans *Zeitschrift der Sav. Stift., Germanistische Abtheilung*, t. IX, p. 210.

D'abord toute idée d'école, au sens moderne du mot, doit être rejetée. Fortunat[1], parlant du maire du palais Gogon, dit :

*Sive palatina residet modo lætus in aula,*
*Cui scola congrediens plaudit amore sequax.*

Se figure-t-on ce puissant personnage recherchant les applaudissements d'une troupe de jeunes gens? Ces vers deviennent, au contraire, très intelligibles si nous donnons au mot *scola* la signification proposée par M. Brunner.

Du Cange avait relevé, dans une Vie de sainte Aldegonde, morte en 684, le passage suivant : « Duorum quoque avunculorum ejus Gundelandi et Landrici nomina præfiximus, qui primatum pugnæ istius *regionis* tenuisse memorantur, quos Graeci scholares, nos quoque bellatores vocamus. » Dans cette phrase, *regionis* ne signifie rien. M. Brunner corrige *legionis*. L'hagiographe entend donc dire que les oncles de la sainte, Gundeland et Landri, avaient le commandement de cette légion de guerriers que les Grecs appellent *scholares* et les Francs *bellatores*. Or, on sait que les *scholares* à la cour de Byzance n'étaient autre que les *protectores* ou *protectores domestici* qui, groupés en *scholæ*, formaient la garde particulière de l'empereur. A la cour des rois francs, il y avait, comme le remarque le professeur Brunner, un corps de guerriers qui remplissaient les fonctions de *protectores*, qui même en portaient le nom; c'étaient les antrustions, ceux qui avaient juré au roi

1. Fortunat, VII, IV, 25, 26.

*trustem et fidelitatem*, protection et fidélité, car on sait que *trustis* signifie aide, protection. Les compagnons de guerre du roi tiraient leur nom de la *trustis* qu'ils devaient au roi et non de celle qu'ils recevaient de lui. L'opinion de M. Brunner reçoit une nouvelle force du passage du moine de Saint-Gall [1] où l'expression *militares viri* a pour synonyme *scholares alæ.* Enfin, de même que les *scholæ palatinæ* de l'Empire étaient placées sous les ordres du *magister officiorum*, de même la *scola* mérovingienne dépendait probablement d'un officier analogue, le maire du palais, comme semblent l'indiquer les vers de Fortunat cités plus haut et la vie de sainte Aldegonde, car ce Gondeland qui apparaît là comme chef des *scolares*, d'autres textes nous le montrent maire du palais. Il ne paraît pas qu'on puisse attaquer cette conclusion du professeur Brunner que le mot *scola*, dans nombre de textes de l'époque franque, désigne le corps des antrustions. S'ensuit-il qu'il ait ce même sens sur les monnaies ?

M. d'Amécourt voulait que *scola* fût synonyme de *palatium.* Entre autres arguments, il faisait valoir celui-ci que trois monétaires, Éloi, Ingomer et Ragnomaire avaient frappé des monnaies dont les unes portaient *Moneta palatii* ou *In palatio* et les autres *In scola.* Simple présomption et non pas preuve, car on conçoit facilement qu'un même monétaire ait pu frapper des pièces tantôt pour le roi, celles qui portent la seule mention du palais, tantôt pour les antrustions, celles à la légende *in scola.* Je ne suis pas

1. *De Gestis Karoli,* I, 11, dans *Monumenta Germaniæ, S. S.*, t. II, p. 736.

davantage touché par cette remarque qu'on trouve *escolare* sur des pièces qui portent *moneta palatii*, par exemple sur les nos 700 et 701 de la Bibliothèque nationale où on lit *Palati moneta escolare*. D'abord, si *escolare* est bien un adjectif, et non pas l'abréviation de *scola regia*, comme je l'ai dit ailleurs, du moins ne désigne-t-il pas un officier imaginaire, l'Ecolier ; c'est un qualificatif de *moneta*. Et si *scola* signifie palais et *scolaris* palatin, on s'explique mal la légende *palati moneta escolare* qui devient très claire si, avec M. Brunner, nous interprétons : monnaie du palais frappée pour la *scola*, c'est-à-dire pour le corps des antrustions.

Cependant l'opinion de M. d'Amécourt n'est pas invraisemblable. Si j'ai rejeté deux de ses arguments, en voici un que je dois retenir. Un passage de Grégoire de Tours[1] nous montre que la *schola* d'un évêque était ce qu'on appellera plus tard sa *familia*, l'ensemble des personnes attachées à sa maison et chargées de le seconder dans son administration. On a donc pu désigner par le même mot l'entourage du roi. Il y a plus. La lettre des évêques[2] au roi Louis de Germanie nous propose une explication du mot *schola* et conclut : « Et ideo domus regis schola dicitur. » Ainsi je suis porté à croire que *schola*, quand il s'agit du palais royal, peut désigner tantôt le corps des antrustions, tantôt l'ensemble de tous les palatins ; le premier sens, originaire, étroit et technique ; le second, dérivé, large et usuel. Quant à

1. *Histor. Franc.*, X, 26.
2. C. XII.

décider laquelle de ces deux significations les monétaires ont entendu lui donner, c'est ce qui, avec les documents actuels, me paraît impossible.

2. (133). — RACIO DOMN[I]. Tête à droite.

℟. + LOBOSINDVS. Croix ancrée.

Tiers de sou d'or. — Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Cette monnaie est à rapprocher du n° 85 du Cabinet de France.

3. (159). *Lyon*. — LEVDVNV FET. Buste diadémé, à droite.

℟. PETRV ET EVCIRIO. Croix sur un degré et un globule, accostée des lettres L V.

Tiers de sou d'or. — Musée de Lyon.

Ce tiers de sol est un exemplaire plus complet du n° 92 de la Bibliothèque nationale sur lequel j'ai lu à tort : *Petru et Guirio*. Le nom de *Guirius* existe bien, et même associé à *Petrus*, mais sur d'autres monnaies lyonnaises. Ainsi nous lisons *Guirus monetarius* sur un triens du Musée de Lyon [1] qui est vraisemblablement le même que celui qu'a publié Duchalais [2] comme faisant partie de la collection Mioche; *Guirius et Petrus* sur un triens étudié successivement par le baron Marchand [3] et par Duchalais [4]; *Guirus Petrus monetar* sur un triens publié par Duchalais [5].

1. Bibl. nat., Recueil Barthélemy, n° 157. Ce dessin paraît être plus exact que celui qu'a publié Duchalais.

2. *Rev. num.*, 1850, p. 322, pl. XII, n° 1. Reproduit : A. de Belfort. *Descript. génér.*, n° 2315.

3. *Mélanges*, lettre 12, p. 117 ; nouv. édit., pl. XII, n° 1.

4. *Rev. num.*, 1847, p. 95, et 1850, p. 322. Reproduit : A. de Belfort, *Descript. génér.*, n° 2312.

5. *Rev. num.*, 1847, p. 95, pl. V, n° 1. Reproduit : A. de Belfort, *Descript. génér.*, n° 2314.

*Petrus* eut aussi comme associé *Eucirius* dont on trouve le nom orthographié *Eocirius* sur un autre triens du Musée de Lyon [1]. Je rapporte au même monétaire la pièce publiée par Bouterouë, *Recherches curieuses*, p. 349, n° 14, et où il a lu VICIRIO [2].

Si nous donnons au C d'*Eucirius* le son guttural qu'il avait encore au VII^e^ siècle, *Eukirius*, nous reconnaîtrons dans ce nom le nom grec Εὐχέριος, latinisé en *Eucherius* dans de nombreuses inscriptions et qui même y apparaît sous la forme *Eucerius*. Il est d'autant moins étonnant de voir un Lyonnais porter ce nom que la mémoire de l'évêque de Lyon, *Eucherius*, mort vers l'an 450, était l'objet d'un culte particulier.

4. (167) *Lyon*. — + LVGD[V]NO FIT. Buste diadémé, à droite.

℟. + B////MOHCT (*B....monet*) entre un cercle lisse et un grènetis. Croix sur un degré accostée des lettres L V.

Tiers de sou d'or. — Coll. Dassy, n° 88.

Le monétaire est peut-être *Beatus* qui a signé un triens publié par Fillon, *Lettres*, pl. I, n° 19.

5. (224) *Alise-Sainte-Reine* (Côte-d'Or). — + CHADDOVE MO. Buste diadémé, à droite.

℟. + ΛƎ[ISI]ИƆƆAƧ (*Alisiuccas* pour *Alisia castro*) en lég. externe. Croix sur un globule, les lettre Λ et ω pendues à la traverse.

Tiers de sou d'or. — Musée de Lons-le-Saunier.

1. Publ. : Fillon, *Lettres*, p. 51, pl. I, n° 16. Reproduit : A. de Belfort, *Descript. génér.*, n° 2317. Il faut lire non pas *Seocirius*, mais *Eocirius* [*monetarius*.]

2. Reproduite : Conbrouse, *Monétaires*, pl. 28, n° 6.

A rapprocher du n° 144 de la Bibliothèque nationale.

6. (227) *Avallon* (Yonne). — AVALLONE. Buste diadémé, à gauche.

℟. VLFOMERE MV/////AR. Croix sur un globule; les lettres A et ω pendues à la traverse.

Tiers de sou d'or. — Musée de Lyon.

7. (232) *Beaune* (Côte-d'Or). — + BELENO CAS. Buste diadémé, à droite.

℟. + BOBOLENAS MONET. Croix chrismée accostée des lettre B E; le champ entouré d'un grènetis.

Tiers de sou d'or. — Coll. du prince de Furstenberg.

8. (267) *Clovis II. Atelier de Chalon-sur-Saône.* — CLHODOVIAS REX (*Clhodovius rex*). Buste diadémé, à droite; devant, une croisette.

℟. ///SOLINO MO (*Ursolino mo*) en lég. externe et rétrograde. Croix chrismée, sur trois degrés, accostée des lettres C A; le champ entouré d'un grènetis.

Tiers de sou d'or.

Le nom de Clovis se présente dans les monuments numismatiques de l'époque mérovingienne sous différentes formes :

1° *Chlothovechus*, sur une monnaie qui doit être attribuée en toute certitude à Clovis II[1].

C'est là une forme exceptionnelle, en désaccord avec la loi dite de Verner, d'après laquelle le *t* primitif du thème indo-européen aurait dû devenir *d*.

1. Bibl. nat., n° 695.

Cependant cet exemple n'est pas isolé, car dans la souscription de la lettre de Clovis I aux évêques, transcrite dans un manuscrit du VI^e ou VII^e siècle, on lit *Chlothovechus* [1].

2° *Chlodoveus* [2] et les variantes orthographiques *Chlodovius* [3], *Clhodovius* [4], *Clodovios* [5], *Chlodovio* [6], sur des monnaies frappées sous le règne de Clovis II [7].

Cette forme est celle qu'on rencontre dans les suscriptions des diplômes de Clovis II et de Clovis III.

3° *Chloveo* [8] sur un triens qui appartient peut-être à Clovis II; forme intéressante, car, quand même l'oubli de la syllabe *do* serait le résultat d'une négligence de graveur, cette omission témoigne tout au moins d'une tendance de la dentale médiane à tomber dans la prononciation.

9. (411) *Mâcon* (Saône-et-Loire). — [MAϊACONE FET. Buste au diadème perlé, à droite.

℟. IOSE ϽONETΛRIVS entre un cercle lisse et un grènetis; séparant les deux extrémités de la légende, la boucle détachée du grènetis qui entoure le champ. Croix, le pied soudé à un degré, accostée des lettres M Λ.

Tiers de sou d'or.

10. (588) *Balesme* (Indre-et-Loire). — BΛLΛTЄ∇ЄNЄ VIV (*Balatedene vic*). Buste diadémé, à droite.

1. *Capitularia*, éd. Boretius, n° 1.
2. Bibl. nat., n^os 686 à 690, 1364.
3. Bibl. nat., n^os 617 et 691.
4. Monnaie que nous publions ici. A rapprocher *Clhotarius*, Bibl. nat., n° 1384.
5. Bibl. nat., n° 1365.
6. Bibl. nat., n° 71.
7. Cependant le triens qui porte *Chlodovio* est peut-être de Clovis III.
8. Bibl. nat., n° 66.

℟. LEODOSINDO MO. Personnage debout entre deux colonnes.

Denier d'argent. — Musée de Rennes[1].

Les légendes de cette monnaie sont connues, mais je ne crois pas que l'image en ait été publiée. La ressemblance de ce denier avec celui qui est conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 326 et qui porte le nom de Tours, *Turonus civi*, nous engage à chercher en Touraine l'emplacement de *Balatedene*. Dès lors on ne peut guère se refuser à y voir le *vicus* mentionné par Grégoire de Tours sous la forme *Balatedine* et que M. Longnon[2] a identifié avec Balesme. On ne doit pas confondre cet atelier avec un autre, également tourangeau, et dont le nom lui est apparenté, celui de *Balatetone*, *Ballatetone*, que j'ai placé à Ballan[3].

11. (601) *Ciran-la-Latte* (Indre-et-Loire)[4]. — CIƧO-MO VCi (pour *Civomo vico*). Buste diadémé, à gauche.

℟. DOMOLO MONI. Croix sur trois degrés.

Tiers de sou d'or trouvé à Vouvray (Indre-et-Loire).

12. (612) *Esvres* (Indre-et-Loire). — + EVIRA VICO-Buste diadémé, à droite. Grènetis au pourtour.

℟. + SEƆVLFO MO. Croix. Grènetis au pourtour.

Tiers de sou d'or.

1. M. Lucien Decombe, conservateur du Musée de Rennes, a bien voulu m'envoyer les moulages de toutes les monnaies mérovingiennes dont la conservation lui est confiée. Je lui adresse mes sincères remerciements.

2. *Géographie de la Gaule au VI^e siècle*, p. 262.

3. *Catal. des monn. franç. de la Bibl. nat., les monnaies mérov.*, n^os 363 et 864.

4. Identification due à M. Longnon, *op. citat.*, p. 269. Voy. aussi d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière*, p. 182.

13. (635) *Pouillé* (Loir-et-Cher)? — ΔADDOLENOS. Buste diadémé, à droite.

℟. + PAVLIACO VICO. Croix ancrée.

Tiers de sou d'or. — Poids : 1 gr. 50. Musée de Mende.

14. (636) + PAVLIACO. Buste diadémé, à droite.

℟.+ MARCIANO. Croix.

Tiers de sou d'or.

15. (686) *Ballon* (Sarthe). — + BALATONNO Buste à droite.

℟. + ARIVINDVS MO. Croix potencée, sur un degré.

Tiers de sou d'or. — Cabinet de Saint-Pétersbourg.

16. (762) *Neuvy* (Sarthe). — ONVOVICO (pour *Novovico*). Buste au diadème perlé, à gauche.

℟. ИDOIIINVЯ (pour *Audolinus*). Croix, cantonnée de quatre points, sur un degré.

Tiers de sou d'or.

Il n'est pas douteux que la légende du revers ne soit une déformation d'*Audolenus*, ce dont on se convaincra en comparant ce triens avec le n° 466 de la Bibliothèque nationale.

17. (776) *Atelier non identifié dans le Maine.* — + FREDLFVS MO. Buste, paraissant casqué, à droite.

℟. + ANISIACO FIT. Croix, sur un globe[1], accostée de deux étoiles dans les cantons supérieurs.

Tiers de sou d'or. — Musée du Puy.

Je n'ai pu identifier *Anisiaco*, mais le style de la

1. Le globe a été oublié par le graveur.

monnaie indique qu'il faut chercher ce lieu dans le Maine. Cet *Anisiaco* doit être le même que celui dont le nom figure sur le n° 475 de la Bibliothèque nationale.

18. (915) *Melun* (Seine-et-Marne). — MECICDONЄ (*Mecledone*). Buste diadémé, à gauche.

℟. [MA]ϚNOVA_DV (*Magnovaldu*). Croix fichée, accostée de deux points.

Tiers de sou d'or. — Collection Dassy.

19. (1030) *Basilique de Saint-Aignan d'Orléans*. — + BACIO BAϚILCI (pour *Racio basilici*). Buste diadémé, à droite. Grènetis au pourtour.

℟. + ϚNCTI ANIANE entre deux grènetis. Croix à branches égales.

Il s'agit de la célèbre basilique de Saint-Aignan d'Orléans mentionnée dans Grégoire de Tours. La tête du droit est de même style (surtout le dessin des cheveux) que celle du triens orléanais de Clovis II, n° 617 de la Bibliothèque nationale.

A remarquer, dans le mot *Aniane*, la substitution d'un *e* à l'*i* final ; c'est un phénomène exceptionnel, aussi rare que le phénomène contraire, dont nous avons un exemple dans *basilici*, est fréquent.

20. (1187) *Essonnes* (Seine-et-Oise). — EXSONA VCO (pour *Exsona vico*). Buste au diadème perlé, à droite.

℟. + BETTOИE. Croix, le pied soudé à un degré.

Tiers de sou d'or. — Musée de Lyon.

21. (1405) *Charpeigne* (Meurthe-et-Moselle). —

SCARPONNA FIT. Buste au diadème perlé, à droite ; sur le buste, une croix monogrammatique.

℟. + VVAREϚIS[ELVS]ϺO. Croix, ornée d'un point à chacune de ses extrémités, accostée des lettres C A, le champ entouré d'un grènetis.

Tiers de sou d'or. — Musée de Copenhague.

22. (1502) *Laon* (Aisne). — LEVDVNO. Buste au diadème perlé, à droite.

℟. SIϚϚIMVNDVS. Croix potencée, sur un globe et un degré.

Tiers de sou d'or.

23. (1515) *Soissons* (Aisne). — SVESSIONO. Buste à droite.

℟. + AVΔOALDO ϺON. Croix aux bras de laquelle sont pendues les lettres ω et A.

Tiers de sou d'or. — Collection formée au XVIII^e^ siècle par l'abbé de Jobal, à Metz.

24. (1629) *Cologne*. — DAOHOMARI (*Daonomari* ??). Buste diadémé, à droite.

℟. WCBOИ COLVNIA CIVITA. Victoire de face, tenant de la main droite une couronne déformée et de la gauche un globe crucigère.

Tiers de sou d'or. — Cabinet de Vienne (Autriche).

25. (1845) *Chantilin* (Isère). CANTOLIANO. Buste au diadème perlé, à droite.

℟. + LEODVLFOS MONETAR entre un cercle lisse et un grènetis. Croix, sur un globule, accostée des lettres V I.

Tiers de sou d'or. — Cabinet de Berlin.

A rapprocher du n° 1327 de la Bibliothèque nationale.

26. (2513) *Dun-le-Poëlier* (Indre). + DIИO FITVR. Buste diadémé, à droite.

℟. CHILDOLENVS MO. Croix ancrée, sur un globule, accostée des lettres ∧ ∨ dans les cantons supérieurs.

Tiers de sou d'or.

Les lettres accostant la croix du revers prouvent qu'il faut interpréter par ∧ ∨ les caractères incertains › ‹ gravés sur le n° 1692 de la Bibliothèque nationale. Ce sont les initiales d'*Aurelianis*. Dun-le-Poëlier était dans le diocèse de Bourges, mais sur les confins de celui d'Orléans.

27. (2463) *Saint-Etienne de Fursac* (Creuse)? — [F]ERRVCIACO. Monogramme.

℟. + TEODOALDO MO. Croix, sur un globule, accostée de deux globules dans les cantons supérieurs ; le champ entouré d'un grènetis.

Tiers de sou d'or.

Maurice Prou.

# DE LA SIGNIFICATION

# DES MOTS *PAX* ET *HONOR*

## SUR LES MONNAIES BÉARNAISES

## ET DU *S* BARRÉ

### SUR DES JETONS DE SOUVERAINS DU BÉARN

En rendant compte, dans la dernière livraison de la *Revue*, de l'ouvrage de MM. Schlumberger et Adrien Blanchet, intitulé *Numismatique du Béarn*, nous avons formulé quelques réserves sur les points indiqués en tête du présent article, et nous avons annoncé l'intention d'en faire l'objet d'un travail spécial. C'est ce travail que nous mettons aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs.

## I

### *Des mots* PAX *et* HONOR

Dans le troisième chapitre de l'*Histoire monétaire du Béarn*, qui remplit le premier volume dudit ouvrage, l'auteur, M. Adrien Blanchet, a recherché le sens des termes PAX et HONOR ou ONOR, qu'on lit au revers de nombreuses pièces émises, au nom des vicomtes souverains du Béarn, depuis la fin du XI^e^ siècle jusqu'à la fin du XV^e^.

Après une courte analyse des opinions de ses prédécesseurs, M. Blanchet[1] s'est prononcé en faveur de l'interprétation de PAX par « la Paix » ou « Trêve de Dieu », qui fut, comme on sait, solennellement proclamée à la fin du x^e^ siècle et confirmée dans les siècles suivants.

Quant au terme *Honor* ou *Onor*, M. Blanchet lui attribue le sens de droit honorifique, seigneurie ou domaine[2].

Avant de discuter ces hypothèses, nous devons faire l'historique des questions à résoudre.

En 1851, notre savant confrère et ami Anatole de Barthélemy exprima la pensée que le mot PAX indiquait une intervention épiscopale dans le monnayage; que c'était une sorte de bénédiction des prélats, analogue à la dextre bénissante qui se remarque sur le numéraire de quelques localités[3].

Dans le cours de la même année, Benjamin Fillon, qui, du reste, considérait ce terme comme une des dégénérescences du type carolingien, avec l'inscription de REX dans le champ, l'interprétait dans le sens de *la Paix* ou *Trêve de Dieu*, qui, dit-il, fut accueillie avec tant d'enthousiasme dans toute les parties de la France[4].

M. Anat. de Barthélemy fut frappé de cet aperçu ingénieux; mais il crut que, dans le même ordre d'idées, la question pouvait être encore serrée de plus près, et, en 1857[5], il écrivait ce qui suit : « Un

1. *Hist. monét. du Béarn*, p. 55.
2. *Ibid.*, p. 56-57.
3. *Manuel de numism. du moyen âge et moderne*, p. 188.
4. *Considérations sur les monn. de France*, 1851, p. 92-93.
5. *Revue numismatique*, 2^e^ série, t. II, p 364.

des principaux résultats de la Paix de Dieu fut la formation des communes, qui, dans le principe, étaient elles-mêmes désignées sous le titre de *Paix* : la plus ancienne *Trêve de Dieu* fut consacrée en 1047[1] par le concile de *Téluges* ou *Télujes*, en Roussillon, et les monnaies de cette province portent le mot PAS » ; sa présence sur le numéraire pouvait, d'après notre confrère, marquer la part du Tiers-État dans le monnayage.

La commune de Morlàas existait dès le XI^e^ siècle, et l'on sait que les vicomtes de Béarn ne pouvaient changer ni le titre ni l'aloi de leurs monnaies sans le consentement des prélats, des barons et des communes de leur domaine[2].

M. Caron, dans son livre *Des monnaies féodales françaises*, a reproduit l'explication de B. Fillon, et, avec une variante, celle de M. de Barthélemy, sans prendre parti pour l'une ou pour l'autre : « *Pax* serait, dit-il, une allusion à la *Paix de Dieu*, et pourrait aussi rappeler le nom de conventions faites *entre les gens des communes*[3] ».

Enfin, M. Blanchet, qui s'est prononcé, comme nous l'avons dit, en faveur de l'allusion à la *Paix de Dieu*, a rappelé, à l'appui de cette opinion, un

1. Nous verrons plus bas, p. 486, que la Trêve de Dieu fut proclamée par l'Église longtemps avant cette date.

2. Une quatrième interprétation a été proposée pour le mot *Pax :* celle de banlieue ou territoire suburbain. Mais nous ne la mentionnons ici que pour mémoire; car, inspirée assurément par un article de Du Cange, elle n'est applicable que lorsque *Pax* est suivi des mots *villae*, *urbis* ou *civitatis*, ou bien d'un nom de ville ou de bourgade (voir les exemples cités par Du Cange, *Glossar.*, éd. Didot, t. V, p. 158, col. 2 et 3).

3. *Monnaies féodales françaises*, 1883, p. 178.

accord perpétuel conclu par Centulle IV avec Raymond Guillaume, vicomte de Soule, et qui se termine par ces mots : « Pax hominibus bonæ volontatis[1] ».

Une grande variété de conjectures s'est également produite relativement au sens du mot HONOR ou ONOR, qui se lit au revers de nombreuses espèces béarnaises.

M. Anat. de Barthélemy, dans son Manuel déjà cité, disait que, sur ces monnaies, la légende *Honor Furciae Morl.* était synonyme de *Palatium* ou *Castellum Furcie Morlani*, « Château de la Fuerquie de Morlas[2] ». Cette traduction fut adoptée sans réserve par Poey d'Avant[3].

Quelques années plus tard, dans l'article de la *Revue numismatique* dont nous avons reproduit un extrait, notre savant confrère montrait quelque hésitation sur ce sujet, car, parlant de l'inscription *Pax et honor forquie Morlacis*, gravée sur un denier du vicomte Gaston X de Grailly[4], il disait : « Je n'ose pas affirmer que cette formule indique la *commune* et le *château de Morlàas* ; peut-être qu'à l'époque où fut frappé ce denier, le vicomte de Béarn était seul maître de la monnaie, et que, jouant sur les mots, il avait voulu simplement composer une devise[5].

En 1883, M. Caron déclare qu'à son avis « le mot

1. *Hist. mon. du Béarn.*, p. 54-55. M. Blanchet cite cet accord d'après P. de Marca, *Hist de Béarn*, p. 294.

2. *Man. de numism. du moyen âge et moderne*, 1851, p. 188.

3 *Monn. seigneur. de France*, 1853, p. 192.

4. C'est le comte de Foix, quatrième de ce nom (1436-1472).

5. *Rev. num.*, 2e série, t. II, p. 365.

*Honor* a bien la signification de seigneurie territoriale[1] ».

Dans le *Nouveau manuel de numismatique*, publié en 1890, M. Blanchet s'est borné à traduire *Honor* par « droit honorifique, domaine, etc.[2] ». Mais, en dernier lieu, dans son *Histoire monétaire du Béarn*[3], il s'est un peu plus étendu sur cette question : « Certains feudistes, dit-il, ont expliqué *Honor* par « bénéfice », mais on a démontré que c'est une erreur[4]. Par *Honor* il faut entendre les droits honorifiques, la seigneurie, le domaine, le territoire, la terre patrimoniale ». L'auteur signale ensuite un passage du *for* ou charte des libertés du Béarn, dans lequel ce terme a la valeur de « seigneurie », et il se demande s'il n'aurait pas été placé sur la monnaie des vicomtes en souvenir de la concession qu'ils avaient reçue, au commencement du XI[e] siècle, de la souveraineté de cette province.

La première réflexion que suggère l'exposé qui précède, c'est que les érudits qui ont jusqu'ici traité ce sujet ont tous étudié séparément la signification des deux mots PAX et HONOR, comme s'il n'y avait entre eux aucun lien. Or, ces mots font, tout au contraire, partie d'une même légende, gravée au revers des espèces béarnaises, et que nous reproduisons ici avec ses variantes :

1. *Monn. féod. franç.*, p. 178. M. Caron renvoie le lecteur à un opuscule où cette interprétation lui paraît avoir été péremptoirement démontrée.
2. P. 305.
3. P. 56-57.
4. M. Blanchet cite en cet endroit Championnière, *De la propriété des eaux courantes*, 1846, p. 162.

PAX (dans le champ) ; ONOR FORCAS (au pourtour)[1] ;

PAX ET HONOR FORCAS MORLAN[2] ;

PAX ET HONOR FORQUIE MORLACI (*var.* MORLACIS, MORLANIS, MORLANI, MORLAN, MORLA, MORL, MOR, MO, M)[3] ;

PAX ET HONOR FORQUIE (*var.* FORQU, FORQ, FOR, FO, F[4].

On voit que PAX et HONOR figurent ensemble dans toutes nos monnaies, et sont même, sur la plupart d'entre elles, unis par la conjonction ET. Il faut conséquemment, à l'inverse de nos prédécesseurs, les envisager comme parties intégrantes d'une même inscription, et chercher une explication où ils soient en relation directe l'un avec l'autre, et aussi avec les derniers termes de la légende, FORCAS ou FORQUIE MORLACIS OU MORLANIS.

Nous commencerons cette recherche par le mot HONOR, qui, une fois expliqué, nous aidera à interpréter rationnellement le mot PAX.

*Honor* a été employé au moyen âge dans plusieurs acceptions. Et d'abord, il n'est point exact de prétendre qu'il n'a pas eu le sens de *bénéfice* ; c'est le contraire qui est vrai. Du Cange en a donné des preuves nombreuses[5], auxquelles nous sommes en mesure d'ajouter un exemple décisif, tiré du cartulaire de l'abbaye de Beaulieu en Limousin. Dans un règlement daté de 971, les deux abbés qui gouver-

1 Schlumberger, *Description des monnaies, jetons et médailles du Béarn*, nos 1-4, 7 et 18 ; p. 1, 2, 4 et 8.

2. *Ibid.*, no 13, p. 7.

3. *Ibid.*, nos 10-16, 25-29, 32-34, 36, 41 ; p. 6-8, 11-15, 17 ; Addit., p. 74.

4. *Ibid.*, nos 19, 20, 30 et 35 ; p. 9, 12 et 14.

5, *Glossar.*, édit. Didot, t. III, p. 692, col. 1 et 2.

naient alors le monastère instituent, dans les courts ou villas, des serfs-vicaires ou serfs-juges, chargés d'exiger des tenanciers les services qui lui étaient dus ; il leur est attribué un manse de la villa à laquelle ils sont préposés, et ils perçoivent, dans chacun des autres manses, diverses redevances ; ils jurent *fidélité*. Or, il est dit : Si *infideles* reperti fuerint, *perdant totum*..... Si ullus ex illis obierit *honor* ejus S. Petro remaneat..... ; si filios legitimos habuerint, major *honorem* totum teneat ; post suum decessum, secundus *honorem* teneat[1] ». Ici le caractère bénéficial de *honor* est tellement évident et indéniable que je n'ai pas à y insister.

Ajoutons qu'il y a des textes dans lesquels les *honores* sont opposés aux *alodia* et aux *proprietates*[2].

Et pourtant, le mot *honor* a servi fréquemment aussi à désigner, soit des biens occupés à titre *alodial* ou de *propriétaire*, soit des possessions d'origine quelconque et de caractère indéterminé[3].

En Espagne, le *honor* ou la *honor* se distingue du *feudum* et de la *terra*, en ce qu'il est donné sans condition (tel que serait le service d'une rente ou du revenu d'une ville ou bourgade), et qu'il ne peut, du vivant du donataire, lui être enlevé sans motif valable[4].

Enfin, par ce mot, on a parfois (du moins au XVI[e]

1. Voir notre édition du *Cartulaire de Beaulieu* dans les *Docum. inéd. de l'hist. de France*, charte L, p. 93.

2. Du Cange, *ubi supra*, p. 692, col. 2, cite plusieurs exemples, dont deux sont empruntés à des documents espagnols.

3. Id., *ibid.*, col. 2 et 3.

4. *Ibid.*, p. 693, col. 1.

siècle) entendu un territoire, un district ou une banlieue.

Il a donc été employé avec des significations très diverses, entre lesquelles le choix paraît difficile. Mais des documents béarnais, conséquemment tout à fait topiques, permettent de discerner celle qui convient ici. Dans le *for* ou charte des libertés de Béarn, la *honor d'Acxe e de Sole*, veut dire « la seigneurie de Dax et celle de Soule[2] », et, sur le numéraire vicomtal, ce terme a bien la valeur de « droit seigneurial » ; j'ajoute que le mot *forcas* ou *forquie*, qui le suit dans l'inscription monétaire, détermine avec une entière précision la nature et l'étendue de ce droit des vicomtes. C'est celui de faire dresser sur leurs terres des fourches patibulaires, emblème très significatif du pouvoir de haute et moyenne justice, c'est-à-dire du *merum imperium*.

Ces instruments de supplice sont, comme on sait, appelés au moyen âge *furcae*, par corruption *forcae*[3], et plus tard *furciae*, *furquiae*, *forquiae* ou *forquinae*[4].

Sur les plus anciennes de nos monnaies[5], c'est la forme *onor forcas* qui apparaît ; presque toutes celles de Gaston X de Grailly (1436-1472)[6] et celles qui les

1. *Ibid.*, col. 2.

2. Blanchet, *op. cit.*, p. 56, Cf. le *Dictionnaire béarnais*, de Lespy et Raymond, 1887, t. I, p. 361.

3. Voir les exemples cités par Du Cange, *Glossar.*, édit. Didot, t. III, p. 437, col. 2. Le nombre de piliers que le seigneur justicier pouvait établir pour ses fourches patibulaires, variait suivant sa dignité. Le comte avait droit à trois piliers, le vicomte à deux seulement. *Ibid.*, 438, col. 3.

4. *Ibid.*, p. 439, col. 3.

5. Nos 1-3, 7, 8, 13, 18 et 21. Voir dans Schlumberger, *Descript. des monn. du Béarn*, p. 1, 2, 4, 7-9.

6. Nos 10-17, 19 et 20 ; *ibid.*, p. 6-9 et Additions, p. 74.

ont suivies portent *honor forquie*. Sur les unes comme sur les autres, ces expressions ont le sens de « droit aux fourches », c'est-à-dire de l'entier pouvoir de justice criminelle.

Du Cange, qui suivait en cela P. de Marca, a pensé que *furcia*, *furquia* ou *forquia* désignait ici une demeure, un palais des anciens vicomtes de Béarn, et que *honor furciae Morlani* signifiait *feudum domus Morlani*, « fief de la demeure ou palais de Morlàas[1]. »

Cette interprétation[2] est difficile à accepter : on ne comprend guère ce que pourrait être le fief d'une résidence vicomtale à Morlàas.

Vers l'année 1012, le roi de Navarre, Sanche-le-Grand, en récompense de l'aide que lui avait donnée le vicomte de Béarn, Centulle Gaston, dans ses luttes glorieuses contre les Musulmans d'Espagne, lui avait concédé la souveraineté de sa province[3]. Morlàas était une simple localité de cette province; à quel propos les successeurs de ce dynaste auraient-ils fait mention de leur *fief* de Morlàas? Cela supposerait la dépendance d'un suzerain : or, ils étaient souverains et n'étaient conséquemment feudataires de personne.

D'un autre côté *forquie*, qui, sur les monnaies béarnaises, avait remplacé *forcas*, n'est évidemment

1. *Glossar.*, t. III, p. 439, col. 3.

2. Elle se rapproche beaucoup de celle que M. de Barthélemy formulait en 1857 avec hésitation (*Rev. num.*, 2e série, t. II, p. 365); seulement, dans l'hypothèse de notre savant confrère, c'était *honor* et non pas *forquie* qui aurait pu se traduire par *palatium* : *forquie* aurait été le nom propre du palais.

3. P. de Marca, *Hist. de Béarn*, p. 274 et 413.

qu'une provenance, une transformation de ce dernier terme, et ne pouvait avoir, du moins à l'origine, que la signification de « fourches patibulaires ». Si, plus tard, le château de Morlàas prit le nom de *La Hourquie*, ce nom, dérivé du *forquie* des monnaies du XV^e^ siècle, vient, ainsi que M. Blanchet l'a fait justement observer, « du droit à des fourches patibulaires[1]. »

A la vérité, des lettres du pape Urbain II, datées de 1096, semblent donner à Morlàas le nom de *Forcas*; il y est dit que l'église de Sainte-Foy de Morlàas, est située dans le comté de Béarn, et dans la ville de *Forcas*[2]. Mais cette énonciation est assurément le résultat d'une erreur provenant soit d'une rédaction ou d'une copie vicieuse de la note qui servit à la chancellerie romaine pour dresser l'acte précité, soit d'une méprise du secrétaire chargé de ce dernier travail. En effet, depuis la fin du XI^e^ siècle, jusque dans la première moitié du XVI^e^, nos monnaies portent les mots *honor forcas* ou *forquie Morlacis* ou *Morlanis*, ou bien des formes réduites de ce vocable. Si Morlàas s'était appelé, au XI^e^ siècle, *Forcas*, le nom de *Morlacis* ou *Morlanis* aurait certainement disparu depuis et bien avant le XV^e^ ou le XVI^e^ siècle : loin de là, c'est celui de Morlàas qui persiste et s'est maintenu jusque dans les temps modernes.

En outre, le château de Morlàas, comme il a été dit plus haut, prit dans les derniers temps le nom de *Hourquie*, dérivé de *fourquie*[3]; or, le château et la

1. *Op. cit.*, p. 23.
2. Lettres rapportées par P. de Marca, *Hist. de Béarn*, p. 103.
3. Blanchet, *op. cit.*, p. 23.

ville étaient parfaitement distincts l'un de l'autre. Le premier était bâti sur le coteau ; la ville était au bas ; l'église de Sainte-Foy est *dans la ville* et non dans le périmètre de l'ancien château aujourd'hui détruit.

L'énonciation contenue dans l'acte de la chancellerie romaine est donc indubitablement erronée.

Quant au nom de Morlàas qui termine la légende monétaire, on serait tenté de voir dans le *honor forcas Morlacis* le droit d'élever des fourches, en d'autres termes, d'exercer le pouvoir de haut justicier *dans cette localité*. Mais une telle interprétation serait inexacte. En effet, les vicomtes, pourvus, dès les premières années du XI^e^ siècle, de la souveraineté sur tout le Béarn, avaient la faculté d'ériger des fourches patibulaires dans toute l'étendue et sur un point quelconque de la province. Ils n'avaient aucunement à affirmer ou à rappeler sur leur monnaie l'exercice de ce pouvoir *à Morlàas* ; c'eût été même un acte non seulement inutile, mais préjudiciable à leur intérêt et à leur droit, dont il aurait impliqué une sorte de restriction.

Le nom de Morlàas, inscrit sur le numéraire sorti de son officine, était la marque de cette officine ; et, comme celle-ci fut, jusqu'en 1351, date de l'établissement de Saint-Palais, le seul hôtel des monnaies des vicomtes, et qu'elle resta, jusqu'à la création de celui de Pau, le centre le plus actif de la production de la province ; qu'enfin ses produits étaient fort renommés et recherchés[1], même en dehors du Béarn,

1. Blanchet, *op. cit.*, p. 90.

on comprend qu'elle ait tenu à les marquer de son nom ou de ses initiales.

En résumé, *honor forcas* (ou *forquie*) est l'affirmation du droit aux *fourches* patibulaires, ou de haute et moyenne justice des vicomtes de Béarn.

Le nom ou les initiales du nom de Morlàas, qui viennent après, sont la marqne de l'atelier.

C'est par la suite des temps que, de l'existence de ces appareils de juridiction criminelle, le château prit le nom de château de la *Fourquie* et finalement de la *Hourquie*.

Ces points établis, je passe à la question d'interprétation du mot PAX.

J'ai dit plus haut et il me semble impossible de contester qu'il y a entre ce terme et les autres parties de la légende monétaire une relation étroite, dont il faut évidemment tenir grand compte. L'explication que nous en cherchons doit donc nécessairement se trouver en rapport logique et direct avec ce qui le suit.

Ce rapport n'existe, à aucun degré, entre le droit aux fourches patibulaires, traduction de *honor forcas*, et les interprétations jusqu'ici proposées pour le mot PAX.

Cette raison suffit pour écarter tout d'abord et sans hésitation l'hypothèse d'une intervention épiscopale dans le fait du monnayage ; celle du règlement de la part du Tiers-État dans le bénéfice de ces opérations, et celle de conventions passées avec ou entre les gens des communes, hypothèses qui manifestement ne se rattachent, par aucun point, au plein pouvoir de justice des vicomtes.

Quant à la *Trêve de Dieu*, qui fut proclamée par l'Église, dès la fin du x^e^ siècle, et confirmée au xi^e^, dans le but d'éteindre ou de suspendre, tout au moins d'atténuer, dans ses conséquences, le fléau des guerres entre les grands et les petits feudataires et leurs vassaux, il est bien certain que la sanction de cet acte solennel ne résidait point dans les juridictions particulières de seigneurs tels que les vicomtes de Béarn; elle consistait essentiellement dans les peines canoniques : l'excommunication des contrevenants, la mise en interdit de leurs églises et de leurs terres, et, au besoin, dans l'action commune des fidèles de la trêve contre ceux qui la violaient, action d'où pouvaient sortir le bannissement des coupables et la dépossession de leurs domaines.

En 1031, lorsque, la Trêve de Dieu ayant été renouvelée par les prélats de France dans leurs diocèses respectifs[1], les seigneurs du Limousin se montrèrent réfractaires aux commandements de leur évêque Jordan, le deuxième concile tenu à Limoges, cette même année, les frappa d'excommunication[2],

1. On voit par là qu'il n'est pas exact de considérer la Trêve de Dieu, consacrée en 1047 à Téluges en Roussillon, comme étant la plus ancienne. Cette institution remonte même, comme nous l'avons dit, au delà du xi^e^ siècle, car elle fut proclamée dès la fin du x^e^. Nous citerons comme preuves de ce fait : 1° la charte de Trêve et de Paix, conclue, en 988, sous les auspices de Wédon, évêque du Puy, et de Théobald, archevêque de Vienne (Bouq., *Histor. de France*, t. X, p. 535, note); 2° le premier concile de Charroux (989), ceux de Narbonne et du Puy (990), de Limoges (997-998) et de Poitiers (1000). Voir sur ce sujet, Sémichon. *Paix et Trêve de Dieu*, p. 7-14; Ludwig Huberti, *Gottesfrieden und Landfrieden. Rechtsgeschichtliche Studien*, t. I, 1892, et l'article bibliographique de M. F. Lot, dans *Biblioth. de l'École des chartes*, année 1893.

2. « Excommunicamus illos milites de illo episcopatu Lemovicensi, qui pacem et justitiam episcopo suo firmare, sicut ipse exigit, nolunt aut nolue-

Mais, apparemment, aucun des puissants personnages de la province, ni le vicomte de Limoges, ni le vicomte de Turenne, non plus que ceux d'Aubusson ou de Ventadour, ne songèrent à les assigner à leur tribunal.

Il n'y a donc point, pour en revenir aux vicomtes de Béarn et à leur légende monétaire, de relation spéciale à établir entre leur droit aux fourches patibulaires, *honor forcas*, et la Trêve de Dieu.

Il faut noter, en outre, que l'inscription *Pax et honor forquie* se voit jusque sur les pièces du vicomte Henri Ier d'Albret (Henri II de Navarre), qui régna de 1516 à 1555[1]. Si *Pax* avait eu le sens de *Trêve de Dieu*, est-il admissible qu'on l'eût maintenu jusqu'au milieu du XVIe siècle, alors que, depuis si longtemps, l'institution avait cessé d'exister, et que le mot avait même perdu sa signification?

Concluons que cette interprétation doit être écartée comme les autres.

Je n'aperçois, à vrai dire, qu'une seule explication qui remplisse la condition essentielle, indispensable, d'une relation étroite et directe avec les autres parties de la légende monétaire.

Cette explication est d'ailleurs bien simple : elle consiste à prendre le terme de *Pax* dans son sens primitif et concret de « Paix sociale », « d'Ordre

runt. Maledicti ipsi et adjutores eorum in malum, maledicta arma eorum et caballi illorum..... Et sicut haec lucernae extinguuntur in oculis vestris, ita gaudium eorum extinguetur in conspectu sanctorum angelorum... Omnes episcopi et presbyteri candelas ardentes in manibus tenentes, mox eas in terram projicientes extinxerunt. » Mansi, *Conciliorum amplissima collectio*, t. XIX, col. 530.

1. Voir *Numism. du Béarn*, t. II, *Descript. des monnaies, jetons et médailles du Bearn*, par G. Schlumberger, nos 41, 46 et 47, p. 17-19.

matériel », assuré sur toute la surface du domaine vicomtal.

Entendu ainsi, il est tout naturel qu'il soit suivi de l'affirmation ou plutôt du rappel de ce qui était la garantie de cette Paix, de cet Ordre : le droit de haut justicier, *honor forcas*, le droit aux fourches patibulaires, manifestation du pouvoir répressif des vicomtes, souverains de Béarn.

Je passe à l'étude du *S* barré.

## II

### *Du* S *barré gravé sur des jetons de souverains du Béarn.*

Le *S* barré figure sur trois jetons de Jeanne d'Albret[1], sur trois jetons de sa fille Catherine de Bourbon[2] et sur un seul jeton de son fils Henri II de Béarn (le roi de France Henri IV)[3].

Dans le chapitre IV de son *Histoire monétaire du Béarn*, au cours d'une excellente étude des types successivement adoptés par les monnayeurs de la vicomté, M. Blanchet a recherché quelle pouvait être la signification du *S* barré sur les monuments précités.

Ce problème avait déjà exercé l'imagination des archéologues et des numismatistes. Après avoir écarté des hypothèses sans valeur, émises par Duby,

1. N° 30, *ibid.*, p. 58.
2. N$^{os}$ 20-22, *ibid.*, p. 56-56.
3. N$^{os}$ 14, 16 et 17, *ibid.*, p. 53 et 54.

Vatout, Ed. Fournier, Jules Labarte, et réfutées péremptoirement par Adr. de Longpérier, M. Blanchet a reproduit une explication que notre éminent et regretté confrère avait proposée en 1856. Elle consiste à regarder le *S* barré comme un rébus correspondant au jeu de mots : *fermesse* (*ferme-es* [1]). Longpérier rappelait, à ce propos, un passage du livre des *Bigarrures*, où un écrivain du XVI[e] siècle, Étienne Tabourot, a dit que « le *S* fermé d'un trait signifiait *fermesse* pour *fermeté* [2] ».

M. Chaudruc de Crazannes, dans un article inséré, en 1857, au tome II de la *Revue numismatique*, combattit cette proposition : le mot *fermesse* n'appartenait, d'après lui, à aucun idiome connu ; et il lui semblait préférable d'interpréter le *S* barré par *fermo-es* (il est ou elle est *fermé*) ; je vois là, ajoutait-il, l'image symbolique du *Justum et tenacem propositi virum* d'Horace et aussi de la *Femme forte* [3].

Dans une note imprimée à la suite de cet article, Longpérier fit observer qu'en langue béarnaise, le rébus, tel que le présentait M. de Crazannes, serait incompréhensible « parce que le nom de la lettre *S* est *ésso* ; que la troisième personne du présent de l'indicatif du verbe *être* est *eyt*, et que le participe du verbe *fermar* (si ce verbe existait) ne serait pas *fermo*, mais *fermat* au masculin et *fermado* au féminin, en sorte qu'on aurait d'une part *fermo-est* et de l'autre *fermado-esso*. Mais encore faudrait-il admettre l'exis-

1. *Rev. numism.*, 2[e] série, t. I, p. 268-276.
2. *Bigarrures*, chapitre des *Rébus de Picardie*.
3. *Rev. num.*, 2[e] série, année 1857, p. 174-177.

tence du verbe *fermar*, gallicisme inconnu aux Béarnais comme aux Espagnols. *Esso-barrado* serait la véritable forme ; et que deviendrait alors le jeu de mots que M. de Crazannes admet comme nous[1] » ?

Mais Longpérier ne se borna pas à cette réfutation catégorique : il revint, dans la même note, sur sa proposition de 1856, et il produisit à l'appui une petite pièce de Loys Papon, poète forésien du XVI^e^ siècle[2].

Sous ce titre : *La fermesse d'amour*, on y voit un cadre qui est parsemé de petites flammes, et dans lequel sont gravés les deux fragments d'un arc traversé par une flèche.

Au dessous, les six vers suivants :

> Fermesse dont l'Amour peint un chiffre d'honneur,
> Comune en l'escriture et rare dans le cueur,
> Tes liens en vertus les fidelles asseurent ;
> Mais, ainsi que ta forme est d'un arc mis en deux,
> Le désir inconstant froisse et brise tes nœudz,
> Ce pendant que les mains ta *fermesse* figurent.

« Ici, dit Longpérier, le *S* barré est formé de deux fragments d'arc traversés par une flèche..... L'arc et la flèche représentent la *fermesse d'amour*[3] ».

Aux éléments produits dans ce débat, M. Blanchet en a ajouté de fort intéressants, sur lesquels nous reviendrons plus bas, et il conclut en se déclarant « disposé à adopter l'explication de Longpérier pour tous les monuments du XVI^e^ siècle et du commencement du XVII^e^[4] ».

1. *Ibid.*, p. 179.
2. *Œuvres du chanoine Loys Papon*, Lyon, 1857, in-8°, p. 81.
3. *Ibid.*, p. 177-178.
4. *Hist. mon. du Béarn*, p. 84-86.

J'ai le regret de ne point partager cette manière de voir.

Il me semble, en effet, qu'il y a une explication beaucoup plus simple à donner du *S* barré.

Ce caractère a une valeur bien connue des paléographes et des archéologues : c'est l'abréviation si usitée de *sigillum* ou *signum;* il servait à exprimer l'idée de « sceller » un engagement d'affection ou d'autre nature, d'en assurer la solidité et la durée.

Quant à considérer le *S* barré comme un rébus dont *fermesse* (*ferme-es*) est la traduction, j'admets volontiers qu'il a pu en être fait, au XVI^e^ siècle, un pareil emploi, qui était bien d'ailleurs conforme au goût et à la mode de ce temps. Mais il me paraît fort douteux que tel en fût l'usage courant. *Fermesse*, traduction du latin *firmitas*, contemporain et même frère du catalan *fermeza*, se rencontre dans le *vieux for de Béarn*, charte des antiques libertés des habitants de cette province, qui ne comportait guère de jeux de mots, et il s'y présente avec la signification de force, de solidité des clauses d'un contrat[1] ; il était employé ainsi communément.

En ce qui concerne le sixain de la *Fermesse d'amour* de Loys Papon, on n'a pas donné une attention suffisante à son dernier vers : après avoir dit qu'il regarde la figure allégorique formée de fragments de l'arc (symbole de l'amour)[2] traversés par une flèche, comme l'emblème de « nœuds brisés par

1. « Que aguse *fermesse* et valor segun dret e for ». *Le vieux for de Béarn* éd. de Mazure et Hatoulet, p. 147 ; cité par Blanchet, *op. cit.*, p. 84.

2. Voir *Œuvres du chanoine Loys Papon*, p. 74, 80, 84, 87, 89, 93 et 94, où l'arc est figuré avec cette signification.

l'inconstance », il ajoute : « Ce pendant que *les mains ta fermesse figurent* ».

Comme il n'y a point *de mains* représentées dans la gravure, on comprendrait difficilement ces expressions si, dans d'autres pièces du recueil de Papon on ne voyait *les deux mains unies* symbolisant l'amour et *sa fermesse*[1].

Un exemple concluant de ce mode de figuration nous est d'ailleurs fourni par un livre d'heures de Catherine de Médicis conservé au Louvre (galerie d'Apollon) et ainsi décrit par M. Blanchet : « Il porte sur un des plats de la reliure une bonnefoi tenant un *S* barré, le tout entouré d'un listel sur lequel on lit : FIRMUS AMOR JUNCTAE ADSTRINGUNT QUEM VINCULA DEXTRAE[2].

A la suite de sa description, M. Blanchet signale « la relation directe de cette légende avec les mains unies tenant le *S* barré ». Mais, au lieu d'en déduire la conséquence qu'elle implique, il adhère, comme on l'a vu plus haut, à l'avis de Longpérier, c'est-à-dire à l'explication du *S* barré par le jeu de mots *ferme-ês*.

Or, la conclusion logique à tirer de là est que ce n'est point le *S* barré, mais « l'étreinte des mains, *junctae dextrae* », qui symbolise le *fidus amor* sur le livre de Catherine de Médicis, de même que « LES

1. Sous ce titre, *Traverses d'amour*, est représenté un anneau, dont le chaton est formé de deux mains unies et coupé par une flèche (*loc. cit.*, p. 66). Sous le titre *Désespoir d'amour*, on voit les deux mains séparées par une flèche (*ibid.*, p. 88).

2. *Ibid.*, p. 84.

MAINS *figurent la fermesse d'amour* » dans le sixain de L. Papon.

Le *S* barré que tiennent les mains unies signifie que la promesse de constant amour est scellée du *sigillum* ou *signum* des deux amants.

On reconnaît ainsi que le caractère conservait alors, comme dans les siècles précédents, la valeur du *sigillum* ou *signum* destiné à sceller les engagements de toutes sortes, ou les correspondances dans lesquelles ils étaient consignés ou rappelés.

Ajoutons que si l'on rapproche cette interprétation, imposée par l'histoire, des nombreux et curieux exemples recueillis et énumérés par M. Blanchet[1], on constate qu'elle s'y applique tout naturellement et de la manière la plus satisfaisante, tandis que celle de Longpérier y conviendrait difficilement et serait même, pour certains de ces exemples, d'une adaptation impossible.

Je ne terminerai pas le présent article sans rendre pleine justice au savoir et au talent dont témoigne l'*Histoire monétaire du Béarn* de M. Adrien Blanchet. Le dissentiment où je suis avec l'auteur sur les points que je viens de traiter, ne m'empêche pas de reconnaître le grand mérite de son œuvre, et d'y voir une des meilleures monographies de numismatique provinciale qui aient paru depuis longtemps.

M. Deloche

1. *Ubi supra*

# LE DENIER DE SAINTE-MARIE

## AU NOM DU ROI ROBERT

M. Caron a publié, dans la *Revue de numismatique* de 1889[1] et dans celle de 1890[2], deux études fort intéressantes sur une trouvaille, faite en Franche-Comté, de monnaies frappées au commencement du XI^e^ siècle.

La plus grande partie de ce trésor, mais non la totalité, avait été acquise par MM. Rollin et Feuardent ; elle se composait :

1° D'une monnaie très fruste de Charles le Simple au type de Melle ;

2° De nombreux deniers au nom immobilisé de Lothaire, frappés à Chalon-sur-Saône, V. pl. XII, n° 4 (Poey d'Avant, Pl. CXXIX, n° 20) ;

3° De beaucoup de deniers de Langres avec le nom de Louis, V. pl. XII, n° 3 (P. d'Avant, pl. CXXXV n° 5) ;

4° D'une grande quantité de deniers, jusqu'alors inconnus, ayant pour type primitif : au droit SALINIS BVR, croix au centre, et au revers, en rétrograde, + SCVTINCORV, dans le champ COMITIS, deniers qui offraient, pour le droit, 21 variantes altérant peu à peu la légende, V. pl. XII, n° 2.

1. *Rev. Num.* 1889, p. 556 et pl. XII. Monnaies du commencement du XI^e^ siècle frappées dans le comté de Bourgogne.

2. *Rev. Num.* 1890, p. 446. Monnaies semi royales frappées au Puy.

5° Enfin, de deniers également inédits, portant d'un côté : + ROTBERTVS REX, croix au centre, et de l'autre : + SΛNCTΛ MΛRIΛ, dans le champ un monogramme, V. pl. XII, n° 1.

M. Caron n'a connu que trois exemplaires de cette dernière pièce, mais la trouvaille en contenait certainement plusieurs autres.

Sur deux des pièces dont M. Caron a donné la photographie dans son premier article, puis le dessin dans le second, le nom du roi est écrit en rétrograde ; l'une d'elles porte ROTIBERTVS REX et le monogramme est retourné.

Je n'ai malheureusement pu me procurer l'empreinte de ce dernier exemplaire qui paraît d'une facture plus barbare que les autres ; il est probablement passé des cartons de MM. Rollin et Feuardent dans le médaillier de M. de Ferrari.

Le trésor de Franche-Comté a donc ceci de remarquable qu'il nous révèle deux types monétaires absolument nouveaux et que chacun d'eux y est représenté, comme les deniers déjà connus, par un nombre assez considérable d'exemplaires. Cette dernière particularité permet de supposer qu'on est en présence d'espèces appartenant à la région même où l'enfouissement a eu lieu.

§ 1

Malgré cette indication, l'attribution des deux monnaies inédites n'était pas sans offrir d'assez sérieuses difficultés.

*a*. En ce qui concerne les deniers les plus nombreux, ceux à la légende SALINIS BVR, M. Caron, lorsqu'il écrivit la première de ses deux savantes dissertations, avait montré quelque hésitation à reconnaître, dans le mot SALINIS, qu'il lisait SAVNIS, le nom de la ville de Salins plutôt que celui de Lons-le-Saunier ; dans la légende du revers, il n'était pas certain de trouver le nom du comté de Scodingue, qui dépendait, au x^e^ siècle, du comté de Bourgogne et dont Salins et Lons-le-Saunier étaient les deux villes principales. Mais, en réalité, les arguments donnés à l'appui de cette double lecture étaient concluants, et à la suite des observations paléographiques faites par M. Prou dans la *Revue numismatique*[1], l'attribution à Salins, proposée par M. Caron, est devenue incontestable. La première des deux pièces inédites de la trouvaille a donc été frappée dans le comté de Bourgogne, c'est-à-dire dans la région même où le trésor a été enfoui. L'absence de cette sorte de monnaie dans toutes les trouvailles faites en France ou à l'étranger prouve qu'elle devait avoir un cours très limité.

*b*. Dans un second article, paru quelques mois après le premier, M. Caron a essayé de déterminer la ville à laquelle appartient le denier aux légendes + SANCTA MARIA + ROTBERTVS REX.

Il a dû être entraîné à chercher cet atelier tout d'abord en Bourgogne ou dans le voisinage, car le style du denier de Sainte-Marie est absolument le

1. *Rev. num.*, 1891, p. 234.

même que celui des pièces parmi lesquelles il a été découvert.

Si telle n'est pas la conclusion de son étude, c'est évidemment parce que, d'une part, il n'a pas connu l'existence, sur les confins de la Bourgogne, d'un atelierportant le nom de Sainte-Marie et que,d'autre part, il a trouvé, pour justifier l'attribution de la pièce de Robert à la ville du Puy, un ensemble de circonstances vraiment extraordinaire et bien fait pour séduire.

Dès le début du monnayage féodal, la ville épiscopale du Puy possédait un atelier monétaire et, pendant les x^e^ et xi^e^ siècles, il y fut frappé de nombreux deniers portant la légende *Moneta Sancte Marie*.

Les rois de France ont toujours eu la prétention d'exercer une suprématie féodale sur l'évêque, ce qui suffirait pour légitimer la présence du nom de Robert sur le denier dont il s'agit.

Enfin, à l'époque de Robert, le Puy eut un évêque du nom d'Etienne, à l'élection duquel le roi de France prit une part active en l'aidant de son argent et de son autorité. Robert serait même venu en personne au Puy.

Or, d'après M. Caron, l'analyse du monogramme qui se trouve dans le champ de la pièce inédite de Sainte-Marie « donne indubitablement STPS, et « comme lecture certaine *Stephanus*. Si l'on y recon- « naît, en outre, la trace d'un E, la légende devient « complète et présente, en outre, les éléments EPS « du mot *Episcopus*, qui est ainsi figuré notamment « sur les monnaies de Ratbod, évêque de Noyon « (1068) et de Guillaume de Champeaux, évêque de « Châlons-sur-Marne (1113) ».

Les deniers de Sainte-Marie « portant en même temps le nom du roi et le monogramme de l'évêque, si complet qu'on pourrait dire son nom, attestent l'alliance du pouvoir épiscopal avec le pouvoir royal, comme les deniers de Beauvais frappés au nom de Hugues Capet et d'Hervé. »

J'avoue que, tout en m'inclinant devant la haute autorité de M. Caron en matière de monnaies féodales, et tout en reconnaissant l'habileté avec laquelle il a présenté les arguments dont il disposait, la lecture de son article ne m'a point convaincu.

L'attribution de la pièce en question à l'atelier épiscopal du Puy soulève par elle-même une grave objection qui n'a pas échappé à M. Caron.

On possède la série, jusqu'à présent réputée complète, des monnaies féodales frappées au Puy.

Les plus anciennes portent la légende MONETA SCE MARIAE (V. Pl. XII, n° 6) ; elles sont en bon argent et leur poids indique une émission contemporaine des Carolingiens. Ce type s'est conservé pendant longtemps; on en connaît de nombreux spécimens qui peuvent se classer chronologiquement, d'après leur degré d'altération, de façon à former une suite non interrompue jusqu'au moment où le monnayage a dû cesser, c'est-à-dire jusqu'à une époque bien postérieure à Robert. Quelques-unes de ces pièces sont informes et si petites que la légende a disparu, mais on ne rencontre jamais sur cette monnaie ni le nom du roi ni celui de l'évêque (V. Pl. XII, n° 7).

Le monnayage du Puy a dû être repris à une époque beaucoup plus récente, car on trouve des

pièces d'une bonne exécution, dont les caractères indiquent une fabrication du XIII^e^ siècle. Le type est resté le même, mais les bras des deux croix sont arrondis pour former une rosace et la légende s'est modifiée en BЄATЄ MARIЄ PODIЄNSIS. Ce second type paraît avoir subi également des altérations successives (Pl. XII, 8 et 9).

Est-il possible d'intercaler le denier trouvé en Franche-Comté au milieu de la série du Puy dont j'ai fait reproduire les principaux spécimens ?

M. Caron a bien compris que pour justifier son attribution, il fallait chercher à expliquer pourquoi le style de la pièce qui porte ROTBERTVS REX et SANCTA MARIA ne ressemble en rien à celui des deniers aux légendes : MONETA SCE MARIAE, que l'évêque frappait au Puy à l'époque du roi Robert. Il s'est demandé si ces différences essentielles n'indiqueraient pas que le roi avait profité des discussions existant dans l'évêché pour frapper comme suzerain une monnaie en son nom.

« Autant, dit-il, les monnaies du Puy ont des « lettres larges, épaisses et souvent informes, autant la « fabrication des deniers semi-royaux est soignée et « relativement élégante. Evidemment elle est due à « d'autres monnayeurs, peut-être envoyés par le roi. »

Cette explication ne me paraît pas suffisante ; elle est d'ailleurs inutile.

Ce qui a déterminé M. Caron à donner le denier de Robert à l'atelier du Puy, c'est qu'il a cru lire dans le monogramme le nom de l'évêque Etienne.

J'ai toujours eu des doutes sérieux sur cette lec-

ture assez difficile à contrôler sur la planche photographique qui accompagne le premier article de M. Caron dans la *Revue de numismatique*, parce que les pièces étant éclairées de bas en haut, le jeu des ombres indique à l'œil des creux là où il y a en réalité des reliefs.

L'examen que j'ai pu faire dernièrement de quelques exemplaires inconnus à M. Caron, m'a convaincu qu'on ne pouvait trouver dans le monogramme ni *Stephanus* ni *Episcopus*.

A droite, on reconnaît facilement la lettre S, reportée à gauche sur les exemplaires à légende rétrograde où il y a inversion du monogramme ; mais il est impossible de voir dans l'autre lettre placée à l'opposé, soit un second S, soit un E, comme l'indique M. Caron. Sur l'exemplaire que je possède, on lit distinctement un X formé de quatre triangles apointés, les deux d'en haut et les deux d'en bas à peine séparés. La planche photographique du premier article de M. Caron permet, je crois, de se rendre compte que, sur deux des exemplaires reproduits, il existe un X de cette forme et non un E. Les dessins intercalés dans le texte du second article ne sont pas moins favorables à cette lecture.

La lettre du centre est incontestablement, comme le dit M. Caron, un P ; lorsque, sur certains exemplaires, la partie inférieure présente l'aspect de deux jambages qui donnent à la lettre l'apparence d'un R, cela tient probablement à une déformation produite par la croix du revers, à moins que le graveur n'ait transformé le P grec en R romain.

Le monogramme est donc composé des trois lettres XPS ou SϘX.

La lettre P est surmontée d'une barre qui, selon M. Caron, formerait un T. Comme sur les dessins qu'il a donnés, cette barre ne dépasse pas également le jambage qui la soutient, il faudrait, tout au plus admettre qu'elle peut former un F, ce qui serait inexplicable dans l'hypothèse du monogramme Stephanus, puisque le P romain existe déjà.

Mais en se servant de la loupe, on s'aperçoit que cette barre, sur les exemplaires où il n'y a pas boursouflure du métal, ne tient à la lettre P que par un trait beaucoup plus faible que le jambage; sur l'exemplaire que j'ai fait photographier, le trait paraît produit par la croix du revers.

Cette barre composée de deux triangles, est en réalité le signe abréviatif toujours placé au dessus du monogramme du Christ $\overline{\text{XPS}}$.

Il faut donc renoncer à attribuer la pièce de Sainte-Marie à la ville du Puy, en se fondant sur la présence simultanée des noms de Robert et d'Etienne; mais on pourrait encore la rattacher à cette ville en faisant valoir que la croix à six branches qui figure sur un grand nombre de pièces appartenant incontestablement au Puy, n'est elle-même qu'une altération immobilisée du plus ancien monogramme du Christ, ☧. Sur la pièce frappée au nom de Robert, le chrisme aurait été conservé, mais on lui aurait donné une forme plus claire et plus moderne.

Cet argument ne serait pas sans valeur pour compléter une démonstration, mais à lui seul il n'est pas

décisif, car personne n'oserait affirmer qu'en dehors du Puy, aucune autre église dédiée à la Vierge n'a pu mettre sur ses monnaies le monogramme du Christ en même temps que le nom de Marie.

§ 2

Les objections, que soulève l'attribution du denier qui nous occupe à l'atelier du Puy, deviennent d'autant plus graves qu'il est facile de rattacher cette pièce au monnayage féodal de la région dans laquelle elle a été trouvée.

*a*. Il a existé sur les confins de la Bourgogne, un atelier monétaire désigné au XIII^e^ siècle, dans deux actes du Parlement, sous le nom de *Nostra Domina in Bosco*, ou *Sancta Maria in Bosco*.

La localité où cet atelier était établi se nomme encore aujourd'hui le Bois-Sainte-Marie ; elle est située à 15 kilomètres de Charolles et fut autrefois un bourg ceint de murailles ; son importance féodale était considérable. D'après l'annuaire de Saône-et-Loire pour 1859, les comtes de Mâcon y avaient des officiers pour rendre la justice et y faisaient battre monnaie. La châtellenie du Bois, réunie au domaine de la couronne lorsque saint Louis acquit le comté de Mâcon en 1239, fut plus tard échangée par Philippe le Bel contre la juridiction temporelle de Lyon qui appartenait à l'archevêque.

Des renseignements que M. Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire, a bien voulu me donner, il semble résulter que le bourg dont le nom

actuel est le Bois-Sainte-Marie, s'appelait au moyen âge le Bois tout court, car les baillis, dans tous les anciens documents, se disent simplement baillis *de Bosco*. Il en faut conclure que Sainte-Marie était le nom de l'église du Bois. Ce nom, qui plus tard s'est ajouté à celui du bourg, servait également à désigner l'atelier monétaire qui était une dépendance de l'église et un fief distinct de la châtellenie.

Dans les deux actes du Parlement où il est question de la monnaie fabriquée *apud nostram Dominam in Bosco* ou *apud S. Mariam in Bosco*, il faudrait donc traduire : à Notre Dame ou à Sainte-Marie dans le bourg du Bois.

L'atelier devait inscrire sur les espèces qu'il frappait son nom *Sancta Maria* et non celui du bourg.

Au Puy, où l'atelier monétaire se trouvait probablement dans une situation semblable, le nom de la ville n'apparaît sur les deniers qu'au XIII^e^ siècle, sous la forme *Beate Marie Podiensis*.

Le droit de battre monnaie dans l'atelier de Sainte-Marie du Bois a dû passer de très bonne heure, en tout ou en partie, entre les mains du comte de Mâcon qui, en 1239, le céda au roi en même temps que la châtellenie.

Il résulte de documents authentiques que l'atelier de Sainte-Marie fonctionna après la réunion du comté de Mâcon dont il dépendait. En effet, le droit de monnayage qui avait été probablement cédé avec le comté à saint Louis par Jean de Braine, époux d'Alix, fille du dernier comte Guillaume V, donna lieu à des contestations de la part du chapitre de Mâcon. Le Parle-

ment, auquel le différend fut soumis, décida d'abord, en 1260, que le chapitre était en possession du droit de percevoir un denier par livre sur la monnaie fabriquée dans la ville de Mâcon (Olim, I. 126. — Saulcy, p. 129). Puis il eut bientôt à examiner une nouvelle prétention du même chapitre, lequel réclamait le denier par livre à certains bourgeois de Mâcon qui, sur l'ordre de la reine Blanche, « monetam Regis fecerant apud nostram dominam in Bosco, in comitatu Matisconensi ». (Olim, I. 588. — Saulcy, p. 130.)

Une enquête ayant été ordonnée pour rechercher l'origine du droit du chapitre et pour savoir : « quantum temporis est elapsum quod dictum capitulum recepit denarium prædictum, et qua de causa in dicto comitatu vel in civitate, et eciam si unquam recepit, quando extra civitatem fabricabatur moneta, » le Parlement de la Saint-Martin d'hiver 1263, décida, à la suite de cette procédure, que le chapitre percevrait le denier : « Determinatum est, pocius per raciones juris et per casum similem quam per istam inquestam, quod decanus et capitulum prædicti habeant et percipiant unum denarium de libra in moneta facta in comitatu Matisconensi, apud S. Mariam in Bosco, sicut percipiebant illum, in monetam, quando fabricabatur in civitate Matisconensi. » (Documents inédits. Les Olim, I. 181. — A. N. XIA n° 1. fol. 33.) Ces textes ne disent pas que l'atelier de Sainte-Marie était déjà ouvert sous le règne de Robert et il est fort douteux qu'on en retrouve de plus précis à cet égard, mais, comme

au commencement du XIII[e] siècle les ateliers féodaux disparaissaient plutôt qu'il ne s'en créait de nouveaux, c'est déjà un point fort important de savoir qu'il existait dans le comté de Mâcon, à l'époque de saint Louis, un atelier pouvant inscrire sur ses produits la légende *Sancta Maria*.

*b.* L'existence au Bois de l'atelier de Sainte-Marie n'implique pas que le denier, qui porte le nom du roi Robert, doive être attribué à cette localité. Si cette pièce ne peut avoir été frappée au Puy, encore moins à Clermont en Auvergne, si, par conséquent, elle n'appartient à aucune des deux villes dont l'atelier inscrivait le nom de la Vierge sur ses monnaies, ce sont là des faits négatifs qui ne préjugent pas, mais qui rendent possible l'attribution de la pièce à Sainte-Marie du Bois et créent certainement une présomption en faveur de ce dernier atelier.

C'est dans l'origine et la composition de la trouvaille faite à Salins, dans le style et les caractères principaux de la pièce à classer qu'il faut chercher et qu'à mon avis, on doit trouver les arguments décisifs.

Le trésor contenait deux deniers inédits et ces pièces s'y trouvaient en nombre assez grand pour que l'on pût sans témérité supposer qu'elles appartenaient, comme les autres deniers déjà connus, à des ateliers du pays où la trouvaille avait été faite.

Pour l'une des deux pièces, les deniers du comté de Scodingue frappés à Salins, cette présomption est devenue une certitude. Leur nombre considérable et surtout la multiplicité des variétés de coin qui ont été relevées, prouvent que le mon-

nayage avait dû être très actif bien que jamais aucun spécimen de cette fabrication n'ait été rencontré dans les autres trouvailles de pièces contemporaines. La circulation de ces deniers était donc absolument localisée, ce qui explique qu'ils soient restés inconnus jusqn'à ce jour.

Les mêmes considérations peuvent être invoquées pour justifier l'attribution des deniers de Sainte-Marie à l'atelier établi dans le bourg du Bois. Leur présence dans une trouvaille composée en grande partie de pièces frappées à Salins, s'explique tout naturellement, puisqu'à l'époque où le trésor a été enfoui, c'est-à-dire à la fin du x^e^ siècle, le Bois dans le comté de Mâcon et Salins dans le comté de Scodingue appartenaient au même seigneur, le comte de Bourgogne.

Il est d'ailleurs facile de constater en jetant un coup d'œil sur les reproductions photographiques des pièces qui étaient réunies dans le trésor de Franche-Comté, que le denier de Sainte-Marie n'est pas dépaysé parmi elles. Le poids de ces divers deniers est identique, et l'emploi simultané de légendes écrites de gauche à droite et de droite à gauche, se rencontre aussi bien sur les deniers de Sainte-Marie que sur ceux du comté de Scodingue. Toutes ces monnaies, évidemment frappées dans des localités rapprochées, étaient destinées à circuler dans la même région.

Le denier de Sainte-Marie offre aussi les deux caractères principaux auxquels se reconnaissent les monnaies féodales de l'est de la France au temps de Robert : l'existence dans les légendes du nom du

roi et l'emploi du monogramme ou d'une lettre qui en est le vestige. Alors que presque partout dans le reste de la France, les barons avaient fait disparaître le nom du roi des espèces locales pour le remplacer par le leur, il semble qu'en Bourgogne, comme en terre d'Empire, le droit de battre monnaie ait continué à être considéré comme une simple délégation royale. Ce fût en effet sous cette forme qu'à la fin de la seconde race, le monnayage féodal se substitua au monnayage royal, ce qui explique la présence du nom du roi sur les premiers deniers des feudataires, des églises ou des villes ; mais à mesure que l'autorité royale s'affaiblit, ce nom d'abord immobilisé, disparut des légendes pour faire place à celui du baron devenu héréditaire. Dans l'Est, la substitution s'opéra beaucoup moins rapidement que dans les autres parties de la France. C'est ainsi qu'à Mâcon, à Chalon, à Langres, etc., on retrouve encore pendant bien des années après l'avènement de Hugues Capet, soit le nom immobilisé d'un de ses prédécesseurs, soit même le nom du roi régnant, inscrit sur des monnaies purement féodales qu'on a appelées semi-royales, je ne sais pourquoi, puisque le roi ne participait plus à leur fabrication. Depuis longtemps les évêques du Puy n'inscrivaient plus le nom du roi sur leurs monnaies, quand sur celles des comtes de Mâcon, qui possédaient aussi l'atelier de Sainte-Marie, on retrouve encore le nom de Robert et même celui de ses successeurs.

Une dernière considération, en venant s'ajouter aux précédentes, me paraît de nature à lever les

doutes qui pourraient encore subsister sur l'attribution du denier dont il s'agit à l'atelier de Sainte-Marie du Bois. Le monogramme du Christ, qui se trouve au centre de la pièce, était certainement un des signes distinctifs des espèces frappées dans le comté de Mâcon dont l'atelier de Sainte-Marie faisait partie.

Antérieurement à Robert, on ne connaît qu'un très petit nombre de pièces portant le nom de Mâcon ; le chrisme se trouve sur deux d'entre elles.

Sur la première[1], attribuée à Charles le Simple, figure la croix à six branches aux extrémités carrées, qui n'est que l'altération du monogramme ☧. M. Charvet[2] a publié une variété plus ancienne de ce denier sur lequel, quoi qu'il en dise, le monogramme est encore moins altéré puisqu'on retrouve au centre de la croix à six branches la boucle de la lettre P.

La seconde porte le nom de Louis ; elle a d'abord été décrite et gravée par M. Robert[3] sur l'exemplaire de la collection Lacroix de Mâcon, puis par Poey d'Avant[4] qui en a donné une variété signalée comme existant dans la collection Charvet. Ce dernier a déclaré que les deux exemplaires cités étaient une seule et même pièce ; elle est restée unique et appartient au fils de M. Lacroix qui a bien voulu m'en laisser prendre l'empreinte (V. Pl. XII, n° 5).

M. Robert a trouvé dans le monogramme de cette obole VOSX et Poey d'Avant S+ʌO ; tous deux l'ont

1. Poey d'Avant, t. III, p. 173 et pl. CXXVIII, n° 3. Coll. Lacroix ; — Ch. Robert, *Rev. Num.*, 1860, pl. XIX, n° 4.
2. Charvet, *Monnaies de Mâcon*, 1866, p. 5.
3. *Rev. Num.*, 1860, pl. XIX, n° 2.
4. Poey d'Avant, t. III, p. 172, pl. CXXVIII, n°s 1 et 2.

déclaré inexplicable parce qu'il leur était impossible de voir dans cet assemblage de lettres et de croisettes une altération d'un des monogrammes royaux.

N'est-ce pas tout simplement une altération du chrisme XP̄Ƨ ou XR̄S, et la ressemblance de ce monogramme avec celui du denier de Sainte-Marie n'est-elle pas incontestable ?

A gauche se trouve la lettre S dont la forme est identique à celle du denier de Sainte-Marie, à droite on voit un O de forme carrée ✠, lequel s'est substitué à l'X.

La croisette qui est au dessus de la lettre du centre du monogramme est certainement un vestige de la barre abréviative ; quant à la lettre elle-même, elle présente la bifurcation du jambage déjà signalée sur l'un des exemplaires du denier de Sainte-Marie.

Il est à remarquer que la légende MATISCO CIVITAS étant écrite en rétrograde, le monogramme est inversé comme sur certains exemplaires des deniers de Sainte-Marie à légende rétrograde.

Si le monogramme XPS existe altéré sur une pièce frappée à Mâcon, il est bien permis de supposer qu'il a pû se trouver aussi sur les espèces du second atelier du comté.

M. DE MARCHÉVILLE.

---

# MONNAIE DU CHEF DES ZENDJ

## (264 HÉGIRE = 877-878)

Dans le précédent numéro, j'ai parlé des prétendants alides qui avaient fondé des dynasties plus ou moins durables. Dans le même ordre d'idées, je signale aujourd'hui une pièce inédite, qui se rattache à la fameuse guerre des esclaves ou Zendj.

Dans le champ :

لا اله الا
الله وحده
لا شريك له
محمد بن
امير المومنين

légende circulaire extérieure :

ان الله اشترى من المومنين انفسهم واموالهم بان لهم الجنة
يقاتلون فى سبيل الله (Coran, IX, 112.)

légende circulaire intérieure :

بسم الله ضرب هذا الدينار بالمدينة المختارة سنة اربع
وستين ومايتين

Revers. Dans le champ :

على
محمد
رسول
الله
المهدى على بن محمد

Légende circulaire :

لا حكم الا لله ولا احكم للرجال ومن لم يحكم بما انزل الله فاولائك هم....

(cette dernière partie de la légende est empruntée au Coran, sourate V, verset 48, 49 ou 51).

*N*. Diam. : 19mm. — Poids : 4 gr. 15.

Traduction :

*Il n'y a de Dieu que Dieu. Il n'a pas d'associé. Mohammed fils du chef des croyants.*

Légende circulaire extérieure :

*Oui, Dieu a acheté aux croyants leurs corps et leurs biens parce qu'à eux est le paradis s'ils combattent dans la voie de Dieu.*

Légende circulaire intérieure :

*Au nom de Dieu ce dinar a été frappé dans la Ville choisie, en l'année 264.*

Revers. Dans le champ :

*Ali. Mohammed est le prophète de Dieu. Le Mahdi Ali ibn Mohammed.*

Légende circulaire :

*Le commandement n'est qu'à Dieu; le commandement n'est pas à l'homme — et ceux qui ne commandent point suivant ce que Dieu a révélé, ceux-là sont.....*

L'apparition du Mahdî, qui souleva les esclaves noirs, dans la banlieue de Bassorah, est un des plus intéressants épisodes de l'histoire musulmane. Elle mérite d'être étudiée de très près. Mais ce n'est pas

le lieu ici. Je renvoie, pour les détails, à Weil [1]. Je veux seulement citer les passages des historiens qui peuvent se rapprocher des légendes de la monnaie, et les expliquer.

Masoudî nous donne en quelques lignes un résumé très précis, où je détache un détail intéressant pour notre monnaie :

« La révolte du *chef des Zendj* éclata à Basrah, sous le règne de Mohtadi, en 255 de l'hégire. Cet homme se faisait passer pour Ali, fils de Mohammed (fils d'Ahmed, fils d'Yça, fils de Zeïd, fils d'Ali, fils d'el Huçeïn, fils d'Ali, fils d'Abou Talib) ; mais, selon l'opinion générale, cette généalogie est fausse et doit être rejetée. Il était originaire d'un village nommé Verzenîm, qui dépend de la province de Rey. Sa conduite prouve que l'accusation portée contre lui d'appartenir à la secte des Kharédjites [les « révolutionnaires » du monde musulman] nommés *Azrakites* est fondée. En effet, il tuait les femmes, les enfants, les vieillards et tous ceux dont la vie doit être épargnée, ce qui prouve combien cette accusation est légitime. On a conservé, d'ailleurs, une de ses allocutions, qui commence par ces paroles (profession de foi des Kharédjites) : « Dieu est grand, Dieu est grand ; il n'y a d'autre dieu que Dieu ; Dieu est grand ; à Dieu seul appartient le commandement ; » en outre, il soutenait que tout péché rend infidèle. Se mettant à la tête des Zendj [nom donné aux esclaves noirs de la banlieue de Bassorah], il se révolta à *Bir Nakhl* (le puits du palmier) entre Médinet el Fath et

1. *Geschichte der Chalifen*, II. 454-464.

Kerkh Basrah, le jeudi troisième jour avant la fin de ramadan, 255 de l'hégire ; il s'empara de Basrah en 257 et fut tué le samedi, 2 de safer 270 [11 août 883][1]. »

Dans la légende circulaire du revers, beaucoup de mots sont effacés complètement. Une partie, étant empruntée au Coran, est aisément reconstituée. Toutefois, il reste une incertitude pour le dernier mot de la formule coranique, car celle-ci, répétée trois fois dans la Sourate, n'admet de variante que précisément dans ce dernier mot qui est *mécréants*, *criminels* ou *impies*. Le sens reste le même. Il est évident par le verset choisi que nous trouvons une allusion aux doctrines de ces Kharédjites qu'on nommait *hakemis* parce qu'ils disaient que le *houkm* « commandement » n'appartient qu'à Dieu. La formule complète telle que Makrizî nous la donne, est[2]

لا حكم الا لله ولا حكم للرجال

« *le commandement n'est qu'à Dieu, le commandement n'est pas à l'homme.* » C'est cette formule que je lis, sans hésiter, sur notre monnaie, immédiatement avant le verset du Coran, dont elle est le commentaire. On distingue, en effet, avec la plus grande netteté les mots intermédiaires : ..... الا لله ولا ...

Il est assez curieux de voir la formule des Kharédjites, ennemis d'Alî, sur la monnaie d'un prétendant alide. Il est vrai que la querelle des hakemis avait porté sur un point tout spécial. Alî avait accepté un arbitre pour prononcer entre lui et son rival Moawia.

1. Masoudi, *Prairies d'or* (traduction Barbier de Meynard), VIII, p. 31.
2. Makrizi, *Khitat* (texte arabe de Boulaq), II, 254.

Les Kharédjites, plus royalistes que le roi, déclarèrent que Dieu seul était arbitre, et qu'Alî ne pouvait laisser discuter ses droits. Deux siècles après la mort d'Alî, on pouvait donc fort bien adopter cette formule, et reconnaître les droits d'Alî et de sa famille.

Les historiens nous apprennent que l'autre verset du Coran, qui se trouve sur le droit de la monnaie, était également une devise favorite du chef des Zendj. Tabari, qui vécut à cette époque et recueillit les récits de témoins oculaires, dit en propres termes :

« Il fit acheter de la soie pour en faire un drapeau, sur lequel il écrivit en lettres rouges et vertes : *Oui, Dieu a acheté aux croyants leurs corps et leurs biens, parce qu'à eux est le paradis, s'ils combattent dans la voie de Dieu*, jusqu'à la fin du verset. Il y écrivit aussi son nom et celui de son père[1]. »

Par analogie, il est de toute évidence qu'il dut procéder de même sur ses monnaies. Nous trouvons, en effet, une partie du verset en question, son nom et celui de son père. Car, après ces indications de Tabari, je ne crois pas me tromper en retrouvant le père de notre Alî, dans le *Mohammed fils du chef des croyants* du droit de la pièce.

D'après les prétentions du chef des Zendj, nous savons qu'il se considérait comme le Mahdî des Alides. C'est un de ces innombrables mahdîs, dont j'ai parlé dans le précédent numéro. Donc rien de surprenant à lui voir ce titre sur la monnaie. Son père, disait-il, était issu d'Alî, le gendre du pro-

1. Tabari, *éd.* de Goeje, III, p. 1748, l. 17.

phète. Les historiens ne sont pas d'accord sur la filiation que proclamait cet aventurier[1]; mais notre monnaie nous informe que son grand-père était chef des croyants. Or Masoudi, qui était fort au courant des pratiques alides, nous dit que Mohammed, fils d'Ismaïl, qui se révolta à la Mecque, en 200 de l'Hégire, portait ce titre, ce que « ne fit aucun des descendants du prophète qui revendiquèrent leurs droits, avant ou après lui[2]. » Je crois donc que les historiens n'ont pas donné l'exacte filiation, qui est, suivant toute vraisemblance :

ALI, gendre du prophète
|
HOSEIN
|
ALI
|
MOHAMMED
|
DJAFAR
|
ISMAIL
|
MOHAMMED, chef des croyants.
|
MOHAMMED, dont le nom est sur notre monnaie.
|
ALI, chef des Zendj.

La « Ville choisie », où fut frappée notre monnaie, fut fondée par le chef des Zendj, dans la région des canaux formés par les bras du Tigre et de l'Euphrate.

Il y soutint, de 267 à 270, contre les troupes du khalife abasside, un siège acharné, dont les histo-

1. Cf. Weil, *op. cit.*, II, p. 452.
2. Masoudi, *op. cit.*, VII, p. 56-57.

riens nous ont transmis tout au long les diverses péripéties[1]. Complètement détruite après le suprême assaut, cette ville « d'élection » n'a laissé d'autres traces de sa vie éphémère que le petit monument numismatique ici décrit[2].

P. Casanova.

1. Tabari, *op. cit.*, III, p. 2000-2098. Ibn al Athir, éd. Tornberg, VII, pp. 244-276, etc.

2. Cette monnaie a été acquise récemment par le Cabinet de France.

# MATTEO DAL NASSARO

## Pl. XIII.

Si le nom de Matteo dal Nassaro a gardé quelque célébrité jusqu'à nos jours, cela tient à deux causes : à la faveur dont cet artiste a joui auprès de François Ier [1] et aux éloges décernés par Vasari [2].

Vasari compte Matteo parmi les plus illustres graveurs de la Renaissance, et les largesses de François Ier, ainsi que le taux élevé de la pension qu'il lui fit servir, le placent au nombre de ses artistes favoris, au même rang que le Primatice, et bien au dessus de J. della Robbia et des Juste [3].

Ce ne sont pas ses œuvres qui maintiennent sa réputation ; il n'en est pas dont l'identité soit bien certaine. Pas un dessin, pas un carton, pas une peinture n'ont été retrouvés.

Vasari cite bien un certain nombre de pierres gravées, mais aucune n'a encore été signalée dans les collections. Mariette lui attribue quelques intailles [4], mais sans preuves, la seule qu'il ait hasardée étant fondée sur une lecture inexacte.

Pas une monnaie dont on le fasse auteur sans quelque hésitation [5]. Quant aux médailles, Armand [6]

1. J. Guiffrey, *Nouvelles archives de l'art français*, 2e série, t. I, p. 46.
2. Vasari, *Le Vite de pittori, scultori et architettori*, édit. de Gaetano Milanesi, t. V, pp. 271, 375-379.
3. A. de Montaiglon, *Gazette des Beaux-Arts*, 2e série, t. XIII, p. 556.
4. Mariette, *Traité des pierres gravées*, t. II, 1re partie, pp. 107-108, 123 et 124(?) ; 2e partie, n° 118.
5. Hoffmann, *Les mon. royales de France*, p. 96.
6. *Les médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles*, 2e édit., t. I, p. 153.

déclare qu'on ne saurait lui assurer la paternité d'une seule. On ignore donc si cette réputation et ces faveurs sont justifiées.

Matteo dal Nassaro est cependant le seul artiste qui ait été attaché, à titre de graveur, à la cour de François Ier ; faut-il donc renoncer à retrouver quelques-unes des œuvres qui lui ont valu ce titre? Nous ne le croyons pas.

Ici, nous laisserons de côté le peintre, aussi bien que le dessinateur et le musicien, et si nous faisons figurer dans ce travail une intaille et un camée, c'est qu'ils se rapportent directement aux médailles que nous publions, et que l'intaille est sûrement de la main de Matteo.

## I.

Comme préliminaire à cette étude, il est bon d'esquisser à grands traits la vie de Matteo dal Nassaro, en combinant les renseignements donnés par Vasari avec les documents récemment découverts, et qui n'ont guère fait d'ailleurs, il faut le reconnaître, que confirmer le récit de l'auteur des *Vite*.

Mariette se contente d'écourter Vasari. Il attribue à Matteo, ainsi que nous venons de le dire, quelques pierres gravées, mais sans jamais indiquer les motifs de ses décisions [1].

Il faut arriver au marquis de Laborde pour trouver des détails inédits. Après lui, M. J. Guiffrey rectifie certains points et découvre, ainsi que M. de Grand-

1. Mariette, *Traité des pierres gravées*, Paris, 1750, in-4°, t. I, pp. 120-123.

maison, quelques mentions de payements. Enfin, la plupart des documents déjà publiés sont reproduits ou le seront prochainement dans les *Actes de François Ier* [1], qui sont en cours de publication.

Matteo dal Nassaro [2] appartenait à une famille originaire de Nassaro, lieu peu distant de Vérone. Il naquit à Vérone même et était fils d'un chaussetier nommé Jacopo dal Nassaro.

Dans sa jeunesse, il étudie le dessin. Il apprend aussi la musique sous la direction de ses compatriotes, Marco Carra et Trombocino, et devient un excellent musicien. La gravure lui fut enseignée également par deux Véronais, Galeazzo Mondella, bon dessinateur, et Niccolo Avanzi, qui travaillait à Rome à cette époque.

En sortant de chez ces maîtres, Matteo grava, sur jaspe sanguin, une Descente de croix qui fut achetée par Isabelle d'Este.

D'après son biographe, il partit ensuite pour la France, emportant avec lui plusieurs de ses œuvres. François Ier lui acheta un certain nombre de pierres gravées et l'attacha à sa maison, « aimant en lui, dit Vasari, le musicien autant que le graveur [3]. »

A quel moment se place le départ de Matteo? L'artiste fut-il attiré par la gloire du jeune roi, ou bien fut-il signalé au vainqueur de Marignan et appelé par lui en France? Vasari n'en dit rien.

1. De la Collection des documents inédits.

2. Les formes françaises d'Alnazar, d'Alnassar, d'Alnassart, Dalmasat prouvent qu'il faut écrire *dal Nassaro* et non del Nassaro.

3. Vasari, *loc. cit.* — D'après Baldinucci, Benvenuto fut un célèbre joueur d'instruments à vent, et l'on sait que l'habileté de Léonard à jouer de la lyre et à improviser produisirent, sur Ludovic Sforza, peut-être plus d'effet que ses autres talents.

Ce qui est certain, c'est que Matteo travailla pour François Ier dès l'année 1515, puisqu'il faut lui attribuer une des deux médailles commémoratives de la bataille de Marignan et une intaille qui date sûrement de la même époque.

Ce qui est également hors de doute, c'est que, dès 1521, on le trouve installé en France[1]. Il reçoit d'importantes commandes du roi, et touche 184 livres pour « les pourtraictz de 92 histoires de bergeryes prises dans les bucoliques ». La plupart de ces cartons furent exécutés en broderie d'une merveilleuse richesse, « à entretailleures de thoille d'or et d'argent. »

Faut-il y voir aussi des projets pour quelques-unes des tapisseries dont parle Vasari[2], et dont Matteo fut chargé d'aller surveiller l'exécution en Flandre. Je serais assez porté à le croire, car l'auteur des *Vite* nous apprend que Matteo, au voyage qui suivit la bataille de Pavie, emporta dans sa maison de Vérone de remarquables paysages flamands peints à l'huile ou à la gouache.

Après la défaite de Pavie (1525), Matteo, voyant François Ier prisonnier et désespérant peut-être de la fortune du roi de France, revint à Vérone, où il s'arrangea une pittoresque habitation dans une grotte d'où l'on avait une vue magnifique sur les environs.

Mais à peine rendu à la liberté (1526), François Ier fit rappeler son artiste favori et, pour triompher de ses hésitations, lui fit payer sa pension, même pour le temps passé à Vérone.

1. J. Guiffrey, *Nouvelles archives de l'art français*, 2e série, 1879, t. I, pp. 45, 46, 54.

2. Vasari, *loc. cit.* — Cf. *Bull. de la Soc. de l'art français*, 1877, p. 95.

Vasari prétend que Matteo, de retour en France, fut nommé « maître de la monnaie » ; ce qui le décida à se fixer dans notre pays et à s'y marier. Il paraît que, de ce mariage, naquirent plusieurs enfants dont il aurait eu à se plaindre.

Il est certain, malgré l'affirmation de Vasari, adoptée par Félibien[1], que Matteo n'eut jamais le titre de « maître de la monnaie » ; et on peut même douter, malgré les dires de Mariette[2] corroborés par l'opinion de MM. Chabouillet[3] et Babelon[4], qu'il ait eu celui de « graveur général ». En effet, dans les nombreux documents qui ont été exhumés, on trouve bien le titre de peintre (1521), puis celui de graveur du roi (1529) et enfin ceux réunis de « paintre, graveur et varlet de chambre du roi » (1538-1539) ; mais jamais celui de maître de la monnaie, ni celui de graveur général. Il serait possible qu'il eût rempli en fait ces dernières fonctions, dont le premier titulaire paraît bien avoir été Marc Béchot[5] ; mais cela même est incertain, car les monnaies de François Ier, frappées en France, portent fort peu de traces de style italien et de perfectionnement dans la gravure et dans la frappe.

Continuons l'examen des documents. Celui qui suit est plein d'intérêt.

1. Félibien, cité par Guiffrey, *Nouv. arch.*, 1879, p. 71.
2. Mariette, *loc. cit.*, t. I, p. 123.
3. Chabouillet, *Catalogue*, p. 64 ; *Trésor de numis. et de glyptique, bas-reliefs et ornements*, p. 9.
4. Babelon, *Le Cabinet des antiques*, Paris, in-fol., 1887, pp. 48 et 49.
5. Les termes des lettres patentes de 1547 ne sont-ils pas en effet absolument formels : « Avons créé et érigé et estably, et par ces présentes créons... » ? Ne s'agit-il point là de la création d'un office tout nouveau ? — A. Barre, *loc. cit.*, pp. 148-150.

Le 13 octobre 1529, Matteo reçoit : 1° 112 livres 15 sols tournois pour limes, marteaux, poinçons et autres objets destinés à graver des coins de monnaies et de testons ; 2° 10 livres et 5 sols pour l'or d'une « médaille » frappée par ordre du roi, avec les coins desdits testons[1]. Nous reviendrons sur ce document, et nous parlerons en détail de cette pièce gravée par ordre du souverain pour servir de modèle aux graveurs français. On comprend que François Ier, après avoir vu les chefs-d'œuvre sortis de la monnaie de Milan, sous les Sforza et sous Louis XII, ait jugé insuffisants les produits des ateliers français, doublement inférieurs au point de vue de l'art et de la fabrication[2]. Le seul tort de François Ier fut de ne pas comprendre qu'il aurait dû faire appel avant tout à ses sujets, qu'il aurait pu se passer du concours des Italiens, déjà sur le chemin de la décadence, et trouver dans son propre pays les éléments nécessaires à la restauration qu'il rêvait[3]. Nous n'en voulons d'autres preuves que les charmants jetons frappés sous son règne, et la subite floraison d'artistes nationaux qui suivit immédiatement sa mort.

Ce projet de réforme ne pouvait triompher du premier coup ; trop d'intérêts étaient ligués contre lui ; et c'était d'ailleurs, il faut l'avouer, un singulier moyen de triompher des répugnances, des jalousies, du mauvais vouloir des graveurs français et des géné-

1. J. Guiffrey, *loc. cit.*, p. 72.

2. M. Guiffrey trouve que François Ier n'a pas été aussi maltraité dans ses monnaies que Barre a bien voulu le dire (*loc. cit.*, pp. 70-71). — Cf. J.-A. Blanchet, *Nouveau manuel de numismatique*, Roret, 1890, t. II, p. 391.

3. Nous savons que B. Cellini « discuta fort longuement » avec François Ier « l'affaire des monnaies ». Plon, *Benvenuto Cellini*, p, 59.

raux-maîtres des monnaies, que de payer Matteo, ainsi que nous le verrons plus bas, sur les amendes encourues par l'un d'entre eux.

En cette même année 1529 (4 décembre), le roi accorde à Matteo, et cela sans compter ses 300 écus d'or au soleil de pension annuelle[1], une somme de 600 écus d'or au soleil pour bons services, et afin de subvenir à l'entretien de ses petits-enfants habitant l'Italie.

Doit-on nécessairement inférer de cette mention que Vasari s'est trompé en disant que Matteo se maria en France? Le document et le récit de Vasari sont-ils donc inconciliables, ainsi que le dit M. J. Guiffrey[2]? Je ne le pense pas. Vasari, en effet, ne dit pas, ainsi que l'a cru Barre[3], que Matteo épousa une Française, et l'on peut parfaitement supposer que notre artiste se maria, en France, avec une Italienne. A ce moment, les Italiens, et les Lombards plus particulièrement, abondaient en notre pays, nous y trouvons même plusieurs Véronais[4]. Des enfants purent naître en France de ce premier mariage, et, à un moment donné, partir avec leur mère pour aller habiter, à Vérone, la charmante demeure que leur père s'était fait construire après la bataille de Pavie, avec l'or rapporté de France.

Matteo vivait dans les meilleurs termes avec toute la colonie italienne. Il était affable, courtois, et pas

1. J. Guiffrey, *loc. cit.*, p. 72. — Cette somme est considérable.
2. J. Guiffrey, *loc. cit.*, pp. 69 et 70.
3. A. Barre, *loc. cit.*, p. 148.
4. Marco de Vérone, joueur de cornet; Jules César de Lescalle de Bourdonis, qui reçut des lettres de naturalité en 1529, etc.

un Véronais, pas un Lombard ne se présentait chez lui sans recevoir cet affectueux accueil vanté par Benvenuto Cellini[1]. Nous savons d'ailleurs que Matteo était lié avec plusieurs Italiens de marque, entre autres, avec l'historien Paolo Emilio, comme lui né à Vérone. Aucune des qualités que l'on semblait priser chez les artistes ne fait défaut à notre graveur : apte à tous les travaux, à toutes les improvisations artistiques, il ne lui manque même pas ces façons cassantes et bravaches qui paraissaient être à la mode parmi ses émules. Vasari raconte avec complaisance cette anecdote qui décèle, suivant lui, le caractère élevé de Matteo. Matteo dal Nassaro travaillait, non seulement pour le roi, mais aussi pour plusieurs gentilshommes de la cour. Or, il advint qu'un seigneur, après avoir commandé un camée, n'offrit à l'artiste, au moment de la livraison, qu'un prix jugé misérable par celui-ci. Matteo humilié veut faire cadeau du camée, le seigneur refuse, et notre Matteo, furieux, brise la pierre à coups de marteau.

Etant donnés les talents divers et la réputation de Matteo, il nous paraît raisonnable de reconnaître cet artiste dans une mention publiée dans *Les armoiries de la ville de Paris*[2], à la date du 4 décembre 1530, et qui a passé inaperçue jusqu'à présent : « Les Italiens, c'est assavoir Messire Mattee[3] et ses compaignons présentent des pourtraictz en pappier pour les

1. *La vie de Benvenuto Cellini écrite par lui-même*, trad. Léopold Léclanché. Paris, Quantin, 1881, in-8°, pp. 424, 425..

2. Paris, in-4°, Imp. nationale, t. I, p. 236.

3 Matteo dal Nassaro est appelé « Messire Mathée » tout court dans un acquit au comptant, de 1534. (Voir M^is^ de Laborde, *Les comptes des bâtiments du roi*, t. II, p. 369.)

inventions des mistères qui seroient d'advis estre faictz à l'entrée de la royne Eleonor..., » et ils réclament « quatre cens escuz pour eulx quatre ». La somme est assez élevée pour faire supposer qu'il s'agit d'un homme jouissant déjà d'une grande réputation, et quand, en 1530, on voit à Paris un Italien, portant le nom de « Mattee » et dirigeant un certain nombre de compagnons, dessiner des projets de décoration pour une fête, je ne vois pas à quel autre Italien songer, sinon à Matteo lui-même. On ne peut oublier que les plus grands artistes des XV^e^ et XVI^e^ siècles firent des travaux du même genre et que, un siècle plus tard[1], Rubens ne considérait pas de semblables projets comme une œuvre indigne de son génie.

Nous connaissons Matteo comme dessinateur, peintre, ciseleur, graveur et musicien ; une mention des acquits sur l'épargne nous montre qu'il était peut-être aussi doublé d'un ingénieur-mécanicien ; ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant à cette époque. Nos graveurs, Philippe Danfrie l'ancien, Briot, Warin, ne furent-ils pas, eux aussi, mécaniciens en même temps que graveurs ?

Le 26 mars 1531, Matteo reçoit 100 écus pour un vase destiné à Madame « et 50 écus pour dresser des moulins pour faire d'autres vases[2] ». Il s'agit bien ici d'une taillerie de pierres dures, la première qui fut créée en France, celle du bateau-moulin de la

1. 1635. Entrée triomphale de Ferdinand d'Autriche à Anvers.

2. *Catalogue des actes de François I^er^*, n° 3933, — Le comte (plus tard marquis) de Laborde transcrit ainsi cette phrase, dans *La Renaissance des arts*, t. II, p. 915 : « pour dresser des moullins pour faire ledict vase ; » dans *Les comptes des bâtiments*, t. II, p. 369, le même auteur la travestit de cette façon : « pour dresser des moullures pour faire aud. vase. »

Gourdayne, que Barre prétend n'avoir été établie qu'en 1534, et qu'il a trouvée ainsi désignée : Un « moulin porté par basteaulx pour pollir dyamans, aymeraudes, agattes et aultres espèces de pierres[1] ». Ce bateau était appelé moulin, parce que sa machinerie était mise en mouvement par des roues hydrauliques semblables à celles des moulins ordinaires. Il était amarré sur le bras droit de la Seine, dans le voisinage du logis royal des Etuves, où François Ier avait, ainsi que nous venons de le voir, installé son protégé Matteo. L'on sait que c'est sur le même bateau-moulin que furent établis, sous Henri II, les laminoirs destinés à la nouvelle fabrication des monnaies. Ces laminoirs étaient mus aussi par des roues hydrauliques, et c'est pour ce motif qu'on donna à la nouvelle fabrication le nom de fabrication au moulin.

Un bon nombre des gemmes les plus précieuses de François Ier ne sont-elles pas sorties de cet atelier organisé et dirigé par Matteo ?

Le 9 juillet 1532, Matteo reçoit, à titre de graveur, « la somme de sept vingts dix livres tournois, à luy ordonnée par ledit Sire, pour son entretennement en son service durant le quartier d'Avril, May et Juing derenier passé, qui est à raison de VIc livres par an[2]. »

En combinant cette quittance avec un autre document de la même année[3], dans lequel Matteo est inscrit sous la rubrique « Peintres », pour une somme

1. Barre, *loc. cit.*, p. 148, — C'est probablement la mention que nous trouverons ci-après, à la date de 1534.
2. Ch. de Grandmaison, *Nouv. arch. de l'art français*, t. VI, 1878, p. 246.
3. Mis de Laborde, *Comptes des bâtiments du roi*, t. II, p. 364.

de 150 livres pour un seul quartier de ses gages, peut-on conclure que la pension totale de Matteo était de 1200 livres par an[1]? Ce chiffre très élevé prouverait le cas que François Ier faisait de notre Véronais et égalerait du coup celui-ci à ses deux artistes de prédilection, le Rosso et Rustici. Mais cette conclusion est inadmissible; car la rubrique ci-dessus est inexacte, puisqu'elle comprend, outre Matteo, un tireur d'or, un joueur de luth et deux chanteurs. De plus, la quittance que nous venons de citer dit formellement que la pension de Matteo « est à raison de 600 livres par an ». Enfin, nous trouvons, dans un compte de la même année 1532[2], Matteo porté pour « la somme de sept cens cinquante livres qui est à raison de VII$^{xx}_{x}$ livres pour chacun desdits cinq quartiers ». Matteo n'en reste pas moins, avec cette pension de 600 livres, placé au dessus de « frère André de Gennes », de « Juste de Just », de « Jérôme de Robia », de Barthélemy Guéty et d'une foule d'autres artistes de valeur.

Mais il importe d'ajouter que Matteo, en dehors de son traitement, touchait des sommes considérables pour les travaux les plus divers, ainsi que pour de nombreux achats de fournitures, qui prouvent qu'il se trouvait à la tête d'un véritable atelier d'artistes et d'ouvriers d'art.

C'est ainsi, que, en 1533, il touchera 2000 livres « pour son paiement de deux quesses de cuyr, ouvrées

1. A. de Montaiglon, *Gaz. des Beaux-Arts*, 1876, t. XIII, 2e période, p. 556.
2. Ch. de Grandmaison, *Nouv. arch. de l'art français*, 1876, pp. 90-92.

à la damasquine et deux escriptoires bordées d'agattes orientalles[1] ».

Il est difficile de se prononcer sur le genre de travail désigné sous le nom un peu générique de « tableaux », et pour lequel il fut payé à Matteo, le 29 janvier de la même année, 300 écus au soleil, au moyen d'une consignation sur la vente de l'office nouvellement créé de contrôleur du domaine de Falaise[2]. S'agit-il de vrais tableaux, de décorations murales, de cartons pour tapisseries ou pour broderies? S'agit-il de ce magnifique « tableau », dont parle Vasari[3], qui fut exécuté pour la chapelle du roi, qui était orné de figures en or et couvert de bijoux ciselés! Nous ne saurions le dire.

Vers la même époque, François Ier paraît avoir donné une vive impulsion à la taillerie et à la gravure des gemmes. Nous trouvons, par exemple, en 1534, que 300 écus d'or furent donnés à Matteo « comme paintre, graveur et varlet de chambre », « pour services, » non spécifiés, « et pour l'appropriation du logis des Étuves où il a sa demeure[4]. »

La même année (1er mars 1534), l'atelier est en pleine prospérité, car Matteo reçoit, à titre de graveur, 400 livres tournois sur une amende prononcée contre Jean de Raigny, maître de la monnaie de Tours, pour l'aider « à achepter 4000 livres d'esmery qu'il luy

1. *La Renaissance des arts*, t. II, pp. 945-946. — Cf. *Comptes des bâtiments* t. II, p. 369.

2. *La Renaissance des arts*, t. II, p. 945. — *Comptes des bâtiments*, t. II, p. 369. — *Catalogue des actes de François Ier*, n° 5328.

3. Vasari, *Le Vite*, *loc. cit.*

4. *La Renaissance des arts*, *loc. cit.*

convient avoir pour graver et tailler des pierres, ainsi que icelluy seigneur luy a commandé et ordonné[1] ».

En plus de ces sommes importantes, François Ier concéda encore, dans le courant de la même année, l'office de contrôleur du grenier à sel du Pont-Saint-Esprit à son graveur de prédilection, avec la réserve qu'il n'en devrait garder les revenus que jusqu'à concurrence de 300 écus[2].

A deux ans de là, nous trouvons Matteo occupé à la décoration picturale « de la grande galerie et chambre de la Reyne » à Fontainebleau. Il reçoit « 27 livres, pour 8 livres de semalte et 4 livres de vert de terre », employées à ce travail[3].

Le premier voyage de B. Cellini à la cour du roi de France se place en 1537[4]. Pour Benvenuto, comme pour tous ses compatriotes, Matteo se montra bon compagnon, l'invitant avec ses élèves à des parties de plaisir dans son jardin (de vraies *garden parties*, comme on le voit), ou s'entremettant pour réconcilier cet artiste irascible avec son rival, le Bologna.

Un an plus tard, en 1538, Matteo fournit au roi « deux pièces de tappisseries d'or et de soye à verdure et petits personnages des histoires d'Actéon et d'Orphéus contenant ensemble 20 aulnes », pour le prix de 415 écus[5]. Ces tapisseries n'ont pas été retrou-

1. *Comptes des bâtiments, loc. cit.* — *Catalogue des actes de François Ier*, n° 6788.

2. *La Ren. des arts, loc. cit.* — *Comptes des bâtiments, loc. cit.* — *Catalogue des actes de François Ier*, n° 7315.

3. *La Renaissance des arts*, t. I, pp. 386-387. — *Compte des bâtiments*, t. I, p. 96.

4. *La vie de Benvenuto Cellini écrite par lui-même*, traduction Léopold Léclanché. Paris, Quantin, 1881, in-8°, pp. 424-425, 436.

5. *Les comptes des bâtiments du roi*, t. II, p. 370.

vées. M. E. Müntz[1] pense qu'elles furent exécutées à la manufacture de Fontainebleau, alors de création récente.

La même année, Matteo est remboursé « en partie des deniers par luy desboursez à faire réparer et approprier le logis appelé les Estuves, estant au bout de l'isle du Pallais de Paris ouquel le Roy luy a donné sa demeure[2] ».

Il reçoit, encore cette même année, un nouvel à compte sur la somme stipulée par le roi pour « la construction et l'ediffice d'un moulin qui doit être assis et porté sur basteaulx en la rivière de Seyne, près la pointe du Pallais de Paris, pour servir à pollir dyamans, aymerauldes, agattes et autres espèces de pierres[3]. »

Après 1538, nous ne trouvons plus qu'une seule mention dans les comptes de François Ier. Il s'agit d'un payement de 1400 livres, fait en 1539, « à Mathée d'Alnassar painctre, vallet de chambre et graveur dudict seigneur, pour le parfaict de ses gaiges des années 1536, 1537 et 1538 à ladicte raison de 600 livres par an[4]. »

On ne découvre plus rien dans les comptes à partir de ce moment. Nous savons seulement, d'après Vasari, que Matteo survécut peu de temps à son bienfaiteur. Il mourut probablement dans le courant de l'année 1547 ou peut-être pendant l'année 1548.

1. *La tapisserie*, p. 239.
2. *Les comptes des bâtiments*, t. II, p. 371.
3. *Les comptes des bâtiments*, t. II, p. 370.
4. *La Renaissance des arts*, t. II, p. 948. — *Les comptes des bâtiments*, t. II, 371.

## II.

Il est indispensable, avant de décrire chacune des pièces que nous attribuons à Matteo dal Nassaro et qui sont figurées sur notre planche, de jeter un coup d'œil sur l'ensemble, afin de bien saisir les caractères qui leur sont communs, les enchaînent indissolublement entre elles et en même temps les distinguent des autres monuments numismatiques de François Ier. (Voir la planche XIII.)

Ces pièces sont les suivantes :

1° Une petite médaille commémorative de la bataille de Marignan. Le buste du droit est absolument identique à celui de l'intaille qui est reproduite en tête de notre planche;

2° Deux monnaies. L'une est un double ducaton de Milan; l'autre, un essai de teston frappé à Paris; toutes les deux se détachent de la numismatique de François Ier par leur caractère absolument insolite;

3° Une médaille non datée, comparable plus particulièrement aux deux premières pièces. Dans cette médaille, le buste de François Ier est identique, comme composition et détails, au célèbre grand camée de François Ier, du Cabinet de France. Mais cette pierre, étant nettement inférieure comme art, nous n'osons l'attribuer à Matteo; nous la donnerons, si l'on veut, à l'un de ses nombreux élèves, italiens ou français.

Ce qui saute aux yeux, après un sommaire examen de cet ensemble, c'est le style, indiscutablement ita-

lien. Nous avons été assez heureux, ainsi qu'on le verra plus bas, pour découvrir les prototypes, italiens aussi, de plusieurs de ces pièces.

Etudions un instant le type donné à la figure de François Ier et qui conserve, même à des époques très diverses, une si remarquable unité. Que plusieurs artistes aient à faire le portrait d'un personnage, chacun d'eux verra son sujet d'une façon particulière, et s'en fera une image subjective dont il ne pourra plus se défaire, surtout si, dans ses portraits successifs, il ne recourt pas directement à la nature. Ces ressemblances ou ces différences dans la conception seront encore accentuées par les procédés d'exécution. Ces faits, d'une observation constante, trouvent ici une nouvelle confirmation. Comparons entre eux les trois plus anciens portraits de notre planche. Malgré le très faible relief du troisième, celui du double ducaton de Milan, et la différence d'âge, on verra qu'il y a identité entre eux : le nez est fort, très arqué et retombant, le menton particulièrement lourd et creusé d'une énorme fossette, l'œil petit, mais très fendu et à fleur de tête, les paupières sont bouffies. Ce gros œil très typique, et qui ne se voit dans aucun des portraits de François Ier, se retrouve encore dans les plus récentes effigies de notre planche : sur l'essai de teston, où il y a cependant un parti pris très évident d'idéalisation, et sur la dernière médaille, où le roi, déjà vieilli et engraissé, a coupé ses cheveux, laissé pousser sa barbe et a perdu les dents de devant, ainsi que le prouve le retrait extrêmement sensible des lèvres. Ce dernier portrait paraît

fait d'après nature, et il est certainement l'un des plus précieux que l'on ait de François Ier. Malheureusement, l'exemplaire que nous avons été forcé de faire reproduire, faute de mieux, a souffert d'écrasements multiples qu'il faut immédiatement signaler, et qui défigurent la physionomie dans notre reproduction.

Si de la composition et de l'ensemble nous passons aux détails, nous relèverons une foule de caractéristiques, peu importantes en apparence, mais qui décèlent d'une façon sûre, et en quelque sorte matérielle, la main de l'artiste. Voici les principales ; elles sont d'autant plus notables, que certaines de ces œuvres sont séparées par une distance d'une vingtaine d'années.

1° Dans tous les portraits, même façon de placer, sur un buste de trois quarts, une tête en plein profil ;

2° La tête est nue, sans couronne d'orfèvrerie ou de feuillage, sans barrette ni chapeau, ce qui ne se voit jamais sur les monnaies de François Ier et ne se trouve que très exceptionnellement sur ses médailles ;

3° Dans nos médailles et nos monnaies, le grènetis est remplacé par un ornement des plus typiques, qui n'a été remarqué par personne[1] et qu'il convient cependant de signaler d'une façon spéciale, car on ne le retrouve sur aucune autre pièce de François Ier, soit en France, soit à Milan ;

4° Les lettres des légendes sont sensiblement identiques de forme ; bien que dans les deux monnaies

1. Voir, dans les planches de Hoffmann, la gravure du double ducaton de Milan et celle de l'essai de teston. L'exactitude de Dardel est en défaut, on ne trouve là que le vulgaire grènetis.

elles soient relativement plus grandes et que leurs proportions soient calquées, pour ainsi dire, sur les autres monnaies du même souverain. Le trait distinctif, c'est que les hastes de ces lettres et celles des croisettes sont excavées à leur extrémité en forme de fer à moulin. Cela est peu accentué dans la dernière médaille, mais n'en est pas moins certain.

En décrivant ces pièces, nous ferons ressortir par le détail les nombreuses ressemblances qui relient entre eux les moins semblables, en apparence, de ces petits monuments [1], ressemblances qui, leur étant absolument propres, ne peuvent être considérées comme un effet du hasard.

Nous le répétons, il n'est pas une de ces pièces qui reste isolée, et qui puisse être détachée de l'ensemble ; et surtout, nous insistons sur ce point, il n'est pas de monument numismatique du règne de François Ier qui ait des caractères communs avec l'une d'elles. Ce bloc, il faut l'accepter tel quel, et il suffirait d'établir la paternité d'une seule de ces pièces, pour que celle des autres fût établie du même coup.

A priori, quel est donc l'artiste, également habile à graver les pierres fines et le métal, qui a pu se trouver au service de François Ier, de 1515 à 1538 ? Tout le monde répondra sans hésitation, Matteo dal Nassaro.

Si, après cela, il reste des doutes, ils seront complètement levés, quand nous aurons établi que, dans ce groupe si compact et si nettement distinct, il y a une

1. Par exemple, les deux médailles, les deux monnaies, l'essai de teston et la plus grande médaille.

pièce, l'essai de teston, que les documents et les calculs, en dehors de toute considération d'esthétique, attribuent invinciblement à ce maître.

Avant de passer à l'étude de chaque pièce, nous tenons à examiner encore une question, peu importante en apparence, mais qui a son intérêt au point de vue de l'histoire de la mode, je veux parler du port des cheveux et de la barbe par François Ier. On voudra bien nous permettre d'y insister, car la solution de ce petit problème nous servira à dater certains de nos portraits de François Ier, et nous espérons aussi qu'elle sera utile à d'autres qu'à nous.

On répète encore un peu partout [1] que François Ier ne laissa pousser sa barbe qu'après la fameuse blessure de Romorantin (6 janvier 1521), qui le força, dit-on, à se faire couper les cheveux. L'*Art de vérifier les dates* affirme d'autre part que Jules II laissa croître sa barbe pour inspirer plus de crainte et de respect au peuple, et que François Ier et Charles Quint, les autres rois à leur suite, puis les courtisans ne firent que suivre son exemple.

Tout cela est inexact. D'abord, s'il est vrai que Jules II soit le premier pape qui ait laissé pousser sa barbe, il ne fut le premier à la porter ni parmi les Italiens, ni parmi les princes souverains. Il ne fit, somme toute, qu'imiter Charles VIII parmi les Français, Jean François de Gonzague, César Borgia et Alphonse I, duc de Ferrare, parmi les Italiens. Qu'il

1. L'*Art de vérifier les dates*, édit. Saint-Allais, 2e partie, t. VI, p. 156. — H. Martin, *Histoire de France*, 4e édit., t. VII, pp. 503 et 504. — Cf. Paulin Paris, *Et. sur François I*, Paris, 1885, in-8°, t. I, p. 43.

2. Edit. Saint-Allais, 2e partie, t. III, p. 416.

ait voulu se donner ainsi un aspect imposant, c'est peu admissible, en présence de l'affirmation de Paris de Grassis, qui nous dit formellement que Jules II laissa pousser sa barbe pendant sa maladie à Bologne (septembre-octobre 1510), et qu'après il ne voulut pas la couper. On vient de voir d'ailleurs que cela ne constituait pas une innovation aussi extraordinaire qu'on l'a prétendu.

Cette mode, adoptée alors en Italie, revint en France où elle avait, semble-t-il, été abandonnée pendant quelques années. François Ier, pour lequel tout était bien qui venait d'Italie, emprunta aussi à ce pays la coupe des cheveux et de la barbe. La preuve de ce dernier fait est facile à établir, nous la demanderons à la numismatique.

Nous distinguons trois phases dans le port des cheveux et de la barbe pour François Ier : le roi est d'abord imberbe et porte les cheveux longs ; puis sa barbe apparaît, les cheveux restant longs ; enfin, il a les cheveux courts et la barbe.

Eh bien, les monnaies d'Alphonse I d'Este, troisième duc de Ferrare, qui fut un chaud partisan de la France, nous montrent successivement ce prince sous les trois aspects. A son avènement (1505), il est imberbe et a les cheveux longs, par exemple dans la monnaie d'argent, au revers de laquelle on voit Samson avec la légende DE FORTI DULCEDO[1]. En 1509, il devient gonfalonier et, sur une monnaie où se lit ce titre, il a les cheveux longs et la barbe[2]. Enfin, dès 1522, au

1. Armand, *loc. cit.*. t, II, p. 91, n° 11.
2. Armand, *loc. cit.*, t. II, p. 91, n° 12.

plus tard, il a les cheveux courts et la barbe, ainsi qu'en fait foi l'intéressante pièce sur laquelle Alphonse I manifeste sa joie de la mort de Léon X (1 décembre 1521). On y voit un berger portant un agneau qu'il vient d'enlever à un lion qui s'enfuit, et autour, cette légende significative : DE MANV LEONIS. A cette date là, le roi de France commençait à peine à laisser croître sa barbe.

Pour ce qui concerne François Ier, voici à quels résultats nous sommes arrivés, en nous adressant de préférence à la numismatique.

1° Cheveux longs, pas de barbe. — Jusqu'en 1515, François Ier n'a pas de barbe ; cela est prouvé par les deux pièces qui figurent en tête de cette planche, ainsi que par la médaille commémorative de la bataille de Marignan et sur laquelle apparaît le buste casqué de François Ier.

2° Cheveux longs et barbe. — Nous trouvons à la date de 1518 un intéressant portrait de l'école lombarde, appartenant à M. Lewis Pocock et sur lequel François Ier est dit âgé de vingt-quatre ans[1]. Les cheveux sont longs et la barbe naissante. Dans le merveilleux manuscrit du *Commentaire de la guerre gallique*, qui est daté de 1519 et dont un volume appartient à la Bibliothèque nationale[2], le roi figure dans un bon nombre de miniatures[3] avec une moustache et une barbe presque imperceptibles, comme dans le tableau précédent et dans notre double ducaton de Milan. Les

1. Voir la lithogr. du dép. des Estampes à la Bibl. nationale.

2. Ms. fr. 13429. Les deux autres volumes appartiennent, si je ne me trompe, l'un au duc d'Aumale, l'autre au British Museum.

3. Ces miniatures sont de la main de Godefridus Batavus.

cheveux longs et la barbe se trouvent encore sur une médaille datée de 1522[1], sur l'essai de teston de 1529[2], et jusqu'en 1532, sur une monnaie d'or frappée à Paris[3].

3° Cheveux courts et barbe. — On les voit : 1° en 1534, sur une pièce gravée par le médailleur au signe de Mars[4] ; 2° sur la médaille de Benvenuto Cellini, exécutée en France par cet artiste probablement à l'époque de son premier voyage, en 1537[5] ; 3° sur la médaille signée L N, datée de 1537 et gravée dans le *Trésor de numismatique*[6] ; 4° enfin, sur la grande médaille reproduite dans le même recueil, à la planche XI, et portant la même date[7].

## III

### 1° *Portrait de François Ier, gravé sur calcédoine (Intaille du Cabinet de France).*

Nous avons dit que nous ne nous occuperions ici de Matteo que comme graveur en monnaies et en médailles. Mais il est impossible de ne pas placer à côté du buste de notre médaille de Marignan, celui de la magnifique intaille qui figure en tête de notre planche[8].

1. *Trésor de numismatique*, méd. fr., 1re partie, pl. VIII, n° 6.
2. Hoffmann, *Les monnaies royales de France*, François Ier, n° 34.
3. Hoffmann, *loc. cit.*, n° 33.
4. Armand, *loc, cit.*, t. I, p. 151, n° 1.
5. E. Plon, *Benvenuto Cellini*, Paris, Plon, 1883, in-4°, pp. 202-203. — Armand, *loc. cit.*, t. I, p. 147, n° 3.
6. *Trésor de num.*, *loc cit.*, pl. IX, n° 5.
7. *Loc. cit.*, pl. XI, n° 3.
8. Mariette, *loc. cit.*, t. II, n° 118. — *Trésor de num. et de glyptique, Rec.*

Cette pierre ovale mesure, sans sa monture, 22 millimètres sur 25. Elle porte, gravés en creux, au revers, les deux caractères F. I. (Franciscus primus), abréviation insolite, analogue pourtant à celle du commencement de la légende du grand camée dont nous dirons quelques mots plus bas.

Cette pierre a déjà été attribuée à Matteo, probablement à cause de l'incontestable beauté du travail, par Mariette d'abord, et à sa suite, par M. Chabouillet, avec quelque doute cependant et sans indication de motif.

Le buste de la pierre gravée et celui de la médaille sont identiques, sauf une légère différence : la tête d'ange (peut-être de Méduse), figurée, sur le premier, au dessus du fleuron central de la cuirasse, a été remplacée, sur le second, par une longue croix à trois croisillons enlacés d'une sorte de lacs de ruban en forme de 8. Sauf cela, il y a une telle identité entre eux, dans la composition et dans la valeur de l'exécution, dans l'ensemble et le détail, que la description du buste de la médaille conviendra absolument à celui de l'intaille. En effet, plus ou moins de netteté ne constitue pas une différence, étant donné que la meilleure fonte (et notre médaille n'est pas à fleur de fonte) ne peut arriver à la finesse et à la vigueur de l'épreuve de plâtre ou de cire prise sur une intaille.

Cette identité est tellement frappante qu'il faut de toute nécessité déclarer que l'un et l'autre monument

*gén. de bas-reliefs et ornements*, 1re partie, pl. XVI, n° 4. — Chabouillet, *Catalogue*, n° 2485.

sont de la main d'un même artiste, aussi expérimenté dans la gravure en médailles que dans celle sur pierres dures. Cet artiste est sans conteste un des plus habiles parmi tous ceux qui nous ont laissé, sur la pierre ou le métal, les traits de François Ier. Il combine et coordonne bien l'ensemble; il dessine et modèle vigoureusement; il attaque, creuse et approfondit la pierre avec un brio et un entrain merveilleux; il y a surtout, dans les rinceaux de la cuirasse, peut-être un peu trop saillants pour l'effet général, une souplesse et une habileté consommées. C'est là une œuvre de maître. Quel est ce maître?

Le simple rapprochement que nous venons de faire (et qui n'avait pas encore été fait) entre la médaille de Marignan et notre intaille, corrobore singulièrement l'opinion de Mariette et celle de M. Chabouillet, et nous permettrait d'inscrire ici, dès maintenant, le nom de Matteo. Cette attribution admise, ne peut-on pas se demander si cette magnifique pierre, gravée à l'époque de Marignan, ne se trouvait pas parmi celles que Matteo apporta à François Ier, et qui conquirent à cet artiste la faveur du roi de France. C'est ainsi que plus tard la présentation à Louis XIV d'une petite médaille à son effigie valut à l'Italien Bertinet[2] les faveurs du Grand Roi.

### 2° *Médaille de Marignan*[1].

FRANCISCVS. PRIMVS. F. R. INVICTISSIMVS. Buste de François Ier jeune, absolument imberbe,

1. L'abbé Porée, *François Bertinet*, Paris, Plon, 1891, p. 6.
2. Cabinet de France. Bronze. Diam., 36 mill. — *Trésor de num., médailles*

tête nue et les cheveux longs. La tête est franchement de profil, posée sur un buste de trois quarts, cuirassé. La cuirasse est ornée d'une draperie assez analogue au paludamentum de l'*imperator* romain, et rattachée sur le devant de l'épaule droite par une agrafe en forme de rosace. La cuirasse est garnie, au pourtour du cou, d'une rangée de clous très apparents; sur l'épaulière, on voit un foudre; sur le devant de la cuirasse, se développent des rinceaux qui partent de chaque aisselle, se contournent en volutes terminées par des fleurons et se réunissent au milieu en un fleuron plus grand, dans lequel est plantée une longue croix à trois croisillons, autour desquels s'enlace un nœud de ruban semblable au chiffre 8. Au premier abord, on serait tenté de trouver dans cette combinaison le monogramme de Matteo, si cet emblème ne se trouvait exactement reproduit sur la lame de la fameuse épée de François Ier, prise à Pavie par les Espagnols et recouvrée par la France en 1808[1]. L'épaule est protégée par des lanières ou lambrequins de cuir, à l'antique, au dessous desquels apparaissent les manches courtes de la tunique.

Cette ornementation de la poitrine est semblable, ainsi que nous l'avons dit plus haut, sauf la croisette centrale, à celle de l'intaille, et cette dernière est elle-même identique à celle de la dernière médaille de notre planche. L'accoutrement de l'épaule est assez analogue à celui que l'on voit sur le buste de l'essai du teston.

*françaises, 1re partie*, pl. VII, n° 5. — Armand, *loc. cit.*, t. II, p, 187, n° 4. — Calcographie du Louvre, gravure de Séb. Leclerc.

1. Barbet de Jouy, *Gemmes et joyaux de la couronne*, pl. 16.

Nous sommes sûrement ici en présence d'une œuvre italienne, aussi bien d'inspiration que d'aspect et de facture. La figure a une telle analogie avec celle de l'empereur représenté sous les traits de François Ier, dans le *Couronnement de Charlemagne* [1], qu'on peut se demander lequel des deux, du graveur ou du peintre, s'est inspiré de l'œuvre de l'autre. La disposition générale du buste paraît reproduite, avec quelques légères modifications, d'un portrait de Galéaz Marie Sforza, qui orne la bordure du frontispice de l'*Histoire de Francesco Sforza*, par Jean Simonetta [2]. En tout cas, le décor caractéristique de la poitrine, qu'on ne retrouve sur aucune autre monnaie ou médaille, semble absolument calqué sur celui de ce dernier portrait.

℟. Dans une vaste plaine, qui s'étend en avant d'une ville dont on aperçoit dans le lointain les remparts et les tours, se livre une bataille d'aspect un peu confus. La bataille est celle de Marignan ; la ville est celle de Milan, d'où sortaient les Suisses quand ils vinrent attaquer les Français dans leur marche, au village de Sainte-Brigitte. Il faut avouer que l'engagement de cavalerie que l'on voit au premier plan, est purement fantaisiste, la gendarmerie française joua, il est vrai, un grand rôle dans cette bataille, mais elle n'eut pas à charger la cavalerie ennemie puisque les Suisses n'avaient pas de cavalerie. Les Français sont à droite ; les Suisses, à gauche, du

1. Peinture exécutée par des élèves de Raphaël dans la Chambre de l'Incendie du bourg. Nons avons vu que Matteo travailla à Rome.

2. Trad. de Ch. Landino, Milan, Zarotto, 1490. Bibl. nat., vélins 724.

côté où l'on distingue des fuyards. Un grand nombre de drapeaux flottent un peu partout et portent des emblèmes souvent très peu visibles. On distingue avec peine, à droite, sur l'un de ces drapeaux, trois fleurs de lis, sur un autre, une fleur de lis ; sur un troisième, une croix (peut-être celle de la Savoie, amie de la France, mais qui ne joua pourtant pas un rôle actif dans la bataille) ; enfin, sur un quatrième, on voit nettement les initiales L P (Leo papa), au dessus desquelles on croit apercevoir une tiare, bien que le pape ne soit devenu l'allié du roi de France qu'après la victoire de celui-ci. A gauche, on découvre les armes de Bâle, plus loin, un aigle à deux têtes (?) (peut-être celui de l'Empire, allié peu effectif des Suisses), et plus loin encore, un ours, celui d'Appenzel probablement, puisque les Bernois s'étaient retirés avant l'action ; à moins qu'on n'y veuille trouver le symbole des Cantons suisses réunis, en se rappelant que l'expression « mettre l'enseigne de l'ours aux champs » signifiait mettre en campagne les troupes des Cantons suisses.

Tout en haut, au dessus de la ville, on voit très nettement, sur notre exemplaire, les quatre lettres D O Q M, inspirées du S.P.Q.R. antique, qui ont été lues et interprétées très diversement. Il nous serait facile de proposer une interprétation nouvelle ; mais nous nous abstenons, parce qu'elle ne nous paraît pas suffisamment fondée.

Cette composition, tout comme le sujet du droit, est encerclée par une sorte de guirlande formant encadrement et remplaçant le grènetis. Ce cercle est

composé d'une série de petits ornements en forme de petits calices de fleurs, séparés par des points ou perles. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, cette simple guirlande, dont le détail est à peine perceptible sur certains exemplaires, a la plus grande importance pour notre démonstration ; car non seulement elle relie entre eux, par un trait commun, les monuments figurés sur notre planche ; mais elle les distingue du même coup de toutes les monnaies et de toutes les médailles de François Ier, puisqu'elle ne se rencontre jamais sur aucune d'elles.

### 3° *Double ducaton de Milan.*

.FRANCISCVS+D. G. FRA·REX. Buste de François Ier, à gauche, tête nue, cheveux longs, barbe naissante très légère. La tête est de profil sur un buste de trois quarts, cuirassé, d'un accoutrement très simple, un peu plat et un peu mesquin d'effet. Deux bouts de draperie très discrètement indiqués, l'un pendant sur l'épaule droite, l'autre paraissant à peine sur la gauche, sont ici le seul souvenir de l'antique. En avant de chaque épaule, une rosace semblable à un annelet centré paraît fixer ces draperies à la cuirasse ; une épaulière descend, à gauche, à mi-poitrine, et un baudrier coupe obliquement le buste de droite à gauche. Enfin, l'épaule gauche semble protégée par des bandes de cuir, qui sont très indistinctes. Le grènetis est remplacé par cet ornement formé de fleurons et de perles, que nous venons de décrire.

℟. .DVX. ET. CET (petite tête de saint Ambroise, nimbée) MEDIOLANI. De petits triangles servent de points séparatifs entre les mots.

Ecu parti aux trois fleurs de lis de France et à la guivre de Milan, décoré, à ses trois angles, de crochets ornementés. Au dessus, une couronne formée d'un mince cercle entaillé de hachures à l'intérieur, et orné, au lieu de fleurons, de fleurs de lis séparées par des groupes de trois points. Cette couronne ne se voit sur aucune autre monnaie milanaise ni de François Ier, ni de Louis XII. Comme cadre, en guise de grènetis, même guirlande qu'au droit.

Cabinet de France. Or. Poids, 6 gr. 86 cent. — Van Mieris, *Hist. der nederl. Vorsten*, t. II, p. 198. — Le Blanc, édit. de 1690, p. 330. — Hoffmann, *Les monnaies royales de France*, n° 133, p. 110. — Francesco et Ercole Gnecchi, *Le monete di Milano*, Milan, 1884, in-4°, p. 105 et pl. XXI, n° 1.

Cette pièce est rarissime; on n'en connaît que deux exemplaires. Celui du Cabinet de France est fendu vers le milieu; il est aussi légèrement surfrappé, par suite d'un glissement de coin qui pourrait faire croire, à tort, que les cheveux sont symétriquement partagés par une raie au milieu de la tête[1]. Cette rareté et une certaine hésitation dans le modelé de l'épaule gauche nous portent à croire que cette pièce pourrait bien n'être qu'un essai. Il se place entre 1515 et 1521 (dates de la conquête et de la perte du Milanais), et il a été exécuté probablement à la cour de François Ier, par Matteo qui était à cette époque auprès du roi; rien

1. Voilà la gravure de Dardel, dans Hoffmann, *loc. cit.*, pl. LXII, n° 133.

d'étonnant d'ailleurs à cela, puisque les écus d'or au soleil, frappés par François Ier pour le Milanais, paraissent bien être l'œuvre de graveurs français.

A défaut de document d'archives, il est impossible de préciser la date de cette monnaie. Tout ce que l'on peut dire, c'est que, le roi étant très légèrement barbu, cette pièce est sûrement postérieure à 1515 et se place à l'entour de l'année 1519, date du *Commentaire de la guerre gallique* où le roi apparaît plusieurs fois avec la barbe naissante.

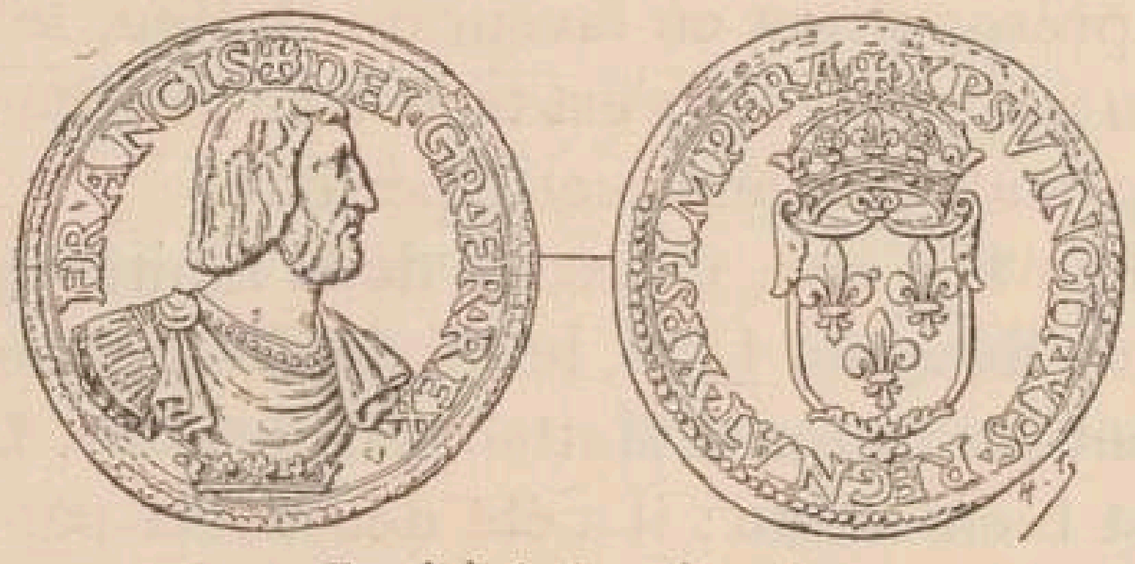
Cette pièce, aussi extraordinaire par son style que par sa rareté, ne peut être attribuée qu'à l'artiste qui a exécuté l'essai de teston et qui est sûrement Matteo dal Nassaro. Il nous suffit de bien constater, pour l'instant, que les traits du monarque, malgré la barbe naissante et le relief extrêmement faible de la monnaie, sont de la même main et absolument les mêmes que sur la calcédoine du Cabinet de France et sur la médaille de Marignan.

### 4° *Essai de teston.*

FRA·NCIS+DEI. GRA. FR. REX. Point secret après la 3e lettre, les mots séparés par des points en forme de triangle. Buste de François Ier, à droite, tête nue, cheveux longs, barbe courte et frisée. La tête est de profil ; le buste, de trois quarts, posé sur une couronne ouverte très allongée, vêtu à l'antique, avec cuirasse bordée de clous, bandes de cuir protégeant les épaules, et le paludamentum agrafé sur l'épaule droite, passant devant la poitrine et retombant en un bout de draperie sur l'épaule gauche.

℟. + XPS. VINCIT. XPS. REGNAT. XPS. IMPERA. Ecu à trois fleurs de lis, centré d'un point et surmonté d'une couronne « à l'impériale », c'est-à-dire fermée. L'écu se signale, comme celui du double ducaton, par les ornements placés aux trois angles, et de plus par l'accolade du haut.

Cabinet de France, or. Diamètre, 29 millimètres. Poids, 17 gr. 36. — Gravé dans Hoffmann, *Les monnaies royales de France*, n° 34 ; dans Bordier et Charton, *Hist. de France*, t. II, p. 36.



*Essai de teston. Argent.*

Il existe au Cabinet de France une variété inédite de la même pièce, frappée sur un flan d'argent. Cet exemplaire diffère de celui en or par la suppression du point secret après la troisième lettre, par une légende d'un relief plus accentué, et peut-être aussi par plus de fini dans certains détails. La tête paraît avoir été un peu aplatie accidentellement.

Que l'on veuille bien jeter un simple coup d'œil sur l'ensemble des monnaies françaises et l'on verra aussitôt que, par tous ses caractères, l'ensemble et les détails, la composition, le style, le relief des lettres, la couronne placée sous le buste, la forme de

l'écu, celle du grènetis, etc., l'essai que nous venons de décrire se détache de toutes les autres monnaies de ce règne, et même de tous les autres règnes. A cela s'ajoute une indéniable et frappante tournure italienne.

D'après l'étude minutieuse que nous avons faite des portraits de François Ier, cette pièce se place, avec l'air jeune du roi, ses cheveux longs et sa barbe relativement courte, entre 1518, au plus tôt, et 1534, au plus tard. Cette constatation faite, et la valeur artistique de la pièce était bien reconnue, il y aurait déjà une grande présomption en faveur de Matteo, le graveur favori du roi, puisqu'il s'est trouvé en France pendant la plus grande partie de cette période.

Or, il se fait que, entre les deux limites que nous venons de fixer, en 1529, le roi de France commanda justement un teston à Matteo dal Nassaro. Le document est bien connu ; il a été découvert par le marquis de Laborde, publié par lui dans *La Renaissance des arts à la cour de France* et cité ensuite par tous ceux qui se sont occupés de Matteo, MM. Hoffmann et J. Guiffrey, Albert Barre, F. Lenormant, Alfred Armand et d'autres encore. Il importe de reproduire cet extrait de compte d'après la leçon la plus exacte, celle de M. J. Guiffrey[1].

13 octobre 1529. « A Me Mathée d'Alnassar de « Veronne, 112 l. 15 s. t., sçavoir : 102 l. 10 s. pour « limes, marteaulx, poinçons et autres estoffes « propres qu'il luy a convenu avoir et achepter à ses « despens pour faire et *graver les coins des monnayes*

1. J. Guiffrey (*loc. cit.*, p. 72) ne tente aucune identification.

« *et testons dud. seigneur, et 10 l. 5 s. t. pour lors qu'il*
« *a mis et employé en une médaille qu'il a frappée du*
« *coing desd. testons*, par le commandement dud.
« seigneur pour en faire à son plaisir. »

De là, il résulte que le roi, séduit avec raison par les merveilleuses monnaies de ses prédécesseurs à Milan, voulut réformer la fabrication des siennes [1], et qu'il chargea de cette réforme son graveur de prédilection, Matteo. La mauvaise exécution constante des monnaies de François Ier prouve que ces projets avortèrent ; seulement il est difficile de savoir si c'est parce que Matteo ne fournit pas de modèles, ou s'il ne faut pas plutôt rejeter la faute sur le mauvais vouloir des graveurs particuliers.

Quoi qu'il en soit, tout ce qui était nécessaire à cette rénovation, limes, marteaux et le reste, fut acheté. Mais rien ne nous dit qu'il ait été gravé des coins pour plusieurs pièces ; impossible d'ailleurs de trouver, parmi toutes les monnaies françaises, aucune autre pièce dont la gravure puisse être attribuée avec certitude à Matteo. Peu d'exemplaires durent être frappés ; il n'est même question dans notre document que d'une seule « médaille », ou pièce de plaisir, en or, frappée avec des coins de testons. Si cette pièce extraordinaire, qui, d'après la rédaction, n'est ni une monnaie, ni une médaille, mais qui est plutôt l'une et l'autre chose en même temps, subsiste encore, ce ne peut être que notre essai de teston.

1. M. J. Guiffrey, au contraire, croit que Matteo grava plusieurs des monnaies de François Ier, contre lesquelles on a d'ailleurs, selon lui, d'injustes préventions. *Loc. cit.*, p. 70.

Dans cette pièce, il y a, au droit, un parti pris très net d'idéalisation de la figure du roi, qui n'a jamais eu des traits si corrects et une barbe si bouclée et, au revers, une grande recherche de richesse décorative. On sent que l'artiste a voulu flatter le maître, et répondre à son désir de posséder une pièce qui pût servir de modèle à des graveurs qui ne s'étaient guère essayés jusqu'alors aux portraits monétaires. Dès lors, qu'importait qu'elle eût un relief si fort et qui la rendît impropre à devenir une monnaie? C'était une « médaille », une pièce de plaisir, un modèle de monnaie, mais non une monnaie. Bref, Matteo semble s'être préoccupé, non de faire une œuvre utilisable directement, mais une œuvre d'apparat qui séduisit son maître et prouvât sa supériorité.

Tout concorde donc merveilleusement jusqu'à présent avec le document cité; mais il y a plus encore, le poids de l'or employé pour la pièce du Cabinet de France est exactement celui qui a été indiqué[1].

Le calcul n'est pas très compliqué, nous le mettons sous les yeux du lecteur[2].

Nous venons de voir que Matteo reçut 10 livres 5 sols pour l'or employé à sa « médaille ».

D'autre part, suivant Le Blanc[3], le marc d'or (244 gr. 753) valait, de 1519 à 1539, 147 livres;

1. Hoffmann (*Monnaies royales de France*, p. 96) pense que notre essai pourrait être celui qui est désigné dans le document exhumé par le marquis de Laborde. — M. Armand déclare qu'on ne peut attribuer à Matteo aucune pièce en toute certitude. (Armand, *loc. cit.*)

2. Je ne puis me dispenser de remercier ici M. Valton qui ouvre si libéralement à tous les travailleurs les portes de ses précieuses collections, et auprès duquel on est toujours sûr de trouver, avec le plus bienveillant accueil, les avis les plus éclairés.

3. Le Blanc, *Traité historique des monnaies de France*, 1690, p. 414.

d'où, pour une livre, on avait $\frac{244,753}{147}$ ou 1 gr. 665 d'or

pour 10 livres, on avait 16 gr. 650;
pour 5 sols (ou 1/4 de livre), 0 gr. 416;
soit, pour 10 livres 5 sols, 17 gr. 066 d'or;

soit une assez minime différence de 0 gr. 30 avec l'essai de teston en or.

Si nous suivons les calculs de Natalis de Wailly qui attribue à l'or monnayé la valeur de 143 livres, nous arrivons à un chiffre de 17 gr. 324, qui se rapproche autant qu'il est possible du poids de la médaille, et qui permet de croire qu'on est en présence, sinon de l'exemplaire fourni au roi, au moins d'un exemplaire absolument analogue.

La preuve est faite. Mais il est indispensable, avant de passer à l'étude de la dernière pièce de la planche, de bien faire ressortir les caractères communs au double ducaton de Milan et à l'essai de teston; caractères qui font de ces deux pièces des monuments uniques dans la numismatique de cette époque, aussi bien en France qu'à Milan, et qui prouvent, à l'évidence, que toutes les deux sont du même graveur. Les voici : 1° la nudité de la tête de François Ier (sur ses effigies monétaires, le roi est toujours couronné, ou bien coiffé du béret ou du chapeau); 2° la guirlande de fleurons et de perles remplaçant le grènetis; 3° l'ornementation des écussons des revers; 4° la forme des lettres et des croisettes dont les hastes, un peu excavées dans le sens de la longueur, sont vivement échancrées à l'extrémité; 5° les points séparatifs

triangulaires[1] ; 6° l'interruption bizarre de la légende par la croisette qui toujours indique sur les monnaies le commencement de la légende. La petite tête de saint Ambroise, coupant la légende du revers du double ducaton, joue le rôle de croisette.

Ce n'est pas seulement, avec le double ducaton, que notre essai a des ressemblances spéciales (nous ne voulons pas revenir sur les caractères généraux déjà signalés) ; c'est encore avec la médaille qui suit, celle de Cérisoles. En effet, la couronne placée sous le buste leur est absolument propre, et ne se retrouve pas au XVI^e siècle. Mais cette disposition, commune aux deux pièces, a été copiée sur une œuvre italienne du XV^e siècle, sur le droit de la médaille d'Alphonse d'Aragon, par Cristoforo Geremia[2], la même dont le revers a servi de modèle, ainsi que nous allons le démontrer, pour notre médaille de Cérisoles.

### 5° *Médaille de Cérisoles*[3].

FRANCISCVS. PRIMVS. FR. INVICTISSIMVS. Portrait de François I^er. La tête nue et complètement de profil, placée sur un buste vu presque de face et reposant, comme dans l'essai de teston, sur une très étroite couronne qui n'est guère qu'un mince ruban fleuronné. La barbe est longue et taillée en pointe, les cheveux sont courts. Le buste est cuirassé ; en

1. Les points sont ronds au droit du double ducaton de Milan.

2. Armand, *loc. cit.*, t. I, p. 31, n° 1. — Cf. la médaille de Chri tiern I de Danemark, par Melioli.

3. *Promptuaire des médalles*, de Rouille, Lyon, 1553, in-4°, p. 234. — *Trés. de numis et de glyp., méd. franç., 1re partie*, VIII, 5. — Armand, *loc. cit.*, II, p. 188. n° 11. — Vente Petetin, 1860, n° 33.

avant de chaque épaule, pend un bout de draperie (vestiges défigurés du pallium) fixé à la cuirasse par une rosace à cinq feuilles ; les épaules sont protégées par des bandes de cuir taillées en palmettes et ornées chacune d'une plaque de métal sur laquelle est figurée un foudre. La cuirasse est décorée de rinceaux partant de chaque aisselle et venant s'enrouler au milieu de la poitrine de manière à former un fleuron, qui est surmonté d'une tête d'ange entre deux ailes. C'est la décoration décrite à propos de la médaille de Marignan et de l'intaille du Cabinet de France. A l'entour de la légende, le cercle déjà signalé à chaque pièce et qui remplace le grènetis. Il importe de remarquer les deux faits suivants : « 1° la légende est absolument la même, comme texte et comme forme des lettres, que celle de la médaille de Marignan ; 2° la couronne est disposée ici, sous le buste, exactement comme dans l'essai de teston ; on vient de voir que cet arrangement, introuvable sur les autres pièces de cette époque, est imité du droit de la médaille d'Alphonse d'Aragon par Cristoforo Geremia.

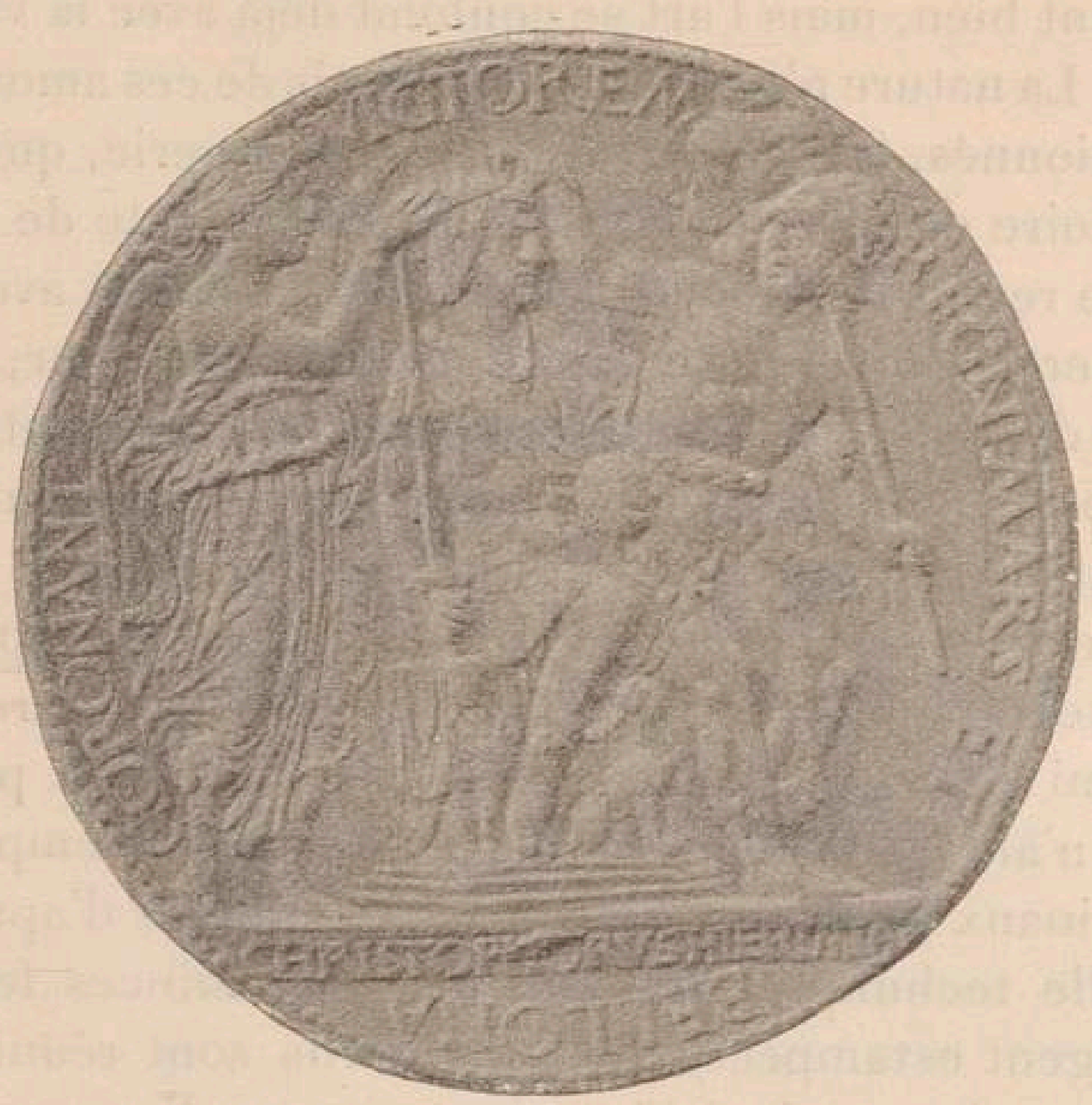
℟. François Ier, tête nue, en costume d'empereur romain, un manteau sur les épaules, assis sur une sorte de chaise curule placée sur une estrade ; il tient, en la main gauche, un sceptre fleurdelisé et il appuie l'avant-bras droit sur le dossier de son siège. Son casque est posé sur l'estrade, entre ses jambes. A sa droite, la Victoire ailée (ou Bellone) debout ; à sa gauche, Mars armé et costumé à l'antique, et portant une haste. Ces deux personnages tiennent une couronne au dessus de sa tête. Devant lui, quelques

armes posées par terre. A l'exergue, en deux lignes : VIRTVTI (point triangulaire) REGIS ‖ INVICTISSIMI, et au dessous, une palme et un rameau passés dans une mince couronnelle ouverte, analogue à celle du droit, qui est analogue elle-même, on vient de le voir, à celle de l'essai de teston. Comme au droit, l'ensemble de la composition est entouré de la guirlande commune aux quatre pièces de Matteo.

Il faut signaler ici une variante de ce revers. Jacques de Bie[1] semble l'avoir décrite et gravée d'après un original aujourd'hui perdu, et qui paraît n'avoir été qu'un simple projet. Dans notre médaille, l'artiste a changé le mouvement de la jambe gauche et celui du bras gauche de François I ; il a ajouté deux draperies flottantes, a donné plus de mouvement au Mars et jeté quelques armes à terre. L'œuvre a été améliorée.

La composition du revers de notre médaille est d'ailleurs, il faut le reconnaître, traitée avec aisance et habileté ; l'artiste a certainement une grande adresse de main, malgré ce que la pose donnée au monarque peut avoir de dégingandé, avec ce grand corps qui s'affaisse et cette immense jambe dont le pied touche à peine le sol. Mais, pour faire sentir la valeur exacte de ce revers, il n'y a qu'à le mettre à côté de son prototype, qui n'est autre que le revers bien connu de la médaille d'Alphonse d'Aragon, par Cristoforo Geremia. Là est la noblesse, l'énergie, le charme ; la pose du monarque est naturelle, simple, digne. Quelle élégance dans cette Bellone

1. Jacques de Bie, *La France métallique*, 1636, pl. 53, et pp. 162 et 163.



*Revers de la médaille d'Alphonse d'Aragon,*
*par Cristoforo Geremia.*

au repos, quelle légèreté dans les draperies qui l'enveloppent. Combien ce Mars, au torse nu, à la démarche énergique, à la draperie roulée autour des reins comme une corde, combien ce rude Mars, qui pose en courant la couronne sur la tête du roi, est-il plus vivant, plus réellement beau que le personnage purement décoratif de notre médaille. Combien la composition est plus serrée et le cadre mieux rempli. Combien ces personnages sont plus agissants que ces longues figures de Matteo, dessinées selon la manière de l'école de Fontainebleau, sans muscles et sans souffle. Ici, c'est convention pure, le mouvement n'est qu'apparent ; l'artiste a toutes les habiletés, on

le sent bien, mais l'art se confond déjà avec la virtuosité. La nature n'aura plus désormais de ces amoureux passionnés, farouches jusqu'à la sauvagerie, qui sont la gloire du xv^e^ siècle. L'art dégénère faute de sang.

Le revers de la médaille de Matteo paraît avoir eu un certain succès, car elle a inspiré, à son tour, le revers d'un jeton de Philippe II, en 1552, et on retrouve encore quelques traces de cette composition dans une monnaie d'argent de Frédéric II de Mantoue.

Encore quelques remarques. Les exemplaires authentiques de cette médaille sont très rares, et parmi ceux que nous connaissons il n'en est pas un qui n'ait gravement souffert. Les seuls exemplaires originaux sont ceux qui sont composés d'après la vieille technique italienne de deux minces feuilles d'argent estampées, dont les bords sont réunis par une soudure et dont l'intérieur est rempli par un mastic. Tous ceux qui sont frappés sur un flan épais, ou coulés, sont uniformément faux. Avis aux collectionneurs.

Cette médaille paraît avoir été exécutée entre le traité de Nice (1538) et la glorieuse bataille de Cérisoles (22 avril 1541)[1]. En effet, à cette époque, un flatteur à gages pouvait décerner deux fois sur une même médaille, au prisonnier de Pavie, ce titre (insolite dans la numismatique de François I^er^) de *invictissimus* ; après les revers qui suivirent, c'eût été plus difficile. Ce qui corrobore encore notre hypothèse, c'est que, sur cette médaille, le roi est plus vieux que

1. Fait d'armes seul jugé digne de figurer, avec celui de Marignan, sur le soubassement du tombeau de François I^er^.

sur celle de Benvenuto, exécutée probablement en 1537. La bouche est certainement plus renfoncée et plus remontée sous le nez ; on n'y trouve pourtant pas encore ces déformations et cet envahissement graisseux de la face et du cou, qui donnent souvent un aspect caricatural aux derniers portraits de François Ier, tels que celui de la collection Spitzer [1].




*Camée à l'effigie de François Ier.*

*Camée du Cabinet de France.* — Sardonyx à deux couches. Diamètre, 90 millimètres ; monture en or

1. Reproduit par A. Heiss, *Les médailleurs de la Renaissance, Florence, 1re partie* p. 106. — *Catalogue de la collection Spitzer*, 1893, n° 483.

émaillé. Il est impossible de ne pas rapprocher de notre dernière médaille le célèbre camée de la Bibliothèque nationale, gravé dans le *Trésor de numismatique*[1] et, tout récemment, dans la magnifique publication de M. Babelon, le *Cabinet des antiques*[2]. Pour notre savant maître, M. Chabouillet[3], « il est évident qu'il (ce camée) ne peut être que de la main de Matteo[4]. » M. Babelon est moins affirmatif, et après avoir, le premier, rapproché la pierre gravée de la médaille, il conclut que le même artiste a gravé la médaille et le camée, et que cet artiste est peut-être Matteo dal Nassaro, parce qu'il fut « graveur général » des monnaies et qu'il gravait aussi les pierres fines.

Malgré les graves autorités que nous avons contre nous, nous ne pouvons nous décider à attribuer ce camée à Matteo dal Nassaro. Si l'on veut bien se donner la peine de comparer le buste du camée avec celui de la médaille, on verra que, sauf d'insignifiants détails, ils sont identiques, et qu'il est inutile, après avoir décrit le premier, de décrire encore le second. Il faut donc, ou bien admettre avec M. Babelon que ces deux monuments sont de la même main, ce qui nous paraît difficilement acceptable ; à cause de l'infériorité évidente de l'un des deux, ou bien avouer, ce que nous croyons être la vérité, que l'un des deux n'est que la copie de l'autre. Mais lequel des deux faut-il éliminer ? Le doute est peu possible, selon nous, et l'identité de la composition et des détails sert à

1. *Bas-reliefs et ornements*, pl. XVI, n° 3 et page 9.
2. Paris, 1887, in-fol., pl. XV, pp. 48-49.
3. *Catalogue des camées et pierres gravées*, n° 385, p. 64.
4. Chabouillet, *Catalogue des camées*, etc., n° 325, p. 64.

faire ressortir l'infériorité du graveur sur pierre dure. Le camée a une certaine ampleur, il faut le reconnaître ; mais cela tient uniquement à ce qu'il est comme calqué sur une œuvre bien composée ; la lourdeur même du modelé, la raideur des lignes, l'abaissement du relief dans les ornements, la simplification générale d'un modelé trop riche en détails servent, en une certaine façon, l'effet général. Mais, je le demande, que l'on compare ces deux œuvres, détail par détail ; les cheveux, si l'on veut, ou l'oreille, ou la barbe, ou cette ligne si rigide dans le camée, qui descend du nez à l'extrémité de la barbe, ou telle autre chose qu'il plaira. Examinons attentivement cette pierre. Quoi de moins élégant que les deux agrafes rondes qui retiennent, à l'épaule, ces deux maigres lambeaux d'étoffe ; quoi de plus raide que ces lanières qui couvrent les épaules, de moins correct de dessin que les enroulements de fleurons sur la cuirasse, quoi de plus pauvre et plus laid que cette tête qui a été substituée à celle de la Méduse antique ! Le foudre qui orne l'épaulière est devenu tellement informe, qu'on se demande si l'artiste a bien compris ce qu'il reproduisait.

Et qu'on ne dise pas que toutes ces gaucheries, ces maladresses, ces insuffisances dans l'exécution viennent de la dureté de la pierre, de la difficulté qu'il y a à modeler une matière si résistante. Que l'on compare à ces lourdeurs la décision, la vigueur et le brio de l'exécution qui caractérisent la belle intaille de notre planche, et qui en font, malgré quelques réserves, une des œuvres les plus achevées de la

glyptique de la Renaissance, et l'on décidera que l'une est l'œuvre d'un maître, l'autre, le travail d'un élève qui met au point un portrait réalisé par un véritable artiste.

Quelle idée peut-on se faire de cet artiste favori du roi de France ? S'il faut dire ici toute notre pensée, nous croyons que François Ier fut, pour les arts, un protecteur plutôt bien intentionné que très éclairé. Il les a aimés moins pour eux que pour l'éclat extérieur qu'ils donnaient à sa cour. Esprit facile, mais peu profond, il se laisse séduire par ce qui frappe l'œil et prendre aux apparences. Ainsi, nous ne sommes pas éloigné de croire que ce fut plutôt la gloire et la haute situation de Léonard à la cour de Milan qui firent appeler cet artiste en France, que le goût très profond du roi pour son génie. A la façon dont il traite le Rosso, Rustici, le Primatice, Cellini, il est, semble-t-il, plus entraîné vers ceux-ci que vers celui-là. Ceux-ci sont à la cour, celui-là, au petit château du Cloux. Celui-là, il l'a estimé certainement, mais ce sont les autres qu'il a aimés.

Matteo, l'un de ses artistes privilégiés, appartient (on pouvait le supposer d'avance) à la même famille que les brillants improvisateurs de l'école de Fontainebleau. Tel nous nous attendions à le voir, et tel nous le trouvons en effet : dessinateur habile, fécond, mais quelquefois peu correct, grêle plutôt qu'élégant, plus épris de richesse que de force ; puisant à pleines mains chez les maîtres qui l'ont précédé, mais leur restant inférieur. Rien de génial en tout cas ni de vraiment inspiré dans ce maître d'une rare adresse

technique, mais peu passionné et peu profond. Il est bien réellement artiste ; ses portraits de François Ier le prouvent ; ils sont d'un bel arrangement, ils ont du caractère et de la force, et je ne fais aucune difficulté pour avouer que son essai de teston a de l'élégance et de la noblesse, et que son intaille, par exemple, telle qu'elle est, doit être comptée parmi les plus beaux portraits sur pierres fines que la Renaissance nous ait légués.

Vasari fait de Matteo un des maîtres de la glyptique moderne ; mais il a beau insinuer que les temps antérieurs à Matteo ne furent qu'une période de préparation, et que (selon l'expression de M. E. Müntz[1], qui accepte ses dires) la glyptique n'atteignit son apogée que pendant la dernière période de la Renaissance, avec Valerio Belli, Matteo dal Nassaro et Giovanni da Castelbolognese, nous pensons qu'une étude attentive des œuvres antérieures permettra de trouver à ces artistes des émules sinon des maîtres.

Quelle fut l'influence de Matteo sur l'art de la monnaie et de la médaille en France ? Elle fut heureusement à peu près nulle, car on ne trouve pas de trace accusée de l'influence italienne sur les pièces françaises de cette époque. Si nous en jugeons par les premières monnaies de Henri II, qu'on attribue à Marc Béchot, l'élève supposé de Matteo eut la bonne fortune de ne profiter qu'à demi des leçons de son maître et de conserver sa personnalité.

H. DE LA TOUR.

1. *Histoire de l'art pendant la Renaissance*, t. II, p. 821.

# CHRONIQUE

Le tome LVI des *Mémoires* de la Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, contient une notice de M. A. Garnier relative à la découverte d'un vase en terre contenant environ 500 grands bronzes romains, de Vespasien à Commode. Le vase a été trouvé sur le territoire de Villemoyenne, à 100 mètres de la dernière maison du Haut-de-Villeneuve, au côté droit de la Couarde. M. Garnier, à cette occasion, rappelle le trésor d'*aurei* de la vigne de Folletz, à Troyes, et la trouvaille de grands bronzes, près de Montangon, dans le marais tourbeux de Villevogue ; il place ces enfouissements monétaires à la fin du règne de Commode, lors de la terreur causée par la révolte de Maternus.

A^le^ B.

*
* *

Le docteur H. F. Antell, mort à Paris, le 6 avril dernier, a légué au « peuple de Finlande » sa riche collection de monnaies du Nord et un capital d'un million de marks pour la fondation d'un musée national finlandais à Helsingfors.

*
* *

Le Cabinet des médailles de Berlin s'est augmenté de 3.000 pièces du moyen âge provenant de la célèbre collection Dannenberg. Beaucoup de ces pièces sont uniques et la plus grande partie sont d'une excellente conservation.

*
* *

Le 25 janvier 1893, le D^r^ Solone Ambrosoli a ouvert un cours de numismatique à l'Académie royale des sciences et lettres de Milan. Il avait pris pour sujet de son discours d'ouverture le

rôle *de la Numismatique comme science autonome*. (Ce discours a été publié à Milan, in-8° de 20 p.) Souhaitons au savant professeur de contribuer à développer le goût de la numismatique en Italie.

*
* *

Dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, du 30 juillet 1893 (n° 625, col. 113), on s'est occupé de pièces de cinq francs, dites *à la mèche*. On dit que ces pièces ont été frappées en 1852, sous Louis-Napoléon-Bonaparte et qu'elles se distinguent des pièces ordinaires : 1° En ce que la moustache n'a pas de pointe ; 2° en ce que la barbiche a, au-dessous du menton, la forme d'un C au lieu de celle d'un V ; 3° en ce qu'elles sont signées J. J. BARRE au lieu d'être signé BARRE. D'après l'un des correspondants de l'*Intermédiaire*, ces pièces ne sont pas rares, mais, si l'on en croit la *Gazette anecdotique* de M. G. d'Heylli (n° du 15 sept. 1878), il n'en existerait que vingt-trois. Quelques exemplaires vendus à l'hôtel Drouot, en 1878, passent pour avoir atteint 240 francs la pièce. Enfin, d'après la même *Gazette*, la frappe de ces pièces aurait été arrêtée parce que le prince Louis-Napoléon trouva disgracieux une mèche en croc qui se faufilait sur sa tempe.

*
* *

Dans le supplément à l'Album Caranda (2e partie du fasc. de 1892, pl. 150, n^elle^ série, fig. 3), M. Fr. Moreau vient de publier un collier de 175 petites perles en verre, de couleurs bleue et jaune, qui avait été trouvé, le 24 octobre 1892, dans une sépulture mérovingienne à Nanteuil-Notre-Dame (Aisne). Au milieu du collier était suspendue une monnaie gauloise au type du personnage accroupi (attribuée ordinairement aux Catalauni). Déjà M. Moreau avait recueilli dans une tombe au Martois, commune de Brény (canton d'Oulchy, Aisne) un collier auquel était suspendue la monnaie gauloise au type du personnage tenant un torques et une torche ou lance. L'abbé Cochet avait aussi recueilli, dans un tombeau de la vallée de l'Eaulne, une monnaie gauloise, en or, percée, qui avait certainement été portée comme amulette. (*Revue Archéol.*, 1855, t. XII, p. 149.) Cette transformation des monnaies

gauloises en fétiches est intéressante à constater. On sait du reste qu'au siècle dernier, les *Regenbogen-Schüsselchen* passaient pour garantir des fièvres, pour faciliter les accouchements et porter bonheur. (*Bull. de la Société suisse de Numismatique*, IX, 1890, p. 258.)

---

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Bahrfeldt (M.). *Die Münzen und das Münzwesen der herzogthümer Bremen und Verden unter schwedischer Herrschaft* (1648-1719). Hannover, 1892, in-8, 156 pages, 5 planches.

M. Bahrfeldt a publié dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, en 1879, une étude sur les monnaies de la ville de Stade C'est encore de l'atelier de Stade qu'il s'agit dans le volume dont nous avons transcrit le titre, non plus toutefois de l'atelier municipal, mais de l'atelier ducal et suédois. On sait en effet que la paix de Westphalie mit fin à l'existence de l'archevêché de Brême et de l'évêché de Verden comme états indépendants ; ces deux principautés ecclésiastiques furent sécularisées, transformées en duchés, et attribuées à la Suède. Ils formèrent une province dont la capitale fut fixée à Stade. Dans cette dernière ville, le gouvernement suédois établit un atelier monétaire à la tête duquel il plaça Peter Timpfe, précédemment maître de la monnaie archiépiscopale de Brême. M. Bahrfeldt ne s'est pas borné à rechercher les monnaies frappées à Stade sous la domination suédoise, c'est-à-dire de 1648 à 1719, ou plutôt à 1698, car en cette dernière année s'arrête le monnayage ; il ne lui a pas suffi non plus de décrire ces monnaies avec soin, de les classer, d'en indiquer les noms; aux documents numismatiques il a joint les documents

écrits, éclairant et complétant les uns par les autres. De plus il a élargi son cadre ; en même temps qu'il note avec soin et étudie dans le détail les modifications successives et assez nombreuses apportées par le gouvernement suédois dans le monnayage des duchés de Brême et Verden pendant moins d'un demi-siècle, il en recherche les causes économiques, et il montre les relations des systèmes monétaires adoptés par la Suède dans l'atelier de Stade avec les autres systèmes de l'Empire. L'étude sur la conférence tenue à Hambourg en 1673, à l'instigation du duc Georges Guillaume de Brunswick-Lünebourg entre les représentants de Brême-Verden, Brunswick-Lünebourg, Celle, Schleswig-Holstein, Mecklembourg-Schwerin et Güstrow, Holstein-Gottorp, Hambourg et Lübeck, et la convention monétaire qui en fut la suite est particulièrement intéressante. En somme, un bon livre, solidement documenté, tel qu'on devait l'attendre de M. Bahrfeldt.

M. Prou.

*
* *

B. Reber, *Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie*, Genève, 1890, in-8° de 88 p. et 30 planches.

M. Reber, bibliothécaire de la Société suisse de numismatique, a eu l'heureuse idée de réunir en un volume divers articles publiés par lui dans le *Bulletin* de la Société et dans la *Revue Suisse* de numismatique. Le canton d'Argovie n'existant que depuis 1803, les monuments numismatiques sont par conséquent très modernes. Mais M. Reber a réuni les monnaies et médailles des villes comprises plus tard dans le canton. Citons de nombreuses médailles de Baden, de Brugg, de Zofingue, des couvents de Muri et de Wettingen. Beaucoup de ces médailles sont des prix d'école; quelques-unes donnent des portraits intéressants. Les monnaies appartiennent aux villes de Zofingue et de Laufenbourg. Le monnayage commence au XIII^e^ siècle, par l'émission de petites bractéates, avec une tête, une couronne ou un heaume, de face (pour Zofingue) ; avec un lion, une tête de lion ou un heaume (pour Laufenbourg). Sur les monnaies de Laufenbourg, frappées aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, on voit saint Jean-Baptiste et l'écusson de la ville. La monographie de M. Reber se termine par la description des monnaies modernes du canton d'Argovie, par une bibliographie et la reproduction d'un vieux document imprimé concernant les monnaies de Laufenbourg.

*
* *

M. G. Millet a donné, dans le *Bulletin de Correspondance hellénique* (1893, p. 69-80, fig.), un article sur des *plombs byzantins* qui sont, pour la plupart, des variétés de pièces publiées par M. G. Schlumberger.

— M. B. Lagumina a publié, dans *l'Archivio Storico Siciliano* de 1891, un article intitulé *Studii Sulla Numismatica arabo-normanna di Sicilia* dans lequel il étudie les tarins en or de l'époque normande.

— Dans la *Zeitschrift für Numismatik* de 1891 (parue en 1893), M. Bahrfeldt a donné le résultat intéressant de ses recherches sur la chronologie des monnaies de Domitius Ahenobarbus, pendant la république romaine, ainsi qu'une notice sur des monnnaies grecques surfrappées par les monétaires de la république romaine.

— M. H. Montagu a publié un travail très complet sur les monnaies de cuivre et sur les essais monétaires frappés en Angleterre depuis le règne d'Elisabeth (*The copper, tin and bronze coinage and patterns for coins of England, from the reign of Elisabeth to that of her present Majesty*, Londres, 1893, in-8°).

— M. H. Omont a publié, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (1893, p. 207-294), une notice intitulée *La Bibliothèque du Roi, au début du règne de Louis XV (1718-1736); Journal de l'Abbé Jourdain, secrétaire de la Bibliothèque*. Ce journal renferme quelques mentions relatives à des pièces acquises par le Cabinet de France et la relation d'une découverte de 212 pièces en or des empereurs depuis Néron jusqu'à Septime Sévère, faite, le 22 mai 1726, dans une vigne du faubourg Saint-Jacques à Troyes. Les monnaies étaient renfermées dans « un petit pot en terre grise, en forme de citron ». Un certain nombre de ces pièces sont venues au Cabinet de France.

Pour la chronique :
Le secrétaire de la rédaction,
J.-Adrien Blanchet.

# TABLE

# MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

# REVUE NUMISMATIQUE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME ONZIÈME

1893

## NUMISMATIQUE ANCIENNE

### Médailles des peuples, villes et rois


Babelon (Ernest). Récentes acquisitions du Cabinet des Médailles. Lycie, Phrygie, Pisidie..... 327-342; pl. IX.

Blanchet (J. Adrien). Monnaies grecques inédites ou peu connues ..... ..... 453-458; pl. X.

Drouin (Ed.). Monnaies de la reine Sassanide Boran ou Pourandokht ..... ..... ..... 167-175

Mowat (Robert). Symboles monétaires ptolémaïques mis en rapport avec les fêtes dionysiaques d'Alexandrie ..... 27-39

Reinach (Théodore). De la valeur proportionnelle de l'or et de l'argent dans l'antiquité grecque..... 1-26; 141-166

Tacchella (D.-E.). Description de monnaies grecques de l'époque impériale trouvées en Bulgarie..... ..... 51-77

Vauvillé (Octave). Monnaies gauloises trouvées dans le département de l'Aisne..... 305-326; pl. VII et VIII

*Chronique* : Monnaies gauloises des Tarusates ou des Tarbelli, trouvées à Pomarez (Landes), 112; — Monnaies gauloises portées comme amulettes, 563; — Article de M. Peyron sur les monnaies gauloises aux légendes Caledu-Senodon et Ateula Ulatos, p. 289; — Ouvrage de vulgarisation numismatique par M. Imhoof-Blumer, 288; — Monnaies de Samothrace, 114; — La collection Bartholomaei au musée de l'Ermitage (monnaies arsacides, sassanides et bactriennes), 280.

*Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Amardel, Babelon, H. de La Tour, Markoff, Poole, Radet et Sagnier, *voy.* p. 571.

---

### Monnaies romaines et byzantines

Blanchet (J.-Adrien). Monnaies romaines et byzantines inédites ou peu connues. . . . . 40-50, pl. I.

*Chronique* : Deniers des empereurs romains trouvés à Corban (Suisse), 111; — Monnaies des empereurs romains trouvés à Lihons (Somme), 111; — Article de M. J. de Baye sur le Trésor de Szilagy-Somlyo, 286; — Lingots d'or avec la marque de l'atelier romain de Sirmium, acquis par le Cabinet de France, 286; — Notice de M. A. Garnier relative à des trouvailles de monnaies romaines faites dans l'Aube, 562; — Notice de M. H. Omont mentionnant une trouvaille de monnaies romaines en or à Troyes, 566 (cf. p. 562); — Article de M. Paul Habel sur le bucranium, 286; — Contrefaçons de grands bronzes romains, 114; — Grand bronze de Constantin Ier, acquis par le musée de Trèves, 115; — Article de M. G. Millet sur des plombs byzantins, 566; — Article de M. Bahrfeldt sur les monnaies de Domitius Ahenobarbus, 566.

*Bulletin bibliographique* : Article de M. Fr. Gnecchi, *voy.* p. 572.

---

## NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

### Monnaies françaises

Blanchet (J.-Adrien). Doubles tournois de Henri IV frappés à Saint-Palais. . . . . 409-410.

Bordeaux (Paul). Monnaies inédites de Charles X, roi de la Ligue, douzain des Politiques et piedforts de Louis XIII. . . . . 226-251; pl. III.

Marchéville (M. de). Le denier de Sainte-Marie au nom du roi Robert. . . . . 494-509; pl. XII.

Maxe-Werly (L.). Monnaies mérovingiennes à la légende BAINISSION. . . . . 353-357

Prou (M.). Tiers de sou de Dunoderu. . . . . 190-193

Prou (M.). Monnaies mérovingiennes; recueil de dessins donné à la Bibliothèque nationale par M. A. de Barthélemy. . . . . 459-473; pl. XI.

RICHARD (Alfred). Observations sur les mines d'argent et l'atelier monétaire de Melle sous les Carolingiens..... 194-225

*Chronique* : Monnaies carolingiennes trouvées à Cosne, 111 ; — Monnaies de Jean le Bon trouvées à Yerres, 111 ; — Monnaies royales françaises du XVe siècle trouvées à Bouresse (Vienne), 112 ; — Monnaies d'or françaises du XVIe siècle, trouvées à Molesmes (Côte-d'Or), 112 ; — Monnaies françaises trouvées à Winden, 112 ; — Article de M. M. Prou sur les légendes des monnaies mérovingiennes et la langue gauloise, 286 ; — Notice sur des monnaies mérovingiennes trouvées à Herpes, 289 ; — Publication de M. A. de Belfort, 116 ; — Article de M. Quarré-Reybourbon sur les billets émis pendant la guerre de 1870-1871, 289 ; — Monnaies françaises frappées par la monnaie de Paris en 1891, 288 ; — Article relatif aux pièces de cinq francs dites à la mèche, 563 ; — Refontes des monnaies sous l'ancien régime, 415 ; — Monnaie apocryphe de Louis XVII, 414 ; — Note relative aux fonctions des généraux des monnaies, 413.

*Bulletin bibliographique* : Recueil de F. de Saulcy, *voy.* p. 572

---

## Monnaies seigneuriales françaises

DELOCHE (Maximin). De la signification des mots Pax et Honor sur les monnaies béarnaises et du S barré sur des jetons de souverains du Béarn..... 474

SERRURE (Raymond). Interdiction faite par Charles IV, roi des Romains, à Pierre IV d'André, évêque de Cambrai, de frapper de la monnaie d'or..... 406-408.

VAUVILLÉ (Octave). Monnaies de Soissons..... 78-84 ; pl. II.

*Chronique* : Deniers normands et deniers de Limoges trouvés à Bellenaves (Allier), 111 ; — Monnaies d'or de Charles le Téméraire trouvées à Avenches (Suisse), 111 ; — Note de numismatique angevine par M. Farge, 289 ; — Ouvrage de M. Léonce Lex, intitulé *Eudes comte de Blois*, 284.

*Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Guibert, Em. Lalanne, M. Prou, G. Schlumberger, A. Blanchet, R. Vallentin et Dr Vannaire, *voy.* p .. ..... 572

---

## Monnaies étrangères

VIENNE (Maurice de). Résumé historique de la monnaie espagnole..... 358-384

*

*Chronique* : Deniers des évêques de Genève, trouvés à Monnetier (Haute-Savoie), 112 ; — Deniers allemands du XIVe siècle, trouvés à Bonn, 112 ; — Monnaies italiennes et espagnoles du XVIe siècle trouvées à Molesmes, 112 ; — Monnaies papales trouvées à Winden, 112 ; — Monnaies étrangères frappées par la monnaie de Paris, en 1891, 288 ; — Monnaies frappées par la monnaie d'Utrecht, 287 ; — Note de M. Edm. Le Blant sur la légende des nobles d'or anglais, 413 ; — Ouvrage de M. H. Montagu sur les monnaies de cuivre et les essais monétaires anglais, 566 ; — Article de M. Labadie-Lagrave sur les nouvelles monnaies anglaises, 287 ; — Notes sur une monnaie d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, par MM. Ph. Lalande et A. de Barthélemy, 289 ; — Article de M. B. Lagumina sur les monnaies des Normands de Sicile, 566 ; — Acquisitions du Cabinet des médailles de Berlin, 562 ; — Article de M. C. Curtius sur les monnaies de Lübeck, 415 ; — Collection des monnaies du Nord du Dr Antell, 562.

*Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Bahrfeldt, A.-G. Sambon, Reber, A. de Witte, *voy.* p. . . . . 572

## Monnaies musulmanes

Casanova (P.). Notes de numismatique himyarite. . . . . 176-189
Casanova (P.). Monnaie des Assassins de Perse. . . . . 343-352
Casanova (P.). Monnaie du chef des Zendj. . . . . 510-516

*Chronique* : Trois monnaies himyarites inédites, 113 ; — Acquisitions provenant de la collection Askaroff (Monnaies des dynasties musulmanes de l'Asie), 282 ; — Catalogue de la collection de monnaies Seljoucides de Ghâlib Bey, 279.

## Monnaies de l'Inde et de l'Extrême-Orient

*Chronique* : Note sur la collection Askaroff, 283 ; — Monnaies de l'Inde antique, 115 ; — Mémoire de M. Vincent-A. Smith sur les monnaies des Gouptas, 117 ; — Mémoire de Sir A. Cunningham sur les monnaies des Huns Blancs, 116.

*Bulletin bibliographique* : Ouvrage de M. Terrien de Lacouperie, *voy.* p. . . . . 573

## MÉDAILLES ARTISTIQUES

Blanchet (J.-Adrien). Médaillon de Jean Héroard par G. Dupré . . . . . 252-258 ; pl. IV

La Tour (H. de). Pietro da Milano..... 85-110
La Tour (H. de). Giovanni Paolo..... 259-278; pl. V et VI
La Tour (H. de). Matteo dal Nassaro..... 517-561; pl. XIII

*Chronique* : Note sur le privilège de la monnaie de Paris, 286; — Notices sur des médailles françaises, 415; — Notes de MM. Schwab et Gudemann sur des médailles juives de la collection Strauss, au musée de Cluny, 289; — La plaquette de Dassier du musée de Cluny, 283 et 415; — Note sur un article de M. Louis Jouve, 284; — Prix d'adjudication de la vente de la collection Spitzer, 294.

*Bulletin bibliographique* : Article de M. Mazerolle, *voy.* p.. 572

---

## Jetons, Méreaux et poids

Rouyer (J.). Méreaux de cuivre frappés à Paris, dans le XVII^e^ siècle pour l'usage des protestants..... 385-405

*Chronique* : Article de M. Fornier sur les jetons de Bretagne, 285; — Article publié par le *Magasin pittoresque* à propos de la collection de poids de M. Léon Flottes, 116; — Poids de Toulouse attribué à Lyon 413.

*Bulletin bibliographique* : Ouvrage de M. C. Piton, *voy.* p. 572

---

## Questions générales

*Chronique* : Deloche (Maximin). Lettre sur les termes « avers », « médaille » et « numismate », 411-412; — Cours de numismatique professé par le Dr Solone Ambrosoli, 563; — Promotions aux Cabinets des médailles de Londres et de Paris, 113; — Revue numismatique des Pays-Bas, 287; — Publication mensuelle de la maison Spink, 116; — Publication de M. Stanley Lane-Poole, 115; — Prix Allier de Hauteroche décerné à M. E. Babelon, en 1893, 286.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Amardel (G.). Les monnaies de chefs gaulois attribuées à Narbonne (A. de Barthélemy)..... 298

Babelon (E.). Catalogue des monnaies grecques de la Bibliothèque nationale. II. Les Perses Achéménides, les Satrapes et les dynastes tributaires de leur empire. Cypre et Phénicie (J.-A. Blanchet) ..... 432
Blanchet, *voy.* Schlumberger ..... 443
Bahrfeldt (M.). Die Münzen und das Münzwesen der herzogthümer Bremen und Verden unter Schwedischer Herrschaft (M. Prou) ..... 564
Gnecchi (Francesco). Appunti di Numismatica romana. Classificazione del bronzo imperiale; il medaglione senatorio; — Serie del bronzo imperatorio (R. Mowat) ..... 130
Guibert (Louis). La monnaie de Limoges (A. de Barthélemy) 446
Lalanne (Emile). Notes sur la numismatique bordelaise (J.-A. Blanchet) ..... 303
La Tour (Henri de). Atlas des monnaies gauloises (J.-A. Blanchet) ..... 136
Markoff (A-K.). Monnaies Arsacides inédites (E. Drouin). 119
Mazerolle (F.). Les grands médailleurs français, Etienne de Laune et Guillaume Martin (A. de Barthélemy) ..... 133
Piton (C.). Les Lombards en France et à Paris; Numismatique (J.-A. Blanchet) ..... 447
Poole (Reginald Stuart), Catalogue of the coins of Alexandria and the Nomes (G. Schlumberger) ..... 135
Prou (Maurice). Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. — Les monnaies mérovingiennes (Alfred Richard) ..... 435
Radet (Georges). La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades (E. Babelon) ..... 431
Reber (B.). Fragments numismatiques sur le canton d'Argovie (J.-A. Blanchet) ..... 565
Sagnier (A.). Numismatique appliquée à la topographie et à l'histoire des villes antiques du département de Vaucluse (J.-A. Blanchet) ..... 446
Sambon (Arthur-G.). Incisori dei conii della moneta Napoletana (J.-A. Blanchet) ..... 448
Saulcy (F. de). Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France depuis Philippe II jusqu'à François I^er^, tome II (J.-A. Blanchet) ..... 447

SCHLUMBERGER (Gustave) et BLANCHET (J.-Adrien). Numismatique du Béarn. (M. Deloche) ..... 443
VALLENTIN (Roger). Du prétendu monnayage des barons de Mévouillon (J.-A. Blanchet) ..... 301
— Observations sur le monnayage des évêques de Gap (J.-A. Blanchet) ..... 302
— Un atelier monétaire à Courthézon en 1270 (J.-A. Blanchet) ..... 302
VANNAIRE (Dr). Essai sur le monnayage des prieurs de Souvigny et des sires de Bourbon (A. de Barthélemy) ..... 134
WITTE (Alphonse de). Conférence monétaire internationale tenue à Bruges en 1469 (J.-A. Blanchet) ..... 303
TERRIEN DE LACOUPERIE. Catalogue of chinese coins (Ed. Drouin) ..... 425-431

## NÉCROLOGIE

Emile Taillebois (J.-A. Blanchet) ..... 117
Louis Dancoisne (J. ROUYER) ..... 290
Charles de Rozières (L. Quintard) ..... 293
A. Soetbeer (M. Prou) ..... 293
J. Dirks (J.-A. Blanchet) ..... 294
Aloïss Heiss (H. de la Tour) ..... 417
Etienne Récamier (J.-A. Blanchet) ..... 424

## PÉRIODIQUES

Annuaire de la Société française de numismatique (XVI, 1892) ..... 138
Bulletin de numismatique (I, 1892) ..... 139
Revue belge de numismatique (48e année, 1892) ..... 139
Zeitschrift für Numismatik (XVIII, 1891-1892) ..... 304
Revue suisse de numismatique (II, 1892) ..... 449
Bulletin de la Société suisse de numismatique (XI, 1892) .. 450

Rivista Italiana di Numismatica (V, 1892)..... 450
The Numismatic Chronicle (3e série, vol. XII, 1892)..... 451
Archiv für Bracteatenkunde (II, 1892)..... 451
Numismatische Zeitschrift (XXIII, 1891)..... 451

---

## ERRATA

P. 290, ligne 3, *lire* : 50,000 billets à 10 fr.
P. 131, ligne 33, *lire* : « substance » au lieu de « masse ».

Le gérant, F. Feuardent.

---

Mâcon. Protat frères, imprimeurs


1


3





1


2


4





2


5





7





8


6




8


9



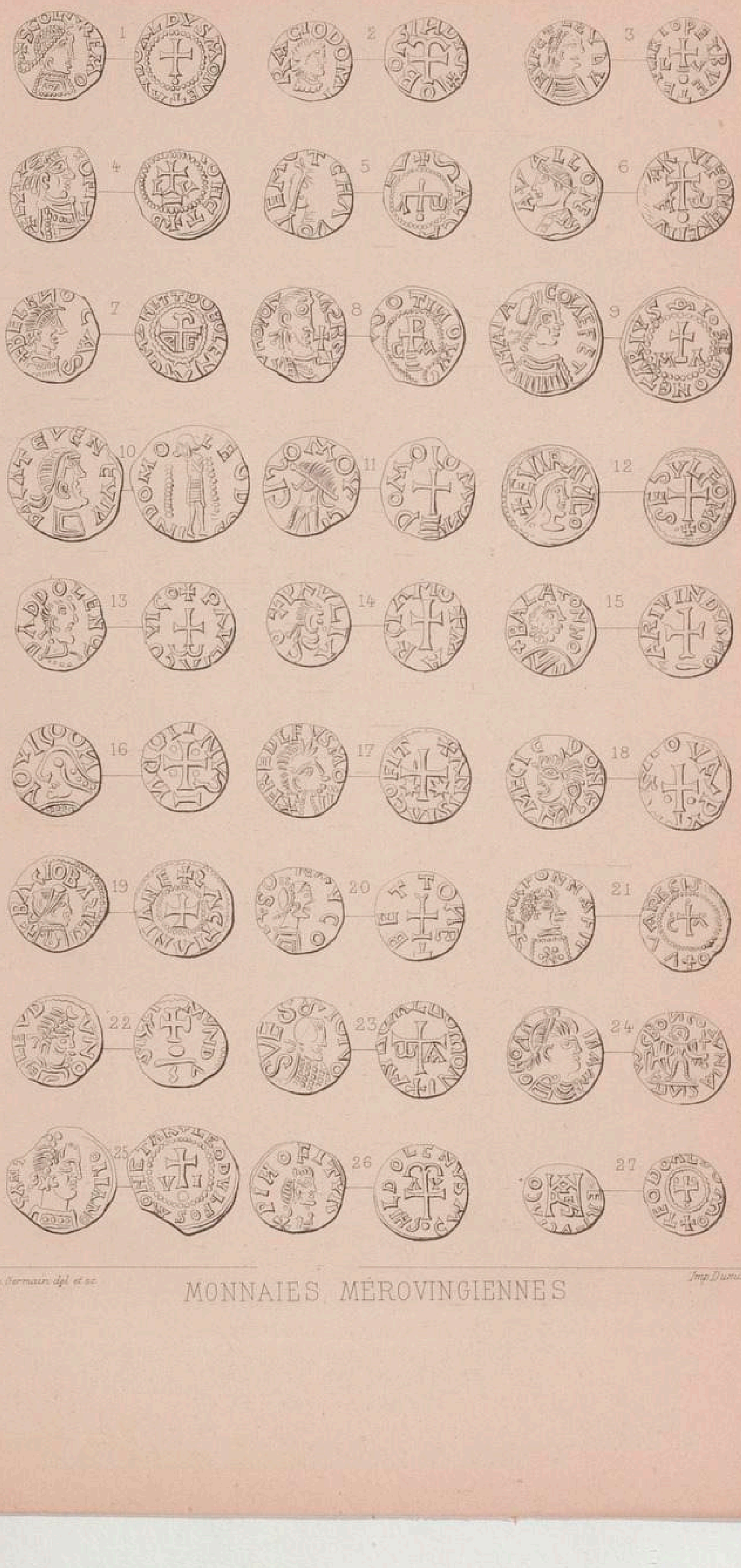

10




Imp Dencède B. Meuche sc.

MONNAIES GRECQUES INEDITES

Fin



Marcellin Germain dépt. et sc. Imp. Dumoulin Paris

MONNAIES MÉROVINGIENNES



1



2



3



4



5



6



7



8



9






MATTEO DAL NASSARO

DESACIDIFIE
A SABLE - 2007

